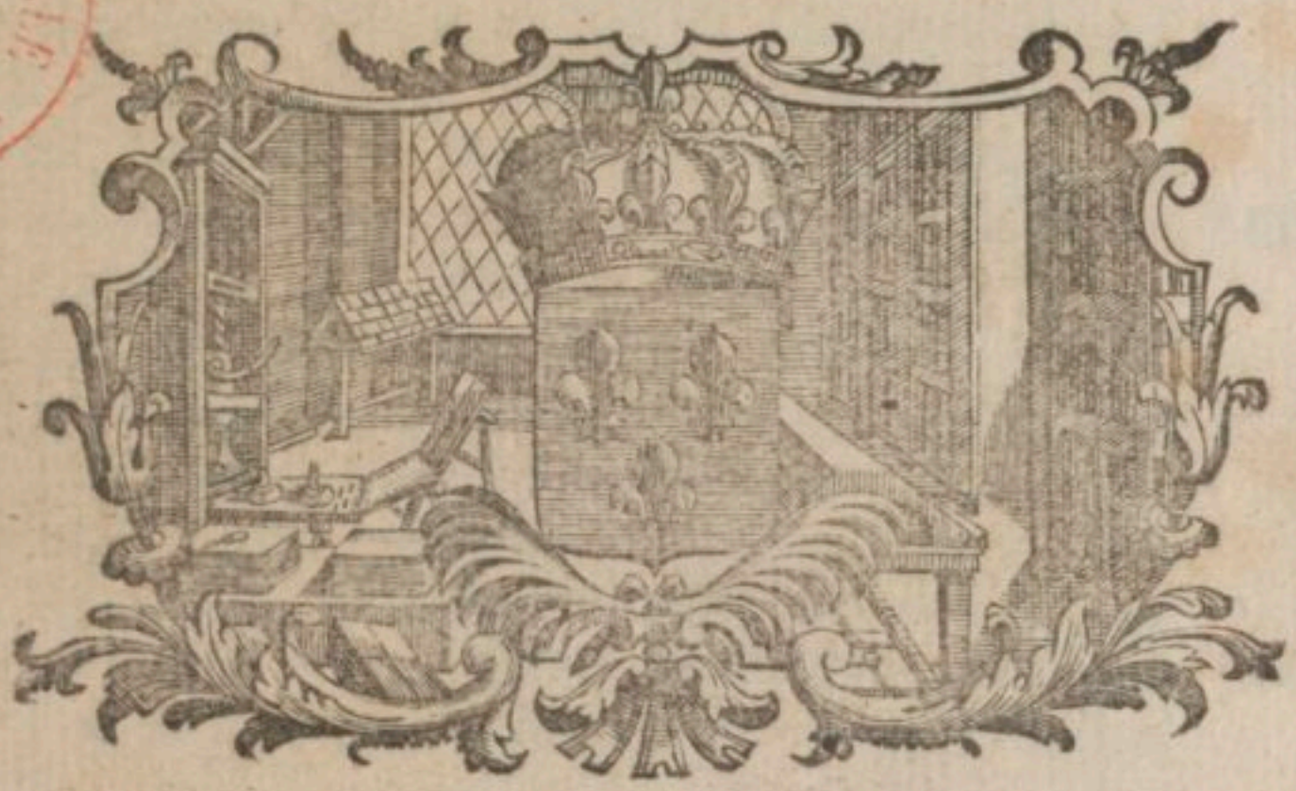
HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par Mr. FLEURY prêtre, prieur d'Argenteüil, cy-devant sous-precepteur du Roy d'Espagne, de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry.

TOME QUINZIE'ME.

Depuis l'an 1153. jusques à l'an 1197.

BIBLIOTHEQUE IMPR.



A PARIS,

Chez { EMERY Fils, Quay des Augustins, à S. Benoît.
SAUGRAIN l'aîné, Quay des Augustins, à la Fleur de Lys.
PIERRE MARTIN, Quay des Augustins, à l'Ecu de France.

M. DCC XIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

SOMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE SOIXANTE-DIXIE'ME.

I. *Fin de S. Guillaume archevêque d'Yorc.* II. *Mort d'Eſtienne. Henri II. roi d'Angleterre.* III. *Mort d'Anaſtaſie. Adrien IV. pape* IV. *Fin d'Arnaud de Breſſe.* V. *Entrevûë du pape & du roi Frideric.* VI. *Deputation des Romains.* VII. *Frideric couronné empereur* VIII. *Mort de Vicelin, Gerold évêque d'Oldembourg.* IX. *Le pape s'éloigne de Rome.* X. *Mort de Roger. Guillaume roi de Sicile* XI. *Egliſe Grecque.* XII. *Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem.* XIII. *Plaintes du patriarche contr'eux.* XIV. *Accord du pape avec le roi de Sicile.* XV. *Jean de Sarisberi près du pape.* XVI. *Le pape donne l'Irlande au roi d'Angleterre.* XVII. *Biens des évêques decedez.* XVIII. *S. Eliſabeth de Schonauge.* XIX. *Fin de Pierre le venerable.* XX. *S. Guillaume de Malaval.* XXI. *Patriarcat de Grade.* XXII. *Privilege de S. Martin de Bel.* XXIII. *Differend entre le pape Adrien & l'empereur.* XXIV. *Lettres des évêques Allemans au pape.* XXV. *Le pape appaiſe l'empereur.* XXVI. *Fin d'Otton de Friſingue.* XXVII. *Aſſemblée de Roncaille.* XXVIII. *Gratien & ſon Decret.* XXIX. *Gui de Blandrate élû archevêque de Ravenne.* XXX. *Autre querelle entre le pape & l'empereur.* XXXI. *Le pape détourne le roi de France du voïage d'Eſpagne.* XXXII. *Ordre de Calatrave.* XXXIII. *Hugues de Champfleuri chancelier de France.* XXXIV. *Pierre Lombard Maître des Sentences.* XXXV. *Jean de Sarisberi & ſes écrits.* XXXVI. *Suite des differens entre le pape & l'empereur.* XXXVII. *Mort d'Adrien. Alexandre III. pape &*

AN. 1153.
1154.
1155.
1156.
1157.
1158.
1159.

SOMMAIRE.

Octavien antipape. XXXVIII. *Lettres pour Alexandre.* XXXIX. *Lettre pour Octavien.* XL. *Deputation pour l'empereur*
1160. *à Alexandre.* XLI. *Concile de Pavie.* XLII. *Jugement en faveur d'Octavien.* XLIII. *Suites du concile de Pavie.* XLIV. *S. Eberard de Salsbourg.* XLV. *Lettre contre le concile de Pavie.* XLVI. *Lettres d'Arnoul de Lisieux.* XLVII. *Lettres de Jean de Sarisberi.* XLVIII. *Alexandre reconnu en France & en Angleterre.* XLIX. *Heretiques punis en Angleterre.* L. *Alexandre reconnu en Palestine.* LI. *Amauri patriarche de*
1161. *Jerusalem.* LII. *Milon II. évêque de Teroüane.* LIII. *S. Pierre de Tarentaise pour Alexandre.* LIV. *Concile de Toulouse.* LV. *Concile de Lodi.* LVI. *Translation des trois Rois.* LVII. *Le pape Alexandre en France.* LVIII. *S. Tho-*
1162. *mas archevêque de Cantorberi.* LIX. *Ses commencemens.* LX. *Conference à S. Jean de Laune.* LXI. *Voïage du roi de Danemarc en Allemagne.* LXII. *Alexandre honoré par les rois de France & d'Angleterre.* LXIII. *Concile de Tours.*
1163. LXIV. *Suite de la vie de S. Thomas de Cantorberi.* LXV. *S. Anthelme évêque de Bellai.*

LIVRE SOIXANTE-ONZIE'ME.

1164. I. *Commencement de division entre le roi Henri & S. Thomas.* II. *Eglise d'Allemagne.* III. *Assemblée de Clarendon.* IV. *Coûtumes d'Angleterre.* V. *Thomas refuse de les approuver.* VI. *Rupture entre le roi & lui.* VII. *Mort d'Octavien. Gui de Crême antipape.* VIII. *Concile de Northampton.* IX. *Thomas condamné.* X. *Il se retire en France.* XI. *Il est bien reçû du roi Loüis.* XII. *Envoïés d'Angleterre devant le pape.* XIII. *Thomas devant le pape.* XIV. *Ses parens bannis.* XV. *Fermeté de Saint Gilbert de Sempringam.* XVI. *Thomas à Pontigni.* XVII. *Assemblée de*
1165. *Virsbourg.* XVIII. *Plaintes du pape contre le roi d'Angleterre.* XIX. *Sa défense.* XX. *Retour du pape Alexandre à Rome.* XXI. *Lettre d'Arnould de Lisieux à Thomas.*

XXII. *Canoniſation de Charlemagne.* XXIII. *Thomas lé-* 1166.
gat en Angleterre. XXIV. *Conference de Chinon.* XXV. *Thomas excommunie Jean d'Oxford &c.* XXVI. *Concile de Londres, appel.* XXVII. *Lettres au pape.* XXVIII. *Lettre à Thomas.* XXIX. *Sa réponſe.* XXX. *Il eſt chaſſé de Pontigni.* XXXI. *Negociation de Jean d'Oxford à Rome.* XXXII. *Conference avec l'imperatrice Mathilde.* XXXIII. *Guillaume & Otton légats.* XXXIV. *L'empereur Frideric en Italie.* XXXV. *L'empereur Manuel envoïe au pape Alexandre.* XXXVI. *Conſtitution ſur les fêtes.* XXXVII. *Queſtion ſur l'égalité du Pere & du Fils.* XXXVIII. *Autres conſtitutions pour l'égliſe Greque.* XXXIX. *Egliſe d'Alexandrie.* XL. *Milan rebaſti.* XLI. *L'empereur Frideric devant Rome.* XLII. *Il eſt excommunié par Alexandre* XLIII. *Arrivée des légats en Normandie.* XLIV. *Conference de Giſors.* XLV. *Conference d'Argentan.* XLVI. *Appel contre Thomas.* XLVII. *Ses plaintes au pape & aux cardinaux.* XLVIII. *Abſolutions ſurpriſes.* XLIX. *Sédition à Reims.* L. *Manichéens en Flandres, & en Bourgogne.* LI. *L'empereur feint de vouloir quitter le Schiſme.* LII. *Fondatiou d'Alexandrie de la paille.* LIII. *Manuel envoïe* 1168.
encore au pape Alexandre. LIV. *Converſion des Rugiens.* LV. *Egliſe d'Allemagne.* 1167.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIE'ME.

I. *Conference de Mont-mirail.* II. *Le roi Louis conſole* 1169.
S. Thomas. III. *S. Thomas emploïe les cenſures eccleſiaſtiques.* IV. *Sa lettre au cardinal d'Oſtie.* V. *Gratien & Vivien nonces vers le roi d'Angleterre.* VI *Egliſe d'Allemagne.* VII. *Conference de Domfront.* VIII. *Conference de Caën.* IX. *Guillaume de Champagne archevêque de Sens.* X. *Ordonnance du roi d'Angleterre contre le pape.* XI. *Conference de S. Denis.* XII. *Autre députation du pape au roi d'Angleterre.* XIII. *Thomas renouvelle les cenſures.* XIV. *Egliſe d'Hongrie.* XV. *Egliſe de Sicile.* XVI. *Lettre du pape au Sultan d'Iconie.* XVII. *Commiſſion à l'archevêque*

1170. *de Roüen & à l'évêque de Nevers.* XVIII. *S. Godric ermite.* XIX. *Conference de Theorien avec les Armeniens.* XX. *Autre conference.* XXI. *Couronnement du jeune roi d'Angleterre.* XXII. *Plaintes de Thomas sur ce sujet.* XXIII. *Paix entre le roi & Thomas.* XXIV. *Il en donne part au pape.* XXV. *Frideric feint de vouloir finir le schisme.* XXVI. *Lettre du pape pour l'Angleterre.* XXVII. *Thomas prepare son retour.* XXVIII. *Il arrive en Angleterre.* XXIX. *Il refuse d'absoudre les excommuniez.* XXX. *Conjuration contre sa vie.* XXXI. *Arrivée des meurtriers.* XXXII. *Son martyre.* XXXIII. *Af-*
1171. *fliction du roi d'Angleterre.* XXXIV. *Députation vers le pape.* XXXV. *Foulques évêque d'Estonie.* XXXVI. *Saladin sultan*
1172. *d'Egypte.* XXXVII. *Le roi d'Angleterre en Irlande.* XXXVIII. *Concile de Cassel.* XXXIX. *Absolution du roi d'Angleterre.* XL.
1173. *Concile d'Avranches.* XLI. *Canonisation de S. Thomas.* XLII. *Roïaume de Jerusalem.* XLIII. *Assassins.* XLIV. *Voïage de*
1174. *Benjamin.* XLV. *Rabins fameux.* XLVI. *Richard élû archevêque de Cantorberi.* XLVII. *Guerre civile en Angleterre.* XLVIII. *Canonisation de S. Bernard.* XLIX. *Fin de S. Pierre de Tarentaise.* L. *Richard de Cantorberi sacré* LI. *Penitence du roi d'Angleterre.* LII. *Albert archevêque de*
1175. *Salsbourg déposé.* LIII. *Lambert le begue à Liege.* LIV.
1176. *Concile de Londres.* LV. *Exemptions des moines.* LVI. *Alexandrie évêché.* LVII. *Ordre militaire de S. Jaques.* LVIII. *Hugucion légat en Angleterre.* LIX. *Vivien légat en Ecosse.* LX. *Jean de Sarisberi évêque de Chartres.* LXI. *Pierre Commestor.* LXII. *Concile d'Albi. Manichéens.* LXIII. *Fin de S. Galdin de Milan.*

LIVRE SOIXANTE-TREIZIE'ME.

1177. I. *FRideric résolu à quitter le schisme.* II. *Le pape à Venise.* III. *à Ferrare.* IV. *Reconciliation de l'empereur avec le pape.* V. *Paix jurée.* VI. *Conrad transferé de Maïence à Salsbourg.* VII. *Lettre du pape au prêtre Jean.* VIII. *Ecrits de Hugues Etherien.* IX. *Absalon évêque de*

Lunden. X. *Guillaume de Paris abbé en Danemarc.* XI. *Pierre cardinal de S. Chryſogone légat en France.* XII. *Manichéens à Toulouſe.* XIII. *Autres en Albigeois.* XIV. *Fin de S. Anthelme de Bellai.* XV. *S. Hildegarde.* XVI. *Alexandre III. rentre* 1178.
à Rome. XVII. *Soûmiſſion de l'antipape Calliſte.* XVIII. *Convocation d'un concile general.* XIX. *Guillaume archevêque de Tyr.* XX. *Troiſiéme concile de Latran.* XXI. *Ses canons.* XXII. 1179.
Peines contre les heretiques. XXIII. *Erreur de Pierre Lombard.* XXIV. *Evêques d'Allemagne.* XXV. *S. Laurent de Dublin.* XXVI. *Couronnement de Philippe de France.* XXVII.
Schiſme en Ecoſſe. XXVIII. *L'antipape Lando ſe ſoûmet.* 1180.
XXIX. *Mort de Louis VII. Philippe Auguſte roi.* XXX. *Pierre de Celles évêque de Chartres.* XXXI. *Queſtion du Dieu de Mahomet.* XXXII. *Mort de Manuel. Alexis couronné empereur.*
XXXIII. *Egliſe Latine d'Orient.* XXXIV. *Egliſe d'Angleterre.*
XXXV. *Henri légat pourſuit les Albigeois.* XXXVI. *Mort d'Alexandre III. Lucius III. pape.* XXXVII. *Affaire de Dol en Bretagne.* XXXVIII. *Fin d'Arnoul de Liſieux.* XXXIX. *Scandale en* 1181.
l'abbaïe de Greſtain. XL. *Enfans tuez par les Juifs.* XLI. *Juifs chaſſez de France.* XLII. *Latins maſſacrez à C. P.* XLIII. *Andronic appellé à C. P.* XLIV. *Etat du roïaume de Jeruſalem.*
XLV. *Boëmond prince d'Antioche excommunié.* XLVI. *Reünion des Maronites.* XLVII. *Archevêché de Montreal en Sicile.*
XLVIII. *Mort de Chriſtien. Conrad archevêque de Maïence.* 1183.
XLIX. *Subſide accordé au pape.* L. *Mort du jeune roi d'Angleterre.* LI. *Andronic empereur de C. P.* LII. *Entrepriſe de l'abbé de Fulde.* LIII. *Concile de Verone.* LIV. *Decret contre les he-* 1184.
retiques. LV. *Origine des Vaudois.* LVI. *Suite du concile de Verone.* LVII. *Ambaſſadeur de Jeruſalem en France.* LVIII. *En*
Angleterre. LIX. *Baudoüin archevêque de Cantorberi.* LX. 1185.
Theſſalonique priſe par les Siciliens. LXI. *Mort d'Andronic. Iſaac l'Ange empereur de C. P.*

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIEME.

I. MOrt de *Lucius. Urbain III. pape.* II. *Chronique de* 1186.
Godefroi de Viterbe. III. *Differens entre le pape &*

Frideric. IV. *Plainte de l'empereur contre le pape.* V. *Lettre des évêques Allemans.* VI. *Egliſe de Livonie.* VII. *S. Hugues évêque de Lincolne.* VIII. *Concile de Dublin.*
1187. IX. *Gui de Luſignan roi de Jeruſalem.* X. *Bataille de Tiberiade.* XI. *Jeruſalem priſe par Saladin.* XII. *Mort d'Urbain. Gregoire VIII. pape.* XIII. *Sa mort. Clement III.*
1188. *pape.* XIV. *Son traité avec les Romains.* XV. *Decime Saladine.* XVI. *Fin du ſchiſme d'Ecoſſe.* XVII. *Conference de*
1189. *la Ferté Beſnard.* XVIII. *Mort de Henri II. roi d'Angleterre.* XIX. *Richard I. roi d'Angleterre.* XX. *Sedition contre les Juifs.*
1190. XXI. *Evêchés d'Angleterre.* XXII. *Voïage de l'empereur Frideric.* XXIII. *Sa mort. Henri IV. empereur.* XXIV. *Concile de Roüen.* XXV. *Voïage des rois de France & d'Angleterre.* XXVI. *Mort de Guillaume. Tancrede roi de Sicile.* XXVII. *Joachim abbé*
1191. *en Calabre.* XXVIII. *Mort de Clement III. Celeſtin III. pape.* XXIX. *Couronnement de l'empereur Henri VI.* XXX. *Priſe d'Acre par les croiſez.* XXXI. *Chevaliers Teutoniques.* XXXII. *Egliſe d'Alexandrie.* XXXIII. *Combat d'Arſouf.* XXXIV. *Mort de Baudoüin archevêque de Cantorberi.* XXXV. *l'évêque d'Eli chaſſé d'Angleterre.* XXXVI. *Pourſuites contre lui*
1192. *à Rome.* XXXVII. *Legats refuſez en Normandie.* XXXVIII. *S. Albert évêque de Liege.* XXXIX. *Eſtienne évêque de Tournai.* XL. *Ordre du Val-des-choux.* XLI. *Le roi Richard pris par*
1193. *le duc d'Autriche.* XLII. *Hubert archevêque de Cantorberi.* XLIII. *Philippe épouſe Ingeburge & la quitte.* XLIV. *Retour du roi Ri-*
1194. *chard.* XLV. *Plaintes contre Geofroi archevêque d'Yorc.* XLVI. *Fermeté de S. Hugues de Lincolne.* XLVII. *Punition du duc d'Autriche.* XLVIII. *Monaco patriarche de Jeruſalem.* XLIX. *Doſithée patriarche de C. P.* L. *Theodore Balſamon & ſes*
1195. *écrits.* LI. *Alexis l'Ange empereur.* LII. *Concile d'Yorc.* LIII. *L'archevêque Geofroi ſuſpens.* LIV. *L'empereur Henri roi de Sicile.* LV. *Croiſade publiée.* LVI. *Concile de Montpellier.* LVII. *Le roi Philippe ſe remarie.* LVIII. *Mort de Mau-*
1196. *rice. Eudes de Sully évêque de Paris.* LIX. *Queſtion ſur l'euchariſtie.* LX. *Priſon de l'évêque de Beauvais.* LXI. *Croiſade des Allemans.* LXII. *Mort de Henri VI. Philippe & Otton rois*
1197. *des Romains.* LXIII. *Egliſes du Nort.* LXIV. *S. Homobon de Cremone.*



S. le Clerc inv.

Martyre de S. Thomas Archevêque de Cantorbery.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE SOIXANTE-DIXIE'ME.

HENRY Murdac archevêque d'Yorc, ſuivit de près le pape Eugene III. & ſaint Bernard ſes protecteurs, & mourut la même année 1153. le quatorziéme d'Octobre, après avoir tenu ce ſiége cinq ans. L'archevêque Guillaume dépoſé au concile de Reims en 1148. ſortit de ſa retraite ſi tôt qu'il eut appris la mort du pape & de ſaint Bernard; & alla promptement à Rome ſe préſenter au nouveau pape Anaſtaſe, qui étant cardinal avoit été

AN. 1153.

I.

Fin de S. Guillaume archevêque d'Yorc.

Vita S. Guill. ap. Boll. 8. Jun. tom. 28. p. 141

Sup. liv. LXIX. n. 33.

AN. 1154. le principal défenſeur de ſa cauſe. Il demandoit grace, ſans ſe plaindre du jugement rendu contre lui: quand on reçût la nouvelle certaine de la mort de l'archevêque Henri, qui rendit la cauſe de Guillaume encore plus favorable. Ainſi le pape aïant pitié de ſes cheveux blancs, auſſi bien que les cardinaux, revoqua la ſentence donnée contre lui par Eugene: le rétablit dans ſa dignité, & lui accorda même le pallium qu'il n'avoit jamais obtenu auparavant.

A ſon retour en Angleterre comme il paſſa à Cantorberi, Roger archidiacre de cette égliſe le vint viſiter par eſtime pour ſa vertu: & quand il ſe fut retiré, l'archevêque d'Yorc dit à ceux qui étoient préſens, que Roger ſeroit ſon ſucceſſeur, comme il le fut en effet. Ce prélat arriva à Vincheſtre le ſamedi ſaint troiſiéme jour d'Avril 1154. & celebra la fête de Pâque & l'octave avec l'évêque Henri ſon oncle: enfin il arriva à Yorc le dimanche avant l'Aſcenſion neuviéme de Mai. Il y fut reçû avec grand applaudiſſement du clergé & du peuple, malgré l'oppoſition du doïen Robert & de l'archidiacre Oſbert; & la foule fut ſi grande à ſon entrée, que le pont de bois ſur lequel il falloit paſſer rompit; & une grande quantité de peuple tomba confuſément dans la riviere. Mais perſonne n'en mourut: ce qui fut regardé comme un effet des prieres & de la benediction du ſaint archevêque.

Le jour de la Trinité après avoir celebré la meſſe ſolemnelle, il ſe ſentit tout d'un coup attaqué d'une

fievre, & ne laiſſa pas de faire donner dans ſon palais un grand repas, pendant lequel il entra dans ſa chambre, & marqua à ſes domeſtiques le jour de ſa mort. La fievre dura huit jours, il n'emploïa point le ſecours des medecins, & mourut le neuviéme, qui étoit le huitiéme de Juin 1154. un mois après être arrivé à Yorc. La promptitude de ſa mort fit imaginer qu'il avoit été empoiſonné, & on alla juſques à dire que le poiſon lui avoit été donné à la meſſe dans le calice: mais il fut verifié que c'étoit un faux bruit & une pure calomnie. Il eſt honoré comme ſaint le jour de ſa mort; ſon corps fut élevé de terre 130. ans après, & cette tranſlation accompagnée de pluſieurs miracles. AN. 1154.

Après ſa mort le doïen Robert & l'archidiacre Oſbert, qui lui avoient toujours été oppoſez, firent élire par le chapitre, quoiqu'il y eut repugnance, Roger archidiacre de Cantorberi, à la ſollicitation de l'archevêque Thibaut légat en Angleterre & du conſentement du roi. Ce fut Thibaut lui-même qui le ſacra: mais le chapitre d'Yorc obtint qu'il le fit en qualité de légat & non d'archevêque de Cantorberi. Roger remplit le ſiége d'Yorc vingt-ſept ans, plus appliqué au temporel qu'au ſpirituel de ſon égliſe. *Godwin. Ebor. c. 31.*

II. Mort d'Etiene Henri II. roi d'Angleterre. *M. Matth. Paris.*

La même année 1154. & le vingt-cinquiéme d'Octobre mourut Etienne roi d'Angleterre, après avoir regné dix-neuf ans, & Henri duc de Normandie fut reconnu roi ſans conteſtation, ſuivant le traité fait l'année précedente en 153. entre le roi Etienne & lui. Henri étoit fils de Geoffroi Plantegeneſt

AN. 1154.

comte d'Anjou, & de Matilde fille du roi Henri I. & il avoit épouſé Alienor ducheſſe d'Aquitaine, après qu'elle eût été ſéparée de Loüis le jeune roi de France. Ainſi il ſe trouva le plus puiſſant prince de la Chrétienté: étant par ſa mere roi d'Angleterre & duc de Normandie: par ſon pere comte d'Anjou, de Touraine & du Maine: par ſa femme duc d'Aquitaine & comte de Poitou. Il étoit en Normandie à la mort du roi Etienne, & repaſſa auſſi-tôt en Angleterre, où il arriva le ſeptiéme de Décembre; & le dimanche avant Noël dix-neuviéme du même mois, il fut couronné à Oüeſtminſter par Thibaut archevêque de Cantorberi, en préſence des archevêques, des évêques & des barons d'Angleterre & de Normandie. Il regna trente-cinq ans & fut ſurnommé Courtmantel: mais il eſt plus connu ſous le nom d'Henri II.

III. Mort d'Anaſtaſe. Adrien IV. pape.

Cod. Vatic. ap. Bar. & Papebr.

Chr. Voſ tom. 2. bibl. Lab. p. 308

Guill. Neubrig. 11. c. 6.

Peu de tems après ſon avenement à la couronne il aprit la mort du pape Anaſtaſe IV. & l'élection d'Adrien. Anaſtaſe mourut la même année 1154. le ſecond jour de Décembre après avoir tenu le ſaint ſiége un an quatre mois & vingt-quatre jours. Le lendemain troiſiéme de Décembre qui étoit un vendredi, fut élû pape & couronné Nicolas évêque d'Albane & nommé Adrien IV. Il tint le ſaint ſiége quatre ans & neuf mois. Ce pape étoit Anglois de nation nommé Nicolas Brec-ſpére, c'eſt-à-dire Briſe-lance. Son pere Robert étoit un clerc qui ſe fit moine à S. Alban, laiſſant ce fils en bas âge avec peu de bien. Etant devenu plus grand & n'aïant pas de quoi aller aux écoles, il ſubſiſtoit des au-

mônes du monaſtere, où il venoit tous les jours. Son pere en eut honte; & lui ayant fait des reproches de ſon peu de courage le chaſſa avec indignation. Le jeune homme preſſé de la neceſſité paſſa la mer, & ne trouvant pas ſon avantage en France il alla juſques en Provence, & s'arrêta à S. Ruf monaſtere fameux de chanoines reguliers près d'Avignon. Il s'appliqua à gagner leurs bonnes graces par tous les ſervices qu'il leur pouvoit rendre; & comme il étoit bien fait de ſa perſonne, ſage en ſes diſcours, prompt à executer les commiſſions: il ſe rendit agréable à toute la communauté: Ils le prierent même de prendre leur habit; & il vécut pluſieurs années entr'eux, avec un grand zéle pour la régularité. Il s'appliqua à la lecture; & comme il avoit l'eſprit pénetrant & une grande facilité à parler, il fit beaucoup de progrès dans la ſcience & dans l'éloquence. Enfin il ſe fit tellement eſtimer, que l'abbé Guillaume II. étant mort il fût élû pour ſucceder. AN. 1155.

Mais quelques années après ils ſe repentirent d'avoir mis à leur tête un étranger, ils inventerent contre lui des calomnies & l'accuſerent devant le pape Eugene. Le pape ayant oüi leurs plaintes & voyant la ſageſſe & la modeſtie avec laquelle Nicolas ſe défendoit: s'appliqua à les mettre en paix, & après les avoir reconciliez il les renvoya. Cette paix ne fut pas de longue durée, il s'éleva bien-tôt une tempête plus violente, & les chanoines de S. Ruf revinrent porter leurs plaintes au pape Eugene qui leur dit: Je ſçai quelle eſt la cauſe de cet

AN. 1155.

orage: allez & choiſiſſez quelqu'un avec qui vous puiſſiez vivre en paix: celui-ci ne vous ſera plus à charge. Il les renvoïa ainſi, retenant auprès de lui Nicolas pour le ſervice de l'égliſe Romaine, & le fit évêque d'Albane. Il fut enſuite envoyé légat en Norvege, où il inſtruiſit avec ſoin dans la loi de Dieu la nation encore barbare, & à ſon retour il fut élevé ſur le ſaint ſiége. Le nouveau roi d'Angleterre Henri aïant appris l'élection de ce pape né ſon ſujet, lui fit écrire une lettre, où il felicite ſon païs d'avoir produit un arbre ſi heureuſement tranſplanté: il l'exhorte à remplir l'égliſe de dignes miniſtres, & à procurer du ſecours à la terre-ſainte & à l'empire de C. P.

Cod. ap. Papeb.

Ap. Petr. Bleſ. ep. 168.

IV. Fin d'Arnaud de Breſſe.

Cependant Arnaud de Breſſe étoit à Rome, où il continuoit à tenir publiquement des diſcours ſeditieux, ſoutenu par les citoyens puiſſans, principalement par les ſenateurs. Quelques-uns de ceux qu'il avoit ſéduits attaquerent Gerard prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiene comme il paſſoit dans la ruë ſacrée, allant trouver le pape; & le bleſſerent dangereuſement dont toutefois il guérit. C'eſt pourquoi le pape Adrien mit la ville de Rome en interdit, & on y ceſſa les offices divins juſqu'au mercredi de la ſemaine ſainte 1155. Le pape demeuroit cependant à S. Piere de la cité Leonine. Alors les ſenateurs preſſez par le clergé & le peuple vinrent trouver le pape, & lui jurerent ſur les évangiles qu'ils chaſſeroient de Rome & de ſon territoire Arnaud & ſes ſectateurs, s'ils ne rentroient dans l'obéïſſance du pape. Ils furent chaſſez, l'in-

Acta ap. Bar. an. 1155.

terdit levé, & tout le peuple en benit Dieu. Le lendemain qui étoit le jeudi ſaint, on accourut de toutes parts ſelon la coutume pour recevoir l'abſolution des pechez, & il vint auſſi une grande multitude de pelerins. Alors le pape accompagné d'évêques, de cardinaux & d'une grande troupe de nobles, ſortit de la ville Leonine où il étoit demeuré depuis ſon ordination, & paſſant au travers de Rome avec les applaudiſſements de tout le peuple, il arriva au palais de Latran, où il celebra ſolemnellement la fête de Pâque, qui cette année étoit le vingt-ſeptiéme de Mars. AN. 1155.

Frideric Barberouſſe roi des Romains avoit paſſé l'hiver en Lombardie, & après avoir pris pluſieurs places, entr'autres Tortone, il vint à Pavie, où il fut couronné roi des Lombards dans l'égliſe de ſaint Michel le dimanche *Jubilate* troiſiéme après Pâques, qui étoit le dix-ſeptiéme d'Avril. Il celebra la Pentecôte près de Boulogne, puis il paſſa en Toſcane. Vers ce tems-là Anſelme évêque d'Havelſberg revint de Grece, où Frideric l'avoit envoyé pour traiter avec l'empereur Manuel de ſon mariage, & d'une alliance contre le roi de Sicile. A ſon retour Anſelme fut élu archevêque de Ravenne par le clergé & le peuple, & le roi lui donna l'exarcat de la province pour récompenſe de ſes ſervices. *Ott. Friſ.* 11. *Frid. c.* 14. 15. *&c.* *c.* 20. *c.* 11.

Le pape étoit à Viterbe, quand il apprit que le roi Frideric marchoit à Rome en diligence; & craignant qu'il n'y vint comme ennemi, il aſſembla ſon conſeil & envoïa au devant de ce prince trois cardinaux, ſavoir deux prêtres, Jacques de S. Jean & *Acta. ap. Bar.*

AN. 1155.

S. Paul, & Gerard de ſainte Pudentiene; & un diacre, Gregoire de ſainte Marie *in Portico* : & il leur donna des articles ſuivant leſquels ils devoient traiter avec Frideric. Ils le trouverent à S. Quirique en Toſcane, où il les reçût avec honneur, & les mena dans ſa tente : ils lui expoſerent les ordres qu'ils avoient du pape, & lui demanderent entr'autres choſes qu'il leur rendit Arnaud de Breſſe, car il avoit été pris par Gerard cardinal diacre de ſaint Nicolas, à qui les vicomtes de Campanie l'avoient ôté, & il étoit ainſi tombé entre les mains du roi. Le roi cedant au deſir du pape remit auſſitôt Arnaud entre les mains des cardinaux : il fut envoyé à Rome, où ſuivant le jugement du clergé, le prefet le fit attacher à un poteau & brûler publiquement, puis on jetta ſes cendres dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ſes reliques comme d'un martyr, & telle fut la fin de ce ſéditieux.

Otto. 11. Frid. c. 20. Ligurin. lib. 111. p. 124.

V. Entrevuë du pape & du roi Frideric.

Acta.

Le roi Frideric avoit envoyé au pape de ſon côté Arnold archevêque de Cologne & le nouvel archevêque de Ravenne Anſelme, pour convenir avec lui des conditions de ſon couronnement. C'eſt-pourquoi il ne voulut point donner de réponſe aux cardinaux que les archevêques ne fuſſent revenus: mais le pape qui ſe defioit de Frideric en uſa de même : il refuſa de rendre réponſe aux archevêques juſques au retour de ſes cardinaux : & cependant il ſe tenoit enfermé à Citta-di Caſtello forteresſe eſtimée imprenable. Les députez ainſi renvoïez de part & d'autre ſe rencontrerent; & d'un commun accord ils allerent trouver le roi près de Viterbe où il étoit campé.

campé. Il convint de donner au pape ſes ſûretez, & par le conſeil des ſeigneurs & des chevaliers de ſa ſuite aſſemblez en grand nombre, on apporta en préſence des cardinaux les reliques, la croix, & l'évangile, ſur leſquels un chevalier choiſi jura au nom du roi de conſerver au pape Adrien & aux cardinaux la vie, les membres, la liberté, l'honneur & les biens. Les deux cardinaux en ayant fait leur raport au pape, il promit de couronner le roi, & ils convinrent du jour & du lieu de leur entrevûë. AN. 1155.

Le pape fut reçu par pluſieurs ſeigneurs Allemans, avec une grande multitude de laïques & de clercs; & ils le conduiſirent juſques à la tente du roi avec les évêques & les cardinaux de ſa ſuite. Mais comme le roi ne vint point tenir l'étrier au pape, les cardinaux indignez ſe retirerent à Cita di Caſtello: de quoi le pape embaraſſé, ne laiſſa pas de deſcendre de cheval & s'aſſeoir dans le fauteüil qui lui étoit preparé. Alors le roi vint ſe proſterner devant lui, & après lui avoir baiſé les pieds il s'approcha pour recevoir le baiſer de paix: mais le pape lui dit, qu'il ne l'y admettroit point, juſques à ce qu'il lui eût rendu l'honneur que tous les empereurs orthodoxes avoient rendu à ſes predeceſſeurs par reſpect pour les SS. apôtres. Le roi ſoûtint qu'il ne le devoit point, & tout le jour ſuivant ſe paſſa en divers conferences ſur ce ſujet. Enfin le roi ayant interrogé les vieux ſeigneurs, qui avoient accompagné l'empereur Lothaire à l'entrevuë du pape Innocent, & s'étant informé ſoigneuſement de la coûtume tant par leur raport que par les anciens monumens: il

AN. 1155.

fut réſolu que le roi feroit fonction d'eſcuyer auprès du pape. Ce qui fut executé le lendemain à la vûë de toute l'armée: il lui tint l'étrier pendant la longueur d'un jet de pierre, & le pape enſuite le reçut au baiſer de paix.

VI. Deputation des Romains. *Otto.* 11. *c.* 21.

Cependant les Romains ayant apris l'arrivée du roi, lui envoyerent des députez gens habiles & lettrez, qui ayant reçû ſauf conduit ſe preſenterent devant lui entre Rome & Sutri, & lui firent une harangue où ils diſoient en ſubſtance: Nous venons, grand roi, de la part du ſenat & du peuple Romain, vous offrir la couronne imperiale, dans l'eſperance que vous nous délivrerez du joug injuſte des clercs, & que vous rendrez à Rome l'empire du monde & ſon ancienne ſplendeur, en rétabliſſant le ſenat & l'ordre des chevaliers. Nous vous avons fait notre citoïen & notre Prince d'étranger que vous étiez: vous devez de votre côté nous promettre la confirmation de nos anciennes coûtumes & des loix accordées par vos prédeceſſeurs: donner à nos officiers qui vous recevront dans le Capitole juſques à la ſomme de cinq mille livres d'argent; & nous défendre de toute inſulte juſques à effuſion de ſang. Nous vous demandons ſur tout cela vos lettres & votre ſerment.

Ils en auroient dit davantage, mais le roi ſurpris & indigné de ce commencement de harangue leur répondit: Rome n'eſt plus ce qu'elle a été: ſa puiſſance a paſſé premierement aux Grecs puis aux François. Il n'eſt pas vrai que vous m'ayez apellé ni fait votre citoïen & votre prince, nos rois Charles

&Otton ont conquis par leur valeur Rome & l'Italie sur les Grecs & les Lombards, sans en avoir obligation à personne ; & l'ont jointe a l'empire François. Il est vrai que vous avez imploré notre secours, contre des ennemis dont vous ne pouviez vous délivrer ni par vous-mêmes, ni par les Grecs trop amolis. Enfin je suis votre maître par une possession légitime, & le Sicilien en qui vous avez confiance ne vous affranchira pas de mon pouvoir. Quant au serment que vous me demandez, ce n'est pas aux sujets à faire la loi au prince : je conviens que je vous dois la justice & la protection, sans qu'il soit besoin d'en faire de serment ; & pour l'argent je ne suis pas votre prisonnier pour marchander avec moi, je fais mes liberalitez comme il me plaît. AN. 1155.

Quelques-uns des assistans demanderent aux députez s'ils avoient encore quelque chose à dire, & après avoir un peu déliberé, ils répondirent qu'ils vouloient auparavant raporter à leurs concitoïens ce qu'ils avoient entendus, & que suivant leur conseil ils reviendroient vers le roi. Ils s'en retournerent ainsi ; & le roi se doutant de leur artifice, consulta le pape, qui lui dit : Mon fils, vous connoîtrez encore mieux par experience les artifices des Romains, & qu'ils ne sont venus & retournez que pour vous tromper. Mais il faut les prévenir : envoïez promptement de vos meilleurs troupes se saisir de la ville Leonine & de l'église de S. Pierre, que je vous ferai rendre. La chose fut ainsi executée, & le roi envoïa dès la nuit même pour cet effet mille chevaliers choisis conduits par le cardinal Octavien.

AN. 1155. VII. Frideric couronné empereur.

Le lendemain matin le pape Adrien partit le premier avec les cardinaux & le clergé, pour aller attendre le roi à ſaint Pierre; & le roi ſuivit avant l'heure de tierce accompagné d'une grande multitude de gens armez marchant en bon ordre. Etant arrivé il quitta ſes habits pour en prendre d'autres de cerémonie, & vint à l'égliſe de ſainte Marie de la Tour, où le pape l'attendoit devant l'autel. Là il fit le ſerment ordinaire pour la ſûreté du pape porté par le cerémonial. Le pape l'y laiſſa & monta à l'autel de S. Pierre; le roi le ſuivit avec la proceſſion, & quand il fut dans l'égliſe, le premier des évêques cardinaux dit ſur lui la premiere oraiſon, deux autres évêques dirent la ſeconde, & le troiſiéme dit la derniere, & lui fit l'onction devant la confeſſion de S. Pierre On dit la meſſe de la Vierge parce que c'étoit un ſamedi; & le graduel étant chanté, le roi s'approcha du pape, & reçût de ſa main l'épée, le ſceptre, & enfin la couronne imperiale; & cependant les Allemans firent de ſi grands cris de joïe, qu'il ſembloit que ce fut un tonnerre. Ainſi fut couronné l'empereur Frideric premier, le ſamedi dix-huitiéme de Juin 1155 la quatriéme année de ſon regne: la cerémonie fut achevée paiſiblement avant l'heure de none, & l'empereur ſe retira à ſon camp ſous les murs de la ville, le pape demeurant au palais près de S. Pierre.

Acta. §. 22.

Mais les Romains irritez de ce qu'il n'avoit pas attendu leur conſentement pour couronner Frideric: ſortirent du château S. Ange dont ils étoient maîtres, ſe jetterent en furie ſur quelques-uns des

écuyers de l'empereur qui étoient demeurez à ſaint Pierre, & les tuerent dans l'égliſe même. L'empereur vint avec ſes troupes: on combattit depuis environ quatre heures du ſoir juſques à la nuit; & les Romains furent battus. Il y en eut près de mille tuez & deux cens pris: mais le pape obtint leur liberté. AN. 1155.

En cette occaſion Henri de Lion duc de Saxe ſe diſtingua au-deſſus de tous les ſeigneurs qui accompagnoient l'empereur: ce qui obligea le pape à lui accorder la conſecration de Gerold élu évêque d'Oldembourg, qu'il lui avoit refuſée auparavant. L'évêque Vicelin étoit mort le douziéme de Décembre de l'année précedente 1154. après avoir rempli ce ſiege cinq ans & neuf ſemaines. Pendant preſque tout ce tems il fut affligé de paraliſie, & depuis deux ans & demi il avoit perdu la parole & ne quittoit point le lit: on ne laiſſoit pas de le porter à l'égliſe pour entendre la meſſe & communier, car il ne vouloit point eſtre privé de cette conſolation, s'il n'y étoit contraint par la violence du mal. Quoiqu'il ne pût parler, il prioit avec une telle affection & de tels gémiſſemens, qu'à peine les aſſiſtans pouvoient-ils retenir leurs larmes. Il fut enterré à Falderen par Evermode évêque de Ratzebourg, & ſa ſainteté fut confirmée par pluſieurs miracles: entr'autres d'une femme nommée Adelburge aveugle depuis long-tems, à laquelle il apparut en ſonge un an après ſa mort, & lui rendit la vûë.

VIII. Mort de Vicelin. Gerold évêque d'Oldembourg.

Helm. 1. *ch. Slau. c.* 79. *Sup. l.* LXIX. *n.* 51.

c. 70. 76.

Quand l'évêque Vicelin mourut Henri de Lion *c.* 10.

AN. 1155.

duc de Saxe étoit parti pour faire à la ſuite de l'empereur le voyage d'Italie, & on lui reſerva l'élection du ſucceſſeur. Or il avoit un chapelain nommé Gerold de petite taille, & né en Suabe de parens mediocres, mais diſtingué par ſon merite. Il n'avoit point en Saxe ſon pareil dans la ſcience des écritures, & étoit maître de l'école de Brunſvic & chanoine de la même ville : le prince l'aimoit ſingulierement à cauſe de la pureté de ſes mœurs, mais pour lui il avoit réſolu de quitter la cour & d'embraſſer la vie monaſtique. La nouvelle s'étant donc répanduë de la mort de l'évêque Vicelin, la ducheſſe de Saxe dit au prêtre Gerold : Si vous voulez ſervir Dieu dans une vie auſtere, chargez-vous d'un travail utile au prochain ; allez en Sclavie & continuez l'œuvre de l'évêque Vicelin. Elle l'envoya ſur les lieux, & le fit élire évêque par un commun conſentement du clergé & du peuple. Hartuiç archevêque de Brême qui devoit le ſacrer étoit abſent, Gerold alla le chercher en Saxe & le trouva à Meſbourg. Mais l'archevêque qui avoit deſtiné l'évêché d'Oldembourg à un autre, prétendit que l'élection de Gerold étoit nulle, ayant été faite ſans ſa permiſſion, dans une égliſe qui n'étoit pas encore formée; & remit à faire décider cette affaire à ſon retour par le chapitre de Brême.

Gerold voyant que l'archevêque lui étoit contraire paſſa en Suabe, d'où il écrivit au duc de Saxe l'état des choſes ; & le duc lui manda qu'il vint promptement le trouver en Lombardie, pour aller avec lui juſques à Rome. Gerold arriva au-

près du duc au camp devant Tortone que l'empereur assiegeoit. Quand ils furent près de Rome, & que l'on eut reglé les conditions du couronnement de l'empereur, le duc de Saxe pria le pape de vouloir sacrer Gerold élû évêque d'Oldembourg, mais le pape le refusa avec modestie, disant qu'il l'auroit fait volontiers s'il l'eût pû sans faire injure au métropolitain. Car l'archevêque de Brême avoit pris les devants, écrivant au pape pour le prier de ne lui pas faire l'affront de sacrer Gerold. Toutefois après la défaite des Romains, le pape voulant honorer le duc de Saxe, lui envoya des présens, & lui fit dire que le lendemain il sacreroit son évêque. Cette promesse réjoüit extrêmement le duc, & le pape l'accomplit avec grande solemnité. Ainsi Gerold fut sacré évêque d'Oldembourg le dimanche dix-neuviéme de Juin 1155. mais le pape fit exprimer dans la bulle adressée à l'archevêque de Brême, qu'il n'avoit point prétendu soustraire le nouvel évêque à sa jurisdiction. Aussi Gerold alla le trouver à son retour & fit sa paix avec lui.

AN. 1155.

c. 82.

IX. Le pape s'éloigne de Rome *Acta.*

Après le couronnement de l'empereur Frideric, le pape Adrien s'éloigna de Rome avec ce prince, & ils s'arrêterent à Ponte-Lucano près de Tibur, pour y celebrer la saint Pierre. Pendant la messe le pape donna l'absolution à tous ceux qui avoient répandu du sang dans le combat contre les Romains, comme l'ayant fait en guerre juste. Alors les Tiburtins apporterent à l'empereur les clefs de leur ville, déclarant qu'ils se donnoient à lui, mais

Otto c. 23. Acta.

AN. 1155.

le pape & le clergé de Rome qui l'accompagnoit, le trouverent fort mauvais; & repréſenterent à l'empereur que cette ville appartenoit à l'égliſe Romaine, & que les Tiburtins avoient fait ſerment au pape Adrien. L'empereur en délibera avec les ſeigneurs de ſa cour, & conſidera qu'ayant déja les Romains contre lui, il ne devoit pas s'attirer encore le pape, qui pouvoit lui rendre ennemis le prince de Capoüe & le duc de Poüille, & même traiter à ſon déſavantage avec le roi de Sicile. Il rendit donc Tibur au pape & lui en donna ſes lettres, où toutefois on mit la clauſe: ſauf le droit imperial. Mais enſuite les chaleurs de l'eſté & les maladies qui ſe mirent dans l'armée de l'empereur l'obligerent à quitter l'Italie. Comme il étoit à Ancone, il reçut deux ambaſſadeurs de Manuel empereur de C. P. qui voulurent lui perſuader de paſſer en Poüille pour faire la guerre à Guillaume roi de Sicile leur ennemi commun, lui promettant pour cet effet de grandes ſommes d'argent, & le pape l'y excitoit auſſi de ſon côté: mais l'etat de l'armée de Frideric ne le lui permit pas. Il ſe contenta d'envoyer à C. P. Guibald Abbé de Corvei & de Stavelo, & retourna en Allemagne.

Guil. Tyr. XVIII. *c.* 2.

X. Mort de Roger. Guillaume roi de Sicile.

Roger premier roi de Sicile étoit mort dès le vingt-ſeptiéme de Fevrier de l'année precedente 1154. après avoir regné 22. ans. Il avoit fait couronner deux ans auparavant ſon fils Guillaume, qui lui ſucceda & regna encore douze ans: il eſt connu ſous le nom de Guillaume le Mauvais. Il demanda au pape Adrien la confirmation de ſon roïaume, & ne l'aïant

V. Pagi. an. 1154. *n.* 4. *Fazel. lib.* VII. *c.* 3. 4.

pas

pas obtenuë il attaqua les terres de l'égliſe Romaine, aſſiégea Benevent, & prit pluſieurs places en Campanie : c'eſt pourquoi le pape l'excommunia, ce qui le rendit mépriſable aux ſeigneurs de la Poüille. Ils envoyerent donc des députez au pape comme à leur ſouverain ſeigneur, l'invitant à venir recevoir leurs hommages. Pour cet effet il paſſa en Campanie avec une armée vers la S. Michel 1155. & ſe fit reconnoître dans tout le païs juſques à Benevent. Cependant il reçut une lettre de l'empereur Manuel, qui lui demandoit trois villes maritimes en Poüille, offrant de l'aider de troupes & d'argent, pour faire la guerre à Guillaume, & le chaſſer de la Sicile.

ANN. 1155.

Alln. Hadr.

Le roi Guillaume voyant le peril qui le menaçoit, envoya au pape l'évêque de Catane, avec pouvoir de traiter la paix. Il demandoit premierement d'être abſous de l'excommunication : puis il offroit de faire au pape foi & hommage, de rendre la liberté à toutes les égliſes de ſes terres, de donner trois places en proprieté à l'égliſe Romaine, d'aider au pape à ſoûmettre les Romains, & enfin de lui donner autant d'argent que les Grecs lui en offroient. Le pape voyant ces propoſitions ſi avantageuſes, envoïa à Salerne, où étoient les députez du roi, Hubalde cardinal évêque d'Oſtie pour s'en aſſurer ; & trouvant qu'elles étoient ſerieuſes, il vouloit les accepter. Mais la plus grande partie des cardinaux pleins de hauteur & de vaines eſperances, n'en furent pas d'avis : ainſi elles furent refuſées. Ce qui montre que dans ces déliberations, le pape étoit

AN. 1155. XI. Eglise Grecque.

obligé de suivre la pluralité des voix.

Les propositions que l'empereur Manuel fit au pape Adrien & à l'empereur Frideric contre le roi de Sicile, furent apparemment l'occasion de la lettre qu'Adrien écrivit à Basile d'Acride archevêque de Thessalonique, pour l'exhorter à procurer la réünion des églises, & lui recommander les deux nonces qu'il envoyoit à l'empereur Manuel. L'archevêque Basile répondit au pape, qu'il n'y avoit point de division entre eux & les Latins : puisqu'ils tenoient la même foi qui étoit celle de saint Pierre, & offroient le même sacrifice. Encore qu'il y ait, ajoûte-t-il, quelques petits sujets de scandale qui nous ont éloignez les uns des autres, votre sainteté pourra les faire cesser par son autorité si étenduë, avec les secours de l'empereur qui est dans les mêmes intentions.

Jus Græco. Rom. lib. v. init. p. 305. Hadr. epist. 7.

La même année 1155. au mois de Septembre, la quatriéme indiction étant commencée, l'empereur Manuel Comnene fit une constitution, par laquelle il renouvella la défense que son pere avoit faite, de prendre les biens des évêchez vacans. Nous avons apris, dit-il, qu'à la mort des évêques, quelques fois même avant qu'ils soient enterrez, les officiers des lieux entrent dans leurs maisons, dont ils emportent tout ce qu'ils y trouvent, & se metent en possession des immeubles de leurs églises, C'est pourquoi nous défendons aux ducs, ou à quelques autres officiers que ce soit, d'en user de la sorte : mais si l'évêque a fait un testament, il sera executé sur les meubles trouvez en sa maison : s'il n'en a

Const. 3. Jus Gr. R. lib. 2 p. 154.

Sup. liv. LXIX. n. 2.

point fait, tout ſera reglé ſelon les canons & les loix. Quant aux immeubles de l'égliſe vacante, les ducs ni les autres officiers n'y mettront pas le pied, & n'en enleveront rien: mais tout ſera adminiſtré ſelon les canons, juſqu'à ce que le ſucceſſeur en prenne le gouvernement. Le tout ſous peine de punition corporelle, même de mutilation de membres, de long exil & de reſtitution au double. On void ici que les égliſes vacantes étoient pillées en Orient auſſi-bien qu'en Occident. Luc Chryſorberge ſucceda cette année à Conſtantin Chliarene dans le ſiége patriarcal de C. P. AN. 1155.

Catalog. Jus. Gr. R. Pagi.

XII. Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem.

Cependant Foucher patriarche de Jeruſalem vint en Italie porter ſes plaintes au pape contre les freres Hoſpitaliers de S. Jean, dont il faut expliquer l'origine. Pendant que Jeruſalem étoit ſous la puiſſance des Califes Fatimites, des marchands d'Amalfi en Italie, qui trafiquoient en Egypte & en Syrie, obtinrent la permiſſion de bâtir vis-à-vis du ſaint ſepulcre un monaſtere en l'honneur de la ſainte Vierge, où les pelerins Latins puſſent trouver l'hoſpitalité: auſſi fut-il nommé le monaſtere de la Latine. Et comme il y avoit auſſi des femmes qui faiſoient le pelerinage, on bâtit enſuite un autre monaſtere dedié à ſainte Magdelaine, pour des religieuſes, qui rendoient les mêmes ſervices aux perſonnes de leur ſexe. Enfin les moines du premier monaſtere fonderent un hôpital pour les pelerins malades, ou abſolument pauvres; car pluſieurs ayant conſumé ou perdu dans le voyage ce qu'ils avoient apporté, ſe trouvoient réduits à la derniere

Guill. Tyr. XVIII. c. 4. 5. 6.

AN. 1155. misere. Cet hôpital fut dedié à saint Jean l'Aumônier, & étoit sous la direction de l'abbé de sainte Marie. Les trois maisons savoir les deux monasteres & l'hôpital n'avoient point de revenu fixe, & subsistoient de ce que les marchands Latins contribuoient volontairement. Quand les croisez firent la conquête de Jerusalem, l'abbesse de la Magdelene étoit une noble Romaine nommée Agnès : le maître de l'hôpital étoit un homme vertueux nommé Gerauld, qui servoit les pauvres depuis longtems, sous les ordres de l'abbé & des moines de sainte Marie. Son successeur fut Raimond du Pui, qui eut le differend dont il s'agit avec le patriarche.

Depuis la conquête des François ces Hospitaliers se tirerent premierement de la jurisdiction de l'abbé de sainte Marie : ensuite leurs richesses étant extremement accruës, ils obtinrent du pape d'être exempts même de la jurisdiction du patriarche, &
Anast. epist. 12 de ne point payer de dîmes. On void quels étoient leurs privileges par la bulle d'Anastase. IV. adressée au maître Raimond, dans laquelle à sa priere, & à l'exemple des papes Innocent. II. Celestin II. Lucius II. & Eugene III. Il prend l'hôpital de Jerusalem sous la protection du saint siége, & lui confirme la possession de tous ses biens, soit dans le diocése de Jerusalem, soit ailleurs ; il permet aux freres de bâtir des églises & des cimetieres dans les terres qui leur ont été données, d'enterrer avec les cerémonies ecclesiastiques, ceux de leurs freres qui mourront dans des lieux interdits, & de celebrer

une fois l'année l'office divin dans les mêmes lieux, en faveur de leurs freres qui y ſeront envoyez pour faire des quêtes ou autrement. Il ajoûte : Comme tous vos biens ſont deſtinez à l'entretien des pelerins & des pauvres, nous défendons à qui que ce ſoit d'exiger des dîmes des terres que vous cultivez à vos dépens ; & à aucun évêque de publier interdit, ſuſpenſe ou excommunication dans les égliſes qui vous ſont ſoumiſes ; & s'il y a même dans ces lieux un interdit general, on pourra celebrer chez vous l'office divin à portes fermées, & ſans ſonner les cloches. AN. 1155.

Et afin que vous puiſſiez plus aiſément avoir l'office divin & recevoir les ſacremens, nous vous permettons de recevoir des clercs & des prêtres de quelque part qu'ils viennent, après vous être ſuffiſamment informez de leurs bonnes mœurs & de leur ordination, tant dans votre principale maiſon que dans les obédiences qui en dépendent : ſi leurs évêques refuſent de vous les accorder, vous les pourrez garder par l'autorité du S. ſiége ; & ces clercs ne ſeront ſoumis qu'à votre chapitre & au pape. Nous vous permettons auſſi de recevoir des laïques de condition libre pour le ſervice des pauvres. Voilà les trois ſortes de perſonnes qui compoſent l'ordre de ſaint Jean de Jeruſalem, les chevaliers, les clercs & les freres ſervans. Le pape continuë : Quant aux freres, c'eſt à-dire, aux chevaliers, qui auront été une fois reçûs en votre compagnie, nous leur défendons de retourner au ſiécle après avoir fait profeſſion & pris l'habit &

AN. 1155.

la croix, ni de paſſer à un autre inſtitut, ſous pretexte de plus grande regularité. Pour les conſecrations d'autels ou d'égliſes, les ordinations des clercs & les autres ſacremens: vous les recevrez de l'évêque dioceſain, s'il eſt dans la communion du ſaint ſiége & s'il veut les conferer gratuitement, ſinon, vous vous adreſſerez à tel évêque qu'il vous plaira, pour vous les adminiſtrer par l'autorité du ſaint ſiége. Nous vous confirmons toutes les ſeigneuries & les terres que votre hôpital poſſede delà ou deçà la mer, en Aſie ou en Europe, ou qu'il acquerrera à l'avenir. La bulle eſt du vingt-uniéme d'Octobre 1154.

XIII. Plaintes du Patriarche contre les hoſpitaliers. *Tyr.* XIII. *c.* 3.

Le patriarche de Jeruſalem prétendoit que les chevaliers de S. Jean abuſoient de ſes privileges, & voici quelles étoient ſes plaintes contre eux. Qu'ils recevoient ceux que les évêques avoient excommuniez, ou interdits nommément: les admettoient à l'office divin, & en cas de mort leur faiſoient adminiſtrer le viatique, l'extrême onction & la ſepulture eccleſiaſtique. Quoi qu'une ville fût en interdit ils ne laiſſoient pas d'y ſonner les cloches, d'y celebrer l'office publiquement à haute voix, & d'y recevoir les offrandes du peuple, au préjudice des égliſes matrices. Ils admettoient & deſtituoient leurs prêtres, ſans la participation des évêques. Ils refuſoient de payer les dîmes de leurs terres & de tous leurs revenus. Outre ces plaintes communes à tous les évêques, le patriarche en faiſoit de particulieres. Car comme l'hôpital de ſaint Jean étoit vis-à-vis l'égliſe du S. Sepulcre, il

se plaignoit, que les chevaliers avoient élevé pour lui insulter des bâtimens plus magnifiques que ceux de cette église, & que toutes les fois qu'il vouloit prêcher ils sonnoient leurs cloches ; enforte qu'il ne pouvoit se faire entendre. Que sur les plaintes qu'il en avoit faites aux citoyens, plusieurs en ayant averti les hospitaliers, loin de se corriger, ils avoient menacé de faire encore pis ; & en effet étoient venus en armes attaquer la maison du patriarche, & avoient tiré dans l'église du saint Sepulcre plusieurs fleches ; qui furent depuis ramassées en un faisseau & suspenduës devant le Calvaire, pour memoire de cet attentat. AN. 1155.

Le patriarche & les autres évêques voyant donc qu'ils ne pouvoient avoir raison des Hospitaliers, résolurent de s'adresser au pape, & le patriarche entreprit lui-même le voyage, quoi qu'âgé de près de cent ans. Il prit avec lui deux archevêques, Pierre de Tyr & Baudoüin de Cesarée, & cinq évêques Frideric d'Acre, Amauri de Sidon, Constantin de Lidde, Renier de Sebaste, & Hebert de Tiberiade. Ils s'embarquerent au printems de l'année 1155. & arriverent heureusement à Otrante en Poüille; mais ils trouverent tout le païs en armes, tant par la révolte des seigneurs contre Guillaume roi de Sicile, que par l'entrée des Grecs que le pape y avoit attirez : ce qui obligea les prélats de Palestine à s'embarquer pour aller par mer jusques à Ancone. De-là ils envoyerent des évêques à l'empereur Frideric qui étoit encore dans le païs,

AN. 1155. & obtinrent de lui des lettres de recommandation pour le pape.

Le patriarche & ceux de sa suite allerent cependant chercher le pape qui passoit de ville en ville ; & quelques-uns leur disoient qu'il le faisoit exprès pour les fatiguer & leur causer de la dépense ; & que les Hospitaliers arrivez long-tems auparavant, c. 8. l'avoient gagné par la grandeur de leurs présens. Le patriarche suivit le pape jusques à Ferentine, où s'étant presenté devant lui suivant la coûtume, il fut reçu froidement & vit bien qu'il étoit mal disposé à son égard. Il dissimula toutefois, & ne laissoit pas d'accompagner le pape aux ceremonies les jours de fête avec les évêques de sa suite. Enfin les parties eurent audiance, où la cause fut plaidée pendant plusieurs jours sans être jugée ; & le patriarche voyant par lui-même, & par les avis qu'il recevoit de ses amis qu'il n'avançoit rien, prit congé & se retira chargé de confusion. De tous les cardinaux il n'en trouva que deux qui lui fussent favorables Octavien & Jean de S. Martin, qui avoit été son archidiacre du tems qu'il étoit archevêque de Tyr.

XIV. Accord du pape avec le roi de Sicile. *Tyr.* XVIII. *c.* 8.

Cependant le pape Adrien se trouvant assiegé à Benevent avec les cardinaux par Guillaume roi de Sicile, & n'étant pas en état de lui resister : fut obligé de faire la paix à des conditions desavantageuses, au lieu de celles qu'il avoit refusées l'année précedente. Les députez pour ce traité furent de la part du pape trois cardinaux prêtres, savoir Hubaud du titre de sainte Praxede, Jules de S. Marcel, *Acta. ap. Bar. an.* 1156.

Roland

Roland de ſaint Marc, chancelier de l'égliſe Romaine : de la part du roi, Maïon grand amiral des amiraux, deux archevêques, Hugues de Palerme & Romuald de Salerne : Guillaume évêque de Cales ou Calui, & Marin abbé de Cave. Les conditions du traité furent differentes pour les terres d'Italie & pour la Sicile. AN. 1156.

Quant à la Poüille, la Calabre & les autres païs voiſins, il fut dit : Si un clerc a un differend avec un autre clerc en matiere eccleſiaſtique, & qu'il ne puiſſe être terminé par le chapitre, l'évêque ou une autre perſonne eccleſiaſtique dans la province, alors il pourra appeller au pape. Dans ces mêmes provinces on pourra faire des tranſlations d'une égliſe à l'autre en cas de neceſſité ou d'utilité, par la permiſſion du pape. Il pourra conſacrer les égliſes de ces provinces & les viſiter, excepté celles où le roi ſe trouvera en perſonne. Il pourra auſſi y envoyer des legats, à condition qu'ils ne pilleront point les terres eccleſiaſtiques.

Quant à la Sicile, l'égliſe Romaine y aura droit de conſacrer & de viſiter les égliſes, & ſi le pape appelle quelques perſonnes eccleſiaſtiques, le roi pourra retenir ceux qu'il jugera à propos, ſoit pour le ſervice de l'égliſe, ſoit pour le couronner lui-même. L'égliſe Romaine aura en Sicile les mêmes droits que dans le reſte du royaume, excepté l'appellation & la legation, qui n'y aura lieu qu'à la priere du roi. Pour les élections, le clergé les tiendra ſecrettes, juſques à ce qu'il les ait déclarées au roi, qui y donnera ſon conſentement, s'il n'a quel-

AN. 1156.

que puiſſante raiſon d'excluſion contre la perſonne éluë.

A ces conditions le roi promit de faire homage au pape du royaume de Sicile, du duché de Poüille, de la principauté de Capouë & de toutes leurs dépendances; & de payer le tribut annuel comme ſes prédeceſſeurs, & en donna ſa bulle d'or datée devant Benevent au mois de Juin 1156. indiction quatriéme. Le pape Adrien donna ſa bulle de la même date, par laquelle il déclare qu'il a fait ce traité étant à Benevent en ſûreté & en liberté, & y donne ſon conſentement. Enſuite le roi vint à l'égliſe de ſaint Marcien près de Benevent, où il ſe proſterna aux pieds du pape & lui fit hommage lige en preſence de pluſieurs évêques, cardinaux, comtes, barons & autres. Ce fut Otton Frangipane qui fit le ſerment pour le roi, que le pape reçût au baiſer de paix; & ce prince fit de grands preſens au pape, aux cardinaux & à toute la cour Romaine, en or, en argent, & en draps de ſoye. Le pape & le roi ſe ſeparerent contens: mais les cardinaux attachez à l'empereur Frideric furent mal ſatisfaits de ce traité, comme lui étant préjudiciable & honteux à l'égliſe Romaine.

Epiſt. 2.

Epiſt. ap. Rad. II. c. 52.

XV. Jean de Sariſberi près du pape.

Pendant que le pape étoit en Poüille il fut viſité par Jean de Sariſberi ſon compatriote & ſon ami particulier, alors chapelain de Thibaud archevêque de Cantorberi. Jean de Sariſberi demeura avec le pape à Benevent environ trois mois; & le pape lui ouvrant ſon cœur, lui avoüa qu'il avoit trouvé tant de miſeres dans le ſaint ſiége, que toutes les peines qu'il avoit ſouffertes auparavant lui ſem-

Policrat. VIII. c. 23. p. 68.

bloient en comparaiſon une douceur & une felicité. Qu'il auroit mieux aimé n'être jamais ſorti d'Angleterre, ou d'être demeuré perpetuellement caché dans le cloître de S. Ruf, que de s'être jetté dans de tels embarras : mais qu'il n'avoit oſé reſiſter à la providence. Pour montrer qu'en s'élevant par dégrez il n'étoit pas devenu plus heureux, il diſoit : Le ſeigneur m'a toûjours fait croître entre l'enclume & le marteau ; & maintenant il mettra, s'il lui plaît, ſa main ſous le fardeau dont il m'a chargé, car il m'eſt inſuportable. AN. 1156.

Il demanda un jour à Jean de Sariſberi ce que l'on diſoit de lui & de l'égliſe Romaine. Jean lui répondit avec liberté : On dit que l'égliſe Romaine ne ſe montre pas tant la mere de toutes égliſes que la marâtre. On y void des ſcribes & des phariſiens, qui mettent ſur les épaules des autres des fardeaux exceſſifs, où ils ne touchent pas du bout du doigt. Ils dominent ſur le clergé ſans ſe rendre l'exemple du troupeau : ils amaſſent des meubles précieux & chargent leurs tables d'or & d'argent, & toutefois ils ſont avares pour eux-mêmes. Ils ne donnent point d'accès aux pauvres, ſi-non quelquefois par vanité. Ils font des concuſſions ſur les égliſes, ils excitent des procès & commettent enſemble le clergé & le peuple, & croyent que toute la religion conſiſte à s'enrichir. Tout y eſt venal, la juſtice même ; & ils imitent les démons, en ce qu'ils ſemblent faire du bien quand ils ceſſent de nuire. J'en excepte quelque peu qui font leur devoir. Le pape même eſt à charge à tout le monde & preſque

Ibid. VI. *c.* 24. *p.* 386.

Matth. XXIII. 4.

I. *Petr.* V. 3.

AN. 1156.

insuportable. On se plaint qu'il bâtit des palais, tandis que les églises tombent en ruïne, & qu'il marche orné d'or & de pourpre, tandis que les autels sont negligez. Et vous, dit le pape, qu'en pensez-vous? Je suis bien embarrassé, répondit Jean de Sarisberi. Je crains de passer pour flateur, si je m'oppose seul à la voix publique; & de l'autre côté je crains de manquer de respect. Toutefois puisque Gui Clement cardinal de sainte Potentienne parle comme le public, je nose le contredire. Car il soutient qu'il y a dans l'église Romaine un fonds de duplicité & d'avarice qui est la source de tous les maux, & il le dit un jour publiquement dans l'assemblée des cardinaux, où présidoit le saint pape Egene. Je dirai toutefois hardiment & selon ma conscience, que je n'ai vû nulle part des ecclesiastiques plus vertueux, & plus ennemis de l'avarice que dans l'église Romaine. Qui n'admirera le mépris des richesses en Bernard de Rennes, cardinal diacre de saint Cosme & de saint Damien? Celui dont il a reçû quelque present est encore à naître. Qui n'admirera le scrupule de l'évêque de Preneste, qui s'abstenoit même de ce qu'on reçoit en commun? Plusieurs ont la gravité & la moderation de Fabricius avec l'avantage de la veritable religion.

Puis donc que vous me pressez, je déclare que l'on doit faire ce que vous enseignez, quoi qu'il ne faille pas imiter en tout ce que vous faites. Tout le monde vous applaudit & vous flatte, on vous nomme pere & seigneur. Si vous êtes pere, pourquoi attendez-vous des presens de vos enfans? Si

vous êtes ſeigneur pourquoi ne vous faites-vous pas craindre des Romains vos ſujets? Mais vous voulez conſerver Rome à l'égliſe par vos preſens: eſt-ce ainſi que S. Silveſtre l'a acquiſe? vous êtes, ſaint pere, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avez reçû gratuitement. Le pape ſe prit à rire, & loüa Jean de Sariſberi de la liberté avec laquelle il lui parloit: lui ordonnant de lui rapporter auſſi-tôt, ce qu'il entendroit dire de mal de lui. Puis pour juſtifier les contributions que l'égliſe Romaine recevoit de toute la chrétienté, il allegua la fable de l'eſtomac & des membres, qui ſe plaignoient qu'il profitoit ſeul de leur travail; & trouverent par experience qu'ils ne pouvoient ſubſiſter ſans lui. Mais pour faire l'application juſte, il eut fallu que le l'égliſe Romaine eut répandu ſur toutes les autres des biens de même nature que ceux qu'elle en recevoit.

An. 1156.

XVI. Le pape donne l'Irlande au roi d'Angleterre. *Matth. Pariſ. an.* 1155. *Sup. n.* 3.

Jean de Sariſberi n'étoit pas allé à Rome de ſon ſeul mouvement: il y avoit été envoyé par le roi d'Angleterre, & il fut apparemment le porteur de la lettre que ce prince lui écrivit ſur ſon avenement au pontificat. Il envoyoit Jean demander au pape la permiſſion d'entrer en Irlande, & de s'en rendre le maître pour y rétablir le Chriſtianiſme dans ſa pureté; & cette demande étoit fondée ſur le prétendu droit de l'égliſe Romaine en toutes les iſles, que l'on ſuppoſoit comme nous ayons vû dès le tems d'Urbain II. Le pape Adrien accorda à la priere de Jean de Sariſberi, ce que le roi d'Angleterre demandoit, comme il paroît par ſa bulle où il dit: On ne doute pas, & vous le connoiſſez vous-

Sup. liv. LXIV. *n.* 8. *Jo. Sariſb.* IV. *Metag. log. c. ult. Lp.* I. *t.* X. *conc. & ibi. Coſſart. p.* 1144.

AN. 1156.

même, que l'Irlande & toutes les isles qui ont reçû la foi Chretienne n'appartiennent à l'église Romaine: or vous nous avez fait entendre, que vous voulez entrer dans cette isle, pour en soûmettre le peuple aux loix & en extirper les vices: faire païer à S. Pierre un denier par an de chaque maison, & conserver en leur entier les droits de l'église. Ce que nous vous accordons avec plaisir pour l'accroissement de la religion Chretienne. Avec cette bulle le pape envoya au roi d'Angleterre un anneau d'or orné d'une émeraude en signe d'investiture, & cet anneau fut gardé dans les archives.

XVII. Biens des évêques decedez.

La même année 1156. le pape Adrien confirma la rénonciation de la vicomtesse de Narbonne à la mauvaise coûtume de prendre les biens des évêques morts. C'étoit un ancien abus, & souvent condamné comme nous avons vû par les conciles des Gaules; & dans la même province Raimond comte de Barcelone y avoit déja renoncé par une charte de l'année 1150. où il disoit: Etant prêt à faire le voyage d'Almerie, j'ai promis à Dieu entre les mains de l'archevêque de Tarragone & des évêques de Barcelone, de Girone & d'Ausone qui étoient presens, d'abolir la detestable coûtume qui avoit lieu dans les églises cathédrales de mes états: savoir qu'à la mort des évêques les baillifs & les vicomtes de mon pere, & de mes prédecesseurs, pilloient & enlevoient les biens des prélats, c'est-à-dire, ce qu'ils trouvoient dans leurs palais, leurs châteaux & leurs terres, ce que je reconnois être contraire aux loix divines & humaines. C'est pourquoi j'y renonce en la meil-

Marca. Concord. l. VIII. *c.* 18. *n. ult.*

Add. Baluz. ibid.

leure forme qu'il ſe peut, voulant que tout ce qui ſe trouvera dans les maiſons & les autres lieux dépendans de l'évêché, ſoit entierement reſervé à l'évêque futur. A cet exemple Ermengarde vicomteſſe de Narbone fit une pareille rénonciation en faveur de l'archevêque, par acte donné à Montpellier le quinziéme Janvier 1155. ſous le roi Louis qui revenoit de S. Jacques. J'entends ſuivant l'ancien ſtile l'année 1156. avant Pâques. Et c'eſt cette rénonciation que le pape Adrien confirma par ſa bulle adreſſée à Berenger archevêque de Narbone, & datée du neuviéme de Décembre à Rome. *Ep. 41.*

AN. 1156.

Le roi Louis le Jeune entreprit le voyage d'Eſpagne ſur la fin de l'an 1155. pour aller en pelerinage à S. Jacques : mais Rodrigue de Tolede dit que ce n'étoit qu'un prétexte, & que le vrai motif du voyage étoit de s'éclaircir ſi la reine Conſtance qu'il avoit épouſée en ſecondes nôces étoit fille legitime d'Alphonſe VIII. roi de Caſtille. Ce prince qui prenoit le titre d'empereur des Eſpagnes, reçut à Burgos le roi ſon gendre, & l'accompagna à ſaint Jacques. Au retour il le mena à Tolede, où il tint en ſa preſence une cour pleniere de ſes vaſſaux tant Chretiens qu'Arabes. Le roi Louis admira la magnificence de cette cour, & revint pleinement éclairci de l'illuſtre naiſſance de la reine ſon épouſe. *V. Pagi. an. 1155. n. 10 Roder VIII. hiſt. c. 9.*

L'an 1156. la châpe de notre Sauveur fut trouvée au monaſtere d'Argenteüil près de Paris : elle étoit ſans coûture, & de couleur rouſſatre : les lettres qui furent trouvées avec cet habit mar- *Rob. an. 1156.*

AN. 1156.

quoient, que la glorieuſe mere de J. C. le lui avoit fait, comme il étoit encore enfant. Ce ſont les paroles de Robert abbé du mont S. Michel auteur du tems ; & le monaſtere d'Argenteüil conſerve précieuſement cette relique.

XVIII. Sainte Eliſabeth de Schonauge. *Trithem. Chr. Spanhem. an. 1153. Vadelberti martyrol. to. 5. Spicil. p. 336.*

La même année 1156. on découvrit à Cologne pluſieurs tombeaux avec leurs inſcriptions, portant que c'étoit de ſainte Urſule vierge & martyre & de ſes compagnes, que l'on y honoroit au moins depuis trois cens ans. On trouva enſemble les noms de pluſieurs évêques & autres ſaints perſonnages que l'on diſoit les avoir accompagnées. Gerlac abbé de Duis envoya les principales & les plus remarquables de ces inſcriptions à Eliſabeth religieuſe de Schonauge, eſperant qu'elle en auroit quelque revelation, & qu'elle pourroit l'aſſurer ſi on y devoit croire ou non ; car il avoit quelque ſoupçon de ceux qui avoient trouvé ces corps ſaints ; & craignoit qu'ils n'euſſent fait faire ces inſcriptions par le deſir du gain. C'eſt ainſi qu'en parle Eliſabeth elle-même.

Viſion lib. IV. c. 2.

Vita. ap. Boll. 18. Jun. tom. 21. p. 604.

Elle étoit née en 1130. & à l'âge de douze ans ou environ elle entra dans le monaſtere de Schonauge ſitué au dioceſe de Tréves à ſeize milles de Bingue. Il étoit proche d'un monaſtere d'hommes fondé en 1125. & dedié à S. Florin confeſſeur, qui vivoit à Coblents au commencement du ſeptiéme ſiécle, & que l'egliſe honore le dix ſeptiéme de Novembre. Ce monaſtere de Benedictins eut pour premier abbé Hildelin : il prit le nom de Schonauge du lieu de ſa ſituation ainſi nommé à cauſe

de

de ſa belle vûë; & le monaſtere des filles qui fut depuis bâti tout proche en dépendoit. En l'année 1152. Eliſabeth étant âgée de vingt-trois ans commença à avoir des extaſes & des viſions: ce qui lui arrivoit ordinairement les dimanches & les fêtes aux heures de l'office divin. Comme pluſieurs perſonnes deſiroient ſavoir ce que Dieu lui reveloit, elle le découvrit par ordre de l'abbé Hildelin à un frere qu'elle avoit nommé Ecbert chanoine de l'égliſe de Bonne: mais elle eut bien de la peine à s'y réſoudre, craignant que les uns la priſſent pour une ſainte, les autres pour une hypocrite qui voulût impoſer, ou pour une folle. Enfin de peur de réſiſter à la volonté de Dieu, elle racontoit à ſon frere ce qu'elle voyoit & entendoit de jour en jour; & il l'écrivoit d'un ſtile ſimple, où il ne paroît rien ajoûter du ſien. AN. 1156.

Il en compoſa quatre livres, dont le troiſiéme intitulé des voyes du Seigneur, contient pluſieurs exhortations utiles pour les differens états des Chrétiens: la vie contemplative, la vie active, le mariage, la continence parfaite. Eliſabeth y fait de terribles reproches aux prélats de ſon tems, qui vivoient la plûpart dans le faſte & la pompe ſeculiere, dans les richeſſes & les delices: oubliant leurs devoirs eſſentiels, & ne ſongeant plus qu'ils étoient les ſucceſſeurs de J. C. & des apôtres. Juſques ici il n'y a point lieu de ſoupçonner la fidelité d'Ecbert: mais les viſions contenuës dans le quatriéme livre forment de grandes difficultez; car preſque tout regarde ſainte Urſule & ſes com- III. c. 6. &c. c. 14. IV. c. 2.

AN. 1156.

pagnes, entr'autres ſainte Verenne, dont Gerlac abbé de Duits avoit envoyé le corps à Hildelin abbé de Schonauge.

En ce livre Eliſabeth raconte fort au long comme l'ayant appriſe de ſainte Varenne, d'un ange & d'autres ſaints, l'hiſtoire de ſainte Urſule, de ſes compagnes & de ſes compagnons, ſi fabuleuſe qu'elle eſt manifeſtement inſoûtenable. On y voit entr'autres un prétendu pape Cyriaque inconnu à toute l'antiquité, que l'on place entre Pontien & Anteros, c'eſt à dire l'an 235. & dans le même tems on met un roi de C. P. nommé Dorothée & un roi particulier en Sicile; quoi qu'Eliſabeth prétende redreſſer les fautes de l'hiſtoire que l'on avoit déja écrite des onze mille vierges. Or je ne vois que deux manieres d'expliquer ces difficultez. On peut dire qu'Eliſabeth ayant lû attentivement ou entendu raconter ces hiſtoires, s'en étoit tellement rempli l'imagination, qu'elle a cru aprendre en revelation ce que ſa mémoire lui fourniſſoit; & qu'Ecbert n'a pas ſçû di ſtinguer ce que l'imagination échaufée de ſa ſœur produiſoit naturellement d'avec les revelations ſurnaturelles. Ou bien il faut dire comme dit le cardinal Baronius ſur un ſemblable ſujet; que cette partie des revelations eſt ſuppoſée; & qu'Ecbert, ou quelque autre, voulant autoriſer cette hiſtoire de ſainte Urſule, l'a attribuée à Eliſabeth, la faiſant parler comme il a voulu. Mais il faut avoüer que l'une & l'autre explication donne grande atteinte à toutes ces revelations: car qui nous aſſurera que les autres ſoient plus fidelles? En

V. Papebr. Conat. Diſſert. 5. & Paralip. to. 18. Boll. p. 39.

Uſer. antiq. Eccleſ. Britan. p. 619.

Bar. an. 604. an. 58. 59. &c.

AN. 1156.

Boll. to. 1. p. 247. to. 2. p. 695.

général il faut convenir avec le pieux & ſavant Pierre Papebroc, qu'on ne peut faire aucun fonds ſur ces revelations de ſaintes, pour établir des dogmes theologiques ou des faits hiſtoriques, puiſque l'on trouve des revelations contradictoires; & qu'il ne faut chercher les faits que dans les hiſtoires autentiques, ſuivant les regles de la critique la plus judicieuſe.

Outre les viſions, on a quinze lettres d'Eliſabeth dont la plus conſiderable eſt à ſainte Hildegarde, qu'elle viſitoit quelquefois. Elle l'écrivit vers l'an 1160. étant déja ſuperieure, ou, comme elle ſe nomme, maîtreſſe des religieuſes de Schonauge. Elle s'y plaint des mauvais diſcours que tenoient d'elle les religieux mêmes, & de quelques fauſſes lettres que l'on faiſoit courir ſous ſon nom ; & aſſure qu'elle n'a découvert les graces que Dieu lui avoit faites, que par l'ordre exprès d'un ange pluſieurs fois réïteré. Après avoir reçû de ces graces ſurnaturelles pendant treize ans, elle mourut le vendredy dix-huitiéme de Juin 1165. étant dans ſa trente-ſixiéme année; quoiqu'elle n'ait point été canoniſée, elle a été miſe dans le martyrologe Romain en 1584. & depuis ce tems elle eſt honorée comme ſainte au monaſtere d'hommes de Schonauge, car celui de filles a été ruiné par les Suedois. Ecbert frere d'Eliſabeth s'y rendit moine à ſa perſuaſion, & en fut abbé après Hildelin en 1167. Il a écrit contre les Cathares ou Manichéens d'Allemagne dont elle fait auſſi mention dans ſes exhortations.

ap. Trithem chr. Hirſaug. 1162.

Mart. R. 18. Jun. Trithem. chr. Hirſaug. ann. 1163.

III. ſerm. c. 12.

Pierre le venerable abbé de Clugni mourut le

XVIII. Fin de Pierre

AN. 1156.

le venerable. *vit. bibl. Clun. p 601.*

jour de Noël de l'année 1156. que ſelon l'uſage du païs on comptoit pour le premier jour de l'année ſuivante. Il avoit gouverné ce monaſtere & tout l'ordre avec une grande ſageſſe pendant trente-cinq ans, & fut enterré au chevet de la grande égliſe, par Henri évêque de Vincheſtre. Ce prélat avoit été moine de Clugni; & après la mort du roi Etienne ſon frere, il ſe retira ſecretement d'Angle-

Ibid. p. 593. Sûpl. Sigeb. ann. 1156.

p. 600. terre & vint à Clugny, où il avoit envoyé devant ſon tréſor, & où il donna de grandes ſommes, & fut compté entre les bienfaicteurs du monaſtere. Du tems de l'abbé Pierre il y avoit à Clugny environ quatre cens moines: l'obſervance de l'ordre étoit établie en plus de trois cens maiſons, & en avoit environ deux mille en ſa dépendance. Il en avoit dans les païs les plus éloignez, comme près de Jeruſalem l'abbaïe de la vallée de Joſaphat, où l'on croïoit qu'étoit le ſepulcre de la ſainte Vierge; & un autre monaſtere au mont Thabor.

L'abbé Pierre fut un des plus grands docteurs de ſon tems, comme il paroît par ſes écrits contre les Juifs, & contre les ſectateurs de Pierre de Bruis. Il écrivit deux livres des miracles de ſa connoiſſance, où il rapporte pluſieurs hiſtoires remarquables. On a conſervé ſes lettres au nombre de cent quatre-vingt-quinze, diſtribuées en ſix livres, où l'on voit principalement réluire ſa prudence & ſa diſcretion. Outre celle dont j'ai parlé, j'en trouve encore trois de remarquables. Une à l'empereur

lib. XI. ep. 39. Jean Comnene, où il le prie de favoriſer & de proteger le roi de Jeruſalem, le prince d'Antioche &

les autres François établis en Orient : puis il ajoûte, que l'empereur Alexis son pere, a donné au prieuré de la Charité le monastere de Civitot près de C. P. qui depuis trois ans a été usurpé par des étrangers: c'est pourquoi il en demande la restitution : offrant en récompense à l'empereur la confraternité de l'ordre, comme elle a été accordée aux rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne & de Hongrie. Il écrivit aussi pour le même sujet au patriarche de C. P. AN. 1156.

Les deux autres lettres sont adressées à Roger roi de Sicile: dans l'une il le felicite de la paix qu'il a fait avec le pape, & lui recommande l'unique monastere que l'ordre de Clugni avoit en Sicile: l'exhortant à y en ajoûter d'autres pour l'avantage de son royaume. Dans l'autre lettre il donne de grandes loüanges au roi Roger, & souhaite qu'il se rende maître de la Toscane pour le bien de cette province; & conclut en le priant d'étendre ses liberalitez sur le monastere de Clugni, à qui les autres rois ne donnent plus comme autrefois des marques sensibles de leur amitié, & qui se trouve engagé à des dépenses immenses. Pierre le venerable est le dernier homme celebre entre les abbez de Clugni, & cet ordre tomba depuis dans une grande obscurité. Après sa mort les moines de la maison élurent tumultuairement Robert le Gros parent du comte de Flandres, homme demi-laïque: mais il fut dépose & mourut, & on élut en 1158. Hugues troisiéme du nom prieur claustral, qui fut le dixiéme abbé de Clugni.

III. ep. 30.

IV. ep. 37.

Suppl. Sigeb. ann. 1158.

Chr. Chiia.

AN. 1157.
XIX.
S. Guillaume de Malaval.
Boll. 10. *Febr.* *to.* 4. *p.* 433.
Vita. p. 2. *c.* 3.

C'eſt le tems de ſaint Guillaume de Malaval auteur ou plûtôt patron d'une congrégation de moines. On ne ſait ni ſon païs, ni les commencemens de ſa vie: ce que l'on en ſait de plus certain c'eſt qu'il fut hermite en Toſcane, où après avoir pluſieurs fois changé de demeure, il ſe fixa enfin au lieu nommé alors l'étable de Rodes, & depuis Malaval, à cauſe de la ſterilité, en la paroiſſe de Caſtillon, au diocéſe de Groſſetto près de Sienne. Il s'y établit au mois de Septembre 1155. & y vécut dix-huit mois dans une grande auſterité. Un jeune homme nommé Albert ſe rendit ſon diſciple au tems de l'Epiphanie l'année ſuivante 1156. & fut témoin de ſes vertus pendant un an, c'eſt-à-dire juſques au dixiéme jour de Février 1157. auquel S. Guillaume mourut. Auſſi-tôt après un nommé Reinald ſe joignit à Albert & enſuite pluſieurs autres, qui formerent avec le tems une congrégation de moines nommez Guillemins ſous la regle de ſaint Benoît. L'égliſe honore ſaint Guillaume de Malaval le jour de ſa mort. Sa vie avoit eté écrite par Albert, mais elle ne ſe trouve plus; & les modernes l'ont mêlée de pluſieurs fables, confondant ce ſaint avec ſaint Guillaume duc d'Aquitaine ſous Charlemagne, fondateur du monaſtere de Gellone ou ſaint Gullem du deſert, & avec Guillaume dernier duc d'Aquitaine mort à Compoſtelle en 1137.

Marty. R. 10. *Febr.*

Sup. liv. XLV. *n.* 50.
Sup. l. LXVIII. *n.* 43.

XX.
Patriarche de Grade.

Henri Dandole noble Venitien étoit patriarche de Grade dès l'année 1130. & tint ce ſiége pendant cinquante ans. Comme les Venitiens étoient maî-

tres depuis long-tems de la ville de Jadera ou Zara en Dalmatie, ils voulurent auſſi l'aſſujettir à leur patriarche. Or elle avoit été ſouſtraite à la juriſdiction de l'archevêque de Spalatro, & érigée en archevêché par le pape Anaſtaſe IV. en 1154. A la priere donc des Venitiens & du patriarche Henri, le pape Adrien lui accorda pluſieurs bulles, une entr'autres où il confirme les privileges accordez à l'égliſe de Grade par les papes ſes prédeceſſeurs, particulierement celui de Leon IX. donné au concile de Rome de l'an 1053. & lui ſoûmet l'archevêché de Zara & les évêchez qui en dépendent, lui donnant le pouvoir de ſacrer cet archevêque, ſauf le pallium qu'il recevra du pape. La bulle eſt ſouſcrite par treize cardinaux, & daté du treiziéme de Juin 1157. Par une autre de la même date le pape accorde au patriarche la faculté d'ordonner un évêque à C. P. & dans toutes les autres villes de l'empire Grec, où les Venitiens ont pluſieurs égliſes. Les Zaretins eurent bien de la peine à ſouffrir que leur archevêque fut ſoûmis au patriarche de Grade : mais il fallut enfin ceder à la puiſſance des Venitiens.

AN. 1158.

Ital. ſac. to. 5. p. 1192. p. 1459.

Hadr. Ep. 36. 37. 38.

Sup. l. LIX. n. 81.

Ep. 38.

La même année 1157. le jour de la Pentecôte qui étoit le dix-neuviéme de Mai fête de S. Dunſtan, Henri roi d'Angleterre tint ſa cour à S. Edmond, portant couronne & accompagné de Thibaud archevêque de Cantorberi avec pluſieurs évêques, abbez, comtes & barons. Le roi y avoit appellé entre les autres Hilaire évêque de Chicheſtre & Gautier abbé de S. Martin de Bel ou de la Ba-

XXI. Privilege de S. Martin de Bel. *tom. x. conc. p. 181.*

AN. 1157.

taille, pour terminer le differend qui duroit entre eux depuis plusieurs années. C'est que l'évêque p. 1176. Hilaire qui avoit beaucoup de connoissances & de crédit en cour de Rome, prétendoit que le monastere de S. Martin étant dans son diocéese, l'abbé devoit lui prêter ferment, venir à son synode & lui payer les droits épiscopaux. Il prétendoit aussi droit de logement dans l'abbaïe & dans les terres de sa dépendance. L'abbé soûtenoit au contraire; que le roi Guillaume le Conquerant en fondant ce monastere, l'avoit affranchi de toute sujettion d'évêques, comme l'église de Christ de Cantorberi: & ce sont en effet les termes de la charte de fondation. L'abbé ajoûtoit que cette exemption avoit été confirmée par Lanfranc alors archevêque de Cantorberi, & par Stigand premier évêque de Chicheſtre. L'évêque Hilaire & l'abbé Gautier ayant donc été appellez à la cour qui se tint à saint Edmond, le roi occupé d'autres affaires les renvoïa à Gloceſtre, où il se rendit avec la même suite le jeudi de la Pentecôte.

Sup. liv. XLI. n. 19.

Monast. Angl. tom. 1. p. 317.

Le lendemain vendredi le roi après avoir oüi la messe, commanda à l'abbé de représenter les chartres de son monastere. Elles furent lûes par le chancelier Thomas Bequet, qui dit ensuite à Gauthier: Seigneur abbé, l'évêque de Chicheſtre employe contre vous une raison qui semble très-forte, en disant que vous lui avez fait serment. L'abbé soûtint qu'il n'avoit rien fait contre la liberté de son monastere; & le roi regardant le chancelier dit: Le serment ne nuit point à la dignité

des

des égliſes : ceux qui le font ne promettent que ce qu'ils doivent. Ainſi il aſſura qu'il ne ſouffriroit point que de ſon tems ce monaſtere perdit rien de ſa liberté, qu'il en parleroit à l'évêque & qu'il accommoderoit l'affaire : puis il ſe leva. AN. 1157.

Le mardi après l'Octave de la Pentecôte, le roi entra le matin dans le chapitre des moines, accompagné de deux archevêques Thibaud de Cantorberi & Roger d'Yorc, des évêques de Londres, d'Exceſtre & de Lincolne, de deux abbez & de Thomas ſon chancelier : de quelques comtes & barons, avec une grande multitude de peuple : l'évêque de Chicheſtre & l'abbé de Bel y étoient preſents. On lut encore la charte de Guillaume le Conquerant ; puis le chancelier dit à l'évêque qu'il pouvoit dire ce qu'il lui plairoit. L'évêque de Chicheſtre ſe leva & dit qu'il étoit prêt à s'accommoder avec l'abbé par la médiation du roi, ſauf les droits de leurs égliſes : n'étant point venu préparé à ſe défendre au fonds. Mais on lui dit qu'il falloit finir l'affaire qui n'avoit que trop duré. Il reprit donc ſon diſcours en élevant la voix & dit : N. S. J. C. a établi deux puiſſances en ce monde, l'une ſpirituelle, l'autre temporelle. La ſpirituelle eſt celle des paſteurs de l'égliſe & principalement du pape qui a cette prérogative, qu'aucun évêque ne peut être depoſé ſans ſon jugement ou ſa permiſſion. Il eſt vrai, dit le roi, qu'il ne peut être dépoſé, mais il peut être ainſi chaſſé. Ce qu'il dit en étendant les mains, & tous les aſſiſtans ſe prirent à rire. L'évêque reprit : Je le dis encore, tel eſt l'état

AN. 1157.

de l'égliſe établi de toute antiquité ; & aucun laïque, ni le roi même ne peut donner aux égliſes aucune dignité ni liberté ſans l'autorité du pape. Il vouloit montrer par-là la nullité de l'exemption accordée par le roi Guillaume au monaſtere de Bel.

Alors le roi en colere dit : Vous prétendez artificieuſement vous appuyer ſur l'autorité que le pape a reçûë des hommes, contre l'autorité royale que j'ai reçûë de Dieu. C'eſt pourquoi je vous ordonne par le ſerment que vous m'avez fait, de me faire ſatisfaction, pour ce diſcours préſomptueux contraire à ma dignité ; & je prie, ſauf le droit de ma couronne, tous les évêques préſens de m'en faire juſtice. Il s'éleva dans l'aſſemblée un murmure contre l'évêque, que l'on eût peine à appaiſer. Le chancelier même lui fit des reproches ; & le prélat voïant tout le monde contre lui, fit des excuſes au roi : ſoûtenant qu'il n'avoit point uſé d'artifice, ni prétendu diminuer en rien ſa puiſſance. Nous n'avons pas le reſte de cette rélation, & nous ne voyons point comment l'affaire fut decidée : mais ceci ſuffit pour nous montrer combien Henri II. roi d'Angleterre étoit jaloux des droits de ſa couronne, à l'égard de la puiſſance eccleſiaſtique. Au reſte ce qu'il diſoit que le pape a reçû des hommes ſon autorité, eſt faux à l'égard de la primauté, qui lui appartient de droit divin, mais à l'égard du droit de juger ſeul les évêques dont il étoit ici queſtion, il eſt vrai qu'il ne le tenoit que des hommes, par un uſage fondé ſur les fauſſes décretales.

A la mi-Octobre de la même année 1157. l'empereur Frideric s'achemina en Bourgogne, pour tenir sa cour à Besançon. Il s'y trouva des ambassadeurs de plusieurs nations, entr'autres deux légats du pape Adrien prêtres cardinaux, Roland du titre de S. Marc & Bernard du titre de S. Clement: tous deux considerables par leurs richesses, leur âge, leur prudence, leur autorité qui les mettoit presque au dessus de tous les autres. Un jour que l'empereur s'étoit retiré de la foule dans un oratoire particulier, on les mena devant lui, il les reçût avec honneur & bienveillance: ils le saluerent de la part du pape & de tous les cardinaux, puis ils lui présenterent une lettre du pape où il disoit: Nous avons écrit depuis peu de jours à vôtre majesté pour lui remettre en mémoire le crime inoüi commis de notre tems en Allemagne; étant fort étonnez que vous l'ayez laissez impuni jusques à present. Car vous savez comment notre venerable frere Esquil archevêque de Lunden revenant de Rome a été pris par quelques impies, qui le retiennent encore en prison; & comment en le prenant ces scelerats se sont jettez sur lui & les siens l'épée à la main, & les ont traitez indignement après leur avoir tout ôté. Le bruit de cet attentat s'est étendu jusques aux nations les plus éloignées: Cependant on dit que vous l'avez dissimulé, au lieu d'employer contre les coupables le glaive que vous avez reçû de Dieu pour la punition des méchans. Nous n'en comprenons pas la raison, puisque notre conscience ne nous reproche point de vous

AN. 1157.

XXIII. Differend entre le pape Adrien & l'empereur.

Radevic. l. c. 8.

Gunther. lib. IV. p. 367.

Radevic. c. 9. Badr. ep. 2.

Rom. XIII. 4.

AN. 1157.

avoir offenſé en rien; & qu'au contraire, nous vous avons toûjours aimé comme notre cher fils & comme prince très-chrétien. Vous devez vous remettre devant les yeux combien la ſainte égliſe Romaine votre mere vous reçût agréablement l'autre année, & comme elle vous confera de bon cœur la couronne imperiale. Ce n'eſt pas que nous nous repentions d'avoir en tout rempli vos déſirs: au contraire ſi vous aviez reçû de notre main de plus grands benefices, nous nous en réjouirons en conſideration des biens que vous pouvez procurer à l'égliſe & à nous. Nous craignons donc que quelques gens mal intentionnez ne vous ayent inſpiré de l'averſion contre nous. Il conclut en lui recommandant les légats.

Cette lettre ayant été lûë & fidelement expliquée par Reinald chancelier de l'empereur, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le latin: les ſeigneurs qui étoient preſens en furent violemment indignez parce qu'elle paroiſſoit pleine d'aigreur & menacer de quelque grand mal. Mais ils furent principalement choquez de ce que le pape diſoit, qu'il avoit conferé à l'empereur la couronne imperiale, & qu'il ne ſe repentiroit pas de lui avoir donné de plus grands benefices. Ce qui les portoit à prendre ces expreſſions à la rigueur, c'eſt qu'ils ſavoient que quelques Romains ſoûtenoient que les rois d'Allemagne, n'avoient poſſedé juſques-là l'empire de Rome & le royaume d'Italie, que par la donation des papes; & qu'ils vouloient tranſmettre à la poſterité cette créance, non ſeulement par

les paroles & les écrits, mais encore par les peintures, comme ils avoient fait à l'égard de l'empereur Lothaire, le repreſentant dans le palais de Latran, qui recevoit à genoux la couronne de la main du pape, avec une inſcription en ces termes: Le roi s'arrête à la porte, & après avoir juré les droits de Rome il devint vaſſal du pape, de qui il recevoit la couronne. AN. 1157.

Quand l'empereur Frideric vint à Rome en 1155. il ſe plaignit de cette peinture & de cette inſcription, & le pape Adrien lui avoit promis de la faire effacer: ce qui n'avoit pas été executé. Tout cela donc joint à la lecture de la lettre ayant excité un grand bruit parmi les ſeigneurs Allemans: on dit qu'un des légats les irrita encore plus en diſant: De qui donc tient-il l'empire s'il ne le tient pas du pape? & qu'Otton comte Palatin de Baviere tira preſque ſon épée, menaçant de lui couper la tête. L'empereur arrêta le tumulte par ſon autorité: mais il fit mener les legats à leur logis avec eſcorte; & leur ordonna de partir le lendemain de grand matin & de retourner droit à Rome, ſans s'arrêter nulle part dans les terres des évêques ou des abbez. Cependant il envoya une lettre par tous ſes états où il ſe plaignoit que le pape vouloit alterer l'union entre l'empire & le ſacerdoce; & après avoir raconté ce qui s'étoit paſſé à Beſançon, il ajoûtoit parlant des légats: On les a trouvez ſaiſis de pluſieurs lettres ſcellées en blanc, pour y écrire ce qu'ils voudroient, & s'en ſervir ſuivant leur coûtume à dépoüiller les égliſes d'Allemagne, & en

AN. 1157.

emporter les vaſes ſacrez : c'eſt pourquoi nous les avons renvoyez à Rome par le même chemin par lequel ils ſont venus. Or comme par l'élection des ſeigneurs nous tenons l'empire de Dieu ſeul, qui lors de la paſſion de ſon fils à ſoûmis le monde au gouvernement des deux glaives; & comme l'apôtre S. Pierre a dit: Craignez Dieu, honorez le roi: quiconque dira que nous avons reçu du pape la couronne imperiale comme un benefice, s'oppoſe à l'inſtitution divine & eſt coupable de menſonge. Nous vous exhortons donc à ſoûtenir la dignité de l'empire: declarant que nous ſommes réſolus à expoſer notre vie, plûtôt que d'en ſouffrir la diminution. Il eſt remarquable que l'allegorie des deux glaives fût reçûë comme une doctrine conſtante, par ceux mêmes qui combattoient les prétentions de la cour de Rome.

2. *Pet.* II. 17.

Sup. liv. LXIX. *n.* 14.

Radev. c. 15

Les deux légats Roland & Bernard étant retournez, raconterent les mauvais traitemens qu'ils avoient ſouffert, le peril qu'ils avoient couru; exagerant même la choſe pour exciter d'autant plus le pape à en tirer vengeance. Sur quoi le clergé de Rome ſe trouva partagé: les uns étoient pour l'empereur, & accuſoient les légats d'imprudence ou d'ignorance, d'autres étoient pour le pape. Il écrivit ſur ce ſujet aux évêques d'Allemagne une lettre, où aprés avoir rapporté la maniere dont ſes légats avoient été traitez, il ajoûte. Comme ils ſortoient de la préſence de l'empereur, on dit qu'il avoit fait un édit pour défendre que perſonne ne vienne à Rome de chez vous; & qu'il a mis des gardes à

epiſt. 3.

toutes les frontieres du royaume. Il exhorte ensuite les évêques à ramener l'empereur au droit chemin; & sur-tout à lui persuader de faire faire satisfaction par son chancelier Reinald & le comte Palatin, qui avoit dit des paroles très-injurieuses aux légats, & à l'église Romaine. AN. 1157.

XXIV. Lettre des évêques Allemans au pape. *Radev. c. 16.*

Les prélats d'Allemagne après avoir concerté ensemble ce qu'ils devoient répondre au pape Adrien lui écrivirent une lettre où ils disoient: Les paroles de votre lettre ont tellement choqué l'empereur & tous les seigneurs, que nous ne pouvons les approuver: mais ayant reçû avec le respect convenable celle que vous nous avez écrite, nous avons averti l'empereur suivant votre ordre, & il nous a ainsi répondu en prince catholique. Il y a deux regles par lesquelles notre empire doit être conduit, les loix des empereurs nos prédecesseurs & le bon usage qu'ils ont suivi: nous ne pouvons exceder les bornes. Nous rendons volontairement au pape le respect qui lui est dû, mais nous ne reconnoissons tenir notre couronne que de la grace de Dieu. L'archevêque de Mayence a la premiere voix dans l'élection, les autres seigneurs ensuite selon leur rang: nous recevons l'onction royale de l'archevêque de Cologne; l'imperiale du pape, le surplus vient du mauvais. Nous n'avons point contraint, au mépris du pape, les cardinaux à sortir de nos terres: mais nous ne leur avons pas permis de passer plus avant, avec les écrits injurieux à notre dignité dont ils étoient porteurs. Nous n'avons point fait d'édit pour fermer l'entrée & la

Matth. v. 37.

AN. 1157.

sortie d'Italie; & nous ne prétendons point la fermer aux pellerins, ni aux autres qui vont à Rome pour des causes raisonnables, avec le témoignage de leurs évêques ou de leurs superieurs. Mais nous prétendons nous opposer aux abus, par lesquels toutes les églises de notre royaume sont surchargées & attenuées, & la discipline des cloîtres presque détruite. Dieu s'est servi de l'empire pour mettre l'église à la tête de l'univers; & l'église veut à présent détruire l'empire: ce que nous ne croyons pas qui vienne de Dieu. On a commencé par une peinture, on y ajoûte l'écriture: nous ne le souffrirons pas, nous quitterons plûtôt la couronne. Qu'on efface les peintures & qu'on retracte les écrits afin qu'il ne reste pas des monumens éternels d'inimitié entre le royaume & le sacerdoce.

Après ce discours de l'empereur, les évêques viennent à la satisfaction que le pape demandoit du comte Palatin de Baviere & du chancelier Rainald, & ils disent: le comte Palatin est absent, & le chancelier ne nous a rien dit qui ne tende à la paix: soûtenant qu'il a défendu de tout son pouvoir les légats contre le peuple, qui en vouloit à leur vie; & tous ceux qui étoient présens en rendent témoignage. Au reste nous supplions votre sainteté d'appaiser l'empereur par des écrits qui adoucissent les premiers: afin que l'église soit tranquille sans que l'empire perde rien de sa dignité.

XXV. Le pape appaise l'empereur. *f. 17.*

Cependant l'empereur Frideric résolu de retourner en Italie campa près d'Ausbourg où ses troupes s'assembloient, & envoïa devant Reinald son

chancelier

chancelier & Otton comte Palatin de Baviere, qui s'avancerent en Lombardie, faiſant par tout reconnoître l'empereur. Ce que le pape aïant appris il envoya à ce prince deux nouveaux légats, Henry prêtre cardinal du titre de S. Nérée, & Hyacinthe diacre cardinal de ſainte Marie en l'école greque, hommes prudens & plus propres que les premiers au maniement des affaires. Ils vinrent trouver à Modene les envoyez de l'empereur auſquels ils ſe préſenterent avec humilité; & après qu'ils eurent expoſé le ſujet de leur légation, qui étoit de procurer la paix & l'honneur de l'empire, on les laiſſa paſſer. Etant arrivé à Trente ils prirent avec eux l'évêque pour plus grande ſûreté : car comme on ſavoit que l'empereur n'étoit pas content du pape, pluſieurs vouloient prendre ce prétexte pour piller les légats au paſſage des montagnes. En effet deux comtes puiſſants en ces quartiers-là prirent les cardinaux & l'évêque, les dépoüillerent & les mirent aux fers, juſques à ce qu'un noble Romain frere du cardinal Hyacinte les délivra en ſe rendant en ôtage. Mais Henry duc de Baviere & de Saxe, vengea peu de tems après cette violence.

AN. 1158.

c. 21.

Les légats étant donc arrivez au camp de l'empereur près d'Auſbourg, furent admis à ſon audiance; & après l'avoir ſalué reſpectueuſement de la part du pape & des cardinaux, comme ſeigneur & empereur de Rome & du monde : ils lui témoignerent le déplaiſir que ſentoit le pape d'avoir encouru ſon indignation, quoi qu'il ne crut pas l'avoir meritée; & preſenterent une lettre qui fut

c. 22.

AN. 1158.

luë & interpretée par Otton évêque de Frisingue, à qui cette division entre l'empire & le sacerdoce, causoit une douleur singuliere, comme témoigne Radevic son disciple. La lettre portoit en substance, que l'empereur n'avoit pas dû être choqué du mot de benefice, *beneficium*, employé dans la premiere lettre du pape, parce qu'il ne l'avoit point employé pour signifier un fief, comme il étoit ordinaire en ce tems-là, & n'avoit point voulu dire que l'empereur fut son vassal : mais il avoit employé ce mot selon l'usage commun de la langue latine, pour signifier un bienfait, comme il se trouve dans les saintes écritures. Il explique de même cette expression : Nous vous avons conferé la couronne, *contulimus*, & déclare qu'il n'a voulu dire autre chose sinon : Nous vous l'avons imposée. Il attribuë à des gens mal intentionnez ces mauvaises interprétations, & finit en recommandant à l'empereur ses nouveaux légats Henry & Hyacinthe, qu'il dit avoir envoyez par le conseil de Henry duc de Baviere & de Saxe. L'empereur fut content de cette lettre : mais il expliqua aux légats quelques autres articles, qui pourroient causer de la discorde, si on n'y mettoit ordre : surquoi les légats lui répondirent suivant son désir, & promirent que le pape conserveroit en tout les droits & la dignité de l'empire. Alors l'empereur déclara, qu'il rendroit son amitié au pape & au clergé de Rome, en signe de quoi il donna aux légats le baiser de paix, tant pour eux que pour les absens. Il leur fit des présens, & les renvoya pleins de joye.

Epist. 4.

c. 23.

Otton évêque de Frisingue devoit suivre en Italie l'empereur Frideric son neveu, à qui il étoit très utile pour les affaires de l'empire : mais il le pria de le dispenser de ce voyage, & en le quittant il lui recommanda les interêts de son église : particulierement la liberté de l'élection après sa mort, qu'il croïoit proche, à cause des avis qu'il en avoit reçûs, fondez sur quelques revelations. Etant retourné chez lui, il partit pour se rendre au chapitre de Citeaux, & arriva malade à Morimond, dont il avoit été abbé. Il s'y arrêta, & la maladie augmentant, après avoir reçû l'extrême-onction & fait son testament, il se fit apporter le livre qu'il avoit composé de l'histoire de l'empereur Frideric ; & le donna à des hommes doctes & pieux, pour y corriger ce qu'il pouvoit avoir dit en faveur de l'opinion de Gilbert de la Poirée, dont quelqu'un pût être scandalisé : déclarant qu'il vouloit soûtenir la foi catholique suivant la regle de l'église Romaine, ou plûtôt de l'église universelle : ce qui lui donnoit du scrupule étoit apparemment la maniere dont il avoit parlé de S. Bernard, comme prévenu contre Gilbert. Après cette déclaration Otton reçut le viatique, & mourut au milieu d'une multitude d'évêques & d'abbez le vingt-uniéme de Septembre 1158. Il avoit gouverné vingt ans l'église de Frisingue. Nous avons de lui deux ouvrages historiques : premierement une chronique divisée en sept livres, qui commence à la création du monde, & finit à l'an 1146. L'auteur y a ajoûté un huitiéme livre, qui est un traité theologique de la fin du monde. Il

AN. 1158.

XXVI. Fin d'Otton de Frisingue. *Rad. v.* II. *c.* IX.

Lib. I. *c.* 57. *Sup. l.* LXIX. *n.* 32.

Sup. liv. LXIX. *n.* 20.

VII. *c.* 33.

AN. 1158.

entreprit enſuite l'hiſtoire de l'empereur Frideric dont il compoſa deux livr s, comm nçant à l'an 1076. & au ſchiſme de Guibert contre Gregoire VII. & finiſſant à l'an 1156. Cette hiſtoire fut continuée par Radevic ſon diſciple & chanoine de ſon égliſe.

XXVII. Aſſemblée de Roncaille. *Otto. Morena res. Laud. p. 818. edit Leid. Radev. 11. c. 2.*

L'empereur Frideric avoit convoqué une aſſemblée generale à Roncaille, entre Plaiſance & Crémone, pour la ſaint Martin de l'année 1158. & elle commença en effet le vingt-troiſiéme de Novembre. Il s'y trouva un grand nombre de prélats, ſavoir Frideric archevêque de Cologne, & cinq évêques Allemans : des Italiens, Gui de Crême cardinal diacre & légat du pape, Pelegrin patriarche d'Aquilée, Obert ou Hubert archevêque de Mi n & vingt-d ux évêques. Il y avoit auſſi pluſieurs ſeigneurs avec les conſuls & les juges des villes de Lombardie, & quatre docteurs fameux qui enſeignoient le droit Romain à Boulogne : ſavoir Bulgare, Martin, Jacques & Hugues, diſciples de Garnier, qui avoit renouvellé cette étude. L'empereur appella ces quatre docteurs, & leur ordonna de lui déclarer en verité tous les droits regaliens qui lui appartenoient en Lombardie comme empereur. Ils s'excuſerent de le faire ſans prendre le conſeil des autres juges : ce que l'empereur leur ayant accordé, ils s'aſſemblerent au nombre de trente-deux ; & après avoir conferé enſemble, ils rapporterent à l'empereur en préſence des ſeigneurs & des conſuls des villes, ce qu'ils avoient trouvé & mis par écrit.

C'eſt à ſavoir que les regales ou droits regaliens étoient les duchez, marquiſats, comtez, conſulats, monoïes : le fourage ou ſubſiſtance des troupes nommé *fodrum* en latin du tems : le tonlieu, peages & autres tributs, les moulins, peſcheries & tout revenu du cours des rivieres : le cens réel & la capitation perſonnelle. Obert archevêque de Milan avec les conſuls de la ville & tous les autres évêques de Lombardie, qui étoient preſens auſſi-bien que les ſeigneurs, renoncerent publiquement entre les mains de l'empereur à tous ces droits qui avoient été déclarez regaliens : mais l'empereur en confirma la poſſeſſion à tous ceux qui en purent montrer des titres valables ; & toutefois il s'en trouva d'uſurpez pour trente mille marcs d'argent de revenu annuel.

AN. 1158.

Radev. c. 5.

V. Cange. gloſ.

Otto. Mor.

En cette aſſemblée de Roncaille, l'empereur Frideric fit pluſieurs loix, principalement pour établir la paix & la ſûreté publique. Il en fit une particuliere pour les étudians : à l'occaſion, ſans doute, de l'école de Boulogne qui étoit déja celebre. Cette conſtitution porte, que les écoliers qui voïagent à cauſe de leurs études, & principalement les profeſſeurs des loix divines & imperiales, pourront venir & habiter ſûrement, eux & leurs meſſagers aux lieux où on excerce les études : que perſonne ne ſoit aſſez oſé pour leur faire injure, ni uſer de repreſailles contre eux, pour les crimes ou les dettes de quelque autre province : de quoi les gouverneurs des lieux ſeront reſponſables. Si quelqu'un intente un procès contre eux, ils au-

Radev. c. 7.

Authent. ad tit. Ne fil. propat. IV. cod. 13.

AN. 1158.

ront le choix de plaider devant leur ſeigneur, ou leur profeſſeur, ou l'évêque de la ville, ſous peine à celui qui voudroit les traduire devant un autre juge de perdre ſa cauſe. C'eſt la premiere loi que je trouve en ces derniers ſiécles pour établir les privileges des étudians.

XXVIII. Gratien & ſon decret.

Elle ſpecifie l'étude des loix divines & imperiales, qui eſt en effet ce que l'on étudioit le plus à Boulogne. L'étude du droit civil, c'eſt-à-dire, des loix de Juſtinien, s'y étoit renouvellée dès le ſiécle précedent; & celle du droit canonique y avoit repris un nouveau luſtre depuis quelques années, par la publication du decret de Gratien. C'étoit un Benedictin du monaſtere de ſaint Felix de Boulogne, natif de Cluſium ou Chiuſi en Toſcane: qui à l'imitation de Bouchard de Vormes, d'Ives de Chartres, & de tant d'autres compilateurs, fit un nouveau recuëil de canons, qu'il intitula: La concorde des canons diſcordans: parce qu'il y rapporte pluſieurs autoritez qui paroiſſent oppoſées & qu'il s'efforce de concilier. La matiere de ce recuëil ſont les canons des conciles anciens & nouveaux, les decretales des papes, entre autres les fauſſes decretales de la compilation d'Iſidore, pluſieurs extraits des peres, comme de ſaint Ambroiſe, ſaint Jerôme, ſaint Auguſtin, ſaint Gregoire, ſaint Iſidore de Seville, Bede: mais ſous les noms des peres il cite ſouvent les ouvrages qui leur étoient fauſſement attribuez, comme la critique a fait voir depuis. Il rapporte auſſi des loix tirées du Code & du Digeſte, & du capitulaire de nos rois.

V. Bellarmin. de Script. in Grat.

AN. 1158.

Gratien a diviſé ſon recuëil en trois parties : la premiere comprend cent-une diſtinction, & il y traite premierement du droit en general & de ſes parties ; enſuite il traite des miniſtres de l'égliſe depuis le pape juſqu'aux moindres clercs. La ſeconde partie eſt diviſée en trente-ſix cauſes, qui ſont autant d'eſpeces ou cas particuliers, ſur chacun deſquels il propoſe pluſieurs queſtions ; & à la trente-troiſiéme il inſere par diſgreſſion ſept queſtions ſur la penitence. La troiſiéme partie eſt intitulée de la conſecration, & traite des trois ſacremens d'euchariſtie, batême & confirmation, & de quelques cérémonies. Dans tout l'ouvrage l'auteur traite par occaſion quelques queſtions de theologie. On dit que le pape Eugene III. l'approuva & ordonna de l'enſeigner publiquement à Boulogne. Ce qui eſt certain, c'eſt que depuis ce tems on ne connut preſque plus d'autre droit canonique, que celui qui étoit compris dans ce livre, & on le nomma ſimplement le Decret.

Diſt. 12.

Il favoriſe par tout les nouvelles prétentions de la cour de Rome, fondées ſur les fauſſes décretales, en faveur deſquelles il ne manque pas de citer la lettre du pape Nicolas I. dont j'ai parlé en ſon tems. Après avoir rapporté pluſieurs autoritez des papes mêmes, qui ſe reconnoiſſent obligez à garder les canons & les decrets de leurs predeceſſeurs, il ajoûte : A cela on répond ainſi : La ſainte égliſe Romaine donne l'autorité aux canons, mais elle n'eſt pas liée par les canons, & ne s'y ſoumet pas elle-même. Comme J. C. qui a fait la loi l'a accom-

Diſt. 19.

Sup. liv. 1. n. 36.

15. ep. 1. c. 16.

AN. 1158.

plie pour la ſanctifier en lui-même; & enſuite pour montrer qu'il en étoit le maître, il s'en eſt diſpenſé & en a affranchi ſes apôtres : ainſi les pontifes du premier ſiége, reſpectent les canons faits par eux ou par d'autres de leur autorité, & les obſervent par humilité pour les faire obſerver aux autres. Mais quelquefois ils montrent, ſoit par leurs ordres, ſoit par leurs déciſions, ſoit par leur conduite, qu'ils ſont les maîtres & les auteurs de ces decrets. Les chapitres précedens impoſent donc aux autres la neceſſité d'obéïr : mais ils montrent que les ſouverains pontifes ont l'autorité d'obſerver les canons, pour faire voir qu'ils ne ſont pas mépriſables : à l'exemple de J C. qui a reçû le premier les ſacremens qu'il avoit ordonnez, pour les ſanctifier en ſa perſonne. Ainſi parle Gratien, mais de ſon chef, & ſans alleguer aucune autorité de cette doctrine inoüie juſques alors ; & toutefois les ſiécles ſuivants l'ont embraſſée ſur ſa parole : tout ce qui ſe trouve dans ſon decret a paſſé pour la plus pure diſcipline de l'égliſe, & on ne l'a point cherchée ailleurs, pendant les trois ſiécles ſuivants.

XXIX. Gui de Blandrate élû archevêque de Ravenne.

Radev. c. 14.

L'empereur Frideric paſſa l'hiver en Lombardie & perdit pendant ce tems pluſieurs ſeigneurs & pluſieurs prélats de ſa ſuite: entres autres Frideric archevêque de Cologne, qui ne tenoit ce ſiége que depuis trois ans, & Anſelme archevêque de Ravenne. A ſa place l'empereur fit élire Gui fils du comte de Blandrate, jeune homme, que le pape avoit reçû dans le clergé de Rome à la priere de l'empereur, & l'avoit ordonné ſoûdiacre : A ſon

Sup. c. 15.

élection

élection pour l'archevêché de Ravenne assista le cardinal Hyacinte de la part du pape, qui toutefois refusa par deux fois de la confirmer : disant qu'il ne pouvoit se résoudre à éloigner de lui le fils du comte de Blandrate : tant à cause de son merite personnel, que des avantages que ses parens pourroient procurer à l'église Romaine : & qu'il se proposoit d'élever avec le tems ce jeune homme à de plus hautes dignitez, lui ayant déja assigné un titre comme s'il étoit diacre. Ainsi il persista dans son refus : mais l'empereur ne laissa pas de maintenir Gui dans la possession de l'archevêché de Ravenne, dont il joüit dix ans, jusques à l'an 1169. qu'il mourut. AN. 1159. *Ital. sac. to 2. p. 370.*

XXX. Autre querelle entre le pape & l'empereur. *Radev. c. 15.*

Le pape Adrien étoit mécontent de ce que les évêques & les abbez de Lombardie avoient reconnu de tenir de l'empereur les droits regaliens ; & de l'insolence avec laquelle les gens de ce prince exigeoient le droit de fourage, même sur les terres de l'église Romaine. Le pape écrivit donc à l'empereur une lettre douce en apparence, mais où l'on trouvoit beaucoup de ressentiment en la lisant avec attention & l'envoya par une personne vile, qui disparut avant que la lettre fut lûë. L'empereur en fut irrité, & suivant l'ardeur de sa jeunesse, il résolut de rendre au pape la pareille, non par la qualité de l'envoyé, qui fut une personne honorable, mais par le stile de la réponse. Il ordonna donc à son secretaire de suivre le stile des anciens Romains, mettant à la tête de la lettre le nom de l'empereur avant celui du pape ; & dans *c. 15.*

AN. 1159.

la ſuite mettant toi au lieu de vous, car l'uſage étoit établi depuis long-tems de nommer au plurier par honneur celui a qui on parle. Or l'empereur diſoit que le pape en lui écrivant devoit ſuivre l'uſage de ſes prédeceſſeurs, ou qu'il devoit lui-même obſerver le ſtile des anciens empereurs.

epiſt. 6.

Le pape répondit à la lettre de l'empereur, ſe plaignant qu'il manquoit & au reſpect qu'il lui devoit & à la foi qu'il lui avoit jurée, en ſe faiſant rendre hommage par les évêques, & défendant aux legats du ſaint ſiége l'entrée non-ſeulement des égliſes, mais des villes de ſon royaume. Il concluoit en le menaçant de la perte de ſa couronne, s'il ne devenoit plus ſage. L'empereur repliqua encore plus fierement, ſoutenant qu'il ne tenoit ſa couronne que de ſes prédeceſſeurs, & il ajoûta: Du tems de Conſtantin S. Silveſtre avoit-il quelque part à la dignité royale? C'eſt ce prince qui a rendu à l'égliſe la liberté & la paix; & tout ce que vous avez comme pape vient de la liberalité des empereurs. Liſez les hiſtoires vous y trouverez ce que nous diſons. Et pourquoi n'éxigerons nous pas l'hommage de ceux qui poſſedent nos regales, puiſque celui qui n'avoit rien reçu des hommes paya le tribut à Ceſar pour lui & pour S. Pierre! Qu'ils nous laiſſent donc nos regales, ou s'ils jugent qu'elles leur ſont utiles, qu'ils rendent à Dieu ce qui eſt à Dieu, & à Ceſar ce qui eſt à Ceſar. Nos égliſes & vos villes ſont fermées à vos cardinaux, parce que nous ne croyons pas qu'ils viennent prêcher l'évangile & affermir la paix,

Append. ad. Radev. p. 563.

Matth. XVII. 26.

mais piller & amaſſer de l'or & de l'argent avec une avidité inſatiable. Quand nous les verrons tels que l'égliſe déſire, nous ne leur refuſerons pas le ſalaire & la ſubſiſtance. Vous bleſſez l'humilité & la douceur en propoſant aux ſeculiers ces queſtions peu utiles à la religion : car nous ne pouvons nous diſpenſer de répondre à ce qu'on nous dit, quand nous voyons que l'orgueil, cette bête deteſtable, s'eſt gliſſée juſques à la chair de ſaint Pierre. Ce que l'empereur dit ici que le pape tient tout ce qu'il a de la liberalité des princes, ne ſe rapporte qu'au temporel, comme la ſuite du diſcours le fait aſſez voir ; & ſuppoſe toûjours la prétenduë donation de Conſtantin. AN. 1159.

Les eſprits s'échaufoient de plus en plus ; & l'on prétendoit même avoir intercepté des lettres du pape, par leſquelles il excitoit à la révolte Milan & quelques autres villes. Alors Henri Cardinal du titre de ſaint Nerée qui avoit été à Auſbourg un des mediateurs de la paix entre le pape & l'empereur, écrivit à Eberard évêque de Bamberg, qui avoit travaillé avec lui à ce traité en la même qualité, pour l'exhorter à combatre par ſes conſeils pour l'honneur & la liberté de l'égliſe. Car, ajoûte-t-il, tant que les affaires ſeront gouvernées par des ſeigneurs laïques, qui ne ſavent ni les canons ni les regles de la religion, la paix ne pourra s'affermir. L'évêque de Bamberg répondit, qu'il étoit ſenſiblement affligé de ce commencement de diviſion : toutefois il excuſe l'empereur ; ſoûtient que le mal vient de ce que perſonne ne peut fai-

Sup. n. 25. Rodev. II. c. 19.

AN. 1159.

re les avances de la réconciliation. Or il prétend que c'eſt aux Romains comme les mieux inſtruits à prevenir les autres, & à les inſtruire avec douceur. Il écrivit au pape uſant d'une liberté reſpectueuſe & lui dit : Il eſt à craindre que les paroles dures de part & d'autre venant à ſe choquer, ne produiſent un feu qui s'étende loin dans le ſacerdoce & l'empire. Et enſuite : il me ſemble qu'il n'eſt pas expedient de tant peſer les paroles & d'en tant demander raiſon. Il vaut mieux éteindre le feu au plus vîte que de diſputer de quel côté il eſt venu. Ecrivez tout de nouveau à l'empereur d'un ſtile doux & le ramenez avec votre bonté paternelle, il eſt diſpoſé à vous rendre toute ſorte de reſpect.

Id. c. 201.

Id. c. 29.

L'évêque de Bamberg qui écrivit ces lettres étoit un prélat diſtingué par ſa doctrine & la pureté de ſes mœurs. Il avoit une telle affection pour l'étude de l'écriture ſainte qu'il en meditoit continuellement les divers ſens, même à la guerre & en faiſoit ſa conſolation au milieu des ſoins dont il étoit occupé pour les affaires publiques. Car l'empereur avoit une confiance particuliere en ſes conſeils & partageoit avec lui la conduite de ſes états : auſſi le prélat étoit connu pour ſingulierement affectionné au bien & à l'honneur de l'empire.

XXXI. Le pape détourne le roi de France du voïage d'Eſpagne. *Chr. Gervaſ. an.* 1158. *Matth. Paris. eod.*

Henri roi d'Angleterre invité par le roi de France Louis le Jeune vint à Paris en 1158. & y fut reçû magnifiquement. Ils confirmerent le mariage qu'ils avoient conclu entre leurs enfans : c'eſt-à dire, entre Henri, fils aîné du roi d'Angleterre âgé de trois ans, & Marguerite fille

du roi de France, qui venoit de naître.

AN. 1159.

Il y a grande apparence que ce fut en cette occaſion qu'ils réſolurent d'aller enſemble en Eſpagne faire la guerre aux infideles. Le roi Louis aſſembla déja ſes troupes & faiſoit les préparatifs de ſon voïage, quand pour y mieux réüſſir il envoya demander au pape Adrien ſon conſeil & ſa faveur, c'eſt-à-dire, une bulle d'indulgence pour exciter les François à ce voïage. Le pape lui répondit loüant ſon zele, mais reprenant ſon empreſſement. Il ne paroît, ajoûte-il, ni prudent, ni ſûr d'entrer dans un païs étranger, ſans avoir demandé l'avis des ſeigneurs & du peuple du païs: au lieu d'attendre qu'ils vous en euſſent prié eux-mêmes. C'eſt pourquoi nous vous conſeillons de ſavoir auparavant leur volonté: autrement il ſeroit à craindre que votre voïage ne fut ſans fruit, qu'il ne leur fût même à charge & qu'on ne nous accuſât de legereté. Car vous devez vous ſouvenir, que vous entreprîtes autrefois avec le roi Conrad le voïage de Jeruſalem, ſans avoir conſulté ceux qui étoient ſur les lieux, ni pris aſſez de précaution. Vous ſavez le mauvais ſuccès de ce voyage, & les reproches que s'attira l'égliſe Romaine pour vous l'avoir conſeillé. Toutes ces conſiderations nous ont fait differer l'exhortation au peuple de votre royaume, que Rotrou évêque d'Evreux nous demandoit de votre part: nous l'envoïerions quand vous ſerez prêt à partir à la priere des gens du païs. Mais nous vous avons accordé dès-à-préſent nos lettres de protection, con-

ep. 250.

Sup. liv. LXIX. n. 22.

AN. 1159.
Gall. Chr. to. I.

tre ceux qui voudroient attaquer votre royaume pendant votre abſence. La lettre eſt datée du dix-huitiéme de Février apparemment de l'an 1159. & porte créance en faveur de l'évêque d'Evreux, dont le pape loüe la vertu & la prudence. Il étoit fils de Henri comte de Varvic, & avoit été diſciple de Gilbert de la Poirée, puis archidiacre de Roüen, dont il fut enſuite archevêque.

XXXII. Ordre Calatrave.
Roder VII. *c.* 14.
Mariana XI. *c.*

Vers le même tems commença en Eſpagne un nouvel ordre militaire. Le bruit s'étant répandu que les Arabes venoient attaquer avec une grande armée la petite ville de Calatrave en Caſtille: les Templiers qui en tenoient la forteresſe craignirent de ne la pouvoir pas défendre, & la remirent au roi Sanche II. Ce prince étoit alors à Tolede où ſe trouva Raimond abbé de Fitere de l'ordre de Cîteaux avec un de ſes moines nommé Diego Valaſquez, homme noble qui avoit porté les armes, & a été élevé dans ſa jeuneſſe auprès du roi. Ce moine voyant le roi en peine du danger où ſe trouvoit Calatrave, conſeilla à ſon abbé de la demander au roi; & l'abbé qui d'abord y avoit répugnance ſe laiſſa perſuader, la demanda & l'obtint, contre l'opinion de quelques-uns qui trouvoient la propoſition impertinente. L'abbé avec ſon moine alla auſſi-tôt trouver Jean archevêque de Tolede, qui approuvant leur deſſein y contribua de ſes biens, & fit prêcher que tous ceux qui iroient au ſecours de Calatrave auroient le pardon de tous leurs pechez. C'eſt le premier exemple que je ſache d'une indulgence pleniere

accordée par autre que par le pape.

Le roi de ſon côté donna à l'abbé & au monaſtere de Fitere la ville & le château de Calatrave : l'abbé Raimond & le moine Diego y vinrent, mais les Arabes ne l'attaquerent point : toutefois pluſieurs qui étoient venus au ſecours ſe rangerent ſous l'ordre de Cîteau avec un habit pluso nvenable aux exercices militaires, & commencere nt à faire des courſes ſur les Arabes & leur livrer des combats avec un heureux ſuccès. Alors l'abbé Raimonde retourna à ſon monaſtere, d'où il amena les troupeaux & les meubles, n'y l'aiſſant que les infirmes, & les perſonnes neceſſaires pour le ſervice de la maiſon. Il fut ſuivi d'environ vingt-mille hommes, qui vinrent peupler Calatrave, & étant mort quelque tems après il fut regardé comme ſaint. Tels furent les commencemens de l'ordre de Calatrave en 1158. Il fut confirmé en 1164 par le pape Alexandre III. ſous le premier maître nommé Garcia. 1 AN. 159.

XXXIII. Hugues de Champ-fleuri chancelier de France.

Hugues de Champ-fleuri chancelier du roi de France avoit efficacement travaillé à l'union du roi ſon maître avec celui d'Angleterre, comme il paroît par une lettre du pape Adrien, où il lui en témoigne ſa ſatisfaction ; & par pluſieurs autres on void le ſoin qu'il prenoit de lui procurer & lui conſerver des benefices. Hugues étoit chanoine d Paris & d'Orleans, & le pape ordonna à l'un & à l'autre chapitre de lui conſerver les revenus de ſa prebende en quelque lieu qu'il fût. Par une autre lettre il prie Thibaut évêque de Paris de

epiſt. 20.

epiſt. 11. 14.

ep. 12.

ep. 24.

AN. 1159.

lui donner le premier perſonnat ou dignité qui vaquera dans ſon égliſe; & par une autre il ordonne aux chanoines de Paris d'accorder au chancelier Hugues la premiere dignité de leur égliſe, & les premieres maiſons de leur cloître qui viendront à vaquer. Le pape lui confirma auſſi la poſſeſſion du grand archidiaconé d'Arras dont il avoit été pourvû par l'évêque Godefroi; mais parce que l'évêque en lui donnant ce benefice l'avoit fait jurer de lui réſigner la chancellerie, le pape l'abſout de ce ſerment comme illicite. Le pape ſe plaint encore à l'évêque d'Arras de ce qu'en donnant à Hugues l'archidiaconé, il lui avoit ôté une égliſe dont il étoit en poſſeſſion. Il en ordone la reſtitution, & prie l'archevêque de Reims d'y tenir la main. Ce ſont les premiers exemples que j'ai remarqué des diſpenſes du pape pour la reſidence ou la pluralité des benefices, & de recommandations ou mandats, pour engager les ordinaires à promettre des benefices avant qu'ils vaquaſſent. Or la ſuite en fera voir l'importance. Hugues de Champ-fleuri fut pourvû de l'évêché de Soiſſons après le decès d'Anſeulfe arrivé le dix-neuf de Septembre 1159. & demeura toutefois chancelier de France.

ep. 10

ep. 12. & 16.

ep. 17. 18. 19.

Gall. Chr.

XXXIV. Pierre Lombard maître des ſentences.

Rob. de Mote. année 1158. *Gall. Chr. to.* 2. *p.* 434.

La même année 1159. mourut Thibaud évêque de Paris; & par ſa mort l'évêché & la regale étant venuë à la main du roi, il donna la chevecerie qui en faiſoit partie aux religieuſes d'Hiere, pour en joüir toutes les fois que le ſiége ſeroit vacant. C'eſt le premier titre que j'aïe remarqué où il ſoit fait

fait mention expreſſe de la regale du roi de France. Le ſucceſſeur de Thibaut fut Pierre Lombard : à qui l'on dit que Philippe archidiacre de Paris frere du roi Louis ceda ſon droit, ayant été élu évêque. Mais Pierre ne tint pas long-tems ce ſiége : puiſqu'il paroît par des actes autentiques, que Maurice ſon ſucceſſeur étoit évêque de Paris dès l'an 1160. Pierre étoit né près de Novare en Lombardie : après avoir étudié à Boulogne, il vint en France, étant recommandé à ſaint Bernard par l'évêque Luques qui le prioit de pourvoir à ſa ſubſiſtance, pendant le peu de tems qu'il demeureroit en ce royaume pour ſes études. Saint Bernard y pourvût pendant que Pierre fut à Reims ; & quand il vint à Paris, il le recommanda de même à Gilduin abbé de S. Victor, ſuppoſant qu'il ne devoit pas y faire un long ſéjour. Mais Pierre fit un tel progrès dans les ſciences, principalement dans la théologie, qu'il devint le plus fameux docteur de l'école de Paris.

AN. 1159.

Preuv. lib. Gall. t. 16. n. 2.
Rob. an. 1159.

Duboulai hiſt. univ. to. 2. p. 326.

Rob. de Monte 1161.
Bern. ep. 410.

Il eſt principalement connu ſous le nom de maître des ſentences, à cauſe de l'ouvrage qu'il a compoſé ſous ce titre ; parce que c'eſt un recueil des paſſages des peres, dont il concilie les contradictions apparentes à peu près comme Gratien dans ſon decret. Cet ouvrage de Pierre Lombard eſt un corps entier de théologie, diviſé en quatre livres, & chaque livre en pluſieurs diſtinctions. Dans le premier il traite de la Trinité & enſuite desattributs : dans le ſecond de la création, & premierement des anges, puis de l'ouvrage des ſix

AN. 1159.

jours: de la création de l'homme & de sa chûte, & à cette occasion de la grace & du libre arbitre, du peché originel & du peché actuel. Dans le troisiéme livre il traite de l'incarnation, & à l'occasion des perfections de Jesus-Christ il parle de la foi, de l'esperance & de la charité, des dons du S. Esprit & des commandemens de Dieu. Dans le quatriéme il traite des sacremens en general & en particulier; & sur l'eucharistie il ne manque pas de prouver la présence réelle. A l'occasion de la penitence il parle du purgatoire, & à l'occasion de l'ordre il traite de la simonie. Il finit par la résurrection, le jugement dernier & l'état des bien-heureux. Telle est la matiere du livre des sentences.

dist. 10. 11.

dist. 14.

L'auteur y raisonne peu, & y dit peu de chose de lui-même; ce n'est presque qu'un tissu des passages des peres, particulierement de S. Augustin. Quoique le livre soit court à proportion de la matiere, il ne laissa pas d'y avoir plusieurs questions qui paroissent aujourd'hui peu necessaires: comme la plûpart de celles qu'il traite sur la nature des anges & sur leur peché, & qu'il ne résout que par de vraisemblances. Comme quand il traite de l'ouvrage des six jours, & suit les principes de la mauvaise physique qui regnoit alors, supposant par exemple le firmament solide & les petits animaux produits de corruption. Il est vrai que sur ces matieres il ne parle qu'en doutant & ne donne que des opinions. D'un autre côté il y a des matieres importantes que l'auteur ne touche point, savoir de l'église, de la primauté du pape, de l'écriture,

21. dist. 2. 3. &c.

dist. 14. 15.

de la tradition, des conciles. En rapportant les autoritez de l'écriture, l'auteur se fonde souvent sur des sens figurez tirez de S. Gregoire, ou d'autres peres : mais qui étant arbitraires, ne peuvent faire de preuve solide. Comme quand il dit que dans l'ancienne loi les simples croyoient sur la foi des mieux instruits, parce qu'il est dit dans l'histoire de Job que les asnes paissoient aupres des bœufs. L'auteur suppose ordinairement ces sens figurez comme connus & reçus de tout le monde. Dans la matiere des sacremens il cite plusieurs autoritez que Gratien a aussi rapportées dans son decret ; & les fausses decretales comme les autres.

AN 1159.

III. *dist.* 25.

Job. I. 14.

IV. *dist.* 7.

On s'étonnera moins que le maître des sentences ait traité des questions qui nous paroissent inutiles, si l'on considere l'état des études de son tems. Depuis plus d'un siécle on étudioit ardemment la philosophie d'Aristote, particulierement sa logique ; & l'application que quelques docteurs voulurent faire des principes de ce philosophe aux mysteres de la religion, en fit tomber plusieurs dans les erreurs : comme nous avons vû par les exemples de Roscelin, d'Abailard & de Gilbert de la Poirée. Le maître des sentences prit une autre route ; & sans citer Aristote ni s'abandonner au raisonnement humain, il s'appliqua à rapporter les sentimens des peres, renfermant dans un petit volume leurs témoignages, pour épargner au lecteur la peine de feüilleter un grand nombre de livres. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même ; & il dit que son but a été de combattre ceux qui s'atta-

Prefat.

AN. 1159.

chent à soûtenir leurs propres pensées au préjudice de la verité.

Son ouvrage eut le même succès que celui de Gratien. Pendant les siécles suivans ceux qui enseignerent la théologie ne prenoient point d'autre texte pour lire & pour expliquer à leurs écoliers, que le livre des sentences; & l'on compte jusques à deux cens quarante-quatre auteurs, qui y ont fait des commentaires, entre lesquels sont les plus fameux théologiens de chaque siécle. Le maître des sentences n'est pas toutefois regardé comme infaillible & on a marqué jusques à vingt-six articles sur lesquels il n'est pas suivi. On a aussi de lui un commentaire sur les pseaumes & un sur les épîtres de S. Paul. Il est enterré à S. Marcel près de Paris, Maurice son successeur étoit né à Sulli sur la Loire, dont il prit le nom, & d'archidiacre de Paris en fut fait évêque en 1160. Il tint ce siége trente-six ans.

Post. lib. Senten.

XXXV. Jean de Sarisberi & ses écrits.

On connoît encore l'état des études de ce tems-là par les écrits de Jean de Sarisberi : ainsi nommé du diocese dans lequel il étoit né en Angleterre. Etant encore fort jeune, il vint étudier à Paris la seconde année après la mort de Henri I. roi d'Angleterre, c'est à-dire en 1137. il aprit les premiers élemens de la dialectique de Pierre Abailard, qui enseignoit alors sur la montagne de sainte Geneviéve avec grande réputation. Après la retraite d'Abailard, Jean s'attacha à Alberic de Reims, le plus fameux dialectitien & le plus opposé à la secte des Nominaux. Il étudioit en même tems sous un Anglois nommé Robert de Melun, à

Sup. liv. LXVIII. *n.* 34.

Jo. Sarisb. Met. II. *c.* 10.

Sup. LXVII. *n.* 22.

cauſe qu'il y avoit enſeigné ; & depuis évêque d'Herford. Après avoir ſuivi deux ans ces deux maîtres, Jean de Sariſberi revint à la grammaire & l'étudia trois ans ſous Guillaume de Conques. Il reprit enſuite toutes ſes études ſous Richard l'évêque, homme univerſel dans toutes les ſciences & plus ſolide qu'éloquent; & il ſe remit particulierement à la rétorique. AN. 1159.

Il ſe fortifia dans ſes études en inſtruiſant les enfans de quelques nobles, pour fournir à ſa ſubſiſtance : puis il lia amitié avec Adam docteur Anglois grand Ariſtotelicien. Après avoir été détourné trois ans par la neceſſité d'enſeigner, il revint étudier la logique & la theologie ſous Gilbert de la Poirée, puis la theologie ſeule ſous Robert Pullus & ſous Simon de Poiſſi. Jean de Sariſberi paſſa environ douze ans en ces diverſes études : c'eſt-à-dire juſques en 1149.

Dès ſa jeuneſſe il étoit entré dans le clergé de Cantorberi; & dans la ſuite il fut chapelain & ſecretaire de l'archevêque Thibaut, comme il paroît par ſes premieres lettres écrites au nom de ce prélat. Il compoſa alors un grand ouvrage qu'il intitula Policratique, ou des amuſemens des courtiſans & des veſtiges des philoſophes; & il s'adreſſa en 1159. au principal miniſtre de Henri II. roi d'Angleterre, qui étoit avec ce prince au ſiége de Toulouſe : c'eſt-à-dire au chancelier Thomas Bequet. En cet ouvrage, Jean de Sariſberi commence par d'écrire & blâmer les amuſemens des grands : ſavoir la chaſſe, le jeu, la muſique, les bouffons,

Jo. Sarisb. ep. l. 2. 3. &c.

p. 6. 695.

Lib. 1. c. 4. 5. &c.

AN. 1159.

les magiciens, les devins, les aſtrologues : où il paroît qu'il croïoit lui même un peu trop aux illuſions de ces impoſteurs. Il parle fortement contre
II. c. 15. 19.
III. c. 4. 5. &c.
c. 15. les flateurs ; & à cette occaſion il dit qu'il eſt permis de flater les tirans, puiſqu'il eſt permis de les tuer. Or, ajoûte-t-il, il eſt non ſeulement permis, mais juſte de tuer un tiran ; parce que celui qui
VIII. c. 20. prend le glaive de ſa propre autorité, merite de périr par le glaive, & que celui qui ne pourſuit pas l'ennemi public, péche contre ſoi même & contre l'état. Il appuïe encore à la fin de ſon ouvrage ſur cette dangereuſe maxime, & prétend même l'appuïer par les autoritez de l'écriture & les exemples d'Aode, de Jahel & de Judith : toutefois il ex-
XV. c. 3. cepte ceux auſquels on eſt engagé par ſerment, & ne permet en aucun cas d'emploïer le poiſon. Il dit que le prince reçoit de la main de l'égliſe le glaive & la puiſſance coactive, & qu'il eſt le miniſtre du ſacerdoce, pour exercer cette partie de la puiſſance, qui eſt indigne de la main des prêtres. D'où il conclut qu'il leur eſt inferieur ; & que le prêtre peut ôter au prince la puiſſance qu'il lui a donnée.
VII. c. 19. On void par-là le progrès qu'avoient fait les nouvelles maximes de Gregoire VII.

p. 477. L'auteur parle fortement contre l'ambition de ceux qui briguoient ouvertement les prélatures, & de ceux qui obtenoient des privileges pour ſe ſouſtraire à la juriſdiction de leurs ſuperieurs legitimes : c'eſt-à-dire contre les exemptions, & ſans
p. 21. blâmer le pape il dit qu'il n'eſt pas expedient à l'égliſe d'accorder de ces graces. Il marque qu'en-

tre les moines & les autres religieux, il y avoit plusieurs hypocrites; & se plaint sur tout des exemptions de dîmes & d'autres privileges qu'ils obtenoient de Rome, designant particulierement les Templiers. Mais il loüe entre les autres les Chartreux & les moines de Grand-mont, pour leur pieté sincere & leur désintereſſement. Cet ouvrage est comme un corps de morale & de politique, où l'auteur montre une vaste érudition par les citations d'un grand nombre d'auteurs, dont quelques-uns ne sont pas venus jusques à nous. Mais cette érudition n'est pas assez digerée: il y a peu de justesse dans les raisonnemens & beaucoup d'affectation dans le stile. L'auteur ne paroît pas avoir fait d'attention à la difference des mœurs & des tems; il parle de l'art & de la discipline militaire par exemple, & de l'ordre judiciaire comme s'il eût écrit du tems des anciens Romains, ou que le monde n'eut point changé.

AN. 1159.
P. 456.
c. 23.
VI. c. 2. 3. &c.
V. c. 13.

Peu de tems après, c'est-à-dire, la même année 1159. & la guerre de Toulouse durant encore, Jean de Sarisberi adressa au chancelier Thomas un autre ouvrage qu'il intitula Métalogique; & qui est une apologie de la bonne dialectique & de la veritable éloquence, contre un mauvais sophiste dont il cache le nom sous celui de Cornificius. Il fait le dénombrement des grands hommes que ce sophiste s'éforçoit de décrier: savoir Gilbert de la Poirée chancelier de l'église de Chartres & depuis évêque de Poitiers: Thierri docteur fameux pour les arts: Guillaume de Conques

Metal. I. c. 5.

AN. 1159. dialectitien, Bernard de Chartres, Abailard, qu'il nomme le péripateticien Palatin à cauſe du lieu de ſa naiſſance, Anſelme & Raoul de Laon : Alberic de Reims, Simon de Paris, Guillaume de
xi. c. 6. Champeaux. Mais il épargnoit Hugues de ſaint
c. 7. Victor & Robert Pullus. L'auteur témoigne que de ſon tems la logique étoit fort recherchée, mais il ſe plaint que peu de gens l'étudioient comme
xii. c. 1. il faut ; & que pluſieurs y paſſoient leur vie ſans utilité. Ils s'arrêtoient ſur l'introduction de Por-
xi. c. 19.
xii. c. 2. phyre, & enſeignoient toute la logique dans le traité des univerſaux : d'autres s'arrêtoient ſur la premiere categorie & y faiſoient entrer toutes les autres. Ils ſubtiliſoient ſans fin ſur les mots & ſur
xi c. 38. 18. les négations multipliées : ils vouloient traiter toutes les queſtions imaginables, même les plus inutiles, & toûjours rencherir ſur les docteurs précédens ; ſe faire admirer de leurs diſciples & embarraſſer les adverſaires : ce n'étoient qu'oſtentation & vanité.

L'auteur releve extrêmement l'uſage des Topiques & l'étude des veritez probables : prétendant qu'il y a peu de démonſtrations, & peu de veritez certaines qui nous ſoient connuës. L'art de démontrer, dit-il, n'eſt preſque plus en uſage parmi nous, parce qu'il ne convient guere qu'à la geometrie, à laquelle on s'applique peu, ſi ce n'eſt en Eſpagne & dans le voiſinage de l'Afrique. Car ces nations entre les autres étudient la geo-
Gr. 27. metrie à cauſe de l'aſtronomie : de même l'Egypte & quelques peuples d'Arabie. Quoi qu'il ſoit grand admirateur

admirateur d'Ariſtote, il ne veut pas toutefois qu'on le ſuive aveuglement, & marque pluſieurs de ſes erreurs. C'eſt ce qui me paroît de plus remarquable dans ces deux ouvrages de Jean de Sariſberi. AN. 1159.

XXXVI. Suite des differens entre le pape & l'empereur. *Radev. l. 1. c. 29. 30.*

Après la fête de Pâques qui l'an 1159. fut le douziéme d'Avril, l'empereur Frideric tint une aſſemblée en ſon camp près de Boulogne, pour juger les Milanois qui s'étoient révoltez contre lui. A cette aſſemblée ſe trouverent quatre cardinaux légats du pape Adrien: ſavoir deux prêtres, Octavien du titre de ſainte Cecile & Henri de S. Nerée & deux diacres, Guillaume auparavant archidiacre de Pavie & Gui de Crême Il y avoit auſſi des députez du ſenat & du peuple Romain. Les cardinaux dirent que le pape demandoit l'execution du traité de paix fait avec le pape Eugene, puis ils firent les propoſitions ſuivantes. L'empereur n'envoyera point de Nonce à Rome à l'inſçû du pape, puiſque toute la magiſtrature y appartient à S. Pierre avec toutes les regales. Il ne levera point de droit de fourage ſur les domaines du pape, ſinon au tems de ſon couronnement. Les évêques d'Italie ne lui feront que ſerment de fidelité, ſans hommage. Ses nonces ne logeront point dans les palais des évêques. De plus le pape demandoit la reſtitution de pluſieurs terres, & des tributs de Ferrare, de Maſſe, de toutes les terres de la comteſſe Mathilde, de tous les païs depuis Aquapendente juſques à Rome, du duché de Spolete & des iſles de Sardaigne & de Corſe.

AN. 1159. A ces propoſitions du pape l'empereur dit : Quoi que je doive ne pas répondre ſur des articles ſi importans ſans le conſeil des ſeigneurs, je ne laiſſe pas de vous dire dès à preſent, que je ne demande point d'hommage aux évêques d'Italie, s'ils ne veulent rien poſſeder de mes regales. Mais s'ils écoutent volontiers le pape quand il leur dit : Qu'avez-vous affaire du roi ? Je leur dirai auſſi : Qu'avez-vous affaire de terres ? Il dit que nos nonces ne devoient pas être reçûs dans les palais des évêques. J'en conviens, pourvû que ces palais ſoient bâtis ſur le fond des evêques & non ſur le nôtre : car la ſuperficie cede au fonds. Il dit que la magiſtrature & les regales de Rome appartiennent à S. Pierre. Cet article eſt important, & auroit beſoin d'une plus mûre déliberation. Car puiſque je ſuis empereur Romain par l'ordre de Dieu, je ne porte qu'un vain titre ſi Rome n'eſt pas en ma puiſſance.

L'empereur offroit toutefois de rendre juſtice au pape ſur tous les chefs dont il ſe plaignoit, pourvû que le pape la lui rendit auſſi de ſon côté ſur pluſieurs griefs qu'il propoſoit : mais les légats ne vouloient point mettre les droits du pape en compromis : prétendant qu'il ne ſe pouvoit ſoûmettre au jugement de perſonne. Les griefs de l'empereur étoient que le pape avoit manqué au traité par lequel il avoit promis de ne ſe réconcilier avec les Grecs, le roi de Sicile & les Romains, que du conſentement de l'empereur. Que les cardinaux paſſoient librement par ſon roïaume ſans ſa permiſ-

sion, qu'ils entroient dans les palais des évêques, qui appartenoient au roi, & qu'ils étoient à charge aux égliſes. Enfin il ſe plaignoit des appellations injuſtes & de pluſieurs autres déſordres. Les légats dirent, qu'ils ne pouvoient rien faire ſans ſavoir la volonté du pape; ainſi on réſolut qu'il choiſiroit ſix cardinaux, & l'empereur ſix évêques, pour examiner & terminer cette affaire. On en fit la propoſition au pape: mais il la rejetta, diſant toûjours qu'il ne vouloit point d'autre paix, que celle qui avoit été faite avec le pape Eugene. L'empereur de ſon côté refuſa de s'en tenir à ce traité; & prit à témoin tous les évêques, & les ſeigneurs Allemans & Lombards, qu'il offroit de rendre en tout juſtice au pape, à condition que le pape auſſi la lui rendroit. Les députez des Romains qui étoient préſens, demeuroient étonnez & indignez de ce qu'ils entendoient; & l'empereur réſolut d'envoyer à Rome pour faire la paix du moins avec eux, ſi le pape perſiſtoit à la refuſer.

AN. 1159.

c. 31.

Mais cette négociation fut terminée par la mort du pape Adrien, qui arriva le mardi premier jour de Septembre de la même année 1159. à Agnania, d'où ſon corps fut porté à Rome, & enterré à S. Pierre près du pape Eugene III. Adrien avoit tenu le ſaint ſiége quatre ans & neuf mois, pendant leſquels il augmenta le patrimoine de S. Pierre de pluſieurs acquiſitions: mais étoit ſi éloigné d'enrichir ſes parens, qu'il ne laiſſa pour ſubſiſtance à ſa mere qui vivoit encore, que les chanoines de l'égliſe de Cantorberi.

XXXVII. Mort d'Adrien. Alexandre III. pape. Octavien anti-pape.

c. 43. *Jo. de Ceu. an.* 1159.

Acta. ap. Bar.

S. Th. Cant. l. epiſt. 24.

AN. 1159.
Acta. ibid.

Après ſes funerailles les évêques & les cardinaux s'aſſemblerent à S. Pierre pour l'élection du ſucceſſeur & ayant deliberé trois jours, ils s'accorderent tous à l'exception de trois, à choiſir Roland cardinal & chancelier de l'égliſe Romaine. Il étoit de Sienne fils de Rainuce & fut premierement chanoine de Piſe, d'où le pape Eugene ſur ſa réputation le fit venir à Rome; & l'ordonna d'abord diacre du titre de S. Coſme puis prêtre du titre de S. Marc, & enfin le fit chancelier. Car il étoit éloquent & bien inſtruit des ſciences divines & humaines. Son élection fut approuvée par le clergé & le peuple de Rome, & on le nomma Alexandre III. Les trois cardinaux qui ne conſentirent pas à ſon élection furent Octavien du titre de ſainte Cecile, Jean de Morſon du titre de ſaint Martin, & Gui de Crême du titre de S. Calliſte tous trois prêtres : dont les deux derniers nommerent Octavien, pour le faire élire.

Cependant ceux qui avoient élû Alexandre le revêtirent auſſi-tôt de la chape d'écarlate, qui étoit l'habit particulier du pape; & cette céremonie étoit l'inveſtiture du pontificat. Alexandre reſiſtoit & s'enfuïoit, proteſtant de ſon indignité : mais enfin il fut revêtu par Odon premier des diacres. Alors Octavien ſe voïant fruſtré de ſon eſperance, arracha la chape des épaules d'Alexandre & la voulut emporter : mais un ſénateur qui étoit préſent, indigné de cette violence, lui ôta la chape d'entre les mains. Octavien tourna les yeux avec furie vers ſon chapelain, criant & lui faiſant ſigne

de lui donner la chape rouge qu'il avoit apportée: puis aïant ôté son bonnet rouge & baissant la tête, il s'en revêtit avec tant de précipitation que ne pouvant trouver le capuce il mit le devant derriere, ce qui fit rire tous les assistans, & fit dire à ses adversaires qu'il étoit élu à rebours. Aussi-tôt on ouvrit les portes de l'église que les senateurs avoient fermées, & des troupes de gens armez entrerent avec grand bruit l'épée à la main, pour prêter main-forte à Octavien, que son parti nommoit le pape Victor III. AN. 1159.

Alexandre & les cardinaux qui l'avoient élu craignant la violence, se retirerent dans la forteresse de l'église de S. Pierre: où ils demeurerent neuf jours enfermez & gardez jour & nuit par des gens armez, du consentement de quelques senateurs gagnez par Octavien. Ensuite pressez par les clameurs du peuple ils les retirerent de la forteresse, mais ce fut pour les transferer dans une prison plus étroite au de-là du Tibre, où ils furent environ trois jours. Toute la ville en fut émuë, les enfans mêmes crioient contre Octavien: les femmes le chargeoient d'injures & faisoient des chansons contre lui, l'appellant en Italien *Smantacompagno*, pour marquer qu'il avoit ôté le manteau à Alexandre. Enfin le peuple ne pouvant plus souffrir cette violence marcha au lieu où les cardinaux étoient enfermez, conduit par Hector Frangipane & d'autres nobles. Ils obligerent les senateurs à en ouvrir les portes, & mirent en liberté Alexandre & les cardinaux: qui traverserent la ville avec

AN. 1159.

des acclamations de joïe & au ſon de toutes les cloches, accompagnez de grandes troupes des Romains en armes; & le 20. de Septembre veille de S. Mathieu ils arriverent au lieu nommé les Nymphes, aujourd'hui ſanta Nympha, à treize milles, ou quatre lieuës de Rome. Le même jour qui étoit un dimanche le pape Alexandre fut ſacré ſuivant la coûtume par les mains de Hubaud évêque d'Oſtie, aſſiſté de cinq autres évêques, ſavoir Gregoire de Sabine, Bernard de Porto, Gautier d'Albane, ceux de Segni & de Terracine, de pluſieurs cardinaux prêtres & diacres, de pluſieurs abbez & prieurs, en preſence d'un grand nombre d'avocats, de ſcriniaires, de chantres, de nobles & d'une grande partie du peuple Romain. En cette ceremonie on mit ſur la tête du pape ſuivant la coûtume le Regne, c'eſt-à-dire la mitre ronde & pointuë en cone entouré d'une couronne. Octavien ayant travaillé pendant un mois à aſſembler des évêques pour ſon ſacre, en trouva enfin trois & fut ſacré le premier dimanche d'Octobre, par Imar évêque de Tuſculum, aſſiſté des évêques de Melfi & de Ferentine. Imar ou Igmar avoit d'abord reconnu le pape Alexandre. C'eſt lui qui avoit été moine à S. Martin des Champs, avant que d'être cardinal, & que S. Bernard comptoit entre ſes amis.

Baudr.

Sup. l. LVIII. *n.* 79.

XXXVIII. Lettres pour Alexandre.

Cependant le pape Alexandre étoit à Terracine, d'où par le conſeil des évêques & des cardinaux il envoya des nonces à l'empereur Frideric qui étoit en Lombardie occupé au ſiége de Crême: mais l'empereur prévenu par Octavien & irrité

contre Alexandre depuis la legation de Besançon, reçût mal ses nonces, & ne fit point de réponse à sa lettre. Alexandre écrivit aussi une grande lettre à Gerard évêque de Boulogne, aux chanoines de son église, & aux docteurs legistes & autres de la même ville: ce qui marque en quelle consideration étoit dessors l'école de Boulogne. En cette lettre Alexandre raconte tout ce qui s'étoit passé à son élection & à son ordination, comme je l'ai raporté: ajoûtant qu'Octavien quoiqu'il eût employé les menaces de l'empereur & la violence des laïques, n'avoit encore pû trouver d'évêque qui lui voulut imposer les mains. Ce qui marque que la lettre est écrite vers la fin de Septembre entre le sacre d'Alexandre & celui d'Octavien. Après ce recit Alexandre exhorte le clergé & les docteurs de Boulogne à demeurer fermes dans l'unité de l'église Romaine, & rejetter les écrits qui leur pouroient venir de la part d'Octavien. Il ajoûte: Sachez aussi que huit jours après nôtre sacre, qui est le terme que nous lui avions donné pour se reconnoître, nous l'avons excommunié solemnellement avec les cierges allumez, lui & tous ceux qui oseront lui imposer les mains pour lui donner une ordination sacrilege.

AN. 1159.

Sup. n. 22.

Alex. epist. 11. ad Rad. c. 512.

Les cardinaux attachez au pape Alexandre écrivirent aussi une lettre à l'empereur Frideric, dans le titre de laquelle ils se nomment au nombre de vingt-deux, savoir cinq évêques: Gregoire de Sabine, Ubalde d'Ostie, Jules de Preneste, Bernard de Porto, Gautier d'Albane: c'est-à-dire tous les

ad Rad. c. 530.

AN. 1159.

cardinaux évêques excepté Imar de Tuſculum partiſan d'Octavien. Enſuite ſont les noms de huit cardinaux prêtres & de neuf diacres. C'eſt tout ce qu'il y avoit alors de cardinaux, avec les cinq du parti d'Octavien, car il n'y en avoit point de neutres. Ceux d'Alexandrie, après avoir repréſenté à l'empereur l'obligation qu'il a de ſecourir l'égliſe Romaine, racontent ce qui s'étoit paſſé dans l'élection employant les mêmes termes de la lettre d'Alexandre: puis ils ajoûtent: Votre majeſté doit ſavoir de plus qu'Otton comte Palatin prenant occaſion de l'intruſion d'Octavien, nous a perſecutez le pape Alexandre & nous, & s'eſt efforcé de diviſer l'égliſe. Car il eſt entré violemment avec Octavien dans la Campanie & le patrimoine de S. Pierre; & a fait tous ſes efforts pour lui ſoûmettre ces provinces. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions, comme défenſeur ſpécial de l'égliſe Romaine, d'apporter le remede convenable à ces maux & ne donner aucune protection à l'uſurpateur.

XXXIX. Lettres pour Octavien. *Radev. c. 50.*

Octavien de ſon côté ſous le nom de Victor écrivit une lettre adreſſée aux patriarches, archevêques, évêques, abbez, ducs, marquis, comtes & autres ſeigneurs de la cour de l'empereur Frideric: où il les prie d'exhorter ce prince à prendre la protection de l'égliſe en ce tems de trouble. Il raconte ſuccintement ſa promotion, ſans en marquer les circonſtances, puis il ajoûte: quant à ce Roland ci-devant chancelier, qui étant attaché à Guillaume de Sicile par une conjuration contre l'égliſe

&

& l'empire, s'eſt intrus douze jours après nôtre élection: s'il vous vient quelques écrits de ſa part, rejettez-les comme pleins de menſonge & envoyez par un ſchiſmatique. La date eſt de Segni le vingt-huitiéme d'Octobre. AN. 1159.

Les cardinaux du parti d'Octavien écrivirent auſſi une lettre adreſſée à tous les prélats, à la tête de laquelle ils mettent ainſi leurs noms. Imar évêque de Tuſculum le premier des évêques; Jean du titre de S. Silveſtre & S. Martin, & Gui de Crême du titre de S. Calliſte prêtres cardinaux: Laimond diacre cardinal de ſainte Marie *in vita lata*, & Simon de ſainte Marie *in Dominica* & l'abbé du Sublac. Ce ne ſont en tout que cinq cardinaux. Leur lettre commence ainſi : Dès le temps que le pape Adrien fit alliance à Benevent avec Guillaume de Sicile contre l'honneur de l'égliſe & de l'empire: il y eut une aſſez grande diviſion entre les cardinaux ; c'eſt-à dire entre nous qui n'aprouvions point ce traité & les autres qui le ſoûtenoient, étant engagez au Sicilien par l'argent & les promeſſes dont il les avoit aveuglez, & qui en attiroient pluſieurs autres à leur parti. Quand donc on eut avis que l'empereur étoit entré en Italie & qu'il en avoit ſubjugué une grande partie: ces partiſans du Sicilien commencerent à ſolliciter puiſſament le pape, de prendre quelque pretexte pour excommunier l'empereur & ſes adherans. Nous diſions au contraire, qu'il falloit excommunier le Sicilien, qui avoit ôté à l'égliſe par violence tous ſes droits ſpirituels & temporels: plûtôt que l'empe- c. 52. *Sup. n.* 14.

AN. 1159.

reur, qui travailloit à recouvrer les droits de l'empire & à tirer l'égliſe de ſervitude. A ce diſcours les partiſans du Sicilien demeurerent confus, & ſe deſiſterent de leur entrepriſe.

Enſuite pendant que nôtre frere Octavien, alors cardinal & maintenant pape, étoit en légation près de l'empereur avec Guillaume cardinal de S. Pierre aux liens: le pape ſortit de Rome & vint à Anagni avec les partiſans du Sicilien. Ce fut là que par une conſpiration manifeſte ils s'engagerent avec ſerment, à faire excommunier l'empereur & à s'oppoſer juſques à la mort à ſa volonté; & que ſi le pape mouroit, ils n'éliroient pour lui ſucceder qu'un de ceux qui avoient fait ce ſerment. Ils firent auſſi jurer aux évêques voiſins, de ne ſacrer pour pape que celui qui ſeroit élu par la faction du Sicilien. Le pape Adrien étant mort & ſon corps porté à Rome, avant que de l'enterrer nous convînmes tous par écrit, que l'élection ſe feroit ſelon la coûtume de l'égliſe Romaine; c'eſt-à-dire que l'on ſepareroit quelques perſonnes d'entre nous pour recevoir les ſuffrages & les écrire, & que tout ſe feroit d'un commun conſentement. Nous étant aſſemblez dans l'égliſe de ſaint Pierre, l'élection proceda lentement; & le troiſiéme jour étant preſque paſſé; quatorze cardinaux de la conjuration nommerent le chancelier Roland; & nous au nombre de neuf nous élûmes Octavien, ſachant qu'il étoit le plus convenable pour la paix & pour l'union entre l'égliſe & l'empire.

Alors voïant que le parti contraire vouloit vio-

ler la convention que nous avions faite : nous leur défendîmes de la part de Dieu d'inveſtir perſonne de la chape, ſinon du conſentement de tous ; & à Roland de la recevoir. Et comme au mépris de cette proteſtation ils ſe mettoient en devoir de le revêtir, avant qu'ils l'euſſent fait, nous revêtîmes nôtre élû à la priere du peuple Romain, ſur l'élection de tout le clergé & du conſentement preſque de tout le ſenat, de tous les capitaines, les barons & les nobles ; nous l'intrôniſâmes dans la chaire de S. Pierre, & nous le menâmes au palais, avec les acclamations du peuple & toutes les ſolemnitez requiſes. Les cardinaux du parti contraire ſe retirerent au château de S. Pierre, & y demeurerent enfermez plus de huit jours : puis en aïant été tirez par des ſenateurs, ils ſortirent de Rome ; & étant au château nommé la Ciſterne, entre Aricie & Terracine, ils y revêtirent de la chape le chancelier Roland, & le dimanche ſuivant, ils le ſacrerent. Auſſi-tôt ils envoïerent par toute l'Italie, pour détourner les évêques de venir au ſacre de nôtre élu, les menaçant d'excommunication & de dépoſition ; & toutefois il a été ſacré le premier dimanche d'Octobre. Tel eſt le recit des cardinaux du parti d'Octavien : où, ce qui eſt à remarquer, c'eſt qu'ils conviennent eux-mêmes, que Roland avoit été élû le premier, & par la plus grande partie des cardinaux, & ſacré le premier.

AN. 1159.

XI. Députation de l'empereur à Alexandre.

L'empereur Frideric aïant reçû les lettres des deux partis, réſolut par le conſeil des ſeigneurs d'aſſembler un concile : croïant en avoir l'au-

Radev. II. *c.* 54.

AN. 1159.

torité à l'exemple des anciens empereurs, comme Juſtinien, Theodoſe & Charlemagne; & pour cet effet il envoïa citer les deux prétendus papes, par deux évêques, Daniel de Prague & Herman de Verden. La lettre de l'empereur au pape Alexandre
c. 55. le nommoit ſeulement Roland chancelier, & étoit auſſi adreſſée aux cardinaux qui l'avoient élû. Il y diſoit, que pour remedier au ſchiſme il avoit réſolu de tenir à Pavie une cour ou aſſemblée generale dans l'octave de l'Epiphanie : où il avoit appellé tous les évêques de l'empire & des autres royaumes, ſavoir d'Angleterre, de France, de Hongrie, de Dannemarc: afin que cette grande affaire fût terminée par un jugement eccleſiaſtique, ſans que les ſéculiers en priſſent connoiſſance. Il ordonnoit donc à Roland, & aux cardinaux de ſon parti de la part de Dieu & de toute l'égliſe de venir à cette aſſemblée: offrant de les y faire conduire en ſûreté par les deux évêques députez & par le comte Pala-
c. 56. tin. Dans la lettre circulaire aux évêques pour les appeller au concile, l'empereur diſoit: Aïant aſſemblé les évêques Italiens & Allemans, avec les ſeigneurs & des perſonnes pieuſes & zelées pour l'égliſe: nous avons trouvé ſuivant les decrets des papes & les regles eccleſiaſtiques, que lorſqu'il s'éleve un ſchiſme dans l'égliſe Romaine, nous devons, appeller les deux prétendus papes & décider la conteſtation ſuivant le conſeil des orthodoxes. La lettre finit par une défenſe à l'évêque à qui elle s'adreſſe de prendre parti entre les deux papes. Elle eſt datée de Crême le vingt-troiſiéme d'Octobre.

AN. 1157.

Acta. ap. Bar.

Les deux évêques de Prague & de Verden députez de l'empereur étant arrivez à Anagni où étoit le pape Alexandre, entrerent dans son palais & s'assirent devant lui avec les cardinaux & plusieurs autres tant clercs que laïques, sans lui rendre le respect convenable à sa dignité, parce qu'ils ne le reconnoissoient pas pour pape. Ils dirent leur charge & presenterent la lettre de l'empereur scellée d'or : à la lecture de laquelle les cardinaux furent troublez, craignant d'une part la violence d'un prince si puissant, & de l'autre la diminution de la liberté de l'église. Après une longue déliberation, ils resolurent de demeurer fermes dans l'obéïssance d'Alexandre, à quelques périls qu'ils se dûssent exposer. Et comme les envoyez du roi pressoient pour avoir réponse, le pape Alexandre répondit ainsi devant tout le monde: Nous reconnoissons l'empereur pour avoüé & défenseur de l'église Romaine, & nous prétendons l'honorer au dessus de tous les princes de la terre, pourvû que l'honeur du roi des rois n'y soit point interessé. C'est pourquoi nous sommes surpris de la maniere dont il nous traite contre la coûtume de ses prédecesseurs, en convoquant un concile sans nôtre participation, & nous ordonnant de nous trouver en sa presence, comme s'il avoit puissance sur nous. Or J. C. a donné à S. Pierre & par lui à l'église Romaine ce privilege, qui s'est conservé jusques à present, qu'elle juge les causes de toutes les églises, sans avoir jamais été soûmise au jugement de personne. Nous ne pouvons donc assez nous étonner, que ce privi-

AN. 1159.

lege ſoit attaqué par celui qui devroit le défendre contre les autres: la tradition canonique & l'autorité des peres ne nous permet pas d'aller à ſa cour & de ſubir ſon jugement: les avoüez des moindres égliſes & les ſeigneurs particuliers ne s'attribuent pas la déciſion de ces ſortes de cauſes, mais ils attendent le jugement de leurs métropolitains ou du S. Siége. C'eſt pourquoi nous ſerions très-coupables devant Dieu, ſi par nôtre ignorance ou nôtre foibleſſe nous laiſſions réduire l'égliſe en ſervitude. Nous ſommes prêts à nous expoſer plûtôt aux derniers périls à l'exemple de nos peres. Telle fut la réponſe du pape Alexandre.

Sup. liv. LXIV. *n.* 7. 8. 9.

Nous avons vû toutefois qu'en l'année 418. lorſque l'antipape Eulalius fut élû contre le pape Boniface, l'empereur Honorius prit connoiſſance de l'affaire, fit tenir un concile à Ravenne où il faiſoit ſa réſidence : commit un évêque pour officier à Rome pendant le ſchiſme; & aïant reconnu la verité, fit chaſſer Eulalius, & maintint Boniface dans le ſaint ſiége. Les actes en ſont conſervez à Rome. & le cardinal Baronius les a inſerez en ſes annales.

Ap. Baron. an. 418. *&* 419.

Nous avons vû encore que quatre vingt ans après, le ſchiſme de Symmaque & de Laurent fut terminé de la même maniere. On convint que les deux contendans iroient à Ravenne ſubir le jugement du roi Theodoric, tout Arien qu'il étoit ; & ce fut lui qui décida en faveur du pape Symmaque. Mais apparemment le pape Alexandre III. n'étoit pas inſtruit de ces faits. Or ſuivant ſa prétention il ſeroit impoſſible de finir un ſchiſme : puiſque

Sup. liv. XXX. *n.* 48.

chacun des contendans se disant pape legitime, prétendroit également ne pouvoir être jugé sur la terre. AN. 1159.

Les deux évêques envoïez par l'empereur Frideric étant indignez de la réponse du pape Alexandre allerent à Segni trouver l'antipape Octavien & lui baiserent les pieds: Otton comte Palatin, qui étoit à Rome avec des Allemans en fit autant, ce qui haussa beaucoup le courage à l'antipape. Mais l'empereur s'étant ainsi déclaré pour lui, donna juste sujet à Alexandre de ne pas aller à l'assemblée de Pavie, & ne se pas mettre entre ses mains. Cependant il envoïa des légats de tous côtez: en France & en Espagne trois cardinaux, deux prêtres Antoine du titre de S. Marc, & Guillaume de S. Pierre aux liens, & avec eux Odon diacre du titre de S. Nicolas: en Orient Jean du titre de saint Jean & S. Paul: en Hongrie Jules évêque de Palestrine & Pierre de S. Eustache diacre: à C. P. Tiburce avec Arderic de S. Theodore diacre. *Alta. ap. Bar*

XII. Concile de Pavie *Radev. 11. c. 62. 64. tom. X. conc. p. 1387 Rad. c. 72*

Le tems du concile de Pavie étant arrivé, les évêques de Lombardie & d'Allemagne s'y trouverent & attendirent quelque tems l'empereur Frideric, occupé au siége de Crême, qu'il prit enfin & la brûla le vingt-septiéme de Janvier 1160. ce qui l'obligea à remettre le concile à la Chandeleur: mais il ne commença en effet que le cinquiéme de Février qui étoit le vendredi avant le jour des cendres. L'empereur étant arrivé à Pavie exhorta les évêques à se préparer au concile par des jeûnes & des prieres: puis les ayant assemblez

AN. 1160.

& s'étant assis, il leur dit : Quoique je sache que j'ai comme empereur le pouvoir d'assembler des conciles, principalement en un si grand peril de l'eglise : je vous laisse toutefois la décision de cette affaire si importante. Dieu vous a donné l'autorité de nous juger nous-mêmes, & ce n'est pas à nous à vous juger en ce qui regarde Dieu. Conduisez-vous donc en cette affaire, comme n'ayant à en rendre compte qu'à lui. L'empereur ayant ainsi parlé, sortit du concile, qui étoit composé d'environ cinquante tant archevêques qu'évêques, & d'une grande multitude d'abbez & de prevôts. Il y avoit aussi des envoyez du roi de France & du roi d'Angleterre & des députez de divers païs, qui promettoient que tout ce que le concile auroit décidé seroit reçû chez eux sans difficultez.

c. 71. 72.

Radev. c. 66. to. X. conc. p. 1364.

Il vint entre autres deux députez du chapitre de S. Piere de Rome : savoir, Pierre Chrêtien doïen, & Pierre Gui soûdiacre & camerier de l'église Romaine, porteurs d'une lettre de ce chapitre adressée à l'empereur & aux prélats du concile. Elle contenoit à peu près les mêmes faits que la lettre des cinq cardinaux du parti de Victor. Les chanoines convenoient qu'Otton diacre cardinal de S. George, & Adelbalde cardinal des saints apôtres avoient pris la chape, & s'étoient efforcez d'en revêtir le chancelier Roland : mais ils soûtenoient, que la plus saine & meilleure partie des cardinaux les en avoit empêchez & avoit élu Octavien. Ils disoient la plus saine partie, n'osant dire la plus

Sup.

la plusgrande. Ils ajoûtoient que lorſque l'on conduiſoit Octavien au palais, le peuple avoit crié en Italien ſelon la coûtume : *Papa Vittore, ſancto Pietro lo eleggé.* Ils faiſoient dire au chancelier : Octavien ne m'a jamais d poüillé de la chape, parce que je n'en ai jamais été revêtu Ils prétendoient qu'il n'avoit été revêtu de l'étole & du pallium qu'à la Ciſterne, douze jours après l'élection de Victor. Ils citoient pour témoins de ce qui s'étoit paſſé en cette occaſion Otton comte Palatin, Gui comte de Blandrate, & le prevôt Hebert envoyez de l'empereur; & finiſſoient en diſant: Vous avez les deux glaives des apôtres, vous ſavez comment vous en devez uſer. Voulant dire qu'en ce concile la puiſſance temporelle étoit jointe à la ſpirituelle. AN. 1160.

Après qu'on eut agité pendant cinq jours la queſtion des deux élections, le ſixiéme on lut publiquement une eſpece d'information, qui commençoit ainſi : Voici les articles qui ont été prouvez dans le concile de Pavie ſur l'élection du pape Victor. Le ſeigneur Octavien & non aucun autre a été ſolemnellement revêtu de la chape, à Rome dans l'égliſe S. Pierre, ſur la demande du peuple du conſentement & au déſir du clerge, & mis dans la chaire pontificale en préſence du chancelier, & ſans qu'il s'y opposât: les cardinaux & le clergé ont chanté le *Te Deum*, & on lui a donné le nom de Victor. Là le clergé & le peuple Romain eſt venu en foule à ſes pieds ; un ſecretaire étant monté ſur un lieu élevé a crié ſuivant la coûtume : Ecoutez citoïens Romains. Notre pere le pape Adrien *Radev. c. 67.* *Sup. n. 37.*

AN. 1160.

eſt mort le lundi, il faut lire le mardi; & le ſamedi ſuivant le ſeigneur Octavien cardinal de ſainte Cecile a été élû pape, revêtu, introniſé & nommé Victor. L'approuvez-vous? Le clergé & le peuple a répondu à haute voix: Nous l'approuvons. Ce qui a été repeté trois fois. Enſuite le pape a été conduit au palais, avec les banderolles & les autres marques de ſa dignité & les acclamations de loüanges.

Auſſi-tôt le chapitre de S. Pierre eſt venu aux pieds du pape Victor lui rendre obéïſſance. Et le lendemain les chefs du clergé de Rome ont été trouver le chancelier & les cardinaux qui étoient avec lui, pour ſavoir s'il avoit été revêtu de la chape, comme quelques-uns diſoient. Ils ne lui ont trouvé aucune marque nouvelle de dignité; & il leur a déclaré lui & les ſiens, que jamais il n'avoit été revêtu & que c'étoit une calomnie. Ce que les chefs du clergé aïant oüi, ils ſont venus au pied du pape Victor & lui ont rendu obéïſſance. De tous ces faits ſon témoins Pierre Chrétien doïen de la baſilique de S. Pierre & tous ſes confreres, Blaiſe & Maniere, prêtres chefs du clergé de Rome, neuf archiprêtres & quatre autres tant diacres que ſoûdiacres. Enſuite on fait un long dénombrement de ceux qui ont obéï au pape Victor: ſavoir, le prieur & les chanoines de Latran, le clergé de ſainte Marie Majeure, de pluſieurs égliſes & monaſteres au nombre de trente-quatre, & on ajoûte en general qu'il y en a beaucoup d'autres.

On rapporte enſuite des dépoſitions de pluſieurs témoins, entre leſquels ſont deux prêtres de l'égliſe

de S. Marc qui étoit le titre de Roland. Ces dépoſitions contiennent les mêmes faits & ajoûtent, que quelques-uns aïant voulu revêtir le chancelier de la chape, il les repouſſa avec indignation diſant: vous ne me tournerez pas en ridicule: voilà le pape, allez à lui. Qu'on l'avoit vû ſortir de Rome ſans chape, ſans étole, ſans cheval blanc, avec une aumuce noire & un manteau noir. L'aumuce étoit alors un habillement de tête ordinaire. Qu'on ne l'avoit revêtu de la chape qu'à la Ciſterne. Que le pape Adrien avoit dit: Octavien que j'ai envoïé en Lombardie, veut excommunier les Milanois; mais je leur ai mandé de ne ſe point ſoucier de lui & de reſiſter vigoureuſement à l'empereur; & je ſuis convenu avec eux qu'ils empêcheront l'empereur de venir à Rome. Je ſuis auſſi convenu avec les cardinaux, qu'Octavien ne ſera point pape après ma mort. Que deux cardinaux avoient dit, qu'ils étoient engagez par ſerment au chancelier Roland. C'eſt la ſubſtance des dépoſitions: mais la plûpart des témoins ne parlent que par oüi dire.

AN. 1160.

XLII. Jugement en faveur d'Octavien. *Radev. c. 65.*

Après que l'affaire eut été examinée pendant ſept jours, le concile prononça en faveur d'Octavien qui étoit préſent, & avoit des défenſeurs de ſa cauſe, & condamna Roland par coutumace, comme aïant refuſé de ſe préſenter au concile, où il avoit été cité legitimement. La ſentence fut portée à l'empereur, qui la reçut avec reſpect & l'approuva: puis on appella Victor à l'égliſe, où il fut reçû avec grande ſolemnité & reconnu pour pape. L'empereur lui rendit à la porte le reſpect accoû-

c. 68.

AN. 1160. tumé comme Conſtantin à S. Silveſtre, ce ſont les paroles de l'hiſtorien : puis le prenant par la main le mena juſques à ſon ſiége & l'introniſa.

On voit encore plus de détail dans la lettre circulaire des préſidens du concile. Ils diſent que la cauſe y a été traitée canoniquement, ſans aucune intervention de jugement ſeculier ; & après avoir raporté la ſubſtance de l'information, ils ajoûtent aux témoins qui y ſont nommez, Pierre prefet de Rome, quatre autres qu'ils nomment & pluſieurs qu'ils ne nomment pas, tous nobles Romains venus par ordre de l'empereur. Ils ont voulu jurer, dit la lettre : mais nous avons crû devoir en diſpenſer les laïques, aïant un témoignage ſuffiſant de pluſieurs prêtres. Enſuite Herman évêque de Verdun, Daniel évêque de Prague, Otton comte Palatin & le prévot Hebert, que l'empereur avoit envoïez à Rome pour citer les parties, par le conſeil d vingt-deux évêques & des abbez de Cîteaux & de Clairvaux : ont rendu témoignage qu'ils avoient cité le chancelier Roland & ſon parti par trois citations ſolemnelles, pour venir à Pavie ſe préſenter au jugement de l'égliſe ; & que Roland & ſes cardinaux ont répondu de vive voix qu'ils ne vouloient ſe ſoûmettre ni au jugement ni à l'examen.

c. 70.

Ils ajoûtent que l'élection de Victor aïant été approuvée par le concile, l'a auſſi été par l'empereur après tout le clergé, puis par tous les ſeigneurs & par une multitude innombrable qui étoit préſente. Ils continuënt : Le lendemain qui étoit le premier vendredi de carême ; c'étoit en

AN. 1160.

1160. le douziéme de Février, le pape Victor fut mené en procession de l'église de S. Sauveur hors de la ville où il logeoit à l'église cathédrale: l'empereur le reçût à la porte, lui tint l'étrier comme il descendoit de cheval, le prit par la main, le conduisit jusques à l'autel & lui baisa les pieds: nous les baisâmes tous aussi. Le lendemain samedi le pape en plein concile & nous avec lui, tenant des cierges allumez, anathématisâmes le chancelier Roland schismatique, & ses principaux fauteurs. Nous vous prions donc & vous exhortons à tenir pour ferme & arrêté ce que l'église assemblée a ordonné, & à prier pour la conservation du pape Victor. La lettre est souscrite premierement par Peregrin patriarche d'Aquilée, puis par Arnold archevêque de Maïence, Artuic de Brême, Rainald de Cologne & Vicman de Magdebourg: ces quatre archevêques étoient présens avec quelques-uns de leurs suffragans: les archevêques de Besançon, d'Arles, de Lion, de Vienne & Gui évêque élû de Ravenne consentirent seulement par leurs députez. On void aussi les souscriptions des évêques de Fermo, de Ferentine, de Mantouë, de Bergame & de Faïence. Mais il n'y a pas grande sûreté à ces souscriptions, comme il paroît par celle du roi d'Angleterre. Car nous allons voir qu'il n'adhera pas à ce concile, non plus que l'archevêque de Treves, qui étant demeuré malade en chemin envoïa des lettres d'excuse. *V. c. 72.*

L'empereur Frideric écrivit aussi à Eberard archevêque de Salsbourg & à ses suffragans une let-

AN. 1160.

XLIII. Suite du concile de Pavie. *Radev. c. 69.*

tre où il insiste principalement sur la prétenduë conjuration faite contre lui du vivant du pape Adrien par le chancelier Roland; & en apporte cette preuve : Comme nous déliberions sur ce qu'il y avoit à faire touchant le schisme, l'archevêque de Tarantaise, les abbez de Clairvaux, de Morimond & dix autres, survinrent comme si Dieu les avoit envoyez, demandant la paix pour les Milanois. Nous leur dîmes notre intention & ils retournerent à Milan, pour savoir celle du peuple, qui leur répondit: Nous sommes engagez par serment au pape & aux cardinaux, de ne point faire de paix avec l'empereur sans leur consentement. Les abbez repliquerent : Vous n'êtes plus engagez au pape puisqu'il est mort. Mais reprirent les Milanois, nous sommes engagez aux cardinaux & eux à nous. L'empereur avoüe ensuite qu'on reprochoit au pape Victor d'avoir été élu par le moindre nombre des cardinaux: la lettre est du quinziéme de Février.

c. 71. Eberard évêque de Bamberg qui étoit auprès de l'empereur écrivit en son particulier à l'archevêque de Salsbourg, ce qui s'étoit passé à Pavie. D'abord, dit-il, presque tous étoient d'avis de differer, jusques à une plus grande connoissance de l'affaire & un concile plus general : toutefois le parti du pape Victor l'a emporté, principalement à cause de la conjuration contre l'empire. Ainsi nous l'avons reçu par l'esperance de la paix & de l'union entre le roïaume & le sacerdoce. Et ensuite : L'envoïé du roi de France a promis que son maî-

tre ne reconnoîtra ni l'un ni l'autre, juſques à ce qu'il ait reçu les envoïez de l'empereur ; l'envoïé du roi d'Angleterre a promis qu'il feroit la même choſe. Les archevêques d'Arles, de Vienne, de Lion & de Beſançon on conſenti par leurs lettres & leurs députez. Celui de Treves eſt le ſeul de cette partie d'Allemagne qui n'ait pas conſenti : mais ſes ſuffragans l'ont tous fait. Il ne reſte que vous. AN. 1160.

Henri prevôt de Bertheſgade écrivit auſſi à l'archevêque de Salſbourg ſur le même ſujet ; & ſa lettre contient pluſieurs particularitez remarquables du concile de Pavie. Le patriarche d'Aquilée, dit-il, & quelques autres, ont obéi, à cauſe des beſoins de l'empire : ſauf la cenſure de l'égliſe catholique. Les évêques de Bamberg, de Paſſau & de Ratiſbone, ont imité le patriarche. Pour la confirmation de ce qui a été fait on envoye des députez ; ſavoir l'archevêque de Cologne en France, l'évêque de Verdun en Eſpagne, & celui de Prague en Hongrie. L'empereur Frideric envoïa auſſi aux rois d'Angleterre, de Danemarc, & de Boheme & à l'empereur Manuel. c. 72. c. 72.

Toutes ces lettres furent écrites à Eberard archevêque de Salſbourg, parce que s'étant mis en chemin pour venir au concile de Pavie : il tomba griévement malade à Vienne ; & fut obligé de s'y arrêter & de retourner chez lui. Ici finit l'hiſtoire de l'empereur Frideric écrite par Radevic chanoine de Friſingue, & importante par les pieces qu'il y a inſerées. Gunther, qui a mis en vers la même hiſtoire dans ſon poëme intitulé *Ligurinus*, finit auſſi c. 73.

AN. 1160.

au même endroit: c'eſt-à-dire au commencement du ſchiſme d'Alexandre & d'Octavien, & à l'entrée de l'empereur à Pavie après la priſe de Crême.

L'empereur Frideric publia enſuite un édit par tous ſes états: c'eſt à-dire en Italie & en Allemagne, par lequel il ordonnoit à tous les évêques de reconnoître le pape Victor, ſous peine de baniſſement perpetuel. Pluſieurs choiſirent l'exil plûtôt que d'entrer dans le ſchiſme; & à leur place on mit par violence des partiſans de l'antipape : ce qui cauſa un grand trouble dans l'égliſe. Alexandre de ſon côté après avoir pluſieurs fois exhorté Frideric à revenir de ſon erreur, l'excommunia ſolemnellement à Anagni le jeudi ſaint vingt-quatriéme de Mars 1160. étant aſſiſté des évêques & des cardinaux, & en même tems ſuivant la coûtume ancienne de ſes prédeceſſeurs, il declara tous ceux qui avoient juré fidelité à ce prince abſous de leur ſerment. Ainſi parle l'auteur de la vie d'Alexandre : mais nous avons vû que cette coûtume n'avoit commencée qu'à Gregoire VII. environ quatre-vingt ans auparavant; & il ne paroît pas que Frideric ait été moins obéi ni moins reconnu empereur après cette excommunication que devant. Alexandre renouvella auſſi l'excommunication contre Octavien & ſes complices; & pour diſſiper les menſonges qu'ils avoient répandus de tous côtez, il envoïa des légats en divers provinces.

Acta. Alex. Ap. Baron.

Sup. liv. LXII. *n.* 29.

XLIV. S. Eberard de Salsbourg. *Vita tom.* 2. *Canis. p.* 287.

Eberard archevêque de Salſbourg étoit de la premiere nobleſſe de Baviere, né vers lan 1085. ſes parens l'envoïerent étudier à Bamberg où après avoir

avoir été quelque tems chanoine, il embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaïe de S. Michel. Mais les chanoines l'en retirerent malgré lui, & l'envoïerent étudier en France, juſques à ce que ſes cheveux fuſſent revenus. A ſon retour il ſe retira chez ſes parens en Baviere ; & après avoir longtems deliberé, il rentra dans le monaſtere à l'âge de quarante ans, avec la permiſſion de l'évêque ſaint Otton & du chapitre de Bamberg. Cependant ſes freres aïant fondé un monaſtere dans une de leurs terres nommé Bibourg, le demanderent pour abbé, & furent cinq ans ſans le pouvoir obtenir : juſques à ce qu'Eberard étant allé à Rome avec l'évêque de Bamberg, ce ſaint prélat le fit connoître au pape Innocent II. & à qui il parla du deſir qu'avoient les moines de Bibourg de l'avoir pour abbé. Le pape l'obligea d'accepter, & lui donna lui-même la benediction abbatiale. Il gouverna cette maiſon naiſſante avec beaucoup de regularité & de prudence, exerçant liberalement l'hoſpitalité & repandant au dehors de grandes aumônes : en ſorte qu'il ne gardoit de proviſions, que ce qui étoit neceſſaire d'une recolte à l'autre.

AN. 1160.

p. 28.

Il y avoit quatorze ans qu'il gouvernoit l'abbaïe de Bibourg, lorſque le ſiége de Salſbourg vint à vaquer par la mort de l'archevêque Conrad, & il fut élu pour lui ſucceder d'un commun conſentement des évêques de la province, du clergé & du peuple de l'égliſe vacante. Il ne changea rien à l'auſterité de ſa vie depuis ſon élevation, & augmenta ſes aumônes à proportion de ſes reve-

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

AN. 1160.

nus. Il prêchoit & d'exemple & de parole étant bien instruit des saintes lettres : il dépensoit beaucoup pour l'hospitalité & pour l'entretien des monasteres : servoit lui-même les pauvres, & ne dedaignoit pas de toucher les lepreux & de leur baiser les mains. Il reconnut & suivit toûjours Alexandre, & attira à l'obéïssance de ce pape Hartman évêque de Brixen son suffragant. Ces deux prélats furent les seuls de toute l'Allemagne, qui ne prirent point de part au schisme. L'archevêque n'embrassa le bon parti qu'après une longue déliberation, & la raison qu'il en rendoit étoit le consentement de toute l'église, c'est-à-dire de la plus grande partie, qui s'étoit declarée pour Alexandre. Quoi que l'empereur Frideric en fut irrité contre le saint prélat, il n'osoit toutefois faire éclater son ressentiment : & quand il étoit en sa presence, la dignité même qui paroissoit sur son visage le retenoit, & lui imprimoit une crainte respectueuse. Ce prince l'avoüoit lui-même ; & le saint prélat de son côte desiroit ardemment de souffrir pour Dieu l'exil ou la mort, soit en cette occasion, soit en quelque autre. Il mourut quatre ans après le concile de Pavie la nuit du dimanche au lundi vingt-deuxiéme de Juin 1164. âgé de soixante & dix-neuf ans, après dix-huit ans d'épiscopat. On rapporte plusieurs miracles faits à son tombeau, & il est compté entre les saints.

Radevic. 11. c. 73.

Vita. p. 296.

XLV. Lettre contre le concile de Pavie.

Henri prêtre cardinal qui avoit été moine à Clairvaux, Odon cardinal diacre & Philippe abbé de l'Aumône, monastere de l'Ordre de Citeaux au

AN. 1160.

diocéſe de Chartres, écrivirent une lettre generale à tous les prélats & les fidelles, pour ſervir de préſervatif contre la lettre ſynodale du concile de Pavie. Ils inſiſtent premierement ſur l'incompétence des juges, & diſent : Si l'égliſe Romaine doit être jugée ſur quelque article, elle devoit l'être à Rome par les évêques de la province & un concile general de toute l'égliſe. On auroit pû connoître à Rome avec plus de facilité & de liberté ce qui s'étoit paſſé à l'élection d'Alexandre. Ils ſoûtiennent enſuite que l'élection du pape, eſt reſervée aux trois ordres de cardinaux, évêques, prêtres & diacres; & ajoûtent : Si on admet à cette élection le chapitre de S. Pierre, pourquoi n'y admettra-t on pas les chanoines de Latran, qui eſt la premiere égliſe de Rome, le clergé de Sainte Marie Majeure, les abbez & les moines de S. Paul & de S. Laurent, qui ſont toutes les égliſes patriarchales ? Ils ajoûtent des reproches particuliers contre le doïen de S. Pierre, ancien ſchiſmatique attaché à Pierre de Leon. Ils refutent ce qu'avançoient les ſchiſmatiques, qu'Alexandre avoit reconnu dans ſa bulle, qu'Octavien avoit été élû par deux cardinaux : au lieu qu'elle portoit ſeulement qu'il avoit été nommé, ce qui ne faiſoit pas une élection.

Bibl. Ciſt. to. 3. p. 241.

Ils relevent le merite d'Alexandre, & accuſent Octavien de pluſieurs violences. Et ſur ce que l'on prenoit avantage de ce que perſonne ne s'étoit preſenté pour Alexandre au concile de Pavie, ils diſent : Nous étions envoïez en ces quartiers là,

AN. 1160.

pour les affaires du pape : mais quand nous avons voulu aller vers l'empereur pour ce sujet, nous n'avons trouvé aucune sûreté : ce n'étoit que menaces & perils de mort. Nous étions prêts à paroître devant l'empereur, non pour subir un jugement au nom de l'église, mais pour expliquer la verité de ce qui s'étoit passé : mais nous n'avons jamais pû, Dieu le sait, en obtenir la permission.

XLVI. Lettres d'Arnoul de Lisieux. *Mabil. ad. ep. 348 S. Bern. Arn epist. 19.*

Arnoul, qui d'archidiacre de Sées devint évêque de Lisieux en 1141. étoit un des plus savans prélats & des plus autorisez des états du roi d'Angleterre. Quand il eut apris la promotion du pape Alexandre, il lui écrivit une lettre, où il le reconnoît pour pape legitime, l'encourage contre le schisme par l'exemple du pape Innocent II. & ajoûte : Il est souvent arrivé de ces schismes dans l'église Romaine, comme on void même par les peintures du palais de Latran, où les schismatiques temeraires servent de marche-pied aux papes. Et ensuite : Sitôt que j'ai apris vôtre promotion & l'entrepriſe de vôtre adversaire, je me suis hâté d'en donner connoissance à nôtre prince, pour le prévenir en vôtre faveur, & empêcher qu'il ne se laissât surprendre par l'autre parti. Il a hesité quelque tems, mais ensuite il a promis avec gaïeté & fermeté, qu'il ne recevroit point d'autre pape que vous. Depuis peu il a reçû des lettres de l'empereur, qui le prie de differer à vous reconnoître, & comme il est lié d'une étroite amitié avec ce prince, il n'a pas voulu paroître le mépriser, ni se hâter à son préjudice. C'est pourquoi il s'est abstenu de faire une

ordonnance generale, mais il n'a pas laiſſé de vous reconnoître en effet, & il demeurera ferme ſur ce point, quelque parti que prenne l'empereur. C'eſt qu'on ne ſavoit pas encore en Angleterre que Frideric ſe fût déclaré pour l'antipape. Arnoul continuë : J'aurai ſoin de prévenir auprès du roi les mauvais diſcours, & faire qu'il perſevere dans vôtre obédience. De vôtre côté ne perdez point d'occaſion d'envoïer ſouvent vos ordres dans toutes les provinces, afin qu'on s'accoutume à vous obéïr. 1 AN. 160.

Le pape Alexandre aïant reçû cette lettre, la fit lire aux cardinaux en plein conſiſtoire ; & fit à Arnoul une réponſe, où il l'exhorta à continuer ſes ſoins auprès du roi d'Angleterre, & auprès des évêques & des ſeigneurs du païs. Vous ſavez, ajoûte-t-il, comme l'empereur Frideric dès le commencement de ſon regne a cherché les moïens d'opprimer l'égliſe Romaine, & comme il nous a traitez nous-mêmes pendant la legation de Beſançon. Le pape vient enſuite au concile de Pavie & parlant de l'antipape il dit : Nous avons apris certainement, que pendant quelques jours il a quitté les ornemens pontificaux en preſence de l'empereur qui les lui a rendus & l'a inveſti de la papauté par l'anneau : choſe inouïe juſques alors. Et comme les évêques les plus ſages ſe retiroient ſecretement de ce conciliabule : il a contraint les autres par violence de rendre reſpect à l'antipape. Il ajoûte : Nous écrivons ſuivant vôtre conſeil à l'archevêque de Roüen : & aux autres évêques de Norman- *Alex. ep. 2. to. x. conc. p. 1397. ap. Arnulf. 20.* *Sup.*

AN. 1160.

die. Cette lettre eſt datée d'Anagni le premier d'Avril 1160.

En conſequence de cet ordre d'Alexandre, Arnoul écrivit aux évêques d'Angleterre une lettre, où il marque la difference des deux papes & des deux élections, dont il releve les circonſtances, puis il ajoûte parlant des évêques aſſemblez à Pavie: De quel droit ont-ils oſé décider la cauſe commune, par leur autorité privée? Et nous faire la loi comme à leurs inferieurs, nous que Dieu a fait leurs égaux? Et enſuite: Beni ſoit Dieu qui a fait à l'égliſe Gallicane ſa miſericorde ordinaire; de reconnoître toûjours la verité, & ne point s'écarter du chemin de la juſtice. Car comme la puiſſance divine a abbatu tous ceux que la fureur des Allemans a élevez contre l'égliſe Romaine: ainſi elle a donné la victoire à tous ceux que la pieté des François a reçûs. A preſent même aïant examiné à fonds les perſonnes & les élections, ils ſont convenus de reconnoître le pape Alexandre du conſentement de leur roi vraïement catholique; & reçoivent par tout avec honneur ſes lettres & ſes nonces. Ce témoignage eſt remarquable venant d'un prélat ſujet du roi d'Angleterre. Il continuë: Mais parce que l'union vient d'être rétablie entre le roi de France & le nôtre, on a reſolu de differer un peu à publier l'édit de la reception d'Alexandre: juſques à ce que nôtre roi puiſſe conſulter l'égliſe de ſon roïaume, & confirmer par vôtre conſentement ce qu'il a dans l'eſprit. Car il ne convenoit ni à ſa prudence ni au reſpect qui vous eſt dû,

de rien faire ſans vous conſulter en une affaire de cette importance. Il s'eſt toutefois dès le commencement aſſez declaré ſur ce ſujet : il a toûjours reçû les nonces & les lettres du pape Alexandre avec reſpect & agrément, & a ſouvent declaré en public qu'il n'en recevroit point d'autre. Au contraire quand la lettre d'Octavien lui fut preſentée, il ne voulut pas la toucher de ſa main, la regardant comme quelque choſe d'immonde : il la reçût ſur un morceau de bois qu'il ramaſſa dans la pouſſiere, & la jetta derriere ſon dos le plus haut qu'il put en preſence du nonce : ce qui fit rire tous les aſſiſtans.

AN 1160.

Arnoul de Liſieux écrivit auſſi aux cardinaux qui étoient avec le pape Alexandre : leur marquant les diligences qu'il avoit faites, pour le faire reconnoître par le roi d'Anglererre. Il dit, qu'il eſt toûjours avec les legats, pour procurer avec eux l'avantage de l'égliſe Romaine. C'étoit Henri de Piſe & Guillaume de Pavie prêtres cardinaux. Il rend témoignage à leur vertu, à leur doctrine & à la douceur avec laquelle ils traitoient les affaires. Enſuite il ajoûte : quant au fait pour lequel le roi de France a été ſcandaliſé contre eux, ne doutez point qu'ils ne ſoient excuſables : car jamais on ne les auroit fait conſentir à cette diſpenſe, s'ils n'y avoient été engagez par une neceſſité invincible, & par l'eſperance de procurer un bien ineſtimable. On s'étoit aſſemblé par ordre du roi pour traiter de la reception du pape, dont on n'avoit encore rien ordonné publiquement. Les

epiſt. 23. p. 8.

Matth. Paris an. 1160.

AN. 1160.

legats voïoient l'affaire de l'égliſe en grand peril : parce que pluſieurs n'oſant ouvertement combattre la verité, diſoient par une politique humaine qu'il falloit differer, & attendre l'évenement plûtôt que d'expoſer la reputation de deux ſi grands princes. Que l'égliſe Romaine avoit toûjours été à charge aux ſouverains, & qu'il falloit profiter de l'occaſion de ſecoüer ce joug. Que la queſtion ſeroit decidée par la mort de l'un ou de l'autre, & que l'autorité des évêques pouvoit cependant ſuffire en chaque roïaume. Les envoïez de l'empereur inſiſtoient ſur ces raiſons avec les deux cardinaux Jean & Gui legats d'Octavien, & ils auroient triomphé du moindre délai : d'autant plus que tout le monde croïoit que les deux rois étoient favorables à Alexandre. D'ailleurs le roi de France ſe raportoit au roi d'Angleterre de la déciſion de l'affaire, & avoit déclaré publiquement qu'il ſuivroit ſon avis. Ainſi il falloit plûtôt accorder la diſpenſe au roi d'Angleterre, que l'éloigner par la ſeverité d'un refus : puiſque dès qu'il s'eſt declaré pour vous, vous avez gagné la France, l'Angleterre, l'Eſpagne, l'Irlande & en dernier lieu la Norvege.

Sup. n. 31.

Je ne voi point quelle pouvoit être cette diſpenſe, ſinon pour le mariage qui avoit été reſolu entre Henri fils du roi d'Angleterre & Marguerite fille du roi de France encore enfans. Car il fut confirmé par l'autorité des legats du pape Alexandre, & il ne pouvoit l'être ſans diſpenſe : tant à cauſe du bas âge des parties, que parce que le prince étoit fils d'Alienor, qui avoit long-tems paſſé pour la femme

Matth. Pariſ. an. 1100.

me légitime de Loüis, & dont il avoit eu des enfans. Or encore que ce prince ſouhaitât ce mariage, il pouvoit être ſcandaliſé de la facilité des légats à accorder la diſpenſe. AN. 1160.

XLVII. Lettres de Jean de Sarisberi.

On voit encore mieux ce qui ſe paſſa en Angleterre ſur l'affaire du ſchiſme, par les lettres de Jean de Sariſberi, qui étoit alors chapelain & ſecretaire de Thibaut archevêque de Cantorberi. Ce prelat, ou plûtôt Jean ſous ſon nom, écrivit donc au roi d'Angleterre en ces termes : Le ſchiſme de l'égliſe Romaine excite ceux qui aiment la nouveauté & encourage les audacieux. Car chez nous les uns pretendent aller trouver Alexandre, les autres Victor. Pour nous, nous ne ſavons lequel des deux a la meilleure cauſe : nous ne pouvons retenir ceux qui vont par legereté vers l'un ou l'autre, & nous ne croïons pas permis de reconnoître l'un des deux dans votre roïaume ſans votre conſeil, tandis que la choſe eſt en ſuſpens. Que ferons-nous donc, nous qui ſommes plus ſoûmis à vos ordres que les autres & plus engagez à l'égliſe Romaine, étant obligez par notre ſerment à la viſiter en certains tems ? C'eſt que l'on prenoit alors ſerieuſement la promeſſe que font les évêques, d'aller à Rome tous les trois ans ou tous les cinq ans, ſuivant la diſtance des lieux, qui n'eſt plus regardée que comme de ſtyle. L'archevêque continue : Or il ſeroit dangereux pour nous d'être prévenus auprès du pape qui l'emportera, par ceux qui ont reçû moins d'honneur que nous de l'égliſe Romaine. Nous attendons & deſirons ſur tout cela votre conſeil & votre ſe- *ap. J. Sarisb. epiſt. 44.*

AN. 1160.

cours. En cette lettre l'archevêque Thibaud témoigne qu'il n'a plus guere à vivre, à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmitez.

Le roi Henri étoit abſent d'Angleterre, comme l'archevêque le dit expreſſément dans une autre lettre: c'eſt-à-dire qu'il étoit en Normandie, où il faiſoit ſa réſidence ordinaire. Dans cette autre lettre l'archevêque dit: Nous avons appris certainement que l'égliſe Gallicane a reçû Alexandre & rejetté Octavien, & autant que l'on peut connoître humainement, il ſemble qu'elle a pris le meilleur parti: car tout le monde convient qu'Alexandre a plus de réputation, de prudence de lettres, d'éloquence: tous ceux qui viennent de là diſent que ſa cauſe eſt la plus juſte; & quoi que nous n'aïons encore reçû ni nonce ni lettres de l'un ni de l'autre, nous ſavons que tous les Anglois ont plus d'inclination pour Alexandre, ſi vous y joignez votre conſentement. Or nous avons oüi dire que l'empereur s'éforce de vous attirer au parti d'Octavien. Mais à Dieu ne plaiſe, que dans un ſi grand peril de l'égliſe vous faſſiez par reſpect humain autre choſe que ce qui lui doit être agréable, en ſoûmettant toute l'égliſe de votre roïaume à un homme, qui, comme on le dit publiquement, a envahi le ſaint ſiége, ſans élection, ſans vocation divine, par la faveur de l'empereur ſeul. Car preſque toute l'égliſe Romaine eſt du côté d'Alexandre. Or nous avons appris par la lecture, qu'en cas pareil ceux que l'égliſe Gallicane a reçûs ont prévalu: comme de notre tems Innocent con-

tre Pierre, Caliſte contre Bourdin, Urbain contre Guibert, Paſcal contre trois antipapes, & pluſieurs autres du tems de nos peres. Mais vous ne devez rien faire en une affaire de cette importance ſans le conſeil de votre clergé. AN. 1160.

Quand on eut appris en Angleterre ce qui s'étoit paſſé a Pavie, Jean de Sariſberi en écrivit ainſi à un docteur Anglois de ſes amis nommé Raoul de Serre, qui étant à Reims lui avoit écrit au ſujet du ſchiſme. Nous craignons extrêmement, dit-il, que l'empereurd Allemagne ne ſurprenne notre prince par ſes artifices: mais il me ſemble que le conventicule de Pavie loin de toucher une perſonne raiſonnable, affermit l'élection d'Alexandre, par le témoignage de ſes adverſaires. Car, pour ne point parler de la témerité d'avoir oſé juger l'égliſe Romaine reſervée au jugement de Dieu ſeul, ni des autres nullitez de la procedure, tout ce qui s'eſt fait à Pavie eſt contre l'équité, les loix & les canons. On a condamné des abſens, ſans avoir examiné la cauſe, qui devoit même l'être ailleurs & par d'autres. Mais dira-t-on, ils ont affecté de s'abſenter. C'eſt ignorer ou diſſimuler le privilege de l'égliſe Romaine. Qui a ſoûmis l'égliſe univerſelle au jugement d'une égliſe particuliere? Qui a établi les Allemans juges des autres nations? Qui a autoriſé des hommes brutaux & impetueux pour donner à leur fantaiſie un chef à tous les hommes? Mais je ſai le deſſein de l'empereur, car j'etois à Rome ſous le pape Eugene, lorſqu'à la premiere ambaſſade que ce prince envoya au commence- Ep. 59.

AN. 1160.

ment de ſon regne il découvrit ſa penſée. Il promettoit de rétablir la grandeur de l'empire, & de ſoûmettre facilement à Rome toute la terre, pourvû que le pape lui aidât ; en excommuniant ceux à qui l'empereur déclareroit la guerre. Il ne trouva pas alors un pape diſpoſé à une telle iniquité : c'eſt pourquoi il en a voulu faire un qui lui fut dévoüé. Et enſuite :

Tous les jugemens doivent être libres, mais ſur tous les jugemens eccleſiaſtiques, au lieu qu'en celui-ci ce n'a été que violence d'une part & artifice de l'autre. Les juges aſſemblez en préſence d'une armée, menacez, intimidez ont precipité leur ſentence. On prétend avoir prouvé que l'élection de Victor a été la premiere & la plus canonique : mais comment l'a-t'on prouvé ? Le doïen de S. Pierre & deux chanoines au nom de tout le chapitre, & les recteurs du clergé de Rome l'ont affirmé avec ſerment, le reſpect de Rome & d'autres citoïens ont offert de jurer de même, mais on n'a reçu que le ſerment des eccleſiaſtiques, parce que l'affaire a paſſé par leurs mains. Qui eſt aſſez aveugle pour ne pas voir un artifice ſi groſſier ? Tout le monde ſait de quelle conſideration ſont, principalement dans l'élection du pape, ces recteurs que l'on fait tant valoir. Perſonne ne croira qu'ils y ayent eu part comme ils ſe vantent ; mais je veux qu'ils ayent été préſens au commencement de la querelle : ont-ils ſuivi Roland juſques à ſon ſacre pendant douze jours ? Le chapitre de S. Pierre l'a-t'il vû, & le prefet qui eſt exilé & à qui il n'eſt pas permis d'entrer

dans Rome, lui & les autres citoïens ont-ils aproché des terres du roi de Sicile & du lieu où s'eſt fait ce ſacre? On les a donc diſpenſez exprès du ſerment, parce qu'ils ne l'auroient pas fait, pour ne pas bleſſer leur conſcience, ou dumoins leur réputation. AN. 1160.

Au reſte, qu'eſt devenu ce grand nombre de la plus ſaine partie des cardinaux? Ont-ils été corrompus par l'argent que les ſenateurs ont confeſſé avoir reçû, pour promettre avec ſerment la promotion d'Octavien, & qui a été deſtiné par le peuple à la réparation des murailles? De ce grand nombre il n'eſt reſté que trois cardinaux, dignes d'être jugez par les Allemans dans leur camp. Guillaume de Pavie cardinal de S. Pierre-aux-liens a été informé de tout: pourquoi ne l'a-t-on pas interrogé au concile de Pavie? C'eſt qu'il n'auroit pas parlé en faveur de Victor; & il a exprès gardé le ſilence dans ce tumulte où il ne voyoit que de l'emportement: ſachant que ce que l'on y faiſoit ne pouvoit préjudicier à la liberté de l'égliſe. Mais ſi l'élection de Victor a été ſi canonique, pourquoi tous les évêques cardinaux hors ces trois n'ont-ils point aſſiſté à ſon ſacre? Et qui en a empêché les évêques de Toſcane qui y étoient appellez, ſinon la crainte de commettre un ſacrilege? J'admire que tout le monde ſuit le pauvre Alexandre, & qu'on aime mieux ſouffrir l'éxil avec lui, que regner en s'attachant à ſon adverſaire. Tous les ordres des cardinaux, toute la cour Romaine eſt avec lui. Ils ne craignent point la ſentence du concile de Pavie, au contraire ils ont prononcé anathê-

AN. 1160.

me contre l'empereur même ſon idole, & tous ſes adorateurs.

Sup. n. 42.

Je paſſe aux ſouſcriptions de ce concile, où faute d'évêques on fait paroître des comtes, & on met au premier rang des évêques dont l'élection eſt nulle ou rejettée. Rainald chancelier de l'empereur s'eſt dit archevêque de Cologne, quoi qu'il ſoit certain que ſon élection a été condamnée par le pape Adrien; & je ne voi pas pourquoi il a differé de ſe faire ſacrer par ſon Victor, ſi ce n'eſt qu'il craint ſa chûte prochaine. Gui comte de Blandrate a tenu la place de l'archevêque de Ravenne: quoique ſon fils qui eſt un bon jeune homme, mais dont l'élection a été caſſée, ne puiſſe paſſer pour archevêque. Qui n'en voit le ridicule? C'eſt un jeu de theatre plûtoſt qu'un concile. Que dirai-je de ce grand nombre, quoi que faux, de royaumes & de provinces ramaſſées dans ces ſouſcriptions pour impoſer aux ignorans? Nous ſommes bien heureux que l'empereur a eu plus de honte d'exiger des injuſtices que ce concile de les ſouffrir.

Sup. n. 29.

J'eſtime que ceci ſuffit pour perſuader l'archevêque de Reims de recevoir Alexandre: à condition de differer, s'il le juge à propos, à publier ſon conſentement, car je ſuis bien perſuadé qu'il ne reconnoîtra pas l'antipape. Il ne faut rien précipiter dans les affaires importantes L'évêque de Pavie & l'évêque de Plaiſance ont été ſollicitez outre meſure pour le parti d'Octavien, mais ils n'ont cedé ni l'un ni l'autre, parce qu'ils craignent Dieu.

Toutefois l'empereur les preſſe, & Dieu le permet afin que leur exemple encourage ceux qui ſont plus éloignez. Et enſuite : Quoique l'archevêque de Cantorberi ſoit, comme vous ſavez, conſiderablement malade, toutefois la neceſſité de cette affaire l'a obligé de partir, pour ſe trouver à l'aſſemblée des évêques & du clergé de tout le roïaume ; & rendre réponſe au roi, qui l'a conſulté ſur ce qu'il doit faire. On dit que l'évêque de Vincheſttre & celui de Durham prendroient volontiers, s'ils oſoient, le parti d'Octavien; au contraire l'archevêque d'Yorc & notre tréſorier ſoûtiennent Alexandre de toutes leurs forces, & c'eſt le parti du plus grand nombre & des plus honnêtes gens. Ainſi parloit Jean de Sariſberi. AN. 1160.

XLVIII. Alexandre reconnu en France & en Angleterre.

Philippe abbé de l'Aumône de l'ordre de Cîteaux au diocéſe de Chartres dont j'ai déja parlé, contribua beaucoup à faire reconnoître le pape Alexandre en France & en Angleterre. Comme ſa vertu lui donnoit une grande autorité le pape lui avoit écrit de travailler à cette affaire, & il lui répondit en ces termes: J'ai préſenté votre lettre au roi d'Angleterre, qui l'a reçûë agréablement, & après avoir déliberé avec les ſiens & avec nous, il nous a reconnu pour pape : il vous préſente par nous ſon obéïſſance, & vous envoyera dans peu ſes députez : mais il a voulu que je vous en écriviſſe le premier, afin que vous appreniez ſes intentions plus ſecretement & plus promptement : J'ai envoïé votre lettre generale aux évêques d'Angleterre par un homme fidele, avec Gilbert évêque

Jo Sarisb. epiſt. 64.

AN. 1160.

d'Herford & Hilaire de Chicheſtre, fort affectionnez à votre perſonne & à votre cauſe. Je ſuis allé tout de ſuite vers le roi de France, qui comme prince catholique vous eſt auſſi très-affectionné; & vous l'auroit déja montré par les effets, ſi pluſieurs affaires importantes ne l'en avoient empêché. Il vous envoïe par mon miniſtere une lettre de compliment: mais qui doit demeurer ſecrete, juſques à ce que les deux rois aſſemblez vous donnent une déclaration publique de leur obéïſſance, ce qui ſe fera inceſſamment, parce qu'ils ſont prêts à faire la paix entre eux. Et enſuite: Sachez que tous les archevêques, les évêques & les autres prélats conſentent à votre élection.

L'aſſemblée de l'égliſe Anglicane ſe tint en effet. On y lut pluſieurs pieces, par leſquelles les deux papes prétendoient ſoûtenir leur droit: on lût enſuite les canons; & il ſurvint des témoins que l'on n'attendoit point qui rendirent la verité plus manifeſte. L'aſſemblée toutefois ne forma aucun jugement, reſervant la déciſion au roi: mais elle dreſſa ſon avis que l'archevêque Thibaut envoïa au roi par Rainald ſon archidiacre & Guillaume de Ner ſon chapelain. Enſuite l'archevêque aïant reçû la réponſe du roi, fit un mandement adreſſé à tous les évêques d'Angleterre: par lequel il leur déclare, qu'Alexandre eſt le pape légitime, reçû par l'égliſe Anglicane & la Gallicane, & qu'Octavien eſt condamné avec ſes fauteurs, comme manifeſtement ſchiſmatique. C'eſt pourquoi il leur ordonne de rendre reſpect & obéïſſance au pape Alexandre.

epiſt. 65.

AN. 1160.

Le roi d'Angleterre de ſon côté fit une autre aſſemblée au mois de Juillet 1160. au Neuf-marché dans le païs de Caux à ſix lieuës de Beauvais: où il aſſembla tous les évêques de Normandie avec les abbez & les barons. En même tems le roi de France aſſembla auſſi les ſiens à Beauvais; dans l'une & l'autre aſſemblée on traita de l'affaire du ſchiſme; & tous s'accorderent de reconnoître le pape Alexandre & de rejetter Victor.

to.x.conc.p.1406 ex Rob.de Monte anno 1160.

XLIX. Heretiques punis en Angleterre *to.x conc.p.1404 ex Guill.Neubrig lib.II.c.13.*

Cependant on tint en Angleterre un autre concile, pour juger des heretiques que le peuple nommoit Publicains. Ils étoient ſortis originairement de Gaſcogne & s'étoient répandus en divers païs: car on diſoit qu'il y en avoit une multitude innombrable en France, en Eſpagne, en Italie & en Allemagne. Or l'Angleterre ſe vantoit de n'avoir été encore infectée d'aucune hereſie, depuis la converſion de la nation ſous S. Gregoire. Ceux qui y entrerent alors étoient Allemans, au nombre d'un peu plus de trente, tant hommes que femmes; gens ruſtiques & ſans lettres, excepté leur chef nommé Gerard, qui étoit un peu lettré. Après qu'ils eurent été quelque tems cachez, on découvrit qu'ils étoient d'une ſecte étrangere & on les mit en priſon. Mais le roi ne voulant ni les chaſſer ni les punir ſans avoir été examinez, fit aſſembler à Oxfort un concile d'évêques. On les interrogea publiquement touchant leur religion, & Gerard parlant pour tous répondit, qu'ils étoient Chrétiens & qu'ils ſuivoient la doctrine des apôtres. Mais étant interrogez en détail ſur les articles de foi, ils

AN. 1160.

déclarerent qu'ils déteſtoient le batême, l'euchariſtie & le mariage, & ne comptoient pour rien l'autorité de l'égliſe. Comme on les preſſoit par les paſſages de l'écriture, ils répondirent qu'ils croïoient ce qu'on leur avoit apris, & ne vouloient point diſputer ſur la foi. Ils ſe moquerent des exhortations & des menaces, diſant: Heureux ceux qui ſouffrent perſécution pour la juſtice.

Matth. v. 10.

Alors les évêques craignant que cette erreur ne fit du progrès, les déclarerent heretiques, & les abandonnerent au prince, pour les punir corporellement. Le roi ordonna qu'on les marquât au front, & qu'après les avoir fuſtigez publiquement on les chaſſât de la ville: défendant étroitement que perſonne ne les logeât ni ne leur donnât aucune aſſiſtance. Leur ſentence aïant été prononcée ils coururent gaïement au ſuplice, leur maître marchant à la tête & chantant: Vous ſerez heureux quand les hommes vous haïront. Une femme Angloiſe, la ſeule qu'ils avoient ſeduite, les quitta par la crainte du ſupplice & rentra dans le ſein de l'égliſe. On les marqua tous au front d'un fer chaud, afin qu'ils fuſſent connus pour heretiques; & on marqua de plus au menton leur docteur. Enſuite on leur déchira leurs habits juſques à la ceinture, on les foüetta rudement & on les chaſſa de la ville. Comme c'étoit l'hiver & que perſonne ne leur donnoit le moindre ſoulagement, ils perirent miſerablement par la rigueur du froid. Cette ſeverité garantit l'Angleterre de ces heretiques, qui étoient des Manichéens, comme il eſt aiſé de remarquer.

Luc. VI. 22.

En Orient le légat du pape Innocent nommé Jean prêtre cardinal du titre de S. Jean & S. Paul arriva à Biblus ou Giblet, avec quelques Genois vers la fin de l'an 1159. Pour avoir la permiſſion d'entrer dans le roïaume de Jeruſalem en qualité de legat, il fit ſonder auparavant l'eſprit du roi Baudoüin & des autres ſeigneurs, tant eccleſiaſtiques que ſeculiers. Après une grande déliberation on lui manda de demeurer, & ne pas entreprendre d'entrer dans le roïaume : juſques à ce qu'on lui fît ſavoir par l'avis commun des prélats & des ſeigneurs ce qu'il devoit faire. Cependant on convoqua un concile à Nazareth où ſe trouverent Amauri patriarche de Jeruſalem avec les autres prélats, & le roi avec quelques ſeigneurs. Les avis furent partagez : car quoique les prélats Latins d'Orient ne ſe fuſſent encore déclarez pour aucun des deux papes, ils ne laiſſoient pas en ſecret de favoriſer l'un ou l'autre. Dans le concile donc les uns diſoient qu'il falloit reconnoître Alexandre & recevoir ſon legat, & Pierre archevêque de Tyr étoit à leur tête : les autres préferoient Victor, diſant qu'il avoit toûjours été ami & protecteur du roïaume de Jeruſalem, & ne vouloient point abſolument que le légat fût reçû.

Le roi prenoit un avis moïen avec les ſeigneurs & quelques prélats ; & de peur de faire un ſchiſme dans l'égliſe d'Orient, il propoſoit de ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre. D'accorder au légat la liberté de viſiter les lieux ſaints comme pelerin, ſans marques de légation ; & de demeurer

AN. 1160.

L. Alexandre reconnu en Paleſtine.

Gu Tyr. XVIII. *c.* 29.

to. X. *conc. p.* 1403.

AN. 1160.

dans le roïaume, juſques à la premiere occaſion de repaſſer, à laquelle il ſeroit obligé de partir. Le roi diſoit pour ſon avis: Le ſchiſme eſt nouveau, & le monde ne connoît pas encore quelle eſt la meilleure cauſe: il eſt dangereux de ſe déterminer dans une affaire douteuſe. D'ailleurs on n'a pas beſoin d'un légat dans ce roïaume, pour être à charge par ſa dépenſe aux égliſes & aux monaſteres & les appauvrir par ſes exactions. C'étoit l'avis du roi, & quoi qu'il parût plus utile, l'avis de ceux qui vouloient que le légat fut reçû, prévalut. Il fut donc appellé & vint dans le roïaume, où dans la ſuite il fut incommode à pluſieurs qui s'étoient rejoüis de ſon arrivée. Ce ſont les paroles de Guillaume archevêque de Tyr.

Le patriarche Amauri écrivit en ſon nom & aux noms de ſes ſuffragans la lettre ſynodale, adreſſée au pape Alexandre, où il dit: Nous avons reçû vôtre lettre avec le reſpect convenable, & l'avons luë en preſence des archevêques de Nazareth & de Tyr & de nos autres freres. Et voïant que vôtre élection a été faite par la volonté unanime des évêques & des autres cardinaux, avec le conſentement du clergé & du peuple, nous l'avons loüée & approuvée; nous avons excommunié les ſchiſmatiques, ſavoir Octavien avec les deux cardinaux Jean & Gui & leurs fauteurs; & nous vous avons élû & reçû unanimement pour ſeigneur temporel & pere ſpirituel. Ce titre de ſeigneur temporel donné au pape eſt d'autant plus remarquable, que le roi de Jeruſalem & les ſeigneurs étoient preſens à ce concile.

Il y avoit trois ans qu'Amauri étoit patriarche de Jeruſalem : car Foucher ſon prédeceſſeur mourut le vingtiéme Novembre 1157. la douziéme année de ſon pontificat. Les prélats s'étant aſſemblez à Jeruſalem pour lui donner un ſucceſſeur, on élût Amauri contre les regles, par le credit de deux princeſſes ſœurs du roi Meliſende & Sibile comteſſe de Flandres. Il étoit François natif de Neêle dans le diocéſe de Noïon, & alors prieur du ſaint ſepulcre : c'étoit un homme aſſez lettré, mais trop ſimple & peu capable de remplir une ſi grande place ; & il y fut mis nonobſtant l'oppoſition d'Herneſe archevêque de Ceſarée & de Raoul évêque de Bethléhem, qui même en appellerent à Rome. Amauri y envoïa Frideric évêque d'Acre : qui en l'abſence de ſes adverſaires obtint du pape Adrien, & à ce que l'on diſoit par de grands preſens, la confirmation du patriarche, & lui aporta le pallium. Amauri fut le huitiéme patriarche latin de Jeruſalem & en tint le ſiége vingt-deux ans. De ſon tems le roïaume changea de maître. Le roi Baudoüin III. mourut l'onziéme jour de Février 1162. la vingtiéme année de ſon regne & la trente-troiſiéme de ſon âge. Comme il ne laiſſoit point d'enfans, ſon frere Amauri lui ſucceda. Il fut couronné dans l'égliſe du S. ſepulcre huit jours après la mort de Baudoüin & regna douze ans & demi.

AN. 1160.

LI. Amauri patriarche de Jeruſalem

Tyr. XVII. 190 *c.* 10.

G. Tyr. XVIII. *c.* 1. *lt. &* XIX. *c.* 19.

En France le bienheureux Milon évêque de Teroüane mourut le ſeiziéme de Juillet 1158. après avoir tenu ce ſiége vingt-ſept ans. Son neveu nommé Milon comme lui, chanoine regulier &

LII. Milon II. évêque de Teroüane.

Bib. Pramonſt. *p.* 460.

AN. 1160.

archidiacre de la même égliſe fut élu pour lui ſuc-
ceder : mais comme Samſon archevêque de Reims
Gall. Chr. to. 2. fol. 430. le vouloit ſacrer, le clergé de Bologne s'y oppoſa
& appella au S. ſiége, prétendant qu'ils devoient
avoir un évêque particulier, comme ils en avoient
autrefois, & que Milon ne devoit être ſacré que
pour Teroüane. En effet Hincmar nommoit Bou-
logne entre les villes épiſcopales de la province de
Opuſc. 33. c. 1. inf. ep. 54. n. 19. Reims. Milon ne ſe rebuta point pour cette oppo-
ſition, & alla à Rome ſoutenir ſon droit, qui fut
recommandé au pape Alexandre par Jean de Sariſ-
beri, & il traitoit d'ambition la prétention du cler-
J. Sar. ep. 41. gé de Bologne. Ce clergé envoïa auſſi à Rome, &
le pape aïant oüi les deux parties, jugea que l'égliſe
de Bologne devoit demeurer en l'état où elle avoit
été juſques alors, & ſacra Milon II. évêque de Te-
roüane, ſauf le droit de la métropole. C'eſt ce qui
paroît par la bulle d'Alexandre adreſſée à Samſon
archevêque de Reims, & datée d'Anagni le dix-
ep. Marlot. to. 2. p. 371. ſeptiéme de Janvier 1161. Bologne n'a été érigée en
évêché que quatre cens ans après, lorſque Teroüa-
ne eut été ruinée.

Samſon archevêque de Reims mourut la même
Chr. Rem. to. 1. N. B. Lab p. 361. année 1161. le vingt-uniéme de Septembre après
avoir pris l'habit monaſtique à Igni abbaïe de Ci-
teaux fondée par ſon prédeceſſeur; & il y fut en-
terré. Son ſucceſſeur fut Henri, frere du roi Loüis
le jeune déja évêque de Beauvais après avoir été
Sup. liv. LXIX. p. 44. moine de Cîteaux. Il fut élû unanimement par le
clergé & le peuple de Reims pour remplir ce ſiége,
où il fut transferé le quatorziéme de Janvier 1162.
& le tint treize ans.

Peu de tems après la confirmation de l'évêque de Teroüane, le pape Alexandre accorda à la priere du roi & de l'égliſe d'Angleterre la canoniſation du roi S. Edoüard, mort quatre-vingt quinze ans auparavant. C'eſt ce qui paroît par la bulle adreſſée aux évêques & aux autres prélats d'Angleterre, & datée d'Anagni le ſeptiéme de Février 1161. où le pape remarque que les affaires de cette importance ne ſe décidoient ordinairement que dans les conciles ſolemnels. S. Edoüard eſt honoré comme confeſſeur le cinquiéme de Janvier.

AN. 1161.

Sup. l. LXI. *n.* 18.

Alex. ep. 3.

Martyr. R. 5. *Janv.*

Le pape Alexandre étant informé du zele avec lequel S. Pierre archevêque de Tarantaiſe s'étoit déclare contre les ſchiſmatiques, le fit venir auprès de lui. Mais avant que de paſſer outre, il faut reprendre la ſuite des actions du ſaint prélat. Affligé & épouvanté de la veneration que lui attiroit la multitude de ſes miracles, il ſe retira ſecretement & de nuit avec un ſeul compagnon, par des chemins difficiles & des lieux inacceſſibles, & après avoir changé pluſieurs fois de guides, il arriva ſeul dans un monaſtere de l'ordre de Cîteaux en Allemagne, où il étoit inconnu; n'entendoit point la langue & n'étoit point entendu. Il y fut reçû comme ſimple moine, & y goûta quelque tems le repos qu'il deſiroit. Cependant ſes domeſtiques & ſon peuple ne ſachant ce qu'il étoit devenu étoient dans une extrême affliction: on le cherchoit de tous côtez, & enfin un jeune homme qu'il avoit élevé dès l'enfance étant arrivé au monaſtere où il s'étoit caché, le vit ſortir entre les freres qui alloient

LIII.
S. Pierre de Tarantaiſe pour Alexandre.

Sup. li. LXVIII. *n.* 73. *vita. c.* 3. *Boll. tom.* 13. *p.* 329.

AN. 1161.

au travail, & l'ayant reconnu l'arrêta avec un grand cri. Les moines aprenant qui il étoit furent dans un étrange étonnement, toute la communauté se jetta à ses pieds & lui demanda pardon, de ne lui avoir point rendu le respect qui lui étoit dû : tous fondoient en larmes, & lui particulierement de ne pouvoir plus joüir de la douceur de sa retraite. La nouvelle de cette merveille se repandit dans tout le païs, & l'humble prélat fut contraint de retourner à son troupeau desolé. A son retour il éteignit des inimitiez implacables & inveterées : il reconcilia des seigneurs & termina des guerres qui ruinoient le païs. Il fit encore un grand nombre de miracles.

Le schisme aïant éclaté, comme il étoit dans les terres de l'empire, il fut presque le seul archevêque qui soûtint le bon parti. Il y ramena même plusieurs schismatiques, allant dans les provinces voisines & prêchant avec une grande liberté. L'empereur le respectoit tandis qu'il persecutoit les autres catholiques, & comme les schismatiques lui en faisoient des reproches & lui disoient que c'étoit ruiner sa propre cause, il leur dit : Si je resiste aux hommes qui le meritent, voulez-vous que je m'oppose aussi à Dieu ? Hebert archevêque de Besançon étoit en ces quartiers là le plus ardent des schismatiques : l'empereur étant venu dans cette ville, l'archevêque Pierre l'y vint trouver, & l'exhorta à cesser la persecution contre les catholiques, principalement les religieux ; & comme le peuple de la ville & des lieux voisins vint en foule honorer le

saint

saint prélat; il leur ordonna de prier en commun que Dieu convertît l'archevêque Hebert, ou qu'il en délivrât l'église : ils prierent, & Hebert mourut quatre ou cinq jours après. AN. 1161.

Saint Pierre de Tarantaise étant donc appellé par le pape Alexandre consoloit les catholiques dans la Toscane & le reste de l'Italie, & confondoit les schismatiques, prêchant publiquement contre eux dans les villes mêmes dont les évêques étoient du parti. Car il étoit écouté du peuple avec une dévotion merveilleuse, & soûtenoit ses discours par des miracles. Le pape lui rendit plus d'honneur qu'à aucun autre, & il n'y eut point alors d'évêque si admiré, si respecté, si cheri de l'église Romaine : personne en cette cour n'attendoit de lui des liberalitez, elles n'étoient que pour les pauvres Il y eut toutefois un seigneur qui l'attaqua au retour, voulant profiter d'environ cinq chevaux qu'il avoit & de son petit équipage : mais comme il couroit après, son cheval il tomba & se rompit la jambe. Cet accident le fit rentrer en lui-même, il suivit le saint prélat, se jetta à ses pieds & lui demanda pardon, attribuant à sa bonté de ce qu'il n'étoit pas peri lui-même au lieu de son cheval.

Tout l'ordre de Cîteaux, dont étoit S. Pierre de Tarantaise, s'étoit déclaré comme lui pour le pape Alexandre. Cet ordre avoit alors plusieurs évêques, plus de sept-cens abbez & une multitude innombrable de moines. Leur autorité fut très-utile au pape, de quoi l'empereur irrité publia une ordonnance, que tous les Cisterciens qui étoient *Helm. 1. ch. Slau. c. 91.*

AN. 1161.

dans son royaume en fortifiant, ou reconnuſſent le pape Victor. Ce qui obligea pluſieurs abbez avec leurs communautez de ſe refugier en France. L'autorité des Chartreux fut auſſi de très grand poids contre les ſchiſmatiques. Cet ordre fut le premier qui reconnut Alexandre; & il ſe déclara principalement par les ſoins de ces deux religieux. Anthelme & Geofroi. Ils travaillerent ſi utilement que les prieurs & les autres moines de leur inſtitut, après avoir long-tems heſité promirent obéïſſance au pape Alexandre; & ils affermirent dans le bon parti pluſieurs prélats. L'empereur l'aïant ſçu prit Anthelme en averſion & le fit excommunier.

Vita S. Authelmi. c. 15. Sur. 26. Juin.

LIV. Concile de Toulouſe.

Guill. Neubr. II. c. 9.

Le roi de France & le roi d'Angleterre aïant fait la paix, aſſemblerent des deux roïaumes un grand concile, pour y reconnoître le pape Alexandre plus ſolemnellement, que dans les aſſemblées qu'ils avoient faites chacun de leur côté, à Beauvais, à Neuf-marché & à Londres. Ce concile ſe tint à Toulouſe en 1161. Il s'y trouva cent prélats tant évêques qu'abbez, les deux rois y étoient en perſonne avec pluſieurs ſeigneurs, il y avoit des envoïez de l'empereur Frideric & du roi d'Eſpagne, & des légats des deux papes. De la part d'Alexandre trois cardinaux, Henri de Piſe, Jean de Naples & Guillaume de Pavie: de la part d'Octavien Gui de Crême & Jean de ſaint Martin, les ſeuls cardinaux qui lui reſtaſſent, car Igmar évêque de Tuſculum qui l'avoit conſacré étoit mort.

2. x p. 1406.

Nous apprenons le détail de ce concile par une lettre de Faſtrede ſecond abbé de Clairvaux à Om-

nibon évêque de Verone, qui l'avoit prié de l'en instruire. Fastrede y parle ainsi : Après plusieurs exhortations aux rois & aux seigneurs, qui differoient de suivre la verité par crainte ou par affection pour l'empereur : après plusieurs conseils que nous avons tenus avec des archevêques, des évêques & des personnes de pieté, qui parloient tous les jours aux rois, après plusieurs prieres accompagnées de larmes répanduës devant Dieu, principalement dans notre ordre: lorsqu'il n'y avoit presque plus d'esperance, enfin deux cardinaux qu'Octavien avoit seuls auprès de lui, sont venus en grande pompe, accompagnez de gens de l'empereur, au jour & au lieu que les rois de France & d'Angleterre leur avoient marqué, avec toute leur église. Les cardinaux ont été oüis les premiers, les autres leur ont répondu ; & on a reconnu par leurs réponses, par des témoins presens & sans reproche, & par les propres paroles des schismatiques, à qui Dieu par un miracle visible faisoit dire la verité : que l'élection d'Octavien étoit nulle, qu'il s'étoit lui-même revêtu de la chape, qu'il s'étoit mis dans la chaire pontificale par le secours des laïques: comme je l'ai oüi dire publiquement à Gui de Crême. Qu'Octavien excommunié depuis huit jours, a été sacré par l'évêque de Tusculum & celui de Ferentine excommniez avec lui ; & par celui de Melfe déja condamné & dépose, pour ses crimes notoires, dont le roi d'Angleterre & ses évêques & les gens mêmes du païs ont rendu témoignage.

AN. 1161.

Au contraire il a été prouvé qu'Alexandre a été

AN. 1161.

élu par tous les autres cardinaux qui étoient presens, & que sans sa fuite & sa resistance, & la violence de Jean & de Gui de Crême, il auroit été solemnellement revêtu de la chape: ce qui fut depuis achevé en tems & lieu. Il a été aussi prouvé que long-tems avant le concile de Pavie, l'empereur avoit reconnu Octavien pour pape par ses envoyez & ses lettres bullées d'or. Quant à ce qu'ils ont écrit qu'au concile de Pavie il y avoit cent cinquante trois évêques, il n'y en avoit que quarante-quatre; & sur ce que l'empereur leur declara, qu'étant laïque il ne lui appartenoit pas de juger de l'église Romaine ni d'examiner l'élection des papes: tous ces évêques avec le cardinal Guillaume de Pavie, qui étoit alors neutre, après avoir long-tems deliberé, résolurent à cause de leur petit nombre de ne recevoir ni l'un ni l'autre pape: jusques à ce que l'on assemblât un concile general au moins de plusieurs royaumes, ou que l'on vît plus clairement lequel seroit reçu par la plus grande & la plus saine partie de l'église. Ils résolurent aussi de donner ce conseil à l'empereur, mais il ne l'approuva pas: au contraire le prenant en particulier, il contraignit ceux qu'il put par menaces & par prieres à recevoir Octavien. Toutefois il n'y en avoit que vingt, les vingt-quatre autres n'y étoient plus, même l'évêque de Pavie, quoique la chose se passât dans sa ville. C'est ce que témoignoit le cardinal Guillaume. Ainsi par l'avis commun des deux rois & de toute leur église, on a rejetté le schismatique Octavien & reçû le pape Alexandre. L'archevêque de Treves

demeure dans l'unité: quelques-uns de ceux qui avoient ſuivi Octavien reviennent. Nous mêmes à la priere des Chartreux nous avons intercedé pour l'évêque de Grenoble leur évêque. Telle eſt la lettre de l'abbé Faſtrede à l'évêque de Verone touchant le concile de Toulouſe. AN. 1161.

Cependant l'antipape Victor avoit indiqué un concile à Pavie, puis à Crémone, & le tint enfin à Lodi ſuivant la volonté de l'empereur qui étoit préſent. Ce concile commença le jour de S. Gervais dix-neuviéme de Juin 1161. L'empereur y aſſiſta avec les ſeigneurs de ſa cour & le duc de Bohéme. Il y eut grand nombre d'évêques dont les deux premiers étoient Pelegrin patriarche d'Aquilée, Gui de Brandrate élu archevêque de Ravenne: il y eut auſſi grand nombre d'abbez, de prieurs, de prevôts & d'autres eccleſiaſtiques. Ils confirmerent tout d'une voix l'élection de Victor, comme on avoit fait l'année précedente au concile de Pavie. En celui-ci on lût des lettres des rois de Danemarc, de Norvege & de Hongrie, de ſix archevêques, de vingt évêques, de quantité d'abbez, même de l'ordre de Cîteaux qui tous reconnoiſſoient Victor pour pape, & promettoient de ratifier tout ce qu'il ordonnoit en ce concile. On y excommunia Hubert archevêque de Milan attaché au pape Alexandre, qu'il alla trouver à Genes & le ſuivit en France l'année ſuivante. On excommunia auſſi les conſuls de Milan qui défendoient la ville contre l'empereur, car il l'aſſiegeoit alors: On excommunia les évêques de Plaiſance & de Breſſe & les

LV. Concile de Lodi. *to. x. p. 1409. ex. Otto. Mor. 834.*

Italia Sac. to. 4. p. 210.

AN. 1161.

consuls de ces deux villes : on dépoſa l'évêque de Boulogne, & on ſuſpendit celui de Padouë juſques au premier jour d'Aouſt. Le concile de Lodi dura juſques au jour de ſaint Jacques, vingt-cinquiéme de Juillet.

On y excommunia auſſi ceux qui l'année precédente avoient tué Arnold archevêque de Maïence & leurs complices. Ce prélat avoit ſuccedé à l'archevêque Henri dépoſé par deux légats en 1154. mais pluſieurs le regrettoient & croïoient ſa dépoſition injuſte. Arnold natif de Maïence avoit auſſi ſes partiſans, & cette diviſion produiſit une guerre civile & de frequentes ſeditions. Des laïques du parti d'Arnold s'emparerent de la grande égliſe, & empêchoient l'entrée aux eccleſiaſtiques du parti oppoſé; car l'archevêque s'étoit attiré la haine d'une grande partie de ſon clergé, juſques-là qu'en 1159. ils entrerent à main armée dans ſon ſynode pour l'en chaſſer, mais ils furent repouſſez par des comtes, & l'archevêque alla en Lombardie porter ſes plaintes à l'empereur. Quand il fut revenu du concile de Pavie, ſes ennemis tinrent un conſeil où ils réſolurent ſa mort; & quoi qu'il en eût reçû avis il les mépriſa. Enfin le jour de la S. Jean vingt-quatriéme de Juin 1160. ils vinrent l'attaquer dans le monaſtere de ſaint Jacques, où il s'étoit logé, & commencerent à y mettre le feu. Il leur parla de la tour de l'égliſe ſans pouvoir les appaiſer : & voïant qu'ils avoient permis aux moines de ſortir, il eſſaya de ſe ſauver habillé en moine : mais il fut reconnu & maſſacré de pluſieurs coups. On le dé-

Sup. l. LXIX. n. 64. Chr. Conradi Chriſt ap. Serrar.

Dodech. ch. 59.

poüilla & ſon corps demeura trois jours ſans ſépulture, expoſé à toutes les inſultes de la populace. Ainſi finit l'archevêque Arnold après avoir occupé ſept ans le ſiége de Maïence. AN. 1161.

Les auteurs de ſa mort craignant qu'elle ne fût vengée, forcerent le clergé à élire à ſa place Rodolfe fils du duc de Zeringuen, dont ils eſperoient de la protection: mais en même tems Conrad comte Palatin fit élire Chriſtien comte de Buche en Turinge. Rodolfe alla en Lombardie avec de grands preſens demander l'inveſtiture à l'empereur, qui le refuſa avec mépris. Il ne s'arrêta pas même pour lors à l'élection de Chriſtien, mais ayant auprès de lui les premiers de l'égliſe de Maïence, il fit élire Conrad de Vittelſpach frere d'Otton comte Palatin de Baviere. *Dodech 160. &c.*

LVI. Tranſlation des trois rois. *epiſt. Frid. to. 5. Spic. p. 568. ep. Burch. ap. Freh. p. 236.*

L'empereur Frideric après avoir tenu Milan aſſiégé tout l'hyver, le prit enfin par famine & le reduiſit à ſe rendre à diſcretion le premier jour de Mars 1162. Les habitans vinrent le trouver à Lodi ayant des épées nuës au cou & des croix à la main pour demander miſericorde, il leur donna la vie, mais non content de faire combler les foſſez & abbatre les murailles, il fit ruiner la ville entierement & détruire juſques aux égliſes, qu'il avoit d'abord épargnées. Il y en avoit entre autres une dédiée à S. Euſtorge ancien évêque de Milan honoré le dix-huitiéme de Septembre, où l'on prétendit avoir trouvé les corps des trois mages qui vinrent à Bethléhem adorer J. C. enfant & que l'on croïoit dès-lors avoir été des rois. On ne voit point

AN. 1162.

Boll. to. 1. Maj. Eph. p. VIII.

comment ces corps étoient venus à Milan, & il n'en n'eſt fait aucune mention juſques à cette découverte; mais quoi qu'il en ſoit l'empereur Frideric les donna à Reinold archevêque de Cologne ſon chancelier, qui l'accompagnoit à cette guerre & avoit grand crédit auprès de lui. L'archevêque en donna avis à ſon clergé & à ſon peuple, par une lettre où il marque qu'il leur porte auſſi les corps de ſaint Nabord & de S. Felix martyrs de Milan, que l'égliſe honnore le douziéme de Juillet. On celebre à Cologne le vingt-troiſiéme du même mois cette tranſlation des trois rois, qui ont toûjours été honnorez depuis. On leur a même donné les noms de Gaſpar, Baltaſar & Melchior; & Pierre Comeſtor qui écrivoit vers le même tems, rapporte ces noms dans ſon hiſtoire Scholaſtique; comme étant les noms latins des Mages & y en joint d'autres qu'il dit être leurs noms Grecs & leurs noms Hebreux. La priſe de Milan hauſſa extrêmement le courage à l'empereur Frideric, & répandit la terreur de ſon nom par toute la terre.

to. x. conc. p. 1186.

hiſt. evang. c. 8.

Helm Ch. Slau. x. c. 91.

LVII. Le pape Alexandre en France. *Acta ap. Bar. n. 1162.*

Dès l'année précedente 1161. qui étoit la ſeconde du pontificat d'Alexandre il revint à Rome, mais il ne put y demeurer long-tems en repos à cauſe des ſchiſmatiques. Car la famille d'Octavien y étoit puiſſante, & l'empereur en le protegeant vouloit s'attirer les Romains. Alexandre donc cedant aux prieres du peuple, retourna en Campanie ſous la protection du roi de Sicile; & comme les Allemans occupoient la plus grande partie du patrimoine de S. Pierre, il réſolut de paſſer en France par

AN. 1162.

par mer. Joint que les ſchiſmatiques étoient maîtres des chemins, enſorte que ceux qui alloient trouver Alexandre s'expoſoient à être pris, dépoüillez & empriſonnez ; & qu'il ne pouvoit demeurer en Italie avec dignité. Ainſi aïant établi pour vicaire à Rome Jules cardinal évêque de Preneſte, & reglé la conduite de l'égliſe : il ſe rendit avec les cardinaux à Terracine, où il trouva quatre galeres du roi de Sicile bien preparées S'y étant embarqué avec toute ſa ſuite, il arriva à Genes le jour de ſainte Agnés vingt-uniéme de Janvier 1162. Il y fut reçû & traité avec honneur contre la défenſe de l'empereur Frideric, & en ſortit le dimanche de la paſſion, qui étoit le vingt cinquiéme de Mars. Le ſamedi ſuivant il fut obligé par la tempête de s'arrêter dans une iſle, où il celebra la fête de Pâques; & le mercredi onziéme d'Avril il arriva à Maguelone. Mais parce que cette ville ſituée dans une iſle, étoit trop petite pour recevoir les ſurvenans ; & que le pape étoit attendu hors de l'iſle avec impatience par une grande multitude de prélats : il crut à popos de paſſer à Montpellier ville voiſine & deſlors très-peuplée.

Il y entra ſur un cheval blanc & revetu des ornemens pontificaux : mais à peine put-il monter à cheval tant étoit grande la foule de ceux qui s'empreſſoient à lui baiſer les pieds. Le ſeigneur de Montpellier vint au devant avec les barons du païs & lui ſervit d'écuïer pendant mille pas Le pape entra dans la ville en proceſſion : & avec la nobleſſe qui venoit à ſes pieds, ſe preſenta un ſei-

AN. 1162.

gneur Saraſin bien accompagné qui ſe mit auſſi à genoux, lui baiſa les pieds & l'adora comme ſi c'eût été le Dieu des Chrétiens. Puis parlant par interprete il le harangua en ſa langue au nom du roi ſon maître : à quoi le pape répondit avec bonté, rendit beaucoup d'honneur à l'ambaſſadeur, & le fit aſſeoir à ſes pieds entre les perſonnes de diſtinction. Tous les aſſiſtans le regardoient avec étonnement, & ſe diſoient l'un à l'autre cette parole du pſeaume : Tous les rois de la terre l'adoreront, toutes les nations lui ſeront ſoûmiſes. Le comte de S. Gilles & la vicomteſſe de Narbonne ſe rendirent auſſi auprès du pape.

Pſ. LXXI. 11.

Alex. ep. 32. *p.* 1313. *to.* X. *Conc.* 1141

Quatre archevêques ſe trouverent à Montpellier, ſavoir ceux de Sens, de Tours, d'Aix & de Narbone; & ce dernier y fut ſacré de la main du pape. Il s'y trouva auſſi ſix évêques, ſavoir ceux d'Auxerre, de S. Malo, de Nevers, de Teroüane, de Maguelone & de Toulon. Avec ces dix prélats, Alexandre réïtera publiquement l'excommunication contre Octavien & ſes complices, le jour de l'Aſcenſion qui étoit le dix ſeptiéme de Mai. C'eſt ce qu'il témoigne dans une lettre à Omnibon évêque de Verone datée du même jour, où il ajoûte : Nous attendons les cardinaux Henri & Guillaume nos legats, avec les évêques d'Evreux & de Bayeux envoyez du roi d'Angleterre, & les archevêques de Bourges & de Reims, eſperant que Dieu rendra bien-tôt la paix à ſon égliſe.

Ib. p. 1367.

Dès que le roi Loüis le jeune eut appris que le pape Alexandre étoit arrivé à Montpellier, il lui

envoïa Thibaut abbé de S. Germain des-prez, & un de ſes clercs : mais le pape les reçut froidement. De quoi le roi irrité ſe repentit d'avoir reconnu Alexandre, & le manda par Manaſſés évêque d'Orleans à Henri comte de Troïes, qui alloit trouver l'empereur Frideric. Quelque temps après le pape envoïa au roi Loüis Henri archevêque de Reims, frere de ce prince avec les évêques de Langres & de Senlis, & l'abbé de Grandſelve de l'ordre de Cîteaux, comme il paroît par ſes lettres du dernier jour d'Avril.

AN. 1160.

Duchesne. to. 4. p. 416. c. 424. f.

App. 2. epiſt. 35. 37.

LVIII. S Thomas archevêque de Cantorberi.

Ce fut auſſi à Montpellier que le pape Alexandre reçut les députez de Thomas nouvel archevêque de Cantorberi, qui lui envoïa demander le pallium. Il y avoit plus d'un an que l'archevêque Thibaud étoit mort après une longue maladie. Il avoit reſolu quelque tems auparavant d'abolir toutes les mauvaiſes coûtumes, qui s'étoient introduites de ſon tems dans ſon archevêché ; & avoit déja ôté une ſeconde aide que l'archidiacre avoit impoſée ſur les égliſes. Se voïant près de ſa fin il écrivit au roi qui étoit abſent, pour lui donner ſa benediction & lui recommander l'égliſe de Cantorberi & le choix d'un digne ſucceſſeur. Il le prie auſſi de confirmer ſon teſtament par lettres patentes, & tenir la main à l'execution. Par ce teſtament il laiſſe aux pauvres le reſte de ſes meubles, promet quarante jours d'indulgence à ceux qui en procureront l'execution, & menace d'anathême les officiers du roi, s'ils touchent aux biens des moines de Cantorberi. L'archevêque Thibaud

op. Jo. Sarisb. epiſt. 49.

epiſt. 54

epiſt. 57.

AN. 1162.

mourut le mardi de Pâques dix-huitiéme d'Avril 1161. après avoir tenu vingt-deux ans & trois mois le ſiége de Cantorberi qui vaqua treize mois.

Chron. Gervaiſ. 1161.
Sup. l. LXVIII. n. 51.
Vita S. Th. c. 6.

Si tôt que la nouvelle de cette mort eût été portée au roi, toute la cour jetta les yeux ſur le chancelier Thomas Bequet, qui étoit auſſi archidiacre de Cantorberi. Le peuple en faiſoit le même jugement: car Thomas étoit le premier miniſtre & la ſeconde perſonne du roïaume, d'une grande capacité & d'une nobleſſe de courage, qui le faiſoit admirer de tout le monde. Le roi forma auſſi le deſſein de le placer ſur le ſiége de Cantorberi, mais il le diſſimula pour un tems: ſeulement il lui laiſſa la garde de cette égliſe ſuivant l'uſage, qui donnoit au chancelier le ſoin des évêchez & des abbaïes pendant la vacance. Le roi qui étoit en Normandie envoïa le chancelier en Angleterre pour quelques affaires du roïaume, & comme il vint à Falaiſe prendre congé, le roi le tira à part & lui dit: Vous ne ſavez pas bien encore le ſujet de vôtre voïage; je veux que vous ſoïez archevêque de Cantorberi. Le Chancelier lui montra en ſoûriant l'habit qu'il portoit, & qui étoit peu eccleſiaſtique, & il lui dit: Vous voulez mettre un homme bien édifiant ſur ce grand ſiége & à la tête de ces moines ſi reguliers. Sachez que ſi cela arrive vous m'ôterez bien tôt vôtre amitié, & elle ſe changera en une haine mortelle. Vous demanderez de moi des choſes & vous faites déja ſur l'égliſe des entrepriſes que je ne pourrai ſouffrir: les envieux en profiteront, & mettront entre nous une diviſion éternelle.

AN. 1162.

Le roi demeura ferme dans ſon deſſein & donna ordre de le déclarer aux moines de Cantorberi & au clergé d'Angleterre. Thomas reſiſta quelque tems, mais il ceda aux conſeils de ſes amis & aux inſtances preſſantes du cardinal Henri de Piſe légat du pape. Quand il fut arrivé en Angleterre les moines de l'égliſe métropolitaine s'aſſemblerent ſuivant la volonté du roi avec quelques évêques pour procéder à l'élection. Les avis furent partagez : les uns diſoient qu'un prélat cheri du roi procureroit la paix entre le roïaume & le ſacerdoce : les autres ſoûtenoient que cette faveur nuiroit à l'égliſe ; & que ſous un archevêque tiré de la cour, les officiers du roi la pilleroient plus librement. Ils ajoûtoient, qu'il étoit abſurde & contre les regles de donner pour chef à ce venerable monaſtere, à toute l'égliſe Anglicane un homme plus laïque qu'eccleſiaſtique : un chaſſeur & un courtiſan plein de faſte. Il fut élu toutefois ſuivant l'intention du roi par les évêques de la province, & les moines de Cantorberi aſſemblez à Oüeſtminſter près de Londres. Il y avoit cinq ans qu'il étoit chancelier, & il étoit en la quarante quatriéme année de ſon âge.

Auſſi-tôt il fut preſenté au jeune roi Henri, dont il avoit été précepteur, qui étoit preſent à l'aſſemblée, & qui donna ſon conſentement à l'élection au nom du roi ſon pere. Thomas fut auſſi declaré de la part du roi libre de tous les engagemens de la cour. Il partit enſuite de Londres pour aller à Cantorberi être ſacré ſuivant la

AN. 1162. c. 8.

coûtume. Preſque toutes les perſonnes conſiderables du roïaume s'y rendirent : le clergé par devoir, les ſeigneurs pour faire leur cour au roi & au nouvel archevêque. Il fut premierement ordonné prêtre le ſamedi d'après la Pentecôte ſecond jour de Juin 1162. & le lendemain dimanche de l'octave il fut ſacré évêque avec grande ſolemnité par Henri évêque de Vincheſtre en preſence du jeune roi. A ce ſacre ſe trouverent quatorze évêques ſuffragans de Cantorberi, en ſorte que le nouvel archevêque étoit le quinziéme. Auſſi-tôt il envoïa des députez au pape qui étoit à Montpellier, pour demander le pallium, qu'ils obtinrent plus facilement & plus promtement qu'à l'ordinaire. Ainſi Thomas l'aïant reçû, d'évêque devint archevêque. Ce ſont les paroles d'Hebert en des auteurs de ſa vie. En memoire de ſon ſacre Thomas inſtitua de celebrer au jour de l'octave de la Pentecôte la fête de la ſainte Trinité, qui n'étoit pas encore établie par toute l'égliſe.

Gervaſ. p.

LIX. Commencemens de S. Thomas de Cantorberi.

Thomas Bequet fut le premier Anglois qui occupa le ſiége de Cantorberi depuis la conquête des Normans. Il nâquit à Londres l'an 1117. le vingt-uniéme de Decembre jour de l'apôtre S. Thomas dont on lui donna le nom. Son pere & ſes ancêtres étoient bourgeois de Londres & d'une fortune mediocre, comme il le reconnoiſſoit lui-même. Sa mere l'éleva dans la crainte de Dieu, & lui recommanda la devotion à la ſainte Vierge : Il étudia premierement à Oxford puis à

Vita quadripart. l. 1. c. 1.

Coll. Lupi. li. 1. ep. 108.

Paris, où il apprit avec les ſciences la langue Françoiſe, qui étoit alors celle de la cour d'Angleterre. Comme il étoit bien fait, de belle taille, & d'un eſprit excellent, ſes amis le firent connoître à l'archevêque Thibaud, qui le retint auprès de lui, le mit dans ſon conſeil, & l'envoïa pluſieurs fois à Rome pour les affaires de l'égliſe, qu'il y conduiſit avec ſuccès; & pour s'en rendre plus capable, il étudia quelque tems le droit civil à Boulogne. Roger archidiacre de Cantorberi aïant été élevé à l'archevêché d'Yorc en 1154. l'archevêque Thibaud donna ſon archiaconé à Thomas Bequet qui le poſſeda avec la prevôté de Beverlei, pluſieurs cures & quelques prebendes. Enſuite le roi Henri II. étant venu à la couronne, l'archevêque Thibaud pour retenir ce jeune roi peu affectionné aux interêts de l'égliſe, & reprimer les entrepriſes de ſes officiers, fit en ſorte qu'il prit pour ſon chancelier l'archidiacre Thomas. En cette place il s'appliqua à gagner les bonnes graces du roi par toutes ſortes de complaiſances: il chaſſoit avec lui, il ſe conformoit à ſes heures pour les repas & pour le ſommeil, ſa table étoit magnifique, ſes meubles ſomptueux, il étoit entouré d'une groſſe cour, & cherchoit à ſe faire eſtimer des gens du monde. Toutefois au milieu des délices & de la vanité il ſe conſerva toûjours pur à l'égard des femmes. Il eut beaucoup à ſouffrir de la part des courtiſans: en ſorte qu'il diſoit ſouvent avec larmes à l'archevêque & à ſes amis, qu'il ne ſouhaittoit rien plus que de pouvoir ſor-

AN. 116.

Vita c. 2.

1. ep. 108. Vita. c. 3.

c. 4.

c. 5.

AN. 1162.

tir de la cour ſans ſe deshonorer. Cependant il gagnoit de plus en plus la confiance du roi par ſes grands ſervices : entre autres par la négociation du mariage entre les enfans des deux rois, de France & d'Angleterre : qui fit revenir au dernier Giſors & quatre autres places importantes. Enfin ce prince lui confia l'éducation du jeune Henri ſon fils & ſon heritier préſomptif. Tel étoit Thomas Bequet quand il fut élevé ſur le ſiége de Cantorberi.

Mais ſi-tôt qu'il fut élu, il fit de ſerieuſes reflexions ſur la ſainteté de l'état où il alloit s'engager : il reſolut de changer de vie ; & allant de Londres à Cantorberi pour ſon ſacre, il dit à Hebert un de ſes clercs homme de grand mérite : Je veux que vous me diſiez deſormais ce que l'on dira de moi. Car il m'arrivera comme aux autres, principalement aux grands, dont on dit bien des choſes qui ne viennent jamais à leur connoiſſance. Avertiſſez-moi auſſi des fautes que vous me verrez faire, puiſque quatre yeux voïent plus que deux. Quand
c. 9. il eut reçû l'onction ſacrée il devint un autre homme, il ſe convertit entierement, & commença par ſe revêtir de l'habit monaſtique, avec un rude cilice par deſſous, mais par deſſus il portoit un habit propre & convenable à ſa dignité.

IX. Conference à S. Jean de Laune *Acta ap. Bar.*

A la fin du mois de Juin 1162. le pape Alexandre partit de Montpellier & paſſant par Alais, Mende & le Pui, il arriva à Clermont en Auvergne le quatorziéme d'Août veille de l'Aſſomption de la ſainte Vierge. Mais ſi-tôt que l'empereur Frideric

deric apprit qu'Alexandre venoit en France, il écrivit à Hugues de Champ fleuri évêque de Soiſſons & chancelier de France en ces termes : Nous avons appris certainement que Roland ci-devant chancelier, à qui nos ſerviteurs ne laiſſent pas de retraite autour de Rome, s'eſt expoſé à la mer avec ſes ſectateurs, pour entrer en France, l'infecter de ſon ſchiſme & la dépoüiller. Car étant accablé de dettes il lui faut plus de vingt mille livres pour ſatisfaire ſes créanciers. Nous vous prions donc de conſeiller au roi de ne recevoir en aucune maniere ce ſchiſmatique, notre ennemi mortel & de l'empire, ni aucun de ſes cardinaux & de ſes nonces. Car il en pourroit naître entre le roi & nous une inimitié que nous n'appaiſerions pas facilement.

AN. 1162.

Duchesne. to. 4. p. 579. ep. 46.

Cependant Henri comte de Champagne & gendre du roi Loüis, reçût la lettre que ce prince lui avoit fait écrire par Menaſſés évêque d'Orleans, où il témoignoit ſe répentir d'avoir reconnu le pape Alexandre. Le comte embraſſant avec joïe cette occaſion de faire ſa cour à l'empereur, lui conſeille de propoſer au roi une conference, où ſe trouveroient les ſeigneurs & les prélats de France & d'Allemagne, ajoûtant avec ſerment : Je vous promets que le roi s'en tiendra à ce que je lui conſeillerai, quand on aura examiné devant lui l'élection des deux papes. Le lieu de la conference fut marqué à ſaint Jean de Laune petite ville de Bourgogne ſur la Saone & alors la frontiere de la France; & le jour de la décolation de ſaint Jean vingt-neuviéme d'Août, le roi homme ſimple & qui ſe con-

Hiſt. Vizolas. Duchesne to. 4. p. 424.

AN. 1162.
Acta. Alex.

fioit au comte, consentit à la proposition, croïant procurer la paix de l'gliſe ; & le comte retourna trouver l'empereur qui étoit en Lombardie, & lui promit avec ſerment de la part du roi l'accompliſſement du projet. Le bruit de cette conference s'étant répandu dans les villes d Italie, mit les catholiques dans une grande conſternation. En y allant le roi Loüis ſe rencontra avec le pape Alexandre à Souvigni prieuré de Clugni, & le pria de venir au rendez vous : ou, s'il ne vouloit pas ſe trouver en preſence de l'empereur, qu'il vint juſques à Vergi, qui étoit un château imprenable, lui promettant de le mener & ramener en ſûreté. Et comme le pape ne pouvoit s'y réſoudre, craignant les artifices de l'empereur, le roi lui dit : Il eſt étrange que l'on évite le jugement quand on eſt ſûr de la juſtice de ſa cauſe ; & continua ſon chemin pour la conference. Le pape ſe retira au monaſtere de Dol, c'eſt-à-dire du Bourg-Dieu, près de Château-Roux en Berri, où il ſe croïoit plus en ſûreté comme étant en Aquitaine.

Le roi de France ne ſavoit point encore les conditions du traité que le comte de Champagne avoit fait de ſa part avec l'empereur. Quand il fut arrivé à Dijon, le comte le vint trouver & lui dit : J'ai lié cette conference pour votre honneur & l'utilité de votre roïaume, afin que l'on examine le droit des deux papes : ſi l'élection de Roland ſe trouve la meilleure, l'empereur ſe mettra à ſes pieds ; ſi c'eſt celle d'Octavien, vous le connoîtrez pour pape : ſi l'un des deux manque de ſe trouver à la conference,

AN. 1162.

on l'abandonnera & on reconnoîtra ſon competiteur. Si votre majeſté ne veut pas s'en tenir au jugement de l'aſſemblée, j'ai promis par ſerment de paſſer ſous l'obéïſſance de l'empereur, & de tenir déſormais de lui tout ce que je tiens de vous en fief. Le roi ſurpris lui dit: J'admire comment vous avez oſé faire à mon inſçû un tel traité avec l'empereur. Le comte répondit: Vous m'en avez donné le pouvoir par l'évêque d'Orleans; & il montra la lettre par laquelle le roi indigné de ce qu'Alexandre avoit mal reçû ſes envoiez, ordonnoit au comte de lier la conference, promettant de s'en tenir à tout ce qu'il avoit réſolu.

L'empereur étoit à Dole qui étoit la frontiere de ſes états, & les François ſachant qu'Octavien n'étoit pas avec lui, ſe réjoüiſſoient de ſon abſence: mais les Allemans le firent promptement venir, & l'empereur le prenant avec lui, le mena juſques au milieu du pont de S. Jean de Laune: puis il ſe retira auſſi-tôt comme ayant ſatisfait à ſa promeſſe. Le roi ſe rendit de ſon côté au lieu de la conference; & envoïa Joce archevêque de Tours, Maurice évêque de Paris, & Guillaume abbé de Vezelai, avec d'autres ſeigneurs vers les députez de l'empereur, qui attendoient au même lieu la réponſe du roi, & avoient avec eux le comte de Champagne entierement favorable à l'antipape Victor. Les députez du roi demanderent un délai, attendu qu'il n'avoit appris que la veille les conditions du traité, & qu'une affaire de cette importance ne devoit pas être décidée à la hâte:

AN. 1162.

mais les députez de l'empereur refuserent le délai, & le roi s'en retourna à Dijon. Les cardinaux que le pape avoit envoyez retournerent à Vezelai, comptant la conference pour rompuë. Le lendemain de grand matin le comte de Champagne vint à Dijon trouver le duc de Bourgogne, & lui dit: Je ne puis éviter de me donner à l'empereur, puisque le roi n'a pas accompli sa parole: & toutefois pour l'amour du roi j'ai obtenu de l'empereur un délai de trois semaines, à condition que le roi viendra au jour nommé amenant le pape Alexandre & executera ce qui sera décidé sous peine de se rendre lui même prisonnier de l'empereur à Besançon. Le roi ne pût s'en défendre: il le promit quoi qu'à son grand regret, & donna pour ôtages le duc de Bourgogne, le comte de Flandres & le comte de Nevers. Cette nouvelle allarma fort tout l'ordre ecclesiastique, & ils prioient Dieu d'avoir pitié de son église.

Le roi retourna donc à S. Jean de Laune: mais l'empereur n'y vint point: il se contenta d'y envoïer Rainold son chancelier archevêque de Cologne, le principal appui du schisme. On repeta les propositions que le comte de Champagne avoit faites au roi de la part de l'empereur: mais l'archevêque de Cologne soûtint que l'empereur n'avoit point dit ce qu'on lui faisoit dire; & qu'il ne feroit part à personne du droit de juger l'église Romaine, qui lui appartenoit en particulier. Le roi ravi de trouver l'occasion de dégager sa parole, demanda au comte si les conditions du traité étoient telles

qu'il les avoit rapportées. Il le ſoûtint, & le roi ajoûta: Vous voïez que l'empereur n'eſt point ici, comme il y devoit être ſuivant votre promeſſe: vous êtes auſſi témoin que ſes envoïez changent les conditions du traité. Je ſuis donc quitte de ma parole. Le comte en convint: tous les ſeigneurs & les prélats qui étoient preſens le déclarerent auſſi; & le roi piquant un cheval vigoureux qu'il montoit, s'en retourna promptement. Les Allemans confus le ſuivirent & le prierent de revenir, diſant, que l'empereur étoit prêt d'executer ce que le comte avoit promis: mais le roi trop heureux d'avoir évité ce peril, dit qu'il avoit fait ce qui dépendoit de lui: ainſi l'aſſemblée ſe ſepara. AN. 1162.

XLI. Voïage de Valdemar roi de Danemarc en Allemagne.

L'empereur avoit appellé à cette conference les rois de Dannemarc, de Bohéme & de Hongrie, aſſurant que les deux papes s'y trouveroient & que l'on y finiroit le ſchiſme. Le roi de Danemarc étoit Valdemar fils du martyr S. Canut, qui ayant reçû un légat de la part de l'antipape Octavien, & voulant connoître la verité de ſon droit envoya à l'empereur Frideric ſon ſecretaire Raoul Anglois de naiſſance. L'empereur le reçût avec de grandes démonſtrations de reſpect, & Octavien lui fit encore plus d'honneur, juſques à lui donner un prêtre pour reciter l'office avec lui, & lui accorder la faculté de porter un anneau comme les évêques en célebrant la meſſe. L'empereur dit à Raoul que l'affaire du ſchiſme avoit été jugée au concile de Pavie, & que pour la terminer il vouloit aſſembler tous les rois, puiſque c'étoit un intereſt com-

Helm. Chr. Slau. l. 1. c. 91. Saxo. l. 14. p. 170. edit. 1576.

AN. 1162.

mun. Qu'il désiroit sur-tout d'en conferer avec le roi de Danemarc dont il connoissoit la sagesse; & que pour le récompenser de la peine d'un si grand voyage, il lui donneroit une province d'Italie avec le gouvernement de tout le païs des Sclaves.

Raoul étant de retour & gagné par les flatteries de l'empereur & de l'antipape, publioit hautement leur affection pour le roi son maître; & ce prince moins pour l'interest de la religion que par la curiosité de voir les païs étrangers, résolut d'aller trouver l'empereur. Cependant Bernard légat d'Octavien en Danemarc s'efforçoit de gagner les évêques, & comme il en trouvoit peu qui le reçussent favorablement, il indiqua un concile: mais il fut peu nombreux & lui attira plus de mépris que de consideration. Le roi Valdemar l'aïant laissé à Slesvic découvrit son dessein d'aller en Allemagne, à Absalom évêque de Roschild son frere de laict, qu'il avoit fait élire pour remplir ce siége en 1158. Ce prélat n'étoit pas moins recommandable par sa prudence & sa valeur, que par ses vertus chrétiennes; & avoit étendu la religion chez les Rugiens & les autres Sclaves, autant par les armes que par la prédication. Il fit ce qu'il put pour détourner le roi Valdemar du voïage d'Allemagne, & n'ayant pû le persuader il ne laissa pas de l'y suivre. Mais quand ils furent arrivez à la cour de l'empereur qui étoit à Mets, le roi s'apperçût bien qu'il s'étoit engagé temerairement. Car l'empereur lui fit des reproches qu'il étoit venu bien tard; & prétendit qu'il devoit lui faire hommage du roïaume de

Ibid. p. 245. 254.

Hist. gen. Dan. 1158.

Vita S. Guill. Abb. 6. Apr. Boll. to. 9. p. 650.

Danemarc & le reconnoître pour ſon ſouverain : ce que le roi ne put éviter de faire à certaines conditions. AN. 1162

Saxo. p. 272.

Enſuite Octavien, tint un concile, où il s'efforça de montrer par de grands diſcours la validité de ſon élection, & pour ſe rendre les évêques favorables, il ordonna que l'on n'appelleroit au S. ſiége, qu'en cas que l'affaire ne pût être décidée à leur tribunal. Après qu'il eut parlé, l'empereur dit qu'il avoit invité les rois à la conference, pour finir la queſtion du ſchiſme, étant réſolu de s'en tenir à leur avis, & qu'ils n'y étoient pas venus, parce qu'ils prétendoient au mépris de l'empereur créer un pape, quoi qu'ils n'euſſent aucun droit ſur Rome. Enſuite Rainold archevêque de Cologne s'efforça de montrer auſſi l'injuſtice des rois. Car, diſoit-il, ſi l'empereur vouloit juger un differend touchant l'évêché de quelque ville de leur obéïſſance, ils le trouveroient très-mauvais ; & cependant ils veulent faire la même choſe à Rome. L'archevêque crut cette preuve ſi convaincante, qu'il la propoſa en latin, en François & en allemand. Mais autant qu'elle fut applaudie des Allemands, autant déplut-elle aux Danois ; & à la fin quand on eut allumé les cierges pour prononcer l'excommunication contre le pape Alexandre : le roi Valdemar ſuivant le conſeil de l'évêque Abſalom ſortit du concile. Abſalom le ſuivit, & comme Octavien le prioit de demeurer, il dit qu'il ne pouvoit quitter le roi à la ſuite duquel il étoit venu. Ainſi ils ne prirent point de part à cette action ſchiſmatique. Le

AN. 1162.

lendèmain Octavien sacra Livon élu évêque d'Oldensée capitale de l'Isle de Funen, au sacre duquel Absalom s'étoit vigoureusement opposé. Le roi Valdemar ne revint en Danemarc que l'année suivante 1163. Cependant Octavien ne laissa pas de se prévaloir de la négociation du comte de Champagne avec l'empereur, & écrivit à Rome, que le roi de France avoit embrassé son parti, & l'avoit déclaré à l'empereur avec serment par le moïen de ce comte. C'est ce qui paroît par la lettre que les Frangipanes consuls des Romains en écrivirent au roi, le priant de dissiper cette calomnie.

Hist. gent. Dan. 163.

Duchen. to. 4. p. 715. ep. 318.

LXII. Alexandre honoré par les rois de France & d'Angleterre. *Acta. ap. Bar.*

Tandis que le pape étoit à l'abbaïe du Bourg-Dieu, il fut visité par le roi d'Angleterre, qui, après lui avoir baisé les pieds, lui offrit des présens d'or & le baisa à la bouche, & ayant refusé le fauteüil qu'on lui avoit préparé, s'assit à terre aux pieds du pape avec ses barons. Il se retira trois jours après fort content, aïant fait encore de grands presens au pape & aux cardinaux. Quelque tems après la conference de saint Jean de Laune, le roi de France & le roi d'Angleterre, se trouverent ensemble à Couci sur Loire & y reçurent le pape Alexandre avec l'honneur convenable: ils le conduisirent à sa tente marchant à pied à côté de lui, & tenant à droit & à gauche la bride de son cheval. C'est que le pape après avoir long tems séjourné au Bourg-Dieu passa à Tours, où il arriva à la saint Michel & y celebra la fête de Noël.

Rob. de Monte. 1162.

Acta. Au carême de l'année suivante 1163. Il vint à Paris, pour conferer avec le roi Loüis, qui alla

deux

deux lieuës au devant avec ſes barons & ſes chevaliers ; & dès qu'il le vit il deſcendit de cheval, & courut lui tenir l'étrier & lui baiſer les pieds, après quoi ils s'embraſſerent. Ils entrerent dans la ville marchant enſemble, le clergé vint au devant, & mena le pape & les cardinaux à l'égliſe cathedrale. Le pape demeura à Paris pendant le carême & y celebra la fête de Pâques, qui fut le vingt-quatriéme de Mars. Il en partit peu de tems après, & paſſant par Chartres retourna à Tours où il avoit convoqué un concile pour l'octave de la Pentecôte, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme de Mai. AN. 1163.

LXIII. Concile de Tours. *to. x. p.* 1424.

Le concile commença en effet ce jour-là & ſe tint dans l'égliſe de ſaint Maurice, qui eſt la métropolitaine. Il s'y trouva avec le pape dix-ſept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, quatre cens quatorze abbez, & une grande multitude d'autres perſonnes tant eccleſiaſtiques que laïques. Les prélats étoient raſſemblez de toutes les provinces de l'obéïſſance des deux rois de France & d'Angleterre; & quelques-uns d'Italie. Arnoul évêque de Liſieux fit par ordre du pape un ſermon pour l'ouverture du concile, où il exhorte les évêques à combattre courageuſement pour l'unité de l'égliſe contre les ſchiſmatiques, & pour ſa liberté contre les tyrans, qui la pillent & l'oppriment. Quoique les premiers, dit-il, s'efforcent de la déchirer, elle n'en n'eſt pas moins une, puiſqu'ils ſortent de ſon ſein & demeurent dehors; & quoi que les autres veüillent l'aſſervir, elle n'eſt pas moins libre en effet, puiſqu'elle les punit par ſa puiſſance ſpiri- *Conc. p.* 1411. *Arn. p.* 61.

AN. 1163.

tuelle. Il predit que l'empereur ſe convertira & confeſſera que la principauté de l'égliſe eſt au deſſus de la ſienne ; & en particulier qu'il reconnoîtra la ſeigneurie de l'égliſe Romaine : puiſque l'hiſtoire nous aprend, que ſes predeceſſeurs n'ont reçû l'empire que par la ſeule grace de cette égliſe. Il conclut en exhortant les évêques à faire un bon uſage de leurs richeſſes temporelles, les employant au ſecours de l'égliſe exilée, & de ceux qui ont perdu leurs biens & leur repos pour la cauſe de J.C. C'eſt le pape & les cardinaux qu'il veut dire.

p. 68.

p. 71.

Le concile de Tours fit dix canons, la plûpart répetez des conciles precedens : en voici les diſpoſitions les plus notables. Défenſe de diviſer les prebendes & les dignitez eccleſiaſtiques, particulierement les moindres benefices : Défenſe aux évêques, & aux autres prélats ſous peine de dépoſition de donner à aucun laïque ni égliſe ni dîme, ni oblation. Défenſe de donner à ferme pour un prix anuel le gouvernement des égliſes ; comme la mauvaiſe coutume s'en étoit introduite en certains lieux. On défend auſſi de vendre les prieurez ou les chapelles des moines ou des clercs : de rien demander pour l'entrée en religon : de rien exiger pour la ſépulture, l'onction des malades ou le ſaint crême, ſous pretexte même d'ancienne coûtume : puiſque la longueur de l'abus ne le rend que plus criminel. On défend aux clercs & aux religieux toute ſorte d'uſure : même le contrat pignoratif, par lequel on reçoit en gage un fonds pour profiter des revenus ſans les imputer ſur le ſort

can. 1.
c. 3.
c. 5.
c. 6.
c. 2.

principal de l'argent prêté. En quelques diocéſes les évêques & les archidiacres mettoient à leur place des doyens ou des archiprêtres pour juger les cauſes eccleſiaſtiques, moyennant un certain prix annuel. Le concile condamne cet abus, comme tendant à la charge des curez, & au renverſement des jugemens. 1 AN. 163. c. 7.

Quelques religieux ſortoient de leurs cloîtres ſous prétexte de charité, pour exercer la medecine, étudier les loix civiles & pourſuivre des affaires, prétendans s'en acquiter plus fidelement que les ſeculiers. Le concile défend abſolument à aucun religieux profès de ſortir pour ce ſujet, & ordonne que s'il ne rentre dans deux mois, il ſoit évité de tout le monde comme excommunié; & que s'il ſe preſente pour faire fonction d'avocat, toute audiance lui ſoit deniée. Etant rentré dans ſon cloître il aura le dernier rang, & ne pourra eſperer de promotion. Cet abus étoit ancien, comme on voit entre autres par une lettre de ſaint Bernard aux moines de ſaint Germer; & il avoit déja été condamné par Innocent II. au concile de Rheims en 1131. & en celui de Latran l'an 1139. Or il eſt remarquable qu'on ne défend qu'aux religieux les profeſſions de medecin & d'avocat, & non aux clercs ſeculiers, parce que les laïques étant ſans lettres en étoient incapables. Remarquez encore qu'on ne défend pas aux religieux de faire ces fonctions, pourvû qu'elles ne les tirent pas de leurs cloîtres. c. 8. *Bern. ep. 67. &c.* *Ibid. Mabill.* *Sup liv. LXVIII. n. 9.* *Conc. Rem. c. 6.*

Le concile ordonne aux chapelains des châteaux c. 10.

AN. 1163.

si-tôt qu'il auroit connoissance que l'on y aura apporté quelque chose pillée sur l'église, d'en avertir le seigneur, ou celui qui commande dans le château; & s'il ne donne ordre à la restitution du butin, on cessera dans le château tout office divin, excepté le baptême, la confession & le viatique. On pourra seulement dire une messe par semaine à huis clos dans le village. Que si les gens du château demeurent incorrigibles quarante jours après l'excommunication prononcée contre eux, les chapelains s'en retireront, & sous la même loi sont compris les écrivains. Car ces seigneurs ne lisoient & n'écrivoient que par le ministere des clercs. Les clercs des châteaux ne pouront être changez qu'en faisant serment à la diligence de l'archidiacre d'observer ce canon. Les marchands & les autres habitans des villes & des bourgs ne logeront aucun excommunié, & n'auront aucun commerce avec lui. Dans les lieux du domaine du roi, si le connêtable, c'est-à-dire le gouverneur est excommunié, l'office divin cessera quand il sera present dans le lieu.

Les ordinations faites par Octavien & par les
a 9. autres schismatiques sont déclarées nulles. Il est
a 4. ordonné aux évêques & aux prêtres de veiller sur les heretiques, qui s'étant depuis long-tems élevez à Toulouse & aux environs, se sont étendus en Gascogne & en d'autres païs. C'étoit les Manichéens depuis nommez Albigeois. Il est défendu à ceux qui les connoîtront de leur donner retraitte dans leurs terres, ni protection, d'avoir aucun commerce avec eux, soit pour vendre ou acheter, soit

autrement, le tout ſous peine d'excommunication. Lors qu'ils ſeront découverts, les ſeigneurs catholiques les feront empriſonner avec confiſcation de leurs biens ; & on fera toutes les diligences poſſibles, pour empêcher les conventicules. Ce ſont les canons du concile de Tours. Quand il fut fini, les deux rois de France & d'Angleterre prierent le pape Alexandre, que s'il vouloit ſéjourner dans l'un de leurs royaumes il eût à choiſir la ville qu'il lui plairoit davantage, pour y faire ſa réſidence. Il choiſit la ville de Sens, métropolitaine & ſituée dans un païs fertile & agréable ; & il y demeura depuis le premier d'Octobre 1163. juſques à Pâques de l'année 1165. y expediant les affaires de toute l'égliſe comme s'il eût été à Rome.

AN. 1163.

Acta. Alex.

Chr. S. Pet. vivi. to. 2. Spicil. p. 777.

LXIV. Suite de la vie de S. Thomas de Cantorberi.

Thomas archevêque de Cantorberi partit exprès d'Angleterre pour venir au concile de Tours ; & comme il étoit dans ſa plus grande faveur, il fut reçû en Normandie & par tout où il paſſa, comme ſi c'eût été le roi même. Quand il arriva à Tours, les prélats qui y étoient déja pour la plûpart, vinrent au devant de lui ; & contre la coutume de l'égliſe Romaine tous les cardinaux s'avancerent pour le recevoir aſſez loin hors de la ville : il n'y en eut que deux qui demeurerent auprès du pape. Le pape qui ſur ſa réputation déſiroit de le voir depuis longtems, le reçut avec beaucoup d'amitié. Il demeura quelques jours après le concile, fit renouveller quelques privileges de ſon égliſe, & ſe retira avec la benediction & les bonnes graces du pape. Il repaſſa en Angleterre où il fut reçû par le roi com-

AN. 1163.

me un pere par ſon fils. C'étoit la ſeconde année de ſon épiſcopat, c'eſt-à-dire, 1163.

c. 15. Il y avoit alors deux évêchez vacans, Vorcheſtre & Herford. Car une coûtume profane s'étoit déja établie dans pluſieurs royaumes que les rois retenoient à leur volonté les évêchez & les monaſteres vacans pendant des années entieres, & appliquoient au fiſc le patrimoine de J. C. & les biens des pauvres. C'eſt ainſi qu'en parle Hebert de Boſcham qui étoit auprès de l'archevêque Thomas. Ce prélat crut qu'il étoit de ſon devoir de ne pas ſouffrir un tel abus ; & il fit tant par ſes prieres & ſes exhortations, qu'il perſuada au roi de remplir ces deux ſiéges, lui repréſentant les mauvais effets de la

c. 16. longue vacance, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. L'évêque de Vorcheſtre fut Roger fils du comte de Glavor, jeune homme mais d'un mérite ſingulier, pour la pureté de ſes mœurs, ſa fermeté pour la juſtice & ſon attachement au ſaint archevêque. L'évêché d'Herford vaquoit par la tranſlation

Sup. n. 34. de Gilbert Folioth à l'évêché de Londres. On mit à ſa place Robert de Melun docteur fameux, dont j'ai déja parlé, mais plus recommandable encore par ſa vertu que par ſa doctrine. Ce furent les premiers que ſacra l'archevêque Thomas, ſuivant la reſolution qu'il avoit priſe, de n'impoſer les mains qu'à de dignes ſujets principalement pour l'épiſcopat.

c. 9. Depuis ſon ſacre il étoit devenu un autre homme & menoit une vie toute édifiante. La premiere année il porta encore un habit précieux à ſon ordinaire, par deſſus le cilice & l'habit monaſtique:

mais depuis il ne porta qu'un habit modeſte, ſuivant l'uſage du clergé, long juſques aux talons, d'étoffe brune & fourré ſeulement d'agneau. Il diſoit matines avant le jour, & auſſi-tôt on faiſoit entrer douze pauvres à qui il lavoit les pieds, ſervoit à manger & donnoit à chacun quatre pieces d'argent. Il faiſoit cette action très-ſecretement, & le jour étant venu entroient douze autres pauvres à qui ſon aumônier lavoit les pieds & donnoit à manger: enfin à l'heure de tierce deux aumôniers ſervoient encore cent pauvres de ceux qu'on nommoit Prébendiers. Ces trois aumônes ſe faiſoient tous les matins, mais le ſaint archevêque en faiſoit grand nombre d'autres; & il doubla les aumônes reglées de l'archevêque Thibaud, qui avoit déja doublé celles de ſes prédeceſſeurs.

AN. 1163. c. 10. c. 11. in fi.

L'archevêque Thomas après ſon aumône prenoit un peu de repos: puis il ſe mettoit à la lecture de l'écriture ſainte avec le docteur Hebert de Boſcham Lombard né à Plaiſance, qui fut toûjours attaché à lui inſéparablement, & devint enfin cardinal & évêque de Benevent. Il expliquoit à l'archevêque les ſens myſtiques de l'écriture, car c'étoit ceux que l'on y cherchoit alors principalement. Enſuite le prélat demeuroit à mediter ces grandes veritez, dont il profitoit pour l'inſtruction de ſon clergé & de ſon peuple. Il regrettoit le tems qu'il avoit perdu, avant que de s'apliquer à cette étude; & ſouhaitoit ardemment d'être en repos pour s'y donner tout entier. Il portoit toujours dans ſes grandes manches des billets contenans quelques ſenten-

AN. 1163.

ces édifiantes, pour s'en aider au besoin; & il étoit toûjours accompagné de plusieurs hommes vertueux & savans, dont la conversation l'instruisoit de plus en plus.

c. 11. Il demeuroit donc enfermé jusques à l'heure de tierce, & alors il sortoit de sa chambre pour celebrer ou entendre la messe. Il ne la disoit pas tous les jours: non par négligence, comme il le disoit lui-même, mais par respect. Car, ajoûte le docteur Hebert, la pratique des bons & saints prêtres varie sur ce point. Je crois voir dans ceux qui celebrent tous les jours une grande preuve de la pureté de leur vie, & dans les autres une marque de respect & d'humilité. Or dans les canons il n'y a de part ni d'autre, ni precepte ni conseil: mais ils témoignent qu'il suffit d'offrir le saint sacrifice une fois par jour, comme J. C. s'est offert une fois. Car je ne daigne pas ici parler de ces prêtres de Mammona plûtôt que de J. C. qui l'offrent volontiers chaque jour, même plusieurs fois, pour le profit des offrandes. Ce sont les paroles d'Hebert. Le saint archevêque se préparoit à la messe avec une grande dévotion & beaucoup de larmes; pendant le chant de l'introïte & du reste il s'occupoit de quelque lecture, principalement des oraisons de S. Anselme pour éviter les distractions & par la même raison il étoit diligent dans la celebration de la messe.

c. 12. A none, j'entens à midi, il sortoit en public pour se mettre à table, & y faisoit asseoir à sa droite les savans & à sa gauche les moines, les chevaliers & les seigneurs mangeoient separement, de peur qu'ils

qu'ils ne fuſſent importunez de la lecture latine, qu'ils n'auroient pas entenduë & qui duroit pendant tout le repas du prélat. Sa table étoit abondante & propre, mais ſans délicateſſe recherchée. Il gardoit une grande ſobrieté, quoi qu'il ſe nourrit des meilleures viandes, l'habitude l'empêchant d'uſer de viandes groſſiers. Après le repas il entroit dans ſa chambre avec ſes ſavans, & s'entretenoit ou de l'ecriture ſainte ou des ſes affaires, faiſant enſorte de n'être jamais oiſif. Avant de conferer les ordres il examinoit ſoigneuſement les ſujets : premierement ſur les mœurs, puis ſur la doctrine, & enfin s'ils avoient quelque benefice ſuffiſant: de peur qu'après leur promotion, ils ne fuſſent réduits à mener une vie vagabonde, & ſe rendre mépriſables en faiſant leurs fonctions par intereſt. Car il étoit perſuadé que celui qui ordonne un ſujet indigne, ſe charge toûjours d'un grand peché, quand même l'ordinant ſe corrigeroit enſuite. Il eut grand ſoin de retirer les biens uſurpez ſur l'égliſe de Cantorberi, par la foibleſſe ou la négligence de ſes prédeceſſeurs, reprenant ſans formalité ceux où l'injuſtice étoit manifeſte, & faiſant pour les autres des pourſuites en juſtice. Cette conduite excita contre lui pluſieurs grands ſeigneurs, mais la faveur déclarée du roi pour le prélat, les obligeoit à diſſimuler leur reſſentiment.

AN. 1163.

c. 13.

LXV. S. Anthelme évêque de Belai.

En Bourgogne, l'évêché de Bellai étant venu à vaquer, le parti le plus puiſſant du chapitre élut un jeune homme noble & le mit en poſſeſſion de la maiſon épiſcopale : mais l'autre parti élut un moine ; &

Vita ap. Sur. 2. Junii. c. 19.

AN. 1163. ceux-ci envoïerent au pape Alexandre, qui étoit en France, pour faire confirmer leur élection. Le pape differa de donner réponſe aux députez, ne doutant point que l'autre parti n'envoïât auſſi les ſiens. Cependant quelques chanoines plus moderez, quoiqu'en petit nombre, voulant réünir les deux partis, propoſerent d'élire Anthelme Chartreux de grande réputation. Tous s'y accorderent avec joïe, même celui qui avoit été élu le premier : car il étoit parent d'Anthelme. Mais comme ils ſavoient qu'il ſeroit très-difficile de le tirer de ſa ſolitude, ils allerent promptement trouver le pape Alexandre : qui plein de joïe les felicita d'avoir pris un ſi bon parti, & leur dit qu'ils ſeroient heureux ſous un tel paſteur. Il y fit conſentir, quoi qu'avec peine, les premiers députez; & les ayant tous réünis, il écrivit à Anthelme, lui ordonnant par l'autorité du ſaint ſiége, de ſe charger de l'égliſe de Bellai ; & manda au prieur & aux religieux de la grande Chartreuſe de le donner à ceux qui le demandoient, & s'il refuſoit d'accepter de l'y contraindre par autorité.

c. 17. Mais Anthelme aïant appris ce qui ſe paſſoit & l'arrivée de ceux qui devoient l'emmener; réſolut de s'enfuir & ſe cacha. Les Chartreux le chercherent ſi-bien qu'ils le trouverent ; & l'aïant amené avec bien de la peine à la communauté aſſemblée, ils lui expoſerent l'ordre du pape & lui montrerent ſes lettres. Le prieur y ajoûta ſon commandement, les religieux leurs exhortations, les députez leurs prieres au nom de toute l'égliſe de Bellai : mais Anthelme demeura ferme à refuſer :

AN. 1163.

protestant qu'il ne sortiroit jamais de son désert. Enfin par un pieux artifice on lui proposa le choix, ou d'obéïr au pape & d'accepter, ou d'aller trouver le pape même: qui, disoient-ils, connoissant sa résolution ne lui feroit pas de violence. Flatté de cette esperance il se mit en chemin, mais les députez se garderent bien de le quitter. Quand il fut arrivé auprès du pape Alexandre, il fut reçû avec honneur de lui & de toute sa cour : car ils le connoissoient pour homme d'un grand merite, & lorsqu'il eut audiance du pape, il dit qu'il n'étoit venu que pour lui demander grace, & le prier de ne le pas contraindre à faire ce qui n'étoit avantageux ni à lui-même ni à l'église qui le demandoit. Qu'il étoit un ignorant, un homme sans experience, un miserable: enfin qu'il avoit fait vœu de ne point sortir de son desert,

Le pape lui répondit : Mon fils, ne prétendez pas nous imposer par de mauvaises excuses, nous connoissons vos talens: pourquoi vous découragez-vous? il faut obéïr. Je ne me dédirai pas de ce que j'ai écrit. Vous avez promis de renoncer à vous-même & de suivre J. C. Il faut donc l'imiter en son obéïssance, & renoncer à votre propre volonté. Le pape le confondit par ces discours & le réduisit à garder le silence. Ensuite il le sacra solemnellement de sa main le jour de la Nativité de la Vierge, qui cette année 1163. étoit le dimanche. Le pape le retint quelques jours auprès de lui, & comme les prélats de la cour de Rome s'entretenoient familierement de diverses choses avec Anthel-

AN. 1163.

me, il citoit ſouvent l'écriture fort à propos : ce qu'il leur fit dire : Eſtes-vous donc un ignorant comme vous nous le vouliez perſuader ? Il demanda ſon congé avec empreſſement & le pape le renvoya, après lui avoir fait quelques petits préſents.

Vita. c. 1. Anthelme étoit de la premiere nobleſſe de Savoye, né vers l'an 1107. Ses parens le firent étudier dès ſa jeuneſſe, & lui procurerent la prevôté & la ſacriſtie de Genêve, & la ſacriſtie de Bellai, qui étoient les principales dignitez de ces deux égliſes Elles lui donnoient une grande conſideration & d'amples revenus : dont il uſoit magnifiquement, prenant plaiſir à bien recevoir ceux qui l'alloient voir & à leur rendre toutes ſortes de ſervices, ce qui lui acquit beaucoup d'amis. Il étoit auſſi très liberal envers les pauvres, & ſa vie étoit pure, mais diſſipée & occupée de ſoins

c. 2. temporels. Ayant paſſé la premiere jeuneſſe, il s'adonna à viſiter les religieux, particulierement les Chartreux, plus par curioſité qu'à deſſein de ſe convertir : la proſperité dont il joüiſſoit, & l'eſperance de parvenir à de plus grandes dignitez étoient de grands obſtacles. Un jour étant allé avec quelques jeunes gens de ſon âge à la Char-

Sup. l. LXVIII. *n.* 31. treuſe des Portes, dont le venerable Bernard étoit alors prieur : ce ſaint homme, qui avoit déja fait un grand nombre de converſions, exhorta fortement Anthelme à penſer à ſon ſalut, & quelques autres Chartreux en firent de même. Anthelme ne ſe rendit pas pour lors, ſeulement il ſe recom-

manda à leurs prieres & se retira. Etant venu à la maison d'en bas de cette Chartreuse il fut retenu pour y passer la nuit par les freres convers & le procureur Boson, qui étoit son parent & homme d'une industrie merveilleuse. Le lendemain il remonta à la maison d'en haut, visita les logemens des moines, & fut tellement touché de leur maniere de vie & de leurs discours, qu'il demanda à être reçû parmi eux. Ils l'exhorterent à regler ses affaires & prendre jour pour revenir: mais il leur dit: J'ai résolu de demeurer ici dès aujourd'hui: je laisse dequoi payer mes dettes & j'ai de bons amis pour tout executer. Il prit donc l'habit, & embrassa leur observance avec une grande ferveur. AN. 1163.

Il étoit encore novice quand il fut envoyé à la grande Chartreuse où le nombre des moines étoit très-petit. Là il s'appliquoit à la priere, à la méditation, au travail des mains, à la mortification, prenant tous les jours la discipline; & il avoit un grand don de larmes. Etant fait procureur il s'acquitta très-dignement de cet emploi: soit pour la conduite des freres convers, soit pour les aumônes & le soin du temporel. Ensuite on le fit prieur. Le venerable Guigues après avoir exercé cette charge vingt-sept ans mourut en 1136. laissant une telle réputation qu'on l'appelloit simplement le bon prieur. Son successeur fut Hugues sixiéme prieur de la grande Chartreuse, qui après avoir gouverné deux ans se démit de la superiorité & fit élire en sa place Anthelme en 1138. Quelques

c. 3.

c. 4.

c. 5.

Sup. l. LXVI. *n.* 30.

AN. 1163.

années auparavant des monceaux de neige tombant du haut des montagnes, & entraînant de la terre & des pierres avoient accablé plusieurs Chartreux sous les ruines de leurs cellules. Cet accident emporta en un jour la plus grande partie de cette sainte communauté, & le peu de moines qui restèrent se relâcherent de l'observance après la mort du bien-heureux Guigues. Anthelme s'appliqua donc à la rétablir, suivant les constitutions écrites par ce saint prieur. Il employa la douceur & la sévetité, & chassa quelques indociles qui lui restoient: en même tems il réparoit les bâtimens & il remit la Chartreuse dans un état florissant.

Sup. l. LXII. *n.* 40. *Vita S. Steph. Obaz. l. c.* 26.

c. 9. Après l'avoir gouverné douze ans, il fit mettre à sa place Basile qui en fut le huitiéme prieur, & rentra dans le silence de sa cellule. Mais quelque tems après Bernard prieur des Portes le demanda pour son successeur, ne se croyant plus en état de gouverner cette maison à cause de son grand âge. Anthelme devint donc prieur des Portes, où aïant trouvé beaucoup d'argent & de bled, il en fit de *c.* 13. grandes distributions aux laboureurs du voisinage, pour leur donner de quoi semer dans une année de disette; & ne laissa pas ensuite d'augmenter les revenus du monastere en défrichant des bois. En ce tems-là c'est-à-dire vers l'an 1158 Gui comte de *c.* 4. Forés aïant surpris la ville de Lion, la pilla, & fit sentir son indignation, principalement au clergé, *V. Severt. p.* 246. prétendant que l'église avoit usurpé sur sa famille & seigneurie de la ville, au moins pour la plus grande partie. En cette occasion l'archevêque He-

Sup. l. LXVII. *n.* 31.

raclius & les principaux de ſon clergé, ſe refugierent à la Chartreuſe des Portes, où le prieur Anthelme les reçût à bras ouverts & les défraïa liberalement, tant que dura cette tempête. Mais à peine avoit-il gouverné deux ans cette maiſon, qu'il ſe retira encore & retourna à ſa cellule de la grande Chartreuſe. Il avoit un zele particulier pour l'unité de l'égliſe; & ce fut principalement lui & un autre Chartreux nommé Geofroi, qui par leur autorité & leurs ſoins déterminerent tout l'ordre à embraſſer le parti d'Alexandre III. & à rejetter l'antipape Octavien. Tel étoit donc Anthelme quand il fut élû évêque de Bellai; & il remplit dignement ce ſiége pendant quinze ans

AN. 1163.

c. 15.

Sup. n. 53.

LIVRE SOIXANTE-ONZIE'ME.

PEu de tems après que Thomas archevêque de Cantorberi fut revenu du concile de Tours, le roi d'Angleterre Henri II. commença à ſe refroidir à ſon égard, & à concevoir pour lui cette averſion, qui vint enfin aux dernieres extrêmitez. On en marque pour premiere cauſe, que Thomas ne ſe trouvant que trop chargé de ſa dignité d'archevêque & de primat d'Angleterre, renvoya les ſeaux au roi qui étoit en Normandie, le priant de pourvoir à la charge de chancelier. Le roi s'en tint offenſé, ſachant que l'archevêque de Maïence étoit chancelier de l'empereur en Allemagne, & l'archevêque de Cologne en Italie: ce qui lui fai-

I. Commencement de diviſion entre le roi Henri & Saint Thomas.

Vita quadrip. lib. 1. c. 17.

Rad. de Dicet p. 712. 60.

AN. 1163.

soit conclure que ces dignitez n'étoient point incompatibles, & que Thomas ne renonçoit à la chancellerie d'Angleterre que par aversion personnelle pour lui. Mais le principal sujet de leur division fut le different pour la jurisdiction ecclesiastique. Un prêtre accusé d'homicide ayant été pris, fut renvoïé à l'évêque de Sarisberi son dioceſain, à cause du privilege clerical. La preuve ne se trouvant pas complete, l'évêque lui ordonna la purgation canonique ; & comme il ne put y satisfaire, l'évêque consulta l'archevêque de Cantorberi : qui condamna le prêtre à être privé de tout benefice, dépose & mis dans un monastere, pour faire penitence perpetuelle. Vers le même tems un chanoine de Bedford nommé Philippe de Broïe dit des injures aux officiers du roi : qui en fut extrememment irrité contre tout le clergé. La plainte en étant portée à l'archevêque, il le fit fustiger publiquement & le suspendit de ses fonctions pendant quelques années.

Matth. Paris. an. 1163.

p. 18. Le roi n'en fut pas content ; & ayant assemblé à Londres l'archevêque & les évêques, il leur representa que pour reprimer les crimes, il étoit necessaire que les clercs, après avoir été depose, fussent livrez au bras seculier, & soumis aux peines corporelles. L'archevêque & les évêques soutenoient au contraire, que les canons & la liberté ecclesiastique ne le souffroient pas ; & l'archevêque conjura le roi de ne pas introduire cette nouveauté dans son royaume, declarant qu'il ne la

p. 19. devoit ni ne pouvoit souffrir. Alors le roi indigné

de voir

de voir les évêques tous d'accord contre lui, leur demanda s'ils vouloient obſerver les coûtumes de ſon royaume; ajoûtant, que puiſqu'elles avoient été gardées par tous les prélats du tems de ſon aïeul, il ſeroit triſte qu'elles fuſſent condamnées de ſon tems. L'archevêque ayant pris l'avis de ſes confreres répondit; qu'ils obſerveroient ces coûtumes, ſauf leur ordre: c'eſt-à-dire ſauf les droits de l'épiſcopat: & Hilaire évêque de Chicheſtre voïant le roi plus aigri de cette réponſe, dit de ſon chef, qu'il obſerveroit les coutumes royales de bonne foi. Mais le roi ſans s'adoucir le traita avec mépris; & ſe tournant vers l'archevêque & les autres prélats, il dit, qu'ils avoient conjuré contre lui, & qu'il y avoit du venin dans cette clauſe captieuſe. Sauf notre ordre: c'eſt pourquoi il vouloit qu'ils promiſſent ſimplement & ſans reſtriction d'obſerver les coutumes roïales. L'archevêque répondit: Quand nous vous avons juré fidelité, nous avons promis de vous conſerver la vie, les membres & votre dignité temporelle, ſauf notre ordre: Or ces coutumes ſont compriſes dans votre dignité. Ainſi nous ne nous obligeons point à les garder en une autre forme que nous ne l'avons déja promis. Comme le jour baiſſoit, le roi fatigué, ſortit de la ſale en colere ſans ſaluer les prélats, qui ſe retirerent de leur côté; & en s'en allant l'archevêque fit de grands reproches à l'évêque de Chicheſtre, d'avoir changé de ſon propre mouvement la clauſe dont ils étoient tous convenus. Le lendemain le roi retira des mains de l'archevêque, les places & les fiefs

AN. 1163.

AN. 1163.

qu'il avoit en garde comme chancelier ; & ſortit de Londres ſecretement & avant le jour : montrant par ce procedé une grande indignation.

Peu de tems après Arnoul évêque de Liſieux vint en Angleterre pour ſe reconcilier avec le roi dont il avoit perdu les bonnes graces ; & lui conſeilla de diviſer les prélats pour affoiblir l'archevêque : ce qui réüſſit. Le roi gagna premierement quelques évêques qui craignoient les effets de ſon reſſentiment, ſachant qu'ils lui étoient odieux depuis long-tems : enſuite il en gagna d'autres, qui n'eurent pas la force de lui reſiſter. Ils promirent donc à l'inſçu de l'archevêque d'obéir à la volonté du roi ; & il en demeura peu avec ce prélat, encore la crainte les obligeoit à ſe cacher. Le roi de ſon côté s'efforçoit de gagner l'archevêque par promeſſes & par careſſes : pluſieurs des grands s'entremettoient pour les réconcilier, & repréſentoient au prélat les obligations qu'il avoit au roi, les maux que produiroit leur diviſion, & l'imprudence qu'il y avoit de tout perdre pour un petit mot : car il ne s'agiſſoit que de cette clauſe : Sauf nôtre ordre. L'abbé de l'Aumône entre autres le preſſoit, diſant avoir charge du pape de le faire conſentir au deſir du roi ; & que ce prince avoit aſſuré par ſerment qu'il ne vouloit que ſauver ſon honneur devant les grands, par quelque apparence du conſentement du prélat. Enfin Thomas alla trouver le roi à Oxford, & lui promit de changer ce mot qui le choquoit. Le roi parût fort adouci ; mais il vouloit qu'on lui promit l'obſerva-

AN. 1163.

tion des coutumes publiquement dans l'assemblée des evêques & des seigneurs.

II. Eglise d'Allemagne. *Dordech. ann.* 1163.

L'empereur Frideric celebra cette année à Vormes la fête de Pâques, qui fut le vingt-quatriéme de Mars ; & le jour de l'octave dernier du même mois, il tint avec les seigneurs sa cour à Maïence. Presque tous les bourgeois s'enfuirent de la ville, craignant la punition du meurtre de leur évêque commis trois ans auparavant ; & il n'en demeura que très-peu des moins considerables, & quelques-uns qui avoient déja obtenu leur grace de l'empereur. Un des coupables fut pris & executé à mort. L'abbé de S. Jacques fut présenté à l'empereur comme complice, & obtint du tems pour se justifier : mais ne le pouvant faire, il fut chassé de son abbaye & du pays. Les moines furent enfermez dans une maison d'où les uns se sauverent par les fenêtres ou autrement, les autres furent congediez : ainsi le service divin cessa dans ce monastere. Les murailles de la ville furent abbatuës par ordre de l'empereur, & ne furent rétablies que sous son successeur trente-sept ans après. L'année suivante 1164. Conrad élû archevêque de Maïence se rangea à l'obédience du pape Alexandre : de quoi l'empereur irrité le chassa de son siége, & mit en possession Christien, qui avoit été élu auparavant.

Sup. l. LXX. *n.*

Id. 1200.
Id. 1164.

En Saxe Gerold évêque d'Oldembourg obtint du duc Henri le Lion la translation de son siége à Lubec, où il institua douze prébendes & une treiziéme pour le prevôt. Ensuite voulant établir les dîmes dans la Holsace, il écrivit une lettre aux

Hist. archiep. Brem. p. 104.

Helmold. liv. 1. c. 92.

AN. 1163.

habitans de Burnhovede, où il repréſente ce devoir comme un précepte divin, ſans l'accompliſſement duquel les autres ſont inutiles. Ce peuple peu docile répondit : qu'il ne ſe ſoûmettroit jamais à cette ſervitude, qui expoſoit tous les Chrétiens à l'oppreſſion des évêques; & preſque toutes les dîmes s'emploïoient en luxe ſeculier. En quoi, dit le prêtre Helmold auteur du tems, ils ne s'éloignoient pas beaucoup de la verité. L'évêque rapporta cette réponſe au duc, qui commanda aux Holſatiens, ſous peine de perdre ſes bonnes graces, de païer les dîmes, comme faiſoient d'autres peuples, dont les terres étoient plus nouvellement cultivées & plus expoſées aux guerres. Mais les Holſatiens obſtinez répondirent, qu'ils ne donneroient jamais les dîmes que leurs peres n'avoient point données, & qu'ils aimoient mieux brûler leurs maiſons & quitter leur païs. Ils ſongerent même à tuer l'évêque, le comte & tous les étrangers qui païoient les dîmes, mettre le feu au païs & s'enfuir ſur les terres de Danemarc. Mais leur mauvais deſſein fut arrêté par l'alliance renouvellée entre le roi de Danemarc & le duc de Saxe : car ils convinrent de ne point recevoir les transfuges l'un de l'autre. Les Holſatiens furent donc contraints de ſe ſoûmettre aux dîmes & promettre pour chaque feu une certaine quantité de grain. Mais comme on étoit prêt à ſeller le traité, les notaires demanderent un marc d'or ſuivant la coûtume : ce qui révolta ce peuple feroce & le traité demeura imparfait : joint la guerre qui ſurvint & la mort de l'évêque, qui arriva

la même année 1163.

AN. 1164. III. Assemblée de Clarendon. *Vita quadrip. lib. I. c. 21.*

L'année suivante 1164. sur la fin de Janvier le roi d'Angleterre tint à Clarendon une assemblée de tout son roïaume, pour y faire reconnoître les coûtumes, qui lui étoient contestées par le clergé. En cette assemblée il pressa Thomas archevêque de Cantorberi d'executer la promesse qu'il lui avoit fait à Oxford, d'approuver les coutumes, sans y ajouter la restriction : Sauf notre ordre. Mais l'archevêque craignant que si on accordoit au roi ce qu'il desiroit, il ne gardât pas de mesure dans l'execution des coutumes, ne pouvoit se résoudre à les accorder. Cependant l'évêque de Sarisberi & celui de Norvic, craignant les effets de l'ancienne indignation du roi : prioient l'archevêque avec larmes d'avoir pitié de son clergé, & de ne pas s'exposer à la prison, son clergé à être détruit, eux à perdre la vie. Il étoit encore pressé par deux comtes très-puissans dans le royaume, qui disoient que s'il n'acquiesçoit à la volonté du roi, il les contraindroit d'user de violence, qui attireroit au roi & à eux une infamie éternelle. Richard maître des Templiers homme d'un grand nom, vint à la charge pour la troisiéme fois, & avertit l'archevêque de prendre garde à lui d'avoir pitié du clergé. Il leur sembloit à tous voir les épées déja levées sur sa tête.

Il se rendit enfin à leurs conseils & à leurs prieres; & s'obligea le premier à observer les coutumes royales de bonne foi, sans autre addition. Il y joignit le serment, promettant en parole de verité de le faire ainsi, & tous les autres évêques le

AN. 1164.

jurerent en la même forme. Auſſi-tôt quelques ſeigneurs qui devoient ſavoir ces coutumes en dicterent la reconnoiſſance ; & comme la plûpart furent redigées par écrit, l'archevêque voyant que l'on en vouloit ajoûter beaucoup davantage, interrompit & dit qu'il ne pouvoit être bien inſtruit de ces coûtumes, n'étant ni des plus anciens du royaume ni archevêque depuis long-tems, ajoûtant qu'il étoit tard, & que l'affaire étoit aſſez importante pour la remettre au lendemain. Cet avis fut ſuivi & chacun ſe retira à ſon logis.

IV. Coutumes d'Angleterre. *Collect. I.*

Le lendemain on ſe raſſembla & on acheva de rediger les coutumes roïales dont le mémoire fut dreſſé en ces termes : L'an de l'incarnation de N. S. 1164. du pontificat d'Alexandre le cinquiéme, du très-illuſtre roi d'Angleterre Henri II. le dixiéme en preſence du même roi a été faite la reconnoiſſance d'une partie des coutumes, libertez & dignitez de ſes prédeceſſeurs, ſavoir du roi Henri ſon aïeul & des autres, leſquelles doivent être obſervées & tenuës dans le royaume. Et à cauſe des diſſentions qui ſe ſont élevées entre le clergé, les juſticiers du roi & les barons du royaume touchant ces coûtumes, la reconnoiſſance en a été faite en preſence des archevêques, des évêques, du clergé, des comtes, des barons & des grands du royaume. Ces coutumes reconnuës par eux & par les plus nobles & plus anciens du royaume, ont été accordées par Thomas archevêque de Cantorberi, Roger archevêque d'Yorc, Gilbert évêque de Londres, Henri évêque de Vincheſtre, Nigel évêque d'Eli,

Guillaume de Norvic, Robert de Lincolne, Hilaire de Chicheſtre, Joſſelin de Sariſberi, Richard de Cheſtre, Barthelemi d'Oxford, Robert d'Herford, David de Meneve, & Roger élu évêque de Vorcheſtre. Ce ſont douze évêques outre les deux archevêques. L'acte continuë : Ils ont promis de vive voix en parole de verité de tenir & obſerver ces coutumes, au roi & à ſes heritiers, de bonne foi & ſans artifice, en préſence de ces ſeigneurs: Robert comte de Locheſtre, Reinaud de Cornoüaille, Conan de Bretagne & des autres ſeigneurs qui ſont nommez au nombre de 39. On met enſuite les coutumes dont il s'agit rédigées en 16. articles ſavoir. AN. 1164.

1°. S'il s'émeut un different touchant le patronage & la préſentation des égliſes, ſoit entre laïques, ſoit entre clercs & laïques : il ſera traité & terminé dans la cour du roi. 2°. Les égliſes du fief du roi ne peuvent être données à perpetuité ſans ſon conſentement. 3°. Les clercs citez & accuſez de quelque cas que ce ſoit étant avertis par le Juſticier du roi viendront à ſa cour, pour y répondre ſur ce qu'elle jugera à propos. Enſorte que le juſticier du roi envoïera à la cour de l'égliſe, pour voir de quelle maniere l'affaire s'y traitera; & ſi le clerc eſt convaincu, l'égliſe ne doit plus le proteger. 4°. Il n'eſt pas permis aux archevêques, aux évêques & aux perſonnes conſtituées en dignité de ſortir du royaume ſans la permiſſion du roi; & en ce cas ils donneront aſſûrance, que pendant leur voyage ils ne feront rien au préjudice du roi ou du royaume. 5°. Les excommuniez ne doivent point

AN 1164.

donner caution pour le ſurplus afin d'être abſous, ni prêter ſerment: mais ſeulement donner caution de ſe préſenter au jugement de l'égliſe. 6°. Les laïques ne doivent être accuſez devant l'évêque, que par des accuſateurs certains & legitimes: enſorte que l'archidiacre ne perde point ſon droit. Et ſi ceux dont on ſe plaint ſon tels que perſonne n'oſe les accuſer, le vicomte requis par l'évêque fera jurer douze hommes loïaux du même lieu devant l'évêque, qu'ils en déclareront la verité en conſcience.

7°. Perſonne qui tienne du roi en chef, ou qui ſoit ſon officier ne ſera excommunié ni ſa terre miſe en interdit, qu'auparavant on ne s'adreſſe au roi s'il eſt dans le roïaume, ou s'il en eſt dehors à ſon juſticier, afin qu'il en faſſe juſtice. Enſorte que ce qui appartient à la cour du roi y ſoit terminé, & ce qui regarde la cour eccleſiaſtique lui ſoit renvoïé. 8°. Les appellations doivent aller de l'archidiacre à l'évêque, de l'évêque à l'archevêque; & ſi l'archevêque manque à faire juſtice, on doit venir enfin au roi, pour terminer l'affaire par ſon ordre dans la cour de l'archevêque: enſorte qu'on n'aille point plus avant ſans le conſentement du roi. 9°. S'il s'émut different entre un clerc & un laïque, ou au contraire, pour quelque tenement, que l'un prétende être aumône & que l'autre ſoûtienne être fief laïque: ſur la reconnoiſſance de douze loïaux hommes, le grand juſticier du roi déterminera ce qui en eſt. Si c'eſt aumône la cauſe ſe pourſuivra dans la cour eccleſiaſtique: ſi c'eſt fief, la cauſe ſe pourſuivra dans la cour du roi: à moins

que

que les deux parties ne relevent ce tenement du même évêque ou du même baron, auquel cas ils plaideront en sa cour, sans que pour cette reconnoissance celui qui en étoit déja saisi perde sa saisie. 10. Celui qui est d'une ville, d'un bourg, ou d'un manoir du domaine du roi, s'il est cité par l'archidiacre ou par l'evêque pour quelque délit dont il doive lui répondre, & qu'il ne veüille pas satisfaire à leurs citations, peut bien être mis en interdit, mais non pas excommunié, sinon après s'être adressé au principal officier roïal du lieu pour le faire venir à satisfaction, si l'officier y manque il se rend à la misericorde du roi; & l'évêque desiors pourra reprimer l'accusé par la justice ecclesiastique. AN. 1164.

11. Les archevêques, les évêques & les autres qui tiennent du roi en chef, releveront leurs terres du domaine du roi comme baronies, en répondront aux justiciers & aux officiers du roi, suivront toutes les coûtumes & les droits du roi, & assisteront comme les autres barons aux jugemens de la cour du roi, jusques à sentence de mort ou mutilation des membres. 12. Vacance avenant d'un archevêché, évêché, abbaïe ou prieuré du domaine du roi, il sera en sa main, & il en recevra tous les revenus comme domaniaux. Et quand il faudra pourvoir à cette église, le roi en mandera les principales personnes, & l'élection se fera en sa chapelle, de son consentement & par le conseil des personnes qu'il y aura appellées de sa part. Et là même, l'élû fera hommage lige au roi, avant que d'être sacré, promettant, sauf son ordre,

AN. 1164.

lui conſerver la vie, les membres & ſa dignité temporelle.

13. Si quelqu'un des grands du roïaume refuſe de rendre juſtice à un évêque ou à un archidiacre, le roi la doit faire lui-même; & ſi quelqu'un dénie au roi ſon droit, les évêques & les archidiacres doivent l'obliger à y ſatisfaire. 14. L'égliſe ne tiendra point les meubles de ceux qui ont forfait au roi, parce qu'ils lui appartiennent, quoi qu'ils ſoient trouvez dans une égliſe ou un cimetiere. 15. Les actions pour dettes ſe pourſuivent en la cour du roi, ſoit qu'il y ait ſerment interpoſé ou non. 16. Les enfans des payſans ne doivent point être ordonnez ſans le conſentement du ſeigneur dans la terre duquel ils ſont nez. Cette reconnoiſſance d'une partie des coûtumes d'Angleterre, fut ainſi faite à Clarendon le quatriéme jour avant la purification: c'eſt-à-dire le trentiéme de Janvier.

V. Thomas refuſe d'approuver les coutumes. c. 22.

L'acte en ayant été dreſſé le roi demanda à l'archevêque & aux évêques, d'y mettre leurs ſceaux pour plus grande ſûreté: L'archevêque diſſimulant ſa douleur pour ne pas affliger le roi, dit qu'encore qu'ils fuſſent réſolus à le faire, la choſe étoit aſſez importante pour prendre un petit délai, & la faire avec plus de decence, après y avoir un peu penſé. Il prit toutefois un exemplaire de l'acte, l'archevêque d'Yorc en prit un autre & le roi prit le troiſiéme, pour le mettre dans les archives du royaume. Ainſi Thomas ſe retira pour aller à Vincheſtre. Pendant le chemin il s'émut une diſpute entre ceux de ſa ſuite, dont les uns diſoient qu'il n'avoit pû

faire autrement, vû la circonſtance du tems, les autres témoignoient leur indignation, de ce que la liberté eccleſiaſtique periſſiot par la fantaiſie d'un ſeul homme. Un de ceux-ci, qui portoit la croix du prelat, parloit avec plus d'ardeur que les autres, ſe plaignant que la puiſſance ſeculiere troubloit tout; que l'on n'eſtimoit plus que ceux qui avoient pour les princes une complaiſance ſans bornes; & il conclut en diſant: Que viendra l'innocence; qui combattra pour elle, après que le chef eſt vaincu? Quelle vertu à gardée celui qui a perdu la conſtance? A qui en voulez-vous mon fils, dit l'archevêque? A vous-même, reprit le porte-croix, qui avez aujourd'hui perdu votre conſcience & votre réputation, laiſſant un exemple odieux à la poſterité, quand vous avez étendu vos mains ſacrées pour promettre l'obſervation de ces coutumes déteſtables. AN. 1164.

Le prélat dit en ſoupirant: Je m'en repens, j'ai horreur de ma faute, & je me juge déſormais indigne des fonctions du ſacerdoce & d'approcher de celui dont j'ai ſi lâchement trahi l'égliſe: je demeurerai dans la triſteſſe & le ſilence, juſques à ce que j'aye reçû l'abſolution de Dieu & du pape. Deſlors il ſe ſuſpendit du ſervice de l'autel, & s'impoſa pour penitence des jeûnes & des vêtemens rudes; & peu de jours après il envoïa au pape en diligence. Le pape qui étoit à Sens lui envoïa par ſa réponſe l'abſolution qu'il demandoit? le conſolant & l'exhortant à reprendre ſes fonctions & s'acquitter courageuſement des devoirs d'un bon paſteur. Mais le roi d'Angleterre fut outré de colere, quand il aprit que l'ar- c. 22.

AN. 1164. chevêque vouloit revenir contre la convention faite à Clarendon ; & quand il vit lui-même qu'il refuſoit en ſa preſence de ſceller l'acte qui y avoit été dreſſé. Le roi commença à le charger de grandes exactions, & il parut qu'il en vouloit même à ſa vie.

L'archevêque voïant qu'il ne pouvoit plus faire aucun fruit dans ſon égliſe, voulut paſſer en France pour aller trouver le pape, & s'embarqua ſecretement : mais il fut rejetté par le vent contraire ; & le roi ayant ſçû qu'il avoit voulu ſortir ſans congé, en fut encore plus irrité contre lui. Cependant

s. 24. Rotrou évêque d'Evreux travailloit à reconcilier le roi & l'archevêque ; & comme le roi ne vouloit rien écouter ſans la confirmation des coutumes, l'archevêque envoïa au pape, comme pour le prier de les confirmer : mais en effet pour l'en faire juge, en décharger ſa conſcience ſur ſon ſuperieur & appaiſer ainſi le roi. Le pape ne ſe laiſſa pas ſurprendre & refuſa de confirmer les coutumes : ainſi le roi voïant qu'il n'avançoit rien de ce côté-là, entreprit par le conſeil de gens mal intentionez de faire paſſer la légation d'Angleterre à Roger archevêque d'Yorc, de tous tems jaloux de Thomas. Le Pape le refuſa une premiere fois, ne voulant pas ôter à l'égliſe de Cantorberi cet ancien privilege : mais le roi lui aïant envoïé une ſeconde députation ſur ce ſujet, le pape craignit de le trop irriter en lui refuſant tout, & que Thomas lui-même ne reſſentit les effets de ſon indignation. C'eſt pourquoi, tenant ferme pour le refus des coûtumes, il accorda à Roger le titre de légat,

mais avec des reſtrictions qui le rendoient preſque inutile: car il ne ſoûmettoit ni la perſonne de Thomas ni ſon dioceſe à la perſonne du nouveau legat; & il avoit tiré parole, que les lettres de légation ne ſeroient point renduës à Roger ſans un nouveau conſentement de ſa part. C'eſt ce que l'on void pas ſes lettres à Thomas: dont la premiere eſt dattée du cinquiéme de Mars à Sens. Par cette lettre & par une autre encore, il l'exhorte à ſe conduire envers le roi avec grande circonſpection, & à faire tous ſes efforts pour recouvrer les bonnes graces de ce prince, ſans préjudice de la liberté de l'égliſe. Gardez-vous bien, ajoûte-t'il, d'uſer d'aucune rigueur contre le roi ni ſon roïaume juſques à Pâques prochain. Dieu nous donnera alors un meilleur tems, & nous pourrons vous & moi agir plus ſûrement en cette affaire. Il ſemble qu'Alexandre prévoïoit la mort de l'antipape. Il écrivit auſſi au roi d'Angleterre, l'exhortant à abandonner ſes coûtumes contraires à la liberté de l'égliſe, par la conſidération du jugement de Dieu; & par les punitions que Dieu a exercées contre les rois qui ont entrepris ſur le ſacerdoce.

AN. 1164.

1. *epiſt.* 4. 5.

ep. 43.

ep. 42.

VI. Rupture entre le roi & l'archevêque.

Le roi ne laiſſoit pas de ſoûtenir ſa prétention & faiſoit pourſuivre devant les juges ſeculiers les clercs accuſez de vol, d'homicide ou d'autres crimes: afin qu'aïant été convaincus, ils fuſſent dépoſez & livrez à la cour laïque. Mais l'archevêque conſiderant ce qui eſt permis à chaque juge, ne trouvoit point que la puiſſance ſeculiere, eût aucun droit dans une cauſe eccleſiaſtique criminelle,

AN. 1164.

suivant cette constitution : Si le crime est ecclesiastique, la cause sera examinée par l'évêque, & la peine imposée selon les canons, sans que les autres juges prennent aucune part à ces sortes de causes. Ainsi parle Guillaume de Cantorberi un des auteurs de la vie de saint Thomas. Or la constitution qu'il cite est raportée de même, mot pour mot par Gratien & tirée d'une Novelle de Justinien ; & il est évident qu'elle parle des crimes ecclesiastiques, comme la simonie, l'usure & les autres, qui du tems de Justinien n'étoient point contre les loix, mais seulement contre les canons. Mais cette constitution est tronquée dans l'extrait de Gratien, & dans l'original l'empereur dit expressement, que si le crime est civil, c'est-à-dire de la competence du juge seculier, il fera le procès au clerc accusé ; & s'il le trouve coupable, il le fera déposer par l'évêque avant que de le punir selon les loix.

11. q. 1. c. 45. §. 2. Nov. 83. c. 1.

C'est justement ce que prétendoit le roi d'Angleterre : au contraire l'archevêque vouloit que même pour les crimes contre les loix un clerc ne pût être poursuivi que devant le juge ecclesiastique, qui ne pouvoit imposer de plus grande peine que la déposition, sans que le coupable pût ensuite être puni corporellement, sinon pour un nouveau crime. Se fondant sur la regle *Non bis in idem* : c'est-à-dire qu'on ne punit pas deux fois une même faute ; & craignant que si les ecclesiastiques souffroient double peine, ils ne fussent de pire condition que les laïques criminels. C'est ce qui irritoit le roi de plus en plus ; & les évêques loin de

lui reſiſter ſe ſoûmettoient à toutes ſes volontez.

AN. 1164.

On venoit tous les jours raporter au roi, que l'archevêque n'obſervoit point les coûtumes qu'il avoit jurées: d'autres ſe plaignoient qu'apuïé de ſon crédit, il les avoit dépoüillez de leurs biens; & les courtiſans jaloux exageroient ſon ingratitude après tant de bien faits du roi. On empoiſonnoit même ſes vertus & le changement de ſes mœurs. Son zele pour la juſtice étoit traité de cruauté : ſon application à procurer l'utilité de l'égliſe étoit avarice : c'étoit par orgüeil qu'il mépriſoit l'eſtime du monde, pour ne s'attacher qu'à la volonté de Dieu : c'étoit temerité de vouloir ſoûtenir les droits de ſon ſiége au-delà de ſes prédeceſſeurs : il ne pouvoit plus rien dire, ni rien faire qui ne fut mal interpreté. Enfin on perſuada au roi que ſa puiſſance alloit s'anéantir ſi celle de l'archevêque continuoit de croître ; & que s'il n'y donnoit ordre, il n'y auroit plus à l'avenir de roi en Angleterre, que celui qui ſeroit élu par le clergé, & autant qu'il plairoit à l'archevêque.

VII. Mort d'Octavien Gui de Crême antipape.

Collect. Lupi. 1. *ep.* 7.
Acta. Alex ap. Baron.
Otto. de ſaint Blaſ. c. 18. *Gofefr. an.* 1164.

Cependant l'antipape Octavien étant tombé malade à Luques vers la fête de Pâques, y mourut le mercredi d'après l'octave vingt-deuxiéme d'Avril 1164. Les chanoines de la cathedrale & ceux de S. Frigdien refuſerent de l'enterrer chez eux, déclarant qu'ils abandonneroient leurs égliſes plûtôt que d'y mettre le corps d'un homme qu'ils croïoient damné : ainſi il fut enterré dans un monaſtere hors de la ville, & les ſchiſmatiques ne laiſſerent pas de publier qu'il ſe faiſoit des miracles à ſon tombeau.

AN. 1164. *Otto. Moreno. p. 840.*

Il avoit pris le nom du pape pendant quatre ans & demi. On porta à l'empereur ſa chapelle & on lui mena ſes chevaux : car c'étoit tout le bien qui lui reſtoit. Il n'y avoit de ſon parti que deux cardinaux de quatre qui l'avoient ſuivi, ſavoir Jean de S. Martin & Gui de Crême. Ils craignirent, s'ils reconnoiſſoient le pape Alexandre, qu'il ne voulût pas les recevoir, ou qu'il ne les traitât comme Innocent II. avoit traité les cardinaux de Pierre, de Leon : c'eſt pourquoi ayant appellé les ſchiſmatiques d'Italie & d'Allemagne qui étoient venus aux funerailles d'Octavien, ils élurent pour pape le cardinal Gui de Crême, ſous le nom de Paſcal III. & envoyerent auſſi-tôt à l'empereur qui étoit en Allemagne pour faire confirmer l'élection. L'empereur le fit, jura ſur les évangiles qu'il reconnoîtroit toûjours pour papes légitimes Paſcal & ſes ſucceſſeurs, & Alexandre & les ſiens pour ſchiſmatiques ; & il fit faire le même ſerment à tous les eccleſiaſtiques qu'il y put obliger. Paſcal fut ſacré par Henri évêque de Liége le dimanche vingt-ſixiéme d'Avril, & porta le nom de pape trois ans. Le pape Alexandre pleura la mort d'Octavien conſiderant la perte irréparable de ſon ame, & reprit ſevérement des cardinaux qui s'en réjoüiſſoient.

Acta. ap. Bar.

A Rome Jules cardinal évêque de Paleſtrine vicaire du pape Alexandre mourut, & on mit à ſa place Jean prêtre cardinal du titre de ſaint Jean & S. Paul. Il fit tant par ſes exhortations qu'il ramena à l'obéïſſance d'Alexandre la plus grande partie du peuple Romain, moïennant des ſommes d'argent conſiderables

AN. 1164.

considerables que donnerent ceux qui étoient demeurez fideles au pape. Il eſt à croire que les ſchiſmatiques devinrent auſſi plus faciles à ramener, depuis la mort de l'antipape Octavien & la diminution du crédit de l'empereur en Italie: principalement après qu'il s'en fut retiré, qui fut le premier jour d'Octobre de cette année 1164. Car les Venitiens firent une ligue contre lui où ils attirerent preſque toutes les villes de Lombardie. Les Romains donc promirent avec ſerment de reconnoître le pape Alexandre, ils établirent un nouveau ſenat qui étoit à ſa dévotion; ils remirent entre les mains de ſon vicaire l'égliſe de S. Pierre & le comté de Sabine, que les ſchiſmatiques occupoient par les forces de l'empereur. Ainſi la ville de Rome étant preſque toute reduite à l'obéïſſance d'Alexandre: le cardinal vicaire aſſembla à S. Jean de Latran les plus affectionnez tant clercs que laïques, avec leſquels il réſolut de le rapeller, & lui envoïa en France une députation pour cet effet. Le pape en délibera avec les évêques & les cardinaux qui étoient auprès de lui à Sens; & quoi qu'il vît de grandes difficultez, toutefois de l'avis du roi de France, du roi d'Angleterre & des évêques du païs, il rendit au cardinal vicaire une réponſe certaine de ſon retour, & ſe preſſa de faire les préparatifs de ſon voyage. On rapporte à cette occaſion la lettre de l'archevêque de Roüen aux évêques & aux abbez de ſa province, par laquelle il les exhorte à donner au pape un ſubſide pour l'entretien de ſa maiſon, dans l'eſperance prochaine de ſon rétabliſſement

ap. Pet. Bleſ. epiſt. 173.

AN. 1164.

Gall. Chr. to. p.

Sup. l. LXX. *n.*

à Rome & de la fin du ſchiſme. Cet archevêque étoit apparemment Hugues qui mourut cette année 1164. le jour de S. Martin onziéme de Novembre après environ trente-cinq ans d'épiſcopat. Son ſucceſſeur fut Rotrou évêque d'Evreux, qui tint le ſiége de Roüen dix-neuf ans.

VIII. Concile de Northampton.

Vita quadrip. l. c. 25.

Le roi d'Angleterre dont l'animoſité croiſſoit toûjours contre Thomas archevêque de Cantorberi, le fit citer au jour nommé à Northampton, où il appella par un ordre très-exprès tous les prélats & les ſeigneurs du royaume. L'archevêque Thomas y fut accuſé de ne s'eſtre pas préſenté en perſonne à une citation precedente du roi; & quoi qu'il juſtifiât qu'il avoit envoïé une perſonne ſuffiſante pour répondre de ſa part, il fut jugé que tous ſes meubles étoient confiſquez au roi. Le prélat aïant oüi ce jugement dit: il eſt inoüi qu'un archevêque de Cantorberi ait été jugé à la cour du roi d'Angleterre, pour quelque cauſe que ce ſoit; tant par la conſideration de ſon égliſe que de ſa perſonne, puiſqu'il eſt le pere ſpirituel du roi & de tout le royaume. Cette ſentence fut renduë le jeudi huitiéme d'Octobre 1164. & ce fut la premiere action du concile.

p. 26. Le lendemain vendredi le roi demanda à l'archevêque cinq cens livres d'argent, qu'il diſoit lui avoir prêté lorſqu'il étoit chancelier: l'archevêque affirma que le roi les lui avoit données, mais comme il ne le prouvoit pas & confeſſoit les avoir reçûës, il fut condamné à payer & obligé de don-

p. 27. ner caution: ſans quoi il auroit été arrêté. Le ſa-

medidixiéme du mois, l'archevêque étant dans une chambre ſéparée avec les évêques & enfermé à la clef: le roi lui fit demander compte des revenus de pluſieurs évêchez & abbaïes, dont il avoit eu la regie pendant la vacance en qualité de chancelier, & dont on trouva que la ſomme montoit à deux cens trente mille marcs d'argent. Cette propoſition ſurprit tout le monde, & on diſoit en murmurant, qu'il ne reſtoit qu'à arrêter le prélat. Il dit qu'il vouloit prendre conſeil; & comme les prélats qui étoient préſens demandoient ce qu'il falloit faire, Henri évêque de Vincheſtre, qui favoriſoit Thomas en ſecret, dit: Lorſqu'il fut élu archevêque de Cantorberi étant archidiacre & chancelier, il fut rendu à l'égliſe Anglicane libre de tous les engagemens qu'il avoit à la cour: Ce qui étoit ſi notoire, que les autres évêques n'en purent diſconvenir. AN. 1164.

On commença enſuite à opiner en forme. Gilbert évêque de Londres parla le premier comme doïen de l'égliſe de Cantorberi, & dit: Mon pere, ſi vous faites reflexion d'où le roi vous a tiré, & quels biens il vous a faits: ſi vous conſiderez les maux que vous attirez à l'égliſe & à nous tous en reſiſtant au roi: vous devriez ceder non-ſeulement l'archevêché, mais cent fois autant. Et peut-être que ſi le roi vous voïoit ainſi humilié, il vous rendroit tout. Mais l'évêque de Vincheſtre dit: Ce conſeil eſt très-pernicieux à l'égliſe: ſi notre archevêque primat d'Angleterre nous laiſſe cet exemple, que tout évêque doit renoncer à

AN. 1164.

dignité & aux ſoins des ames, ſur la menace du prince ; tout dépendra de ſon caprice & il n'y aura plus de regle dans l'égliſe. Hilaire évêque de Chicheſtre & Barthelemi d'Exceſtre, furent de l'avis de l'évêque de Londres, qu'il falloit ceder à la neceſſité du tems. L'évêque de Lincolne homme ſimple & ſans ménagement, dit : Il eſt clair qu'on en veut à la vie de cet homme, il faut qu'il y renonce ou à l'archevêché. Enfin Roger de Vorcheſtre, en diſant qu'il ne vouloit point donner ce conſeil, ne laiſſa pas de faire entendre que l'archevêque ne devoit point quitter la place où Dieu l'avoit mis.

Enſuite ils demeurerent quelque tems en ſilence ; & comme ils étoient enfermez l'archevêque pour trouver un moïen de ſortir, dit qu'il vouloit parler à deux comtes qu'il nomma & qui étoient avec le roi. Ils vinrent avec empreſſement & le prélat leur dit : Nous n'avons pas ici ceux qui ont le plus de connoiſſance de cette affaire, c'eſt pourquoi nous demandons un délai juſqu'à demain. On envoya l'évêque de Londres & celui de Rocheſtre porter cette réponſe au roi ; & l'évêque de Londres ajoûta du ſien, que l'archevêque demandoit ce délai pour préparer les pieces de ſon compte : voulant par-là l'engager à le rendre : mais il fut déſavoüé par l'archevéque. Ainſi finit cette ſeance du concile. Au ſortir les gentils-hommes & les autres qui avoient accompagné l'archevêque en grand nombre ſe retirerent, par la crainte du roi : mais à leur place il fit aſſembler quantité de pauvres, à qui il donna à manger.

Le lendemain qui étoit dimanche on ſe tint en repos, & le lundi douziéme d'Octobre on cita encore l'archevêque & on l'attendit dans l'aſſemblée: mais il fut attaqué la nuit précedente d'une colique violente à laquelle il étoit ſujet. On crut qu'il feignoit d'être malade, & on lui envoïa quelques ſeigneurs à qui il dit : Vous voïez que je ne puis aujourd'hui aller à la cour, mais j'irai ſûrement demain, quand je devrois m'y faire porter. Ce jourlà le bruit ſe répandit & on lui dit à lui-même, que s'il ſe préſentoit à la cour, il ſeroit tué ou mis en priſon, & comme il ne ſe ſentoit pas encore aſſez préparé au martyre, il ſuivit l'avis d'une perſonne pieuſe, qui lui conſeilla de dire le lendemain une meſſe votive de S. Etienne premier martyr. AN. 1164. c. 28.

Le mardi matin les évêques vinrent le trouver allarmez du bruit qui couroit, & ils lui conſeilloient de ſe ſoumettre en tout à la volonté du roi : diſant qu'autrement on l'accuſeroit de parjure dans cette cour, comme aïant violé le ſerment de fidelité qu'il avoit fait au roi : en refuſant d'obſerver les coutumes qu'il avoit même jurées par un ſerment particulier. Il leur répondit : Mes freres, le monde, comme vous voïez, fremit contre moi : mais ce qui m'eſt le plus ſenſible c'eſt que vous m'êtes vous-même contraires. Quand je me tairois, les ſiécles futurs raconteront comment vous m'avez abandonné dans le combat. Vous m'avez déja jugé pendant deux jours de ſuite, moi qui ſuis votre archevêque & votre pere; & je conjecture encore par vos diſcours, que vous êtes prêts à me c. 29.

AN. 1164.

juger dans le for ſeculier; non-ſeulement au civil mais au criminel. Or je vous défens à tous en vertu de l'obéïſſance & ſous peine de perdre votre ordre, d'aſſiſter au jugement où on prétend me juger; de peur que vous ne le faſſiez j'appelle à l'égliſe Romaine. Que ſi les ſéculiers mettent les mains ſur moi, je vous ordonne de même d'employer pour ma défenſe les cenſures eccleſiaſtiques. Sachez au reſte, qu'encore que le monde fremiſſe, que l'ennemi s'éleve, qu'il brûle mon corps: toutefois avec l'aide de Dieu je ne cederai point mon troupeau. L'évêque de Londres appella auſſi-tôt de cette ordonnance de l'archevêque, & ils le quitterent tous pour ſe rendre à la cour: ſeulement il y en eut deux qui demeurerent encore quelque-tems avec lui pour le conſoler & l'encourager ſecretement: ſavoir Henri évêque de Vincheſtre & Joſſelin de Sariſberi.

Auſſi-tôt que les évêques ſe furent retirez Thomas entra dans l'égliſe & celebra la meſſe de ſaint
c. 36. Etienne, portant même le pallium, quoiqu'il ne fut pas fête, puis l'ayant ôté & la mitre & gardant le reſte de ſes ornemens avec la chape clericale par deſſus il alla à la cour: mais ſachant le peril où il étoit, il prit ſur lui ſecretement l'euchariſtie. A la porte de la chambre où le roi l'attendoit il prit ſa croix de la main de celui qui la portoit devant, & entra ainſi ſuivi des évêques. Robert évêque d'Herford s'offrit à lui ſervir de porte-croix, mais il répondit: il faut que je la porte moi-même, c'eſt ma ſauve-garde, & elle me fait voir

sous quel prince je combats. L'évêque de Londres lui dit : si le roi vous void entrer armé il tirera contre vous son épée; & vous verrez alors dequoi vous serviront vos armes. Je m'en remets à Dieu dit l'archevêque. Et l'évêque ajoûta : Je vois bien que vous ne quitterez point vôtre entêtement. Le roi sachant que l'archevêque venoit avec sa croix, se retira dans une autre chambre ; & l'archevêque s'assit seul d'un côté & les évêques devant lui. Un heraut appella tous les prélats & les seigneurs ; & on proposa de la part du roi une grande plainte contre l'archevêque, de ce qu'il étoit ainsi entré dans la cour du roi portant sa croix pour lui faire affront : tous prirent le parti du roi & traiterent le prélat de traître, d'ingrat, & de parjure, criant hautement contre lui. AN. 1164. c. 130.

Les assistans furent saisis d'horreur, & Roger archevêque d'Yorc sortit, en disant à deux de ses clercs qu'il trouva là : Retirons nous d'ici, il ne nous convient pas de voir ce que l'on va faire à l'archevêque de Cantorberi. Alors des huissiers avec leurs baguettes descendirent à grand bruit de la chambre où étoit le roi, & se tournerent vers Thomas étendans les mains & le regardant d'un air menaçant. Tous ceux qui étoient présens firent le signe de la croix, & Barthelemi évêque d'Excestre se jettant aux pieds du prélat, lui dit : Mon pere ayez pitiez de vous & de nous. Nous allons tous perir aujourd'hui à cause de vous. En effet il y avoit un ordre du roi, que quiconque demeureroit avec l'archevêque seroit jugé enne-

AN. 1164.

mi public & puni de mort. On disoit encore que l'évêque de Sarisberi & celui de Norvic, qui étoient demeurez, alloient être menez au supplice pour être mutilez; & ils prioient aussi l'archevêque de les sauver. Mais il dit à l'évêque d'Excestre: Retirez-vous d'ici vos pensées ne sont pas de Dieu.

IX. Thomas condamné.

Les évêque séparez des seigneurs par la permission du roi délibererent entre eux. Leur embarras étoit extrême. Il falloit encourir l'indignation du roi, ou condamner leur archevêque pour crime conjointement avec les seigneurs: ce qui leur paroissoit manifestement contraire aux canons. Enfin après avoir bien cherché comment ils se tireroient de cette fâcheuse necessité: ils résolurent d'appeller l'archevêque devant le pape, comme coupable de parjure; & de s'engager envers le roi à faire tout leur possible, pour procurer sa déposition: à condition que le roi les déchargeroit de la condamnation, dont l'archevêque étoit alors menacé. Aïant pris cette résolution, ils vinrent trouver Thomas, & Hilaire de Chichestre, lui dit au nom de tous: Jusques ici vous avez été nôtre archevêque, & nous avons été tenus de vous obéïr. Mais parce que vous avez juré avec fidelité au roi & promis de conserver sa dignité, ce qui comprend l'observation des coutumes, que vous voulez aujourd'hui détruire: nous soûtenons que vous êtes coupable de parjure & comme tel nous ne devons plus vous obéïr: Nous nous mettons sous la protection du pape & vous appellons en sa présence. Et il lui marqua le jour. Ils s'assirent comme auparavant

p. 32.

vis-à-vis

vis-à-vis de lui & demeurerent long-tems dans un profond ſilence, qui augmenta la terreur des aſſiſtans: car comme le roi étoit enfermé avec les ſeigneurs pour juger le prélat, on tenoit comme certain qu'il alloit être arreſté, s'il ne lui arrivoit pis. AN. 1164. c. 33.

En effet il fut jugé parjure & traître, & pluſieurs ſeigneurs étant ſortis d'avec le roi, Robert comte de Leiceſtre dit à l'archevêque: Le roi vous mande de venir lui rendre compte ſur les cas dont vous êtes chargé, ſinon écoutez votre jugement. Mon jugement? reprit l'archevêque; & s'étant levé il ajoûta: Comte, mon fils, écoutez vous-même auparavant. Le roi m'a fait archevêque de Cantorberi, parce que je l'avois bien ſervi. Il l'a fait malgré moi; Dieu le ſait, & j'y ai conſenti pour l'amour de lui, plus que pour l'amour de Dieu, qui m'en punit aujourd'hui. Toutefois lorſqu'on procedoit à mon élection en préſence du prince Henri & par ordre du roi, on déclara que l'on me rendoit à l'égliſe de Cantorberi libre & quitte de tout engagement de la cour. Je ne ſuis donc point tenu de repondre ſur ce ſujet. Le comte dit: Ceci eſt differend de ce que l'évêque de Londres avoit dit au roi. L'archevêque ajoûta: Ecoutez encore, mon fils. Autant que l'ame eſt plus digne que le corps, autant devez-vous plus obéïr à Dieu & à moi, qu'à un roi terreſtre: d'ailleurs ni la loi, ni la raiſon ne permettent que des enfans jugent leur pere. C'eſt pourquoi je décline ſa juriſdiction & la vôtre, pour être jugé de Dieu ſeul, par le miniſtere *Sup. l.* LXX, *n.* 58.

AN. 1164. du pape, à qui j'en appelle en préſence de vous tous & mets ſous ſa protection l'égliſe de Cantorberi, ma dignité & tout ce qui en dépend. Et vous mes confreres les évêques qui obéïſſez à un homme plûtôt qu'à Dieu, je vous appelle auſſi au jugement du pape; & ainſi je me retire par l'autorité de l'égliſe & du ſaint ſiége. Cette derniere ſéance fut tenuë le mardi treiziéme d'Octobre.

Rad. *c.* 34. Comme il ſortoit les courtiſans lui dirent beaucoup d'injures, l'appellant parjure & traître: mais quand il fut dehors, la preſſe étoit ſi grande pour recevoir ſa benediction, qu'à peine pouvoit-il conduire ſon cheval. C'étoit principalement les pauvres qui beniſſoient Dieu de l'avoir delivré de ce péril: car on le croyoit déja mort. On le conduiſit ainſi à ſon logis qui étoit le monaſtere de S. André, & il ordonna de faire entrer tous les pauvres & de leur donner à manger. Comme il dînoit l'évêque de Londres & celui de Chicheſtre vinrent lui dire qu'ils avoient trouvé un moïen d'accommodement: ſavoir, de donner au roi deux terres de l'archevêché pour ſûreté des ſommes qu'il demandoit. L'archevêque dit, que le roi retenoit déja une autre terre de l'égliſe de Cantorberi, & qu'il s'expoſeroit à tout plûtôt que d'y renoncer. Les évêques indignez rapporterent au roi cette réponſe, qui l'échaufa encore plus. Au même dîner la lecture de table étoit de la perſécution du pape Libere dans l'hiſtoire Tripartite. Et ſur ce paſſage de l'évangile:

Sup. l. XIII. *n.* 19. *Matth.* x. 23. Quand on vous perſecutera en cette ville fuïez à une autre, le prélat regarda le docteur Hebert, qui

comprit depuis que ſa fuite étoit dès-lors réſoluë. Au ſortir de table il envoya au roi les évêques de Vorcheſtre, d'Herford & de Rocheſtre, lui demander ſûreté pour ſortir du roïaume. Ils rapporterent la réponſe du roi, qu'il en parleroit le lendemain au concile. AN. 1164.

X. Thomas ſe retire en France.

Vers la nuit deux des plus grands ſeigneurs vinrent trouver l'archevêque tous en pleurs & ſe frapant la poitrine, l'aſſurant que des hommes conſiderables & accoûtumez au crime, s'étoient engagez enſemble par ſerment à le tuer. Cet avis détermina le prélat à s'enfuir, pour ne pas faire perir la cauſe de l'égliſe qui n'étoit pas encore bien éclaircie. Il ſe fit donc préparer un lit dans l'égliſe de ſaint André entre deux autels, il s'y proſterna avec quelques-uns des ſiens, & commença à chanter les pſeaumes penitentiaux avec les litanies, faiſant une genuflexion au nom de chaque ſaint: puis étant fatigué il ſe coucha feignant de vouloir prendre du repos, mais il ſe déroba ſecretement & ſortit par la porte de derriere, un peu avant le chant du coq.

Le lendemain matin ſi-tôt que le bruit ſe fut répandu de la fuite de l'archevêque, ceux qui lui étoient attachez ſe cacherent; & le roi fort allarmé aſſembla les évêques & les ſeigneurs, & demanda ce qu'il y avoit à faire. Ils réſolurent d'envoyer au pape, pour accuſer Thomas de parjure, & d'avoir mis la diviſion entre le royaume & le ſacerdoce; laiſſant en paix tout ce qui lui appartenoit, juſques à ce que le pape eût prononcé. On

Lib. II. c. I. Chr. Gervaſ. p. 1393.

AN. 1164.

fit donc publier de par le roi défenſe de moleſter en leurs perſonnes les gens de l'archevêque, ni de toucher à ſes biens ; & auſſi-tôt Roger archevêque d'Yorc, Gilbert évêque de Londres, Roger de Vorcheſtre, Hilaire de Chicheſtre, & Barthelemi d'Exceſtre ſe mirent en chemin, pour aller trouver le pape avec quelques clercs de la cour, & quelques ſeigneurs députez de la part du roi. Ils alloient à grand appareil & chargez de grands préſens pour gagner la cour de Rome.

6. 2. Cependant l'archevêque Thomas marchoit par des chemins détournez, accompagné d'un religieux de l'ordre de Sempringam & du docteur Hebert de Boſchaim, qui lui ſervoit de guide. Il arriva premierement à Lincolne, puis à un lieu nommé l'hermitage dépendant de Sempringam, où il ſéjourna trois jours pour reprendre des forces. De-là marchant toûjours de nuit il vint juſqu'à la

6. 3. mer, s'embarqua le jour des Morts ſecond de Novembre dans une barque, & arriva à Boulogne lui quatriéme. Il alloit à pied portant un habit blanc de moine, & ſe faiſant nommer frere Chrétien, mais comme il étoit fatigué de la mer, & peu accoutumé à marcher ainſi par la pluïe & par la bouë, après avoir fait un peu de chemin, il ſe coucha par terre & dit à ſes compagnons : Il faut que vous me portiez, ou que vous me cherchiez une voiture. Ils lui trouverent un cheval, qui n'avoit ni ſelle ni bride, mais ſeulement un licou : ils mirent leurs manteaux deſſus & l'y firent monter. Un peu après ils trouverent des gens armez,

qui demanderent s'il étoit l'archevêque de Cantorberi. Il leur répondit : Eſt-ce là l'équipage de cet archevêque : & ils ne le reconnurent point. AN. 1164. c. 4.

Il arriva le ſoir à Graveline & ſe mit à table avec ſes trois compagnons, qui lui donnerent la derniere place, & affectoient en tout de le faire paroître comme le moindre d'entre eux. Toutefois l'hôte remarqua qu'il ſe diſtinguoit des autres par ſa bonne mine & par ſes manieres nobles. Il étoit de belle taille, avoit le front large, le regard ſevere, le viſage long, les mains belles & grandes ; & il donnoit aux enfans & aux gens de la maiſon du peu qu'il y avoit ſur la table. Comme le bruit s'étoit déja répandu de la fuite du prélat, l'hôte ayant fait ces obſervations, tira ſa femme à part & lui dit ce qu'il ſoupçonnoit. La femme impatiente alla auſſi-tôt voir le prélat à table, & après l'avoir un peu regardé, elle revint en ſouriant dire à ſon mari : C'eſt lui aſſûrement. Auſſi-tôt elle alla chercher avec empreſſement des noix, des pommes, du fromage, & les mit devant le frere Chrétien, qui eût mieux aimé n'être pas ſi bien ſervi. Après le ſouper l'hôte s'approcha de lui & ne voulut jamais s'aſſeoir qu'à terre à ſes pieds : puis il dit : Seigneur je rends graces à Dieu de ce que vous m'avez fait l'honneur d'entrer chez-moi. Et qui ſuis-je donc, dit le prélat, ne ſuis-je pas un pauvre frere nommé Chrétien ? L'hôte reprit : Aſſurément quelque nom qu'on vous donne je ſai que vous êtes l'archevêque de Cantorberi. Le prélat ne pouvant plus diſſimuler, careſſa l'hôte de peur qu'il ne le découvrit, & l'emmena le lendemain avec lui.

AN. 1164. c. 5.

Or Thomas avoit à craindre non-seulement Philippe d'Alsace comte de Flandres, mais encore Matthieu comte de Boulogne son frere. Ils étoient par leur mere Sibille d'Anjou cousins germains du roi d'Angleterre: qui avoit mandé à Philippe & aux seigneurs de Flandres, que Thomas s'étoit enfui de son royaume comme un traître; & le comte de Boulogne avoit épousé une abbesse fille du roi Estienne, malgré l'opposition de Thomas: qui étant lors chancelier avoit fait son possible pour empêcher ce mariage scandaleux. Il partit donc de Graveline avant le jour & ayant fait douze lieuës à pied, par un chemin boüeux & glissant, il arriva à Clairmarais monastere de Cîteaux près saint Omer. Le même jour arriverent à saint Omer les prélats que le roi d'Angleterre envoyoit au pape: c'est pourquoi l'archevêque partit de Clairmarais la nuit même après matines, & se retira à une hermitage de saint Bertin, où il demeura trois jours caché: puis à la priere de l'abbé & des moines il vint à saint Bertin même.

Cependant les envoyez du roi d'Angleterre allerent trouver le roi de France Loüis le jeune à Compiegne, & lui rendirent les lettres de leur maître; portant que Thomas, ci-devant archevêque de Cantorberi, s'étoit enfui de son roïaume, comme un traître; c'est pourquoi il prioit Loüis son seigneur de ne le pas recevoir dans ses terres. Le roi de France se récria sur ces mots: Ci-devant archevêque; & demanda qui l'avoit dépossé. Puis il ajoûta: Assurément je suis roi aussi-bien que le

roi d'Angleterre, & toutefois je ne pourrois pas dépoſer le moindre des clercs de mon royaume.

Hebert de Boſcham, & un autre de la compagnie de l'archevêque, ſuivoient pas à pas les prélats envoyez du roi, ſans qu'ils le ſçûſſent, car ces prélats les précedoient toûjours d'une journée. Hebert & ſon compagnon vinrent donc auſſi trouver le roi de France, qui connoiſſoit & eſtimoit Thomas dès le tems qu'il étoit chancelier. Il s'informa s'ils étoient de ſa famille; & l'ayant appris il les ſalua par le baiſer, & les écouta favorablement. Quand ils lui eurent raconté, ſuivant l'ordre du prélat, l'hiſtoire lamentable de ſes peines & de ſes perils, le bon prince en fut attendri; & leur dit de ſon côté que le roi d'Angleterre lui avoit écrit contre le prélat & ce qu'il lui avoit répondu : puis il ajoûta: Avant que de traiter ſi rudement un homme d'un ſi grand rang & ſon ami, il devoit ſe ſouvenir de ce verſet: Mettez-vous en colere & ne pechez point. A quoi un des envoyez répondit: Sire, il s'en ſeroit peut-être ſouvenu, s'il l'avoit oüi chanter à l'office auſſi ſouvent que vous; & le roi ſoûrit. Le lendemain le roi ayant tenu conſeil avec ceux qu'il avoit auprès de lui, accorda à l'archevêque de Cantorberi la paix & la ſûreté dans ſon royaume; & en congediant ſes envoyez il ajoûta : Il eſt de l'ancienne dignité de la couronne de France, que les exilez principalement les perſonnes eccleſiaſtiques trouvent dans le royaume ſûreté & protection.

AN. 1164.

XI. Thomas bien reçû du roi Loüis c. 7.

Pſ. 4.

Les envoyez de l'archevêque ſe retirerent très-contens, & ſuivant leurs ordres ils ſe preſſerent

XII. Envoïez d'Angleterre devant le pape.

AN. 1164. c. 8.

d'aller trouver le pape à Sens, où les envoyez du roi d'Angleterre étoient arrivez le jour précedent. Leur arrivée ébranla plusieurs cardinaux : tant par l'esperance du gain, que par la crainte du trouble que la colere du roi pourroit causer dans les affaires publiques. Les uns disoient que Thomas étoit le défenseur de la liberté de l'église, que sa cause étoit juste & qu'il le falloit soûtenir : les autres que c'étoit un broüillon, dont il falloit reprimer les entreprises. La prévention fut telle que ses envoyez ne purent obtenir des cardinaux d'être reçus seulement au baiser de paix. Toutefois dès le jour de leur arrivée ils eurent le soir audience du pape, qui les écouta favorablement & fut touché jusques aux larmes, du recit qu'ils lui firent des souffrances de l'archevêque. Il leur dit : Votre maître a déja acquis de son vivant la gloire du martyre: & comme il étoit fort tard, il leur donna sa benédiction & les renvoïa à leur logis.

Le lendemain le pape tint consistoire avec les cardinaux qui étoient presque tous presens à sa cour. On appella les envoyez de part & d'autre. & Gilbert, évêque de Londres parla ainsi pour ceux du roi d'Angleterre: C'est vous, S. pere, que regarde le soin de l'église catholique, pour proteger les sages & corriger les temeraires. Il s'est formé depuis peu en Angleterre une division entre le roi & le sacerdoce sur une legere occasion ; & on auroit pû facilement l'éteindre, si on avoit usé de remedes moderez : mais le seigneur archevêque de Cantorberi suivant son avis particulier & non pas le nôtre, a pousse

a pouſſé les choſes trop vivement; ſans conſiderer le tems contraire, ni le mal qui lui en pouvoit arriver. Et n'ayant pû nous attirer à ſon ſentiment, il a voulu rejetter ſa faute ſur le roi, ſur nous & ſur tout le royaume; & pour nous rendre odieux il s'en eſt fui, ſans que perſonne usât contre lui de violence ni de menaces: comme il eſt écrit, que l'impie s'enfuit ſans être pourſuivi. Tout beau, dit le pape; & l'évêque de Londres ajoûta, Voulez-vous que je l'épargne? Je ne dis pas, reprit le pape, que vous l'épargniez, mais que vous vous épargniez vous-même. Hilaire évêque de Chicheſtre parla dans le même ſens; & Roger archevêque d'Yorc ajoûta: Perſonne ne connoît mieux que moi le caractere d'eſprit de l'archevêque de Cantorberi; on ne lui fait pas quitter aiſément le ſentiment qu'il a une fois embraſſé, & je ne vois point d'autre moïen de le corriger, que d'emploïer fortement votre autorité. Barthelemi évêque d'Exceſtre ajoûta: Cette cauſe ne peut être terminée en l'abſence de l'archevêque de Cantorberi: c'eſt pourquoi nous demandons des légats pour la juger.

AN. 1164.

Prov. XXVIII. 1

Enſuite le comte d'Arondel qui étoit préſent avec grand nombre degentilshommes demanda d'être écouté, & dit: Nous ne ſavons nous autres gens ſans lettres ce qu'ont dit les évêques. C'eſt qu'ils avoient parlé en Latin. C'eſt pourquoi, continua-t-il, il faut que nous diſions auſſi comme nous pouvons pourquoi nous ſommes envoyez. Ce n'eſt ni pour diſputer, ni pour injurier perſonne, principalement en préſence de celui à qui de

AN. 1164.

droit tout le monde eſt ſoûmis. Nous ſommes venus vous offrir la dévotion & l'affection d notre roi pour vous : il a choiſi pour cet effet tout ce qu'il y a de plus grand dans ſon roïaume ; & vous avez déja, Saint pere, éprouvé la fidelité du roi au commencement de votre promotion. Nous ne croïons pas qu'il y ait dans la chrétienté un prince plus religieux & plus propre à conſerver la paix en ce qui le regarde. L'archevêque de Cantorberi eſt auſſi de ſon côté ſage & diſcret, mais quelques-uns le trouverent trop ſubtile; & ſans la diviſion qui eſt ſurvenuë entre le roi & lui, nous ſerions heureux ſous un ſi bon prince & un ſi bon paſteur. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions de vous appliquer à y rétablir la paix. Le comte parla ainſi en ſa langue, & tous loüerent ſa modeſtie & ſa diſcretion.

Le pape déja inſtruit d'ailleurs de la cauſe du differend, déclara aux envoyez du roi, qu'il ne pouvoit rien ordonner ſur cette affaire en l'abſence de l'archevêque de Cantorberi : mais ils refuſoient de l'attendre, diſant qu'ils n'oſoient demeurer à la cour du pape au-delà du terme preſcrit par le roi ; & ils preſſoient le pape de nommer un légat, pour juger l'affaire en Angleterre. Le pape étoit fort embarraſſé : il voyoit un roi jeune & puiſſant, & craignoit s'il étoit refuſé, qu'il n'embraſſât le ſchiſme : de quoi auſſi les envoyez le menaçoient, particulierement les laïques. D'ailleurs il ne pouvoit ſe réſoudre à renvoyer l'archevêque dans un païs où il étoit regardé comme un ennemi public, & d'où il étoit ſorti comme par miracle : il lui ſembloit que

AN. 1164.

c'étoit l'envoyer en prison combattre contre son geolier. Les cardinaux augmentoient son embarras : car la plûpart accoûtumez à la complaisance pour les princes, vouloient qu'on accordât au roi ce qu'il demandoit. Enfin le pape tint ferme à ne rien ordonner au préjudice de l'archevêque en son absence; & les envoyez du roi ne voulant pas l'attendre, s'en retournerent en Angleterre, sans avoir reçu la benediction du pape. Ils se presserent même de sortir de France, où ils ne se trouvoient pas en sûreté; tant parce que l'on croyoit qu'ils portoient beaucoup d'argent, que parce que tout le monde étoit favorable à l'archevêque. Le pape de son côté cassa la sentence donnée à Nortampton contre lui par les évêques & les barons d'Angleterre. *t. ep. 49.*

XIII. Thomas devant le pape.

Cependant Thomas partit de S. Bertin accompagné de l'abbé & Milon évêque de Theroüane, qui le conduisirent à Soissons. Le roi Loüis y arriva le lendemain, & apprenant que l'archevêque étoit dans la ville, il alla descendre de cheval à son logis & le visita le premier. Il lui témoigna la joye qu'il sentoit de le recevoir en son royaume, lui promit sûreté, & l'obligea à recevoir de sa liberalité tout ce qui lui seroit necessaire. Thomas partit quelques jours après, accompagné des officiers du roi, pour aller à Sens trouver le pape. Il fut reçu froidement par les cardinaux, mais il ne laissa pas d'avoir audience du pape, qui témoigna compatir beaucoup à ses peines, & lui ordonna d'expliquer le lendemain en présence des cardi- *c. 10.* *c. 11.*

AN. 1164.

naux les cauſes de ſon exil. Ce jour-là donc étant aſſis le premier après le pape il voulut ſe lever, mais le pape voulut qu'il parlât aſſis, & il dit : Quoi que je ne ſois pas fort habile, je n'ai pas toutefois aſſez peu de ſens, pour quitter ſans ſujet le roi d'Angleterre. Car ſi j'avois voulu lui être complaiſant en tout, il n'y auroit perſonne en ſes états qui ne m'obéït abſolument ; & ſi je voulois à préſent changer de conduite; je n'aurois pas beſoin de médiateur pour rentrer en ſes bonnes graces. Mais parce qu'on a obſcurci en nos jours la dignité de l'égliſe de Cantorberi, j'aimerois mieux mourir mille fois, que diſſimuler les maux que nous ſouffrons. Voyez vous-même de vos yeux, ce qui en eſt. Alors il tira l'écrit des coutumes dont il étoit queſtion : & ajoûta en pleurant : Voilà ce que le roi d'Angleterre a ordonné contre la liberté de l'égliſe : c'eſt à vous de juger ſi on peut le diſſimuler en conſcience.

L'écrit ayant été lû, tous en furent touchez juſques aux larmes ; & ceux mêmes qui étoient auparavant de different avis, convinrent alors qu'il falloit ſecouri l'égliſe univerſelle en la perſonne de l'archevêque. Mais le pape ayant lû & relû attentivement chaque article des coutumes, entra en grande colere, & reprit vivement le prélat d'y avoir conſentit avec les autres évêques. Puis il ajoûta : Quoi qu'il n'y ait rien de bon dans ces articles, il y en a toutefois que l'égliſe peut tolerer en quelque maniere ; mais la plûpart ſont condamnez par les anciens conciles & contraires aux ſaints canons.

AN. 1164.

Puis ſe tournant vers l'archevêque il ajoûta : Il faut vous traiter plus doucement, parce que vous vous étes relevé auſſi-tôt après votre chûte, & que vous avez obtenu notre abſolution. C'eſt pourquoi nous vous la donnons encore en conſidération de vos pertes & de vos ſouffrances. *Sup. n. 5.*

Le lendemain le pape étant aſſis avec les cardinaux dans une chambre plus ſecrete, Thomas ſe préſenta & dit : J'avouë que c'eſt par ma faute que j'ai excité ces troubles dans l'égliſe d'Angleterre. Je ne ſuis point entré dans la bergerie par la porte, mais à la faveur de la puiſſance ſéculiere, quoi que j'y ſois entré malgré moi. Or ſi j'avois renoncé à l'épiſcopat ſur les menaces du roi, comme mes confreres vouloient me le perſuader, j'aurois laiſſé dans l'égliſe un pernicieux exemple : mais à préſent je le fais en votre préſence, & craignant de plus fâcheuſes ſuites de mon entrée irreguliere & de mon incapacité, je remets entre vos mains, ſaint pere, l'archevêché de Cantorberi. Auſſi tôt il tira l'anneau de ſon doit, priant le pape avec larmes de pourvoir à cette égliſe d'un plus digne paſteur : ce qui attendrit tous les aſſiſtans juſques aux larmes. *c. 12.*

Thomas ſe retira enſuite & le pape délibera ſur ce ſujet avec les cardinaux. Les uns étoient d'avis de profiter de l'occaſion pour appaiſer la colere du roi, mettant une autre ſujet à Cantorberi, & pourvoïant d'ailleurs Thomas de quelque place plus convenable. Les autres ne jugerent pas raiſonnable, que celui qui pour défendre la liberté de l'égliſe avoit expoſé ſes biens, ſa dignité & ſa

AN. 1164.

vie, fût privé de son droit au gré du roi. Ils vouloient que l'on donnât un exemple aux autres évêques de résister en pareil cas : autrement que personne n'oseroit plus s'opposer à la volonté des princes, & que l'état de l'église & l'autorité du pape seroit en péril. Ils concluoient qu'il falloit rétablir Thomas malgré tout le monde & le soûtenir en toutes manieres. Cet avis l'emporta ; & le pape ayant fait appeller Thomas, lui ordonna de reprendre de sa main les fonctions de pasteur, dans lesquelles il le rétablissoit, lui promettant de ne l'abandonner de sa vie. Mais, ajoûta-t-il, afin que vous appreniez à mener une vie pauvre & convenable à votre état présent, je vous mets entre les mains de cet abbé, chez qui vous demeurerez jusques à un tems plus favorable. C'étoit Guichard abbé de Pontigny ; depuis archevêque de Lyon, que le pape avoit fait venir exprès. Thomas se rendit donc à Pontigny avec quelques-uns des siens : mais il crut que pour être digne archevêque de Cantorberi, il falloit aussi prendre l'habit monastique : ayant lû dans les histoires, qu'il n'étoit jamais arrivé de division dans le royaume d'Angleterre, sinon quand ce siége avoit été occupé par des personnes d'une autre profession. Il envoya donc au pape, dont il reçut un habit monastique beni de sa main, de grosse étofe & de laine cruë. Ainsi l'archevêque se trouvant à Pontigny commença à y goûter du repos, & à regarder cette retraite comme une école de vertu.

XIV. Parents de Thomas bannis.

Mais la douceur de cette retraite fut troublée

quelque tems après, par les exilez qui venoient trouver l'archevêque. Car le roi d'Angleterre irrité de la bonne reception que le roi de France & le pape lui avoient faite, & de la protection qu'ils lui donnoient, fit confiſquer tous les biens de l'archevêque & des ſiens; & bannit tous ſes parens, ſes domeſtiques & ceux qui avoient quelque liaiſon avec lui, ſans épargner ni les vieillards decrepits, ni les enfans au berceau, ni les femmes en couche. Il fit jurer à tous ceux qui étoient en âge de le faire, d'aller trouver l'archevêque en quelque lieu qu'il fût, pour l'affliger par leur préſence: enfin il défendit de prier pour lui dans l'égliſe. Il venoit donc tous les jours au ſaint prélat grand nombre de ces exilez: dont toutefois pluſieurs demeurerent en Flandre, ayant été abſous par le pape de leur ſerment, en conſidération de leur ſexe, de leur âge & de la rigueur de la ſaiſon. Les autres venoient à Pontigny fatiguer l'archevêque par leurs cris & leurs plaintes des maux qu'ils ſouffroient pour ſa cauſe. Ne pouvant les garder auprès de lui, il les envoïoit en divers païs avec des lettres de recommandation; & ils trouvoient par tout du ſecours, tant par la compaſſion que l'on avoit d'eux, que par l'indignation qu'excitoit la cruauté du roi d'Angleterre. Il y eut même de ces bannis qui ſe trouverent mieux au lieu de leur exil que dans leur patrie.

AN. 1164.

Vita. 11. *c.* 141. *Gervaſ. chr.* 1165.

XV. Fermeté de S. Gilbert de Sempringam.

Entre ceux qui furent perſecutez à cauſe du ſaint archevêque, on remarque la fermeté de S. Gilbert de Sempringam. On rapporta au roi que lui & les

Vita Gilb. Men. Ang. t.2.p.684.

AN. 1164.

siens, avoient envoïé à Thomas en France depuis son éxil de grandes sommes d'argent. Or quoique ce rapport fût faux, toutefois parce qu'on le croïoit, on obligea Gilbert, tous les superieurs & tous les procureurs de son ordre à se présenter devant les juges du roi, pour être tous bannis, s'ils étoient convaincus du fait. Les juges ayant pitié de Gilbert dont ils connoissoient la sainteté, lui offrirent de se purger par serment de cette accusation, promettant de le renvoïer absous lui & les siens. Mais Gilbert déclara qu'il aimoit mieux aller en éxil, que de prêter ce serment. Car encore qu'il sçût bien, qu'un serment contenant verité ne peut nuire à celui qui le fait, mais tout au plus à celui qui l'éxige : toutefois il crut de mauvais exemple de se justifier d'une telle accusation, comme si c'eût été un crime de secourir en un tel cas un prélat souffrant pour l'église. Comme donc il refusoit le serment & que les juges n'osoient le condamner, il demeura quelque tems à Londres avec les siens : qui se voïant à la veille d'abandonner leurs maisons pour un serment qu'ils étoient prêts à faire, étoient dans la crainte & l'affliction, pendant que Gilbert affectoit de témoigner sa joïe en toutes manieres. Le dernier jour du terme, comme ils s'attendoient tous à être bannis, arriverent des messagers du roi qui étoit deça la mer, avec ordre de remettre l'affaire de Gilbert jusques à ce qu'il en prît par lui-même une plus ample connoissance. Aussi-tôt Gilbert fut renvoïez avec les siens ; & alors se voïant libre, il déclara aux juges, mais

mais ſans aucune forme de ſerment, que ce qu'on lui avoit reproché étoit entierement faux. Cette fermeté fut admirée de tout le monde. Gilbert vêcut encore vingt-trois ans ; & mourut âgé de cent ſix ans, l'an 1189. le ſamedi quatriéme de Février jour auquel l'égliſe honore ſa mémoire. AN. 1165. *Monaſt. Angl. to. 3. p. 691.*

XVI. Thomas à Pontigny. *Vita.* 11. *c.* 15.

Thomas de ſon côté touché de ce que les ſiens ſouffroient à cauſe de lui, commença à Pontigny de mener une vie plus penitente. Outre le cilice qu'il portoit continuellement & les diſciplines qu'il ſe faiſoit ſouvent donner en ſecret : il ordonna au moine qui le ſervoit à table, de lui donner tous les jours, ſans que l'on s'en apperçût, avec les mets plus délicats qu'on lui ſervoit, la portion de la communauté, ayant réſolu d'en faire ſa ſeule nourriture. Ainſi pendant quelques jours il ne vêcut que de légumes ſeches & inſipides, ſuivant qu'on l'obſervoit alors dans l'ordre de Cîteaux. Mais cette nourriture ſi differente de celle à laquelle il étoit accoûtumé de jeuneſſe, lui cauſa une griéve maladie ; & il fut obligé de revenir à des alimens plus convenables.

Cependant on portoit des paroles entre le pape & le roi d'Angleterre, pour tenir une conference où l'on traitât de la paix. Le roi dit, qu'il s'y trouveroit, mais à condition que Thomas n'y ſeroit pas, autrement qu'il ne verroit pas le pape même. Thomas au contraire manda au pape de ne point entrer ſans lui en conference avec le roi. Je connois, diſoit-il, ſes manieres, il lui ſera plus facile de vous ſurprendre s'il n'y a un interprete *c.* 16.

AN. 1165.

exact qui puiſſe penetrer ſes ſentimens. Sur cette réponſe le pape manda au roi : Il eſt inoüi que l'égliſe Romaine ait éloigné quelqu'un de ſa compagnie au gré du prince, particulierement un homme éxilé pour ſa juſtice : au contraire le ſaint ſiége eſt en droit de proteger les opprimez, même contre l'indignation des princes. Ainſi la conference fut rompuë.

XVII. Aſſemblée de Virsbourg. *To.* x. *conc. p.* 1438. *Guill. Neubr.* 11. *c.* 16. *Chr. Reicherſp. an.* 1168.

En Allemagne l'empereur Frideric aſſembla une grande cour à Virſbourg en Franconie, le vingt-troiſiéme de Mai jour de la Pentecôte 1165. A cette aſſemblée ſe trouva entre autres Reinold élû archevêque de Cologne, qui dit, que l'empereur ne feroit rien contre Roland, ainſi nommoit-il le pape Alexandre, s'il ne ſuivoit le conſeil qu'il alloit donner. Car ajoûta-t-il, la meilleure partie de l'empire eſt pour lui, entre autres l'archevêque de Salſbourg & celui de Maïence : mais j'ai attiré à l'obéïſſance de notre pape Paſcal un plus grand nombre d'évêques que nous ſommes, ſavoir ceux que le roi d'Angleterre lui donnera au nombre de plus de cinquante.

Lup. 1. *ep.* 72.

Vita S. Th. 11. *c.* 20.

Pour preuve de ce qu'il avançoit il préſenta deux clercs envoïez du roi d'Angleterre Jean d'Oxford & Richard d'Ivelceſtre. Car ce prince mal ſatisfait du pape Alexandre, avoit écrit à l'archevêque de Cologne une lettre où il diſoit, que par le conſeil de tous les barons & du conſentement du clergé, il avoit réſolu d'envoyer à Rome l'archevêque d'Yorc, l'évêque de Londres, l'archidiacre de Poitiers, Jean d'Oxford, & Richard de Luci,

11. *ep.* 66.

pour dénoncer au pape Alexandre & à ſes cardinaux ; qu'ils ne donnaſſent plus de protection à Thomas, qu'ils laiſſaſſent au roi la liberté de mettre un autre archevêque à Cantorberi, & qu'ils déclaraſſent nul tout ce que Thomas avoit fait. Enfin pour faire promettre au pape que lui & ſes ſucceſſeurs conſerveroient les coutumes d'Angleterre telles qu'elles avoient été du tems de Henri I. autrement que le roi Henri II. abandonneroit l'obedience d'Alexandre. Pour cet effet il prioit l'archevêque de Cologne de lui envoyer un chevalier Hoſpitalier, afin de conduire ſes envoyez par les terres de l'empereur. L'archevêque de Cologne ayant reçû cette lettre conſulta l'empereur ſur la réponſe qu'il y devoit faire, & l'empereur lui écrivit qu'il falloit ſatisfaire le roi d'Angleterre: On envoya donc un Hoſpitalier nommé frere Raoul, qui conduiſit par les terres de l'empereur ceux que le roi d'Angleterre vouloit envoyer à Rome : c'eſt-à-dire Jean d'Oxford & Richard d'Ivelceſtre. AN. 1165.

L'archevêque de Cologne les ayant préſentez à l'aſſemblée de Virſbourg, l'empereur promit de ſuivre ſon avis, & le prélat le propoſa ainſi : Il faut que l'empereur jure en préſence de toute ſa cour que de ſavie il ne reconnoîtra pour pape Roland, ni aucun de ſon parti; mais qu'il demeurera inviolablement attaché au pape Paſcal : que ſi l'empereur vient à mourir ſes ſucceſſeurs obſerveront le même ſerment. Il obligera les ſeigneurs à jurer de même, & à promettte qu'ils ne couron- ep. 721

AN. 1165.

neront point de roi pour lui ſucceder, qui ne le jure auſſi. Les ſeigneurs dans ſix ſemaines après qu'ils ſeront retournez chez eux, feront faire le même ſerment à tous les abbez, prevôts & autres ſuperieurs eccleſiaſtiques: aux chevaliers & à tous les autres qui ont des fiefs dans leur territoire, ſous peine de confiſcation, de degradation, de privation de charges & de banniſſement.

L'empereur approuva cet avis: mais il fut trouvé bien dur par quelques prélats, & l'archevêque de Magdebourg déclara, qu'il ne prêteroit point de ſerment que l'archevêque de Cologne ne ſe fit ſacrer, pour montrer à tout le monde qu'il agiſſoit ſincerement. Comme il refuſoit de le promettre, l'empereur irrité lui dit: Il paroît manifeſte que vous avez été un traître & un trompeur, en me donnant un pape à mon inſcu avant la reception des lettres par leſquelles je vous défendois de proceder à l'élection. Vous m'avez plus trahi que l'archevêque élû de Maïence que vous en accuſiez; & qui me donnoit un bon conſeil, que puiſque Dieu m'avoit delivré de Victor, je ne me ſoûmiſſe point à ſon ſucceſſeur. Il faut donc que vous tombiez dans le piége que vous avez préparé, & que vous faſſiez le ſerment quand tous les autres le refuſeroient.

L'archevêque de Cologne ainſi preſſé ne put s'en dédire, & fondant en larmes il fit le premier le ſerment qu'il avoit propoſé, & promit de recevoir les ordres & la conſecration épiſcopale. Il préſenta auſſi les envoïez d'Angleterre qui jurerent

au nom de leur roi, qu'il obſerveroit inviolablement tout ce que l'empereur auroit juré. Lempereur fit donc le ſerment, mais avec cette reſtriction ſuggerée par l'archevêque de Magdebourg, que ſi les deux papes Alexandre & Paſcal mouroient en même tems, que les cardinaux des deux obédiences s'accordaſſent ſur un même ſujet, il ſeroit libre à l'empereur de le recevoir : pourvû toutefois, ce que l'archevêque de Cologne fit ajoûter, que l'élection fut faite du conſentement de l'empereur. Enſuite quatre princes qui étoient préſens firent le ſerment, ſavoir le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg Albert le vieux: Conrad comte Palatin du Rhin frere de l'empereur, & ſon beaufrere le Lantgrave Loüis. AN. 1165.

Quand ce vint aux évêques, tous excepté celui de Verdun dirent, qu'ils aimoient mieux abandonner les régales que de prêter un tel ſerment: mais on leur répondit, qu'il falloit bongré malgré faire le ſerment & garder les regales. Ils jurerent donc, mais avec beaucoup de larmes & de gemiſſemens. L'archevêque de Magdebourg jura le premier, mais à ces conditions, que tous les autres qui étoient abſens jureroient, & qu'il ſeroit quitte de ce ſerment quand il ceſſeroit de poſſeder les régales. L'évêque de Bamberg après diverſes excuſes jura que tant qu'il voudroit garder les régales il donneroit aide & conſeil à l'empereur ſur cette affaire. L'évêque de Verden & celui qui étoit intrus à Halberſtat jurerent purement & ſimplement comme l'archevêque de Co-

AN. 1165.

logne. L'évêque de Verdun & celui de Frisingue s'excuserent sur l'absence de leurs archevêques & obtinrent un délai jusques à la S. Pierre. Le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Salsbourg ni celui de Tréves ne se trouverent point à cette assemblée ni aucun de leurs suffragans. L'archevêque de Maïence étoit conrad frere d'Otton comte Palatin qui s'étoit retiré secretement de la cour de l'empereur, & cette même année 1165. étoit venu en France trouver le pape Alexandre, avec lequel il passa en Italie; & le pape le fit cardinal & évêque de Sabine. A sa place l'empereur mit à Maïence Christien son chancelier qu'il avoit fait élire dès l'année 1161.

Chr. Reichersp. V. Pagi. ann. 1163. n. 16. 1. ep. 70.

Or quoi qu'il y eût si peu d'évêques à l'assemblée de Virsbourg, l'empereur ne laissa pas de dire dans la lettre qu'il écrivit sur ce sujet, que les archevêques & évêques qui avoient fait ce serment étoient au nombre de quarante. Il est vrai qu'il y comprend ceux qui n'étoient qu'élûs; & il ajoûte, que le samedi des quatre-tems ils reçûrent tous les ordres sacrez. Il dit aussi que tous les princes seculiers ont fait le serment, mais il ne nomme que les quatre qui ont été marquez. Enfin il dit, qu'il a promis de ne jamais recevoir l'absolution de ce serment. Cette lettre est adressée à tous les peuples de l'empire & datée de Virsbourg le premier jour de Juillet. L'empereur écrivit de même aux seigneurs de l'empire en particulier, comme on void par la lettre adressée à l'abbé de Stavelo.

AN. 1165.

XVIII. Plainte du pape contre le roi d'Angleterre. I. *ep.* 37.

Le pape Alexandre fut promptement averti de ce qui s'étoit paſſé à Virſbourg ; & il écrivit auſſitôt à Gilbert évêque de Londres le prélat le plus accredité auprès du roi d'Angleterre, pour ſe plaindre, que ce prince avoit abandonné l'égliſe, en communiquant avec des ſchiſmatiques & des gens nommément excommuniez ; & qu'il la perſécutoit en la perſonne de l'archevêque de Cantorberi. C'eſt pourquoi le pape ordonne à Gilbert de ſe joindre avec Robert évêque d'Herford, & tous deux enſemble de faire leurs efforts pour ramener le roi à la veneration qu'il doit à l'égliſe Romaine : enſorte qu'il n'empêche point d'aller à Rome, ni d'y appeller : qu'il rétabliſſe l'archevêque dans ſon ſiége, & qu'il protege dans ſes états l'égliſe qu'on l'accuſe d'opprimer. Enfin le pape charge l'évêque de faire lever le denier S. Pierre de l'année courante par toute l'Angleterre, & lui envoyer le plûtôt qu'il ſera poſſible. Et en attendant, ajoûte-t-il, que vous l'ayez reçû, vous nous l'avancerez dans le premier jour d'Août de votre argent ou de celui que vous pourrez emprunter : à la charge de vous rembourſer ſur le denier même. Il nous ſera auſſi agréable que ſi vous nous le donniez. C'eſt que le pape avoit beſoin d'argent pour ſon voïage. La lettre eſt datée de Clermont en Auvergne le dixiéme de Juillet 1165.

Le pape étoit alors en chemin pour retourner à Rome, où il étoit deſiré depuis la mort de l'antipape Octavien. Après la fête de Pâque, qui cette année 1165. fut le quatriéme d'Avril, il quitta *Acta ap. Bar.*

AN. 1165.

Sens & vint à Paris, puis à Bourges; où S. Thomas de Cantorberi qui l'avoit accompagné juſques-là, prit congé de lui pour la derniere fois. De Bourges le pape vint à Clermont.

XIX. Défenſe du roi d'Angleterre. *l. ep.* 38.

L'évêque de Londres lui répondit: ayant reçû votre ordre, très-chere pere, avec le reſpect convenable nous avons auſſi-tôt été trouver le roi, l'évêque d'Herford & moi: quoi qu'il fut déja dans le païs de Galles à la tête de ſon armée. Il a reçû votre correction avec action de graces, & a répondu avec beaucoup de modeſtie. Premierement il déclare, qu'il n'a jamais ceſſé de vous aimer comme ſon pere & d'obéïr à vos ordres: que ſi depuis long-tems il ne vous a pas rendu tant de reſpect, c'eſt qu'après vous avoir aidé au beſoin de tout ſon pouvoir, il a reçû des refus preſque en tout ce qu'il vous a demandé. Toutefois il demeure ferme dans votre obéïſſance, & déclare qu'il n'empêchera perſonne par force d'aller à Rome, ni ne l'a empêché juſques ici. Quant aux appellations, il prétend avoir droit d'empêcher aucun clerc de ſortir de ſon roiaume, pour aucune cauſe civile, s'il n'a auparavant eſſaié de s'y faire rendre juſtice. Il ſavoit bien que l'empereur étoit ſchiſmatique, mais juſques à préſent il n'a pas ſçû que vous l'euſſiez excommunié. Il dit qu'il n'a jamais chaſſé l'archevêque de Cantorberi: c'eſt pourquoi comme il s'eſt retiré de lui-même il peut rentrer dans ſon égliſe quand il lui plaira, en ſatisfaiſant au roi ſur ſes plaintes, & gardant les coûtume roïales qu'il a lui-même jurées. Si quelque

égliſe

église, ou quelque perſonne eccleſiaſtique ſe plaint d'être maltraitée, il eſt prêt à y ſatisfaire au jugement de toute l'égliſe. AN. 1165.

Voilà les réponſes du roi, ſur leſquelles nous vous prions de conſiderer quelle fin vous voulez mettre à cette affaire. Car le roi croit faire beaucoup pour ſa juſtification, en ſe rapportant de tout ce qui a été dit au jugement de l'égliſe de ſon roïaume. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions de moderer votre zele pour un tems, de peur qu'en prononçant un interdit ou une excommunication, vous n'ayez la douleur de voir une infinité d'égliſes renverſées, & le roi avec un peuple innombrable éloigné ſans retour de votre obéïſſance. Il vaux mieux qu'un membre, même bleſſé, demeure attaché au chef avec eſperance de guériſon, que d'en être ſéparé & retranché du corps pour toûjours. Quoi, ſi vos remontrances ne ſont pas bien reçûës, faut-il deſeſperer de la grace de Dieu, pour les faire mieux recevoir en un autre tems? Le ſang roïal ſe laiſſe vaincre quand on lui a cedé quelque choſe, il faut le gagner par la douceur & par la patience. Permettez-moi de le dire, c'eſt la charité ſincere qui me fait parler: ſi la fin de cette affaire eſt que l'archevêque de Cantorberi demeure en exil perpetuel, dépoüillé de ſes biens, & que l'Angleterre, ce qu'à Dieu ne plaiſe, ne vous obéïſſe plus: vous verrez qu'il eût mieux valu ſouffrir pour un tems, qu'uſer d'une ſi grande ſeverité. Je croi bien que pluſieurs d'entre nous demeureront dans votre obéïſſance malgré

AN. 1165. la perſécution : mais il ſe trouvera quelqu'un qui reconnoîtra l'antipape & recevra de ſa main le pallium pour le ſiége de Cantorberi : il s'en trouvera qui lui obéïront pour uſurper nos ſiéges. Pluſieurs forment déja de tels projets, & déſirent le trouble pour s'en prévaloir. Ce n'eſt pas notre intereſt particulier qui nous touche, mais le triſte renverſement de l'égliſe dont nous ſommes menacez, & qui nous feroit déſirer la mort plûtôt que d'en être ſpectateurs. Ainſi parloit l'évêque de Londres.

Le roi d'Angleterre ou plûtôt le même évêque en ſon nom écrivit dans le même ſens au college des cardinaux. Il repréſente ce qu'il a fait pour le
11. *ep.* 41. pape Alexandre, & que loin de ſe faire prier pour le reconnoître, il lui a attiré les autres. Il ſe plaint que le pape le traite de perſécuteur de l'égliſe, & proteſte qu'il ne laiſſe pas de vouloir demeurer dans ſon obbéïſſance & ſe conſerver ſon affection, pourvû qu'il le traite comme les autres papes ont traité ſes prédeceſſeurs : enfin il déclare qu'il ſe rapportera toûjours au jugement du clergé & des ſeigneurs de ſon royaume, dont il veut ſeulement conſerver les droits & les anciennes prérogatives.

Le pape avoit auſſi écrit aux évêques de l'obéiſſan-
1. *ep.* 98. ce du roi d'Angleterre de deçà la mer, ſavoir à l'archevêque de Roüen, à l'archevêque de Bourdeaux & à leurs ſuffragans, ſe plaignant de ce que leur roi avoit communiqué avec Reinold archevêque de Cologne, & envoyé des députez à l'empereur Frideric. Sur quoi Rotrou archevêque de Roüen écri-

vit en ces termes à Henri prêtre cardinal : Nous répondons avec toute assurance pour le roi d'Angleterre, qu'il n'a fait à l'empereur aucun serment ni aucune promesse par lui ni par ses envoïez, d'adherer à l'antipape. Au contraire nous sommes certains que dans ce traité de mariage, quelque instance que fissent les Allemans pendant trois jours, il n'a jamais voulu rien accorder, qu'après avoir mis pour premiere condition sa fidelité envers l'église & le roi de France. Ainsi Rotrou désavouë par avance les envoïez d'Angleterre à l'empereur, qui n'étoient pas encore revenus. Ce traité de mariage étoit entre Henri le Lion duc de Saxe, & Mathilde fille aînée du roi d'Angleterre.

AN. 1165. 1. ep. 102.

Le pape aïant reçû la réponse de l'évêque de Londres en parut satisfait, & le remercia du soin qu'il prenoit d'entretenir son roi dans l'attachement à l'église : le priant d'y travailler de plus en plus avec l'archevêque de Roüen, l'évêque d'Herford & l'imperatrice Mathilde. La lettre est dattée du vingt-deuxiéme d'Août 1165. & du lieu nommé alors le Gras de Mercure, qui étoit une embouchure du Rhône près de Maguelone.

1. ep. 42.

V. Baudr. Gradus.

Car le pape continuant toûjours son voïage passa de Clermont au Pui en Auvergne, puis à Montpellier, où il demeura jusques à la N. Dame d'Août. De-là il écrivit au roi de France, pour le prier que si quelque évêché ou quelque abbaïe venoit à vaquer dans son roïaume, il en fit pourvoir Thomas de Cantorberi : pour le faire subsister lui & les siens, en attendant qu'il fit sa paix avecc

XX. Retour du pape Alexandre à Rome.

Acta. ap. Bar. to. x conc. p. 1336. ep. 71.

AN. 1165.

le roi d'Angleterre. Le pape écrivit auſſi au roi de France en faveur du nouvel évêque de Chartres, qui l'étoit venu trouver de ſa part. C'étoit Guillaume aux Blanches-mains, quatriéme fils de Thibaut IV. comte de Champagne & beau-frere du même roi. Le comte ſon pere voulant lui procurer dès ſon enfance des dignitez eccleſiaſtiques, pria ſaint Bernard d'y employer ſon crédit : mais le ſaint abbé s'en excuſa : diſant que ces charges ſont dûës à ceux qui peuvent & veulent les exercer dignement, & qu'il n'eſt pas permis même aux adultes d'en avoir pluſieurs. Guillaume aux Blanches-mains fut premierement prevôt de S. Cyr à Provins, puis Robert II. évêque de Chartres étant mort le vingt-troiſiéme de Septembre 1164. il fut élû l'année ſuivante pour remplir ce ſiége : mais le pape Alexandre lui donna diſpenſe de ſe faire ſacrer pendant cinq ans, à cauſe de ſa jeuneſſe. C'etoit donc pour lui que le pape écrivoit au roi ſon beau-frere : & dans la même lettre il l'exhortoit à ſoutenir la cauſe de l'égliſe, ſans ſe laiſſer ébranler par les ſollicitations de l'empereur Frideric. Elle eſt dattée de Montpellier le dix-neuviéme d'Aouſt.

to. x. conc. p. 1338. ep. 57. p. 1347. ep. 87.

epiſt. 271.

Gall. Chr. to. 2. f. 490.

Rob. de Monte an. 1165.

Le roi Louis & tout ſon royaume reçût alors une grande joye, par la naiſſance d'un fils qu'il deſiroit depuis long-tems. Il demandoit pour cet effet les prieres de toutes les perſonnes pieuſes ; & au chapitre generale de Cîteaux. Ce prince vint ſe préſenter à l'aſſemblée ; ſe proſterna les mains étenduës & ne voulut point ſe lever qu'ils ne ſe fuſſent mis en priere, & ne l'euſſent aſſuré de la part de Dieu

Continuat. Aimoini c. ult. Alber. an. 1165.

qu'il auroit bien-tôt un fils. Il nâquit à Paris la nuit du ſamedi au dimanche vingt-deuxiéme d'Août 1165. Il fut baptiſé le jour même par Maurice évêque de Paris, ſes parains furent Hugues abbé de S. Germain des prez, Hervé abbé de ſaint Victor & Eudes abbé de ſainte Geneviéve. Ses Maraines Conſtance ſœur du roi, comteſſe de Toulouſe, & deux veuves de Paris. Il fut nommé Philippe & ſurnommé Dieu-donné. AN. 1165.

Dès l'année 1162. lors que le pape Alexandre arriva en France, il y vint deux envoïez de Manuel empereur de C. P. avec des lettres & des ordres ſecrets pour lui & pour le roi Louis, à qui Manuel écrivit, que ſur ſon témoignage il reconnoiſſoit Alexandre pour pape legitime, lui rendoit le reſpect qui lui étoit dû, & deſiroit participer à ſes prieres. Par où l'on void que l'empereur Grec prétendoit être dans la communion de l'égliſe Romaine. Enſuite comme le pape étoit prêt à retourner à Rome, Manuel lui écrivit en ces termes: Vous m'avez écrit, que le roi de France doit aller avec d'autres ſeigneurs au ſecours de la terre ſainte: j'en aurai bien de la joïe, comme je vous l'ai déja mandé, & je ſuis prêt à leur donner paſſage & leur fournir la ſubſiſtance. Mais il me faut donner mes ſuretez, qu'ils ne feront aucun dommage ſur mes terres; & qu'ils me rendront toutes les villes de Romanie qu'ils prendront ſur les Turcs, dont je vous ai envoyez l'état. & comme vous êtes le promoteur de cette entrepriſe, je deſire que vous envoyiez avec eux un cardinal, qui puiſſe reprimer la temerité de

to. x. conc. p. 1333. ep. 65. 69. 74. 81. 93. Duchesne t. 4. p. 612. ep. 126. 129. 142. 160. p. 579. ep. 148.

ap. Baron. ann. 1180.

AN. 1165.

ceux qui feront quelque désordre: car il est impossible qu'il ne se trouve quelques etourdis dans une si grande multitude. La lettre est dattée du mois de Mars indiction treiziéme qui est l'an 1165.

Le pape Alexandre partit de Montpellier dans l'octave de l'Assomption; & après une navigation assez dangereuse il arriva à Messine, ce que Guillaume roi de Sicile aïant appris à Palerme, où il étoit, il donna ordre que le pape, qu'il reconnoissoit pour son pere & son seigneur, fut traité avec l'honneur convenable, & lui envoïa de magnifiques présens. Il fit armer une galere rouge pour la personne du pape & quatre autres pour les évêques & les cardinaux; & envoïa un archevêque & d'autres seigneurs pour conduire le pape jusques à Rome. Le pape partit de Messine au mois de Novembre, passa par Salerne & Gaëte, puis par l'embouchure du Tibre arriva à Ostie où il passa la nuit. Le lendemain matin les senateurs avec les nobles & une grande multitude de clergé & de peuple sortirent de Rome, vinrent le recevoir, & portant des branches d'olivier le conduisirent avec joïe jusques à la porte de Latran, tout le reste du clergé l'attendoit revêtu solemnellement. Les Juifs s'y trouverent aussi portant leur loi sur les bras suivant la coutume: les gonfaloniers avec leurs enseignes, les écuïers, les secretaires, les juges & les avocats. Ainsi marchant en procession & chantant à deux chœurs ils le conduisirent au Palais patriarcal de Latran. Cétoit le 21. de Novembre indiction 13. Trois jours après le pape écrivit à Henri archevéque de Reims, & à ses suf-

to. 10. conc. p. 1370.

fragans, pour leur faire part de ſon arrivée à Rome, marquant qu'il avoit évité dans ſon voïage de grands périls de la part de ſes ennemis. C'étoit l'empereur Frideric & les ſchiſmatiques que ce prince protegeoit. AN. 1165.

XXI. Lettre d'Arnoul de Liſieux à Thomas. *1. ep 85. to. 2. Spicil p. 485.*

Vers ce tems-là Thomas ayant écrit à Arnoul évêque de Liſieux, qui étoit en grand crédit à la cour d'Angleterre: ce prélat lui répondit par une grande lettre, où il diſoit en ſubſtance: Quelques-uns de ces gens qui devinent les intentions croïoient que vous agiſſiez par ambition, & que vous aviez encore étant archevêque les mêmes penſées qu'étant chancelier, d'étendre votre puiſſance ſans bornes & l'égaler à celle du roi, qui la tient de vous; que par ce motif vous aviez dès le commencement reſiſté à ſes ordres, afin d'intimider tous les autres par cet exemple. On vous faiſoit dire avec vos amis, qu'il ne falloit pas flatter la jeuneſſe inconſiderée de ce prince: mais la reprimer d'abord vigoureuſement. Que vous le connoiſſiez mieux que perſonne, & qu'il ſavoit combien vous lui étiez neceſſaire. Ces diſcours étoient rapportez au roi: & il diſoit dans ſa colere, qu'il avoit beſoin de toute ſa force & de toute ſon adreſſe puis qu'il s'agiſſoit de ſa dignité, & que vous n'étiez pas homme à abandonner vos entrepriſes.

Mais le tems a diſſipé tous les doutes, & la pureté de vos intentions eſt devenuë ſi évidente, qu'elle a rempli de joye les gens de bien & couvert vos ennemis de confuſion. Il eſt clair que vous avez préferé la juſtice & la liberté de l'égliſe

AN. 1165.

à tous les biens temporels; & que si vous aviez voulu consentir aux nouveaux abus, vous pouviez non-seulement vivre en paix, mais regner avec le prince. Vous auriez été invincible en soûtenant la bonne cause, si vous n'aviez été abandonné de ceux qui devoient la soûtenir avec vous: mais leur foiblesse a donné du courage à vos ennemis. De votre part vous avez exposé même votre vie; mais il paroît que le roi vous a épargné & a conservé de l'affection pour vous; pendant qu'il essaïoit de vous réduire par la crainte. Il auroit pû empêcher votre sortie s'il avoit usé de sa puissance, & tant que vous auriez été en Angleterre, vous n'auriez pas eu tant d'occasion de lui nuire ni ses ennemis de le décrier.

Je vous prie de considerer souvent quelle est votre cause, quel est votre adversaire & qui sont vos protecteurs. Votre cause est manifestement juste, puisque vous combattez pour la liberté de l'église, que l'on ne peut attaquer sans interesser la foi. Mais vous avez un adversaire qui se fait craindre des plus éloignez par sa finesse, de ses voisins par sa puissance, de ses sujets par sa severité: que ses heureux succès ont rendu si délicat, qu'il prend pour injure un manque de complaisance. Il se rend quelquefois traitable à l'humilité & à la patience, mais il ne veut pas être attaqué par force, afin de ne paroître rien faire que de son bon gré. Car il est sensible à la gloire jusques à aimer la flatterie. C'est ce qui fait que tous vos suffragans vous ont si lâchement abandonné: ensorte que vous ne pouvez compter sur eux, puis qu'aïant été cause de la division

sion ils ne sont pas propres à travailler à la réconciliation. Ceux d'un moindre rang vous aiment sincerement pour la plûpart; mais la crainte de l'exil les retient, & ils se contentent de soupirer & de faire pour vous des vœux en secret. AN. 1165.

Quant aux seigneurs, il est certain qu'ils ont fait une espece de conjuration contre l'église, pour s'opposer toûjours à son utilité & à sa dignité: persuadez qu'elle ne s'enrichit & ne s'éleve qu'à leurs dépens. L'occasion favorable les rend plus ardents, & ils disent qu'ils ne travaillent que pour l'interêt du royaume. Que le roi ne doit pas regner avec moins de dignité que ses prédecesseurs, qui avoient moins de puissance; & ils attribuent à sa dignité toutes les anciennes entreprises, quoi qu'elles ne s'accordent ni avec la foi, ni avec la raison. Dans le fonds ils le flattent, en l'engageant dans une mauvaise affaire, dont ils esperent la diminution de sa puissance, pour recouvrer l'ancienne impunité de leurs crimes.

Si vous considerez le secours des étrangers, ils l'offrent d'abord de bonne grace & abondamment; mais leur affection se refroidit à la longue, & la grandeur de la dépense diminuë la liberalité. Il faut donc user avec bien de la discretion de ce qu'on ne nous donne que par pure charité; & ne pas prendre tout ce qu'on nous offre, pour n'en pas épuiser la source. Vous devez peser murement toutes ces considerations.

Le plus sûr est de garder la moderation, sans desesperer par la crainte de l'adversité ni vous opi-

AN. 1165.

niâtrer par la confiance en la bonté de votre cauſe. Il faut tolerer tout ce qui n'eſt ni criminel ni dangereux pour la foi ; & diſſimuler pour un tems ce qu'on ne peut corriger. Les choſes ne demeurent pas toûjours en même état, & Dieu change comme il lui plaît les cœurs des princes. Cependant ils ſe préſente quelque occaſion favorable, recevez-la à bras ouverts ; & ſi l'on propoſe un accommodement, n'en diſcutez pas les articles avec trop de ſubtilité, pour ne pas réveiller les querelles. Tenez-vous aux conditions generales, & vous contentez qu'il n'y en ait point de particulieres qui détruiſent expreſſement la liberté de l'égliſe. Ne cherchez point à triompher devant les hommes, au contraire laiſſez au roi l'honneur de la victoire, pourvû que votre conſcience vous rende un témoignage glorieux devant Dieu.

Pour moi je vous ſervirai fidélement & avec affection, ſachant, que vous ſacrifiez vôtre fortune & votre perſonne pour l'interêt de vos freres. Mais il faudra d'abord témoigner que je vous ſuis contraire : parce que ſi je paroiſſois votre ami je ne ſerois ni cru ni écouté. La diſſimulation ſera un moïen de vous ſervir plus utilement. Cependant conſolez-vous, l'arrivée du roi en ces quartiers donnera plus de commodité à ceux qui vous aiment d'agir auprès de lui. On dit même qu'il vient plus traitable qu'à l'ordinaire, par les mouvemens qu'il craint de la part des François, de ſes autres voiſins & même de ſes autres ſujets : enfin par l'indignation du pape qu'il vient de s'attirer. Arnoul finit ſa lettre en recommandant le ſecret.

L'empereur Frideric tint à Aix-la-Chapelle une cour pleniere à Noël 1165. où à la priere de Henri roi d'Angleterre & du conſentement & par le conſeil de tous les ſeigneurs tant ſeculiers qu'eccleſiaſtiques, il fit lever le corps de l'empereur Charlemagne pour la canoniſation duquel il avoit aſſemblé cette cour ; & la ceremonie s'en fit le vingt-neuviéme de Decembre. C'eſt ce que témoigne l'empereur Frideric dans la bulle d'or qu'il en fit expedier le huitiéme de Janvier de l'année 1166. Un auteur du tems ajoûte que Frideric mit le corps de Charlemagne dans une chaſſe d'or ornée de pierreries, & que l'on commença à Aix-la-Chapelle à en faire la fête comme d'un ſaint, par l'autorité de l'archevêque de Cologne. Le corps de Charlemagne avoit déja été découvert l'an mil par l'empereur Otton III. mais quoi qu'il eut été trouvé ſans corruption & que l'on dit dès-lors qu'il ſe faiſoit des miracles à ſon tombeau, on n'en celebra point la fête & on continua de faire ſon anniverſaire comme pour les autres défunts. Ce n'eſt que depuis cette canoniſation de Frideric Barberouſſe, que Charlemagne a commencé d'être honoré comme ſaint, d'un culte public en quelques égliſes particulieres ; & quoi que cette canoniſation fût faite de l'autorité d'un antipape, les papes legitimes ne s'y ſont pas oppoſez.

AN. 1166.

XXII. Canoniſation de Charlemagne.

ap Bol 28. Jan. to. 2. p. 888. Chr. Cauſ.

Voſiens p. 314. Chr. Ademari p. 169.

Sup. liv. LVII. n. dern.

Sup, liv. XLVI. n. 9.

Après que le pape Alexandre fut arrivé à Rome, voulant donner plus d'autorité à l'archevêque de Cantorberi, il le déclara ſon légat dans toute l'Angleterre, excepté le diocéſe d'Yorc. La lettre eſt

XXIII. Thomas légat en Angleterre. *1. ep. 115. 116. 117.*

AN. 1166.

V. Pagi ann. 1166. *n.* 12. 1167. *n.* 14.

dattée d'Anagni le ſeptiéme Decembre 1165. & Thomas l'aïant reçûë chargea les évêques d'Herford & de Vorcheſtre de notifier ſa légation. L'évêque de Londres en reçût la ſignification le jour de la converſion de S. Paul patron de ſa cathedrale: c'eſt-à-dire le vingt-cinquiéme Janvier 1166. Il en fut extrêmement alarmé & en écrivit au roi en ces termes: Quand le pape commande il n'y a ni appellation ni autre remede, il faut obéïr. Le jour de S. Paul comme j'étois à l'autel dans Londres, je reçûs de la main d'un homme qui m'eſt entierement inconnu une lettre du pape, par laquelle il accorde & confirme au ſeigneur archevêque de Cantorberi la légation par toute l'Angleterre excepté le dioceſe d'Yorc. Il nous eſt ordonné de lui obéïr en cette qualité; & d'obliger ceux qui par votre ordre, ont reçû en ſon abſence les fruits des benefices de ſes clercs, à les reſtituer dans deux mois ſous peine d'excommunication. Il m'eſt auſſi ordonné d'exiger de mes confreres le denier ſaint Pierre, & de leur faire tenir les lettres de l'archevêque, ſous peine de dépoſition. Nous nous jettons donc à vos pieds pour vous ſupplier d'empêcher que nous ne ſoïons honteuſement reduits au neant, & de nous permettre d'obéïr aux ordres du pape: de faire rendre le denier à S. Piere & les revenus aux clercs, & de demander à tous les évêques, que s'ils trouvent dans les lettres de l'archevêque quelque grief contre l'uſage du roïaume, ils en appellent au pape, ou aux légats qu'on nous envoïe.

1. *ep.* 132.

Le roi d'Angleterre vint en Normandie l'an 1166. puis la troiſiéme ou la quatriéme ſemaine d'après Pâques il tint au Mans des aſſemblées des prélats & des barons, où il ordonna une collecte de deniers pour le ſecours de la terre-ſainte à la priere & ſuivant l'exemple du roi de France ; en execution de ce que le pape Alexandre avoit ordonné en un concile qu'il tint à Reims en 1164. après celui de Tours. Cette collecte comprenoit tout le monde, le clergé, la nobleſſe, le peuple & devoit durer cinq ans ; & c'eſt le premier exemple que je ſache de ces levées pour la terre-ſainte.

AN. 1165. *Gervaſ. Chr.* 1166.

Pagi 1164. *n.* 23.

Saint Thomas étoit cependant à Pontigni où profitant de la ſolitude, il s'appliquoit entierement aux exercices ſpirituels: enſorte qu'après l'office divin, à peine l'écriture ſainte ſortoit de ſes mains. Il ne laiſſoit pas de ſortir avec les moines pour le travail, de moiſſonner & amaſſer le foin comme les autres, tout foible qu'il étoit. Cependant pour ne pas abandonner l'intereſt de l'égliſe, la ſeconde année de ſon éxil, c'eſt-à-dire en 1166. il envoïa au roi d'Angleterre par un abbé de l'ordre de Cîteaux, une lettre remplie de douceur pour ſervir de premier monitoire : où il repreſente que ſon devoir ne lui permet pas de garder le ſilence, & exhorte le roi à rendre la liberté à l'égliſe d'Angleterre. Quoique cette lettre n'eût fait qu'aigrir le roi, l'archevêque lui en écrivit une autre plus dure : où ſans entrer dans le fond de la queſtion il releve la dignité ſacerdotale & menace le roi de la colere de Dieu. Mais cette ſeconde lettre n'attira que des

Vita II. 16.

Gervaſ. ibid.

ap. Roger. 503.

1. *ep.* 65.

AN. 1166.

des injures aux religieux qui en furent les porteurs.

XXIV. Conference de Chinon. 1. *ep.* 140.

Toutefois le roi d'Angleterre eût une conference à Chinon en Touraine, avec les seigneurs & ses conseillers les plus confidens, pour savoir ce qu'il devoit faire en cette occasion. Là il se plaignit amerement de l'archevêque, disant avec larmes & soupirs qu'il lui enlevoit le corps & l'ame, & qu'ils étoient tous des traîtres, qui ne vouloient pas s'appliquer à le délivrer de la persécution d'un seul homme. L'archevêque de Roüen qui étoit présent s'échaufa un peu contre le roi, & le reprit de cet emportement, mais avec douceur selon son naturel. Ce qui aigrissoit le roi c'étoit les lettres que Thomas lui avoit écrites & à l'imperatrice sa mere; & il craignoit qu'il ne prononçât incessamment l'interdit sur son royaume & l'excommunication contre sa personne, par son autorité de légat. Pour le tirer d'embarras Arnoul évêque de Lisieux, dit que l'unique remede étoit de prévenir la sentence par une appellation. Ainsi le roi qui prétendoit que les appellations au pape étoient contraires à l'usage de son royaume, se trouvoit réduit à y avoir recours lui-même.

Suivant ce conseil l'évêque de Lisieux & l'évêque de Séés partirent pour aller trouver l'archevêque de Cantorberi & lui signifier un appel, qui suspendit sa sentence jusques à l'octave de Pâque de l'année suivante. L'archevêque de Roüen alla aussi avec eux, pour être, comme il disoit, le médiateur de la paix. Mais quand ils furent arrivez à Pontigni ils n'y trouverent point Thomas: il étoit al-

lé à Soiſſons pour implorer les ſuffrages de la ſainte Vierge, de S. Drauſin & de S. Gregoire, dont on croïoit y avoir les reliques. Il vouloit ainſi ſe fortifier pour le combat qu'il alloit livrer au roi d'Angleterre en portant ſa ſentence contre lui : car S. Drauſin étoit invoqué par les champions à la veille d'un combat. Aïant paſſé trois nuits en prieres aux égliſes de ces ſaints, il partit le lendemain de l'Aſcenſion pour aller à Vezelai, & y prononcer le jour de la Pentecôte l'excommunication contre le roi & les ſiens. Mais le vendredi d'avant la fête, il apprit certainement que le roi d'Angleterre étoit griévement malade, enſorte qu'il avoit envoïé s'excuſer d'une conference qu'il avoit demandée au roi de France. Cette nouvelle obligea Thomas à differer l'excommunication du roi d'Angleterre : comme on le lui avoit déja conſeillé. AN. 1166.

XXV. Thomas excommunie Jean d'Oxford, &c.

Le jour de la Pentecôte qui cette année 1166. étoit le douziéme de Juin, Thomas étant à Vezelai dans l'égliſe de la Madeleine où il y avoit un grand concours de peuple de diverſes nations monta au jubé, & fit un ſermon, enſuite duquel il dénonça excommunié Jean d'Oxford pour être tombé dans le ſchiſme en prétant ſerment à l'empereur, en l'aſſemblée de Virſbourg, avoir communiqué avec l'archevêque de Cologne ſchiſmatique, & avoir uſurpé le doyenné de Sariſberi contre la défenſe du pape. Il excommunia auſſi nommément Richard archidiacre de Poitiers avec cinq autres, & en general tous ceux qui à l'avenir mettroient la main ſur les biens de l'égliſe de Cantorberi. Quant

AN. 1166.

au roi après avoir déclaré comme il l'avoit averti de satisfaire à l'église, il l'invita encore à faire penitence : menaçant de prononcer dans peu l'excommunication contre lui. Enfin il condamna publiquement l'écrit, contenant les prétenduës coûtumes d'Angleterre, déclara excommuniez ceux qui à l'avenir emploïeroient l'autorité de cet écrit, & déchargea les évêques de la promesse qu'ils avoient
1. ep. 96. faite de l'observer. Il écrivit ensuite à tous les évêques de la province de Cantorberi pour les instruire de ce qu'il venoit de faire, enjoignant à l'évêque de Londres de notifier sa lettre aux autres. Il en écrivit à l'archevêque de Roüen ; & il en donna
ep. 143 avis au pape lui en demandant la confirmation.
ep. 138 Cependant le roi envoïa le docteur Gautier de l'Isle en Angleterre porter une lettre de la conference de Chinon, pour avertir les Anglois de l'appellation proposée : faire garder les ports, & défendre au clergé d'obéïr à l'archevêque

XXVI. Concile de Londres.

Peu de tems après les évêques par ordre du roi s'assemblérent à Londres avec quelques abbez, & résolurent d'interjetter l'apel contre l'archevêque. Les premiers qui appellerent furent l'évêque de Londres & celui de Sarisberi : on ne pouvoit y obliger celui d'Excestre : celui de Rocheſtre s'excusa sur une maladie que l'on crut feinte. L'évêque de Vincheſtre s'excusa de même & écrivit en ces termes : Je suis appellé par le souverain pontife, & je ne veux point appeller. On crut qu'il vouloit dire que le pape l'avoit mandé : mais il entendoit qu'il alloit comparoître devant le tribunal de J. C. à cause

de

AN. 1166.

de ſon grand âge. Car c'étoit Henri frere du roi Eſtiene qui tenoit ce ſiége depuis trente-ſept ans. Les autres évêques notifierent leur appel au pape & à l'archevêque par deux lettres écrites au nom des ſuffragans du ſiége de Cantorberi, dont voici la ſubſtance.

XXVII. Lettre au pape. 1. *ep.* 128. *to. p.* x. *conc. p.* 447.

Dans la lettre au pape ils diſent : Nous croïons qu'il vous ſouvient que vous avez averti il y a long-tems le roi nôtre maître, par les lettres dont furent chargez les évêques de Londres & d'Herford de corriger quelques abus dans ſon roïaume. Il a reçû vos ordres avec le reſpect convenable, déclarant qu'il corrigeroit ces déſordres ſuivant le jugement de ſon égliſe : comme en effet tous ſes vœux ne tendent qu'à ôter les ſcandales de ſon roïaume & y faire regner la paix. Or voïant qu'elle étoit troublée par les crimes énormes de quelques eccleſiaſtiques, il a rendu à leur profeſſion l'honneur qui lui eſt dû, les déferant aux évêques qui ſont demeurez dans les bornes de leur pouvoir, en puniſſant un homicide, par exemple la ſeule dégradation du criminel. Mais le roi eſt perſuadé que cette peine ne répond pas à la grandeur du crime; & que la ſûreté publique n'eſt pas bien établie, ſi un lecteur ou un acolite après avoir tué quelqu'un, en eſt quitte pour perdre l'exercice de ſes fonctions. Le clergé voulant donc s'en tenir à l'ordre établi du ciel, & le roi voulant affermir la paix : il s'eſt élevé une pieuſe diſpute, excuſable devant Dieu, comme nous croïons par la bonne intention des deux parties. De là eſt arrivé que le roi a voulu faire rédiger les anciennes coûtumes de ſon roïau-

AN. 1166.

me obſervées par les eccleſiaſtiques ſous ſes prédeceſſeurs, & les rendre publiques, afin qu'on n'en diſputât plus à l'avenir. C'eſt ce qui a été executé, & voilà cette perſecution contre l'égliſe, dont on accuſe le roi par toute la terre.

Si toutefois dans ces coûtumes il y a quelque choſe de dangereux pour la conſcience, ou de honteux pour l'égliſe: ce prince touché de vos avertiſſemens & de votre autorité, a promis il y a longtems & promet encore de le corriger. Et nous aurions déja obtenu la paix que nous deſirons; ſi l'archevêque de Cantorberi n'avoit rallumé ſa colere éteinte: mais ce prélat, au lieu de l'appaiſer par ſes avertiſſemens & le vaincre par ſa douceur, vient de l'attaquer durement par des lettres triſtes & terribles, le menaçant d'excommunication & ſon roïaume d'interdit. A ces menaces il a ajoûté des effets plus fâcheux: car il a excommunié & denoncé publiquement des ſeigneurs du premier rang, & des perſonnes en qui le roi a le plus de confiance, & qu'il admet à ſes conſeils les plus ſecrets, ſans les avoir citez ni convaincus, ni donné lieu de ſe défendre. Il a de même ſuſpendu de ſes fonctions nôtre confrere l'évêque de Sariſberi, ſans procedure juridique & ſans nôtre participation. Quelle ſuite pouvons-nous attendre d'une maniere d'agir ſi irreguliere, veu principalement la malheureuſe circonſtance du tems, ſinon que la concorde entre le roïaume & le ſacerdoce ſoit rompuë, & que nous allions en exil avec nôtre clergé: ou, ce qu'à Dieu ne plaiſe, que nous nous retirions de vôtre obéïſ-

AN. 1166.

ſance, pour tomber dans le ſchiſme. C'eſt pour éviter de ſi grands maux, que nous avons appellé à votre grandeur de vive voix & par écrit, contre les mandemens de l'archevêque de Cantorberi: qui portent quelque préjudice au roi, à ſon roïaume, à nous ou à nos égliſes, & nous avons marqué le terme de nôtre appel à l'Aſcenſion. Aimant mieux être humiliez en tout ce qu'il plaira, à vôtre ſainteté, que de ſentir de jour en jour les éfets de la paſſion de l'archevêque. Ce terme de l'appel s'étendoit à près d'un an.

1. *ep.* 108.

XXVIII. Lettre à Thomas.

Dans la lettre à l'archevêque ſes ſuffragans diſent: Nous eſperions que vous repareriez par vôtre humilité & vôtre prudence, le trouble qu'a produit vôtre retraite inopinée dans un païs éloigné; & nous nous conſolions parce que nous entendions dire de tous côtez, que vous portiez avec modeſtie la pauvreté où vous vous êtes volontairement reduit: vous appliquant à la lecture & à la priere & reparant le paſſé par les jeunes, les veilles, les larmes & les exercices ſpirituels. Nous eſperions que par une telle conduite vous attireriez d'en haut la grace dans le cœur du roi pour lui faire oulier ſon reſſentiment contre vous; & vos amis trouvoient ouverture pour lui parler en vôtre faveur. Maintenant nous apprenons que vous avez publié contre lui un mandement, où, ſans mettre de ſalutation ni aucune témoignage d'amitié, vous le le menacez d'interdit ou d'excommunication prochaine. Si vous l'executez nous n'eſperons plus de paix; & il eſt de la prudence de conſiderer la fin de ce que l'on entreprend.

1. *ep.* 126.

AN. 1166.

Faites donc, s'il vous plaît, reflexion à quelle fin vous tendez & ſi vous prenez les moïens pour y parvenir. Pour nous, nous vous conſeillons comme à notre pere de ne pas ajoûter de nouvelles difficultez, de laiſſer les menaces & vous conduire avec patience & humilité, & de remettre vos interêts à la miſericorde de Dieu & à la clemence du roi. Il valoit mieux faire loüer vôtre pauvreté volontaire que de vous expoſer à être univerſellement blâme d'ingratitude. Car tout le monde ſe ſouvient à qu'elle gloire le roi vous a élevé d'une fortune mediocre: en quelle faveur & quelle familiarité vous avez été auprès de lui, comme il vous a ſoûmis tous les païs de ſon obéïſſance, qui s'étendent depuis l'Ocean juſques aux Pyrenées, enſorte que l'on n'eſtimoit heureux que ceux qui pouvoient plus plaire. Pour vous aſſurer une gloire plus ſolide, il vous a mis au rang que vous tenez dans l'égliſe; & cela contre l'avis de ſa mere, quoique le roïaume en murmurât & que l'égliſe en gemit. Epargnez donc vôtre reputation & vôtre gloire, ne ſongez à vaincre le roi que par l'humilité & la charité.

Si vous n'avez pas égard à nos conſeils, faites-le du moins par l'interêt du pape & de l'égliſe Romaine. Car que ſera-ce ſi le roi, à qui tant de peuples obéïſſent, aigri par vos duretez, ſe retire de l'obéïſſance du pape: qui lui refuſera peut-être ſon ſecours contre vous? Par combien de prieres; de promeſſes & de preſens ſollicite-t-on le roi à prendre ce parti? Il a reſiſté juſques à preſent,

AN. 1166.

mais nous craignons que l'indignation ne lui arrache ce que la conſideration de ce qu'il y a de plus grand dans le monde n'a pû obtenir de lui. Et ſi vous en êtes cauſe, vous aurez de quoi fondre en larmes. Quittez donc, s'il vous plaît, une reſolution ſi nuiſible au pape, à l'égliſe Romaine & à vous-même, ſi vous voulez y faire attention. Mais peut-être que ceux qui ſont auprès de vous, vous exhortent à faire ſentir votre puiſſance au roi & à ſes états. Cette puiſſance eſt veritablement à craindre, pour celui qui peche; & qui ne veut pas ſatisfaire: mais quant au roi nôtre maître, quoi que nous ne diſions pas qu'il n'a jamais peché, nous diſons hardiment qu'il eſt toujours prêt à ſatisfaire à Dieu: qui l'aïant établi pour maintenir la paix entre ſes ſujets, veut à cette fin qu'on lui rende la même déference qu'on a renduë aux rois ſes prédeceſſeurs. S'il eſt ému ſur ce ſujet quelque different entre vous & lui, il a promis au pape de ſe ſoûmettre au jugement de l'égliſe de ſon roïaume. Il eſt prêt d'executer cette promeſſe, de ſatisfaire & d'en donner des ſûretez s'il eſt beſoin. Après cela de quel droit & en vertu de quel canon le frappez-vous d'interdit ou d'excommunication? Il ne faut pas agir par emportement, mais par raiſon. Les évêques ſe plaignent enſuite, comme dans la lettre au pape, de la ſuſpenſe prononcée contre l'évêque de Sariſberi, & concluënt en ſignifiant leur appel.

XXIX. Réponſe de Thomas. 1. *ep.* 127.

Le S. archevêque répondit par une longue lettre, où il marque d'abord qu'il ne croit pas que cet écrit

AN. 1166.

soit que tous les évêques dont il porte le nom, & qu'il le regarde comme un effet de l'autorité du roi. Il leur reproche leur peu de zele pour la liberté de l'égliſe & pour leurs veritables interêts ; & la foiblesſe avec laquelle ils abandonnent lui même, dans la perſecution qu'il ſouffre pour la cauſe commune. Entrant en matiere il juſtifie ſa ſortie d'Angleterre, qu'il ſoûtient avoir été neceſſaire, après l'injuſtice & la violence qu'il a ſoufferte à Northampton, pour mettre ſa vie en ſûreté & pourſuivre ſon appel au pape, puis il ajoûte: Si ma ſortie a produit du trouble, c'eſt à celui qui en a été cauſe à ſe l'imputer. Au reſte je me ſuis preſenté à la cour du pape, j'y ai expoſé le tort que j'ai ſouffert avec mon égliſe & les cauſes de mon appel, perſonne n'a paru pour me répondre, pour rien propoſer contre moi. Pendant que j'attendois en cette cour, on eſt venu de la part du roi défendre à mes officiers de m'obéïr en rien pour le temporel, & de rien fournir à moi ni aux miens à l'inſcû du roi. Sans jugement prononcé, ſans raiſon, au préjudice de mon appel, on m'a dépoüillé & mon égliſe, on a proſcrit les clercs, les laiques, les femmes & les enfans au berceau. On a confiſqué les biens de l'égliſe, une partie de l'argent a tourné au profit du roi, une partie à votre profit, mon frere l'évêque de Londres & de votre égliſe, ſi ce que j'en ai oüi dire eſt veritable. Auquel cas je vous ordonne en vertu de l'obéïſſance de le reſtituer dans quarante jours après la reception de cette Lettre. De quel droit peut-on ſoûtenir de telles uſurpations ? Eſt-ce par

p. 195.

le pretexte d'un appel? voïez à quoi vous vous exposez vous & vos égliſes, ſi ceux qui les auront pillées ſe mettent à couvert par ce moïen. AN. 1166.

Et enſuite: Vous dites que ma promotion s'eſt fait malgré les murmures du roïaume & les gemiſſemens de l'égliſe: conſultez vôtre conſcience. Voïez la forme de l'élection, le conſentement de tous ceux qui y avoient droit, l'agrément du roi donné par ſon fils & ſes commiſſaires. Si quelqu'un s'y eſt oppoſé que celui qui en a connoiſſance le diſe. Voïez auſſi les lettres du roi & les vôtres pour demander mon pallium. Que ſi quelqu'un a été affligé de ma promotion par envie & par ambition, Dieu lui pardonne, comme je fais, ce peché qu'il n'a pas honte de rendre public. C'eſt l'évêque de Londres dont il veut parler. Il continuë: Vous dites que le roi m'a élevé d'une fortune mediocre: je ne ſuis pas né de ſang roïal, mais j'aime mieux ne pas dégenerer de ma nobleſſe. Je ſuis peut-être né dans une pauvre cabane, mais dans ma mediocrité avant que je vinſſe au ſervice du roi, je ne laiſſois pas de vivre, comme vous ſavez, honorablement. S. Pierre a été tiré de la pêche: nous ſommes ſes ſucceſſieurs & non pas d'Auguſte. Vous m'accuſez d'ingratitude: mais c'eſt l'intention qui fait le peché, & je prétends rendre ſervice au roi, quoique malgré lui, en le détournant de pecher, par la ſeverité des cenſures, puiſqu'il n'a pas écouté nos avertiſſemens paternels. Enfin je crains encore plus d'être ingrat envers mon veritable maître J. C. qui me menace de ſon indignation ſi je n'em- p. 197.

AN. 1166. ploïe le pouvoir qu'il m'a donné pour corriger les pecheurs.

Vous me propoſez le péril de l'égliſe Romaine & la menace que le roi ne s'en ſépare. A Dieu ne plaiſe qu'il renonce à l'unité pour un interêt temporel, lui dont le crime ſeroit d'autant plus grand qu'il entraîneroit plus de monde après lui. A Dieu ne plaiſe que cette penſée vienne à aucun de ſes ſerviteurs, pour ne pas dire à un évêque. Prenez garde même que ce que vous en dites ne ſoit un poiſon mortel pour pluſieurs ames, & que vos penſées les plus ſecrettes ne ſe découvrent. Quant à l'égliſe elle s'affermit pour les perſecutions, il n'y a rien à craindre pour elle, mais pour vous qui travaillez à ſa ruine. A l'égard de la ſuſpenſe de l'évêque de Sariſberi & l'excommunication de Jean d'Oxford, vous ne devez pas ignorer que ſelon les canons l'ordre judiciaire n'eſt pas requis dans les crimes notoires : Or l'évêque a conferé le doïenné de ſon égliſe à Jean d'Oxford, après la défenſe du pape & la nôtre.

p. 199.

Il montre enſuite la nullité de leur appel, en ce qu'ils n'ont rien à craindre pour eux, & n'ont aucun interêt d'appeller au nom du roi contre la liberté de l'égliſe. Enfin il déclare qu'il ne peut les reconnoître pour juges entre le roi & lui. Premierement, dit-il, parce que vous devez être ſes parties auſſi-bien que moi, puiſqu'il s'agit de l'interêt commun de l'égliſe : enſuite parce que nous ne trouvons point qu'un ſuperieur puiſſe être jugé par ſes inferieurs ; principalement un métropolitain

p. 202.

p. 205.

politain par ſes ſuffragans. Il inſiſte ſur la reſtitution des biens & des droits de ſon égliſe, & conclut en exhortant les évêques à faire rentrer le roi en lui-même & l'exciter à penitence. AN. 1166.

Saint Thomas écrivit ſur le même ſujet à l'évêque de Londres qui lui avoit écrit en particulier. Il lui reproche d'abord qu'il ſe contredit, commençant ſa lettre par une proteſtation d'obéïſſance & la finiſſant par un appel, qui ne tend qu'à ne lui pas obéïr. Et le terme de cet appel, ajoûte-t-il, eſt de près d'une année : afin de faire durer plus longtems nôtre exil, les maux de l'égliſe, & le péril où eſt le roi pour ſon ame. Au fonds il répond aux objections de l'évêque comme dans la lettre precedente, & ſur ce que l'évêque diſoit, que le roi étoit prêt à ſatisfaire à l'égliſe, l'archevêque répond : Comment l'entendez-vous ? Vous voïez que l'on proſcrit les veuves, les orphelins, les innocens, ceux qui ignorent abſolument le ſujet de nôtre different : qu'on bannit les clercs, on les dépoüille de leurs biens, on les traite indignement, on tient mes ſerviteurs dans les fers, on pille les biens de l'égliſe de Cantorberi votre mere. Eſt-ce ſatisfaire, que de ne pas réparer le mal & l'augmenter tous les jours ? il l'exhorte enfin à repreſenter au roi qu'il n'eſt point juge des évêques.

1. *epiſt.* 102

p. 168.

Après l'appel interjetté à Chinon & à Londres, le roi de ſon côté & l'archevêque du ſien envoïerent au pape : de qui le roi obtint enfin par ſes députez qu'il envoïeroit deux légats *à latere*, pour négocier la paix entre lui & l'archevêque. Ce-

XXX. Thomas chaſſé de Pontigni. *Gerv. an.* 1169.

AN. 1166. pendant le roi d'Angleterre envoïa des lettres me-

Vita II. *c.* 17. naçantes au chapitre general de Cîteaux, ſe plaignant qu'ils avoient reçû Thomas ſon ennemi dans une de leurs maiſons; & leur défendant de le garder davantage, s'ils ne vouloient perdre tout ce qu'ils poſſedoient dans ſes terres, tant deça que de-là la mer. Après donc que le chapitre fut fini, l'abbé de Cîtaux lui-même, vint à Pontigni accompagné de l'évêque de Parme, autrefois moine de l'ordre, & de quelques abbez. Ils déclarerent à l'archevêque de la part du chapitre, l'ordre qu'ils avoient *re*çû du roi; & ajoûterent: Seigneur, le chapitre ne vous chaſſe pas pour cela, mais il vous prie de conſiderer avec vôtre ſage conſeil ce que vous avez à faire. Le prélat ayant déliberé avec les ſiens répondit auſſi-tôt: Je ſerois bien fâché que l'ordre qui m'a reçû avec tant de charité, ſouffrit quelque préjudice à mon occaſion: c'eſt pourquoi quelque part que j'aille, je m'éloignerai promptement de vos maiſons. Mais j'eſpere que celui qui nourrit les oiſeaux du ciel, aura ſoin de moi & des compagnons de mon exil.

Il envoïa donner part de cette nouvelle au roi de France Loüis, qui en fut fort étonné, & la communica à ceux qui ſe trouverent auprès de lui: puis il s'écria. O religion, religion où es-tu! Voilà ces gens que nous croïons morts au monde qui craignent les menaces du monde; & qui pour des biens temporels, qu'ils prétendent avoir méprisez pour Dieu, abandonnent l'œuvre de Dieu, en chaſſant ceux qui ſont bannis pour ſa cauſe.

AN. 1166.

Puis ſe tournant vers celui que le prélat avoit envoïé, il dit: Salüez vôtre maître de ma part, & lui dites hardiment, que quand il ſeroit abandonné de tout le monde, & de ceux qui paroiſſent morts au monde, je ne l'abandonnerai point; & quoique faſſe contre lui le roi d'Angleterre mon vaſſal, je le protegerai toûjours, parce qu'il ſouffre pour la juſtice. Qu'il me faſſe donc ſavoir en quel lieu de mes états il aime mieux ſe retirer, & il le trouvera prêt.

Le S. prélat choiſit la ville de Sens, tant pour ſa ſituation commode, que pour la douceur des habitans & leur honnêteté envers les étrangers; & le roi envoïa au-devant de lui un ſeigneur qualifié, avec trois cens hommes pour l'amener de Pontigni. Il en ſortit vers la S. Martin l'an 1166. après y avoir demeuré deux ans; & comme il prenoit congé de la communauté touchée juſques aux larmes, il commença tout d'un coup à en repandre abondamment. Surquoi l'abbé qui l'accompagnoit, lui dit: J'admire cette foibleſſe dans un homme ſi ferme, vous manque-t-il quelque choſe pour vôtre dépenſe, nous y ſupplerons ſelon nôtre pouvoir.

Gervaſ. p.

Vita 11. *c.* 18.

Ce n'eſt pas cela, répondit-il: mais Dieu m'a fait connoître cette nuit la fin de ma vie: je mourrai par l'épée. Quoi répondit l'abbé, vous ſerez martyr, vous nourriſſant délicatement comme vous faites? Et le preſſa de lui raconter ſa revelation. Je ne vous la dirai point, dit le prélat, ſi vous ne me promettez de n'en point parler de mon vivant, & l'abbé l'aïant promis, il continua: Il m'a

AN. 1166. ſemblé cette nuit que j'étois dans une égliſe, où je ſoûtenois la cauſe de la religion contre le roi d'Angleterre, devant le pape & les cardinaux, le pape m'étoit favorable & les cardinaux contraires; quand tout d'un coup ſont venus quatre chevaliers, qui m'aïant tiré de l'auditoire ſans ſortir de l'égliſe, m'ont écorché le haut de la tête, à l'endroit de ma couronne, ce qui m'a fait une telle douleur, que j'ai crû tomber en défaillance. Ce n'eſt pas toutefois une telle mort qui m'afflige, au contraire je rends graces à Dieu: c'eſt ce qu'auront à ſouffrir ceux qui m'ont ſuivi. Il raconta cette même viſion ſous le même ſecret à l'abbé de Vauluiſant; & les deux abbez la raconterent de même après ſa mort.

n. 19. Thomas étant arrivé à Sens y fut reçû avec honneur & joïe, par Hugues qui en étoit archevêque, & par le clergé & le peuple: il logea au monaſtere de ſaint Colombe & y demeura quatre ans, étant défraïé libéralement aux depens du roi Loüis; & quand ce prince venoit à Sens, après avoir été à l'égliſe, il alloit voir l'archevêque avec lequel il avoit de longues converſations; & prenoit ſon conſeil ſur les matieres les plus importantes, comme d'un homme exercé dans les affaires d'état.

XXXI. Negociation de Jean d'Oxford à Rome.

Peu de jours après que l'archevêque Thomas fut arrivé à Sens, ſes deputez revinrent de Rome, & lui apprirent que deux cardinaux viendroient inceſſamment pour négocier ſa paix. Jean d'Oxford que le roi d'Angleterre y avoit envoïé, revint auſſi, publiant fierement que les legats venoient pour

AN. 1166.

la gloire du roi & la confusion de l'archevêque. Ce qui est vrai, c'est que Jean d'Oxford étant arrivé à Rome emploïa l'or, dont le roi d'Angleterre l'avoit chargé à gagner les cardinaux, & réüssit auprès de plusieurs, comme s'en plaignoient depuis S. Thomas & Jean évêque de Poitiers, qui dit que l'on nommoit chez le roi les cardinaux qui n'avoient point reçû de cet or, & ceux qui en avoient reçû plus ou moins. Entre ceux qui le refuserent furent les cardinaux Humbaud & Hyacinthe, comme il paroît par la lettre que S. Thomas leur en écrivit. Après les cardinaux Jean d'Oxford s'appliqua à surprendre le pape Alexandre. Il lui dit, que l'on pouvoit faire la paix entre le roi & l'archevêque, si quelqu'un y travailloit fidellement; & promit de s'y appliquer de tout son pouvoir. Il assura par serment que dans l'assemblée de Virsbourg il n'avoit rien fait contre la foi de l'église, l'honeur ni l'interêt du pape. Puis il presenta une lettre du roi d'Angleterre, où il prioit le pape de croire en tout ce deputé comme lui-même; & en vertu de ce pouvoir il remit au jugement du pape le different entre le roi & l'archevêque touchant les coûtumes d'Angleterre: ensorte qu'il dépendoit de lui de les soûtenir ou les faire tomber, & qu'il prescriroit les conditions de la paix avec l'archevêque. Ce qu'il confirma encore par serment, & obtint ainsi que le pape envoïeroit des légats pour cet effet. Quant à ce qui le regardoit en particulier, non-seulement il obtint l'absolution de de l'excommunication prononcée contre lui par l'ar-

II. *ep.* 31.

ep. 32.

II. *ep.* 53.

I. *ep.* 164.

II. *ep.* 102.

AN. 1166. chevêque, mais encore la confirmation du doïenné de Sariſberi, dont il ſe démit pour la forme entre les mains du pape; qui lui donna de plus un anneau pour marque de ſon amitié, ainſi il revint triomphant,

11. ep. 7. & 103.

XXXII. Conference avec l'Imperatrice Mathilde.

A ſon retour il paſſa chez l'imperatrice Mathilde mere du roi Henri; & pour l'aigrir contre l'archevêque de Cantorberi, il lui dit, que ce prélat n'agiſſoit que par hauteur & par ambition; & que les évêques de ſon parti ne ſoûtenoient la liberté de l'égliſe que pour augmenter leurs richeſſes. Car, ajoûtoit-il, les coupables que l'on accuſe en Angleterre devant les évêques ne ſont pas punis par des penitences qu'on leur impoſe, mais par des amendes pécuniaires. Vous pouvez connoître que Thomas n'agit pas par les vûës de Dieu, en ce que dès le commencement de ſon pontificat, il n'a pas aſſemblé au tour de lui des hommes pieux, mais des nobles lettrés, & qu'il a donné les benefices pour recompenſe des ſervices, même à des gens dont les infamies ſont publiques.

1. ep. 53.

Le troiſiéme jour après que Jean d'Oxford eut rendu cette viſite à l'imperatrice, elle en reçût une des députez de Thomas. Ils lui aportoient une lettre par laquelle il la prioit d'exhorter le roi ſon fils à rendre la paix à l'égliſe. Il peut arriver diſoit-il, que de ſon tems il rendra tolerable par ſa ſageſſe les coûtumes dont il s'agit: mais il eſt à craindre que ſes ſucceſſeurs n'en abuſent à la ruine de l'égliſe. L'imperatrice fit d'abord difficulté de recevoir cette lettre, mais enfin elle la reçût en ſecret;

1. ep. 52.

AN. 1166.

& la fit lire non par ſes clercs, mais par ceux qui l'avoient apportée. Après l'avoir oüie, elle nia d'avoir parlé durement contre l'archevêque, aſſurant que le roi ſon fils lui avoit celé tout ce qu'il vouloit faire touchant les affaires eccleſiaſtiques, parce qu'il ſavoit qu'elle étoit favorable à la liberté de l'égliſe. Elle ajoûta que s'il lui en donnoit lieu elle travailleroit à la paix de tout ſon pouvoir.

Dans une autre audience elle ſe fit repreſenter les coûtumes en queſtion; & aïant fait ſortir tout le monde de ſa chambre, elle ordonna aux députez de les lire en Latin & les expliquer en François. Elle en approuvoit quelques-unes, comme celle de ne point excommunier les officiers du roi ſans ſa permiſſion: mais elle deſaprouvoit la plûpart des autres, & ſur tout qu'on eût fait promettre aux évêques de les obſerver, ce que les autres rois n'avoient point fait. Elle excuſoit le roi ſon fils par ſon zéle pour la juſtice & par la malice des évêques. Car, diſoit-elle, ils ordonnent des clercs ſans choix & ſans les attacher à aucune égliſe: d'où il arrive que la pauvreté & l'oiſiveté fait tomber cette multitude de clercs en des actions honteuſes. Car ce clerc ſans titre n'a point de benefice à perdre, il ne craint point la peine temporelle dont l'égliſe le défend, ni la priſon de l'évêque, qui aimé mieux le laiſſer impuni que d'être chargé de le nourrir ou de le garder. De plus on donne à un petit clerc cinq ou ſix benefices, ce qui produit quantité de differens ſur les preſentations & les collations. Enfin les évêques reçoivent beaucoup d'argent pour diſſi-

AN. 1166.

muler les pechez qui leur ſont deferez. Les députez ne trouvoient point de réponſe à ces plaintes de l'imperatrice, & reconnoiſſoient entre eux que c'étoit la ſource du mal. La concluſion de leur conference avec cette princeſſe fut, qu'elle leur demanda quelle pourroit être l'ouverture de la paix, & ils dirent: Il faudroit que le roi s'en raportât à vôtre conſeil & à celui d'autres perſonnes raiſonnables, & que l'on convint de ſuprimer la promeſſe des évêques & l'écrit; & toutefois d'obſerver les anciennes coûtumes du roïaume, avec ce temperamment, que les juges ſeculiers n'aboliroient point les libertez de l'égliſe, & que les évêques n'en abuſeroient point. Il ne paroît pas que cette propoſition ait eu de ſuite; & l'imperatrice Mathilde mourut l'année ſuivante 1167. le dixiéme de Septembre.

Roger. Hoved. p. 505 epitaph. Arn. Lexov. f. 104.

XXXIII. Guillaume & Otton legats.

Les légats que le pape envoïa au roi d'Angleterre furent Guillaume de Pavie cardinal prêtre du titre de S. Pierre aux-liens, & Otton cardinal diacre du titre de S. Nicolas de la priſon. Leur pouvoir ne s'étendoit que dans les terres de deçà la mer qui obéïſſoient au roi d'Angleterre, mais ils y avoient toute la plenitude de puiſſance que peuvent avoir des légats. C'eſt ce qui paroît par la lettre du pape au roi d'Angleterre; & encore plus par celle qu'il écrivit aux évêques de ſon roïaume, où il dit, qu'il envoïe ces légats pour prendre connoiſſance de l'appel qu'ils avoient interjetté contre l'archevêque de Cantorberi; & des autres cauſes qu'ils jugeront à propos, & pour les terminer canoniquement. Cependant, ajoûte-t'il, ſi quelqu'un de ceux

l. 1. ep. 2.

ep. 3.

que

que l'archevêque a excommuniez ſe trouve en peril de mort: celui de vous qui ſe trouvera le plus proche pourra l'abſoudre après avoir pris ſon ſerment, que s'il revient en ſanté, il obéïra à notre commandement ſur ce ſujet. La lettre eſt dattée du palais de Latran le premier Decembre. Mais dans la lettre à S. Thomas, le pape dit ſeulement qu'il envoïe ces légats pour rétablir la paix entre le roi & lui par une aimable compoſition, l'exhortant à s'y rendre facile, attendu la circonſtance du tems & le beſoin que ſon égliſe a de ſa preſence. Vous pouvez, ajoût-il, vous confier entierement en ces cardinaux, & vous ne devez avoir aucun ſoupçon de Guillaume de Pavie. Car nous lui avons enjoint très-expreſſement de travailler à votre paix de tout ſon pouvoir; & il nous l'a permis de maniere à ne nous pas permettre d'en douter. C'eſt que le pape ſavoit que Thomas ſe défioit avec raiſon de ce cardinal. Il finit en priant l'archevêque d'exhorter le comte de Flandres à ſubvenir par quelque liberalité conſiderable au beſoin preſent de l'égliſe Romaine.

AN. 1166.

II. *ep.* X.

Le pape étoit à Rome paiſiblement depuis qu'il y étoit rentré ſur la fin de l'année précedente: mais au mois de Novembre de cette année 1166. l'empereur Frederic revint en Italie, à deſſein d'établir à Rome l'antipape Paſcal, autrement Gui de Crême, & d'en chaſſer le pape Alexandre. C'eſt la réſolution qui fut priſe à Roncaille dans une aſſemblée generale de toute la Lombardie. L'empereur avoit envoié devant Rainold archevêque de Cologne & Chriſtien de Maïence avec de grandes troupes; &

XXXIX. L'empereur Frederic en Italie.

Acta ap. Bar. an. 1166 *Otto Morena. p.* 842.

AN. 1166. pour lui il s'attacha avec ſon armée au ſiege d'Ancone, dont l'empereur de C. P. s'étoit emparée, moïennant de grandes ſommes d'argent qu'il avoit données aux citoïens. Cependant l'allarme étoit grande à Rome, parce que les Allemans s'étoient rendus maîtres de toutes les villes d'alentour; & ne pouvant prendre Rome par force, ils eſſaïerent de la gagner par argent, enſorte que pluſieurs d'entre le peuple cedant à leurs largeſſes, jurerent fidelité à l'antipape Paſcal & à l'empereur Frideric.

Le pape Alexandre de ſon côté exhortoit les Romains à lui demeurer fideles, & à ramener les villes voiſines. Il leur offroit même de l'argent pour cet effet: mais il ne put rien gagner ſur ce peuple, qui feignant de vouloir plaire aux deux parties n'étoit fidele à aucun. Or Alexandre avoit reçû de Sicile un ſecours d'argent conſiderable. Car le roi Guillaume premier ſurnommé le Mauvais, étoit mort à Palerme ſa capitale le dernier jour d'Avril cette année 1166. après avoir regné douze ans; & avoir laiſſé pour ſucceſſeur ſon fils âgé de douze ans nommé auſſi Guillaume, & depuis ſurnommé le bon. Le pere en mourant laiſſa au pape quarante mille ſterlins, & le fils lui en envoïa encore autant l'année ſuivante. C'étoit une monnoïe d'Angleterre deſlors très-connuë.

Sup. l. ep. 140.

Gang. gloſſ. Eſterling.

XXXV. L'empereur Manuel envoïe au pape Alexandre.

Vers le même-tems Manuel Comnene empereur de C. P. envoïa à Rome Jourdain fils de Robert prince de Capoüe, à qui il avoit donné le titre de Sebaſte. Il ſe preſenta avec grand reſpect devant le pape Alexandre, & mit à ſes pieds de grands

Alta ap. Bar.

AN. 1166.

preſens, lui offrant le ſecours de l'empereur Manuel contre la perſecution injuſte de Frederic. Il aſſura le pape que Manuel vouloit réünir l'égliſe Greque avec la Romaine autant qu'elle l'avoit été dans la meilleure antiquité : enſorte que les Latins & les Grecs ne fiſſent plus qu'un ſeul peuple Chrétien ſous un ſeul chef. Mais il demandoit que puiſque l'occaſion ſe preſentoit ſi favorable, le pape lui rendit la couronne imperiale, qui lui appartenoit de droit, non pas à Frideric Alleman. Il promettoit au pape pour cet effet de ſi grandes ſommes d'argent & des troupes ſi bonnes & ſi nombreuſes, qu'elles ſuffiroient pour ſoûmettre à l'égliſe non ſeulement Rome, mais l'Italie toute entiere. Or quoique ces promeſſes paruſſent de difficile execution, toutefois le pape de l'avis des cardinaux, jugea à propos d'envoïer à l'empereur Manuel l'évêque d'Oſtie & le cardinal de S. Jean & S. Paul avec le Sebaſte Jourdain. On voit ici la continuation de la bonne intelligence entre l'empereur Manuel & le pape Alexandre ; & les Grecs même diſoient, que c'étoit lui qui avoit rétabli ce pape ſur le S. Siége pour s'oppoſer aux entrepriſes de Frideric.

V. Allat. conſenſ. II. n. 3.

Cinnam. l. V. n. 1. pag. 133.

XXXVI. Conſtitution ſur les fêtes. *Jus. Grec. Rom. l. II. n. 5. p. 160. Theod. Balſ. in Nomocan. tit. 7 p. 79.*

Au mois de Mars de la même année 1166. que les Grecs comptoient l'an du monde 6674 Indiction 14. l'empereur Manuel publia une conſtitution touchant les fêtes auſquelles les tribunaux de juſtice doivent ceſſer, diſtinguant celles du premier ordre, où ils doivent ceſſer entierement, & celles du ſecond ordre, où on pouvoit rendre la juſtice

AN. 1166.

devant & après le ſervice divin. Toutes les fêtes marquées dans cette conſtitution ſe trouvent encore à preſent dans le Ménologe des Grecs; & il y en a que l'égliſe latine ne celebroit pas encore alors & qu'elle a reçûës depuis, ſavoir, la Preſentation de la Vierge, le vingt-uniéme de Novembre: ſa Conception fêtée par les Grecs le neuviéme de Decembre. Sainte Anne le vingt-cinquiéme de Juillet. La Transfiguration de N. S. le ſixiéme d'Août. Or de ce queles Grecs celebroient dès lors la Conception de la ſainte Vierge, il ne faut pas conclure qu'ils cruſſent la Conception immaculée, puiſqu'ils celebrent auſſi la Conception de S. Jean-Baptiſte le vingt-troiſiéme de Septembre. Pothon prêtre & moine de l'abbaïe de Prum en Allemagne écrivant dix ou douze ans auparavant, ſe plaint des nouvelles dévotions que l'on introduiſoit dans les monaſteres, & dit: Quelle raiſon nous a porté à celebrer ces fêtes? la fête de la ſainte Trinité, la fête de la Tranſfiguration de N. S. Quelques-uns même y ajoûtent la fête de la Conception de ſainte Marie qui paroît plus abſurde.

Menol.

Poth. de domo. D. lib. 3. in fi. to. 8. lib. PP. Pariſ. p. 714.

XXXVII. Queſtion ſur l'égalité du Pere & du Fils. *Allat. conſ.* 11. *c.* 12. *n.* 4. *Nicet. lib.* VII *n.* 5. *Cinnam. lib.* VI. *n.* 2.

La même année 1166. vingt-troiſiéme du regne de Manuel il fit tenir à C. P. un grand concile dont voici l'occaſion. Un nommé Demetrius natif de Lampé bourgade d'Aſie, qui avoit peu de connoiſſance des ſciences humaines, mais qui étudioit continuellement la religion & en diſcouroit ſans fin: aïant été pluſieurs fois envoïe en Occident, revint d'Italie encore plus preſomptueux; & un jour s'entretenant avec l'empereur Manuel, il lui dit:

AN. 1166.

Les Allemans osent dire que le fils de Dieu est tout ensemble moindre que son Pere & égal à lui. Mais, répondit l'empereur, ne reconnoissons nous pas qu'il est Dieu & homme ; & par consequent moindre comme homme, & égal comme Dieu ? & c'est en ce sens que le Sauveur a dit : Le pere est plus grand que moi : car il seroit absourde de l'entendre de la nature divine. Ainsi il me paroît que ces gens-là ont raison. Demetrius demeurant dans son opinion, que les Allemans erroient dans la foi ; apporta peu de tems après à l'empereur un livre, où il l'avoit mis par écrit, & que l'empereur lui conseilla de cacher sous terre, pour n'être pas cause de la perte de plusieurs personnes. Joan. VIII. 28.

Mais Demetrius encore plus insolent débitoit son erreur & en particulier & en public, même avec des évêques & des diacres ; & y attiroit plusieurs personnes, déclamant ouvertement contre ceux qui disoient que le Fils étoit moindre : enforte qu'il s'éleva une grande dispute sur ce sujet, & que personne n'osoit plus le contredire. Le patriarche même de C. P. Luc Chrysoberge quoiqu'il condamnât cette erreur, n'osoit en parler ouvertement. La dispute dura six ans ; & enfin l'empereur aïant ramené en particulier plusieurs évêques aux sentimens catholiques, fit tenir le concile où presida le patriarche Luc assisté d'Athanase patriarche d'Antioche, Nicephore de Jerusalem, Estiene metropolitain de Cesarée en Cappadoce, Nicolas d'Ephese, & plusieurs autres évêques au nombre de cinquante six en tout. Ceux qui avoient soûtenu l'erreur de Demetrius

AN. 1166.

sachant que le patriarche Luc leur étoit contraire: proposoient contre lui des accusations, & disoient qu'il falloit le déposer comme incapable du gouvernement: mais l'empereur dit, qu'il falloit commencer par decider sur la doctrine, & qu'on viendroit ensuite aux accusations personnelles.

Theriod. Gr. Domin. Orthodox.

Le concile fit donc neuf canons redigez en cette forme: 1. Anathême à ceux qui ne prennent pas bien les paroles des saints docteurs de l'église, & qui détournent par de fausses interpretations, ce qu'ils ont nettement expliqué par la grace du S. Esprit. 2. Eternelle memoire de ceux qui reçoivent cette parole de N. S Jesus-Christ: Le Pere est plus grand que moi, suivant les interpretations des peres, selon son humanité par laquelle il a souffert. 3. Anathême à ceux qui pensent & qui disent, qu'en prenant la nature humaine il l'a changée en divinité; & qui ne croïent pas que par cette union le corps du seigneur participe à la dignité divine, ensorte qu'il est l'objet d'une seule adoration avec le Verbe qui l'a pris, & par consequent honoré & glorifié avec le Pere & le S. Esprit: quoiqu'il ne soit pas substantiel à Dieu, & ne cesse pas d'être créé & circonscrit suivant ces proprietez naturelles: mais qui disent qu'il est changé en la substance de la divinité: d'où il s'ensuit, ou que l'incarnation n'a été qu'imaginaire, ou que la divinité a souffert. 4 Eternelle memoire de ceux qui disent, que la chair du seigneur élevée par l'union hypostatique à la souveraine dignité, sans alteration ni confusion, est honorée avec le Verbe par une seu-

le adoration, & assise avec lui sur le trône à la droite de Dieu le Pere, enrichie des avantages de la divinité, sans préjudice des proprietez de chaque nature. AN. 1166.

5. Anathême à ceux qui rejettent les expressions par lesquelles les peres établissent la doctrine de l'église, d'Athanase, de Cyrille, d'Ambroise, d'Amphiloque, de Leon très-saint archevêque de l'ancienne Rome & des autres, & qui ne reçoivent pas les actes du quatriéme & du sixiéme concile œcumenique. 6. Anathême à ceux qui ne reçoivent pas cette parole de N. S. Mon pere est plus grand que moi, comme les saints l'ont expliquée en differentes manieres. Les uns selon la divinité, parce que le pere est le principe de sa generation: les autres selon les proprietez naturelles de la chair qu'il a prise, comme d'être créée, bornée & mortelle. Mais qui disent que cette expression ne s'entend que de la chair séparée de la divinité par la simple pensée, comme si elle ne lui étoit pas unie. Et qui ne prennent pas cette séparation par la simple pensée comme les peres l'ont prise, en parlant de la servitude ou de l'ignorance, & non pour faire injure à la chair de J. C. au lieu que ceux-ci comprennent dans cette séparation les proprietez naturelles qui sont veritablement dans la chair unie à la divinité. 7. Anathême au prétendu metropolitain de Corfou Constantin de Bulgarie, qui dit que cette parole de N. S. ne se doit pas entendre par raport à l'union hypostatique des deux natures, mais par raport à la chair séparée de la divinité par la simple pensée, & semblable à celle des

AN. 1166.

Damaſc. III. or. ho c. 21.

autres hommes. Quoique S. Jean Damaſcene ne parle de cette ſéparation par la penſée qu'au ſujet de la ſervitude & de l'ignorance; & non des proprietez naturelles de la chair de J. C. Conſtantin n'a pas voulu ſuivre la doctrine du quatriéme & du ſixiéme concile, & eſt ainſi tombé en diverſes hereſies. 8. Anathême à tous ceux qui ſont dans les ſentimens du même Conſtantin, depoſez & odieux comme lui. 9. Anathême au très-ignorant & faux moine Jean Irenique, à ſes écrits contraires à la ſaine doctrine; & à ceux qui les embraſſent & qui diſent, que quand N. S. a dit: Le pere eſt plus grand que moi, il ne l'a pas dit en tant que ſon humanité eſt unie hypoſtatiquement à la divinité: mais en tant qu'elle en eſt ſéparée par la penſée, comme ſi jamais elle n'y avoit été unie.

Ces canons furent ſouſcrits par l'empereur, & gravez ſur des pierres que l'on mit dans l'égliſe de ſainte Sophie à gauche en entrant. Ils furent auſſi inſerez dans le ſynodique que les Grecs liſent à la fête de l'Orthodoxie ou du rétabliſſement des ſaintes images, qui ſe celebre le premier dimanche de Carême, comme on void dans leur livre nommé Triodion. Theodore Balſamon auteur du tems ajoûte, que ce concile de C. P. qu'il nomma le grand concile, dépoſa pluſieurs eccleſiaſtiques, pour avoir ſeulement vû les écrits d'Irenique ſans les avoir ouvertement condamnez. Quant aux accuſations propoſées contre le patriarche Luc, elles furent trouvées ſi peu conſiderables qu'il demeura dans ſon ſiége.

Cinnæ. p. 149. D.

Sup. l. XLVIII.

In. can. 46. Apoſt.

La même

La même année 6674. 1166. indiction quatorziéme, le lundi onziéme d'Avril le même patriarche Luc préſida à un concile, où aſſiſterent trente métropolitains & les officiers de l'empereur. Nicolas Hagiotheodorite métropolitain d'Athenes s'y plaignit que l'on abuſoit d'un decret ſynodique fait environ cent trente ans auparavant par le patriarche Alexis, qui toleroit le mariage du ſix au ſeptiéme degré pourvû qu'on n'eût pas demandé permiſſion de le contracter: c'eſt-à-dire qu'en ce cas il n'étoit pas déclaré nul, mais les parties étoient miſes en penitence, parce qu'on ſuppoſoit qu'elles l'avoient contracté par ignorance. Sous ce pretexte ceux qui vouloient contracter ces mariages, quoi qu'ils connuſſent leur degré de parenté, ſe gardoient bien d'en demander la permiſſion qui leur auroit été refuſée & les contractoient librement comme permis. Le patriarche Luc abolit cet abus; & déclara nuls ces mariages, par le decret de ce concile en conformité duquel l'Empereur Manuel donna un édit du même mois d'Avril indiction quatorziéme publié au moi de Mai ſuivant.

AN. 1166. XXXIX. Autres conſtitutions pour l'égliſe Grecque.

Jus. Graco-Rom. lib. 3. p. 217.

Ibid. p 204.

Theod. Balſ. in Nomocan. tit. 13. *p.* 186.

L'empereur Juſtinien aïant bâti l'égliſe de ſainte Sophie y établit un droit d'aſile, dont on abuſoit, pour ſe mettre à couvert des plus grands crimes, ce qui obligea l'empereur Conſtantin Porphyrogenete d'ordonner, que celui qui auroit commis un homicide de guet-à-pens, ſeroit tiré de l'aſile, pour être rélegué en un lieu eloigné de celui où il auroit commis le crime, enfermé dans un monaſtere, raſé & condamné à pratiquer la vie monaſti-

Jus Gr. R. lib. 2. *p.* 165.

AN. 1166.

que tout le reſte de ſa vie. Mais l'empereur Manuel conſiderant l'inconvenient de cet engagement forcé de moines ſans vocation, ordonna que le criminel ſeroit condamné à une priſon perpetuelle; & ne ſeroit admis à la profeſſion monaſtique, qu'en cas qu'il la déſirât & après des épreuves rigoureuſes. La conſtitution eſt du même mois d'Avril indiction quatorziéme l'an 6674. 1166. & on dit qu'elle fut faite à cette occaſion. Un ſoldat avoit commis un homicide volontaire & l'évêque lui avoit donné l'abſolution après fort peu de tems, l'empereur en fut indigné, & ordonna que l'affaire fût examinée en un concile, qui condamna le coupable à faire de nouveau la penitence preſcrite par les canons, & ſuſpendit pour un tems l'évêque de ſes fonctions.

lib. 3. p. 224.

On raporte quelques autres conſtitutions du patriarche Luc. L'une du dimanche huitiéme Décembre indiction ſixiéme, qui eſt l'an 1157. la troiſiéme de ſon pontificat, par laquelle il défend aux eccleſiaſtiques de ſe charger d'affaires temporelles, comme de curatelles, d'intendance des grandes maiſons, de recette de deniers publics, ſous peine de dépoſition. Il vouloit auſſi empêcher un diacre de faire la fonction d'avocat, mais le diacre repreſenta que les canons & les loix qui défendoient cette fonction aux clercs, ne regardoient que les avocats inſcrits dans les tribunaux ſeculiers, admis par les magiſtrats & recevant penſion de l'empereur: ainſi il obtint la liberté de continuer cet exercice. Le même patriarche déclara qu'entre les gains ſordides défendus aux clercs, on devoit om-

p. 220. Balſam. in can. 16. Carthag. p. 623.

Jus Gr. R. p. 225. Balſ. p. 98.

pter les métiers des parfumeurs ou de baigneurs; & défendit aux diacres, & aux prêtres d'être médecins de profession. Luc Chrysoberge mourut en 1167. après avoir tenu douze ans le siége de C. P. & eut pour successeur Michel Anchiale diacre, sacellaire & le premier des philosophes, qui tint le siége huit ans.

AN. 1166.

Catalog. Jus. Gr R. p. 303. V. Pagi. an. 1167. n. 17.

XXXIX. Eglise d'Alexandrie. *Chr. Orient. Hst. patr. Alex Sollerii. vie Salad. mſ.*

En Egypte le soixante-treiziéme patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Marc Aboulfarage fils de Zaraa, qui avoit été ordonné le jour de la Pentecôte douziéme de Juin 1166. De son tems l'église de S. Mercure & plusieurs autres du vieux Caire furent brûlées dans l'incendie general arrivé le quatorziéme de Novembre 1169. dont le visir Chauvar fut l'auteur. Ce patriarche tenoit tous les jours une grande table, où venoient les plus nobles d'entre les Chrétiens; & on y servoit de la viande, contre la coûtume des patriarches ses predecesseurs, qui observoient toute l'année la vie quadragesimale, s'abstenant de chair, de poisson & de vin, suivant la pratique de tous les moines d'Orient, car ces patriarches étoient ordinairement tirez des monasteres. Le mauvais exemple que donnoit Marc fut une occasion à plusieurs Jacobites de se separer de lui, y étant excitez par les predications d'un prêtre nommé aussi Marc fils d'Elcombar.

Il déclamoit encore contre l'abus grossier qui regnoit dans cette église, car ils se confessoient sur un encensoir croïant que cette ceremonie suffisoit pour effacer leurs pechez. Le prêtre Marc leur soûtenoit, qu'il falloit se confesser aux prêtres, & ac-

AN. 1166.

complir le canon, c'eſt-à-dire la penitence, ſans quoi il n'y avoit point de ſalut à eſperer pour les pecheurs; & il en ramena pluſieurs à cette ſainte pratique. Il blâmoit auſſi la circonciſion obſervée par la plûpart des Chrétiens d'Egypte; & il parla ſur ces deux articles avec tant de force, qu'il en ramena pluſieurs à la doctrine catholique & leur fit embraſſer la communion des Melquites. C'eſt pourquoi le patriarche d'Alexandrie excommunia le prêtre Marc dans un concile d'évêques de ſa ſecte; & Michel patriarche Jacobite d'Antioche le traita de même dans un concile de ſoixante évêques. Marc fils de Zaraa occupa le ſiége d'Alexandrie près de vingt-trois ans.

XL. Milan rétabli. *Acerb. Mor. p. 342.*

En Italie pendant que l'empereur Frideric aſſiégeoit Ancone, les villes de Lombardie ne pouvant plus ſouffrir les mauvais traitemens des gouverneurs qu'il leur avoit donnez, tinrent une conference, où elles ſe liguerent pour leur défenſe reciproque, ſauf la fidelité dûë à l'empereur qu'elles ne prétendoient pas rompre. En cette conference elles marquerent un terme où les habitans de toutes ces villes devoient aller à Milan, & y rétablir les habitans: c'eſt-à-dire y demeurer juſques à ce que les foſſez fuſſent relevez & que les Milanois puſſent y être en ſûreté & s'y défendre par eux-mêmes. Cette reſolution fut executée, & les Milanois rentrerent dans leur ville avec une extrême joïe le jeudi vingt-ſeptiéme d'Avril 1167. & commencerent à la rebâtir.

Vita S. Gald. 18. Apr. Boll. to. 18. p. 594.

Lorſqu'elle fut ruinée, c'eſt-à-dire en 1162. l'archevêque Hubert de Pirovane ſe retira auprès du

AN. 1167.

pape Alexandre; & l'aïant ſuivi en France il revint avec lui en Italie, & mourut à Benevent le vingt-huitiéme de Mars 1166. après avoir été vingt ans archevêque de Milan. Il eut pour ſucceſſeur le cardinal Galdin né à Milan de la famille noble des Vavaſſeurs de Sale, qui aïant été inſtruit des ſaintes lettres & élevé dans le clergé de la grande égliſe, en fut archidiacre ſur l'archevêque Ribalde & ſous Hubert ſon ſucceſſeur. Il fut toûjours attaché à ce dernier & le ſuivit dans ſon exil, ce qui donna occaſion au pape Alexandre de connoître ſon mérite, enſorte que quand ils furent de retour en Italie, il appella Galdin à Rome du conſentement de l'archevêque qui étoit à Benevent; & au mois de Decembre 1165. l'ordonna prêtre cardinal de ſainte Sabine. Après la mort de Hubert; le clergé de Milan, qui étoit diſperſé, ne pouvant proceder à l'élection d'un archevêque, le pape appella le tréſorier Algiſe de la famille des Pirovans, le cardinal Galdin & les autres de ce clergé qu'il put trouver, & à leur priere il ſacra Galdin archevêque de Milan le huitiéme de Mai 1166. qui étoit le ſecond dimanche après Pâques. Il tint le ſiége de Milan dix ans jour pour jour. Quand il eut apris le rétabliſſement de ſa patrie qu'il demandoit à Dieu par de ferventes prieres, il ſe mit en chemin pour y retourner avec la qualité de légat du pape, & pour éviter les partiſans de l'empereur, il s'embarqua en habit de pelerin & vint par mer à Veniſe: puis étant entré en Lombardie il reprit l'habit & les marques d'évêque. Quand il

AN. 1167. fut près de Milan, tous les citoïens & le clergé vinrent au-devant de lui, & le reçurent avec une extrême joïe le cinquiéme jour de Septembre 1167.

XLI. L'empereur Frideric devant Rome. *Acta ap. Bar. an. 1167 V. Pagi eod. Chron. gr. Saxo. cod.*

D'un autre côté les Romains sortirent au nombre de quarante mille le vingt-septiéme de Mai de la même année qui étoit la veille de la Pentecôte, & attaquerent Tusculum, qui tenoit pour l'empereur Frideric. Christien archevêque élu de Maïence schismatique l'aïant apris, vint camper auprès des Romains avec ses troupes composées de Flamans & de Brabançons: mais elles étoient prêtes à fuïr, quand Reinolde chancelier de l'empereur & archevêque élu de Cologne vint au secours & battit les Romains, enforte qu'il y en eut huit mille de tuez, quatre mille de pris & le reste fut mis en fuite. Cette victoire des Allemans arriva le lundi de la Pentecôte. L'empereur qui étoit cependant occupé au siége d'Ancone, marcha vers Rome après l'avoir prise, & y arriva le seiziéme de Juillet. Le lendemain il attaqua le château saint Ange & ensuite l'église de S. Pierre où il fit mettre le feu, ce qui obligea de la rendre. Alors le pape Alexandre quitta le palais de Latran & se retira avec les cardinaux & leurs familles dans les maisons fortes des Frangipanes. Le jeune roi de Sicile lui envoïa deux galeres avec de l'argent, pour le retirer des mains de l'empereur. Elles arriverent à Rome par le Tibre: mais le pape les renvoïa & prit seulement l'argent qu'il distribua dans Rome pour encourager le peuple à le défendre.

L'empereur voïant qu'il ne pouvoit la prendre

par force, s'adreſſa aux évêques & aux cardinaux qui l'étoient venu trouver de la part du pape ; & leur fit dire par Conrad archevêque catholique de Maience : Si vous pouvez perſuader à Alexandre de renoncer au pontificat ſans préjudice de ſon ordination, je ferai que Paſcal y renoncera auſſi, & on élira pour pape un troiſiéme. Alors je donnerai à l'égliſe une paix ſolide, & je ne me mêlerai plus de l'élection du pape, je rendrai aux Romains tous leurs priſonniers & tout ce qui ſe trouvera de butin fait ſur eux. Cette propoſition parut très-favorable au peuple de Rome fatigué de la guerre, ils dirent tous d'une voix qu'il falloit l'accepter, & qu'Alexandre pour racheter ſes citoïens auroit dû faire encore plus que de renoncer au pontificat. Mais les évêques & les cardinaux, après en avoir déliberé, répondirent unanimement à Frideric : Il ne nous apartient pas de juger le pape que Dieu a reſervé à ſon jugement : & le pape de concert avec eux ſortit ſecretement de Rome en habit de pelerin pour ſe dérober au peuple. Il paſſa à Terracine & à Gaëte, puis il ſe retira à Benevent, où il étoit dès le vingt-deuxiéme d'Août, & les cardinaux l'y ſuivirent. AN. 1167.

Romuald. Salern.

Cependant l'antipape Paſcal qui étoit à Viterbe attendant l'arrivée de l'empereur, s'approcha de Rome & celebra la meſſe ſolemnellement à ſaint Pierre avec ſes cardinaux le dimanche trentiéme de Juillet ; & le mardi ſuivant jour de S. Pierre aux-liens, il couronna dans la même égliſe l'empereur Frideric & l'imperatrice Beatrix ſon épouſe avec

Acerb. Morena p. 845.

AN. 1167. des couronnes d'or ornées de pierreries. Alors les Romains voyant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'empereur, enſorte qu'ils n'oſoient même paſſer le Tibre, réſolurent de traiter avec lui, & lui prêterent ſerment de fidelité, promettant de reconnoître Paſcal pour pape. Toutefois les Fangipanes & quelques autres nobles qui avoient dans Rome des Tours & des maiſons fortes, difficiles à prendre ſi promptement, n'entrerent point dans ce traité. Pour recevoir le ſerment des autres l'empereur envoïa au-delà du Tibre des commiſſaires, entre leſquels étoit Acerbo Morena citoïen de Lodi & juge de la cour imperiale, qui a écrit l'hiſtoire de ſon tems, continuée par ſon fils Otton.

Mais dès le lendemain mercredi ſecond jour d'Août après un peu de pluïe ſurvint un coup de ſoleil, qui cauſa dans l'armée de l'empereur une mortalité effroïable. A peine pouvoit-on ſuffire à enterrer ceux qui mouroient chaque jour, & on voïoit tomber morts ceux qu'on avoit vû marcher le matin dans les ruës. Cette maladie emporta quantité de prélats & de ſeigneurs, entre autres Reinold archevêque de Cologne homme de beaucoup d'eſprit & de capacité, & un des principaux miniſtres de l'empereur, qui n'étoit pas encore ſacré, bien qu'élû dès l'an 1161. Son ſucceſſeur fut le chancelier Philippe. Cette mortalité obligea l'empereur à ſe retirer de devant Rome dès le ſixiéme d'Août, & les peuples de Lombardie révoltez contre lui le chargerent dans ſa retraite.

Chron. Saxo. 1168.

XLIII. Frideric excommunié par Alexandre.

Saint Thomas de Cantorberi aïant apris la nouvelle

AN. 1167.

velle de cette retraite honteuſe de Frideric par le bruit qui en couroit en France, écrivit au pape Alexandre, pour le prier de lui en apprendre la verité & pour l'en feliciter. Il compare cette défaite à celle de Sennacherib : il ne regarde plus Frideric comme prince, parce qu'il étoit excommunié, & conclut ainſi : qui oſera deſormais tenant en terre la place de J. C. ſe ſoûmettre à la volonté des princes pour la confuſion de l'égliſe en ne puniſſant pas les coupables ? L'oſe qui voudra : ce ne ſera pas moi, pour ne pas m'attirer la peine du coupable, en diſſimulant la vengeance. Jean de Sariſberi explique plus clairement cette excommunication de Frideric dans une lettre écrite vers le même tems, où il dit : le pape aïant attendu long-tems en patience le tyran Teutonique, pour l'exciter à penitence, & ce ſchiſmatique continuant d'ajoûter pechez ſur pechez : le vicaire de S. Pierre établi de Dieu ſur les nations & les roïaumes, & abſous les Italiens & tous les autres, du ſerment de fidelité par lequel ils lui étoient engagez, à cauſe de l'empire ou du roïaume ; & lui a ainſi enlevé preſque toute l'Italie. Il lui a auſſi ôté la dignité roiale, l'a frappé d'anathême, & a défendu par l'autorité de Dieu qu'il ait à l'avenir aucun force dans les combats, qu'il remporte la victoire ſur aucun Chrétien, ou qu'il ait nulle part ni paix ni repos, juſques à ce qu'il faſſe de dignes fruits de penitence. En quoi le pape a ſuivi l'exemple de Grégoire VII. ſon predeceſſeur, qui de nôtre tems a dépoſé de même l'empereur Henri dans un concile Romain. Jean de Sariſberi

II. *ep.* 22.

II. *ep.* 89. 70. *ep.* 210. *tom.* X. *conc. p.* 1450.

AN. 1167.

tout ſavant qu'il étoit, ne trouvoit dans toute l'hiſtoire de l'égliſe, aucun exemple plus ancien pour autoriſer les papes à dépoſer les ſouverains.

XLIII. Arrivée des légats en Normandie.

Les deux légats que le pape Alexandre avoit accordez au roi d'Angleterre pour terminer l'affaire de S. Thomas de Cantorberi, partirent de Rome, le premier jour de Janvier 1167. mais ils n'arriverent en Normandie où étoit le roi, que vers la fin de l'été. Depuis leur départ le pape aprit que Jean d'Oxford triomphoit du bon ſuccès de ſa négociation à Rome; & qu'il publioit que ces légats venoient pour juger l'archevêque & le condamner, & que le pape avoit déja exempté de ſa juriſdiction pluſieurs prélats, & pluſieurs autres perſonnes conſidérables d'Angleterre. Le pape aprit auſſi que ces bruits qui couroient troubloient non ſeulement l'archevêque, mais le roi de France & les ſeigneurs de ſon roïaume. C'eſt pourquoi il écrivit aux deux cardinaux légats Guillaume de Pavie & Otton, qu'ils travaillaſſent de tout leur pouvoir à conſoler l'archevêque, à lui ôter tout ſoupçon & le réconcilier avec le roi d'Angleterre; & que juſqu'à ce que cette réconciliation fut entierement faite, ils ne fiſſent rien d'important dans ſes terres, & n'entraſſent point dans ſon roïaume, quand même il le voudroit. Autrement, ajoûte-t-il, vous nous expoſeriez & vous auſſi, à pluſieurs mauvais diſcours. La lettre eſt datée de Latran le ſeptiéme de Mai.

21. *ep.* 23.

Le pape écrivit auſſi au roi de France, pour lui donner part de l'envoi des légats & le prier d'em-

AN. 1167.

ploïer ſes offices pour la réconciliation de l'archevêque avec le roi d'Angleterre. Et en cas, ajoûte-t-il, qu'elle ne ſe puiſſe faire, nous voudrions bien, ſi vous l'aviez agréable, & s'il ſe pouvoit ſans choquer les perſonnes conſidérables de vôtre roïaume, qu'il y exerçât nos pouvoirs en qualité de legat. C'étoit pour conſoler Thomas de la ſuſpenſion de ſon pouvoir en Angleterre, que le pape lui vouloit donner cette légation en France: mais il eſt remarquable qu'il demandoit pour cet effet le conſentement du roi & des grands.

On void les plaintes de Thomas ſur l'envoi des légats Guillaume & Otton, par les lettres qu'il écrivit dés qu'il en eut la premiere nouvelle, par une lettre du ſoûdiacre Pierre Lombard au pape, où il marque l'indignation du roi de France, qui menaçoit de défendre aux légats l'entrée de ſon roïaume; enfin par une lettre de Jean de Sariſberi, où il dit que le roi d'Angleterre ſe vantoit d'avoir le pape & tous les cardinaux dans ſa bourſe, & de joüir des mêmes prérogatives que ſon aïeul, qui étoit dans ces états roi, légat, patriarche, empereur, & tout ce qu'il lui plaïſoit. Puis il ajoûte: Qu'auroient pû lui donner de plus les antipapes Octavien & Gui de Crême? On écrira ceci dans les annales de l'égliſe Romaine, que le pape, touché des prieres & des ménaces du roi d'Angleterre, dont il a ſouffert ſi long-tems les excès intolerables, a dépoüillé de ſes pouvoirs ſans forme juridique, un prélat exilé depuis prés de quatre ans avec une infinité d'innocens, pour la cauſe de Dieu

I. *ep.* 165.
II. *ep.* 14. 21. 22.
I. *ep.* 167.
I. *ep. ult.*

AN. 1167.

& la défenſe de la liberté, non parce qu'il l'a merité, mais parce qu'il a plû au tyran. C'eſt au pape à pourvoir à ſa conſcience, à ſa réputatïon & au ſalut de l'égliſe. Les deux légats étoient ſuſpects à l'archevêque, mais particulierement Guillaume de Pavie, qu'il regardoit comme ſon ennemi déclaré & entierement livré au roi. Il lui écrivit à lui-même qu'il ne le recevoit point pour juge; & il lui avoit écrit des lettres encore plus dures qu'il ſupprima par le conſeil de Jean de Sariſberi.

Vita II. *c.* 22. II. *ep.* 165.

II. *ep.* 10.

II. *ep.* 19. 20. 25.

Cette année 1167. la guerre ſe ralluma entre les deux rois de France & d'Angleterre, pour la ville de Toulouſe & pour d'autres cauſes, entre leſquelles on comptoit comme la principale, l'affaire de ſaint Thomas de Cantorberi. Le pape l'aïant apris écrivit aux deux légats Guillaume & Otton, d'emploïer tous les moïens poſſibles pour rétablir la paix entre ces deux princes, dont l'union étoit ſi importante à l'égliſe. Il leur défend expreſſement d'entrer en Angleterre & de ſe mêler des affaires de ce roïaume, principalement des conſecrations des évêques, avant la pleine réconciliation de l'archevêque Thomas avec le roi. La lettre eſt datée de Benevent le vingt-deuxiéme d'Août 1167. Pour cet effet les légats vinrent à Sens conferer avec l'archevêque, j'entends l'archevêque de Cantorberi, afin de négocier la paix. De-là ils allerent vers le roi d'Angleterre; & le trouvant trop opiniâtre dans ſon ſentiment, ils prirent jour pour une conference avec l'archevêque, à l'octave de la S. Martin. Le roi d'Angleterre avoit dit aux légats que Thomas

Chr. Gervaſ. 1167.

II. *ep.* 34.

Gervaſ. p.

étoit la cauſe de la guerre, & qu'il étoit allé ſur les lieux, animer contre lui le roi de France & le comte de Flandres.

AN. 1167.

XLIV. Conference de Giſors. 11. *ep.* 27. 28. 30.

La conference ſe tint au jour marqué dix-huitiéme de Novembre 1167. entre Trie & Giſors, qui étoit la frontiere de France & de Normandie. L'archevêque de Roüen s'y rendit avec les légats : mais les évêques & les abbez d'Angleterre que le roi avoit appellez demeurerent à Roüen, l'archevêque de Cantorberi étoit accompagné de quelques-uns de ceux qui l'avoient ſuivi dans ſon exil. Les légats parlerent les premiers relevant la charité du pape, le ſoin qu'il avoit de l'archevêque, les fatigues & les perils qu'ils avoient eſſuïez dans ce voïage. Ils repreſentoient encore le beſoin de l'égliſe & le malheur du tems, la grandeur du roi d'Angleterre, l'amitié & les bienfaits dont il avoit prévenu l'archevêque, & l'honneur qu'il lui avoit toûjours rendu : enfin ſes plaintes contre lui, particulierement touchant la guerre dont il le faiſoit l'auteur. Sur tout cela ils demandoient à l'archevêque comment ils pourroient appaiſer le roi, ajoûtant qu'il y falloit emploïer de ſa part beaucoup de modération & d'humilité.

L'archevêque s'étant retiré à part délibera avec les ſiens, puis il commença par rendre graces au pape & aux legats, répondit aux plaintes du roi, & repreſenta les torts qu'il avoit faits à l'égliſe. Quant à la ſoûmiſſion que les légats lui demandoient, il répondit, qu'il la rendroit au roi la plus grande & la plus reſpectueuſe qu'il lui ſeroit poſſi-

AN. 1167.

ble, ſauf l'honneur de Dieu & le ſien, la liberté & les biens de l'égliſe, leur demandant s'il y avoit à augmenter ou diminuer de ces conditions. Les légats répondirent, qu'ils n'étoient pas venus lui donner conſeil, mais le lui demander & tenter les voïes de la reconciliation : puis ils ajoûterent, qu'il faloit venir en particulier, & lui demanderent s'il vouloit promettre en leur preſence d'obſerver les coûtumes dont les rois avoient joüi du tems de ſes prédeceſſeurs, & rentrer ainſi dans les bonnes graces du roi. Il répondit, qu'aucun roi n'avoit jamais exigé cette promeſſe d'aucun de ſes prédeceſſeurs; & que jamais il ne promettroit d'obſerver des coûtumes manifeſtement contraires à la loi de Dieu, aux prérogatives du ſaint ſiége & à la liberté de l'égliſe, que le pape avoit condamnées à Sens en leur preſence, & contre leſquelles il avoit depuis lui-même prononcé anathême.

On lui demanda encore s'il vouloit du moins promettre de diſſimuler & tolerer ces coûtumes. Il répondit par le proverbe : Qui ne dit mot conſent; & que le roi prétendant être en poſſeſſion de ces coûtumes, ſi on ceſſoit de s'y oppoſer, & que l'autorité des légats y intervint, elles ſembleroient établies pour lui & pour les autres. Thomas ajoûta qu'il aimoit mieux être toujours en exil & mourir pour la juſtice ſi Dieu l'avoit ordonné, que de faire une telle paix au préjudice de ſon ſalut & de la liberté de l'égliſe. Car c'eſt en ce cas que Dieu défend aux évêques de ſe taire ſous peine de damnation. On lut les articles de ces coûtumes, & il

AN. 1167.

demanda aux cardinaux si elles pouvoient être observées par des Chrétiens, ou dissimulées par des pasteurs.

Les légats lui demanderent ensuite s'il vouloit s'en tenir à leur jugement, touchant les differens qu'il avoit avec le roi. Il répondit, que quand lui & les siens seroient pleinement retablis dans tous les biens dont on les avoit dépoüillez, il obéïroit volontiers à la justice, & se soûmettroit à ceux dont le pape lui ordonneroit de subir le jugement. Que cependant il étoit trop pauvre pour être obligé à soûtenir un procés, ne subsistant même qu'aux dépens du roi de France. Il ne voulut pas recuser le cardinal de Pavie, quoiqu'il crût en avoir sujet, pour ne pas s'engager dans un nouveau procès avant que d'être restitué. Les légats lui demanderent encore s'il vouloit répondre devant eux aux évêques qui avoient appellé au pape contre lui, parce qu'ils étoient presens. Il répondit de même, qu'il n'avoit reçû aucun ordre du pape sur ce sujet ; & que quand il l'auroit reçû, il feroit ce qui seroit raisonnable. Le lendemain le roi de France donna audience aux légats & justifia Thomas au sujet de la guerre, assurant même avec serment que ce prélat lui avoit toujours conseillé d'entretenir la paix avec le roi d'Angleterre. *II. ep. 27.*

XLV. Conference d'Argentan.

Les légats allerent rendre compte au roi d'Angleterre de ce qui s'étoit passé à la conference ; & pour cet effet, ils se rendirent à Argentan, le dimanche vingt-sixiéme de Novembre. Le roi vint deux lieuës au devant d'eux, & les conduisit jusques

AN. 1167.

à leur logis. Le lendemain après la messe il les appella assez matin, ils vinrent chez lui & entrerent au conseil dans sa chambre avec les archevêques, les évêques & les abbez qui y furent admis. Après qu'ils eurent été renfermez environ deux heures ils sortirent, & le roi conduisit les légats jusques à la porte de la chapelle en dehors, & dit publiquement devant eux : Puis-je ne jamais voir aucun cardinal ! il les renvoïa avec tant de précipitation, qu'encore que leur logis fût assez proche, on n'attendit pas que leurs chevaux fussent venus, mais on leur donna des chevaux qui se trouverent par hazard les plus près devant la chapelle. Ainsi les légats s'en allerent accompagnez de quatre personnes au plus. Les archevêques, les évêques & les abbez demeurerent avec le roi & rentrerent au conseil dans la chambre. Après qu'ils y furent demeurez presque jusques à l'heure de vêpres, ils allerent trouver les légats, paroissant tous avoir le visage troublé ; & y ayant été quelque tems, ils retournerent à leurs logis.

Le lendemain mardi après avoir demeuré chez le roi jusques à midi, les prélats allerent trouver les légats portant de part & d'autre des paroles secretes. Le mecredi vingt-neuf qui étoit la veille de S. André, le roi sortit de grand matin avec des chiens & des oiseaux pour aller à la chasse : ce qu'on crut qu'il faisoit exprès pour s'absenter. Cependant les évêques s'assemblerent assez matin dans la chapelle du roi, puis dans la chambre, & après y avoir

AN. 1167.

y avoir tenu conſeil, ils allerent à l'égliſe près de laquelle les légats étoient logez. Les légats y furent appellez pour entendre ce qu'on devoit propoſer, & ils y prirent ſeance au milieu, aïant à leurs côtez les archevêques de Roüen & d'Yorc, les évêques de Vorcheſtre, de Sariſberi, de Baïeux, de Londres, de Chicheſtre & d'Angouleſme, avec pluſieurs abbez & une grande multitude de laïques.

XLVI. Appel contre Thomas.

Alors Gilbert évêque de Londres ſe leva, & adreſſant la parole aux légats, il dit: Vous avez oüi dire que nous avons reçû des lettres du pape & nous les avons en main. Elles portent que quand vous nous appellerez nous allions vous trouver, & que vous avez plein pouvoir de terminer l'affaire qui eſt entre le roi & l'archevêque de Cantorberi, & entre nous & ce même prélat. C'eſt pourquoi aïant apris vôtre arrivée en ces quartiers, nous ſommes venus vers vous, prêts à intenter action ou à répondre, & à nous en tenir à votre jugement. Le roi offre la même choſe, c'eſt-à-dire, d'approuver la ſentence que vous prononcerez entre lui & l'archevêque quelle qu'elle ſoit. Puis donc qu'il ne tient ni au roi, ni à vous, ni à nous que l'ordre du pape ne s'execute, on l'imputera à qui il appartient. Mais parce que l'archevêque fait tout précipitamment, ſuſpend & excommunie avant que d'admoneſter: nous prévenons par un appel ſa ſentence prématurée. Nous l'avons déja interjetté, nous le renouvellons, & cet appel comprend toute l'Angleterre.

Enſuite l'évêque de Londres expliqua ainſi le

AN. 1167. differend contre le roi & l'archevêque. Le roi lui demande quarante mille marcs d'argent, à cauſe des revenus dont il avoit la recette quand il étoit chancelier : à quoi il répond, qu'il n'étoit obligé à aucun compte quand il fut promû à l'archevêché ; & quand il y auroit été obligé, il en auroit été rendu quitte par ſa promotion. Car il croit que l'ordination aquitte les dettes comme le batême remet les pechez. L'Evêque rapporta enſuite les cauſes de l'appel, que lui & les autres évêques d'Angleterre avoient interjetté: ſavoir leur oppreſſion & le péril du ſchiſme, que le roi auroit peut-être embraſſé s'ils avoient obéï à l'interdit de l'archevêque. Il dit auſſi que l'archevêque décrioit le roi à cauſe de ſes ordonnances; & là il déclara publiquement, que le roi levoit la défenſe d'appeller à Rome, qu'il l'avoit fait en faveur des pauvres clercs, mais qu'il la levoit à cauſe de leur ingratitude: qu'en matiere profane ils plaidaſſent devant le juge laïque, en matiere eccleſiaſtique, qu'ils demandaſſent leur renvoi. L'évêque de Londres propoſa enfin ſes griefs particuliers contre l'archevêque, & dit: Il veut me ſoûmettre à une ſervitude nouvelle, m'obligeant à envoïer ſes lettres par toute l'Angleterre, à quoi quarante couriers ne me ſuffiroient pas. Il a exempté de ma juridiction environ quarante égliſes, & il a ſon doïen à Londres, devant qui il prétend que leurs cauſes doivent être portées Ainſi je ſouffre plus de vexation de ſa part qu'aucun autre évêque.

AN. 1167.

L'évêque de Sariſberi adhera à cet appel tant pour lui, que pour l'évêque de Vincheſtre. L'archidiacre de Cantorberi & un moine de la même égliſe appellerent auſſi : & tous demanderent aux legats des apôtres ou lettres d'appel, qui leur furent accordées. Les legats quitterent le roi le mardi d'après le premier dimanche de l'Avent, c'eſt-à-dire le cinquiéme de Decembre ; & en cette ſeparation le roi pria les légats avec grande humilité d'interceder auprès du pape, pour le délivrer abſolument de l'archevêque ; il répandit même des larmes & le legat Guillaume parut en répandre : mais le legat Otton eut peine à s'empêcher de rire, jugeant apparemment que ces larmes n'étoient pas ſerieuſes. Le légat Guillaume envoïa un de ſes clercs porter en diligence au pape les nouvelles de ce qui s'étoit paſſé ; & le roi lui envoïa auſſi deux deputez. Le ſamedi neuviéme de Decembre les légats étant à Evreux envoïerent encore deux deputez au pape, pour lui denoncer l'appel des prélats d'Angleterre. C'eſt ce que contient la relation qui fut envoïée auſſi-tôt à S. Thomas par un de ſes confidens.

On voit quelques autres circonſtances dans une lettre de Jean de Sariſberi à l'évêque de Poitiers, où il dit : qu'après la conference de Giſors les légats trouverent le roi ſi troublé, qu'il ſe plaignoit publiquement d'être trahi par le pape, & menaçoit de le quitter, s'il ne lui faiſoit juſtice de l'archevêque de Cantorberi. Après pluſieurs conſeils tenus de part & d'autre, où le roi conſultoit tan- II. ep. 26

AN. 1167. tôt les seigneurs, tantôt les évêques & les abbez, tantôt ses confidens, tantôt les légats tous deux ensemble ou séparément : enfin il déclara, qu'il se soûmettoit à leur jugement, sur tous les differends qu'il avoit avec l'archevêque, promettant de donner d'entrée telle sûreté qu'ils voudroient ; qu'il observeroit ponctuellement tout ce qu'ils ordonneroient, pourvû qu'ils lui rendissent justice comme au moindre particulier. Les légats répondirent qu'ils n'avoient pas reçû le pouvoir de juger l'archevêque, mais seulement de composer à l'amiable ; & le roi les pria d'instruire le pape de sa soûmission, & de la justice de sa cause, suivant ce qu'ils en avoient apris de l'archevêque d'Yorc, des évêques de Londres, de Chichestre, & de Vorchestre : de l'archevêque de Roüen, des évêques de Lisieux & de Baïeux.

Ensuite l'évêque de Londres proposa une appellation au nom du roïaume & du clergé : demandant qu'il fût défendu à l'archevêque de rien innover contre lui ni contre l'autre, & les mettant sous la protection du pape jusques au terme de l'appel, qui étoit la saint Martin de l'année suivante 1160. Après quoi les légats envoïerent à l'archevêque deux députez, qui le lendemain de la sainte Luce quatorziéme de Decembre, lui presenterent une lettre, par laquelle ils lui ordonnoient de déferer à cet appel ; & lui défendoient de la part du pape de jetter en Angleterre aucun interdit ou excommunication, jusques à ce que l'on allât en la presence du pape & que l'on connut sa volonté.

11. *ep.* 29.

AN. 1167.

Les évêques envoïerent auſſi deux députez à l'archevêque, pour lui dénoncer leur appel : mais il ne voulut point leur parler, parce qu'ils avoient communiqué avec ceux qu'il avoit excommuniez, entre autres l'évêque de Londres. Quant aux légats, Thomas leur écrivit, qu'il ſavoit bien & eux auſſi juſques à quel point il devoit leur obéïr, & qu'il feroit ce qui ſeroit expedient à l'égliſe.

XLVII. Plaintes de Thomas au pape & aux cardinaux. II. *ep.* 30.

Il écrivit cependant au pape une grande lettre, où après avoir raconté ce qui s'étoit paſſé à la conference de Giſors, il ſe plaint que le roi n'a appellé des évêques d'Angleterre que ceux qui lui étoient les plus oppoſez ; & déclare qu'il ne lui eſt ni ſeur ni poſſible de ſubir aucun jugement qu'en preſence de ſa ſainteté. Il ajoûte enſuite : Et parce que vous êtes chargé du ſoin de toutes les égliſes, tournez, s'il vous plaît, les yeux vers l'occident, & voïez comment l'égliſe y eſt traitée : que le cardinal Otton vous diſe ce qu'il a vû en Touraine & en Normandie, & ce qu'il a oüi dire d'Angleterre. Car pour ne point parler de l'égliſe de Cantorberi & de celle de Tours, que le roi traite comme vous ſavez : il tient en ſa main depuis long-tems ſept évêchez vacans dans nôtre province & dans celle de Roüen, & ne permet point qu'on y ordonne d'évêques. Le clergé du roïaume eſt donné en proïe à ſes ſatellites. Si nous diſſimulons ces deſordres, que repondrons-nous à J. C. au jour du jugement ? & qui reſiſtera à l'Antechriſt, ſi on ſouffre ſi patiemment ſes précurſeurs ? C'eſt par ces tolerances que les rois degenerent en tyrans

AN. 1167. & ne laiſſent ni droits ni privileges à l'égliſe; qu'autant qu'il leur plaît. En vain nous propoſe-t-on les exemples des Siciliens ou des Hongrois, qui ne nous excuſeront pas au jugement de Dieu.

Mais trois jours après aïant reçû le mandement des legats qui ſuſpendoit ſes pouvoirs, il écrivit au pape une autre lettre où il dit: Nous ſommes devenus la riſée de nos voiſins par l'autorité de vos légats, qui n'ont gardé aucune meſure avec nous. Pourquoi, Seigneur, avez-vous donné la légation à un homme, dont l'entrée vous devoit faire juger de l'iſſuë de ſa commiſſion? qui dès le commencement n'a ſongé qu'à faire ſa cour aux princes aux dépens de la dignité de l'égliſe & de la vôtre. C'eſt Guillaume de Pavie dont il parle.

II. ep. 47.

En même-tems Thomas écrivit à tous les cardinaux encore plus fortement, leur diſant entre autres choſes: En quelle conſcience pouvez-vous diſſimuler l'injure faite à J. C. en ma perſonne, ou plûtôt à vous qui devez tenir en terre la place de J. C? feignez-vous d'ignorer que le roi d'Angleterre uſurpe tous les jours les biens de l'égliſe, & détruit ſa liberté? Il étend les mains ſur tout le clergé ſans diſtinction, empriſonnant les uns, mutilant les autres, leur arrachant les yeux, les contraignant au duel, ou à l'épreuve du feu ou de l'eau. Il empêche les évêques d'obéïr à leur metropolitain les moindres clercs à leurs prélats; & ceux qui ſont excommuniez legitimement, de ſe tenir pour tels. Enfin il veut ôter à l'égliſe toute ſa liberté, à l'exemple de ce grand ſchiſmatique vôtre perſecuteur. C'eſt l'em-

II. ep. 46.

AN. 1167.

pereur Frideric. Si notre roi fait tout cela impunément, que feront ſes ſucceſſeurs? Que ſouffriront les vôtres? Prenez-garde que les maux croiſſent tous les jours, auſſi-bien que les occaſions & les artifices pour les faire. Ne vous fiez ni à la faveur des princes, ni aux richeſſes périſſables: faites-vous un tréſor dans le ciel, en ſecourant les opprimez. Autrement, que Dieu nous juge vous & moi & tous les compagnons de mon exil, qu'il vous demande compte du ſang de ceux qui ſont morts pour ma cauſe, & qu'il venge votre diſſimulation & vos injuſtices. Bon Dieu! quelle vigueur peut-on deſormais eſperer dans les membres, ſi elle manque dans le chef. On dit déja hautement par tout, qu'on ne fait point juſtice à Rome des puiſſans. Cette diſſimulation, ſi vous n'y prenez garde, infectera tous les rois: le nôtre eſt déja venu au point de ſuivre les Siciliens, ou plûtôt de les préceder. Le clergé d'Angleterre s'empreſſe de venir à ſa cour de toutes parts: les prêtres deviennent courtiſans, & ſous ce prétexte s'engagent au roi par ſerment, afin qu'il obtienne plus aiſément dans ſon roïaume les droits qu'il y rétablit à ſa volonté. Et enſuite: Croïez-moi donc, reprenez vos forces, emploïez le glaive de S. Pierre & vangez l'injure de J. C. ſans épargner perſonne: c'eſt-là le grand chemin qui mene à la vie. L'égliſe ne doit pas être gouvernée par la diſſimulation & par l'artifice, mais par la juſtice & la verité.

Le pape avoit promis d'abſoudre ceux que Tho-

AN. 1167.

XLVIII. Absolutions surprises.

II. *ep.* 3.
II. *ep.* 26.

mas avoit excommuniez, en cas seulement qu'ils fussent en péril de mort; & à condition de prêter serment que s'ils revenoient en santé, ils satisferoient aux ordres du pape. Sur ce fondement ces excommuniez supposerent qu'ils étoient en peril de mort, parce qu'un ordre du roi les obligeoit de passer la mer; & sous ce prétexte ils se firent absoudre par un pauvre évêque du païs de Galles, qui avoit quitté son évêché pour une abbaïe de plus grand revenu; homme ignorant des loix & des canons. Dès le tems de l'arrivée des légats, Jean de Sarïsberi se plaignit fortement au pape de ces absolutions surprises en fraude, sans aucune satisfaction ni restitution des biens usurpez. Sur quoi le pape écrivit aux legats, d'obliger ceux qui avoient été absous à la restitution des biens de l'église de Cantorberi, ou de les remettre dans la premiere excommunication. Ainsi les deux légats Guillaume de Pavie & Otton retournerent sur la fin de l'année 1167. sans que leur légation eût été d'aucune utilité.

II. *ep.* 103. *Jo. Sarisb. ep.* 220.

II. *ep.* 194.

XLIX. Sedition à Rheims.

II. *ep.* 31. *Sarisb. ep.* 214. II. *ep.* 48.

Jean de Sarisberi étoit refugié à Reims, ou pendant l'été de cette année 1167. il arriva un grand tumulte, comme nous l'apprenons par ce qu'il en écrivit à Jean évêque de Poitiers en ces termes: Les bourgeois avoient conspiré contre l'archevêque par le conseil du clergé & avec le secours de la noblesse, parce que l'archevêque vouloit imposer à la ville des servitudes nouvelles & insuportables. Ils se saisirent des tours des églises & des maisons les plus fortes, chasserent de la ville les officiers & les amis

les amis de l'archevêque, & lui firent plusieurs insultes. Ils lui avoient d'abord fait toute sorte de soûmission & offert deux mille livres, pourvû qu'il les laissât vivre selon les droits dont la ville avoit toûjours usé depuis le tems de S. Remi. Ils s'étoient aussi adressez au roi Loüis pour adoucir par son moïen l'archevêque son frere, mais ils n'y avoient pas réüssi. Ils eurent donc recours à Henri comte de Champagne, & par son conseil ils se soûmirent au roi, que l'archevêque avoit amené pour réduire la ville. Le roi fit abattre environ cinquante maisons, ce qu'il fit à regret & toute-fois il ne satisfit pas son frere. AN. 1167.

Trois jours après qu'il se fut retiré, les bourgeois revinrent; & pour se vanger, abbattirent les maisons des gentils-hommes qui favorisoient l'archevêque, savoir du vidame & d'un autre qui avoit été gouverneur de la ville. L'archevêque implora le secours du comte de Flandres, & l'amena avec mille chevaliers, pour faire main-basse sur les bourgeois ou les jetter dans des prisons. Mais ils previnrent l'arrivée du comte, & vuiderent si bien la ville, que les Flamans y trouverent à peine de quoi subsister un jour. Cependant à leur insçu l'archevêque fit sa paix avec les bourgeois, par l'entremise de son frere Robert comte de Dreux, moyennant quatre cens cinquante livres, pour reparation des dommages qui montoient à quatre fois autant, leur permettant de vivre suivant leurs anciens usages, & après cette paix si honteuse, il étoit encore mal avec son clergé, & vexoit les

AN. 1167. églises qui offroient de lui faire justice. C'est ce qu'en racontoit Jean de Sarisberi.

Marlot. to. 2. p. 391.
Sup. l. LXVI. n. 18.

On croit que ce differend venoit de la commune nouvellement établie à Reims, comme en plusieurs autres villes ; & à l'occasion de laquelle les bourgeois vouloient restraindre la jurisdiction de l'archevêque, & étendre la leur sur quelques privilegiez. A l'égard du clergé, les chanoines de Reims se plaignoient, que l'archevêque les traitoit avec une dureté excessive, & excitoit le roi son frere à faire sur eux des exactions & saisir leurs biens au préjudice de la liberté de l'église. C'est ce qui paroît par les lettres que le pape Alexandre en écrivit au roi & à l'archevêque.

L.
Manichéens en Flandre & en Bourgogne.
Duchêne to. 4. p. 719. ep. 458. Cang. glos Poplic.

Ce prélat étant en Flandres, alors soûmise à sa métropole, y trouva des Manichéens, que le peuple nommoit Poplicains ou Publicains, nom que l'on croit être venu de celui de Pauliciens. Ils seduisoient les simples par une apparence de vertu, & offrirent à l'archevêque six cens marcs d'argent pour n'être point recherchez, mais comme il n'en fut pas touchez ils appellerent au pape. Ce qui obligea le roi Loüis de lui en écrire, afin qu'il laissât agir l'archevêque son frere. Car cette heresie avoit jetté en ces quartiers-là de profondes racines, comme nous avons dit en parlant de Tanchelme.

Sup. l. LXVII. n. 34.

On trouva dans le même tems à Vezelai en Bourgogne neuf de ces mêmes heretiques, que l'abbé Guillaume fit separer & enfermer, jusques à ce que les évêques & les autres personnes d'autorité fussent venus pour les convaincre. On les tint pendant

Hist. Vizel. to. 3. Spicil. p. 644.

deux mois en prison ; & on les faisoit venir souvent pour les examiner sur la foi, tantôt par les menaces & tantôt par la douceur. Enfin ils furent convaincus par des évêques, & des abbez & d'autres personnes doctes, de rejetter trois sacremens, savoir le batême des enfans, l'eucharistie & le mariage; & plusieurs autres saintes pratiques ; savoir le signe de la croix, l'eau benite, les bâtimens des églises, les dîmes & les oblations, la profession monastique, & toutes les fonctions des clercs & des prêtres. Comme la fête de Pâques approchoit, deux d'entre eux aïant oüi dire qu'on les alloit examiner par le feu, feignirent de croire ce que croit l'église, & offrirent de subir l'épreuve de l'eau. On les amena donc à la procession en presence d'un grand peuple qui rempliſſoit tout le cloître, de Guichard archevêque de Lion, de Bernard évêque de Nevers, de Gautier évêque de Laon & de Guillaume abbé de Vezelai, étant interrogez ils répondirent qu'ils croïoient comme l'église catholique, & s'offrirent à subir l'examen de l'eau. On en rendit graces à Dieu, & l'abbé demanda à tous les assistans : Que ferons-nous donc de ceux qui demeurent dans leur obstination ? Ils répondirent tous : Qu'on les brûle. Qu'on les brûle. Le lendemain les deux qui qui paroissoient convertis étant éprouvez par l'eau, l'un fut jugé innocent l'autre coupable, & toutefois l'abbé se contenta de le faire foüetter publiquement & le bannir. Les sept autres furent brûlez. C'étoit l'an 1167. AN. 1167.

Chr. Vizel. tom. 1. bibl. Lab. pag. 397.

Cependant l'empereur Frideric aïant perdu ses

AN. 1167.

LI.

L'empereur feint de vouloir quitter le schisme.

11. ep. 11.

troupes, & voïant les villes de Lombardie revoltées contre lui, ne savoit comment se retirer d'Italie. En cette extrêmité il écouta le conseil d'un Chartreux qui avoit été fort familier auprès de lui & l'avoit quitté à cause du schisme. Ce religieux lui presenta avec larmes, qu'il n'auroit jamais de paix s'il ne se reconcilioit à l'église; & obtint de lui qu'il manderoit le prieur de la grande Chartreuse, l'abbé de Cîteaux & l'évêque de Pavie qu'il avoit chassé, & qu'il promettroit de suivre en tout leur conseil, pourvû qu'ils prissent sur eux la contravention au serment qu'il avoit fait, de ne jamais reconnoître le pape Alexandre. Cette proposition donna bien de la joïe à tous ceux qui l'apprirent, & les Lombards commencerent à s'adoucir, esperant la conversion de Frideric.

Le prieur de la Chartreuse se mit donc en chemin avec l'évêque de Pavie & Geofroi évêque d'Auxerre qui avoit été abbé de Clairvaux, & que l'abbé de Cîteaux envoïa à sa place, parce qu'il étoit griévement malade; ils envoïerent devant un religieux, pour savoir de l'empereur le lieu & le tems de la conference. Mais cependant le marquis de Montferrat avoit traité avec le comte de Moriene son parent, & avoit obtenu de lui qu'il donneroit passage à l'empereur. Alors ce prince se trouvant en sûreté, répondit, qu'il étoit inutile que les prélats vinssent: à moins qu'ils n'amenassent avec eux visiblement un ange du ciel, ou qu'ils n'eussent le pouvoir de faire des miracles, comme de guerir des lépreux ou ressusciter des

morts. Ainſi ils s'en retournerent. L'empereur ſe retira donc au mois de Mars 1168. mais de nuit & déguiſé en valet, & paſſant par la comté de Bourgogne il revint en Allemagne.

AN. 1168.

Contin. Acerb. Mor. p. 847.

Cette retraite de l'empereur encouragea puiſſamment les villes de Lombardie liguées contre lui, enſorte que non contentes d'avoir rebâti Milan, elles reſolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du païs, pour s'oppoſer aux premiers efforts des Allemans. Ce deſſein fut exécuté le premier jour de Mai 1168. & on nomma la nouvelle ville Alexandrie en l'honneur du pape. Elle eut dès la premiere année quinze mille habitans portant les armes; & l'année ſuivante ſes conſuls allerent trouver le pape à Benevent, lui offrant leur ville en proprieté & à l'egliſe Romaine à qui ils la rendirent tributaire. Les imperiaux la nommerent par mépris Alexandrie de la paille, mais elle a ſubſiſté & eſt encore une ville conſiderable dans le duché de Milan.

LII. Fondation d'Alexandrie de la Paille.

Acta Alex. ap. Baron.

Guill. Neubr. 11. c. 17.

L'antipape Gui de Crême étoit toujours à Rome à S. Pierre: mais il mourut cette année 1166. le vingtiéme de Septembre, après avoir porté le nom de Paſcal III. quatre ans & cinq mois. Son parti élut à ſa place Jean abbé de Strum élu évêque d'Albane & le nomma Calliſte III. Il porta ce titre dix ans.

11. ep. 66. Chr. Jo. de Cell. Ger. vaſ. 1168. Sup. n. 7.

Vers le tems où Gui de Crême mourut, le pape Alexandre reçût encore une ambaſſade de Manuel empereur de C. P. ſemblable à celle qu'il en avoit reçuë deux ans auparavant. Un des grands

LIII. L'empereur Manuel envoïe au pape Alexandre.

Act. ap. Bar. an. 1170. Sup.

AN. 1167.

de l'empire Grec en qualité d'apocrisiaire vint trouver le pape à Benevent, lui presenta de grandes sommes d'argent, & lui offrit de la part de Manuel toute sorte de secours contre Frideric, & la réünion de l'église Grecque à la Romaine, demandant pour son maître la couronne imperiale.

Le pape par le conseil des cardinaux & des nobles Romains, répondit: Nous rendons graces à l'empereur vôtre maître & recevons avec plaisir les témoignages de sa bonne volonté, mais ce qu'il demande touchant l'empire est si important, si difficile & si dangereux, que les decrets des peres ne nous permettent pas d'y consentir: puisque par le devoir de nôtre charge nous devons être les auteurs & les conservateurs de la paix. Il renvoïa ainsi l'apocrisiaire avec tout l'argent qu'il avoit aporté, & le fit suivre par deux cardinaux qu'il envoïa à l'empereur Manuel.

LIV. Conversion des Rugiens. *Helmond. lib. 11. c. 12. Saxo. lib. 14. p. 287. V., Pagi an. 1164. n. 13.*

La même année le pape Alexandre soûmit à l'évêque de Roschid l'isle de Rugen nouvellement convertie. Car Valdemar roi de Danemarc leva des troupes & arma des vaisseaux pour subjuguer les Sclaves Rugiens habitans de cette isle. Il assiégea leur capitale, nommée Arcon, mais inconnuë aujourd'hui, & la prit à composition. Les premiers articles de la capitulation furent, qu'ils livreroient au roi leur idole nommé Suantovit avec tout son trésor, qu'ils délivreroient sans rançon les Chrétiens captifs & embrasseroient eux-mêmes la religion Chrétienne; qu'ils donneroient aux églises les terres consacrées à leurs faux dieux. Suantovit que

Helm. 1. c. 6.

AN. 1168.

ces barbares tenoient pour le premier de leurs dieux, étoit originairement le martyr S. Vitus, que l'égliſe honore le quinziéme de Juin. Les premiers qui porterent la foi Chrétienne dans l'égliſe de Rugen étoient des moines de Corbie en Saxe, où les reliques de ce martyr avoient été transferées. Ces moines y ayant fait quelques converſions du tems de Loüis le Germanic, y fonderent une égliſe ſous l'invocation de leur ſaint patron, mais ces peuples étant retombez dans l'idolâtrie, oublierent le vrai Dieu & mirent à ſa place ce martyr, qu'ils nommerent en leur langue Suantovit, & en firent un idole. Tant il eſt dangereux d'enſeigner trop-tôt à des idolâtres le culte des ſaints & de leurs images, avant que de les avoir inſtruits à fonds & affermis dans la connoiſſance du vrai Dieu.

Sup. lib. LVI. *n.* 17. *Lib.* XLII, *n.* 51.

Suantovit avoit un temple magnifique pour le païs au milieu de la ville d'Arcon, ſon idole étoit de taille giganteſque & avoit quatre têtes, dont deux regardoient devant & deux derriere. A ſa main droite il tenoit une corne ornée de differentes ſortes de métaux, le pontife l'empliſſoit de vin tous les ans, & ſelon que ce vin diminuoit ou non, il prédiſoit la ſterilité ou la fertilité de l'année. On ſacrifioit à cette idole des animaux, dont on faiſoit enſuite de grands feſtins; & on lui immoloit même des hommes, mais ſeulement des Chrêtiens. Tout le païs lui apportoit des offrandes & des tributs, ſon pontife étoit beaucoup plus conſideré que le roi.

Le lendemain que la ville d'Arcon eut capitulé, *Saxo. pag.* 292.

AN. 1168. Valdemar envoïa deux officiers pour la démolition de ce coloſſe, & ils recommanderent bien à leurs gens d'uſer de précaution pour n'être pas accablez de ſa chute, ce que les barbares n'auroient pas manqué d'attribuer à la puiſſance de leur dieu & à la punition du ſacrilege. L'idole étant tombée avec un grand fracas, fut tirée hors de la ville & traînée dans le camp des Danois, où elle fut le ſpectacle de toute l'armée; le ſoir [on la mit en piéces, & le bois dont elle étoit compoſée ſervit au feu des cuiſines. Enſuite on brûla le temple qui étoit auſſi de bois; & celui des machines qui avoient ſervi au ſiége, fut emploïé à bâtir une égliſe. On en fonda juſques à douze dans le païs & on y établit des prêtres. Le roi Valdemar fut ſecondé en cette occaſion par deux évêques qui l'accompagnoient, Abſalom de Roſchild, & Bernon de Meclebourg. Le prince des Rugiens nommé Jaremar, aida beaucoup à la converſion de ſes ſujets. Car dès qu'il fut inſtruit de la religion il courut avec ardeur au baptême, & ordonna à tous les ſiens de le recevoir avec lui: enſuite il prêchoit lui-même ce peuple farouche, pour l'amener, ſoit par raiſons, ſoit par menaces à la douceur du Chriſtianiſme. Car de toute la nation des Sclaves, les Rugiens ſeuls étoient démeurez juſques alors dans les tenebres de l'idolâtrie, leur habitation dans une iſle étant d'un accès difficile. Leur converſion arriva l'an 1168. & c'eſt le dernier évenement conſiderable de la cronique des Sclaves, compoſée par le prêtre Helmod & commençant à Charlemagne.

Helm. c. 13.

Le pape

AN. 1168.

LV. Eglise d'Allemagne.

Le pape Alexandre aïant apris par les lettres du roi Valdemar l'heureux succès de son entrepriſe & la converſion des Rugiens, écrivit une lettre à Abſalom évêque de Roſchild, où il dit: Comme cette iſle eſt trop petite pour avoir un évêque particulier, le roi à la priere de ce peuple nous a prié de vous en donner la conduite pour le ſpirituel: nous en avons auſſi été priez par Eſquil archevêque de Londen & legat du ſaint ſiége, par les évêques & les ſeigneurs du roïaume, & par l'archevêque d'Upſal: c'eſt pourquoi nous vous commettons à perpetuité le le gouvernement perpetuel de cette Iſle. La lettre eſt dattée de Benevent le quatriéme de Novembre 1168.

La même année au mois d'Octobre mourut Hartuic archevêque de Breme, & cette égliſe ſe trouva diviſée par une double élection: les uns élurent Sifrid fils d'Albert l'Ours marquis de Brandebourg, les autres le doïen Obert: mais les deux élus furent obligez de ſe retirer par l'autorité du duc de Saxe. Enſuite l'empereur tint une cour à Bamberg où les deux élections furent caſſées & Baudoüin prevôt d'Halberſtat fut intrus dans le ſiége de Breme par la volonté du duc, à qui il abandonna les biens de cette égliſe. Il fut ordonné par les ſchiſmatiques, reçut le pallium de l'antipape, & tint le ſiége de Breme dix ans. Sifrid fut évêque de Brandebourg.

Chr. Alb. Stard. an. 1168. Hiſt. arch. Brem p. 105.

En Baviere, Conrad archevêque de Salſbourg mourut la même annee 1168. le vingt-huitiéme de Septembre, après avoir beaucoup ſouffert pour la

Chr. Riberpſ. an. 1168.

AN. 1169. défenſe de l'égliſe catholique de la part de l'empereur Frideric ſon couſin germain & des ſchiſmatiques: car ce prelat avoit toujours reconnu le pape Alexandre. On élut pour lui ſucceder Albert ſon neuveu fils de Ladiſlas roi de Bohême, par un commun conſentement du clergé, des officiers & du peuple. Albert n'étoit que diacre & encore jeune : il fut introniſé dans le ſiége de Salſbourg le jour de la Touſſaints; & l'anné ſuivante 1169. il fut ordonné prêtre & enſuite archevêque le quinziéme de Mars ſamedi des quatre-tems de carême par Uldaric patriarche d'Aquilée. Peu de tems aprés on lui aporta le pallium de la part du pape Alexandre.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIE'ME.

I. Conference de Montmirail. *Gervaſ Dorob. an.* 1168. 1169.

VERS la fête de Noël 1168. il y eut des propoſitions de paix entre le roi de France & le roi d'Angleterre, portées de part & d'autre par des eccleſiaſtiques & des religieux leurs ſujets : & pour conclure le traité on marqua une conference au jour de l'Epiphanie de l'année ſuivante. Ce jour donc les deux rois s'aſſemblerent à Montmirail au Maine, & la paix y fut confirmée. Le roi d'Angleterre, dit au roi de France : Seigneur, en ce jour où trois rois ont offert des preſens au roi des rois, je me mets ſous votre protection avec mes enfans & mes états. Alors Henri ſon fils aîné s'approcha & reçût du roi de France la ſeigneurie

AN. 1169.

de la Bretagne, de l'Anjou & du Maine; dont il lui fit hommage, comme il l'avoit déja fait pour le duché de Normandie, ſon frere Richard fut accordé avec Alix ſeconde fille du roi de France, & lui fit hommage du duché d'Aquitaine.

Cependant quelques perſonnes nobles & pieuſes, même ceux que le pape avoit envoïez pour faire la paix, perſuaderent à Thomas archevêque de Cantorberi, d'adoucir le roi d'Angleterre par quelque ſoûmiſſion en preſence du roi de France & des ſeigneurs des deux roïaumes; & de remettre entierement à la diſcretion de ſon roi la déciſion de leur differend, ſans aucune condition: l'aſſurant que c'étoit le moïen de rentrer dans ſes bonnes graces. C'eſt qu'il couroit un bruit parmi le peuple, que le roi d'Angleterre vouloit ſe croiſer pour aller à Jeruſalem, quand il auroit fait la paix de l'égliſe à ſon honneur. Or quoique ce fut une feinte de la part du roi, comme il parut clairement depuis, on preſſa tellement l'archevêque qu'il ſe laiſſa perſuader.

Etant donc conduit par les mediateurs de la paix, comme les deux rois étoient encore enſemble & attendoient la concluſion du traité: il commença par ſe proſterner aux pieds du roi d'Angleterre, qui le releva auſſi-tôt. Alors le prélat implora humblement la clemence de ſon roi pour l'égliſe d'Angleterre, attribuant à ſes pechez le trouble dont elle étoit affligée. Puis il ajoûta: Seigneur, en preſence du roi de France, des prélats & des ſeigneurs, je remets tout le ſujet de nô-

Vita quadrip. II. c. 25.

tre differend à votre discretion sauf l'honneur de Dieu. A ces derniers mots le roi d'Angleterre s'emporta contre l'archevêque, lui dit des injures & lui fit de grands reproches: le traitant de superbe & d'ingrat, qui lorsqu'il étoit chancelier étoit capable de lui ôter la couronne. L'archevêque l'écouta en patience, & lui répondit avec tant de moderation que les assistans en étoient contens. Mais le roi d'Angleterre l'interrompit, & dit au roi de France: Seigneur, écoutez, s'il vous plaist. Tout ce qui lui déplaira, il dira qu'il est contraire à l'honneur de Dieu, & ainsi il s'attribuera tous ses droits & les miens. Mais pour montrer que je ne veux en rien m'opposer à l'honneur de Dieu, voici ce que je lui offre. Il y a eu devant moi plusieurs rois en Angleterre plus ou moins puissans que je ne suis: il y a eu avant lui plusieurs grands & saints personnages archevêques de Cantorberi. Qu'il m'accorde ce que le plus grand & le plus saint de ses predecesseurs a accordé au moindre des miens, & je suis content.

On s'écria de tous côtez: Le roi s'humilie assez; & comme Thomas ne disoit mot, le roi de France lui dit avec quelque émotion: Seigneur archevêque voulez-vous être meilleur ou plus sage que les saints? que craignez-vous? voilà la paix à la porte. L'archevêque répondit: Il est vrai que mes predecesseurs valoient mieux que moi: chacun d'eux a retranché en son tems quelques abus: mais non pas tous: ils nous en ont laissé à retrancher pour avoir part à leur gloire. Que si quelqu'un d'entre eux a été trop mou, ce n'est pas en ce point que nous devons l'imiter.

AN. 1169.

Nos peres ont ſouffert le martyre pour ne pas taire le nom de Jeſus-Chriſt, & je ſuprimerai ſon honneur pour rentrer dans les bonnes graces d'un homme! Alors les grands des deux roïaumes s'éleverent contre lui, diſant, que par ſon arrogance il mettoit obſtacle à la paix; & ils ajoûterent: Puiſqu'il reſiſte à la volonté des deux rois, il merite d'être abandonné de l'un & de l'autre.

La nuit termina la conference, & les deux rois monterent promptement à cheval, ſans ſaluër l'archevêque ni recevoir ſon ſalut. Le roi d'Angleterre en s'en retournant diſoit: Je me ſuis aujourd'huy vangé de mon traître. Les courtiſans & les médiateurs de la paix reprochoient en face à Thomas qu'il avoit toûjours été ſuperbe, hautain & attaché à ſon ſens: ajoûtant que c'étoit un grand malheur pour l'égliſe de l'avoir fait évêque. Thomas gardoit le ſilence: toutefois il répondit un mot à Jean évêque de Poitiers Anglois de naiſſance ſon ami particulier, qui lui reprochoit de détruire l'égliſe. Mon frere, lui dit-il, prenez garde que vous ne la détruiſiez vous-même. Il retourna coucher à Montmirail où le roi Loüis qui y logeoit auſſi n'alla point le viſiter, ſuivant ſa coûtume: ce qui fit juger que ce prince étoit refroidi à ſon égard; & d'autant plus que pendant les trois jours de marche juſqu'à Sens, le roi ne lui envoïa perſonne, & ne lui fournit point ſa ſubſiſtance à l'ordinaire.

Vita c. 26.

II. Le roi Loüis conſole l'archevêque Thomas.

Le troiſiéme jour Thomas étant à Sens avec les ſiens, comme ils étoient en peine où il ſe retireroit, il leur dit d'un viſage tranquille &

AN. 1169.

gai: on n'en veut qu'à moi, & quand je me ſerai retiré on ne vous perſecutera plus: je m'abandonne à la providence; & puiſque l'Angleterre & la France nous ſont fermées, il ne nous convient pas non plus d'avoir recours aux Romains, ce ſont des voleurs qui pillent les miſerables ſans diſtinction. Il faut prendre un autre chemin. J'ai oüi dire que vers la Saone & juſques en Provence les gens ſont plus humains; j'irai-là à pied avec un compagnon: peut-être auront-ils pitié de nous & nous donneront-ils de quoi vivre juſques à ce que Dieu y pourvoïe autrement.

Comme le prélat parloit ainſi, un officier du roi de France accourut & lui dit, que le roi le demandoit. Un des aſſiſtans dit: C'eſt pour nous chaſſer du roïaume. Ne faites pas le prophéte, dit l'archevêque. Etant arrivez chez le roi ils le trouverent aſſis, le viſage triſte, & il ne ſe leva point devant l'archevêque à ſon ordinaire: ce qui parut de mauvais augure. Il les invita foiblement à s'aſſeoir, & ils demeurerent long-tems en ſilence, le roi aïant la tête panchée & l'air affligé, ce qui leur faiſoit croire qu'il les chaſſoit à regret. Enfin il ſe leva fondant en larmes & ſanglotant, & ſe jetta aux pieds de l'archevêque de Cantorberi au grand étonnement des aſſiſtans. Le prélat ſe pancha pour relever le roi, qui pouvant à peine parler lui dit: Mon pere, vous êtes le ſeul qui avez vû clair, oüi vous êtes le ſeul: nous avons été des aveugles quand nous vous avons conſeillé dans vôtre cauſe qui eſt celle de Dieu, d'abandonner ſon honneur pour

AN. 1169.

contenter un homme. Je m'en repens, mon pere, & vivement : je vous en demande l'abſolution. Je vous offre mon roïaume à Dieu & à vous, & vous promets que tant qu'il me fera la grace de vivre je ne vous abandonnerai jamais, ni vous ni les vôtres. Le prélat donna au roi l'abſolution qu'il deſiroit, & ſa bénediction, & s'en retourna plein de joïe à Sens : où ce prince le défraïa roïalement juſques à ſon retour en Angleterre. La reputation de Thomas en augmenta : on diſoit dans tout le païs que c'étoit un grand homme, & qu'il n'avoit point ſon pareil en courage & en prudence.

Quelques jours après le roi de France aprit que le roi d'Angleterre avoit déja rompu les conventions, qu'il venoit de faire à Montmirail par ſa mediation, avec les Poitevins & les Bretons. Ce qui lui fit dire : O que l'archevêque de Cantorberi eſt prudent, de nous avoir reſiſté à tous pour ne pas faire ſa paix comme on vouloit ! nous devrions lui avoir toûjours demandé conſeil, puiſqu'il connoît ſi bien le caractere d'eſprit de ce prince. Le roi Henri de ſon côté manda au roi Loüis : J'admire de quel droit vous protégez contre moi cet archevêque : après qu'en votre preſence je me ſuis humilié comme vous ſavez, & qu'il n'a pas tenu à moi que je ne lui donnaſſe la paix, qu'il a refuſée arrogamment & injurieuſement. Vous ne devez pas l'entretenir plus long-tems dans votre roïaume à la honte de vôtre vaſſal. Loüis répondit aux envoïez de Henri : Dites à vôtre maître : que s'il ne veut pas abandonner les coûtumes qu'il dit avoir

Gervaſ. p. 1406.

AN. 1169. reçûës de ſes ancêtres, quoi qu'on prétende qu'elles ne s'accordent pas avec la loi de Dieu: je veux encore moins perdre l'ancien droit de ma couronne. Car la France a de tout tems accoûtumé de protéger les miſerables & les affligez, & principalement de recevoir ceux qui ſont exilez pour la juſtice. J'ai reçu l'archevêque de Cantorberi de la main du pape, que je reconnois ſeul pour ſeigneur ſur la terre: c'eſt pourquoi je ne le abandonnerai ni pour empereur ni pour roi, ni pour aucune puiſſance du monde.

III. Thomas emploie les cenſures eccleſiaſtiques.

Alors Thomas voïant qu'il ne pouvoit avoir la paix par la douceur, voulut eſſaïer de l'obtenir par la ſeverité: ainſi par ſon autorité d'archevêque & celle qu'il avoit reçu du pape comme legat, il envoïa des lettres de tous côtez, par leſquelles il ſuſpendoit & excommunioit tous ceux qui agiſſoient contre l'égliſe, exprimant les noms des perſonnes & les cauſes de la cenſure. Il excommunia ſpecialement ceux qui avoient pillé les biens de l'égliſe de Cantorberi, ou qui les retenoient; & renouvella l'excommunication contre Gilbert évêque de Londres, lui enjoignant de l'obſerver. Ces cenſures étant répanduës par tout à peine le roi trouvoit-il quelqu'un dans ſa chapelle qui pût lui donner à la meſſe le baiſer de paix: car preſque tous étoient excommuniez, ou directement, ou pour avoir communiqué avec les autres. Le reſte des évêques & des ſeigneurs craignant de pareilles cenſures réïterent leurs appellations contre l'archevêque; & le roi ne pouvant ſouffrir la condamnation de ſes

III. *ep.* 76

III. *ep.* 39. *Radulf. de Diceto an.* 1169. *p.* 153. *Ger. pag.* 1407.

de ſes domeſtiques, envoïa à Rome deux archidiacres Renaud de Sariſberi & Raoul de Landaf : ſe plaignant de cette injure & demandant de nouveaux légats, pour abſoudre les excommuniez & faire la paix, de peur qu'il ne fût obligé de pourvoir d'ailleurs à ſa ſureté & à ſon honneur. Thomas envoïa auſſi à Rome de ſon côté & fit écrire au pape par le roi Loüis & par les évêques & les ſeigneurs de France qui avoient aſſiſté à la conference de Montmirail : afin que le pape fût informé à quoi il avoit tenu que la paix ne ſe fit. AN. 1169. III. ep. 30.

Le roi Henri ne ſe contenta pas d'agir directement auprès du pape, il envoïa aux villes d'Italie, & promit aux Milanois trois mille marcs d'argent pour la reparation de leurs murailles, afin qu'avec les autres villes, qu'il s'efforçoit de gagner, ils obtinſſent du pape la dépoſition ou la tranſlation de Thomas. Car il avoit promis pour la même cauſe deux mille marcs aux Cremonois, mille aux Parmeſans, & autant aux Boulonnois. Il offroit au pape de l'argent pour le délivrer de l'exaction des Romains ; & dix mille marcs de plus, avec la liberté de diſpoſer comme il lui plairoit des égliſes vacantes d'Angleterre. Mais l'excés de ſes promeſſes & l'injuſtice de ſes demandes, empêcherent qu'il ne fut écouté. Il fit encore agir au nom du roi de Sicile dont le credit étoit grand à Rome, ce qui fut inutile & tout ce qu'il put obtenir fut que le pape envoïeroit des nonces pour procurer la paix. III. ep. 80.

IV. Lettre de Thomas au Cardinal d'Oſtie.

Cependant Thomas ſachant les mouvemens que le roi ſe donnoit contre lui, & qu'il ſollicitoit le

AN. 1169. pape de l'appeller en Italie, écrivit ainſi à Humbaud cardinal évêque d'Oſtie ſon ami, qui fut depuis le pape Lucius III. Comme il eſt évident que le roi d'Angleterre ne cherche qu'à opprimer la liberté
III. ep. 79. de l'égliſe, & bannir de ſes états l'autorité du S. ſiége, tous les hommes ſages & craignans Dieu admirent comment l'égliſe Romaine l'a ſouffert ſi long-tems avec tant de patience. Quelle gloire eſt-ce devant Dieu ou devant les hommes, de juger les pauvres & ne point reprimer les crimes des puiſſans, que la vrai juſtice punit plus rigoureuſement que les autres? Qui jamais au vû & au
Sup. VI. 7. ſû du pape a tant abuſé des biens de l'égliſe, que fait à preſent le roi d'Angleterre? Il y a cinq ans qu'il poſſede mon évêché, il y a tourné à ſon uſage ceux de Lincolne, de Bath, d'Herford & d'Eli, il a diſtribué à ſes chevaliers preſque toutes les terres de l'égliſe de Landaf, & il ne permet point d'ordonner d'évêque à Bangor vacant depuis près de dix ans. Je ne parle point des abbaïes dont je ne ſai pas le nombre. Il ſe vante de faire tout cela en vertu de ces coûtumes, que l'égliſe Romaine devroit avoir publiquement condamnées dès le commencement.

C'eſt donc parce que je ne veux pas abaiſſer l'égliſe, que le roi vous demande ma dépoſition; parce que je ne veux pas abandonner la loi de Dieu, il demande que je ſois transferé à une autre égliſe ſans neceſſité & utilité; parce que je ne veux pas prendre part à ſes injuſtices, il demande que vous m'appelliez, afin que dans le paſſage il puiſſe

trafiquer mon ſang. Car à quel autre deſſein ſollicite-t-il pour me perdre les Milanois, les Cremonois & les Parmeſans qu'il a corrompus par argent? Quel mal ai-je fait à Pavie & aux autres villes d'Italie, pour procurer mon exil? Et enſuite: N'a-t-on pas attiré les Fragipanes, les Latrons, la famille de Pierre de Leon & les autres Romains les plus puiſſans, pour ſoûmettre l'égliſe Romaine? On promet même de lui donner la paix avec l'empereur & les Saxons, & d'obliger par argent tous les Romains à prêter ſerment de fidelité au pape, pourvû qu'il ſatisfaſſe le roi d'Angleterre par ma dépoſition. Vous voyez quelle ſûreté & quel agrement il me preparoit en ce voïage, & il ne ſe mettoit pas en peine où je prendrois de quoi en faire les frais & de quoi ſatisfaire à mes créanciers. Enfin on a beau m'appeller, je ne m'expoſerai jamais à ce voïage, où ma vie ſeroit en péril. AN. 1169.

V. Gratien & Vivien nonces vers le roid'Angleterre. III. *ep.* 80

Les nonces que le pape envoïa au roi d'Angleterre furent Gratien neveu du pape Eugene III. ſoûdiacre & notaire de l'égliſe Romaine, avec le docteur Vivien archidiacre d'Orviete & avocat en cour de Rome. Le pape lui donna la formule de la paix qu'ils devoient traiter, & leur fit promettre par ſerment, de n'en point exceder les termes. Il leur défendit de ſouffrir que le roi les défraïât, juſques à ce que la paix fut concluë; & de faire aucun ſéjour au-delà du terme qui leur étoit preſcrit ſavoir la S. Michel de la même année 1169. Les nonces étoient chargez de deux lettres, l'une

AN. 1169. à l'archevêque de Cantorberi, par laquelle le pape lui conseilloit & lui ordonnoit de ne porter aucune sentence contre le roi, le roïaume, ou les personnes distinguées, jusques au retour de ses nonces; & s'il avoit porté quelque sentence, de la suspendre jusques à ce terme. Par la lettre au roi, il lui enjoignit de la part de Dieu & pour la remission de ses pechez, de rétablir l'archevêque de Cantorberi dans son église, & lui rendre sincerement ses bonnes graces. La lettre est dattée de Benevent le dixiéme de Mai. Ils avoient aussi des lettres pour le roi de France, qu'ils lui rendirent à Souvigni en Bourgogne, où ils le rencontrerent; & il ne leur conseilla pas d'aller chercher le roi d'Angleterre, qui étoit en Gascogne avec son armée, parce qu'ils ne pouvoient y arriver sans grand péril. Ils allerent donc à Sens attendre le retour de ce prince.

III. 11. ep. 1.

III. ep. 2.

VI. Eglises d'Allemagne. *Chr. Reicher sp. an* 1169.

Cependant l'empereur Frideric tint à Bamberg une diete ou cour generale à la Pentecôte, qui cette année 1169. fut le huitiéme de Juin. A cette assemblée se trouverent les prétendus cardinaux, légats de l'antipape Calliste III. & du consentement de tous les seigneurs présens, l'empereur y fit élire pour roi & couronner Henri VI. son fils; âgé seulement de cinq ans.

Le nouvel archevêque de Salsbourg Albert aïant été auparavant appellé par l'empereur, vint à cette diete avec le roi de Bohême son pere & demanda audience, mais elle lui fut refusée. Car l'empereur avoit résolu de s'emparer de l'archevêché de Salsbourg; & en effet il y vint au commencement

AN. 1169.

du mois d'Août. L'archevêque à la perſuaſion des ſeigneurs & principalement du duc d'Autriche ſon oncle, voïant la ruine dont étoient menacées les égliſes & les monaſteres, ceda au tems & ſe mit à la diſcretion de l'empereur. Il lui réſigna l'archevêché & tous les droits régaliens en preſence des ſeigneurs : ainſi l'empereur diſpoſa à ſon gré de tous les biens de cette l'égliſe. La même année & le vingt-ſeptiéme de Juin mourut Gerhoh abbé de Reicheſperg dans la même province, après avoir gouverné ce monaſtere pendant près de trente-huit ans & en avoit vécu ſoixante & ſeize. Il étoit fameux par ſa doctrine & par ſa vertu, & avoit ſoûtenu avec un grand courage la cauſe de l'égliſe contre les héretiques & les ſchiſmatiques ſous Innocent II. & les papes ſes ſucceſſeurs juſques à Alexandre III.

ap. Tegnagel

VII. Conference de Domfront. III. *ep.* 6.

Quand le roi d'Angleterre fut revenu en Normandie les nonces Gratien & Vivien s'y rendirent auſſi. Le vingt-quatriéme d'Août veille de S. Barthelemi, ils arriverent à Domfront; & le ſoir même le roi venant de la chaſſe alla deſcendre à leur logis avant que d'aller au ſien, & les ſalua avec beaucoup de reſpect.

Le lendemain matin le roi vint encore au logis des nonces & fit entrer avec lui dans la chambre l'évêque de Sées & celui de Rennes : quelque tems après ont fit venir auſſi Jean, doïen de Sariſberi & les deux archidiacres Renaud de Sariſberi & Raoul de Landaf. Ils demeurerent enfermez juſques à l'heure de None, parlant, tantôt paiſible-

AN. 1169. ment, tantôt avec grand bruit. Les nonces presen-
terent au roi la lettre du pape, & quand il l'eût luë
ep. 27. il commença par déclamer beaucoup contre l'ar-
Sup. lib. LXXI. chevêque de Cantorberi, comme il avoit fait de-
n. 45. vant les cardinaux Guillaume & Otton, mais com-
me le pape lui enjoignit de recevoir ce prélat en ses
bonnes graces, il y consentit en quelque maniere,
& dit qu'il en prendroit conseil. Il demanda aupara-
vant que les excommuniez fussent absous, les non-
ces lui déclarerent le pouvoir qu'ils avoient sur ce
point, qui étoit de les faire absoudre en prêtant
serment de rendre tout ce qu'ils retenoient à l'ar-
chevêque de Cantorberi & aux siens dans la S. Mi-
chel, sous peine de retomber dans l'excommunica-
tion ; & à la charge que la paix se feroit dans le mê-
III. ep. 37. me terme.

Le roi ne vouloit point que les excommuniez
ep. 6. prêtassent ce serment : c'est-pourquoi un peu avant
le coucher du soleil il sortit en colere en se plai-
gnant beaucoup du pape, & disant que jamais il ne
l'écouteroit en rien. Puis il ajoûta : Par les yeux de
Dieu je ferai autre chose. Mais Gratien lui repon-
dit : Seigneur ne faites point de menaces, nous
ne les craignons point, nous sommes d'une cour
qui a accoûtumé de commander aux empereurs &
aux rois. Alors le roi appella tous les barons &
les moines blancs, c'est-à-dire de Cîteaux, qui
étoient presens, & presque tout le clergé de sa cha-
pelle ; & il les pria de rendre témoignage en tems
& lieu des offres qu'il avoit faites, pour le retablis-
sement de l'archevêque & de la paix. Enfin il pa-

AN. 1169.

rut un peu adouci en ſe ſeparant des nonces, & leur promit dans la huitaine une reponſe préciſe.

On s'aſſembla donc à Baïeux le dernier jour d'Août. L'archevêque de Roüen & celui de Bourdeaux y étoient, & tous les évêques de Normandie. Les nonces preſenterent au roi la lettre du pape, qui le prioit de rétablir l'archevêque, & le roi après avoir propoſé à l'ordinaire ſes plaintes comme ce prélat, ajouta: Si je fais quelque choſe pour cet homme, le pape m'en aura bien d'obligation. Il vouloit toûjours que les nonces donnaſſent l'abſolution à ſes clercs, ſans en exiger de ſerment; & comme ils le refuſoient conſtamment, le roi courut à ſon cheval & la négociation penſa être rompuë. Enfin les nonces ſe rendirent à la priere des évêques, & le roi accorda le retour de Thomas, & de tous ceux qui étoient ſortis à cauſe de lui. Enſuite il demanda aux nonces, qu'ils allaſſent en Angleterre, ou du moins un d'eux, pour abſoudre les excommuniez qui y étoient; & comme les nonces le refuſerent il ſe retira fort en colere, & dit: Faites ce que vous voudrez je ne vous eſtime ni vos excommunications, la valeur d'un œuf. Enfin il s'appaiſa & dit: je dois faire beaucoup à la priere du pape qui eſt notre ſeigneur & nôtre pere: c'eſt pourquoi je rends à Thomas ſon archevêché & ma paix, & à tous ceux qui ſont hors du roïaume pour lui. Les nonces & tous les autres rendirent graces au roi.

Le lendemain premier jour de Septembre, on s'aſſembla encore ſur le midi; & après avoir long- *p. 27.*

AN. 1169. tems disputé sur le serment des excommuniez, on convint enfin que trois qui étoient présens jureroient sur les évangiles, qu'ils executeroient l'ordre des nonces. Ensuite on chargea les évêques d'écrire les conditions de la paix, que le roi avoit accordée, mais quand les trois excommuniez eurent été absous, le roi changea les termes du traité & voulut que l'on mit la clause: Sauf la dignité de son roïaume, mais Gratien dit qu'il ne l'accorderoit jamais.

VIII. Conference de Caën.] On se sépara ainsi à trois heures de nuit, & on convint de se trouver à Caën huit jours après la Nativité de la Vierge. Gratien refusoit cette clause, parce qu'il voïoit bien que sous le nom de la dignité de son roïaume, le roi conserveroit les coûtumes contestées & banniroit d'Angleterre l'autorité de l'église Romaine. Les nonces vinrent à Caën au jour marqué, conduits par l'archevêque de Roüen, l'archevêque de Bourdeaux s'y trouva aussi, & les évêques de Lisieux, de Vercheſtre, de Sées, de Baïeux & de Rennes, & quelques seigneurs. Le roi étoit allé à Roüen recevoir le comte de Flandres.

III. ep. 12.

A cette conference de Caën les commissaires du roi pressoient les nonces d'admettre la clause: Sauf la dignité du roïaume, mais ils répondirent: Qu'on mette donc aussi: Sauf la liberté de l'église. Ce que les commissaires refuserent; & l'archevêque de Roüen écrivit au roi: Nous n'avons pû obtenir des nonces, qu'ils approuvassent le projet de paix que vous nous avez laissé, il ne vous convient pas qu'ils

III. ep. 13.

AN. 1169.

qu'ils ſe retirent bruſquement & ſans eſperance de paix. C'eſt pourquoi nous ſommes convenus, de mettre ſimplement que vous permettrez à l'archevêque de Cantorberi de retourner en Angleterre; & lui rendrez ſon archevêché comme il l'avoit avant ſa ſortie. En effet les nonces étoient convenus de cet expedient. Mais le roi les aïant fait venir à Roüen leur manda qu'il n'abandonneroit point la clauſe : Sauf la dignité de ſon roiaume. Les nonces ſe retirerent ainſi ſans avoir pû rien conclure, & ordonnerent aux archevêques par la foi qu'ils doivent au pape, de déclarer aux excommuniez, qu'en vertu de leur ſerment l'abſolution qu'ils avoient reçuë leur ſeroit inutile, ſi la paix ne ſe faiſoit avant la S. Michel qui eſt le terme preſcrit par le pape-

III. ep. 37.

Les nonces s'étant retirez firent une derniere tentative, & envoïerent au Roi d'Angleterre le docteur Pierre archidiacre de Pavie, qui fut reçu honnêtement, mais renvoïé honteuſement, & avec indignité. Cependant le roi envoya au pape une nouvelle députation avec une lettre où il ſe plaignoit que les nonces lui avoient manqué de parole, & le faiſoit atteſter par des lettres de l'archevêque de Roüen, de Bernard évêque de Nevers & de tout le clergé de Normandie. De quoi le nonce Vivien étant averti, il écrivit auſſi au pape une lettre où il lui rendit compte de tout ce qui s'étoit paſſé juſques alors: le priant de ne rien croire de ce que l'on pourroit lui dire au contraire. Gratien eut communication de cette lettre: mais il n'écrivit

ep. 27. Gervaſ.

III. ep. 28.

ep. 21. 22. 23.

ep. 27.

AN. 1169. point parce qu'il ſe preſſoit de retourner. En effet voïant le mauvais procedé du roi d'Angleterre, ſi-

Gervaſ. tôt que le terme preſcrit par le pape fut paſſé, il reprit le chemin de Rome & laiſſa Vivien en France.

XI. Guillaume de Champagne archev. de Sens.

Gratien alloit à Rome avec le nouvel archevêque de Sens. C'étoit Guillaume aux Blanches-mains, beaufrere du roi Loüis le jeune, qui dès

Sup. liv. LXXI. *n* 17. *Rob. de Monte. an.* 1165. l'année 1165. avoit été élu évêque de Chartres. mais le pape Alexandre l'avoit diſpenſé pendant cinq ans de ſe faire ſacrer, comme j'ai dit. Durant cet intervalle l'archevêché de Sens vint à vaquer en 1168. par le décés de Hugues; & Guillaume fut élu pour lui ſucceder, ſans quitter l'évêché de Char-

Idem 1168. *Chr. S. Petri Vivi.* 1168. tres, que le pape Alexandre lui permit de garder encore deux ans. Il fut ſacré archevêque de Sens le dimanche vingt-deuxiéme Decembre de la même année par Maurice évêque de Paris. Outre l'autorité que lui donnoit ſa naiſſance & la dignité de ſon ſiége; il n'y avoit perſonne dans le cler-

Jo. Sarisb. ep. 239. *ap. Lup.* 11. 65. gé de France plus prudent & plus éloquent, au jugement de Jean de Sariſberi ſon ſucceſſeur au ſiége de Chartres. Guillaume étoit après le roi de France le plus grand protecteur de l'archevêque de Cantorberi: & il eut part à la negociation des

Id. 11. *ep.* 31. nonces Gratien & Vivien avec le roi d'Angleterre.

Ce prince aïant donc appris que l'archevêque de Sens alloit à Rome, aparemment recevoir ſon

X. Ordonnance du R d'Angl. contre le pape. pallium, & Gratien avec lui, en fut extrêmement allarmé: apprehendant que le pape ne don-

AN. 1169.

nât à cet archevêque la legation de ſes états de deça la mer. Car il n'y avoit perſonne qu'il craignit davantage que ce prélat dans l'égliſe Gallicane, & Gratien dans l'égliſe Romaine.

Il envoïa donc en Angleterre Geofroi Ridel archidiacre de Cantorberi, & Richard archidiacre de Poitiers avec d'autres officiers, pour ordonner à tous les évêques de s'aſſembler à Londres, & d'y jurer l'obſervance d'un nouvel édit qui portoit en ſubſtance. Si après la S. Denis on trouve quelqu'un en Angleterre chargé de lettres du pape ou de Thomas archevêque de Cantorberi portant interdit, qu'il ſoit pris & qu'on en faſſe auſſi-tôt juſtice comme d'un traître. Si quelque évêque, abbé ou autre clerc ou laïque veut obſerver l'interdit: qu'il ſoit chaſſé du païs avec tous ſes parens, ſans qu'ils emportent rien de leurs biens qui ſeront mis en la main du roi. Tous les clercs qui ont des revenus en Angleterre ſeront avertis d'y revenir dans la S. Hilaire, c'eſt-à-dire le quatorziéme de Janvier: autrement ils ne pourront plus eſperer d'y rentrer, & leurs revenus ſeront mis en la main du roi. Défenſe d'appeller au pape ou à l'archevêque. Si un laïque vient d'Outremer ou s'il ſe preſente pour s'embarquer, on s'informera ſoigneuſement s'il ne porte rien qui ſoit contre l'honneur dur oi; & en ce cas il ſera mis en priſon. Défenſe à aucun clerc ou religieux de paſſer en Angleterre ſans permiſſion du roi. Le denier S. Pierre ne ſera plus païé au pape, mais levé, ſoigneuſement gardé au tréſor du roi & emploïé par ſon ordre. Tous

III. ep. 65. Gervaſ. ann. 1169. vita p. 167.

AN. 1169. les vicomtes d'Angleterre feront jurer l'obſervation de cette ordonnance.

Les laïques furent contraints à faire ce ſerment, mais les évêques, & les abbez refuſerent même de ſe trouver à l'aſſemblée de Londres indiquée par les officiers du roi. Au contraire l'évêque de Vincheſtre déclara publiquement, qu'il obéiroit toute ſa vie aux ordres du pape & de l'archevêque de Cantorberi, auquel il avoit promis fidelité & obéïſſance; & il ordonna à ſon clergé de faire de même. Telle fut la fermeté de ce venerable vieillard, qui avoit autrefois reſiſté ſi courageuſement au roi Etienne ſon frere. Il fut imité par l'évêque d'Exceſtre qui ſe retira dans une maiſon religieuſe juſques à ce que la tempête fut paſſée. L'évêque de Norvic, nonobſtant la défenſe du roi, excommunia le comte Hugues en preſence des officiers, ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu: puis il deſcendit du jubé, mit ſa croſſe ſur l'autel & dit qu'il verroit qui étendroit les mains ſur les biens de ſon égliſe: & ſe retira dans le cloître avec les moines. L'évêque de Cheſtre ſe mit en ſûreté dans la partie de ſon dioceſe habitée par les Galois.

Hagp. liv. LXVIII. n. 60.

La nouvelle de ces violences étant venuë en France, pluſieurs évêques en écrivirent au pape, accuſant Gilbert évêque de Londres d'en être l'auteur. Ces prélats furent Guillaume archevêque de Sens, Maurice évêque de Paris, Matthieu de Troïes, Guillaume d'Auxerre, Baudoüin de Noïon.

Gil. ep. 88.

Ibi. ep. 86. 89. 85. 82.

Ils diſent que Gilbert irrité de n'avoir pas été élû archevêque de Cantorberi, menace de faire en ſor-

AN. 1169.

te par l'autorité du roi, que la chair archiepiſcopale ſoit transferée à Londres. Il prétendit en effet qu'avant le tems de S. Gregoire, & l'irruption des Anglois païens, Londres étoit la métropole de la grande Bretagne. Il eſt vrai que dans le concile d'Arles tenu ſous Conſtantin l'an 314. les deux évêques de cette province ſont Eborius d'Yorc & Reſtitut de Londres, & le premier projet de S. Gregoire fut d'établir les deux metropoles d'Angleterre à Londres & à Yorc: mais S. Auguſtin ſon diſciple établit d'abord ſon ſiége à Cantorberi. Les évêques de France loüent ceux d'Angleterre de la fermeté avec laquelle ils ont reſiſté à Gilbert, & aux officiers du roi, qui vouloient les faire renoncer à l'obéïſſance de Thomas leur archevêque. Enfin ils prient le pape de reprimer ce ſchiſmatique, & les autres que Thomas a excommuniez.

iii. ep. 41.

to. i. conc. p. 1430. B.

Greg. lib. XII. ep. 25. Sup. liv. XXXVI. n. 37. & 42.

Cependant le roi d'Angleterre voulant renoüer la negociation, ou du moins gagner du tems, manda le nonce Vivien, & lui promit avec ſerment qu'il ſuivroit ſon conſeil & l'ordre du pape pour rendre la paix à l'égliſe. Sur cette parole Vivien croïant la paix déja faite, écrivit à l'archevêque de Cantorberi de ſe rendre à Paris le premier dimanche après la S. Martin, c'eſt à-dire le ſeiziéme de Novembre, parce que ce jour-là les deux rois devoient avoir une conference à S. Denis, où le roi d'Angleterre devoit ſe rendre ſous prétexte d'un pelerinage de devotion. Thomas répondit à Vivien, que ſa commiſſion étant finie, il n'avoit dû aller trouver le roi d'Angleterre

XI. Conference de S. Denis.

iii. ep. 30.

iii. ep. 10.

qu'avec grande circonſpection. Pour moi, ajoûte-t'il, je ne ſuis plus obligé à me rendre à vos ordres, & je ne comprens pas ſur quelle aſſurance vous avez été ſi facile à m'appeller. Je ne laiſſerai pas par reſpect pour le S. ſiége & par amitié pour vous, de me trouver à vôtre rencontre vendredi à Corbeil, pour aprendre de votre bouche ce que nous devons eſperer de ce voïage. C'eſt que Thomas connoiſſoit mieux que Vivien les artifices du roi d'Angleterre. Thomas fut auſſi preſſé par le roi de France & d'autres perſonnes ſages de venir à cette conference.

Vivien s'étant donc rendu à S. Denis, preſſa le roi Henri de tenir ſa parole, mais il ſe dédit, enſorte que Vivien lui reprocha publiquement ſa duplicité, & l'artifice dont il avoit uſé pour le ſurprendre; & dit depuis à Thomas qu'il n'avoit jamais vû un ſi grand menteur. Au retour de ſaint Denis le roi Henri paſſa prés de Mont-martre où Thomas l'alla trouver; & par l'entremiſe de Rotrou archevêque de Roüen, de Froger évêque de Séez & de quelques autres, le pria pour l'amour de Dieu & du pape de lui rendre à lui & aux ſiens ſa paix, ſes bonnes graces, & les biens qui leur avoient été ôtez: offrant de lui rendre tout ce qu'un archevêque doit à ſon prince. Le roi repondit, que de ſa part il remettoit de bon cœur tous les ſujets de plainte qu'il pouvoit avoir contre l'archevêque; & quant à ce que le prélat voudroit propoſer contre lui, il s'en tiendroit au jugement de la cour du roi de France, de l'égliſe Gallicane ou de l'école

de Paris. On voit par là en quelle eſtime étoit dès lors cette école. AN. 1169.

Thomas répondit, qu'il ne recuſoit pas le jugement de la cour de France, ou de l'égliſe Gallicane, ſans faire mention de l'école de Paris: mais il ajoûta qu'il aimoit mieux compoſer amiablement avec le roi ſon maître que plaider. Il préſenta un écrit où il avoit redigé ce qu'il demandoit au roi; & ajoûta de vive voix, qu'il deſiroit être reçû au baiſer de paix, & avoir la reſtitution de la moitié des meubles, pour païer ſes dettes, reparer les bâtimens, & les dommages que l'égliſe avoit ſoufferts depuis ſon abſence. On fit la lecture de l'écrit & tous les aſſiſtans le trouvoit raiſonnable, mais le roi d'Angleterre répondit à ſon ordinaire avec un circuit de paroles ſi embaraſſées, qu'il paroiſſoit aux plus ſimples accorder tout, & les plus penetrans jugeoient qu'il mêloit des conditions intolerables. Quant au baiſer de paix, il dit, qu'il l'auroit donné volontiers, mais qu'étant en colere il avoit juré publiquement de ne le jamais donner à l'archevêque, quelque paix qu'il fit avec lui. Il s'opiniâtra à ce refus quelque priere qu'on lui fit, & comme Vivien preſſoit le roi Loüis de l'en prier plus inſtamment: il dit: qu'il ne vouloit pas faire de la peine à un roi pendant qu'il le tenoit ſur ſes terres, mais il dit à Thomas: Je ne voudrois pas pour mon peſant d'or vous conſeiller de rentrer dans ſes états, qu'il ne ne vous eut donné le baiſer de paix. Ainſi le traité fut rompu.

III. ep 62.

Gervaſ. Vita II. c. 30.

Toutefois pour le renoüer le roi d'Angleterre

AN. 1169. envoïa offrir à Vivien vingt marcs d'argent, le priant de s'en entremettre encore, mais il le refusa & lui reprocha dans sa reponse de l'avoir voulu deshonorer par cet offre. Ce qui pressoit ainsi le roi Henri de faire la paix, étoit l'alarme que lui avoit donné le voïage de l'archevêque de Sens & de Gratien; & il envoïa en la cour de Rome des deputez pour empêcher que ce prélat n'eût la legation dans ses états. Thomas en envoïa de son côté, pour instruire le pape de tout ce qui s'étoit passé en cette derniere occasion : le roi Loüis envoïa aussi les siens, priant le pape de ne plus donner de delai au roi Henri, & l'archevêque de Sens en personne, le pria de mettre en interdit les états de ce prince, s'il ne rendoit la paix à l'église.

III. ep. 28.
III. ep. 61. 65.
III. ep. 63.

XII. Autre deput. du pape au roi d'Angleterre.

Après que le pape Alexandre eut envoïé en France les nonces Gratien & Vivien, il essaïa encore de ramener le roi d'Angleterre par des personnes d'une vertu distinguée; premierement par Anthelme évêque de Bellai & par le prieur de la grande Chartreuse, puis par Simon prieur de la Chartreuse de Mont-Dieu, au diocese de Reims, & Bernard du Coudrai moine de Grand-mont. Il manda à ces derniers: Nous vous enjoignons d'aller ensemble trouver le roi d'Angleterre, deux mois après la reception de cette lettre, s'il est deçà de la mer; & lui donner les avis necessaires en lui presentant nos lettres monitoires: que s'il ne vous écoute pas, vous lui donnerez nos lettres comminatoires; & lui declarerez que si avant le commencement du carême prochain, il ne se reconcilie

IV. ep. 1. 2.
IV. ep. 11.

AN. 1169.

concilie avec l'archevêque de Cantorberi, nous n'empêcherons plus ce prélat d'emploïer la severité des censures ecclesiastiques. La lettre est dattée de Benevent le vingt-cinquiéme de Mai 1169. & le premier jour du Carême de l'année suivante 1170. devoit être le dix-huitiéme de Février. La lettre au roi dont ils étoient porteurs étoit du vingt-deuxiéme de Mai. IV. *ep.* 4.

Simon & Bernard virent deux fois le roi d'Angleterre : la premiere pour lui presenter la lettre monitoire du pape, & la seconde avec la lettre comminatoire: mais ni en l'une ni en l'autre occasion ils n'avancerent rien. Le roi vouloit toujours que Thomas promit l'observation des coûtumes, sans restriction de l'honneur de Dieu ni de son ordre ; & Thomas refusoit constamment de lui faire un serment que ses prédecesseurs n'avoient point fait, & d'approuver ces coûtumes que le pape avoit condamnées. Le prieur Simon rendant compte au pape de cette commission, dit ces paroles remarquables : Nous avons prié le frere Bernard de vous écrire comme nous sur cette affaire : mais il a répondu, que dans son ordre il est défendu à aucun des freres d'écrire pour aucun affaire, à vous ni à d'autres. Telle étoit la severité de l'ordre de Grandmont. IV. *ep.* 3. IV. *ep.* 10. *ep.* 8.

XIII. Thomas renouvelle les censures. IV. *ep.* 14. 15. IV. *ep.* 16.

Thomas s'étoit plaint amerement de ce qu'à la sollicitation du roi d'Angleterre le pape avoit suspendu son autorité, mais le pape aïant levé cette suspense en cas que le roi ne satisfit pas avant le Carême, Thomas avança ce terme de quinze jours,

AN. 1169. & manda à tout le clergé de la province de Cant, que si le roi ne satisfaisoit dans la Chandeleur, ils eussent à cesser desors entierement l'office divin, excepté le batême des enfans, la penitence & le viatique, pour lequel on diroit la messe à huis clos, sans son de cloches & les excommuniez mis déhors. Il leur ordonne encore, de dénoncer excommuniez Geofroi Ridel, & quelques autres, particulierement
III. ep. 34. 38. ceux qui retiennent les biens des églises, ou reçoivent des benefices de la main des laïques. Il écrivit de même au convent de la cathedrale de Cantorberi, au chapitre de Douvres, & aux monasteres de la province,
III ep. 35. 36. à l'archevêque de Roüen, à son clergé & à son peuple.
III. ep. 52. Il écrivit à l'évêque de Vinchestre; & après avoir marqué qu'il a déja passé cinq ans en exil, & que la négociation des nonces Gratien & Vivien a été inutile, il ordonne à ce venerable évêque son suffragant, de faire cesser l'office divin dans tout son diocése, si le roi ne satisfait à l'église dans la Purification. Il écrivit de même aux autres évêques ses suffragans; & joignit à cette lettre les noms des excommuniez, savoir Gilbert évêque de Londres, Jocelin évêque de Sarisberi, Geofroi Ridel archidiacre de Cantorberi, Richard de Velchestre archidiacre de Poitiers; & plusieurs autres, au nombre de vingt-huit en tout.

Thomas écrivant au pape & aux cardinaux s'étoit plaint entre autres choses, que le roi d'Angleterre tournoit à son profit les revenus des évêchez & des abbaïes vacantes, & ne souffroit pas
III. ep. 79.
IV. ep. 74.

AN. 1169.

que l'on n'y ordonnât des paſteurs. Le pape en écrivit à ce prince une lettre où il dit: Nous avons apris que vous tenez en vos mains les évêchez vacans de Lincolne, Bath & Herford, & que vous empêchez que l'on n'y faſſe d'élection libre, vous attribuant nonſeulement ce qui eſt à Ceſar, mais encore ce qui eſt à Dieu. C'eſt pourquoi nous vous prions & vous enjoignons pour la remiſſion de vos pechez, d'avertir le clergé de ces égliſes d'y faire des élections canoniques; & leur donner la protection neceſſaire pour cet effet, ſans leur nommer les perſonnes qu'ils doivent élire, autrement nous ſerions obligez d'exercer contre vous l'autorité de S. Pierre. La date eſt de Benevent le neuviéme d'Octobre. 1169.

III. ep. II.

La même année Etienne III. roi de Hongrie donna une charte adreſſée aux archevêques de Strigonie & de Colocza, à leurs ſuffragans & à tous les eccleſiaſtiques de ſon roïaume, où il dit: Que par les exhortations d'un légat du pape, & pour imiter la devotion du roi Geïſa ſon pere envers le pape Alexandre II. il faut entendre Geïſa I. ſon triſaïeul, par ces motifs il confirme la conſtitution de ce prince, qui avoit promis de ne faire ni dépoſition ni tranſlation d'évêques ſans l'autorité du pape. De plus abandonnant la coûtume de ſes predeceſſeurs il ordonne qu'arrivant le decès des évêques, on ne mettra plus d'œconomes laïques, pour regir les biens de l'égliſe, mais des clercs de vie exemplaire, qui les emploïeront aux réparations des bâtimens & la ſubſiſtance des pauvres, ſans que

XIV. Egliſe de Hongrie.

ap. Baron. an. 1169.

AN. 1169.

rien tourne au profit du roi. Les prevôts roïaux, les abbez & les autres eccleſiaſtiques conſtituez en dignité, ne ſeront dépoſez que pour crime & par jugement canonique. Le roi déclare qu'il fait cette conſtitution par le conſeil de la reine ſa mere, & de tous les prélats & les ſeigneurs; & elle ſert au moins à faire voir les coûtumes abuſives, qui regnoient en Hongrie comme dans les autres roïaumes. Le roi Etienne III. mourut le dimanche trentiéme de Janvier 1172. ſon frere Etienne IV. lui ſucceda pendant quelques mois, puis Bela III. qui étoit auſſi ſon frere.

Chr. Jo. Thuro. c. 67. 68. 69.

XV. Egliſe de Sicile.

L'égliſe de Sicile étoit dans un triſte état ſous le jeune roi Guillaume II. comme on voit par l'hiſtoire de Hugues Falcand auteur du tems, & par les lettres de Pierre de Blois. Le païs étoit mêlé de Grecs, d'Arabes, de Lombards, de Normans; & ces derniers étoient les maîtres. Sous le nom du jeune roi, c'étoit la reine Marguerite ſa mere qui gouvernoit au plûtôt ceux qui la gouvernoient elle-même. Pour appuïer ſon autorité elle pria Rotrou archevêque de Roüen ſon oncle, de lui envoïer quelqu'un de ſes parens, il lui envoïa Etienne fils du comte de Perche, qu'elle fit chancelier de Sicile; & peu après il fut élu archevêque de Palerme capitale du roïaume, au grand déplaiſir de pluſieurs prélats qui aſpiroient à cette dignité entre autres Richard évêque élu de Syracuſe Anglois de nation.

Le chancelier Etienne amena entre autres avec lui Pierre natif de Blois, dont le ſurnom lui demeura, homme diſtingué par ſa ſcience & ſa

AN. 1169.

vertu. Il fut precepteur du jeune roi, après Gautier depuis archevêque de Palerme, qui lui avoit montré les commencemens de la grammaire & de la verſification. Pierre de Blois lui donna des connoiſſances plus étenduës, pendant un an qu'il l'inſtruiſit; & en même tems il gardoit le ſceau de ce prince, & étoit le ſecond miniſtre après le chancelier Etienne. Ce qui ayant excité la jalouſie de quelques courtiſans, pour l'éloigner d'auprès du roi ſous un pretexte honnête, ils le firent élire archevêque de Naples, ville alors peu conſiderable. Pierre refuſa cette dignité, mais voïant les troubles de Sicile & les frequentes conjurations contre le chancelier Etienne, qui fut enfin obligé de quitter le païs pour mettre ſa vie en ſureté, il demanda ſon congé au roi & ne fut retenu ni par les prieres ni par les promeſſes de ce prince. Pierre ſortit de Sicile peu après le chancelier Etienne, la même année que Catane fut renverſée par un tremblement de terre, c'eſt-à-dire en 1169. & revint auprès du roi d'Angleterre ſon ancien maître.

Petr. ep. 66.

ep. 151.

epiſt. 90.

V. Pagi. ann. 1167. n. 25. 1169. n. 8.

Depuis ſon retour il écrivit à Gautier, alors chapelain du roi de Sicile & autrefois ſon precepteur, pour ſe plaindre de la conduite de ce prince; qui à la perſuaſion de Robert comte de Lorocelle, vouloit faire évêque de Gergenti le frere de ce comte homme incapable, malgré la réſiſtance du chapitre. Il ſe plaint que le roi avoit donné ſa confiance à deux hommes de baſſe naiſſance, préferablement à Romuald archevêque de Salerne, &

Petr. ep. 10.

à Roger comte d'Aveline ſes oncles; & que par les mauvais conſeils de ſes confidens, il pilloit les tréſors de l'égliſe. Il exhorte Gautier à ne ſe pas rebuter d'avoir été traité d'inſenſé, & à continuer de donner au roi des avis ſalutaires. Gautier fut élû archevêque de Palerme, peu de jours après la retraite du chancelier Etienne, mais les chanoines furent contraints à cette élection, par le peuple que la cour avoit gagné par argent. Ce qui fit eſperer à la reine & aux amis du chancelier de faire caſſer par le pape cette élection, d'autant plus que le chancelier n'avoit renoncé à la ſienne, que par force. Pierre Gaëtan cardinal ſoûdiacre, qui étoit en Sicile avoit promis que l'élection de Gautier ſeroit caſſée, & avoit reçu par ordre de la reine ſept cens onces d'or pour porter au pape. Mais le parti de Gautier ſoûtenoit, qu'en l'état où ſe trouvoit la cour de Rome, elle n'oſoit s'oppoſer à la volonté des grands de Sicile; & ne refuſeroit pas dans le beſoin où elle étoit, les ſommes immenſes qu'on lui offriroit pour confirmer l'élection. Le pape le confirma en effet, & Gautier fut ſacré par ſes ſuffragans dans la grande égliſe de Palerme, en preſence du roi & de la reine ſa mere, le jour de S. Michel vingt-neuviéme de Septembre.

Falcand. ſub fin. Fazel. VII. 5.

XVI. Lettre du pape au Sultan d'Iconie.

p. 431. *edit.* 1169. *Matth. Paris. an.* 1169. *Alex. ep.* 32.

Entre les œuvres de Pierre de Blois on trouve une inſtruction ſur la foi Chrétienne, pour le Sultan d'Iconie, faite au nom du pape Alexandre III. & raportée à cette année 1169. par un auteur du ſiécle ſuivant. Le pape y parle ainſi: Nous avons apris par vos lettres & par la rélation fidele de vos

envoïez, que vous désiriez vous convertir à Jesus-Christ & que vous avez déja reçû le Pentateuque de Moïse, les propheties d'Isaïe & de Jeremie, les épitres de S. Paul, & les évangiles de S. Jean & de S. Mathieu. Vous demandez qu'on vous envoïe un homme, qui puisse de notre part vous instruire plus amplement de la loi de Jesus-Christ; & comme cette priere nous est très-agréable, nous aurons soin de vous envoïer des personnes dont la doctrine & les mœurs puissent vous édifier. Cependant comme vous demandez par vos lettres une exposition de notre foi, nous vous la donnons en abregé. Ensuite est l'instruction sur les deux mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, appuïée de passages de tous les livres de l'écriture, non-seulement de ceux qu'avoit le Sultan; mais nous ne voïons point de preuve certaine que cette instruction ait eu quelque effet.

AN. 1169.

XVII. Commission à l'archevêque de Roüen & à l'évêque de Nevers.

Après que le nonce Vivien fut retourné en cour de Rome, le pape Alexandre pleinement informé de ce qui s'étoit passé entre le roi d'Angleterre & l'archevêque de Cantorberi, particulierement à la conference de Montmartre: comprit qu'il falloit presser ce prince d'executer ses promesses, par la crainte des censures ecclesiastiques. Pour cet effet il envoïa une nouvelle commission à Rotrou archevêque de Roüen, & à Bernard évêque de Nevers, par laquelle il leur enjoint d'aller ensemble trouver le roi dans un mois après la lettre reçûë, pour l'admonester de rendre à l'archevêque la paix & la sûreté entiere, & le recevoir au baiser, de

v. ep.

AN. 1170.

lui rendre à lui & aux ſiens tous les biens, & le faire retourner à ſon égliſe. Le pape ajoûte: Si le roi dans quarante jours après la monition, n'accomplit pas ce qu'il nous a promis, vous mettrez en interdit tous ſes états de déça la mer, enſorte qu'il ne s'y faſſe aucune fonction eccleſiaſtique hors le batême des enfans, & la penitence des mourans. Quelque tems après la paix faite, vous exhorterez encore le roi à abolir les mauvaiſes coûtumes, principalement celles qu'il a introduites de nouveau, & s'il le refuſe, vous nous en donnerez avis. Si vous avez une eſperance certaine de faire la paix vous pourrez abſoudre tous les excommuniez, à la charge que ſi la paix ne s'enſuit pas, vous les remettrez dans l'excommunication. Si le roi ne peut ſe réſoudre au baiſer de paix à cauſe de ſon ſerment, vous exhorterez l'archevêque à ſe contenter du baiſer du prince ſon frere. La lettre eſt dattée de Benevent le dix-neuviéme de Janvier 1170. Le pape nomma l'archevêque de Roüen pour l'execution de cette paix, afin de ne pas donner ſujet au roi d'Angleterre de ſe plaindre qu'il n'eût donné cette commiſſion qu'à des étrangers, mais il manda en particulier à l'évêque de Nevers d'y proceder ſeul, en cas que l'archevêque de Roüen ne pût ou ne voulut pas y proceder avec lui. Le pape écrivit au roi d'Angleterre, pour lui donner avis de cette commiſſion; & il en écrivit auſſi aux évêques de la province de Cant, à l'archevêque d'Yorc & à ſes ſuffragans, ces lettres ſont du huitiéme de Février.

v. ep. 6.

v. ep. 1.
v. ep. 7.
v. ep. 8.

Cependant

Cependant le pape fut averti que le roi d'Angleterre vouloit faire couronner Henri son fils aîné par l'archevêque d'Yorc, au préjudice de celui de Cantorberi, auquel le sacre des rois d'Angleterre apartenoit suivant l'ancienne coûtume. C'est pourquoi le pape écrivit à Roger archevêque d'Yorc, & aux autres évêques d'Angleterre, pour leur défendre sous peine de déposition de se mêler de cette ceremonie, tant que l'archevêque Thomas seroit en exil. La lettre est du vingt-sixiéme de Février. Le pape écrivit aussi à Thomas pour lui défendre de sacrer le prince ou permettre à un autre de le sacrer, s'il ne prêtoit auparavant le serment que les rois avoient coûtume de prêter à l'église de Cantorberi, & s'il ne déchargeoit tout le monde de l'observation de ses coûtumes & du serment qu'il avoit exigé en dernier lieu. Thomas avoit lui-même fait solliciter ces lettres en cour de Rome; & les aïant reçûës, il les adressa à Robert évêque de Vorchester son suffragant, lui enjoignant de les montrer à l'archevêque d'Yorc, aux autres évêques, & de leur défendre de la part du pape de sacrer le prince. Thomas en écrivit aussi directement à tous les évêques d'Angleterre & de Galles, & en particulier à l'évêque de Vinchestre.

AN. 1170.

IV. ep. 42.

XV. ep. 43.

IV. ep. 44.

IV. ep. 45.

Vers le même tems Thomas envoïa en Angleterre, pour consulter Codric ermite fameux, qui avoit le don de prophetie. C'étoit un homme simple & sans lettres, né de parens pauvres, & qui dans sa jeunesse avoit fait quelque petit commerce par mer. Aïant renoncé au monde, il fit le

XVIII. S. Godric ermite. *vita Bol. 21. Mail 16. p. 68. c. 6.*

AN. 1170. pelerinage de Rome, & celui de Jeruſalem nuds pieds, puis étant revenu en ſon païs, il ſe retira en un lieu ſolitaire nommé Finchale, près de Durham où il cultivoit un petit champ dans les bois, & en tiroit de quoi ſe nourrir & exercer l'hoſpitalité. Les moines de la cathedrale de Durham connoiſſant la pureté de ſa vie, députerent un de leurs anciens pour l'inſtruire & lui adminiſtrer les ſaints myſteres à certains jours. Le demon l'attaqua par diverſes tentations, qu'il ſurmonta par ſa foi & ſon courage. Sa mortification étoit incroïable. Il porta cinquante ans durant une chemiſe de mailles ſous ſon cilice, & un habit de laine par deſſus. Sa nourriture étoit du pain d'orge mêlé de cendres, & des herbes ſauvages cuites & roulées par pelotons. Il ne parloit que trois fois la ſemaine & gardoit le ſilence pendant tout l'Avent, & depuis la ſeptuageſime juſques à l'octave de Pâques: mais quand il parloit, c'étoit avec grande édification. Il paſſa ainſi ſoixante ans dans ſon deſert.

c. 6. Un moine d'Oüeſtmunſter l'étant venu voir peu de tems aprés que Thomas eut été ordonné archevêque de Cantorberi, le ſaint homme lui demanda s'il étoit connu du nouveau prélat. Oüi, répondit il, je le connois, & il me connoît: mais vous, mon pere, le connoiſſez-vous? Godric répondit: Je ne l'ai jamais vû des yeux du corps, mais ſouvent de ceux de l'eſprit, & ſi je le voïois je le reconnoîtrois entre pluſieurs autres. Le moine ſurpris de ce diſcours n'oſoit l'interroger, & il ajoûta: Saluez-le de ma part, & lui dites, qu'il n'abandonne pas ſon

AN. 1170

deſſein car il eſt agréable à Dieu. Il ſouffrira de rudes traverſes, on le chaſſera de ſon égliſe, & il ſera long-tems exilé en païs étrangers : mais après avoir achevé le tems de ſa pénitence, il rentrera dans ſon ſiége avec plus d'honneur qu'il n'en ſera ſorti. Le moine raporta ce diſcours à l'archevêque, qui écrivit à Godric, le priant de demander à Dieu la remiſſion de ſes pechez. Dans les ſix mois arriva ſon differend avec le roi, & ſon exil : pendant lequel il fit encore conſulter l'homme de Dieu.

Cette derniere année, c'eſt-à-dire au mois de Mars 1170. l'archevêque fatigué de la longueur de ſon exil, envoïa ſecrettement à Godric, lui demander quelle ſeroit la fin de ſes maux. L'envoïé fut près de huit jours ſans pouvoir parler au ſaint ermite : qui enfin lui fit ouvrir ſa porte & lui dit : Dites à vôtre maître qu'il ne ſe trouble point : il rentrera bien-tôt dans les bonnes graces du roi : il ſera rétabli avec honneur dans ſon égliſe, & les Anglois en auront plus de joïe qu'ils n'ont été affligez de ſon exil. Il eſt vrai que cette ſerenité feinte ſera troublée par une injuſtice, & une cruauté inoüie : mais Godric ne ſera plus en ce monde : dites lui encore, & lui repetez que dans neuf mois ce qui le regarde ſera entierement fini. Godric fit pluſieurs autres prédictions que l'évenement verifia, & découvrit ſouvent les penſées ſecrettes : il guerit des malades & fit pluſieurs autres miracles. Enfin accablé de vieilleſſe & d'infirmitez, il mourut le jeudi de l'octave de l'Aſcenſion vingt-uniéme d'Avril 1170.

AN. 1170.

XIX.

Conference de Theorien avec les Armeniens.

Cang. gloſ. lat. Cathol. Sup. lib. LXIX. *n.* 10. *Theodoriani dial. to.* 1. *Bibl.* PP. *G. I.* 1624. *p.* 439.

En Orient Norſeſis étoit Catholique des Armeniens, c'eſt-à-dire leur patriarche ou primat, comme je l'ai déja marqué. Il écrivit à l'empereur Manuel Comnene une lettre où il traitoit de quelques points de foi & de diſcipline, ſur leſquels les Armeniens n'étoient pas d'accord avec les Grecs, témoignant deſirer s'en éclaircir, & l'empereur lui envoïa un philoſophe nommé Theorien, avec une lettre, où il diſoit, que ſi les Armeniens vouloient quitter leurs erreurs, il étoit prêt avec l'égliſe catholique à les recevoir comme ſes freres. Theorien arriva près du catholique Norſeſis le quinziéme jour de Mai l'an du monde 6678. vingt-huitiéme du regne de l'empereur Manuel, indiction troiſiéme, qui eſt l'an de Jeſus-Chriſt 1170. Il ſalua le catholique de la part de l'empereur, lui marquant le deſir qu'avoit ce prince de la réünion des Armeniens: à quoi Norſeſis répondit par des remercimens.

Le lendemain il manda Theorien, & lui dit: J'ai lû la lettre du très-pieux empereur, & j'ai vû le deſir qu'il a lui & la ſainte égliſe des Romains pour nôtre réünion. Aprenez-nous donc quelles ſont nos erreurs: & ſi on nous les montre, nous nous en corrigerons volontiers. Sous le nom des Romains, il faut ici toujours entendre les Grecs. Theorien répondit: Je prie votre grande ſainteté de m'écouter avec ſa douceur naturelle, & de ne ſe pas choquer de mes queſtions. Convenons enſemble, que ſi nous entendons quelque propoſition qui ne nous

AN. 1170.

paroiſſe pas bonne, nous ne nous preſſerons pas de la qualifier d'heretique: mais nous nous informerons ſoigneuſement du ſens des paroles, & de l'intention de celui qui les emploïe. Nous devons auſſi nous défier de la groſſiereté de l'interprete, qui non-ſeulement ignore la grammaire, mais ne ſait pas bien même le grec le plus commun, afin qu'on ne nous impute pas ſes fautes. Le catholique convint de ces regles pour leur conference.

Theorien lui demanda enſuite, ſi la lettre qu'il avoit écrite à l'empereur contenoit ſes veritables ſentimens, & après qu'il eût dit qu'oüi, Theorien ajoûta: Quels conciles recevez-vous? Norſeſis répondit, celui de Nicée, celui de Conſtantinople & celui d'Epheſe où Neſtorius fut dépoſé. Theorien: De quels docteurs embraſſez-vous les écrits & la doctrine: Norſeſis. De ſaint Athanaſe, de ſaint Gregoire le theologien, de ſaint Baſile, de ſaint Gregoire de Nyſſe, de ſaint Jean Chryſoſtome, & ſaint Ephrem, de ſaint Cyrille d'Alexandrie & de pluſieurs autres. Theorien: Commençons mainnant à lire vôtre lettre & en examinons le ſens fraternellement, pour voir ſi elle eſt conforme à ces peres & à ces conciles.

On vint à l'endroit où il étoit écrit: Nous diſons qu'il n'y a qu'une nature en Jeſus-Chriſt, non par confuſion comme Eutychés, ou par diminution comme Apollinaire, mais dans le ſens orthodoxe de S. Cyrille d'Alexandrie: comme il a dit dans ſon livre contre Neſtorius, qu'il n'y a qu'une

AN. 1170.

nature du Verbe incarné. Theorien dit: Si Cyrille n'a pas dit: Une nature en Jesus-Christ, ni une nature de Jesus-Christ; mais une nature du Verbe, & a ajoûté, incarnée: & vôtre sainteté dit une nature en Jesus-Christ. C'est la même chose, dit Norsesis: Non pas, reprit Theorien: le nom de Christ signifie proprement l'un & l'autre, Dieu & homme tout ensemble, c'est pourquoi nous disons: Le Verbe s'est fait chair & non pas: Le Christ s'est fait chair. Aussi aucun des peres n'a dit: une nature du Christ, mais S. Athanase a dit avant saint Cyrille, une nature du Verbe, c'est-à-dire, la nature divine du Fils; & en ajoûtant, incarnée, comme S. Cyrille dans la seconde lettre à Successus, on exprime tout le mystere de l'Incarnation. Norsesis: Et qui d'entre les peres en a ainsi parlé expressément après l'union? Theorien: Tous ceux que vous avez nommez. Norsesis: Un seul me suffit; car ce que dit un des peres tous le disent: comme étant tous inspirez par l'esprit de Dieu qui est le même.

Sup. liv. XXVI. n. 29. Cyrill. epist. p. 24. to. 5.

Mais avant que de raporter les passages des peres, Theorien jugea necessaire de définir les quatre termes de substance, nature, hypostase & personne: ce qu'il fit tant selon les philosophes païens que selon les théologiens Chrétiens, dont il montra la difference, quant à l'usage de ces termes. Or dans la philosophie il suivoit les principes d'Aristote. Il établit les définitions theologiques de ces quatre termes, par l'autorité des peres, savoir de S. Basile qu'il qualifie très-philosophe, & de saint

f. 444.

AN. 1170.

Gregoire de Nazianze. Enſuite il vient aux peres qui ont reconnu deux natures en Jeſus-Chriſt après l'union; & commence par S. Athanaſe, dont il raporte un paſſage de la lettre à Epictete : contre ceux qui diſoient que le corps de Jeſus-Chriſt étoit conſubſtantiel au Verbe. Sur quoi Theorien raiſonne ainſi: Subſtance & nature ſont le même chez les Theologiens. Or ſelon S. Athanaſe le corps de Jeſus-Chriſt n'eſt pas de même ſubſtance que le Verbe : donc il n'eſt pas de même nature : donc il y a deux natures en Jeſus-Chriſt. Theorien cite enſuite S. Cyrille même, ſur lequel les Armeniens s'appuïoient le plus, S. Gregoire de Nazianze, ſaint Gregoire de Nyſſe, S. Baſile, S. Ambroiſe le ſeul des peres Latins qu'il cite, & enfin S. Chryſoſtome; & montre que l'égliſe tient le milieu entre l'erreur de Neſtorius & celle d'Eutychés. Alors un évêque Armenien nommé Gregoire, qui étoit préſent à la diſpute, s'écria : Je ſuis Romain : anatheme à qui ne reconnoît pas deux natures en Jeſus-Chriſt.

pag. 447. Sup. lib. XVI. n. 22.

Athan. to. 2. p. 904. A ed. 1698.

p. 453.

Le lendemain arriva Pierre évêque de Sappirion, à qui le catholique communiqua ce que Theorien lui avoit dit, & lui montra combien il avoit de paſſages des peres, qui reconnoiſſoient deux natures en Jeſus-Chriſt. Mais l'évêque, qui étoit inſtruit, les détournoit à ſon ſens. Le catholique voïant donc qu'il réſiſtoit vivement fit venir Theorien, & lui dit : Cet évêque deſire de conferer avec nous ſur notre queſtion. Mais Theorien lui ferma bien-tôt la bouche; & l'évêque Gregoire

AN. 1170.

déclara une seconde fois qu'il étoit du sentiment des Romains.

XX. Autre conference.

Deux jours après le catholique Norsesis eut encore une conference avec Theorien, où il lui dit : Il n'y a point de difficulté d'admettre deux natures en Jesus Christ, pourvû qu'on les connoisse inseparablement unies en une seule hypostase, & ce ne seroit pas agir en Chrétien de combattre une verité manifeste. Mais qui empêche de reconnoître en Jesus-Christ une nature composée de deux, comme la nature de l'homme est composée de l'ame & du corps qui sont deux natures differentes ? & c'est la comparaison qu'aporte S. Cyrille. Pour répondre à cette objection, Theorien cita premierement un passage de S. Gregoire de Nazianze : mais Norsesis dit, qu'il ne se trouvoit point dans la traduction Armenienne. Elle est donc fautive, dit Theorien, & il lui donna le même passage en Syriaque. Norsesis appella un de ceux qui savoient lire en cette langue, & il trouva le passage tel que l'avoit cité Theorien. Il y avoit long-tems que les peres Grecs étoient traduits en Syriaque & en Armenien.

Theorien continua : Saint Cyrille n'emploïe l'exemple de la composition qui est en nous, que pour montrer qu'il est possible que de deux natures differentes il se fasse un suppôt, comme Pierre
p. 456 ou Paul d'une ame & d'un corps : car c'est ce que nioit Nestorius : mais il y auroit contradiction à dire en même tems qu'en Jesus-Christ il y a deux natures & une seule nature : ce qu'il démontra geometriquement

AN. 1170.

métriquement. Et comme Norſeſis en revenoit toûjours à cette expreſſion de Cyrille : Une nature du Verbe incarnée, Theorien dit qu'elle eſt de S. Athanaſe même contre l'erreur d'Arius, qui admettoit deux Verbes de natures differentes : l'une incréée qui avoit toujours été en Dieu, l'autre créée dans le tems qu'il s'étoit incarné. C'eſt donc de là, dit-il, que S. Cyrille a tiré cette expreſſion. Or encore qu'elle ſoit vraïe, nous ne devons pas nous en ſervir, à cauſe du mauvais ſens qu'on lui donne : comme nous n'appellons pas Marie mere de Chriſt, quoi qu'elle le ſoit en effet, parce que Neſtorius abuſoit de cette expreſſion. A la fin de cette conference Norſeſis demanda à Theorien la définition de foi du concile de Calcedoine, qu'il lui donna.

Le lendemain arriva Jean Syrien évêque de Ceſſounion : & il aprit que le Catholique des Armeniens avoit eu pluſieurs conferences avec des Grecs, & étoit entré dans leurs ſentimens. Car, diſoit le Catholique, ils prouvent tout ce qu'ils diſent par l'écriture, & par les peres que nous honorons comme eux. L'évêque Jean alla donc le trouver & lui dit : Qu'eſt-ce que j'aprens, ſeigneur ? On dit que vous ſuivez le ſentiment des Romains, qui ſont Neſtoriens. Norſeſis répondit : Je ne me ſerois rendu ni à l'autorité du patriarche de Conſtantinople, ni à celle de l'empereur, ſi je n'avois reconnu la verité par moi-même : mais je ne puis la déſavoüer, ni reſiſter aux peres. L'évêque Jean reprit : J'ai oüi dire que vous avez confeſſé deux natures en Jeſus-Chriſt. Or vous ſavez que ſi nous confeſſons

1613

AN. 1170. deux natures nous ſerons Neſtoriens, & nous admettrons une quaternité au lieu de la Trinité. Norſeſis répondit : Hier & avant hier & preſque toute la ſemaine nous avons beaucoup travaillé en conferant tous les jours ; & nous voulons nous repoſer aujourd'hui & demain. Après demain ſi vous voulez, vous aſſiſterez à nôtre conference, où vous direz ce qu'il vous plaira, & nous vous écouterons volontiers.

Le ſoir un docteur nommé Bartan vint trouver Theorien à l'inſçu du Catholique & lui dit : L'évêque Syrien & nôtre Catholique ont conferé tout aujourd'hui ſur l'une & les deux natures. Je voudrois ſavoir, dit Theorien, quelles preuves l'évêque aporte de ſon opinion. Bartan répondit : Il n'emploïe ni paſſages ni raiſonnemens, & ne fait que crier ſans ordre & ſans rien écouter, pour faire paroître à ſes prêtres qu'il dit quelque choſe. Quelques jours après Theorien étant appellé, monta à la chambre où ils avoient déja conferé. Il y trouva l'évêque Syrien aſſis à la droite du Catholique, & à la gauche les évêques Armeniens, au deſſus deſquels il fit mettre Theorien, car ils lui cedoient la place la plus honorable. Après que l'on eut gardé long-tems le ſilence, Theorien dit : J'ai apris qu'il y en a qui diſent, que ſi nons confeſſons deux natures en Jeſus-Chriſt, nous ſerons Neſtoriens & nous admettrons une quaternité, & je m'étonne qu'ils n'aïent pas compris, que Neſtorius n'a point été condamné, parce qu'il ſoûtenoit deux natures, puiſque les peres l'enſeignent nettement : mais

AN. 1170.

parce qu'il les ſoûtenoit ſéparées; & par conſéquent deux fils & deux Chriſts, l'un fils de Dieu, l'autre de la Vierge. Il vint enſuite à la prétenduë quaternité, & réfuta cette objection par les paroles de S. Athanaſe dans la lettre à Epitecte, & par raiſon : montrant que le Verbe n'a pas pris une nouvelle hypoſtaſe, mais qu'il a uni l'humanité à la ſienne.

Alors Norſeſis regarda l'évêque Syrien, & voïant qu'il tenoit les yeux baiſſez vers la terre ſans les relever, il fit ſigne à Theorien qui en ſoûrit, & continua de parler. Enfin le Syrien ſe ſentant preſſé ſe leva ſans rien dire, & deſcendit de la chambre avec ſes prêtres; & comme ils lui demandoient pourquoi il n'avoit point parlé à ce philoſophe, il répondit : Il ne m'eſt pas permis de parler de ces matieres dans une province étrangere.

Theorien refuta enſuite les Monothelites, puis *p.* 469. continuant de lire la lettre de Norſeſis à l'empereur, on vint à l'endroit où il diſoit, que Jeſus-Chriſt avoit été dans le ſein de la Vierge neuf mois & cinq jours; & Theorien lui montra que cette addition de cinq jours étoit ſans fondement. Il lui fit voir de même qu'ils n'avoient aucune raiſon ſolide, pour ne faire qu'une ſeule fête de la nativité de Jeſus-Chriſt, & de ſon batême; & Norſeſis convint que ces queſtions touchant les divers uſages des égliſes ſont peu importantes, pourvû que l'on s'accorde ſur la foi. Theorien vint enſuite au triſagion, & montra que l'addition : Crucifié pour nous, introduite par Pierre le Foulon a été juſtement *Sup. l.* XXIX. *n.* 31.

rejettée par l'égliſe Catholique & n'a aucun fondement dans les peres.

p. 474.

Continuant la lecture de la lettre, on trouva que les Armeniens prétendoient que pour les onctions ſacrées ils pouvoient uſer d'huile de ſeſame ou blé d'Inde, à cauſe de la rareté des oliviers en Armenie. Mais Theorien ſoûtint qu'on ne devoit uſer pour les ſacremens que d'huile d'olives; comme pour le S. ſacrifice on n'emploïe que du vin de vigne, non du cidre ou des autres liqueurs approchantes. Norſeſis paſſa encore condamnation ſur cet article. Comme ils en étoient là, les prêtres Armeniens commencerent à chanter vêpres hors l'égliſe ſelon leur coûtume; & Theorien en aïant demandé la raiſon, Norſeſis dit, que ceux qui avoient reglé chez eux l'office divin avoient ordonné qu'on ne feroit dans l'égliſe que la liturgie, pendant laquelle même les prêtres ſeuls feroient dedans, le peuple demeurant dehors: mais qu'on celebreroit dehors les autres offices; & il en donna quelques raiſons de convenance. Mais Theorien montra par le concile de Nicée, que de demeurer hors de l'égliſe étoit une peine impoſée aux penitens pour les plus grands crimes, & Norſeſis ſe rendit auſſi ſur ce point.

C. 10.

On lut enſuite, comme ils étoient convenus; la définition de foi du concile de Calcedoine: on trouva que l'exemplaire Armenien étoit conforme au Grec, & Theorien ſatisfit Norſeſis ſur quelques expreſſions qui lui paroiſſoient obſcures. Alors Theorien reprenant la définition de Calcedoine

Sup. l. XXVIII. *n.* 21.
to. 4. conc. pag. 565.
Dial. p. 478.

AN. 1170.

article par article, lui fit voir qu'elle eſt toute tirée des expreſſions des peres plus anciens, particulierement de S. Cyrille: après quoi Norſeſis dit; Je m'étonne comment nos ancêtres ont ſi impudemment calomnié cette définition. Theorien lui fit encore voir dans le détail toutes les hereſies qui y ſont condamnées. Après quoi Norſeſis ajoûta: Je veux maintenant vous découvrir une choſe qui a été cachée juſques ici. Il y a deux cens ans que vivoit un Catholique d'Armenie nommé Jean comparable en doctrine & en vertu aux plus grands d'entre les peres, quoi qu'il n'eût aucune connoiſſance des ſciences prophanes, même de la philoſophie. Il étoit fort zelé contre les Monophyſites, & ne ceſſa de les combattre par ſes écrits & par ſes diſcours pendant tout ſon pontificat. Nous en celebrons la fête comme d'un ſaint. Or j'ai par devers moi un écrit de lui contre les Monophyſites, plein de paſſages de l'écriture & de raiſonnemens trés puiſſans: aprouvé par Gregoire, qui a rempli ce ſiége peu avant moi. Car il a écrit à la fin: Je crois ainſi & j'anathematiſe ceux qui croïent le contraire. Si vous voulez je vous lirai le commencement de cet écrit. Theorien aïant oüi cette lecture pria Norſeſis de lui donner une copie de l'écrit entier & l'emporta à Conſtantinople.

p. 421.

Norſeſis dit enſuite: Je veux faire mon poſſible pour ſauver mes freres, & dès aujourd'hui je commencerai à écrire des lettres à tous les évêques d'Armenie pour convoquer un concile. Je leur propoſerai les paſſages qu'ils croïent leur être

AN. 1170. favorables, puis ceux que vous m'avez citez ; & d'abord je prendrai le parti des Armeniens, puis je leur découvrirai leur erreur petit à petit & avec beaucoup de menagement ; & j'emploïerai pour les convaincre l'écrit du Catholique Jean, dont je vous ai donné copie. J'eſpere fermement que mes oüailles écouteront ma voix : mais ſi je ne puis les ramener toutes, je ferai avec celles qui meſuivront un decret, que j'envoïerai à l'empereur & au patriarche par les plus conſiderables de mes évêques ſouſcrit de ma main & de tous les évêques orthodoxes de ma dépendance ; & ce decret portera entre autres choſes, que nous recevrons le concile de Calcedoine & les peres qu'il reçoit, & que nous anathematiſons ce qu'il condamne : ſavoir Eutychés & Dioſcore ; & de plus Severe, Timothée Elure & tous ceux qui ont attaqué ce concile. Après que ce decret aura été aprouvé ſynodalement à Conſtantinople, & que mes prélats ſeront revenus : j'irai moi-même, ſi l'empereur l'ordonne, lui rendre mes reſpects, & au patriarche. Norſeſis fit alors ſortir tous ceux qui étoient dans la chambre, & aïant le cœur ſerré & les yeux baignez de larmes, il dit à Theorien : Je conjure nôtre pieux empereur que quand mes évêques ſeront à C. P. & auront obtenu la confirmation que j'ai dite, il faſſe enſorte que le patriarche étant ſur ſa chaire pendant la liturgie revêtu de ſes ornemens & tenant à ſa main la vraïe croix, donne ſa benediction à la nation Armenienne en preſence de tout le clergé & de tout le peuple ; & prie pour

les Armeniens défunts, qui n'ont péché que par ignorance. Theorien attendri du ſentiment que témoignoit Norſeſis ne pût retenir ſes larmes, & après qu'ils ſe furent un peu remis, il lui promit de rapporter cette priere à l'empereur, pour lequel Norſeſis lui donna une lettre contenant qu'il recevoit le concile de Calcedoine: puis il donna ſa benediction à Theorien en lui touchant la tête & le renvoïa en paix. Ainſi Theorien rendant graces à Dieu de l'heureux ſuccez de ſon voïage revint à Conſtantinople. AN. 1170.

XXI. Couronnement du jeune roi d'Angleterre. *V. ep.* 11.

Les précautions que le pape Alexandre avoit priſes contre le couronnement du jeune roi d'Angleterre furent inutiles, & ce prince ne laiſſa pas d'être ſacré par l'archevêque d'Yorc. Les lettres du pape arriverent en Angleterre, mais elle n'y furent montrées à perſonne. Cependant le roi Henri paſſa en ce roïaume dès le troiſiéme jour de Mars, & quelque tems après il ordonna que tous les évêques & les ſeigneurs ſe rendiſſent à Londres le quatorziéme de Juin. L'archevêque de Roüen & l'évêque de Nevers prenant le chemin d'Angleterre, écrivirent au roi l'ordre qu'ils avoient reçu du pape, & le roi leur manda de ne point s'expoſer à la mer, leur promettant de repaſſer bien-tôt & d'accorder le projet de paix avec l'archevêque de Cantorberi. Le dimanche quatorziéme de Juin 1170. tous ſe trouverent à Londres: les évêques & les abbez de toute l'Angleterre, les comtes, les barons, les vicomtes, les prévôts & les aldermans: en grande crainte tous, ne ſachant quel *Gervaſ. an.* 1179.

AN. 1170.

Vita ep. 33.

Vita c. 31.

étoit le deſſein du roi. Le dimanche ſuivant vingt-uniéme de Juin le roi fit chevalier Henri ſon fils qu'il avoit fait venir de Normandie la même ſemaine ; & il le fit ſacrer & couronner roi à Oüeſtminſter. Ce fut Roger archevêque d'Yorc qui lui impoſa les mains aſſiſté des évêques de Londres, de Sariſberi & de Rocheſter : qui toutefois proteſterent que cete fonction ne porteroit aucun préjudice à l'égliſe de Cantorberi leur métropole. Au feſtin du couronnement le roi ſervit à table ſon fils, déclarant qu'il n'étoit plus roi. Le jeune roi n'avoit que quinze ans, & ſon pere lui donna pour conſeil les plus grands ennemis de l'archevêque de Cantorberi. Enſuite il paſſa la mer, pour ſe trouver à la conference qu'il devoit avoir avec le roi de France à la fête de ſainte Madeleine.

XXII. Plaintes de Thomas ſur ce couronnement

Quand Thomas aprit la nouvelle de ce couronnement, il en fut ſenſiblement affligé, & en fit des plaintes ameres au pape & à ſes amis de Rome. Il avoit déja un grand ſujet de mécontentement, en ce que l'archevêque de Roüen avoit abſous de l'excommunication l'évêque de Londres, prétendant le devoir faire en vertu de la commiſſion du

V. ep. 16. pape : c'eſt-à-dire de la lettre du dix-neuviéme de

V. ep. 3. Janvier, qui portoit, qu'en cas d'eſperance certaine de la paix, il pouroit abſoudre les excommuniez.

V. ep. 19. Thomas s'en étoit plaint à l'archevêque, prétendant qu'il avoit excedé ſon pouvoir en ce qu'il n'avoit pas obſervé les conditions portées par ſa commiſſion, & joignant ces deux ſujets de plaintes, il écrivit ainſi au cardinal Albert.

Plût

Plût à Dieu, mon cher ami, que vous puiſſiez entendre ce que l'on dit en ce païs-ci à la honte de l'égliſe Romaine ! Nos derniers envoïez ſembloient avoir rapporté quelque conſolation dans les lettres du pape ; mais elles ont été anéanties par d'autres lettres en vertu deſquelles l'évêque de Londres & celui de Sariſberi ont été abſous. Je ne ſçai comment il arrive toujours à la cour de Rome que Barrabas eſt délivré, & Jeſus-Chriſt mis à mort. C'eſt par l'autorité de cette cour que notre proſcription a été prolongée juſques à la fin de la ſixiéme année. On condamne chez vous les pauvres exilez, & on ne les condamne que parce qu'ils ſont pauvres & foibles : au contraire on abſout des ſacrileges, des homicides, des voleurs que S. Pierre même ne pourroit abſoudre ; je le dis hardiment, puiſque J. C. n'ordonne d'abſoudre le pecheur, qu'en cas qu'il ſe convertiſſe & qu'il faſſe penitence. Ici on les abſout même ſans reſtitution : au contraire c'eſt de nos dépoüilles que les envoïez du roi font des preſens aux cardinaux & aux courtiſans du pape. Et enſuite : Je ne veux plus fatiguer la cour de Rome : que ceux-là y aillent qui en reviennent triomphans de la juſtice. Plût à Dieu que le voïage de Rome n'eût pas fait périr inutilement tant d'innocens malheureux ! Il écrit ſur le même ton à Gratien qui étoit venu en France l'année précedente en qualité de nonce.

AN. 1170. *V. ep. 20.*

Luc. XVIII. 3. 4.

Ep. 21.

Les compagnons de ſon exil écrivirent de même au cardinal Albert & à Gratien, inſiſtant ſur le trop d'indulgence dont le pape avoit uſé envers

Ep. 22. 23.

AN. 1170.

le roi d'Angleterre ; & Thomas écrivant au pape même, lui repreſente le caractere de ce prince, qu'il étoit plus facile de vaincre par la ſeverité que par la douceur. Enfin Guillaume archevêque de Sens écrivit au pape, que le roi de France & toute l'égliſe Gallicane étoient ſcandaliſez de cette conduite du ſaint ſiege, où Satan étoit délié & J. C. crucifié de nouveau. Il ſe plaint que le ſacre du jeune Henri étoit une inſulte au roi Louis, dont la fille fiancée à ce prince n'avoit pas été couronnée avec lui ; & finit en exhortant le pape à punir les évêques qui ont commis cet attentat. Le pape dans ſa réponſe à l'archevêque de Sens, ne nie pas que l'évêque de Londres ait été abſous par ſon ordre, & ne parle point du couronnement du jeune Henri ; mais il enjoint à l'archevêque de Sens de preſſer l'archevêque de Roüen & l'évêque de Nevers d'executer leur commiſſion.

Ep. 24.

Ep. 26.

XXIII. Paix entre le roi & Thomas.

Avant que le pape eût fait cette réponſe, ou même reçû les lettres précedentes, la paix étoit concluë entre le roi d'Angleterre & l'archevêque de Cantorberi. Ce prélat en avoit marqué les conditions eſſentielles dans une ample inſtruction qu'il envoïa à l'évêque de Nevers, & qui commence par les avis neceſſaires pour ſe précautionner contre les artifices du roi : le roi de ſon côté manda à l'archevêque de Roüen, qu'il vouloit faire la paix ſuivant le projet que le pape en avoit donné. C'eſt qu'il voïoit qu'il ne pouvoit plus reculer, & que les deux prélats de Roüen & de Nevers avoient ordre de mettre ſes états en

V. ep. 12.

interdit, s'il ne s'accordoit dans les quarante jours prefcrits.

AN. 1170.

Les deux prélats aïant donc appris les intentions du roi d'Angleterre, allerent à Sens trouver Thomas le jeudi feiziéme de Juillet 1170. pour les lui expliquer, & lui marquer le jour de la reconciliation. Les deux rois avoient marqué celui de leur conference au lundi d'avant la Madelaine, c'eft-à-dire au vingtiéme Juillet ; & le lieu, fur leur frontiere entre la Ferté au païs Chartrain & le château de Fretval en Touraine. L'archevêque de Sens avoit confeillé à Thomas de venir avec lui & avec les deux prélats de Roüen & de Nevers à la conference des rois : difant qu'il ne pourroit jamais faire fa paix de loin. Thomas avoit repugnance d'aller à cette conference fans y être mandé : toutefois il ceda, & les quatre prélats y allerent enfemble, les trois archevêques, de Cantorberi, de Sens & de Roüen, & l'évêque de Nevers. Les deux rois tinrent leur conference le lundi vingtiéme de Juillet & le mardi fuivant, fans faire aucune mention de Thomas ; ce qui allarma beaucoup les clercs de fa fuite, qui avoient aſſiſté à cette conference, & qui craignoient qu'il n'eût la confufion d'être venu inutilement. Toutefois l'archevêque de Sens vint dire à Thomas, qu'avec les deux prélats de Roüen & de Nevers il avoit obtenu du roi d'Angleterre qu'il le verroit le lendemain ; ajoutant qu'il lui avoit paru à fon viſage & à fes paroles entierement adouci, & réfolu à fe reconcilier de bonne foi. *Ep. 463*

En effet le lendemain mercredi jour de la Ma-

AN. 1170.

delaine le roi d'Angleterre vint dès le grand matin au rendez-vous avec une nombreuſe ſuite. Thomas y vint plus tard, accompagné de l'archevêque de Sens & de pluſieurs François, qui étoient venus à la conference avec leur roi. Dès que le roi Henri apperçut Thomas, il ſe détacha de ſa troupe, alla au-devant & le ſalua le premier, la tête nuë. Après s'être donné la main & s'être embraſſez tout à cheval, ils ſe retirerent à part, le roi, l'archevêque de Cantorberi & celui de Sens : le premier ſe plaignit au roi des torts qu'on lui avoit faits & à ſon égliſe, uſant de paroles touchantes & convenables au ſujet. Enſuite l'archevêque de Sens ſe retira, & le roi s'entretint ſeul avec Thomas, ſi familierement qu'il ne paroiſſoit pas qu'ils euſſent jamais été mal enſemble ; ce qui ſurprit agréablement les aſſiſtans, juſques à leur faire verſer des larmes de joie : mais la converſation fut ſi longue, que quelques-uns s'en ennuïoient.

V. ep. 45.

L'archevêque repreſenta au roi modeſtement la mauvaiſe conduite qu'il avoit tenuë, & les périls où il s'étoit expoſé, & l'exhorta à rentrer en lui-même, à ſatisfaire à l'égliſe, décharger ſa conſcience & rétablir ſa réputation, attribuant ſes fautes aux mauvais conſeils, plûtôt qu'à ſa mauvaiſe volonté. Le roi l'écoutoit non-ſeulement avec patience, mais avec bonté, promettant de ſe corriger ; & l'archevêque ajouta : Il eſt neceſſaire pour votre ſalut, pour le bien de vos enfans & la ſûreté de votre puiſſance, que vous repariez le tort que vous venez de faire à l'égliſe de Cantorberi, en faiſant

couronner votre fils par l'archevêque d'Yorc. Le roi réſiſta un peu à cette propoſition, & proteſtant qu'il ne diroit rien par eſprit de diſpute, il ajouta : Qui a couronné Guillaume le conquerant & les rois ſuivans ? N'eſt-ce pas l'archevêque d'Yorc, ou tel autre évêque qu'il a plû au roi qui devoit être couronné ? L'archevêque répondit pertinemment à cette objection par la déduction hiſtorique de ce qui s'étoit paſſé en Angleterre depuis la conquête des Normans, & montra que hors certains cas extraordinaires, les archevêques de Cantorberi avoient toujours ſacré les rois, ſans que ce droit leur fût diſputé par les archevêques d'Yorc. AN. 1170.

Après que Thomas eut long-temps parlé ſur ce ſujet, le roi lui dit : Je ne doute point que l'égliſe de Cantorberi ne ſoit la plus noble de toutes celles d'Occident ; & loin de la vouloir priver de ſon droit, je ſuivrai votre conſeil, & ferai enſorte que ſur ce point & en tout autre elle recouvre ſon ancienne dignité. Mais pour ceux qui juſques ici vous ont trahi vous & moi, je les traiterai, Dieu aidant, comme ils méritent. A ces mots, Thomas deſcendit de cheval pour ſe jetter aux pieds du roi ; mais le roi prenant l'étrier, l'obligea de remonter. Il parut même répandre des larmes, & lui dit : Enfin, ſeigneur archevêque, rendons nous de part & d'autre notre ancienne amitié, faiſons-nous tout le bien que nous pourrons, & oublions entierement le paſſé : mais, je vous prie, faites-moi honneur devant ceux qui nous regardent de loin. Et comme

AN. 1170.

il voïoit entre ſes ſpectateurs quelques-uns de ceux qui fomentoient la diviſion, il s'approcha d'eux & dit, pour leur fermer la bouche : Comme je trouve l'archevêque parfaitement bien diſpoſé, ſi de mon côté je n'en uſe pas bien avec lui je ſerai le plus méchant de tous les hommes, & je montrerai la verité de tout le mal qu'on dit de moi. Mais je ne vois point de parti plus honnête ni plus utile que de m'étudier à le ſurpaſſer en amitié & en bons offices. Tous les aſſiſtans donnerent de grands applaudiſſemens à ce diſcours du roi.

Alors il envoïa à l'archevêque des évêques de ſa ſuite, lui dire de propoſer publiquement ſa demande ; & quelques-uns lui conſeilloient de remettre tout à la diſcrétion du roi ; mais Thomas ne jugea pas à propos de compromettre la cauſe de l'égliſe. Aïant donc tenu conſeil avec l'archevêque de Sens & les compagnons de ſon exil, il réſolut de ne point remettre à la diſcrétion du roi la queſtion des coutumes, les dommages que ſon égliſe avoit ſouffert, ni la plainte touchant le ſacre du jeune prince. Ainſi ſe rapprochant du roi, il le pria humblement par la bouche de l'archevêque de Sens, de lui rendre ſes bonnes graces, de lui donner la paix & ſûreté à lui & aux ſiens, de lui reſtituer l'égliſe de Cantorberi & les terres de ſa dépendance, dont il avoit lû l'état dans un papier ; & de reparer l'entrepriſe du ſacre de ſon fils. A ces conditions Thomas promettoit l'amour, l'honneur & tout le ſervice qu'un archevêque peut rendre à ſon roi, ſelon Dieu. Le roi accepta la propo-

sition, & reçut à ses bonnes graces Thomas & ceux de sa suite qui étoient presens; mais la restitution des biens fut differée, parce que le pape ne l'avoit pas ordonnée expressément. Le roi s'entretint encore long-temps avec l'archevêque, suivant leur ancienne familiarité, ensorte que leur conference dura presque jusqu'au soir. Le roi voulut l'emmener avec lui, disant qu'il lui étoit avantageux que leur paix fût connuë de tout le monde; mais le prélat répondit qu'il passeroit pour un ingrat, s'il ne prenoit congé du roi de France & de ses autres bienfaiteurs: & le roi d'Angleterre en convint. AN. 1170.

Comme Thomas étoit prêt à se retirer, Arnoul évêque de Lisieux le pressa vivement en presence du roi, des évêques & des seigneurs, d'absoudre les excommuniez, disant: Comme le roi a reçû en grace tous ceux qui vous ont suivi, vous devez aussi recevoir en grace tous ceux qui ont été attachez au roi. Thomas lui répondit: Il faut necessairement faire distinction. Entre ceux pour qui vous parlez, les uns sont plus coupables que les autres; les uns sont excommuniez directement, les autres par communication; les uns par nous ou par leurs évêques, les autres par le pape; & ceux-là ne peuvent être absous que par son autorité. Quant à nous, comme nous avons de la charité pour eux tous, quand nous aurons oüi le conseil du roi, nous esperons travailler de telle sorte à leur reconciliation, que si quelqu'un n'y est pas compris, il ne devra l'imputer qu'à soi-même. Geofroi Ridel ar- *V. et. 45. p. 305.*

AN. 1170.

chidiacre de Cantorberi, un des excommuniez répondit à ce discours avec hauteur ; & le roi craignant que l'on ne s'échauffât de part & d'autre, tira à part l'archevêque, & le pria de ne pas s'arrêter aux discours de telles gens. Ainsi on se sépara doucement après que Thomas eut donné sa bénediction au roi.

XXIV. Thomas donne part au pape de sa paix. *p. 806.*

Ce récit est tiré de la lettre que Thomas écrivit au pape pour lui donner part de sa reconciliation avec le roi; où il ajoûte: J'ai appris depuis, que l'archevêque de Roüen & l'évêque de Nevers ont chargé l'évêque de Sées, qui passe en Angleterre, d'absoudre ceux que j'ai excommuniez ; mais je ne sçai s'ils lui ont prescrit la formule que vous leur avez donnée, ou s'il la suivra. S'ils sont absous autrement, il sera necessaire que vous y mettiez remede ; car rien n'affoiblit tant l'église que l'impunité de tels attentats par la tolerance du
p. 805. saint siege. Il avoit dit auparavant : J'attendrai en France jusqu'au retour de ceux que j'ai envoïez pour recevoir la restitution de nos domaines, n'étant pas d'avis de retourner auprès du roi tant qu'il aura un pied de terre à l'église : car c'est par cette restitution que je verrai s'il agit sincerement avec
V. ep. 43. moi. Je ne crains pas toutefois qu'il manque à tenir sa parole, s'il n'en est empêché par les conseils de ceux à qui leur conscience ne permet pas de se tenir en repos. Il paroît en effet que le roi étoit bien intentionné pour l'execution de cette paix, par l'ordre qu'il envoïa au jeune roi son fils.

V. ep. 48. 49. 50. 51. En écrivant au pape, Thomas écrivit aussi à quatre

quatre cardinaux de ſes amis, pour leur faire part de cette heureuſe nouvelle : mais ſur-tout au ſoûdiacre Gratien, qui s'étoit ſi-bien conduit dans ſa nonciature, & à qui il dit en-confidence ces paroles remarquables : Parce que l'égliſe Romaine a mis ſa ſûreté dans la crainte, elle a égard aux perſonnes, & ne s'oppoſe point aux injuſtices : c'eſt pour ce ſujet que les fleaux de Dieu les plus rudes & les plus inſupportables viennent ſur elle; enſorte qu'elle eſt errante, qu'elle fuit devant ſes perſecuteurs, & ſubſiſte à peine dans les maux qui l'accablent. Et enſuite : Aïez ſoin que les lettres les plus preſſantes & les plus efficaces que le pape a écrites au roi d'Angleterre pour la cauſe de l'égliſe, ſoient inſerées dans le regiſtre, afin de ſervir d'exemple à la poſterité.

AN. 1170.

ep. 47.

V. Baron. ann. 1170. *n.*

Avant que le pape eût reçû la nouvelle de la paix entre le roi & l'archevêque de Cantorberi, il étoit parti de Benevent pour ſe rapprocher de Rome, & s'étoit avancé juſques à Veroli en Campanie, où il étoit dès le dixiéme de Septembre. Or voici ce qui l'engagea à ce voïage. L'empereur Frideric voïant ſon parti diminuer de jour en jour, principalement depuis la mort du ſecond antipape Gui de Crême, feignit de vouloir travailler à la réunion de l'égliſe ; & envoïa pour cet effet au pape Alexandre évêque de Bamberg qui avoit toujours été catholique : mais avec ordre de ne communiquer qu'au pape ſeul les propoſitions dont il étoit porteur. L'évêque l'aïant mandé au pape, le pape ſoupçonna que c'étoit un artifice pour le ſé-

XXV. Frideric feint de vouloir finir le ſchiſme.

Acta Alex. ap. Bar.

AN. 1170.

parer d'avec les Lombards : c'eſt pourquoi par le conſeil des cardinaux, il leur manda de lui envoïer de chaque ville un député pour entendre les propoſitions de l'évêque de Bamberg : ce qui fut executé. Mais ce prélat s'étant avancé juſques en Campanie, pria le pape de vouloir bien y revenir, parce qu'il lui étoit défendu d'entrer ſur les terres du roi de Sicile. Le pape y condeſcendit, partit de Benevent avec les cardinaux & les députez des Lombards, & vint à Veroli attendre l'évêque de Bamberg.

Le lendemain ce prélat ſe preſenta devant le pape en plein conſiſtoire ; & après s'être proſterné, lui dit : L'empereur Frideric mon maître m'a commandé étroitement de ne dire ma charge qu'à vous ſeul. Le pape lui répondit : Cela eſt inutile, puiſque je ne vous ferai point de réponſe ſans la participation de mes freres les cardinaux & de ces députez : mais l'évêque inſiſta tant que le pape convint de l'entendre en particulier, à condition de communiquer à qui il voudroit ce qu'il auroit entendu. L'évêque déclara au pape que l'empereur ne vouloit plus agir contre ſa perſonne, au contraire qu'il maintiendroit toutes ſes ordonnances : mais quant à lui obéïr & le reconnoître pour pape, le prélat n'en parloit qu'ambiguëment ; le pape ne put jamais l'obliger à s'expliquer nettement ſur ce point. Le pape étant donc revenu à la chambre où étoient les cardinaux & les Lombards, leur rapporta le diſcours de l'évêque, & de leur avis lui répondit : Nous nous étonnons qu'étant auſſi prudent

que vous êtes, vous vous ſoïez chargé d'une telle commiſſion. L'empereur veut maintenir nos ordonnances ſans nous reconnoître pour pape: c'eſt honorer Dieu en partie, & en partie le renoncer. Toute l'égliſe a jugé notre cauſe juſte, les autres rois & les autres princes Chrétiens l'ont embraſſée: pourquoi votre maître differe-t-il davantrge de s'y réunir ? Nous ſommes prêts, s'il ne tient à lui, de l'honorer plus que tous les princes du monde, & de lui conſerver ſes droits, pourvû qu'il aime l'égliſe Romaine ſa mere. Le pape renvoïa ainſi l'évêque de Bamberg, que les Lombards conduiſirent pour retourner vers l'empereur. AN. 1170.

De Veroli le pape paſſa à Ferentino, qui n'en eſt qu'à ſept milles, de-là à Anagni, où il étoit le huitiéme d'Octobre, puis à Segni, & enfin à Tuſculum, où il étoit encore le vingt-quatriéme de Novembre. C'eſt ce qui paroît par les dattes des lettres qu'il écrivit de ces lieux-là ſur l'affaire de Cantorberi.

XXVI. Lettres du pape pour l'Angleterre. *V. ep. 34.*

Premierement, aïant appris le couronnement du jeune Henri, il écrivit à l'archevêque Thomas, pour lui déclarer que cette entrepriſe de l'archevêque d'Yorc faite contre ſa défenſe, ne porteroit aucun préjudice au droit de l'égliſe de Cantorberi. Enſuite il écrivit à Roger archevêque d'Yorc, & à Hugues évêque de Durham; & après s'être plaint de la perſecution que le roi d'Angleterre fait ſouffrir à l'égliſe, il ſe plaint en particulier de ce que Roger a ſacré le jeune prince dans une autre province, au mépris de l'archevêque abſent, & de ce *V. ep. 67.*

AN. 1170.

qu'en cette céremonie, loin de faire promettre au nouveau roi de conſerver la liberté de l'égliſe, on lui a fait confirmer par ſerment les prétenduës coutumes du roïaume. Il reproche aux prélats leur foibleſſe de l'avoir ſouffert ; & pour punition les ſuſpend de toute fonction épiſcopale. Quant aux évêques de Londres & de Sariſberi, il déclara qu'ils étoient retombez dans l'excommunication : permettant toutefois à l'archevêque Thomas de les en abſoudre.

V. ep. 66.

ep. 65.

Mais quand le pape eut appris la reconciliation du roi & de l'archevêque, il écrivit à ce prince, pour lui en témoigner ſa joie, & l'exhorter à rendre les biens à l'égliſe de Cantorberi, à reparer les torts qu'il lui avoit faits, & faire donner ſatisfaction à l'archevêque par le roi ſon fils. Les cardinaux auſquels Thomas avoit donné part de cette paix, lui en firent auſſi leurs complimens ; témoignant toutefois qu'ils ſe défioient de l'execution, & l'exhortant à la faciliter par ſa douceur. Le pape lui manda de plus que ſi le roi n'executoit pas la paix, il lui donnoit pouvoir d'exercer les cenſures eccleſiaſtiques ſur les perſonnes & les lieux de ſa légation ; excepté le roi, la reine ſon épouſe & ſes enfans ; & il manda aux archevêques de Sens & de Roüen, d'avertir le roi dans vingt jours d'executer la paix ; & s'il ne le faiſoit dans un mois après la monition, de mettre en interdit toutes ſes terres de deçà la mer. Ces deux lettres ſont du mois d'Octobre.

ep. 39.

V. ep. 56. 57. 60. 61.

V. ep. 29.

ep. 31.

Thomas vit encore deux fois le roi d'Angleterre,

premierement à Tours, où le roi étoit venu conferer avec Thibaut comte de Blois. Le roi vint au devant de l'archevêque; mais il ne parut pas le regarder de bon œil: & le lendemain il fit dire dans sa chapelle une messe des morts; ce que l'on crut qu'il avoit fait de peur que l'archevêque ne lui offrît le baiser de paix. Ils allerent ensuite à la conference avec le comte Thibaut; & le roi pressé par ce comte & par le prélat, promit positivement la restitution des terres de l'église: mais il vouloit que l'archevêque retournât auparavant en Angleterre pour voir comment il s'y conduiroit. Quelques jours après Thomas vint encore trouver le roi à Chaumont entre Blois & Amboise, non pour lui rien demander, mais pour essaïer de regagner ses bonnes graces. En effet le roi lui fit moins d'honneur & lui témoigna plus d'amitié; & ils convinrent qu'il iroit incessamment prendre congé du roi de France pour passer au plûtôt en Angleterre. Il partit dès le lendemain pour retourner à Sens faire ses adieux à se preparer à son voïage.

AN. 1170.

XXVII. Thomas prépare son retour. *Vita* III. *c.* 2.

V. ep. 65.

Cependant il reçut une lettre des agens qu'il avoit envoïez en Angleterre, & qui lui rendoient aussi compte de leur commission: Nous nous presentâmes au jeune roi dans sa chambre à Oüestminster le lundi d'après la saint Michel, c'étoit le cinquiéme d'Octobre cette année 1170. Avec lui étoient assis le comte Renaud, l'archidiacre de Cantorberi, celui de Poitiers, Guillaume de Saint Jean & plusieurs autres. Quelques-uns, du nombre desquels étoit le comte Renaud, aïant oüi la

V. ep. 53.

AN. 1170.

nouvelle de la paix, en rendirent dévotement graces à Dieu. Après que les lettres du roi eurent été lûës, le roi ſon fils dit qu'il en prendroit conſeil, & on nous fit retirer. Enſuite on nous rappella, & votre archidiacre nous dit de la part du jeune roi: Raoul de Broc, & ſes ſerviteurs ſe ſont mis en poſſeſſion par ordre du roi mon pere des terres de l'archevêché & des revenus des clercs de l'archevêque: nous ne pouvons ſçavoir l'état des lieux que par le rapport de ces officiers; c'eſt pourquoi nous vous marquons le jeudi lendemain de S. Calliſte pour l'execution plus entiere de ce mandement. Ce jeudi étoit le quinziéme d'Octobre. La lettre ajoûte enſuite: Le roi a mandé à l'archevêque d'Yorc, aux évêques de Londres & de Sariſberi, & à quatre ou ſix perſonnes de toutes les égliſes vacantes, d'élire des évêques ſuivant le conſeil de ces trois prélats, & de les envoïer au pape pour les ſacrer, au préjudice de votre égliſe. Les agens concluent en priant inſtamment Thomas de ne point revenir en Angleterre, que ſa paix avec le roi ne ſoit mieux affermie. Thomas envoïa au pape cette lettre de ſes agens, lui demandant de nouveaux pouvoirs pour preſſer le roi d'Angleterre.

V. ep. 54.

Il écrivit auſſi à ce prince, ſe plaignant que les effets ne répondoient pas à ſes promeſſes, ni à l'ordre qu'il avoit envoïé au roi ſon fils. La reſtitution, dit-il, a été differée au dixiéme jour, ſous prétexte de Raoul, qui cependant ravage les biens de l'égliſe, & ſerre publiquement nos proviſions de bouche dans le château de Saltoude. Il s'eſt vanté

devant pluſieurs perſonnes que je ne joüirai pas long-temps de votre paix, & que je ne mangerai pas un pain entier en Angleterre avant qu'il m'ôte la vie ; mais je lui preſenterai ma tête à lui & à ſes complices, plûtôt que de laiſſer périr l'égliſe de Cantorberi. J'avois réſolu, ſeigneur, de retourner vers vous ; mais la neceſſité de cette pauvre égliſe me preſſe de m'y rendre ; peut-être pour y périr, ſi vous ne me donnez promptement une autre conſolation. Mais ſoit que je vive ou que je meure, je ſuis toujours à vous, & je prie Dieu qu'il répande ſes benedictions ſur vous & ſur vos enfans. C'eſt la derniere lettre que nous aïons de ce ſaint prélat au roi ſon maître. *V. ep. 64. 73.*

AN. 1170.

Il envoïa devant Jean de Sariſberi, qui arriva le quinziéme de Novembre. Il trouva que trois jours auparavant on avoit ſaiſi les biens de l'archevêque, en aïant ôté la regie à ſes agens, & que l'on avoit publié dans les ports une défenſe de paſſer aucun des ſiens pour ſortir d'Angleterre. D'ailleurs les officiers du roi avoient donné ordre que l'archevêque & les ſiens ne trouvaſſent à leur retour que les maiſons vuides & en décadance, & les granges ruinées, & avoient pris au nom du roi tous les revenus juſqu'à la ſaint Martin, quoique la paix eût été faite à la Madelaine. Cependant l'archevêque d'Yorc, l'éveque de Londres & les autres ennemis de Thomas avoient envoïé au roi, pour le prier de ne le pas laiſſer revenir en Angleterre, qu'il n'eût renoncé à la légation, qu'il n'eût rendu au roi toutes les lettres qu'il avoit obtenuës du

AN. 1170.

pape, & promis d'obſerver inviolablement les droits du roïaume : voulant ainſi l'engager à l'obſervation des coutumes conteſtées. Ils diſoient que ſans ces précautions ſon retour ſeroit préjudiciable au roi. Ils avoient auſſi fait appeller de chacune des égliſes vacantes ſix perſonnes, aïant pouvoir d'élire un évêque au nom de la communauté, afin de faire les élections au gré du roi ; & que ſi Thomas s'y oppoſoit, il encourût ſa diſgrace.

Thomas étoit venu à Roüen par ordre du roi, eſperant, comme on lui avoit promis, y acquitter ſes dettes, & être renvoïé en Angleterre avec honneur. Mais Jean d'Oxford lui apporta une lettre du roi, par laquelle il le prioit de retourner inceſſamment en Angleterre, & lui donnoit le même Jean pour l'accompagner. Thomas obéït, & apprit en chemin les mauvais deſſeins de ſes ennemis, qui étoient déja venus à la mer ; & attendoient le vent favorable, comme il l'attendoit de ſon côté. Ces ennemis étoient l'archevêque d'Yorc, & les évêques de Londres & de Sariſberi ; & pour leur prêter main-forte, Gervais vicomte de Cant, Raoul de Broc & Renauld de Varennes, qui menaçoient hautement de lui couper la tête, s'il oſoit paſſer. Quelques amis conſeilloient à Thomas de ne point s'expoſer à ce paſſage, que la paix ne fût mieux affermie ; mais il répondit : Je vois l'Angleterre & j'y entrerai, Dieu aidant, quoique je ſçache certainement que j'y vas ſouffrir le martyre. La veille de ſon embarquement il envoïa les lettres du pape portant ſuſpenſe contre l'archevêque d'Yorc & l'évêque de Durham,

Vita III, c. 3.

Durham ; & d'autres lettres qui remettoient dans l'excommunication l'évêque de Londres & celui de Saliſburi, & portoient ſuſpenſe contre tous les évêques qui avoient aſſiſté au ſacre du jeune roi. Ces lettres furent renduës aux prélats dans le port de Douvres, où ils croïoient que Thomas dût aborder. AN. 1170.

XXVIII. Thomas arrive en Angleterre. *Vita* III. *c.* 4. *Gervaſ. Dorob.*

Le vent étant devenu favorable, il s'embarqua à Guiſſand la nuit du ſecond jour de l'Avent, c'eſt-à-dire du lundi jour de ſaint André dernier de Novembre 1170. la ſeptiéme année de ſon exil ; & il arriva heureuſement au port de Sanduic, pour éviter ceux qui l'attendoient à Douvres. Le vaiſſeau qui le portoit étoit remarquable par la croix archiepiſcopale qui y étoit dreſſée : & quand on l'apperçut, une multitude de pauvres qui étoient venus au-devant du ſaint prélat, ſe mit à crier : Beni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur, le pere des orfelins & le juge des veuves. Ils pleuroient, les uns de compaſſion, les autres de joie ; les uns ſe proſternoient à terre, les autres aïant leurs habits retrouſſez s'avançoient pour le prendre au ſortir du vaiſſeau, & recevoir les premiers ſa bénédiction. Mais les gentilshommes qui avoient crû qu'il aborderoit à Douvres, apprenant ſon arrivée, accoururent promptement à Sanduic.

Ils s'approcherent armez du bâtiment où étoit l'archevêque, comme pour lui faire violence. Ce que voïant Jean d'Oxford, il craignit que la honte n'en retombât ſur le roi, & qu'on ne l'accusât de trahiſon ; c'eſt pourquoi il s'avança, & leur

AN. 1170.

défendit de la part du roi de faire aucune insulte à l'archevêque ou aux siens, & leur persuada de poser les armes. Ils demanderent toutefois que les étrangers qui étoient venus avec l'archevêque, fissent serment de fidelité au roi & au roïaume. Il ne paroissoit d'autre étranger que Simon archidiacre de Sens, qui auroit facilement consenti à prêter le serment; mais Thomas ne le permit pas, craignant les consequences de ce serment pour le clergé d'Angleterre; & dit qu'il étoit contre les bonnes mœurs & le droit des gens, d'exiger des étrangers de tels sermens. Or il voïoit bien que les officiers du roi étoient en trop petit nombre pour faire violence, parce que le peuple qui étoit ravi de son retour; avoit pris les armes, & auroit été le plus fort.

Vita III. c. 4. Ces officiers aïant à peine salué l'archevêque, lui demanderent en colere, pourquoi à son entrée dans le païs, qui devoit être pacifique, il avoit excommunié & suspendu les évêques du roi; ajoutant que quand le roi l'apprendroit il en seroit fort irrité. Le prélat répondit doucement qu'il ne l'avoit fait que par la permission du roi, pour ne pas laisser impunie l'injure faite à lui & à son église au sacre du jeune roi, & empêcher que cette entreprise ne fût tirée à consequence. Le nom du roi retint les officiers; ils commencerent à parler plus modestement, demandant toutefois avec instance l'absolution des évêques. L'archevêque remit à en déliberer à Cantorberi, où il seroit le lendemain, & les officiers se retirerent.

Le lendemain mardi premier jour de Decembre, Thomas partit de Sanduic pour aller à Cantorberi, qui n'en eſt qu'environ à ſix milles. A peine put-il faire le jour même ce peu de chemin, tant le peuple, & principalement les pauvres, s'empreſſoient autour de lui; les curez venoient au-devant en proceſſion avec les paroiſſes entieres. Etant arrivé à Cantorberi, il y fut reçû par les moines avec l'honneur convenable, au ſon des cloches & des orgues, & avec les chants de joie; il leur donna à tous le baiſer de paix, aïant pris la précaution de faire auparavant abſoudre ceux qui avoient communiqué avec les excommuniez. AN. 1170.

XXIX. Thomas refuſe d'abſoudre les excommuniez. *Vita c. ep. 64. 73.*

Les officiers du roi vinrent le jour ſuivant ſçavoir ſa réponſe, & avec eux les clercs des trois prélats excommuniez; demandant l'abſolution de leurs maîtres. Thomas répondit, qu'il n'avoit pas le pouvoir de lever les cenſures impoſées par le pape; & toutefois comme ils le preſſoient & le menaçoient de l'indignation du roi, il répondit que ſi les évêques de Londres & de Saliſburi juroient ſelon la forme de l'égliſe, d'obéïr au mandement du pape, il feroit pour la paix de l'égliſe, par le reſpect du roi & par le conſeil des autres évêques, tout ce qui dépendroit de lui, & traiteroit les trois prélats avec toute ſorte de douceur & de charité, ſe confiant en la clemence du pape. Les deux évêques étoient prêts à accepter la condition & à venir ſe faire abſoudre; mais l'archevêque d'Yorc les en détourna, & leur dit: J'ai encore huit mille livres d'argent comptant que j'emploïerai, s'il eſt beſoin, pour répri- *Vita c. 7.*

AN. 1170.

mer l'arrogance & l'opiniâtreté de Thomas : ne vous laiſſez pas ſéduire, allons plûtôt trouver le roi, qui nous a ſi fidelement protegez juſqu'ici. Si vous le quittez pour vous attacher à ſon adverſaire, car il n'y aura jamais entre eux de réconciliation parfaite, il vous regardera comme des transfuges, & vous chaſſera de vos terres. Que deviendrez-vous alors ? En quel païs irez vous mandier votre pain ? Au contraire ſi vous demeurez avec le roi, que peut faire contre vous Thomas plus que ce qu'il a fait ?

Les deux évêques furent touchez de cette remontrance, & ils partirent tous trois auſſi-tôt pour aller trouver le roi en Normandie : en même temps ils envoïerent au roi ſon fils qui étoit à Londres Geofroi Ridel & quelques autres, pour lui perſuader
ep. 73. que Thomas vouloit le dépoſer. Mais rien n'étoit plus éloigné de ſa penſée, comme il l'aſſure lui-même dans la lettre qu'il écrivit alors au pape, contenant la relation de ſon retour en Angleterre, & qui eſt ſa derniere au pape Alexandre.

Vita III. c. 9. Peu de jours après ſon arrivée à Cantorberi, il envoïa à Londres Richard prieur de ſaint Martin de Douvres, qui fut depuis ſon ſucceſſeur, donner part au jeune roi de ſon arrivée, & lui fit faire ſes excuſes touchant la ſuſpenſe des prélats. Ce député fut mal reçû par le jeune prince, dont les miniſtres ne regardoient que la volonté du roi ſon pere. Thomas ne laiſſa pas de ſe mettre en chemin peu de jours après, voulant voir le jeune roi, qui avoit été ſon diſciple, & enſuite viſiter ſa province aban-

donnée depuis si long-temps. Comme il approchoit de Londres, tous les bourgeois vinrent au-devant de lui & le reçurent avec grande joie; mais il vint deux chevaliers de la part du roi lui défendre de passer outre, & lui ordonner de retourner à son église. Ses ennemis en devinrent plus fiers, & Robert de Broc frere de Renoul, pour insulter au prélat, coupa la queuë d'un cheval qui portoit quelques ustanciles de sa cuisine le jour de Noël. c. 10.
L'archevêque monta en chaire & fit un sermon, à la fin duquel il prédit sa mort prochaine, fondant en larmes & attirant celles de tout l'auditoire. Mais il prit un ton d'indignation, & parla avec véhemence contre les ennemis de l'église, & en particulier contre plusieurs courtisans du roi pere. Il les excommunia, & nommément les deux freres Renoul & Robert de Broc. Après la messe il tint table comme il avoit accoutumé les grandes fêtes, avec gaïeté; & quoique le jour de Noël fût cette année là le vendredi, il mangea de la viande comme les autres. On voit ici l'antiquité de cette dispense de l'abstinence au jour de Noël.

AN. 1170.

XXX.
Conjuration contre la vie de Thomas.
Vita c. 3.

Cependant l'archevêque d'Yorc & les deux évêques étant arrivez en Normandie peu de jours avant la fête, se jetterent aux pieds du roi, implorant sa justice, & se plaignant amerement que Thomas abusoit de la paix qu'il lui avoit accordée, & que dès qu'il étoit arrivé il avoit troublé le roïaume par les censures qu'il avoit publiées contre eux. Le roi dit: Si tous ceux qui ont consenti au sacre de mon fils sont excommuniez, par les

AN. 1170.

yeux de Dieu, je le ſuis auſſi; & il entra dans une furieuſe colere. Or il étoit ſujet à s'y laiſſer emporter. Un jour irrité contre un ſeigneur qui lui ſembloit prendre l'interêt du roi d'Ecoſſe, il l'appella traître, & lui dit pluſieurs autres injures; puis il jetta ſon bonnet, ôta ſon ceinturon, jetta loin de lui ſon manteau & ſes habits, découvrit ſon lit, & s'étant aſſis deſſus, ſe mit à en mâcher la paille. Une autre fois il voulut arracher les yeux à un garçon qui lui avoit apporté une lettre deſagréable, & lui mit le viſage en ſang. Pierre de Blois d'ailleurs ſon admirateur, dit que dans ſa colere il étoit plus furieux qu'un lion. Etant donc excité par les trois prélats, il commença à maudire tous ceux qu'il avoit nourris & comblez de bienfaits, dont aucun ne le vengeoit d'un prêtre qui troubloit ſon roïaume, & le vouloit dépoüiller lui-même de ſa dignité : ajoutant pluſieurs reproches contre Thomas. Alors quatre chevaliers de ſa chambre croïant ne pouvoir rien faire qui lui fût plus agréable que de tuer l'archevêque, en formerent enſemble la réſolution : ces quatre étoient Renaud fils de l'Ours, Hugues de Moreville, Guillaume de Traci & Richard le Breton. Ils firent leur conjuration la nuit de Noël, s'engageant par ſerment à ce meurtre, & le jour même de la fête ils ſe retirerent ſecretement de la cour. Ils firent telle diligence, & eurent le temps ſi favorable, qu'ils arriverent en Angleterre le lundi jour des Innocens, & logerent au château de Saltoude, qui étoit à la garde de Raoul de Broc à ſix milles de Can-

1. ep. 44.

1. ep. 45. Pet. ep. 66. 75.

Vita lib. c. 11.

Gervaſ. anno 1170. Vita c. 12.

torberi. Ils passerent la nuit à concerter l'execution de leur entreprise, & le lendemain mardi vingt-neuviéme de Decembre aïant assemblé une troupe de gens du païs, ils vinrent à Cantorberi, entrerent au monastere de saint Augustin, & confererent avec Clairembaud qui en étoit élû abbé, ennemi déclaré de l'archevêque. AN. 1170.

XXXI. Arrivée des meurtriers. c. 13.

Ils allerent ensuite à l'archevêché, où ils trouverent le prélat qui avoit déja dîné, & s'entretenoit de quelques affaires avec ses moines & ses clercs. Les quatre chevaliers entrerent dans sa chambre, & sans le saluer s'assirent à terre à ses pieds. Après un peu de silence, Renaud dit au nom de tous : Nous venons de la part du roi vous apporter ses ordres. Voulez-vous les entendre en secret ou en public ? Comme il vous plaira, dit l'archevêque; & Renaud reprit : Nous les dirons donc en secret. L'archevêque fit retirer ceux qui étoient avec lui ; mais l'huissier laissa la porte ouverte, afin que ceux qui étoient dehors pûssent voir ce qui se passoit. Après que les chevaliers eurent dit ce qu'ils voulurent, le prélat dit qu'il vouloit que plusieurs personnes l'entendissent, & fit rappeller les moines & les clercs, mais non les laïques. Alors Renaud dit : Nous vous ordonnons de la c. 14. part du roi d'aller trouver le roi son fils & lui rendre ce que vous lui devez. Je crois l'avoir fait, dit l'archevêque. Non, dit Renaud, puisque vous avez suspendu ses évêques : ce qui fait croire que vous lui voudriez ôter la couronne de dessus la tête. L'archevêque dit : Au contraire je voudrois lui pouvoir encore donner d'autres couronnes. Et quant aux

AN. 1170.

évêques, ce n'eſt pas moi qui les ai ſuſpendus, c'eſt le pape. C'eſt bien vous, dit Renaud, puiſque c'eſt à votre pourſuite. Thomas reprit: J'avouë que je ne ſuis pas fâché ſi le pape venge les injures faites à mon égliſe. Enſuite il ſe plaignit des torts & des inſultes qu'il avoit reçûës depuis la concluſion de la paix, & dit à Renaud : Vous étiez preſent vous & plus de deux cens chevaliers, quand le roi m'accorda de contraindre par les cenſures ceux qui avoient troublé l'égliſe, à lui faire ſatisfaction ; & je ne me puis diſpenſer de remplir mon devoir de paſteur. A ces mots les chevaliers ſe leverent en criant : Voilà des menaces, & dirent aux moines: Nous vous commandons de la part du roi de le garder ; s'il s'échappe, on s'en prendra à vous. Ils ſortirent auſſi-tôt, & Thomas les ſuivit juſqu'à la porte de ſon antichambre, en diſant: Sçachez que je ne ſuis pas venu pour m'enfuir, & que je fais peu de cas de vos menaces. Ils répondirent : Il y aura autre choſe que des menaces.

XXXII. Martyre de ſaint Thomas de Cantorberi. c. 15.

Etant ſortis du palais, ils ôterent leurs chapes & leurs robes, & on vit les cottes de mailles dont ils étoient revêtus. Ceux de leur ſuite s'armerent auſſi, & outre leurs épées, ils portoient des arcs, des fleches, des haches & d'autres inſtrumens pour rompre les portes. Thomas demeuroit tranquille dans ſa chambre ; & loin de s'enfuir, à peine ſe laiſſa-t'il perſuader d'aller à l'égliſe entendre

c. 16. 17. vêpres : mais il ne venoit que d'y entrer, quand les quatre chevaliers y entrerent auſſi par le cloître l'épée à la main. Le premier s'écria : Où eſt ce traître ?

traître? Et comme perſonne ne répondoit, il ajoûta: Où eſt l'archevêque? Thomas deſcendant des degrez qu'il avoit montez, répondit: Me voici. Et il ajoûta: Renaud, Renaud, je t'ai fait beaucoup de bien, & tu viens armé me chercher dans l'égliſe. Renaud prenant le pallium de l'archevêque dit: Tu le vas voir. Sors, tu mourras tout à l'heure. Thomas retira le pallium de ſes mains, & dit: Je ne ſortirai point; mais ſi vous me cherchez, je vous défends de la part de Dieu, ſous peine d'anathême, de faire aucun mal aux miens. AN. 1170.

Renaud recula un peu, & voïant que ſes compagnons étoient venus, il voulut donner un grand coup d'épée ſur la tête de l'archevêque: mais un clerc nommé Edoüard Grim, étendit le bras pour recevoir le coup, dont il eut le bras preſque emporté. Le reſte du coup porta ſur le prélat, abattit ſon bonnet & le bleſſa à la tête. Alors Renaud s'écria: Frappez, frappez; Thomas baiſſa la tête pour prier, & dit: Je me recommande & la cauſe de l'égliſe à Dieu, à la ſainte Vierge, aux ſaints patrons de cette égliſe & au martyr ſaint Denis; & ce furent ſes dernieres paroles. Alors il ſe mit à genoux devant l'autel, les mains jointes, & levant les yeux il attendit le ſecond coup, qui entra plus avant juſques au cerveau, & fit tomber le prélat proſterné comme en priere. Le troiſiéme acheva de lui couper le teſt, qui tomba en devant ſur ſon viſage. Enfin un nommé Hugues Mauclerc enfonça la pointe de ſon épée dans la tête ouverte, & répandit la cervelle ſur le pavé; puis il s'écria: Il eſt mort, c. 18.

AN. 1170. c. 21. sortons d'ici. Ainsi mourut Thomas archevêque de Cantorberi, dans la cinquante-troisiéme année de son âge, le mardi vingt-neuviéme Decembre 1170. sur les cinq heures du soir. Il reçut tous ces coups sans parler, & sans faire aucun mouvement des pieds ni des mains.

c. 19. Pendant qu'on le massacroit dans l'église, d'autres pilloient son palais. Ils rompirent les portes & les serrures, enleverent ses chevaux, battirent ses domestiques, ouvrirent ses coffres, partagerent entre eux l'argent, les habits & les autres meubles. Ils emporterent même les titres de l'église de Cantorberi, & les donnerent à Renoul de Broc pour les porter au roi en Normandie, afin qu'il pût supprimer ceux qu'il trouveroit contraires à ses prétentions.

c. 21. A la nouvelle de ce meurtre, toute la ville de Cantorberi fut consternée ; mais les riches saisis de crainte demeurerent dans leurs maisons ; il n'y eut que les pauvres qui accoururent aussi-tôt à l'église pleurer leur pere. Ils lui baisoient les mains & les pieds, ils ramassoient son sang dont ils se frottoient les yeux, & y trempoient des morceaux de leurs habits. Ce qui en demeura sur le pavé, fut recüeilli soigneusement, & mis dans un vase très-net pour le garder dans l'église. Les moines mirent le corps sur un brancard devant l'autel, & passerent la nuit auprès en larmes & en prieres.

c. 22. Mais le lendemain matin on leur vint dire qu'il y avoit hors de la ville une grande troupe de gens armez, qui vouloient enlever le corps du saint pré-

lat pour le traîner par les ruës à la queuë des chevaux, le pendre au gibet, ou le mettre en pieces & le jetter en quelque bourbier. Les moines allarmez de ce bruit, réſolurent de l'enterrer promptement. Ils fermerent les portes de l'égliſe, & porterent le corps dans la chapelle ſoûterraine, où l'aïant dépoüillé ils trouverent que ſous ſon habit monaſtique il portoit un rude cilice ; & ce qui étoit ſans exemple, des femoraux de même étoffe. Ce ſpectacle attira de nouveau des torrens de larmes ; car on avoit ignoré juſques-là qu'il pratiquât cette auſterité. On le revêtit par-deſſus de ſes habits pontificaux, on le mit dans un tombeau de marbre tout neuf qui ſe trouva dans cette chapelle, & on en ferma les portes ſoigneuſement. L'égliſe demeura interdite pendant près d'une année : on couvrit les croix & on dépoüilla les autels comme au Vendredi ſaint, & les moines reciterent l'office dans leur chapitre ſans chanter.

ANN. 1170.

XXXIII. Affliction du roi d'Angleterre. *Geſta poſt mart. c.* 1.

Le roi d'Angleterre aïant appris la mort de Thomas, envoïa peu de jours après de ſes clercs, qui étant arrivez à Cantorberi, aſſemblerent les moines de la cathedrale, & leur dirent : Le malheur qui eſt arrivé chez vous, mes freres, a tellement affligé le roi, que pendant trois jours il s'eſt abſtenu d'entrer dans l'égliſe, & n'a pris autre nourriture que du lait d'amendes. Il n'a point reçû de conſolation & n'a point paru en public, ſçachant le tort que fait à ſa réputation cette cruelle action des ſiens ; & qu'on ne ſe perſuadera pas aiſément qu'il n'ait point deſiré la mort d'un homme, dont il s'eſt

AN. 1170.

plaint si souvent comme du seul qui s'opposoit à ses volontez. L'action est déteſtable & inoüie ; & la conduite que le roi a tenuë jusques ici le justifie assez de n'en être pas complice : mais ce qui lui donne quelques remords, c'est qu'aïant appris l'excommunication de tous ceux qui avoient assisté au sacre de son fils, lorsqu'il croïoit tous les ressentimens étouffez par la paix, il ne put dissimuler sa douleur, ni s'empêcher de s'en plaindre à ses confidens. Ceux-ci compatissant à son ressentiment, & d'autant plus animez que le prélat lui avoit plus d'obligation ; il s'en trouva quatre qui se retirerent secretement, & vinrent commettre ce crime croïant plaire au roi. Or comme il les connoissoit pour les plus emportez & les plus méchans de son roïaume, il envoïa en diligence après eux, pour prévenir ce malheur ; mais ils étoient déja passez, & firent leur coup le jour que le roi croïoit les avoir auprès de lui. Voilà, mes freres, ce que nous avons charge de vous dire, afin que vous n'aïez aucun mauvais soupçon du roi, & que vous demandiez à Dieu le pardon de la faute qu'il peut avoir faite, en donnant par ses discours occasion à ce crime. Donnez au corps une sépulture honorable ; le roi n'a plus de ressentiment contre le mort. Ainsi parlerent les envoïez du roi d'Angleterre.

XXXIV. Députations au pape. *V. ep.* 78. 80. 81.

Cependant deux docteurs Alexandre le Gallois & Gonthier Flamen, qui avoient été auprès de Thomas jusques à sa mort, allerent en porter la nouvelle au pape, chargez de plusieurs lettres de recommandation du roi de France, de Thibaut comte de Blois,

& de Guillaume archevêque de Sens, qui tous demandoient juſtice au pape de ce meurtre, traitant le ſaint prélat de martyr, & témoignant qu'il ſe faiſoit déja des miracles à ſon tombeau. Le roi d'Angleterre envoïa au pape de ſon côté ; & Arnoul évêque de Liſieux, un des plus éloquens prélats de ſon obéiſſance, écrivit en ſa faveur une lettre, où il repreſente la douleur du roi ſi violente, que l'on craignoit même pour ſa vie ; & prie le pape de punir les coupables ſuivant l'énormité de leur crime, mais d'avoir égard à l'innocence de ce prince. La lettre étoit au nom de tous les évêques d'Angleterre. AN. 1171.

ep. 75.

Jean de Cumin étoit déja en cour de Rome, chargé de pourſuivre l'abſolution des évêques excommuniez ; & après avoir beaucoup ſollicité, & promis cinq cens marcs d'argent, il eut audience avec les clercs de l'archevêque d'Yorc, & le député de l'évêque de Durham ; & apparemment ils auroient obtenu l'abſolution, ſans la nouvelle de la mort de l'archevêque de Cantorberi. Car le pape en fut tellement troublé, que pendant près de huit jours les ſiens même ne purent lui parler : il y eut une défenſe generale de donner aux Anglois aucun accès auprès de lui, & toutes leurs affaires demeurerent en ſuſpens. C'eſt que le pape ſe reprochoit d'avoir mal ſoutenu la cauſe de l'égliſe, pour laquelle Thomas avoit tant ſouffert pendant ſix ans, & d'avoir enfin livré ce prélat entre les mains de ſes perſécuteurs.

v. ep. 84.

Ceux que le roi d'Angleterre envoïa pour s'ex-

AN. 1171.

cuſer de ſa mort, furent les évêques de Vorcheſtre & d'Evreux, l'abbé de Vallace, l'archidiacre de Saliſburi, & cinquante autres, entre leſquels étoit un templier. Ils furent arrêtez à Sienne, où le comte Macaire ne leur permit pas de paſſer outre. Cependant ils craignoient fort de ne pas arriver auprès du pape aſſez tôt, pour empêcher qu'il ne prononçât excommunication contre le roi d'Angleterre, & interdit ſur ſon roïaume. Car c'eſt de quoi ce prince étoit le plus en peine, à cauſe des ſuites que ces cenſures avoient alors pour le temporel. Or c'étoit la coutume de l'égliſe Romaine de publier les excommunications le Jeudi ſaint, qui n'étoit pas éloigné. Les envoïez du roi d'Angleterre réſolurent donc par déliberation commune, que quatre d'entre eux prendroient les devans pour prévenir ce jour fatal à quelque prix que ce fût.

V. ep. 83.

Ces quatre étoient l'abbé de Vallace, les archidiacres de Saliſburi & de Liſieux, & un docteur nommé Henri. Ils partirent de Sienne ſecretement à minuit, & aïant avec grand péril traverſé des montagnes eſcarpées & des lieux impraticables, ils arriverent à Tuſculum, où étoit le pape, le ſamedi avant le dimanche des Rameaux, qui cette année 1171. étoit le vingtiéme de Mars. Le pape ne voulut point les voir, & la plûpart des cardinaux daignerent à peine leur parler; toutefois ils firent tant par les amis du roi leur maître, que l'abbé de Vallace & l'archidiacre de Liſieux furent admis à l'audience du pape, comme les moins ſuſpects. Mais ſi-tôt qu'ils prononcerent le nom du roi d'An-

gleterre, en ſaluant le pape de ſa part, toute la cour Romaine s'écria : Arrêtez, arrêtez, comme ſi le pape n'eût pû entendre ſon nom ſans horreur. Le ſoir ils eurent une audience particuliere du pape, où ils lui expoſerent leur charge, relevant les bienfaits dont le roi avoit comblé le défunt archevêque, & les injures qu'il prétendoit en avoir reçûës. Ce qu'ils repeterent encore devant tous les cardinaux & en preſence des deux députez Alexandre & Gonthier, qui demandoient juſtice de la mort du ſaint prélat. AN. 1171.

Les députez du roi voïant approcher le Jeudi ſaint, & ſçachant certainement que l'on avoit très-long temps déliberé touchant les cenſures que l'on devoit jetter ſur lui & ſur ſon roïaume, s'adreſſerent à quelques cardinaux, qu'ils ſçavoient être les plus affectionnez au roi leur maître, & les conjurerent de leur découvrir l'intention du pape. Ils ne leur apporterent rien que de ſiniſtre : les envoïez ſçurent que ce jour-là le pape, de l'avis de tous les cardinaux, avoit réſolu de prononcer l'interdit contre le roi nommément & contre tous ſes états. En cette extrêmité, ils eſſaïerent par le moïen des cardinaux & des domeſtiques du pape, d'obtenir du moins un délai juſqu'à l'arrivée des deux évêques de Vorcheſtre & d'Evreux ; & n'y aïant pû réuſſir, ils réſolurent de prendre ſur eux le péril : & par le moïen des mêmes cardinaux bien intentionnez pour eux ils firent dire au pape : Nous avons charge du roi de jurer en votre preſence qu'il s'en tiendra à votre commandement, & qu'il le jurera en perſonne.

AN. 1171.

Ce jour du Jeudi ſaint, qui cette année 1171. étoit le vingt-cinquiéme de Mars, vers l'heure de none les envoïez du roi & ceux des évêques furent appellez au conſiſtoire general; les envoïez du roi firent le ſerment qu'ils avoient offert; les envoïez de l'archevêque d'Yorc & des évêques de Londres & de Saliſburi jurerent de même, que leurs maîtres executeroient l'ordre du pape; & le même jour le pape excommunia generalement les meurtriers de l'archevêque, tous ceux qui leur avoient donné conſeil, aide ou conſentement, & tous ceux qui leur donneroient retraite dans leurs terres, ou quelque ſorte de protection.

V. ep. 84. Après Pâques arriverent les évêques de Vorcheſtre & d'Evreux, qui après avoir été à la cour de Rome plus de quinze jours, furent appellez pour entendre la réponſe du pape. Il confirma la ſentence d'interdit que l'archevêque de Sens avoit prononcée ſur les terres de l'obéiſſance du roi de deçà la mer, & la ſentence de ſuſpenſe & d'excommunication contre les évêques d'Angleterre, & ajouta qu'il envoïeroit des légats au roi, pour connoître ſa ſoumiſſion. Enſuite après bien des ſollicitations, par l'interceſſion de quelques cardinaux, &, à ce que l'on diſoit, moïennant beaucoup d'argent, les envoïez obtinrent que le pape écriroit à l'archevêque de Bourges, que ſi dans un mois après le retour des envoïez du roi en Normandie, il n'avoit point de nouvelle, que les légats aïent paſſé les Alpes, il abſoudroit de l'excommunication les évêques de Londres & de Saliſburi, après leur avoir

avoit fait prêter ſerment d'obéïr aux ordres du pape; bien entendu qu'eux & les autres demeureroient ſuſpens. C'eſt ainſi que les envoïez du roi d'Angleterre ſe retirerent de la cour de Rome, & ils eurent bien de la peine à obtenir que le pape lui écrivît. AN. 1171.

XXXV. Foulques évêque d'Eſtonie.

Vers le même temps Foulques évêque d'Eſtonie alla trouver le pape Alexandre, afin d'obtenir des lettres qui l'autoriſaſſent dans ſon miniſtere. Foulques avoit été moine à Mouſtier-là-Celle au dioceſe de Troyes, ſous la conduite du fameux abbé Pierre, qu'il ſuivit à ſaint Remi de Reims; car Pierre y paſſa en 1162. Enſuite Eſquil archevêque de Lunden en Dannemarc, & primat de Suede par le privilege d'Adrien IV. fit le moine Foulques évêque d'Eſtonie, province ſituée au fond de la mer Baltique, & qu'un roi de Dannemarc avoit autrefois cedée à la Suede. Foulques allant donc à Rome, l'abbé Pierre lui donna une lettre de recommandation pour le pape Alexandre, où il reconnoît ce prélat pour ſon éleve, & marque les périls où il s'expoſe en ce voïage, tant à cauſe de la chaleur de l'été, que de la puiſſance de l'empereur ſchiſmatique.

Petr. Cell. VI. *ep.* 15.

Sup. liv. LXIX. *n.* 50.

V. ep. 19.

Foulques obtint du pape pluſieurs lettres toutes dattées de Tuſculum depuis le ſeptiéme de Septembre juſqu'au dix-huitiéme: ce qui ſemble montrer qu'elles ſont de l'année 1171. Car il paroît d'ailleurs que cette année le pape étoit à Tuſculum à la fin de Mars & à la fin d'Octobre. Dans une de ces lettres, adreſſée à tous les fideles de Dannemarc, le pape leur recommande de ſoulager la pauvreté

Epiſt. S. Thom. V. ep. 83. 85.

AN. 1171.

de l'évêque Foulques, afin qu'il puiſſe s'acquitter plus facilement de ſon miniſtere. Dans une autre il excite les rois & les ſeigneurs de Dannemarc, de Norvege & Gothie, à réprimer par les armes la ferocité du peuple d'Eſtonie, & des autres païens de ces quartiers; leur accordant pour cet effet l'indulgence d'une année, ſemblable à celle des pelerins qui viſitent le ſaint ſépulchre. Par une autre lettre le pape prie l'archevêque de Drontein en Norvege, & l'ancien évêque de Staffenger, d'accorder à Foulques le moine Nicolas originaire d'Eſtonie, pour travailler avec lui à la converſion de la province.

to. 10. *conc. p.* 1272.

ep. 20.

ep. 21.

ep. 26.

Il y a deux grandes lettres adreſſées à l'archevêque d'Upſal métropolitain de Suede, & à ſes ſuffragans, pour réprimer pluſieurs abus. Les laïques donnoient les égliſes à qui ils vouloient, ſans conſulter les évêques, & les donnoient pour de l'argent ou par faveur. De-là il arrivoit que toutes ſortes de prêtres de quelque part qu'ils vinſſent, étoient admis ſans examen à faire leurs fonctions, par la ſeule autorité des laïques; & qu'on les laiſſoit quelquefois exercer par des moines fugitifs, chargez de crimes, ou qui n'étoient pas prêtres. Il en arrivoit encore que ceux qui n'avoient point de benefice, ou en vouloient un meilleur, dépoſſedoient aiſément les titulaires, en gagnant les puiſſances par argent. On obligeoit les clercs mêmes pour les differends qu'ils avoient entre eux, à plaider devant les juges laïques en demandant & en défendant; on les jugeoit ſuivant les loix ſéculieres, & on les ſoumettoit aux

ep. 19. *&* 22.

épreuves du fer chaud & du duel, ſans en excepter les évêques : enfin on les frappoit & on les tuoit impunément. AN. 1171.

D'ailleurs les femmes corrompuës faiſoient périr les enfans qui étoient le fruit de leur débauche ; d'autres commettoient des inceſtes ou des beſtialitez. Il y avoit des prêtres qui emploïoient à la meſſe de la lie de vin ou des miettes du pain trempées dans du vin. Quelques laïques, quoique Chrétiens, ſe marioient ſans meſſe & ſans bénédiction du prêtre ; ce qui produiſoit ſouvent des divorces & des mariages illicites. Le pape exhorte les évêques de Suede à corriger tous ces abus, & remarque que l'ignorance en étoit la principale cauſe ; car elle eſt ordinairement plus grande dans les païs les plus éloignez de la ſource de la religion & des études. C'eſt pourquoi il inſere dans ces deux lettres les autoritez de l'écriture, des décretales des peres de l'égliſe les plus préciſes ſur chaque matiere. Il ordonne aux meres qui auront fait périr leurs enfans baptiſez, trois ans de pénitence, & cinq ans s'ils n'étoient pas baptiſez ; & veut que l'on envoïe à Rome ceux qui ſeront coupables de ce crime, ou des autres abominations qu'il a marquées, afin que la fatigue du voïage faſſe partie de la pénitence. C'eſt le commencement des réſerves au pape de certains cas plus atroces. ep. 22.

Par une autre lettre adreſſée à l'archevêque d'Upſal, à ſes ſuffragans & au duc Gutherme, il dit avoir appris, que quand les Finlandois ſe trouvent preſſez par les armées de leurs ennemis, ils pro- ep. 25.

AN. 1171.

mettent d'embraſſer la foi chrétienne, & demandent avec empreſſement des miſſionnaires pour les inſtruire ; mais ſi-tôt que l'armée eſt retirée, ils renoncent à la foi & maltraitent les miſſionnaires. C'eſt pourquoi le pape exhorte ce duc & ces évêques à ne plus expoſer le Chriſtianiſme à une telle dériſion : à ſe faire livrer les places des Finlandois, ou prendre ſi bien d'ailleurs leurs ſûretez, que ces peuples ne puiſſent plus les tromper, & ſoient contraints de garder la foi chrétienne quand ils l'auront une fois embraſſée.

Au retour de la cour de Rome, l'évêque Foulques demeura quelque temps à Reims avec l'abbé Pierre, que l'archevêque Henri allant à Rome avoit laiſſé ſon vicaire general. Il retint donc Foulques pour exercer dans le diocéſe de Reims les fonctions épiſcopales, & pour profiter plus long-temps lui-même d'une occaſion de le voir, qu'il n'eſperoit plus de retrouver. C'eſt ainſi qu'il en écrit au roi de Suede & à l'archevêque ; & en le renvoïant, il le recommanda à Eſquil archevêque de Lunden, qui l'avoit ordonné évêque, & aſſiſté de ſes liberalitez, principalement dans ſes voïages.

Pet. Cell. VI. ep. 8. 15.

XXXVI. Saladin ſultan d'Egypte.

Hiſt. Salad. MS. Bibl. Orient. p. 742. 788.

En Orient Saladin ſi fameux dans nos hiſtoires, devint maître de l'Egypte la même année 1171. Il étoit de la nation des Courdes, répanduë dans les montagnes qui ſéparent la Syrie de la Perſe, & ſe nommoit proprement Salah-eddin Jouſef. Il vint avec ſon oncle Siracou au ſervice de Nouradin ſultan d'Alep ; à qui Aded calife d'Egypte aïant demandé du ſecours contre les Francs, Nou-

radin lui envoïa l'oncle & le neveu. Ils ſe rendirent l'un & l'autre ſi puiſſans en Egypte, qu'après la mort de Siracou, le calife fut obligé de faire Saladin ſon vizir; & ce prince étant malade à l'extrémité, Saladin n'attendit pas qu'il fût mort pour ôter ſon nom de la priere publique, & y mettre celui de Mouſtadi calife Abbaſide qui réſidoit à Bagdad. Aded mourut incontinent après, ſans ſçavoir ce changement; & en lui finirent les califes Fatimites d'Egypte, l'an de l'hegire 567. de Jeſus-Chriſt 1171. après avoir regné deux cens huit ans depuis la conquête de Moez. Saladin prit ſeulement le titre de ſultan, & reçut ſolemnellement l'inveſtiture du calife de Bagdad.

AN. 1171.

Sup. liv. LVIII. n. 29.

Une des réformes qu'il fit au commencement de ſon regne, fut pour diminuer le crédit des Chrétiens & des Juifs. Depuis plus de deux cens ans les uns & les autres étoient emploïez dans les recettes & les fermes des revenus publics, ou dans les fonctions de notaires & d'écrivains du divan; & ils recherchoient plus ces dernieres places, parce qu'elles leur attiroient plus d'autorité. Comme elles donnoient accès auprès des vizirs, & ſouvent auprès des ſultans mêmes, les Chrétiens ſe ſervoient du crédit de ceux qui exerçoient ces fonctions pour obtenir des évêchez & d'autres dignitez eccleſiaſtiques, malgré les patriarches, qu'ils faiſoient ſouvent dépoſer à force d'argent; & les patriarches n'avoient pas de juſtice à eſperer, s'ils ne donnoient des ſommes immenſes, qu'ils amaſſoient par des ordinations ſimoniaques & par d'autres voïes

AN. 1171.

criminelles. Il arrivoit quelquefois que pour éviter la peine de leurs crimes, ils renonçoient à la foi, & faisoient ensuite de grands maux à l'église. Les Juifs de leur côté abusant du pouvoir de leurs charges, supposoient des crimes aux Chrétiens; de sorte que les tribunaux d'Egypte étoient continuellement occupez de ces sortes d'affaires. Les califes & les vizirs qui en profitoient seuls par les amendes & les confiscations, avoient entretenu ces desordres de tout leur pouvoir; & cette facilité d'enlever aux Chrétiens & aux Juifs ce qu'ils avoient amassé en plusieurs années, faisoit qu'ils les emploïoient plus volontiers que les Musulmans, ausquels ils n'osoient faire des injustices aussi grossieres.

Saladin dont les sentimens étoient plus nobles, ordonna que les Chrétiens & les Juifs seroient à l'avenir incapables de tous ces emplois, & que ceux qui en étoient pourvûs seroient obligez de les quitter au moins dans un certain temps. Ce reglement fut consideré comme une rude persecution; & plusieurs Chrétiens aimerent mieux renoncer à leur religion qu'à des emplois si lucratifs. Saladin obligea aussi les Chrétiens à se distinguer par leur habit, le portant plus court que les Musulmans, avec une ceinture par-dessus & quelque difference au turban. Or ces Chrétiens avoient une extréme aversion pour la ceinture, & avoient souvent donné de grandes sommes pour en être exemptez. Saladin défendit encore aux Chrétiens d'aller par la ville sur des chevaux ou sur des mu-

les, de boire du vin en public, de faire hors des égliſes la proceſſion du dimanche des Rameaux, de chanter trop haut à l'office divin, & de ſonner les cloches. Il fit ôter toutes les croix du haut des égliſes, qu'il fit enduire de noir, avec défenſe de les blanchir. AN. 1171.

La ceinture nommée en Arabe *zonnar*, diſtingue les Chrétiens & les Juifs d'avec les Muſulmans. Le premier qui les obligea à la porter fut le calife Moutevaquel dixiéme des Abbaſſides, l'an 235. 849. & cet uſage eſt reſté en Syrie & en Meſopotamie, où les Neſtoriens & les Jacobites la portent ordinairement: ce qui les fait nommer Chrétiens de la ceinture. Ils s'en ſont fait un honneur, & ont prétendu prouver par l'écriture & par les peres, que tout Chrétien la doit porter, & que les prieres faites ſans cette marque de religion ne ſont pas agréables à Dieu. Une cérémonie de l'excommunication étoit autrefois de couper la ceinture au coupable publiquement. *Bibl. Orient. p. 339.*

XXXVII. Le roi d'Angleterre en Irlande. *Geru. p. 1419.*

Le roi Henri aïant appris la réſolution du pape de lui envoïer des légats, ſe preſſa de paſſer en Angleterre, & donna ordre de garder ſoigneuſement les ports tant deçà que delà la mer; ſi quelqu'un ſe trouvoit chargé de lettres d'interdit, de l'arrêter & le mettre en priſon, & de ne laiſſer paſſer aucun clerc, qu'il ne jurât de n'avoir aucun mauvais deſſein contre le roi & le roïaume. Le roi arriva à Portſmouth le troiſiéme jour d'Août, & aſſembla une armée conſiderable pour paſſer en Irlande, où il étoit appellé pour en être reconnu ſouverain.

AN. 1171.

Il croïoit auſſi y être plus en ſûreté qu'en Angleterre contre l'interdit qu'il craignoit. En paſſant il viſita Henri évêque de Vincheſtre, malade à l'extrémité. Ce venerable prélat lui fit de grands reproches de la mort du ſaint archevêque, & lui prédit qu'elle lui attireroit pluſieurs adverſitez. Il mourut chargé d'années le huitiéme du même mois d'Août, aïant rempli le ſiege de Vincheſtre quarante-deux ans. Il avoit deux ans avant ſa mort diſtribué tous ſes biens en aumônes, ne gardant que la ſubſiſtance abſolument neceſſaire.

Radulf. Dic. p. 457.

Gir. Cambr.

Le roi d'Angleterre paſſa en Irlande avec une flotte de quatre cens voiles, & le lendemain de ſon arrivée qui étoit le lundi dix-huitiéme d'Octobre, jour de ſaint Luc, il vint avec ſon armée à Vaterford, où il ſéjourna quinze jours. Là vinrent à ſes ordres les quatre rois de Corc, de Limeric, d'Oxeric & de Mida, & preſque tous les ſeigneurs d'Irlande, hors le roi de Conacte, qui prétendoit en être ſeul ſouverain. Tous les prélats y vinrent auſſi, ſçavoir les quatre archevêques Gelaſe d'Armac, Donat de Caſſel, Laurent de Dublin, Catholique de Tuam; les évêques leurs ſuffragans, au nombre de vingt-huit, & les abbez. Ils reçurent tous Henri pour roi & ſeigneur d'Irlande, & lui firent ſerment de fidelité à lui & à ſes ſucceſſeurs à perpetuité. Dans la ſuite le roi d'Angleterre envoïa au pape les lettres des prélats d'Irlande, & obtint la confirmation de ce roïaume pour lui & ſes ſucceſſeurs par l'autorité du ſaint ſiege; comme il avoit déja obtenu du pape Adrien IV. en 1156. la permiſſion

G. Neubrig. II. c. 26. Roger. Hoved. p. 527. to. 10. conc. p. 1453.

permiſſion d'y entrer & de s'en rendre maître.

AN. 1171.

XXXVIII. Concile de Caſſel.

Jo. Bromptom. p. 1071.

Pendant que le roi Henri étoit en Irlande, & vers la fête de S. Leonard ſixiéme de Novembre 1171. il envoïa Nicolas ſon chapelain & Raoul archidiacre de Landaf, tenir un concile general à Caſſel avec les prélats du païs, ſous le bon plaiſir du pape. L'archevêque d'Armach primat d'Irlande ne put s'y trouver à cauſe de ſes infirmitez & de ſon grand âge. Il étoit en opinion de ſainteté, & ne vivoit que du lait d'une vache blanche, qu'il faiſoit mener par tout avec lui. En ce concile préſida Chriſtien évêque de Liſmor en qualité de légat du ſaint ſiege; on y fit publiquement le rapport des deſordres qui regnoient dans le païs, & on les rédigea par écrit ſous le ſceau du légat; puis on dreſſa huit canons pour y apporter le remede convenable.

On ordonna premierement que les mariages ne ſeroient contractez que ſuivant les loix de l'égliſe, au lieu que la plûpart des Irlandois prenoient autant de femmes qu'ils vouloient, & ſouvent leurs proches parentes. *c. 1.* Que les enfans ſeroient portez à l'égliſe pour être catechiſez à la porte, c'eſt à-dire exorciſez, & enſuite baptiſez aux fonts par les prêtres dans de l'eau pure avec les trois immerſions hors le péril de mort. *c. 2.* Auparavant la coûtume étoit en divers lieux d'Irlande, que ſi-tôt qu'un enfant étoit né, ſon pere ou le premier venu le plongeoit trois fois dans de l'eau, & dans du lait, ſi c'étoit l'enfant d'un riche; puis on jettoit cette eau ou ce lait, comme ſale. On ordonna encore *c. 3.*

AN. 1171.

que l'on païeroit à l'égliſe paroiſſiale la dîme du bétail, des fruits & de tous les autres revenus. C'eſt que pluſieurs n'en avoient jamais païé, & ne
c. 4. ſçavoient pas même ſi elles étoient dûës. Que toutes les terres eccleſiaſtiques ſeroient exemptes de toute exaction des ſéculiers, particulierement des repas & de l'hoſpitalité qu'ils ſe faiſoient donner par
c. 5. violence. Que les clercs ne ſeroient point obligez de contribuer avec les autres parens pour la compoſi-
c. 6. tion du meurtre commis par un laïque. Que tous les fideles étant malades, feroient teſtament en preſence de leur confeſſeur & des voiſins, & diviſeroient leurs biens en trois parts; une pour leurs enfans, l'autre pour leur femme, la troiſiéme pour leurs funerailles, c'eſt-à-dire, auſſi pour faire prier
c. 7. Dieu pour eux. Que ceux qui mourroient avec une bonne confeſſion ſeroient enterrez ſuivant l'uſage
c. 8. de l'égliſe, avec les meſſes & les vigiles. Enfin on ordonna que l'office divin ſeroit par-tout célebré ſelon l'uſage de l'égliſe Anglicane. Depuis ce temps l'Irlande prit une nouvelle forme pour le temporel & pour le ſpirituel.

Jo. Brompt. p. 1089.

Pendant la tenuë de ce concile le roi Henri vint à Dublin vers la ſaint Martin de l'an 1171. & y demeura juſques à la Purification de l'année ſuivante. Là il confirma les decrets du concile de Caſſel, & l'archevêque d'Armach qui n'y avoit pas aſſiſté, y vint trouver le roi, & témoigner qu'il ſe conformoit entierement à ſes volontez. Les Irlandois bâtirent au roi un palais de perches à la maniere du païs, hors la ville de Dublin près l'égliſe de

saint André, & il tint sa cour à la fête de Noël. On tint vers le même temps à Armach un autre concile general d'Irlande, où l'on ordonna de mettre en liberté tous les Anglois qui se trouveroient en esclavage par toute l'isle. C'est que le concile fut persuadé que les Irlandois étoient alors soûmis à la domination des Anglois en punition de leurs crimes, & particulierement de ce qu'ils avoient accoutumé d'acheter les Anglois des marchands & des pirates, pour les mettre en servitude.

AN. 1171.

to. 10. p. 1452. ex Giraldo.

XXXIX. Absolution du roi d'Angleterre. *Vita S. Th. IV. c. 3.*

Le roi d'Angleterre étoit encore en Irlande quand les légats que le pape avoit promis d'envoïer pour connoître sa soûmission, arriverent en Normandie. C'étoit deux cardinaux prêtres, Théoduin du titre de S. Vital, & Albert du titre de S. Laurent, chancelier de l'église Romaine, recommandables l'un & l'autre par leur doctrine & par leur vertu. Odon prieur de l'église de Christ cathedrale de Cantorberi, & toute la communauté des moines qui la desservoient, affligez que cette église demeurât si long-temps privée des divins offices, & sçachant que les légats attendoient en Normandie le retour du roi, envoïerent leur demander la permission de la faire reconcilier par les évêques d'Angleterre. Les légats l'accorderent, & l'église de Christ fut reconciliée par les évêques d'Exceſtre & de Chicheſtre le jour de saint Thomas apôtre, vingt-uniéme de Decembre 1171. après avoir été interdite depuis le vingt-neuviéme du même mois de l'année précedente. Elle ne laissoit pas d'être fréquentée

Chr. Gervas. an. 1171.

V. ep. 96.

AN. 1172.

par un grand concours de peuple, à cauſe des miracles qui ſe faiſoient au tombeau de l'archevêque Thomas, & qui commencerent vers la fête de Pâques 1171.

Rad. Dicet. p. 557.

Jo. Brompt. p. 1079.

Sans l'arrivée des légats le roi d'Angleterre ſeroit demeuré en Irlande, pour achever de la ſoumettre en faiſant la guerre au roi de Conacte, qu'il auroit aiſément vaincu. Mais étant preſſé d'aller trouver les légats, il s'embarqua le dix-ſeptiéme d'Avril 1172. qui étoit le lendemain de Pâques, & arriva à S. David au païs de Galles. D'Angleterre il paſſa en Normandie, & le mardi avant les rogations, c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme de Mai, il joignit les légats qui lui donnerent le baiſer de paix. Le lendemain ils vinrent à l'abbaïe de Savigny près d'Avranches, où tous les évêques & les ſeigneurs étoient aſſemblez. Après que l'on y eut long-temps traité de la paix, le roi refuſa de prêter abſolument le ferment que les légats lui demandoient, & ſe ſépara d'eux avec indignation, diſant: Je m'en retourne en Irlande où j'ai beaucoup d'affaires; allez en paix dans mes terres où il vous plaira, & executez votre légation. Les légats aïant conſulté en particulier rappellerent les évêques de Liſieux, de Poitiers & de Saliſburi; & par leur moïen firent convenir le roi de ſe trouver avec eux à Avranches le vendredi ſuivant. Là ils s'accorderent entierement, & le roi convint de tout ce que les légats lui propoſerent. Mais parce qu'il vouloit que ſon fils y fût pour faire les mêmes promeſſes, on remit au dimanche ſuivant, qui étoit le vingt-deuxiéme de Mai.

V. ep. 88.

Ce jour le roi fit publiquement ce ſerment en touchant les ſaints évangiles : Je n'ai ni penſé, ni ſçû, ni commandé la mort de Thomas archevêque de Cantorberi ; & quand je l'ai appriſe j'en ai été plus affligé que ſi j'avois perdu mon propre fils. Mais je ne puis m'excuſer d'avoir donné occaſion au meurtre, par l'animoſité & la colere que j'avois conçûë contre le ſaint homme. Or pour la réparation de cette faute, j'envoïerai inceſſamment à Jeruſalem deux cens chevaliers pour la défenſe de la Chrétienté, & ils y ſerviront un an à mes dépens. Je prendrai même la croix pour trois ans, & je ferai le voïage en perſonne, à moins que le pape ne me permette de demeurer. Je caſſe abſolument les coutumes illicites que j'ai introduites de mon temps en tous mes états, & défends de les obſerver à l'avenir. Je permettrai deſormais de porter librement les appellations au ſaint ſiege, ſans en empêcher perſonne. Le roi promit encore de rendre à l'égliſe de Cantorberi toutes ſes terres & ſes autres biens, comme elle les poſſedoit un an avant que l'archevêque encourût ſa diſgrace, & de rendre ſes bonnes graces & leurs biens à tous ceux contre leſquels il avoit été irrité à cauſe de ce prélat. Les légats lui enjoignirent de plus en ſecret des jeûnes, des aumônes & d'autres œuvres pénales, dont le public n'eût pas de connoiſſance.

AN. 1172.

Acta Alex. ap. Bar.

V. ep. 828.

Le roi accepta tout avec grande ſoumiſſion, puis il dit devant tout le monde : Seigneurs légats, ma perſonne eſt entre vos mains ; ſçachez certainement que quoi que vous m'ordonniez, ſoit d'aller

AN. 1172.

à Jeruſalem, à Rome ou à S. Jacques, ſoit autre choſe, je ſuis prêt d'obéïr. Ce qui toucha les aſſiſtans juſques aux larmes. Enſuite les légats menerent le roi de ſon bon gré hors la porte de l'égliſe, où il reçut l'abſolution à genoux, mais ſans ôter ſes habits, ni être fuſtigé ; puis ils le firent entrer dans l'égliſe. Pour donner connoiſſance de ce qui s'étoit paſſé à quelques perſonnes du roïaume de France, ils ordonnerent que l'archevêque de Tours & ſes ſuffragans, ſe preſenteroient à Caën devant le roi d'Angleterre & les légats le mardi après l'Aſcenſion. Le jeune roi Henri promit entre les mains du cardinal Albert d'obſerver ce que le roi ſon pere avoit juré, & d'accomplir la pénitence, ſi le pere ne le pouvoit par mort ou autrement.

XL. Concile d'Avranches. *to. 10. conc. p. 1457. ex Roger. Hoved.*

Quatre mois après on aſſembla en la même ville d'Avranches un concile où ſe trouverent les deux rois le pere & le fils, Rotrou archevêque de Roüen & tous les évêques & les abbez de Normandie. Ce concile ſe tint dans l'égliſe de ſaint André le jour de S. Côme vingt-ſeptiéme de Septembre 1172. Le roi pere y reïtera le ſerment qu'il avoit fait, y ajoûtant quelques clauſes. Que jamais il ne ſe retireroit de l'obéïſſance du pape Alexandre & de ſes ſucceſſeurs, tant qu'ils le tiendroient pour roi catholique. Qu'à Noël prochain il prendroit la croix pour trois ans, & partiroit l'été ſuivant pour Jeruſalem, ſi le pape ne l'en diſpenſoit : mais s'il étoit obligé d'aller en Eſpagne contre les Sarraſins, ſon voïage de Jeruſalem ſeroit d'autant differé. Que cependant il donneroit aux Templiers l'argent ne-

ceſſaire ſuivant leur eſtimation pour entretenir à la Terre-ſainte deux cens chevaliers pendant un an. Les légats donnerent au roi leurs lettres contenant toutes les clauſes de ſon ſerment, & il y fit auſſi mettre ſon ſceau. AN. 1172. *V. ep. 89.*

Le lendemain les légats tinrent au même lieu le concile avec les prélats & le clergé de Normandie, où l'on publia douze canons; ſçavoir: On ne donnera point à des enfans des benefices à charge d'ames, ni aux enfans des prêtres les égliſes de leurs peres. *c. 1. 2.* Les égliſes ne ſeront point données à ferme, ni à des vicaires annuels; mais on obligera les curez des paroiſſes, qui le peuvent porter, d'avoir un vicaire. *c. 7. 4. 5.* On n'ordonnera point de prêtres ſans titre certain. *c. 6.* Le prêtre qui ſert une égliſe aura du moins le tiers des dîmes, & les laïques ne prendront rien des oblations. *c. 8. 3.* Ceux qui poſſedent des dîmes par droit héréditaire, peuvent les donner à un clerc, à condition qu'après lui elles retourneront à l'égliſe. *c. 9.* Les clercs n'exerceront point les juriſdictions ſéculieres, ſous peine d'être exclus des benefices. *c. 12.* Le mari ou la femme ne pourra entrer en religion l'autre demeurant dans le ſiecle, s'ils n'ont paſſé l'âge d'uſer de leur mariage. *c. 10.* On propoſe l'abſtinence & le jeûne de l'Avent à tous ceux qui pourront l'obſerver, principalement aux eccleſiaſtiques & aux nobles. *c. 11.* On vouloit auſſi défendre aux prêtres pluſieurs exactions ſur les biens des mourans, pour les mariages & les baptêmes, & pour l'abſolution des excommunications, dont ils exigeoient quarante-huit livres; mais les *c. 13.*

AN. 1173.

évêques de Normandie ne voulurent pas recevoir ce decret. En ce même concile l'archevêque de Tours renouvella ſes plaintes contre le prétendu archevêque de Dol, ſoutenant qu'il devoit lui être ſoumis; mais le clergé de Dol lui réſiſta vigoureuſement.

XLI. Canoniſation de S. Thomas.

Cependant le pape Alexandre fut informé des miracles qui ſe faiſoient au tombeau de l'archevêque Thomas, premierement par la voix publique, puis par le témoignage de pluſieurs perſonnes dignes de foi; & enfin par celui de ſes deux légats Albert & Théoduin, qui en étoient d'autant mieux inſtruits qu'ils étoient plus proches du lieu. Sur ces aſſurances donc & ſur la connoiſſance que le pape avoit d'ailleurs des vertus du ſaint prélat, après avoir pris le conſeil des cardinaux, il le canoniſa ſolemnellement dans l'égliſe le jour des cendres vingt-uniéme de Février 1173. en preſence d'une grande multitude de clercs & de laïques. Il ordonna qu'il ſeroit mis au nombre des martyrs, & que ſa fête ſeroit célebrée tous les ans le jour de ſa mort vingt-neuviéme de Decembre, comme elle l'eſt encore par toute l'égliſe catholique. C'eſt ce qui paroît par deux bulles dattées de Segni le douziéme de Mars, & adreſſées, l'une aux moines de l'égliſe métropolitaine de Cantorberi, l'autre au clergé & au peuple de toute l'Angleterre.

V. ſp. 92. 93.

La punition divine éclata ſur les meurtriers du ſaint prélat, & ils périrent tous quatre dans les trois ans après ſon martyre, qui finiſſent cette année 1173. D'abord qu'ils eurent commis le crime, n'oſant

retourner

retourner à la cour, ils se retirerent à une terre de Hugues de Moreville l'un d'entre eux, dans la partie occidentale d'Angleterre, où ils demeurerent jusques à ce que l'horreur que les gens du païs avoient d'eux, leur devint insupportable. Personne ne vouloit ni manger avec eux, ni leur parler; les restes de leurs repas étoient jettez aux chiens, qui même, à ce qu'on disoit, n'y touchoient pas. Après bien du temps, ces quatre chevaliers pressez du remords de leur conscience, allerent trouver le pape Alexandre, qui leur imposa pour pénitence le voïage de Jerusalem. Guillaume de Traci l'un d'entre eux demeura en Italie, prétendant faire sa pénitence deçà la mer, & tomba malade à Cosence en Calabre d'une maladie horrible, où les chairs, principalement des bras & des mains, tomboient par pieces & laissoient les os à découvert. Il témoignoit un grand regret de son crime, & invoquoit incessamment le nouveau martyr, comme rapporta depuis l'évêque de Cosence, qui avoit été son confesseur en cette maladie. Les trois autres allerent jusques à Jerusalem, où peu de temps après ils moururent pénitens, & furent enterrez devant la porte du temple, avec cet épitaphe: Cy gissent les malheureux qui ont martyrisé le bienheureux Thomas archevêque de Cantorberi.

AN. 1173.

Roger. Annal. p. 522.

Gesta post mart. c. 9.

XLII. Roïaume de Jerusalem.

G. Tyr. XX. c. 31.

En ce temps-là les Templiers firent une action plus convenable à des bandits qu'à des religieux. Il y avoit en Phenicie un prince des Assassins, qui témoignoit être desabusé de la doctrine de Maho-

AN. 1173. met, & vouloir embraſſer la religion Chrétienne. Il envoïa un des ſiens à Amauri III. roi de Jeruſalem, lui faire des propoſitions ſecretes, dont la principale étoit, que ſi les Templiers, qui avoient des châteaux près de ſon état, vouloient remettre deux mille écus d'or que ſes ſujets leur païoient tous les ans, comme une eſpece de tribut, & les traiter deſormais charitablement, ils ſe feroient baptiſer. Le roi Amauri reçut avec joie cette ambaſſade, & leur accorda la décharge des deux mille écus, réſolu d'in-
ch. 32. demniſer lui-même les Templiers, s'il en étoit beſoin. Après donc avoir retenu long-temps l'envoïé du prince des Aſſaſſins, il le renvoïa avec un de ſes gardes pour le conduire. Mais quand il eut paſſé Tripoli, comme il étoit prêt à entrer ſur les terres de ſon maître, il ſurvint des Templiers l'épée à la main, qui tuerent cet envoïé, ſans aucun égard à la foi publique, ni à la ſauve-garde du roi.

Ce prince l'aïant appris entra dans une furieuſe colere, & aſſembla les ſeigneurs, qui furent tous d'avis de ne point négliger cette affaire; qu'il n'y alloit pas ſeulement de l'autorité roïale, mais de l'honneur du nom Chrétien & de l'interêt de l'égliſe. On envoïa donc deux ſeigneurs au maître des Templiers, nommé Eudes de ſaint Amand, pour lui demander ſatisfaction de cet attentat, que l'on diſoit avoir été commis par un certain frere Guillaume du Meſnil, borgne, méchant homme, violent & emporté; mais qu'il l'avoit fait avec la participation de ſes confreres. Le maître du Temple répondit, qu'il avoit mis le coupable en pénitence,

& qu'il l'envoïeroit au pape en cet état. Que cependant il défendoit de la part du pape que perſonne ne fût aſſez hardi pour mettre la main ſur ce religieux : à quoi, ſuivant ſon humeur hautaine, il ajouta pluſieurs paroles inſolentes. Enſuite le roi étant venu à Sidon, fit tirer par force de la maiſon des Templiers frere Guillaume du Meſnil qu'il mit en priſon à Tyr ; & cette affaire penſa renverſer le roïaume de Jeruſalem, tant ce roïaume étoit foible, ou les Templiers puiſſans. AN. 1173.

Le roi Amauri ſe juſtifia auprès du prince des Aſſaſſins, à qui il fit connoître ſon innocence : mais la mort qui l'enleva peu de temps après ne lui permit pas d'executer le deſſein qu'il avoit, de communiquer cette affaire avec tous les princes pour réprimer les excès des Templiers & des Hoſpitaliers. Il n'y avoit pas ſoixante ans que ces religieux étoient inſtituez ; & ils avoient déja tellement dégeneré, que les écrivains Chrétiens & les Mahometans, d'ailleurs peu conformes en leurs jugemens, s'accorderent à les dépeindre comme les plus méchans de tous les hommes. Dans leurs brigandages ils n'épargnoient pas plus les Chrétiens que les Infidéles, avec leſquels ils ne gardoient ni traité ni parole. Le roi Amauri mourut de diſſenterie l'onziéme de Juillet 1173. la douziéme année de ſon regne & la trente-huitiéme de ſon âge, & fut enterré près de ſon frere dans l'égliſe du ſaint ſépulcre. Son fils Baudoüin IV. lui ſucceda à l'âge de treize ans, & fut ſacré dans la même égliſe le dimanche quinziéme de Juillet, par le patriarche Amau-

Vie Salad. MS.

G. Ty. c. 35.

liv. XXI. c. 1. & 2.

AN. 1173.

ri assisté de plusieurs prélats. Le comte de Tripoli eut la régence du roïaume pendant le bas âge de Baudoüin.

XLIII. Assassins.

Les Assassins dont il est si souvent parlé dans nos histoires, étoient une secte de Musulmans dont l'origine remontoit jusques à l'an 278. de l'hegire, 891. de Jesus-Christ. Car alors un prétendu prophete nommé Carmat, s'éleva en Arabie vers Coufa, & attira un grand nombre de sectateurs, jeûnant, travaillant de ses mains, & faisant la priere cinquante fois par jour. Il promettoit d'établir un Iman ou pontife de la famille d'Ali, prêchant la dévotion à ce prétendu saint, & la révolte contre les califes pour venger son sang. Il déchargea ses sectateurs des observances les plus pénibles de la religion, leur permettant de boire du vin, de manger de toutes sortes de viandes; & par cette licence jointe à l'esperance du butin, il forma une armée immense, & fit de grands ravages sur les terres du calife. Il mourut laissant douze principaux disciples en l'honneur des douze Imans descendus d'Ali, & eut plusieurs successeurs, dont le plus fameux fut Abou-Taher, qui après avoir ravagé les provinces avec une armée de cent mille hommes, & enlevé les caravanes de pelerins, prit la Mecque en 317. 929. fit égorger les pelerins dans le temple, emporta la pierre noire qui étoit l'objet de leur dévotion, & fit cesser le pelerinage pendant douze ans, comme j'ai dit en son lieu. Depuis les Carmatiens étant devenus plus foibles, dissimulerent leur religion, se mêlant avec les autres Musul-

Elmac. p. 174.

Sup. liv. XX. n. 32.

Elmac. p. 194.

Sup. liv. XV. n. 1.

mans ; ce qui les fit nommer Batenis, c'eſt-à-dire, Inconnus. Ils commencerent à être déſignez par ce nom, & à ſe fortifier en Perſe l'an 483. 1090. Hacen leur chef aïant été menacé par le ſultan Gelaleddoulet, commanda à un de ſes ſujets, en preſence de l'envoïé du ſultan, de ſe précipiter du haut d'une tour, & à un autre de ſe tuer ; ce qu'ils firent auſſi tôt. Alors Hacen dit à l'envoïé : Dites à votre maître que j'ai ſoixante & dix mille hommes prêts à en faire autant. Les Batenis ainſi cachez, & déterminez à tout, commencerent à attenter ſur la vie des princes, & en tuerent pluſieurs, ſans qu'on pût ſe garantir de leurs trahiſons. Entre un grand nombre je remarquerai ſeulement Hamaded-din Zengui ſultan d'Alep, qui fut ainſi tué l'an 540. 1145. Comme les Batenis n'avoient ordinairement d'autres armes qu'un poignard, on les nomma Haſſiſſins, d'où nous avons fait le nom d'Aſſaſſins. Nos hiſtoriens ont nommé leur chef le vieillard de la montagne, traduiſant mot à mot le titre qu'on lui donnoit en Arabe.

AN. 1173. *Id. p. 286.*

XLIV. Voïage de Benjamin. *Benjamin. p 32.*

Le Juif Benjamin parle de ces Aſſaſſins dans la relation de ſes voïages, qui finit en 1173. Il les place près du mont Liban, & dit, qu'ils ſe rendent terribles en tous lieux, parce qu'ils tuent les rois en trahiſon. Ce Juif étoit de Tudele en Navarre, & étant parti de Sarragoſſe, il parcourut la Catalogne & le bas Languedoc ; puis il s'embarqua à Marſeille & paſſa en Italie. Il marque en chaque lieu le nombre des Juifs & leurs plus fameux docteurs. Il dit que Rome eſt la capitale de l'empire des *p. 10. 11.*

Chrétiens ; qu'il y a environ deux cens Juifs, entre leſquels ſont des officiers du pape Alexandre, dont le plus diſtingué eſt un jeune homme nommé Rabbi Jehiel ſon intendant. Il dit que le pape eſt le grand évêque de toute la religion Chrétienne. Benjamin s'étant embarqué à Otrante, paſſa en Grece, & vint à Conſtantinople, où regnoit l'empereur
p. 24. Manuel. Là, dit-il, eſt le pape des Grecs, parce qu'ils ne ſuivent pas la religion du pape de Rome; & il parle avec admiration de la richeſſe des égliſes.
p. 28. Il compte à Conſtantinople environ deux mille Juifs Rabbaniſtes, & cinq cens Caraïtes, entierement ſéparez les uns des autres. Les Caraïtes ſont ceux qui s'attachent uniquement au texte de l'écriture, rejettant les traditions des Rabbins, que les Rabbaniſtes reçoivent. Il dit que les Juifs logeoient à Pera.

p. 30. Benjamin paſſa enſuite dans les iſles de l'Archipel, & trouva en Chypre des Juifs que les Rabbaniſtes nommoient Epicuriens, c'eſt à dire héré-
p. 31. tiques. Il marque Antioche comme étant encore une grande ville, & aïant un patriarche. Il trouva près de Sidon des Druſiens, gens ſans religion, &
p. 38. qui croient la métempſycoſe. A Ceſarée & à Naplouſe qui eſt Sichem, il trouva des Cuthéens ou Samaritains, dont il décrit les ſuperſtitions particulieres, leur en attribuant même de fabuleuſes. Il
p. 41. dit que Jeruſalem étoit une petite ville, mais fort peuplée, de Jacobites, de Syriens, de Grecs, de Georgiens & de Francs; & il n'y trouva que deux cens Juifs, teinturiers en laine, & logez à un coin

de la ville. Il y a, dit-il, deux hôpitaux, de chacun desquels sortent tous les jours quatre cens chevaliers pour aller à la guerre ; outre les chevaliers qui viennent de France & des autres païs Chrétiens, pour accomplir leur vœu en demeurant un an ou deux à Jerusalem. On voit bien qu'il parle des Templiers & des Hospitaliers de S. Jean. Il trouva peu de Juifs dans toute la Terre sainte, deux dans une ville, trois dans une autre, & la plûpart teinturiers. Il n'en met que cinquante à Tiberiade ; ce qui ne répond pas à l'idée que donnent les autres Juifs de cette fameuse école.

Sortant de la Terre-sainte il vint à Damas, qu'il dit être le commencement des états de Nouradin roi des Turcs, & marque sa résidence à Halep. *p. 58.* Son frere Zineldin résidoit à Mosoul, & avoit auprès de lui un astrologue Juif, qui étoit son prophete. *p. 59.* Benjamin vint ensuite à Aljobar nommée auparavant Pompedita, école fameuse des Juifs, mais ruinée depuis environ six vingt ans par les Musulmans. *p. 62.* Il s'arrête long-temps à décrire Bagdad, résidence du calife Abbassside. *p. 64.* Il est, dit-il, de la famille du prophete des Ismaëlites, chef de leur religion & de leur empire, & tel à leur égard que le pape à l'égard des Chrétiens. Benjamin compte à Bagdad environ mille Juifs, dont le premier étoit R. Daniel, qui remontoit, dit-il, sa généalogie jusques au roi David, & étoit reconnu pour chef de la captivité. *p. 70. 71.* Il prétend que les Musulmans eux-mêmes lui rendoient de grands honneurs, qu'il avoit de grandes richesses, & que son pouvoir

p. 74. s'étendoit dans tout l'empire du calife ; mais il reconnoît qu'il recevoit du calife cette dignité, & l'achetoit cherement ; ce qui ſuffit pour montrer que ce chef de la captivité n'étoit rien moins qu'un p. 82. 83. 101. 102. ſouverain, & le ſeul nom de captivité le montre aſſez. Il eſt vrai que Benjamin met au-delà, dans un païs ſeptentrional des Juifs Recabites indépendans de toute autre nation, gouvernez par un Rabi Hanan dont la domination s'étendoit à ſeize journées ; mais pour y arriver il falloit paſſer vingt journées de deſert. Hanan avoit un frere nommé Salomon, qui gouvernoit auſſi un état ; ils étoient deſcendus de David, & il y avoit ſous leur conduite trois cens mille Juifs. Benjamin repreſente encore ailleurs des habitations de Juifs nombreux & indépendans ; mais toutes dans des païs éloignez & inacceſſibles, pour ne pas dire inconnus. Or lui & les autres Juifs n'ont inventé ces fictions, que pour éluder les propheties, par leſquelles nous leur prouvons que le Meſſie doit être venu, puiſque leur nation, & en particulier la race de David, ne regne plus en aucun lieu de la terre.

En general la rélation de Benjamin eſt remplie de fables & de fautes groſſieres contre la géographie ; en ſorte qu'on le ſoupçonne avec raiſon de ne parler que ſur le rapport d'autrui de pluſieurs lieux qu'il dit avoir vûs. Après avoir parcouru p. 114. la Perſe & l'Arabie, il vient en Egypte, où il marque la réſidence du calife ſectateur d'Ali, & tenu pour ſchiſmatique par le calife de Bagdad.

Il

Il ne parle point des plus fameux Rabins d'Egypte, entr'autre de Moïſe fils de Maïmon qui vivoit alors. Il met près d'Alexandrie l'école d'Ariſtote, comme ſi ce philoſophe y avoit enſeigné ; & marque qu'en cette ville le trafic attiroit un grand concours de toutes les nations. D'Egypte il vint par mer à Meſſine, où il dit que pluſieurs Chrétiens s'embarquoient pour paſſer à Jeruſalem. De Sicile il revint en Italie, d'où il paſſa en Allemagne. Il marque les villes qui avoient des ſynagogues, & louë l'affection des Juifs Allemands pour l'étude, leur hoſpitalité envers leurs freres & leur eſperance dans la venuë du Meſſie, qu'ils croïoient proche. D'Allemagne Benjamin vint en France, où il ne parle que de Paris, qu'il nomme la grande ville reſidence du roi Louis. Là, dit-il, ſont des diſciples de la ſageſſe qui n'ont point aujourd'hui leurs ſemblables dans toute la terre ; étudiant la loi jour & nuit, & exerçant l'hoſpitalité envers leurs freres Juifs. C'eſt par-là qu'il finit ſa relation. Il revint en Caſtille ſuivant l'auteur de la preface, l'an 633. ſelon les Juifs, ſelon nous 1173.

p. 121. *p.* 126. *p.* 128. *p.* 130.

C'eſt le temps des premiers Rabins fameux, dont il me ſemble à propos de dire un mot, afin que l'on juge quel fondement on peut faire ſur les traditions rapportées par des auteurs ſi modernes. Depuis les paraphraſes Chaldaïques compoſées vers le temps de Jeſus-Chriſt, & le Thalmud achevé environ 500. ans après, les Juifs n'ont que cinq ou ſix livres écrits avant l'an mil de Jeſus-Chriſt. C'eſt depuis ce temps que les études ſe ſont renouvellées

Buxtorf. biblioth. Rab. p. 293.

chez eux, à l'imitation des Chrétiens ou des Muſulmans ; & depuis ce temps ont été compoſez tous ces livres qui forment leurs bibliotheques. Un de
Ibid. p. 395. leurs premiers auteurs eſt Rabbi Natham qui commença à ſe diſtinguer l'an 1050. & mourut à Rome l'an 1106. Il eſt l'auteur du livre Arouc, qui eſt un dictionnaire, pour expliquer les mots difficiles du Thalmud. Enſuite vint Abraham Aben Ezra, qui s'appliqua à interpreter l'écriture ſelon le ſens litteral & grammatical, au lieu que la plûpart donnoient auparavant dans les explications myſterieuſes de la cabale. Il ſoûtint toutefois la tradition contre les Caraïtes, qui ne reconnoiſſoient d'autorité que celle de l'écriture. Aben Ezra étoit Eſpagnol, mais s'étant mis à voïager, il mourut à Rodes en 1174. âgé de ſoixante & quinze ans. Il étoit auſſi aſtronome & medecin.

Du même temps vivoit en France R. Salomon Jarchi, natif de Troïes en Champagne, ou ſelon d'autres, de Lunel au bas Languedoc. Il enſeigna à Paris, & commenta toute la Bible & preſque tout le Thalmud : ce qui le fit nommer par les Juifs l'interprete par excellence ; mais ſes notes ſur l'écriture ſont obſcures, n'étant guere que des gloſes mêlées de mots vulgaires à preſent inconnus. Il voïagea à la terre ſainte & juſques en Perſe ; & étant revenu en Europe, il mourut à Treves à ſoixante & quinze ans, en 1180. Les Juifs le nomment par abregé Raſchi. Ses notes avec celles d'Aben Ezra, rempliſſent la marge des bibles Rabbiniques.

Mais le plus fameux de tous les Rabins eſt Rambam, c'eſt à-dire R. Moïſe fils de Maïmon. Il nâquit à Cordoüe l'an du monde ſelon les Juifs 4895. de Jeſus-Chriſt 1135. ſon pere & ſix de ſes aïeuls avoient été juges. Après avoir étudié les livres des Juifs, il devint diſciple d'Averroës natif auſſi de Cordouë, & un des plus grands philoſophes qu'aïent eu les Arabes. Averroës a commenté Ariſtote traduit en Arabe depuis long-temps, & ſes commentaires traduits en latin ont ſervi depuis à nos ſcolaſtiques. Moïſe s'étant donc attaché à lui fut enveloppé dans ſa diſgrace; car Averroës fut ſuſpect aux Almohades nouveaux maîtres des Muſulmans d'Eſpagne. On dit même que Moïſe pour ſe mettre à couvert de la perſecution, fit profeſſion du Mahometiſme, demeurant Juif en ſecret. Enfin il quitta l'Eſpagne, paſſa en Egypte & reprit la profeſſion ouverte de Judaïſme. Il s'établit à Fouſtat près Caire, où il exerça la medecine avec grande réputation, étant protegé par le Cadi Fadel.

Moïſe aïant cultivé ſa raiſon par la philoſophie & les mathématiques, s'éleva au deſſus des autres Juifs, qui n'étudioient que leurs traditions mêlées de fables, & prit une méthode plus ſerieuſe. Entre un grand nombre de livres qu'il a compoſé, il y en a deux forts celebres. Le premier intitulé Jadhazáca, comprend toute la doctrine du Thalmud, c'eſt-à-dire la juriſprudence civile & canonique des Juifs, diſtribuée par ordre, & expliquée clairement en un pur Hebreu. L'autre ouvrage intitulé Moré nevochim, eſt une clef pour entendre les paſ-

AN. 1173.

Buxtorf. præf. in more. Nevach.

Bibl. Orient. p. 719.

Abulfar. p. 297.

Bibl. Orient. p. 538.

Bibl. Rabb. p. 345.

p. 366.

N. 1173.

ſages difficiles de l'écriture, par la diſtinction des divers ſens, litteral, metaphorique, anagogique, allegorique : contre ceux qui prenant trop groſſierement les expreſſions de l'écriture, s'imaginoient Dieu corporel, ou donnoient dans d'autres erreurs. Moïſe compoſa cet ouvrage en Arabe, qui étoit ſa langue maternelle ; & R. Salomon-ben-Tibon le traduiſit en Hebreu du vivant de l'auteur, & avec ſon approbation. Les Juifs Francs, tant ceux qui demeuroient à Antioche, à Tripoli & aux autres villes d'Orient, que ceux qui étoient en Europe, aïant eu par ce moïen connoiſſance de ce livre, en furent très mal contens : ne pouvant ſouffrir que l'on emploïât la philoſophie d'Ariſtote à expliquer la religion. Celui qui ſe déclara le plus contre Moïſe fut un R. Salomon de Montpellier, avec deux de ſes diſciples, qui prétendirent que ſon livre devoit être brûlé : mais il fut ſoûtenu par d'autres ſçavans Juifs, particulierement à Narbonne, ce qui produiſit une eſpece de guerre civile entre les ſynagogues, qui s'excommunioient réciproquement, & ce ſchiſme dura quarante ans. Toutefois la réputation de Moïſe fils de Maïmon a prévalu, & les Juifs oſent bien dire que c'eſt le plus grand homme qui ait paru depuis Moïſe le légiſlateur. Il mourut à ſoixante & dix ans en 1201. Son principal défenſeur fut R. David Kimhi, le plus fameux grammairien des Juifs, qui avoient emprunté cet art des Arabes, & ne l'avoient cultivé que depuis cent cinquante ans. R. David étoit Eſpagnol & compoſa ſa grammaire nommée Mî-

V. Morin. 11. Exercit. bibl. 14. c. 1.

Simon. Crit. V. teſt. l. c. 30. 31.

col vers l'an 1200. C'eſt ce que j'ai crû devoir dire des Rabins du douziéme ſiecle, dont les noms ſont les plus connus dans les écoles Chrétiennes.

AN. 1173.

XLV. Richard élû archevêque de Cantorberi.

Gervaſ. Chr. 1172.

En Angleterre le ſiege de Cantorberi étoit toûjours vacant, quoi qu'Odon prieur du chapitre eut fait dès l'année précedente tout ſon poſſible pour procurer une élection canonique. Car le roi craignoit qu'on ne donnât pour ſucceſſeur à Thomas quelque homme ferme & imitateur de ſa conduite ; & il vouloit faire élire l'évêque de Baïeux, homme ſimple & à qui il étoit facile de faire changer de ſentiment. Enfin on tint à Londres une aſſemblée des évêques d'Angleterre au mois de Février 1173. où le prieur Odon ſe trouva avec quelques-uns des moines, & ils élurent ſolemnellement Roger abbé du Bec. Les évêques y conſentirent, on eut auſſi l'agrément du roi, mais on ne pût jamais réſoudre l'abbé Roger d'accepter, quoique le roi & les légats l'en preſſaſſent inſtamment ; & il fut déchargé de l'élection à ſainte Barbe en Auge le jeudi-ſaint cinquiéme jour d'Avril. Vers la fin du même mois les évêques & le clergé d'Angleterre furent encore convoquez à Londres pour remplir les ſiéges vacans, qui étoient au nombre de ſept. On élut premierement ſix évêques au gré du roi & des courtiſans, ſçavoir Richard archidiacre de Poitiers pour Vincheſtre ; pour Eli Geofroi Ridel archidiacre de Cantorberi ; pour Herford Robert Follot archidiacre d'Oxford ; pour Bath Renaud archidiacre de Sariſberi & fils de Joſſelin évêque de la même égliſe ; pour Lincolne

V. Gaudium.

AN. 1173.

Geofroi fils naturel du roi, qui joüit ſept ans des revenus de cette égliſe dont il étoit archidiacre, ſans en être ſacré évêque ; pour Chicheſtre on élut Jean de Grenford doïen de la même égliſe.

A la fin on parla d'élire un archevêque de Cantorberi. Le prieur Odon demanda qu'il fut tiré du ſein de l'égliſe même ; & après pluſieurs propoſitions on convint de conſulter le roi qui étoit en Normandie : puis dans un autre concile de Londres, qui fut tenu à Oüeſtminſter, on élut canoniquement Richard prieur de Douvres. Il étoit né en Normandie, & après avoir étudié les arts liberaux il fut reçu moine dans l'égliſe de Cantorberi. Il ſervit l'archevêque Thibaut en qualité de chapelain avec S. Thomas ; & comme il ſe rendoit agréable à tout le monde, on lui donna le prieuré de S. Martin de Douvres dépendant de l'égliſe de Cantorberi. Il fut élû archevêque le dimanche de l'octave de la Pentecôte, qui étoit le troiſiéme jour de Juin. Le ſamedi ſuivant il fut reçû ſolemnellement à Cantorberi, où tout étoit prêt pour le ſacrer le lendemain : quand on apporta une lettre du jeune roi adreſſée au chapitre de Cantorberi, où il diſoit : J'ai appris que mon pere prétend établir dans votre égliſe & dans celles de la province des perſonnes peu convenables, & parce qu'on ne le peut faire ſans mon conſentement puiſque je ſuis ſacré roi, j'en ai appellé au ſaint ſiége & dénoncé mon appel aux cardinaux légats Albert & Theoduin, qui, comme perſonnes prudentes, y ont déferé : j'ai auſſi ſignifié mon appel aux évêques de

Gervaſ. act. pontif. p. 1613. Monaſt. Ang. to. 2. init.

Londres, d'Exceſtre & de Vorcheſtre, & je le réïtere en votre preſence. Cet appel obligea à differer le ſacre de Richard : il envoïa des députez au pape, & peu de temps après alla lui-même le trouver. AN. 1173.

Dès la mi-carême le jeune roi Henri III. ſoutenu par le roi de France, s'étoit élevé contre le roi ſon pere, avec ſes deux freres Richard & Geofroi ; & la reine Alienor leur mere étoit de la partie. Guillaume roi d'Ecoſſe, le comte de Flandres Philippe ſon frere, Matthieu comte de Boulogne & Thibaud comte de Champagne, entrerent dans les interêts du jeune Henri ; & cette guerre civile des enfans contre le pere fut regardée comme une punition divine du meurtre de S. Thomas de Cantorberi. Elle dura juſqu'à l'automne de l'année ſuivante, & le roi Henri II. ainſi attaqué par ſes enfans, écrivit une lettre au pape Alexandre, où il dit : Je me jette à vos genoux pour vous demander conſeil. Le roïaume d'Angleterre eſt de votre juriſdiction, & quant au droit féodal je ne releve que de vous. Que l'Angleterre éprouve maintenant ce que peut le ſouverain pontife, & puiſqu'il n'uſe point des armes materielles, qu'il défende le patrimoine de S. Pierre par le glaive ſpirituel. C'eſt ainſi que Pierre de Blois faiſoit parler ce prince pour lequel il compoſa cette lettre.

XLVII. Guerre civile en Angleterre.

Gervaſ. ibid.

ap. Petr. Bleſ. ep. 136.

Il y avoit déja plus de dix ans que l'on pourſuivoit la canoniſation de S. Bernard, dont la ſainteté avoit tellement éclaté par ſes vertus & ſes miracles. Le pape Alexandre étant à Paris en 1163. en fut ſollicité par pluſieurs perſonnes conſiderables,

XLVIII. Canoniſation de S. Bernard.

to. op. S. Bern. p. 1341.
to 10. conc. p. n. 1376.

AN. 1174.

qui ſouhaitoient qu'il terminât cette affaire dans le concile qu'il alloit celebrer à Tours. Le pape y étoit favorablemenr diſpoſé ; mais il ſurvint une grande multitude de perſonnes, qui demandoient la même grace pour diverſes provinces, & le pape ne jugeant pas poſſible de les ſatisfaire tous, réſolut, pour éviter le ſcandale, de differer la canoniſation de S. Bernard. Enfin dix ans après les moines de Clairvaux & pluſieurs autres perſonnes du premier rang aïant renouvellé leurs inſtances ; le pape, de l'avis des cardinaux, le canoniſa ſolemnellement, & ordonna que ſa fête ſeroit celebrée publiquement le jour de ſa mort. C'eſt ce qui paroît par quatre bulles dattées d'Anagni le dix-huitiéme de Janvier 1174. La premiere adreſſée à tous les évêques, les abbez & les autres prélats de France ; la ſeconde au roi Louis, à qui le pape recommande la protection du monaſtere de Clairvaux, où repoſe le corps du ſaint. La troiſiéme à tous les abbez de Cîteaux, & la quatriéme à Gerard abbé de Clairvaux & à ſa communauté. C'eſt ainſi que ſaint Bernard fut canoniſé vingt ans & cinq mois après ſa mort.

XLXVIII. Fin de S. Pierre de Tarantaiſe.

Vita c. 5. Bol. 8. Maj. to. 13. p. 333.

Rob. de Mont. 1174.

Vers le même temps le pape envoïa en France ſaint Pierre archevêque de Tarantaiſe, pour travailler à reconcilier les deux rois de France & d'Angleterre, dont la diviſion cauſoit tant de maux ; la mort des hommes, la déſolation des païs, la ruine des égliſes. Quand le ſaint prélat reçut cet ordre du pape, il déliberoit s'il vendroit le peu qu'il avoit de chevaux, pour avoir dequoi mieux aſſiſter les pau-

yres.

AN. 1174.

vres. Henri abbé de Hautecombe, depuis de Clairvaux, & enfin cardinal évêque d'Albane, consulté sur ce sujet, representa à l'archevêque qu'il pourroit bien faire ses visites à pied dans l'étenduë de sa province ; mais qu'il lui seroit impossible de faire ainsi les voïages les plus longs qu'il ne pourroit éviter. Là dessus arriva le courier du pape apportant l'ordre d'aller en France avec toute la diligence possible. Le prélat se mit donc en chemin & fit plusieurs miracles en ce voïage, où l'abbé de Cîteaux l'accompagnoit.

Il trouva le roi Louis à Chaumont en Vexin avec le jeune roi Henri son gendre ; qui accourut au devant du saint prélat, & dès qu'il le vit il descendit de cheval, courut lui embrasser les pieds, & malgré sa resistance lui ôta sa chape dont plusieurs avoient déja coupé des pieces. Et comme les moines qui accompagnoient l'archevêque, demandoient au jeune prince ce qu'il vouloit faire de ce vieil habit dans son trésor, il répondit : Vous parleriez autrement si vous sçaviez combien de malades ont été guéris par sa ceinture que j'ai reçûë ces années passées. Le saint prélat fit plusieurs miracles depuis son arrivée, & guérit entr'autres un enfant de douze ans, aveugle depuis sept, en presence des deux rois & du comte de Flandre. Il fit approcher cet enfant, que les officiers des rois repoussoient avec sa mere ; lui mit dans la main un denier, & aïant moüillé ses doigts de sa salïve, lui fit le signe de la croix sur les yeux & sur la tête, & pria un peu. Les rois & les autres le regardoient & se demandoient s'il le

AN. 1174.

faiſoit ſerieuſement. Cependant l'enfant commença à voir, à regarder le denier qu'il tenoit, & les hommes, & dit : Ma mere, je vois, je vois tout. Elle ſe tournant vers l'archevêque comme ſi c'eut été un autel, ſe mit à genoux, étendit les mains & leva les yeux au ciel priant ardemment. Le roi de France examina le miracle & en aïant reconnu la verité, ſe mit à genoux devant l'enfant, en qui il adoroit la puiſſance de Dieu : lui baiſa la tête & les yeux, & lui donna ſon offrande dans la main.

Le jour des cendres qui cette année 1174. fut le ſixiéme de Février, les deux rois ſe rendirent au monaſtere de Mortemer de l'ordre de Cîteaux, ſitué dans la forêt de Lions en Normandie. Le ſaint archevêque y officia & donna les cendres aux deux rois. Il y guérit un chevalier, qui depuis longtemps avoit perdu un œil par une bleſſure. Il fit encore d'autres miracles à Giſors, dans l'abbaïe d'Yere & à Hautebruïere ; mais ce fut tout le fruit de ſon voïage, & il ne réuſſit pas dans la négociation de la paix pour laquelle le pape l'avoit envoïé. A ſon retour il tomba malade ; & fut obligé de s'arrêter au monaſtere de Belleval au dioceſe de Beſançon. Il y mourut le jour de l'exaltation de la ſainte Croix quatorziéme de Septembre de la même année 1174. & fut enterré le troiſiéme jour par Ebrard archevêque de Beſançon, accompagné de pluſieurs abbez. Il avoit vêcu ſoixante & treize ans, & rempli le ſiege de Tarantaiſe pendant trente-trois ans. L'égliſe honore ſa memoire le huitiéme jour de Mai.

V. Pag. anno. 1174. n. 12. Sup. l. LXVIII. n. 73.

AN. 1174.

XLIX. Richard de Cantorberi sacré.

Cependant Richard élu archevêque de Cantorberi & Renaud élu évêque de Bath, arriverent en cour de Rome, pour demander au pape la confirmation de leur élection, & de celle des autres évêques d'Angleterre. Ils y trouverent de puissans adversaires; sçavoir les envoïez du roi de France & ceux du jeune roi d'Angleterre, à la tête desquels étoit un docteur d'Orleans nommé Bertier. Le pape se plaignit fortement de l'absence des autres évêques élus, particulierement de Geoffroi Ridel évêque d'Eli: enfin après plusieurs contestations il confirma l'élection de l'archevêque Richard le dimanche de *Quasimodo* dernier jour de Mars 1174. & le dimanche suivant il le sacra: puis un autre jour il lui donna le pallium, & quelque temps après la primatie & la légation en Angleterre, pour pouvoir reprimer par les censures les rebelles contre le roi pere.

Roger. Hoüed. p. 538. Gervas. an. 1174.

L. Penitence du roi d'Angleterre.

Mais la guerre ne laissoit pas de continuer, & les Ecossois & les Gallois, peuples feroces & anciens ennemis des Anglois, la faisoient avec la derniere cruauté; jusques à massacrer les prêtres sur les autels, ouvrir les femmes enceintes & en tirer les enfans à la pointe de leurs lances. Le roi pere se voïoit abandonné presque de tous ses sujets; & n'avoit plus gueres à sa suite que des étrangers qu'il païoit largement. Ainsi pressé de tous côtez & desesperant presque de conserver ses états de deçà la mer: il voulut sauver au moins l'Angleterre & y passa au commencement de Juillet. Mais quand il y fut arrivé, il alla d'abord à Can-

Gervas. & Roger.

Gesta post. mart.

AN. 1174. torberi faire satisfaction au saint martyr : & le vendredi douziéme du même mois il partit de l'église de S. Dunstan, qui est assez loin hors de la ville, revêtu seulement sur sa chair d'une pauvre tunique de laine, & marchant nuds pieds par les ruës crottées. Il vint ainsi jusques au tombeau du saint, où il se tint prosterné recevant des coups de verges de la main de tous les évêques & les abbez qui étoient présens, & de tous les moines de la communauté l'un après l'autre. Il demeura ainsi prosterné sans tapis ni autre chose sous lui, pendant tout le jour & la nuit suivante en priere, & sans prendre aucune nourriture. Après les matines il visita tous les autels de l'église haute & les corps saints qui y étoient, puis il revint au tombeau de S. Thomas dans la cave. Le samedi au point du jour il demanda une messe en l'honneur du même S. Thomas, & l'entendit, puis il sortit de Cantorberi avec joïe, & le dimanche il arriva à Londres.

Le même jour samedi treiziéme de Juillet pendant que le roi d'Angleterre entendoit la messe, le roi d'Ecosse fut pris par un parti d'Anglois du comté d'Yorc ; & le jeune roi qui étoit prêt à passer en Angleterre avec le comte de Flandres, sçachant que son pere y étoit, demeura en Normandie, & s'attacha au siége de Roüen avec le roi de France. Ainsi trois semaines après le pelerinage du roi au tombeau de S. Thomas, la guerre cessa en Angleterre. Ce prince repassa en Normandie vers la S. Laurent, pour venir au secours de Roüen : benissant Dieu & saint Thomas, & menant avec

lui le roi d'Ecoſſe & trois comtes ſes priſonniers.

AN. 1174.

Il fut reçû par le nouvel archevêque de Cantorberi Richard, qui étoit venu de Rome, & ſe trouva à ſon débarquement près de Caën ; & le jour même il l'obligea de dîner avec lui. Ce prélat étant à Caën excommunia par l'autorité du pape tous les ennemis du roi, ſans en excepter perſonne, pas même le roi ſon fils, qu'il en avoit averti auparavant. L'archevêque paſſa enſuite en Angleterre & arriva le ſamedi cinquiéme d'Octobre à Cantorberi, où le lendemain il ſacra les quatre évêques de Vincheſtre, d'Eli, d'Herford & de Chicheſtre. Il ſe contenta de prendre le ſerment de Renaud évêque de Bath, qui avoit été ſacré à S. Jean de Mauriene en revenant d'Italie. Cependant le roi d'Angleterre fit lever le ſiége de Roüen, & reçut en ſes bonnes graces ſes enfans rebelles en une conference tenuë le lendemain de la S. Michel dernier jour de Septembre. Ainſi la paix fut rétablie dans tous ſes états.

Petr. Bleſ. ep. 69.

Id. ep. 47.

Gervaſ.

En Allemagne l'empereur Frideric tint à Ratiſbonne le vingt-ſixiéme de Mai, une cour la plus celebre que l'on ſe ſouvint d'avoir jamais vûë en Baviere. Il s'agiſſoit de fixer l'état de l'égliſe de Salſbourg, dont l'archevêque Albert attaché au pape Alexandre & odieux à l'empereur, s'étoit inutilement preſenté deux ans auparavant à une diette que l'empereur avoit tenuë dans la ville même de Salſbourg. Il ſe preſenta à celle-ci avec ſon oncle Henri duc d'Autriche. Ce prélat n'avoit plus de demeure fixe depuis la mort de Ladiſlas

LI. Albert archev. de Salsbourg dépoſé.

Chron. Reicherſp. an. 1174.

AN. 1174.

roi de Boheme ſon pere arrivée l'année précedente 1173. car l'empereur s'étoit emparé de la Boheme. D'ailleurs pluſieurs prélats de Baviere s'étoient élevez contre leur métropolitain, & avoient envoïé ſecretement au pape des accuſations contre lui, demandant ſa dépoſition : mais le pape mieux inſtruit par la plûpart des prélats de la province, ſoûtenoit l'archevêque Albert.

En cette diette de Ratiſbonne le plus grand adverſaire d'Albert étoit Richer évêque de Brixen ; qui aïant été élû ſans ſon conſentement, fut auſſi ſacré malgré lui en cette même aſſemblée par l'évêque de Gurc. Le lendemain Richer engagea tous les prélats qui étoient preſens à dépoſer Albert, ſuivant l'intention de l'empereur, & tous les ſeigneurs y conſentirent excepté le duc d'Autriche. Auſſi-tôt on élut pour remplir le ſiége de Salſbourg Henri prevôt de Berthesgad. On l'intronisa, l'empereur lui donna l'inveſtiture, & tous les ſeigneurs qui tenoient des fiefs de cette égliſe lui en firent hommage, à commencer par le duc de Baviere & le duc de Saxe. Il y eut quelque peu de prélats & d'eccleſiaſtiques qui ne prirent point de part à cette élection à cauſe de ſon irrégularité : car la perſonne de Henri leur eut été agréable ſi le ſiege eut été vacant. Il témoignoit beaucoup de pieté, il avoit de la prudence & de l'éloquence, & avoit été élevé dès l'enfance dans la diſcipline de l'égliſe ; enſorte que ces qualitez lui attiroient l'eſtime tant des eccleſiaſtiques que des ſeculiers.

L'archevêque Albert ainſi opprimé porta ſes plaintes au pape Alexandre, & lui envoïa Erchempold ſon chapelain chanoine de Reicherperg, qui avoit déja été deux fois en cour de Rome pour la même affaire. Il rapporta trois lettres du pape dattées d'Anagni le huitiéme de Septembre. La premiere à l'archevêque Albert, la ſeconde à Conrad archevêque de Maïence & ſon légat en Allemagne, la troiſiéme au prevôt & au chapitre de Salſbourg. Par ces lettres le pape caſſe la dépoſition d'Albert, comme faite contre tout droit divin & humain, & par attentat ſur l'autorité du ſaint ſiege; il ordonne à ſon légat de preſcrire à l'évêque de Gurc, à celui de Brixen, & au prevôt Henri, un terme dans lequel cet intrus ſoit obligé de retourner à ſon égliſe ſous l'obéiſſance de ſon archevêque: à laquelle il ordonne au chapitre de Salſbourg de revenir inceſſamment. Il eſt remarquable que les deux évêques de Gurc & de Brixen prétendoient avoir élû le prevôt Henri ſous l'obéiſſance du pape Alexandre; comme le pape le témoigne dans ces lettres. Toutefois elles furent ſans effet par l'oppoſition de l'empereur, & Henri demeura quatre ans en poſſeſſion du ſiege de Salſbourg. AN. 1174.

LII. Lambert le Begue à Liege.

Raoul évêque de Liége ſucceſſeur d'Alexandre étoit poſſedé d'une telle avarice qu'il faiſoit vendre les prébendes en plein marché. Un ſaint prêtre nommé Lambert & ſurnommé le Begue, parce qu'il l'étoit en effet, ne put ſouffrir ce ſcandale, & commença à déclamer contre, & contre

Aegid. c. 52. M. Chr. Belg. p. 193.

AN. 1174.

les mœurs corrompuës du clergé. Il avoit peu de lettres, mais il étoit animé d'un grand zele : toute la ville fut émuë de ſes prédications, on le ſuivoit en foule, & il convertit pluſieurs pecheurs. Les principaux du clergé en furent indignez, & aïant déliberé enſemble, ils s'adreſſerent à l'évêque, qui envoïa l'arrêter priſonnier. Comme on le menoit par l'égliſe de N. Dame, quelques prêtres & quelques clercs le piquoient de leurs ſtilets & l'égratignoient avec les oncles. Il leva les yeux vers l'autel & dit en ſoupirant : Helas ! le temps approche où les pourceaux foüilleront la terre ſous toi. Ce qui fut confirmé par l'évenement. L'évêque le fit donc enfermer dans le château de Rivogne : où il traduiſit les actes des apôtres de Latin en François. Enſuite, ſuivant le conſeil du clergé, l'évêque conſentit que Lambert fut envoïé à Rome pour faire punir ſa témerité de s'être attribué l'autorité de prêcher ; mais le pape Alexandre, connoiſſant ſa bonne intention, & qu'on ne le pourſuivoit que par envie, lui donna la permiſſion de prêcher & le renvoïa chez lui. Il avoit aſſemblé des femmes & des filles à qui il avoit perſuadé de vivre en continence, & que de ſon nom il appella les Beguines ; & cette inſtitution continuë dans les Païs-Bas ; où l'on voit avec édification pluſieurs communautez de perſonnes de ce ſexe, qui ſans engagement de vœu perpetuel, vivent enſemble s'appliquant à la priere & au travail. Lambert le Begue mourut à Liege en 1177. & fut enterré dans l'égliſe de ſaint Chriſtophe qu'il avoit bâtie.

La

La paix étant rétablie en Angleterre, les deux rois le pere & le fils y retournerent enſemble au mois de Mai de l'an 1175. Arrivant à Londres ils trouverent l'archevêque Richard prêt à y tenir un concile, comme il fit le dimanche avant l'Aſcenſion dix-neuviéme jour de Mai dans l'égliſe de S. Pierre de Oüeſtminſter. Tous les évêques ſuffragans de Cantorberi s'y trouverent, excepté celui de Vorcheſtre qui étoit malade, & celui de Norvic qui étoit mort. Richard y préſidoit comme archevêque, primat & légat du ſaint ſiege. A ſa droite étoit l'évêque de Londres, comme doïen de l'égliſe de Cantorberi; à ſa gauche l'évêque de Vincheſtre, comme chantre de la même égliſe: enſuite les autres évêques & les abbez ſelon l'ordre de leur ſacre. L'archevêque fit un ſermon éloquent, puis il fit lire les canons que l'on avoit dreſſez du conſentement du roi & des ſeigneurs. Ils ſont au nombre de dix-neuf, tirez la plûpart des anciens conciles; & voici ce que j'y trouve de plus remarquable.

AN. 1175.

LIII. Concile de Londres.

Gervaſ. p. 1429. t. 10. conc. p. 1461. Roger. p. 542.

Défenſe à ceux qui ſont dans les ordres ſacrez d'exercer des jugemens de ſang, c'eſt-à-dire, où il échet mutilation de membres, peine alors très-frequente. Défenſe à tout prêtre d'exercer la charge de vicomte ou de prevôt ſeculier; c'eſt que l'ignorance des laïques obligeoit de donner à des clercs les charges de judicature. Les cauſes de ſeculiers, où il s'agit de peine corporelle, ne ſeront point traitées dans les égliſes ou les cimetieres, qui ſont au contraire des aſiles pour les criminels. Les

c. 3.

c. 6.

AN. 1175. moines & les clercs ne feront aucun trafic : les moines ne tiendront point de fermes ; & les laïque ne tiendront point à ferme des benefices.

c. 10.

c. 14. Dans les cauſes pecuniaires entre les clercs, celui qui aura perdu ſera condamné aux dépens envers ſa partie.

c. 15. On n'ajoûtera point d'autre préface à la meſſe outre les dix qui ſont en uſage dans l'égliſe ; & ce ſont les mêmes que nous diſons encore

c. 16. à preſent. On ne donnera point l'euchariſtie trempée ſous prétexte de rendre la communion plus complette. C'étoit donc dès lors l'uſage le plus

c. 17. commun de ne prendre que l'eſpece du pain. On ne conſacrera que dans un calice d'or ou d'argent, non d'étain. Les mariages clandeſtins ſont défendus, & ceux des enfans au deſſous de l'âge preſcrit

c. 18. 19. par les loix & les canons, ſont déclarez nuls. C'eſt qu'il étoit ordinaire aux princes d'accorder leurs enfans dès le berceau.

En ce concile les clercs de Roger archevêque d'Yorc citerent l'archevêque de Cantorberi, pour répondre devant le pape ſur deux prétentions de leur prélat, ſçavoir qu'il pouvoit faire porter ſa croix dans la province de Cantorberi, & que les quatre évêchez de Lincolne, de Cheſtre, de Vorcheſtre & d'Herford devoient être ſuffragans d'Yorc.

Roger p. 544. *Gervaſ. p.* 1432. Geofroi évêque de ſaint Aſaf au païs de Galles preſſé par la pauvreté & par les ravages des Gallois s'étoit retiré en Angleterre, où le roi Henri l'avoit reçû favorablement, & lui avoit donné en garde l'abbaïe d'Abendon qui étoit vacante ; pour

en joüir juſques à ce qu'il eût la liberté de rentrer dans ſon ſiége. Le clergé de S. Aſaf ſe plaignit au concile de Londres que Geofroi ne vouloit point retourner à ſon égliſe, quoiqu'il en eût été admoneſté par le pape Alexandre. L'archevêque Roger de l'avis du concile, lui ordonna de retourner, ou de renoncer à l'évêché ; & Geofroi prit ce dernier parti, eſperant que l'abbaïe lui demeureroit. Il reſigna donc l'évêché entre les mains de l'archevêque, lui remettant ſon anneau & ſa croſſe ; & l'archevêque ſacra en ſa place évêque de S. Aſaf un docteur nommé Adam Gallois de nation. Le roi donna auſſi l'abbaïe d'Abendon à un moine : ainſi Geofroi perdit l'un & l'autre. On croit que c'eſt le même que Geofroi Artus ou de Manmouth qui à écrit une hiſtoire des anciens Bretons depuis le roi Brutus le Troïen juſqu'au roi Artus, remplie de quantité de fables ; & qui a traduit les prophéties de Merlin.

AN. 1175.

V. Guill. Neubrig. proëm. Goduin. p. 654. Cavec. p. 469.

LIV. Exemptions des Moines.

Les moines de Malmeſburi aïant élu un abbé, l'évêque de Sariſberi, qui étoit le dioceſain, lui défendit de la part du pape de recevoir d'autre que de lui la benediction abbatiale. L'abbé ne laiſſa pas d'aller ſecretement au païs de Galles, & de ſe faire benir pat l'évêque de Landaf. L'évêque de Sariſberi s'en plaignit à Richard archevêque de Cantorberi qui ſuſpendit l'évêque de Landaf, & le nouvel abbé, juſques à ce qu'ils euſſent juſtifié leur conduite. Les parties étant donc venuës en ſa preſence, & aïant produit leurs privileges : l'archevêque ne trouva rien qui diſpensât l'abbé de

AN. 1175. la dépendance de l'évêque de Sariſberi, ſinon une bulle d'exemption ſuſpecte de fauſſeté par le ſeau & par le ſtile. Après que l'on eut oüi les témoins & vû les pieces, l'archevêque exhortoit les parties à la paix & l'évêque ne s'en éloignoit pas ; mais l'abbé refuſa de s'accommoder, ni d'être jugé par l'archevêque, diſant qu'il ne devoit répondre qu'au pape ; & en ſe retirant il ajoûta avec indignation : Les abbez ſont bien lâches, & bien miſerables de ne pas anéantir la puiſſance des évêques, puiſque pour un once d'or par an ils peuvent obtenir de Rome une pleine liberté.

Petr. Bleſ. ep. 68. L'archevêque Richard en prit occaſion d'écrire au pape Alexandre pour ſe plaindre des exemptions au nom de tous les évêques. Ce mal, dit-il, s'étend très-loin : les abbez s'élevent contre les primats & les évêques : ils ne veulent avoir perſonne qui reprime leurs déſordres, ni qui s'oppoſe à leurs deſirs. De-là vient que les biens de la plûpart des monaſteres ſont au pillage : les abbez ne ſongent qu'à faire bonne chere & vivre en paix, & les moines comme n'aïant point de chef s'abandonnent à l'oiſiveté, & aux vains diſcours, enſorte que ſi vous entendiez leurs diſputes tumultueuſes, vous prendriez le cloître pour un marché. Si vous ne remediez promptement à ce mal, il eſt à craindre que les évêques ne ſe retirent auſſi de la ſujetion des archevêques, les doïens, & les archidiacres de celle de leurs prélats, & qu'il n'y ait plus enfin de ſubordination. Qu'eſt-ce qu'exempter les abbez de la juriſdiction des évêques, ſinon autoriſer la re-

volte & armer les enfans contre leurs peres ? Quelle juſtice y a-t'il que le pape accorde des graces au préjudice des évêques, en leur ôtant ce qui leur appartient ? Je ſçai que les papes ont accordé la plûpart de ces exemptions pour la paix des monaſteres & à cauſe de la tyrannie des évêques : mais le contraire eſt arrivé : car les monaſteres qui ont obtenu cette damnable liberté, ſoit par l'autorité du pape, ſoit, comme il eſt plus ordinaire, par de fauſſes bulles, ſont tombez dans un plus grand trouble & une plus grande pauvreté. C'eſt pourquoi pluſieurs maiſons très-celebres pour leur ſainteté, n'ont jamais voulu avoir de ces exemptions, ou les ont auſſi-tôt rejettées. Ainſi parloit l'archevêque de Cantorberi, ou plûtôt Pierre de Blois ſous ſon nom. Au reſte le monaſtere de Malmeſburi étoit alors ſi peu exempt, qu'il ne l'étoit pas au milieu du ſiecle ſuivant, comme il paroît par une bulle d'Innocent IV. de l'an 1248.

AN. 1175.

Monaſt. Angl. to. 1. p. 53.

Dès le mois de Septembre de l'anné 1174. l'empereur Frideric étoit entré en Lombardie pour la cinquiéme fois ; & il paſſa l'hiver attaché au ſiége de la nouvelle Alexandrie, qu'il fut enfin obligé de lever au bout de quatre mois, le jour de Pâques treiziéme d'Avril 1175. Il ſe retira à Pavie, d'où il envoïa aux évêques de Porto & d'Oſtie, & au cardinal de S. Pierre aux liens, pour faire au pape des propoſitions de paix. Le pape envoïa ces trois cardinaux à Pavie, l'empereur nomma Philippe élu archevêque de Cologne avec ſon chancelier, & ſon protonotaire, pour traiter avec les

LV. Alexandrie évêché.

Acta Alex. ap. Bar. 1174. 1175.

AN. 1175.

légats & les recteurs des villes de Lombardie : mais on ne pût rien conclure, & on crut que l'empereur n'avoit engagé cette négociation, que pour gagner du temps & ſuſpendre pendant l'été les armes victorieuſes des Lombards.

Ital. ſacra. to. 4. p. 449. Act. ap. Bar. 1175.

Cependant le pape voulant recompenſer la ville d'Alexandrie de ſa fidelité envers le ſaint ſiége, à la priere de S. Galdin archevêque de Milan, des évêques de la province, & des magiſtrats de Lombardie, érigea cette nouvellle ville en évêché, & lui donna pour premier évêque Ardoüin ſoudiacre de l'égliſe Romaine, qui toutefois mourut avant que d'avoir eté ſacré. Au contraire pour punir la ville de Pavie d'avoir adheré long tempsà l'antipape Octavien & à l'empereur Frideric excommunié, le pape priva ſon évêque du droit de faire porter la croix devant lui & du pallium.

LVI. Ordre militaire de S. Jacques.

to. 10. co. p. 1378.

La même année le pape Alexandre approuva le nouvel ordre militaire de S. Jacques en Eſpagne compoſé de clercs & de chevaliers, les un gardant le celibat, les autres mariez, dont les femmes étoient comptées pour ſœurs de l'ordre. Leur but étoit de combattre les Sarraſins, tant pour garantir les Chrétiens de leurs incurſions, que pour les attirer eux-mêmes à la religion chrétienne. Ces chevaliers avoient un maître nommé Pierre Fernandes & pluſieurs commandeurs : ils vivoient en commun ſans avoir rien de propre, à l'exemple des premiers fideles de Jeruſalem : ils étoient liez à l'ordre, & ne pouvoient revenir au ſiecle, ni paſſer à un autre ordre ſans la permiſſion du maître : mais les veuves des

chevaliers pouvoient ſe remarier. Tout ce qu'ils avoient conquis, qui leur avoit été donné, appartenoit à l'ordre ; pourvû qu'il eut été poſſedé par les Sarraſins de temps immemorial, nonobſtant les titres anciens que l'on eut pû produire. Les clercs de l'ordre devoient vivre en communauté portant le ſurplis, adminiſtrer les ſacremens aux chevaliers, & inſtruire leurs enfans. Ils devoient gouverner les égliſes nouvelles bâties par l'ordre, & elles étoient exemptes à l'égard des évêques de dîme & de toutes redevances. Tout l'ordre étoit exempt des interdits generaux, & ceux qui le compoſoient ne pouvoient être interdits ni excommuniez que par un légat à lateré ; ce qui s'étendoit à leurs familles & leurs ſerviteurs. En reconnoiſſance de ce privilege, l'ordre devoit païer au pape tous les ans dix malaquins, ſorte de monnoïe d'Eſpagne. C'eſt ce qui paroît par la bulle du pape Alexandre ſouſcrite par treize cardinaux, & dattée de Ferentino le cinquiéme de Juillet 1175.

AN. 1175.

LVII. Hugucion légat en Angleterre. *Gervaſ. ann.* 1175.

Le roi d'Angleterre étoit mal ſatisfait de la reine Alienor ſon épouſe, par le conſeil de laquelle ſes enfans lui avoient fait la guerre. Il l'avoit fait enfermer dans une forteresſe, & vouloit même la repudier ; & on crut que c'étoit le principal ſujet pour lequel il demanda au pape un légat. Le pape lui envoïa Hugues ou Hugucion cardinal diacre du titre de ſaint Ange, c'eſt-à-dire, de S. Michel, qui étoit de la famille de Pierre de Leon. Il arriva en Angleterre à la fin du mois d'Octobre 1175. & fut reçu avec grand honneur par le roi, qui vouloit ga-

AN. 1176.

gner ſes bonnes graces. Dès ſon arrivée il permit au roi de pourſuivre devant ſes officiers laïques les clercs accuſez d'avoir chaſſé dans ſes bois ; ce qui fut trouvé très-mauvais par le clergé d'Angleterre ; & on accuſa le légat de s'être laiſſé gagner par les liberalitez du roi.

Roger. p. 550. to. 10. p. 1469.

Au commencement de l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, à la converſion de S. Paul vingt-cinquiéme de Janvier, le roi d'Angleterre tint à Northampton une grande aſſemblée de prélats & de ſeigneurs, où vint Guillaume roi d'Ecoſſe, qu'il avoit délivré de priſon à de dures conditions ; & l'avoit obligé à lui rendre hommage, & fait promettre aux évêques du païs de reconnoître pour ſuperieur l'archevêque d'Yorc. Il vint donc à cette aſſemblée par ordre du roi Henri ; amenant avec ſoi Richard évêque de S. André, Joſſelin évêque de Glaſcou ; & tous les autres évêques, abbez & ſeigneurs d'Ecoſſe. Le roi d'Angleterre leur ordonna de faire à l'égliſe Anglicane la même ſoumiſſion qu'ils avoient accoûtumé de faire ſous les rois ſes prédeceſſeurs. C'eſt qu'il n'y avoit point encore de métropole en Ecoſſe. Roger archevêque d'Yorc ſoutint que l'évêque de Glaſcou & celui de Oüittern ou Maiſon-blanche lui étoient ſoûmis, & produiſit pour le prouver des bulles des papes ; mais l'évêque de Glaſcou ſoûtint que ſon égliſe étoit fille ſpeciale de l'égliſe Romaine, & exempte de tout archevêque. Richard archevêque de Cantorberi prétendoit de ſon côté que toutes les égliſes d'Ecoſſe devoient être ſoûmiſes à la ſienne ; c'eſt pourquoi il perſuada

Robert. de Monte. ann. 1175.

au

au roi de renvoïer les évêques Ecoſſois ſans qu'ils fiſſent aucune ſoumiſſion à l'égliſe Anglicane.

AN. 1176.

Le quatriéme dimanche de Carême, qui cette année étoit le quatorziéme de Mars, le légat Hugucion convoqua un concile à Londres, où Roger archevêque d'Yorc prétendit avoir la préſeance ſur l'archevêque de Cantorberi; fondé ſur une lettre de S. Gregoire, où il dit, que l'évêque de Londres & celui d'Yorc devoient ſuivre entr'eux le rang de leur ordination. Car il ſoûtenoit que ce qui étoit dit de l'évêque de Londres devoit s'entendre de celui de Cantorberi, & dans le fait Roger étoit ordonné archevêque long-temps avant Richard. Le jeudi ſuivant les deux rois le pere & le fils étant preſens au concile qui ſe tenoit à Oüeſtminſter dans la chapelle de l'infirmerie, le légat comme preſident s'aſſit au milieu ſur un ſiege élevé : Richard archevêque de Cantorberi ſe mit à ſa droite comme primat : mais Roger archevêque d'Yorc voulut ſe mettre entre deux, & s'aſſit ſur les genoux de Richard. Quelques évêques & d'autres tant clercs que laïques l'en ôterent, & le jetterent par terre : on l'attaquoit de tous côtez à coups de poing & de bâton, quand l'archevêque Richard le retira. Roger ſe leva avec ſa chape déchirée dans le tumulte, & ſe jetta aux pieds du roi, lui demandant juſtice de Richard. Cependant pluſieurs crioient : Va, traître, va, tes mains ſon encore teintes du ſang de ſaint Thomas. Le roi ne fit que rire de la plainte de Roger : on appella au pape de part & d'autre, puis on s'en déſiſta. Ainſi le concile fut rompu, & le

to. 10. p. 1470. ex Rog. Gervaſ. p. 1413. Radulf. Dic. p. 588.

Sup. liv. XXXVI. n. 37. Greg. XII. ep. 25.

AN. 1176.

légat se retira voïant le peu d'autorité qu'il avoit en Angleterre. Ensuite à la poursuite du roi les deux archevêques convinrent d'une surséance de cinq ans sur tous les differends, tant pour les coups que Roger avoit reçus en ce concile, que pour les contestations entr'eux & leurs églises ; se soumettant à l'arbitrage de l'archevêque de Roüen, & des évêques du roïaume de France.

LVIII. Vivien légat en Ecosse.

Gervas.

Le légat Hugucion sortit d'Angleterre vers la saint Pierre à la fin de Juin ; & le mois suivant arriva un autre légat, sçavoir Vivien prêtre cardinal destiné pour l'Ecosse & les isles voisines, & pour l'Irlande. Le roi d'Angleterre lui envoïa Richard évêque de Vincheſtre, & Geofroi évêque d'Eli, pour lui demander de quelle autorité il avoit osé entrer dans son roïaume sans sa permission. Le légat épouvanté par cette question, promit par serment de ne rien faire dans sa légation contre la volonté du roi ; ainsi on lui permit de passer, & le roi lui donna escorte, & le défraïa jusqu'à ce qu'il arrivât sur les terres du roi d'Ecosse. Il y celebra l'année suivante un concile, où il suspendit Christien évêque de la Maison-blanche pour n'être pas venu au concile ; mais Christien ne s'effraïa pas de cette censure, aïant la protection de Roger archevêque d'Yorc dont il étoit suffragant. D'Ecosse le légat Vivien passa en Irlande, & tint à Dublin un concile general de toute l'isle ; mais il n'en sortit pas aussi chargé d'argent qu'il esperoit, & retourna en Ecosse.

to. 10. c. p. 1481. 1739. G. Neubrig. III. c. 9.

Le jour de la Magdeleine vingt-deuxiéme de Juil-

let 1176. arriverent à Cantorberi, le doïen, le chantre, & le chancelier de l'égliſe de Chartres : pour demander au nom de tout le chapitre Jean de Sariſberi qu'ils avoient élû leur évêque. Guillaume-aux-blanches-mains beau-frere du roi Louis le jeune gardoit depuis huit ans en commande par diſpenſe du pape l'évêché de Chartres avec l'archevêché de Sens, dont il avoit été pourvû dès l'année 1168. & ce fut lui qui fit élire pour Chartres Jean de Sariſberi : tant à cauſe de ſon mérite perſonnel, qu'en conſideration de S. Thomas de Cantorberi dont il avoit été un des principaux confidens, compagnon de ſon exil, & de ſes ſouffrances. Les députez de Chartres étant donc arrivez à Cantorberi, & aïant lû publiquement les lettres de leur chapitre, du roi de France, & de l'archevêque de Sens : le chapitre de Cantorberi en l'abſence de l'archevêque, leur remit Jean de Sariſberi affranchi de tous les engagemens qu'il avoit en Angleterre. Ils l'amenerent en France, il fut ſacré à Sens par Maurice évêque de Paris le dimanche huitiéme jour d'Août ; & le dimanche ſuivant jour de l'Aſſomption de N. Dame, il fut introniſé ſolemnellement à Chartres, dont il tint le ſiege quatre ans.

Le même jour que Jean fut ſacré, Guillaume archevêque de Sens, prit poſſeſſion du ſiege de Rheims, où il fut transferé par l'autorité du pape. L'archevêque Henri frere du roi Louis le jeune étoit mort le treiziéme de Novembre l'année précedente 1175. après avoir tenu ce ſiege quatorze ans ; & Guillaume ſon ſucceſſeur le tint vingt-ſix ans.

AN. 1176.

LIX. Jean de Sariſberi évêque de Chartres.

Radulf. de Dic. p. 592.

Sup. n. 9.

Petr. Cell. VII. ep. 8.

Rad. Dicet. p. 592.

Petr. Cell. VII. ep. 6.

Chr. Rem. t. II. Bibl. L b. p. 361. Marlot. 3. c. 4.

AN. 1176.

LX. Pierre Comeſtor.

Otto. de S. Blaſ. c. 12. Cl. Ms. ap. Chr. Hemer. p. 40. P. Comeſ. Præfat.

Pendant que Guillaume-aux-blanches-mains étoit archevêque de Sens, Pierre ſurnommé *Comeſtor*, c'eſt-à-dire le mangeur, lui dédia ſon fameux ouvrage intitulé, l'hiſtoire ſcolaſtique. Il ſe qualifie prêtre de Troïes, & dit qu'il a entrepris ce travail à l'inſtante priere de ſes amis, & le ſoumet à la correction de l'archevêque. C'eſt la ſuite de l'hiſtoire ſainte depuis le commencement de la Geneſe juſques à la fin des Actes des Apôtres, tirée du texte de l'écriture, & des gloſes avec quelques incidens de l'hiſtoire profane. Toutefois cet ouvrage n'eſt pas purement hiſtorique: à l'hiſtoire de la création l'auteur mêle les opinions des théologiens, & des philoſophes de ſon temps touchant le ciel empiré, les quatre élemens, la maniere dont le monde a été formé, & l'état du premier homme. Ainſi de temps en temps il inſere à ſa narration diverſes explications, les ſuppoſant vraïes, ſans ſe mettre en peine de les prouver. Il cite Platon, & Ariſtote, mais en general ſans indiquer les endroits de leurs ouvrages. Il cite ſouvent Joſeph l'hiſtorien, & rapporte pluſieurs hiſtoires profanes ſans nommer les auteurs.

Le texte des livres hiſtoriques de l'écriture eſt rapporté dans cet ouvrage preſque tout entier, mais l'auteur s'écarte ſouvent du ſens litteral, pour ſuivre des ſens figurez, & des explications arbitraires, & donner aux noms propres de mauvaiſes étymologies. Il raconte pluſieurs fables affirmativement; & d'ailleurs il eſt plein d'expreſſions qui marquent le doute. Cependant cet ouvrage tout imparfait

qu'il eſt fut reçu avec un tel applaudiſſement, que pendant trois cens ans il a été regardé comme le corps de la théologie poſitive, & mis en paralelle avec le livre des ſentences de Pierre Lombard, & le decret de Gratien : ce qui peut avoir donné occaſion à la fable cruë pendant long-temps que ces trois auteurs étoient freres. Pierre Comeſtor après avoir été doïen de l'égliſe de Troïes, fut chancelier de l'égliſe de Paris en 1164. & aïant gouverné quelque temps l'école de théologie il ſe retira à S. Victor, & mourut en 1179. laiſſant par ſon teſtament aux pauvres, & aux égliſes tout ce qu'il avoit de bien. Il fut enterré à S. Victor où on lit encore ſon épitaphe.

AN. 1176.

Rob. S. Maria. Autiſ. an 1179. *Hemer. de Acad. Par. p.* 113.

L'an 1176. l'archevêque de Narbonne, & pluſieurs évêques de ſa province tinrent une aſſemblée, où furent jugez des heretiques, qui ſe faiſoient nommes les Bons hommes ; & qui étoient ſoûtenus par la nobleſſe de Lombers petite ville à deux lieuës d'Albi depuis ruinée : qu'il ne faut pas confondre avec Lombés en Gaſcogne depuis érigée en évêché. Ce jugement fut prononcé par Giraud évêque d'Albi, ſuivant l'avis des juges nommez de part & d'autre, & en preſence de l'archevêque de Narbonne, des évêques de Niſmes, de Toulouſe, d'Agde, & pluſieurs abbez & perſonnes diſtinguées eccleſiaſtiques & ſeculieres ; avec un grand peuple d'Albi, de Lombers & d'autres lieux.

LXI. Concile d'Albi. Manichéens.

to. 10. *ep.* 1470. *Roger. Hoved. p.* 155. *Catel. Langued. l.* 2. *p.* 350.

Gaucelin évêque de Lodeve, un des juges choiſis interrogea ces prétendus Bons-hommes, par ordre de l'évêque d'Albi, qui avoit l'autorité com-

AN. 1176.

me dioceſain ; & leur demanda premierement s'ils recevoient la loi de Moïſe, & les autres livres de l'ancien teſtament. Ils répondirent devant tous les aſſiſtans qu'ils ne les recevoient point, mais ſeulement les évangiles, & le reſte du nouveau teſtament. En ſecond lieu, il les interrogea ſur leur foi, les invitant à l'expoſer. Ils répondirent, qu'ils ne le feroient point s'ils n'y étoient contraints. En troiſiéme lieu il leur demanda s'ils croïoient que les enfans fuſſent ſauvez par le baptême. Ils répondirent qu'ils ne s'expliqueroient point ſur cet article, mais qu'ils répondroient par les évangiles & les épitres. Le quatriéme article fut touchant le corps, & le ſang de N. S. Il leur demanda où il étoit conſacré, par qui, qui le recevoit ; & s'il étoit également conſacré par un bon, & par un mauvais miniſtre. Ils répondirent, que ceux qui le recevoient dignement étoient ſauvez, ceux qui le recevoient indignement s'attiroient leur damnation ; & ajoûterent, que tout homme de bien tant clerc que laïque le conſacroit : prétendant toûjours ne devoir point être contraints à répondre ſur leur foi.

Le cinquiéme article fut ce qu'ils penſoient du mariage ; & ſi l'homme & la femme, uſant de la liberté qu'il donne, ſe pouvoient ſauver. Ils ne voulurent répondre autre choſe, ſinon que cette liberté eſt accordée à cauſe de la fornication : ſur quoi ils citerent S. Paul. Le ſixiéme article fut de la penitence, ſi elle étoit ſalutaire à la fin de la vie : ſi les gens de guerre bleſſez à mort pouvoient ſe ſau-

1. *Cor.* VII. 2.

ver par ce moïen ; ſi on devoit confeſſer ſes pechez aux prêtres ou aux laïques indifferemment ; & de qui parle ſaint Jacques, quand il dit : Confeſſez vos pechez les uns aux autres. Ils répondirent, qu'il ſuffiſoit aux malades de ſe confeſſer à qui ils voudroient ; & ne voulurent rien dire ſur les gens de guerre, parce que ſaint Jacques ne parle que des malades. L'évêque leur demanda encore ſi la contrition du cœur & la confeſſion de la bouche ſuffiſoient, & s'il n'étoit pas neceſſaire d'y ajoûter la ſatisfaction par les jeûnes, les macerations & les aumônes. Ils répondirent que ſaint Jacques ne parloit que de la confeſſion, qu'ils ne vouloient pas être meilleurs que cet apôtre, ni rien ajoûter du leur, comme font les évêques.

AN. 1176.

Jac. v. 16.

Ils dirent encore beaucoup de choſes ſurquoi on ne les interrogeoit point : ſçavoir qu'on ne doit faire aucun ſerment, ſuivant ce que dit J. C. dans l'évangile, & S. Jacques dans ſon épitre. Que S. Paul marque les qualitez que doivent avoir les évêques & les prêtres. Si on ne les ordonne pas tels ; ce ne ſont ni des évêques ni des prêtres, mais des loups raviſſans, des hypocrites, & des ſeducteurs, qui aiment les ſalutations & les premieres places, & ſe font appeller docteurs & maîtres contre le precepte de J. C. portant des habits blancs & des anneaux d'or aux doigts, ce qu'il n'a pas ordonné. A quoi ils ajoûterent pluſieurs autres reproches injurieux, concluant qu'on ne devoit point leur obéir, parce que ce n'étoient que des mercenaires & des prêtres ſemblables à ceux qui livrerent J. C. Ces dif-

Matth. v. 34. *Jac.* v. 12.

Matth. xxiii. 1.

AN. 1176.

cours furent refutez par l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Nismes, l'abbé de Sendras & l'abbé de Fontfroide ; qui citerent plusieurs autoritez du nouveau testament ; & après que l'on eut oüi ce qui avoit été dit de part & d'autre, on fit silence, & l'évêque de Lodeve prononça ainsi la sentence définitive.

Moi Gaucelin évêque de Lodeve, par ordre de l'évêque d'Albi & de ses assesseurs, je juge que ces prétendus Bons-hommes sont heretiques ; & je condamne la secte d'Olivier & de ses compagnons, qui est celle des heretiques de Lombers quelque part qu'ils soient. Ensuite il rapporta les autoritez du nouveau testament, par lesquelles ils étoient convaincus d'heresie, dont voici les principales. Sur le premier article J. C. dit : Je ne suis pas venu abolir la loi, mais l'accomplir. Si vous croiïez à Moïse vous me croiriez aussi. Et encore : Il leur expliquoit les écritures, commençant par Moïse. Dans la transfiguration Moïse & Elie parurent avec lui, pour lui rendre témoignage. Sur le second article l'évêque prouva la necessité de confesser la foi, parce que saint Paul dit : On croit de cœur pour la justice, & on confesse de bouche pour le salut ; & saint Pierre veut que nous soïons toûjours prêts à rendre compte de notre esperance à quiconque nous le demande. Aussi quand J. C. lui demanda & aux autres apôtres ce qu'ils disoient de lui, il répondit au nom de tous : Vous êtes le Christ le fils du Dieu vivant ; & sainte Marthe interrogée sur sa foi fit une semblable réponse.

Matth. v. 17.
Joan. v. 46.
Luc. xxiv. 27.
Rom. x. 10.
1. *Pet.* iii. 15.
Matth. xvi. 15.
Can. xi. 27.

Par

AN. 1176.

Par-là on convainquoit de menſonge ces heretiques, qui ſe vantoient de ne point mentir ; car c'eſt une eſpece de menſonge que de ſe taire quand on doit parler. Sur le troiſiéme article qui étoit du baptême des enfans, S. Paul dit : Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez ; or ils ne le peuvent être ſans le baptême, puiſque J. C. dit : Si quelqu'un n'eſt pas regeneré par l'eau & le ſaint Eſprit, il n'entrera point dans le roïaume des cieux ; donc exclure les enfans du baptême, c'eſt les exclure du ſalut, contre la volonté de Dieu. Il eſt vrai qu'il eſt impoſſible de plaire à Dieu ſans la foi, mais ſi on demande par la foi de qui les enfans ſont ſauvez, nous diſons que c'eſt par la foi de l'égliſe ou de leurs parains, comme le paralitique fut gueri par la foi de ceux qui le preſentoient, & la fille de la Cananée par la foi de la mere. Sur le quatriéme article de l'euchariſtie. Elle eſt conſacrée par la vertu des paroles de N. S. Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang ; ſa conſecration ne dépend donc point du mérite ou de la dignité du miniſtere. Or il paroît par pluſieurs paſſages de ſaint Paul que les évêques, les prêtres & les diacres ſont dans l'égliſe des miniſtres de la parole & des ſacremens.

1. Tim. II. 4.

Joan. III. 5.

Hebr. XI. 6.

Quant au cinquiéme article du mariage : J. C. a honoré les nôces de ſa preſence & de ſon premier miracle, & il a dit, que l'homme ne doit point ſeparer ce que Dieu a joint. Saint Paul a dit, que celui qui marie ſa fille fait bien ; & a défendu aux mariez de ſe refuſer le devoir conjugal. Il dit encore : Je veux que les jeunes veuves ſe marient &

Joan. II.

Matth. XIX. 6.

1. *Cor.* VII. 38.

1. *Tim.* V. 14.

AN. 1176.

qu'elles aïent des enfans. Sur l'article de la penitence, l'évêque montra que la puiſſance de lier & de délier a été donnée aux prêtres par ces paroles de J. C. Tout ce que vous aurez lié ſur la terre, & le reſte, & par celles de ſaint Jacques: Si quelqu'un eſt malade qu'il appelle les prêtres de l'égliſe. Enfin il ſoûtint que les prétendus Bons-hommes étoient de ces ſeducteurs ignorans & indociles que S. Paul avoit prédit. Ils répondirent que c'étoit l'évêque lui-même qui étoit un heretique, un hypocrite & un faux paſteur, & qu'ils étoient prêts de le montrer par l'évangile & les épîtres. L'évêque de ſon côté ſoûtint que ſa ſentence étoit juridique, & qu'il étoit prêt de le prouver dans la cour du pape Alexandre, en celle du roi de France Louis, en celle de Raimond comte de Toulouſe, ou de Conſtance ſon épouſe ſœur du roi Louis qui étoit preſente, & en celle de Trincavel vicomte de Beziers qui étoit auſſi preſent.

Matth. XVI. 19.

Jac. V. 4.

2. *Tim.* VI. 1.

Les prétendus Bons-hommes ſe voïant ainſi condamnez, s'adreſſerent au peuple ; & firent une profeſſion de foi qui étoit catholique, déclarant expreſſément qu'il faut croire de cœur & confeſſer de bouche ; que le corps de J. C. ne doit être reçû que dans l'égliſe, ni conſacré que par un prêtre, ſoit bon ſoit mauvais. Que les enfans ſont ſauvez par le baptême, que l'uſage du mariage eſt permis, & que l'on doit recevoir la penitence du prêtre. Mais quand l'évêque de Lodeve leur demanda s'ils vouloient jurer que telle fut leur croïance : ils répondirent, qu'abſolument ils ne jureroient point :

parce que ce ſeroit contrevenir à l'évangile, & aux épîtres. Sur quoi l'évêque prononça de nouveau qu'ils étoient heretiques en cet article même ; & qu'étant diffamez, & notez d'hereſie, ils devoient s'en purger par ſerment : s'ils vouloient rentrer dans l'unité de l'égliſe. Il montra enſuite que le ſerment eſt permis : par ce qui eſt dit dans l'apocalypſe, que l'ange jura par celui qui vit dans les ſiecles des ſiecles ; & S. Paul dit que Dieu jura par lui-même, n'aïant perſonne plus grand que lui par lequel il pût jurer ; & l'Apôtre lui-même prend ſouvent Dieu à témoin, ce qui eſt un ſerment. Les heretiques dirent, que l'évêque d'Albi leur avoit promis de ne les point contraindre à jurer : mais il le nia. Alors cet évêque ſe leva, & dit : Je confirme, & j'approuve la ſentence que vient de prononcer Gaucelin évêque de Lodeve, comme donnée par mon ordre ; & je defends aux chevaliers de Lombers de proteger ces heretiques en vertu du traité qu'ils ont fait avec moi. L'abbé de Caſtres, & trois autres qui avoient été choiſis pour juges confirmerent auſſi la ſentence : enfin elle fut ſouſcrite par les aſſiſtans, & nommément par Pons archevêque de Narbonne, Arnaud évêque de Niſmes, Gaucelin de Toulouſe, Guillaume d'Agde, Raimond abbé de S. Pons, Henri abbé de Gaillac, & quelques autres eccleſiaſtiques diſtinguez. Entre les laïques Trincavel vicomte de Beziers, Conſtance comteſſe de Toulouſe, Sicard vicomte de Lautrec. Il eſt évident par ce recit tiré des actes originaux, que ces heretiques nommez depuis Albigeois, étoient

AN. 1176.

Apoc. x. 6. Heb. VI. 13. *Gal.* I. 20. *Philip.* I. 8.

AN. 1176.

des Manichéens : puiſqu'ils rejettoient l'ancien teſtament, & condamnoient le mariage.

LXII. Fin de S. Galdin de Milan.

Vita S. Gald. 18. Apr. Boll. to. 10. p. 595.

Il y en avoit auſſi en Lombardie connus ſous le nom de Cathares ; & ils s'étoient introduits & autoriſez à Milan pendant que cette ville étoit au pouvoir des ſchiſmatiques. Ils s'y maintenoient & y faiſoient du progrès, même depuis qu'elle eut été rétablie, & donnerent une ample matiere au zele de S. Galdin qui en étoit archevêque. Il prêchoit ſouvent contr'eux, pour tirer ſon peuple de cette erreur inſenſée ; & les inſtruiſoit enſuite des veritez de la foi. Cette année 1176. le dix-huitiéme d'Avril étoit le ſecond dimanche après Pâques, & S. Galdin avoit été ſacré archevêque à un pareil dimanche dix ans auparavant. Ce jour donc il alla celebrer l'office en l'égliſe de ſainte Tecle : mais ſe trouvant trop foible pour dire la meſſe, il la fit dire par Algiſe tréſorier de ſa cathédrale. Avant l'évangile il monta au jubé, & fit un très-beau ſermon contre ces heretiques, réfutant clairement leurs erreurs, & prouvant la foi catholique par l'évangile, & par les peres. Après qu'il eut achevé de parler il ſe ſentit ſi mal qu'il vit bien qu'il étoit près de ſa fin : on le coucha doucement dans le jubé même, & après que la meſſe fut finie, il ſe recommanda par ſigne aux prieres des aſſiſtans, & rendit l'eſprit. Il fut enterré ſous le même jubé & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. Son ſucceſſeur fut Algiſe de Pirouane tréſorier & chancelier de l'égliſe de Milan, parent de l'archevêque

Sup. liv. LXXI. p. 41.

Martyrol. R. 18. Apr.

Ubert prédeceſſeur de S. Galdin. Mais comme il y eut de la diviſion dans le clergé de Milan, Algiſe ne fut élû que ſix ſemaines après, c'eſt-à-dire au commencement de Juillet.

AN. 1176.

LIVRE SOIXANTE-TREIZIE'ME.

I. Frideric reſolu à quitter le ſchiſme.

Acta Alex. ap. Baron. 1176. Corio. 1. par. p. 140.

VERS la fin du mois de Mai 1176. l'empereur Frideric aïant reçû les troupes qu'il attendoit d'Allemagne, commença à ravager les terres des Milanois, qu'il croïoit ſurprendre : mais ils étoient ſi bien ſur leurs gardes, qu'ils marcherent contre lui le ſamedi quatriéme de Juin, & donnerent une ſanglante bataille. L'empereur aïant eu ſon cheval tué ſous lui diſparut, & fut quelque temps crû mort : ſon armée fut entierement défaite, & le butin immenſe. Cette victoire aſſura la liberté des villes de Lombardie, & ruina en Italie la puiſſance des empereurs Allemands.

Frideric fut d'autant plus frappé de ce coup, que les ſeigneurs tant eccleſiaſtiques que ſeculiers qui l'avoient ſuivi juſques-là, le menacerent de l'abandonner s'il ne faiſoit ſa paix avec l'égliſe. Il réſolut donc de ſe reconcilier ſincerement avec le pape Alexandre, & pour cet effet il envoïa Veremond archevêque de Magdebourg, Chriſtien de Maïence, Conrad élû évêque de Vormes & Veremond protonotaire de ſon roïaume : qui étant venu juſques à Tibur, manderent au pape qui étoit à Anagni, la cauſe de leur voïage, & aïant obtenu un

AN. 1176.

sauf-conduit, ils furent reçûs par deux cardinaux & par les capitaines de Campanie, & conduits avec honneur à Anagni où ils arriverent le vingt-uniéme d'Octobre. Le lendemain le pape leur donna audience en consistoire : ils se presenterent avec grand respect, & demeurant debout ils dirent : L'empereur notre maître desire ardemment de donner la paix à l'église Romaine, & à la ville de Rome : c'est pourquoi il nous a envoïez vers vous avec un plein-pouvoir : vous priant instamment que le traité qui fut commencé l'année passée, & demeura imparfait pour nos pechez, soit maintenant terminé. Le pape ravi de cet heureux changement répondit d'un visage tranquile : Nous avons une grande joïe de votre arrivée, & nous ne pouvons apprendre en ce monde de plus agréable nouvelle que celle de la paix : s'il est ainsi que notre empereur, que nous reconnoissons pour le plus grand entre les princes du monde, veüille nous la donner veritable. Mais afin qu'elle soit entiere, il faut qu'il la donne aussi à nos alliez, principalement au roi de Sicile, aux Lombards, & à l'empereur de Constantinople.

Chr. Io. Ceu. 1176.

Les envoïez loüerent le discours du pape, & ajoûterent : Nous avons ordre de l'empereur de conferer en secret avec vous, & avec les cardinaux : parce que nous sçavons que de part & d'autre il y a des gens mal intentionnez qui ne souhaitent pas la paix. Alors tous les assistans se retirerent, & le pape avec les cardinaux, & les envoïez passerent dans la chambre du conseil, où ils entrerent en

AN. 1176.

conference. Mais comme l'affaire étoit difficile, à cauſe de la quantité de perſonnes puiſſantes qui étoient entrées dans le ſchiſme, la négociation dura plus de quinze jours. On allegua les autoritez des peres, les privileges des empereurs, les anciennes coûtumes, on diſputa long-temps & ſubtilement. Enfin on convint de tous les articles entre l'égliſe & l'empire ; laiſſant les Lombards en l'état où ils étoient, juſques à ce que l'empereur en perſonne eut une conference avec eux, & il fut réſolu que le pape iroit lui-même en Lombardie. Cependant les envoïez de l'empereur donnerent de ſa part une pleine sûreté à tous les membres de l'égliſe Romaine, pour leurs perſonnes & leurs biens. Ils promirent que l'empereur rendroit au pape la préfecture de Rome & les terres de la comteſſe Mathilde, & qu'il donneroit sûreté au pape, aux cardinaux, & à leur ſuite pour aller à Veniſe, à Ravenne & aux autres lieux où ils avoient deſſein d'aller, avec une tréve de trois mois en cas que la paix fût rompuë. Les choſes ainſi reglées, les envoïez retournerent contens vers l'empereur.

Inſtrum. ap. Pagi ann. 1176. n. 6.

Avant que de partir d'Anagni, le pape Alexandre envoïa Humbaud évêque d'Oſtie & Rainier cardinal diacre de ſaint George, pour faire ratifier à l'empereur par le conſeil des Lombards la sûreté qu'il avoit promiſe au pape par ſes envoïez. Les deux cardinaux trouverent l'empereur près de Modene, & en leur preſence il fit jurer pour lui le fils du marquis de Montferrat ; & pour mieux témoigner ſes bonnes intentions il fit faire le même ſer-

Acta item. Romuald. Saler.

AN. 1176.

ment par tous les seigneurs Allemands qui étoient presens. On convint de part & d'autre que la conference du pape avec l'empereur se feroit à Boulogne. D'un autre côté le pape fit prier Guillaume roi de Sicile de lui envoïer quelques-uns des grands de sa cour, pour assister à cette conference ; & le roi chargea de cette commission Romuald archevêque de Salerne & Roger comte d'Andri grand connétable & grand justicier de la Poüille & de la terre de Labour.

II. Le pape à Venise.

Le pape partit d'Anagni le sixiéme de Decembre & vint à Benevent, où il demeura depuis Noël jusques à l'Epiphanie. Il attendit un mois le vent favorable au port de Guast sur la mer Adriatique avec les galeres du roi de Sicile. Enfin le mercredi des cendres neuviéme de Mars 1177. après la messe & la distribution des cendres, il s'embarqua avec cinq cardinaux & les envoïez du roi de Sicile sur onze galeres de ce prince ; & le dimanche suivant ils arriverent à Zara en Dalmatie, où ils furent reçus avec d'autant plus de joïe, que jamais pape n'y étoit entré. On lui prépara un cheval blanc sur lequel il monta suivant l'usage de Rome, & on le mena ainsi en procession par le milieu de la ville jusques à la grande église dediée à sainte Anastasie vierge & martyre dont le corps y repose, & cependant on chantoit les loüanges de Dieu en Sclavon qui est la langue du païs. Quatre jours après le pape partit de Zara & arriva à Venise le vingt-troisiéme de Mars. Il alla descendre au monastere de saint Nicolas au Lido ; & le lendemain le duc

duc de Veniſe vint le recevoir avec le patriarche d'Aquilée & tous ſes ſuffragans, & un grand peuple en quantité de barques. Après s'être mis humblement aux pieds du pape, ils le menerent en proceſſion à l'égliſe de S. Marc, où aïant fait ſa priere, il donna la bénédiction au peuple ; puis le duc le conduiſit dans ſa barque au palais du patriarche où il logea. Le jour de l'Annonciation, à la priere du duc & des grands, il célebra la meſſe ſolemnellement avec ſes cardinaux dans l'égliſe de S. Marc. AN. 1177.

L'empereur Frideric étoit cependant à Ceſene, où aïant appris que le pape étoit à Veniſe, il lui envoïa l'archevêque de Magdebourg, l'évêque élû de Wormes & ſon protonotaire, pour le prier de changer le lieu de la conference, parce que Chriſtien ſon chancelier ne croïoit pas pouvoir être en ſûreté à Boulogne, à cauſe des maux qu'il y avoit faits pendant la guerre. Le pape répondit : C'eſt de l'avis de nos légats & des Lombards, que l'empereur a reglé que le lieu de la conference ſeroit à Boulogne ; nous ne pouvons donc le changer ſans le conſentement des Lombards & des cardinaux qui ſont en ces quartiers-là. C'eſt qu'une partie des cardinaux étoient allez par terre en Lombardie avant que le pape s'embarquât avec les autres. Le pape ajoûta : Toutefois pour accelerer la paix, nous irons inceſſamment juſques à Ferrare avec nos freres les cardinaux, pour y réſoudre avec les recteurs des Lombards ce qui ſera le plus convenable ; & il marqua le dimanche de la Paſſion dixiéme d'Avril pour le jour du rendez-vous à Ferrare. Cependant

AN. 1177.

voulant ſatisfaire le peuple qui accouroit de tous côtez avec empreſſement pour le voir, il célebra ſolemnellement la meſſe à ſaint Marc le quatriéme dimanche de carême, prêcha après l'évangile, & après la meſſe donna au duc de Veniſe la roſe d'or.

III. Le pape à Ferrare.

Le pape partit de Veniſe la même ſemaine ſur onze galeres, & remontant le Pô arriva en ſa ville de Ferrare le dimanche de la Paſſion. Le lendemain y arriverent le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Ravenne & de Milan avec les évêques leurs ſuffragans, les recteurs des villes de Lombardie, les marquis & les comtes. Ils s'aſſemblerent le lendemain dans la grande égliſe dédiée à ſaint Georges, avec une multitude innombrable de peuple; le pape leur dit: Vous ſçavez, mes chers enfans, la perſecution que l'égliſe a ſoufferte de la part de l'empereur qui devoit la proteger; vous ſçavez que l'autorité de l'égliſe Romaine en a été affoiblie, parce que les pechez demeuroient impunis & les canons ſans execution; outre les autres maux, la deſtruction des égliſes & des monaſteres, les pillages, les incendies, les meurtres & les crimes de toutes ſortes. Dieu a permis ces maux pendant dix-huit ans; mais enfin il a appaiſé la tempête & tourné le cœur de l'empereur à demander la paix. C'eſt un miracle de ſa puiſſance qu'un prêtre vieux & deſarmé ait pû réſiſter à la fureur des Allemands, & vaincre ſans guerre un empereur ſi puiſſant; mais c'eſt afin que tout le monde connoiſſe qu'il eſt impoſſible de combattre contre Dieu. Or quoique l'empereur nous ait fait deman-

AN. 1177.

der la paix à Anagni pour l'église & pour le roi de Sicile, & qu'il ait voulu la faire sans vous, nous n'avons pas voulu la recevoir, considerant avec quelle dévotion & quel courage vous avez combattu pour l'église, & pour la liberté de l'Italie ; & sans avoir égard ni à notre dignité, ni à la foiblesse de notre âge avancé, nous nous sommes exposez à la mer & aux périls, pour venir déliberer avec vous si nous devons accepter la paix qui nous est offerte.

Après que le pape eut parlé, les Lombards qui n'étoient pas moins éloquens que guerriers, lui répondirent ainsi par la bouche d'un de leurs sages : Toute l'Italie se jette à vos pieds pour vous rendre graces & vous témoigner sa joie de l'honneur que vous faites à vos enfans, de venir à eux & de chercher les brebis égarées pour les ramener. Nous connoissons par notre propre experience la persecution que l'empereur a faite à l'église & à vous : nous nous sommes les premiers opposez à sa fureur, & nous nous sommes mis au-devant pour l'empêcher de détruire l'Italie, & d'opprimer la liberté de l'église ; & pour une si bonne cause, nous n'avons évité ni la dépense, ni les travaux, ni les pertes, ni les périls. C'est pourquoi, saint pere, il est convenable que vous n'acceptiez point sans nous la paix qu'il vous offre, comme nous avons refusé celle qu'il nous a souvent offerte sans l'église. Au reste nous la ferons volontiers avec l'empereur, & nous ne lui refusons rien de ses anciens droits sur l'Italie : mais pour notre liberté que nous avons reçûë de nos peres, nous ne l'abandonnerons qu'avec la vie.

AN. 1177. Quant au roi de Sicile, nous ſommes très-aiſes qu'il ſoit compris dans ce traité, parce que c'eſt un prince qui aime la paix & la juſtice ; nos voïageurs le ſçavent par experience, & il y a plus de ſûreté dans les bois de ſon roïaume que dans les villes des autres.

Trois jours après arriverent à Ferrare Chriſtien chancelier de l'empereur, les archevêques de Cologne, de Magdebourg & de Treves, l'évêque élû de Wormes, Godefroi autre chancelier, & le protonotaire. Le pape leur donna audience en conſiſtoire, où étoient les envoïez du roi de Sicile & les députez des Lombards ; & ils déclarerent que l'empereur leur avoit donné pouvoir à eux ſept de conclure la paix avec le pape, le roi de Sicile & les Lombards, comme il avoit promis à Anagni. Le pape en fut très content, & nomma de ſon côté ſept cardinaux : les Lombards nommerent auſſi ſept commiſſaires, dont quatre étoient des évêques ; & le pape voulut que les deux envoïez du roi de Sicile aſſiſtaſſent aux conferences. On commença par diſputer ſur le lieu de l'entrevûë entre le pape & l'empereur ; & après pluſieurs jours de conteſtation, on convint qu'elle ſe feroit à Veniſe, à condition que le pape prendroit ſes ſûretez de la part des Venitiens. Le chancelier Chriſtien qui ne ſe croïoit pas en ſûreté à Ferrare, en partit le Jeudi-ſaint, & ſe retira en diligence à Veniſe : mais le pape célebra ſolemnellement à Ferrare la fête de Pâques, qui cette année 1177. fut le vingt-quatriéme d'Avril.

AN. 1177.

IV. Reconciliation de l'empereur avec le pape.

Il en partit le neuviéme de Mai sur les galeres du roi de Sicile, & fut reçû à Venise avec les mêmes honneurs que la premiere fois. Il ordonna aux commissaires de s'assembler dans la chapelle du palais patriarcal où il logeoit, & de commencer par la paix des Lombards, qui étoit de plus longue discution. On ne put en convenir, & le pape proposoit une tréve avec les Lombards & le roi de Sicile, qui ne fut pas acceptée par l'empereur; car il n'alloit point droit en ce traité: il se défioit de ses propres commissaires; & s'étant approché jusques à Chiogia, il vouloit entrer à Venise malgré le pape, étant favorisé par une partie des Venitiens, nonobstant les sermens qu'ils avoient faits au contraire. Le duc de Venise & les sages n'en étoient pas les maîtres; mais les envoïez du roi de Sicile retinrent ce peuple, en le menaçant de la colere du roi leur maître. Ces difficultez firent durer la négociation jusques à la fin de Juillet. Enfin le chancelier Christien & les autres commissaires de l'empereur lui déclarerent librement que sa puissance ne s'étendoit pas sur leurs ames, & qu'ils ne vouloient pas fausser les sermens qu'ils avoient faits au pape à Anagni, sur la foi desquels il étoit venu à Venise; qu'ils le reconnoissoient pour pape & renonçoient à l'antipape qui étoit en Toscane. Alors l'empereur se rendit à la paix, selon qu'elle avoit été projettée avec l'église, le roi de Sicile & les Lombards, & après de nouveaux sermens prêtez pour lui & pour les seigneurs Allemands, il vint à Venise le samedi vingt-troisiéme de Juillet.

Romuald.

AN. 1177. Le lendemain dimanche veille de S. Jacques, le pape envoïa dès le grand matin ſix cardinaux, ſçavoir, deux évêques, trois prêtres & un diacre vers l'empereur, pour l'abſoudre. Il renonça au ſchiſme d'Octavien, de Gui de Crême & de Jean de Strume, & promit obéïſſance au pape Alexandre & à ſes ſucceſſeurs légitimes; & il fut abſous par les cardinaux, de l'excommunication, & réuni à l'égliſe catholique. Les prélats & les ſeigneurs Allemands en firent autant, & reçûrent auſſi l'abſolution. Alors le duc de Veniſe avec le patriarche de Grade, & une grande multitude de clergé & de peuple vint à ſaint Nicolas du Lido où l'empereur étoit; & le duc l'aïant pris dans ſa barque, le mena à ſaint Marc, où le pape l'attendoit à la porte de l'égliſe avec ſes évêques, ſes cardinaux, le patriarche d'Aquilée, les archevêques & les évêques de Lombardie, tous aſſis & revêtus pontificalement, en preſence d'un peuple innombrable. L'empereur s'étant approché ôta ſon manteau, & ſe proſterna aux pieds du pape, qui touché juſques aux larmes, le releva & lui donna le baiſer de paix. Auſſi-tôt les Allemans entonnerent le *Te Deum* à haute voix, & l'empereur prenant le pape par la main droite le mena juſques dans le chœur de l'égliſe, puis baiſſant la tête il reçut ſa bénédiction, & ſe retira au palais du duc.

Le ſoir il envoïa prier le pape de célebrer la meſſe à S. Marc le lendemain fête de S. Jacques, parce qu'il deſiroit l'entendre; le pape l'accorda; & comme il alloit à l'autel, l'empereur ſans man-

AN. 1177.

teau & une verge à la main fit la fonction d'huiſſier, marchant devant lui pour chaſſer les laïques du chœur & lui faire place. Il demeura dans le chœur avec les prélats & le clergé Allemand, qui ce jour là chanta l'office ; après l'évangile le pape monta au jubé pour prêcher le peuple ; & comme il parloit Latin, il chargea le patriarche d'Aquilée d'expliquer ſon ſermon en Allemand, pour ſatisfaire à la dévotion de l'empereur. Après le ſermon & le *Credo*, l'empereur avec les ſeigneurs de ſa cour, vint baiſer les pieds du pape & faire ſon offrande, il communia de ſa main ; & après la meſſe il le prit par la main & le mena juſques à la porte de l'égliſe : quand il monta à cheval, il lui tint l'étrier & le conduiſit par la bride quelque temps, juſques à ce que le pape lui donna ſa bénédiction & lui permit de ſe retirer, le diſpenſant du reſte du chemin juſques à la mer, qui étoit trop long. Le lendemain vers l'heure de none l'empereur rendit au pape une viſite d'amitié, & vint avec peu de ſuite juſques à ſa chambre, où il s'entretenoit familierement avec les cardinaux. La converſation entre le pape & l'empereur fut affectueuſe & gaïe, mêlée de quelques railleries ſans préjudice de leur dignité.

Chr. Gaufr. Voſienſ. to. 2. bibl. Lab. p. 34.

Six jours après, c'eſt-à-dire, le lundi premier jour d'Août, la paix fut jurée ſolemnellement. L'empereur accompagné des prélats & des ſeigneur de ſa cour, vint au palais patriarcal, où logeoit le pape; la ſéance ſe tint dans la ſalle qui étoit longue & ſpacieuſe, le pape s'aſſit au fond dans un

V. Paix jurée. *Romuald.*

AN. 1177.

fauteüil aïant des deux côtez ſes évêques & ſes cardinaux. Il fit aſſeoir l'empereur à ſa droite au-deſſus de ſes évêques & des cardinaux prêtres, & Romuald archevêque de Salerne à ſa gauche au-deſſus des cardinaux diacres. Quand on eut fait ſilence le pape fit un petit diſcours, où il témoigna ſa joie de la converſion de l'empereur, & finit en déclarant qu'il le recevoit à bras ouverts, comme ſon cher fils, avec l'imperatrice ſon épouſe & leur fils le roi Henri. Enſuite l'empereur aïant ôté ſon manteau ſe leva de ſon fauteüil, & commença à parler en Allemand : ſon chancelier Chriſtien expliquant en Italien vulgaire ce qu'il diſoit. En ce diſcours l'empereur reconnut publiquement qu'il s'étoit trompé en ſuivant de mauvais conſeils, & qu'il avoit attaqué l'égliſe croïant la défendre : il remercia Dieu de l'avoir tiré d'erreur, & déclara qu'il quittoit le ſchiſme, qu'il reconnoiſſoit Alexandre pour pape légitime, & rendoit ſa paix au roi de Sicile & aux Lombards.

Ce diſcours fut ſuivi de grandes acclamations à la loüange de l'empereur, puis on apporta les évangiles, les reliques & la vraie croix ; & par ordre de l'empereur Henri comte de Dieſſe jura ſur l'ame de ce prince, qu'il obſerveroit fidelement la paix entre l'égliſe & l'empire, la paix avec le roi de Sicile pour quinze ans, & la tréve de ſix ans avec les Lombards, comme les commiſſaires l'avoient accordée & rédigée par écrit. Douze princes de l'empire tant eccleſiaſtiques que ſéculiers, firent le même ſerment. Auſſi-tôt Romuald archevêque de

de Salerne ſe leva & jura ſur les évangiles, que quand les envoïez de l'empereur ſeroient arrivez en Sicile, le roi feroit jurer pour lui par quelqu'un des ſeigneurs l'obſervation de la paix pour quinze ans; & feroit faire le même ſerment par dix autres ſeigneurs. Le comte Roger jura comme l'archevêque de Salerne. Les recteurs des villes de Lombardie, qui étoient preſens, firent auſſi le ſerment pour leur tréve de ſix ans, & promirent de le faire faire par les conſuls & les nobles de chaque ville. Il eſt remarquable en ces ſermens, que l'empereur & le roi font jurer par d'autres, comme s'il eut été au deſſous de leur dignité de jurer en perſonne. Après l'abſolution de l'empereur ceux qui avoient ſuivi le ſchiſme vinrent en foule l'abjurer & ſe faire abſoudre. Les plus connus furent Chriſtien archevêque de Maïence & chancelier, Philippe de Cologne, Veremond de Magdebourg, Arnold de Tréves, les évêques de Paſſau, de Vormes, d'Auſbourg, de Marſeille, de Straſbourg, d'Halberſtat, de Pavie, de Plaiſance, de Breſſe, de Novare, d'Aqui, de Mantouë, de Bagnarée, de Peſaro, de Fayence.

AN. 1177.

VI. Conrad transferé de Maïence à Salsbourg. *Romuald.*

Chriſtien ſe fit alors confirmer l'archevêché de Maïence. Car comme il avoit beaucoup travaillé à la concluſion de la paix, il ſollicita l'empereur & les ſeigneurs Allemands de demander inſtamment au pape ſa confirmation. Conrad qui avoit été avant lui élu & ſacré archevêque de Maïence s'en apperçut, & étant venu trouver le pape, il lui dit: Votre ſainteté ſçait que c'eſt à ſa conſideration que j'ai quitté mes parens, ma patrie, & l'égliſe de

AN. 1177.

Maïence à laquelle j'avois été canoniquement élu ; & ſuis venu vous trouver en France me condamnant à un exil volontaire. Vous pouvez vous ſouvenir combien mon arrivée a ſervi à l'égliſe en affermiſſant votre parti encore chancelant. Vous m'en avez témoigné votre reconnoiſſance en me faiſant prêtre cardinal, puis évêque de Sabine ſans préjudice de l'archevêché de Maïence. A preſent j'apprends que vous voulez maintenir dans ce ſiege le chancelier Chriſtien, qui l'a uſurpé par violence & ſuivi le ſchiſme, ce qui ne paroît pas raiſonnable. Le pape lui répondit : Vous devez vous ſouvenir, que vous nous avez ſouvent témoigné, que ſi la paix entre l'égliſe & l'empire ne ſe pouvoit faire ſans que vous quittaſſiez l'archevêché de Maïence, vous ſacrifierez votre interêt à celui de l'égliſe. Or l'empereur déclare hautement qu'il ne veut point de paix ſi le chancelier eſt chaſſé de ce ſiege ; mais nous n'avons point voulu lui faire de réponſe ſur ce ſujet ſans votre participation. Alors Conrad ſe rendit ; & déclara au pape que pour le bien de la paix il remettoit à ſa diſpoſition l'archevêché de Maïence.

Le pape bien content en confera avec l'empereur, & ils convinrent de donner à Conrad l'archevêché de Salſbourg. Albert fils du roi de Boheme qui en étoit pourvû étoit alors à Veniſe, où le pape qui l'y avoit fait venir, lui repreſenta qu'il ne ſeroit jamais agréable à l'empereur, & lui perſuada de remettre l'archevêché entre ſes mains. Après quoi l'évêque de Gurc & celui de Paſſau avec quel-

Chron. Reicherſp. an. 1177. tom. 10. conc. p. 1499.

AN. 1177.

ques dignitez de l'égliſe de Salſbourg élurent pour archevêque Conrad par ordre du pape, qui confirma l'élection ſans lui ôter la dignité de cardinal. La lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à l'égliſe de Salſbourg eſt dattée de Veniſe à Ripalte le neuviéme d'Août. Il lui donna même la légation d'Allemagne durant ſa vie. En même-temps il confirma au chancelier Chriſtien l'archevêché de Maïence, & ce prélat brûla de ſa propre main en preſence du pape & des cardinaux le pallium qu'il avoit reçû de l'antipape Gui de Crême. Le pape lui donna un autre pallium, & en donna auſſi un à Philippe archevêque de Cologne; car l'un & l'autre quoique ſacrez pendant le ſchiſme, l'avoient été par des évêques catholiques leurs ſuffragans. *Roger. Hoved.*

Le pape écrivit aux principaux évêques de la Chrétienté pour leur donner part de cette paix & de la réünion de l'empereur à l'égliſe; on le voit par les lettres qui nous reſtent à Pierre abbé du Mont-Caſſin & archevêque de Capouë, à Guillaume archevêque de Rheims, à Richard archevêque de Cantorberi & à Roger archevêque d'Yorc. Il en écrivit auſſi au roi de France. En cette reconciliation de l'empereur avec le pape, il eſt remarquable que l'abſolution ne tombe que ſur l'excommunication à cauſe du ſchiſme; ſans qu'il ſoit fait aucune mention de rehabiliter l'empereur comme dépoſé par le pape. Auſſi avons-nous vû que pendant le ſchiſme ſes ſujets catholiques, même les eccleſiaſtiques, ne lui obéiſſoient pas moins qu'auparavant, tout excommunié qu'il étoit. C'eſt qu'on *Ap. Bar. to. 10. conc. p. 1244. 1245. p. 1318. ep. 39.*

AN. 1177.

avoit peine à se soûmettre aux nouvelles prétentions de Gregoire VII. touchant la déposition des souverains ; mais l'excommunication fondée sur l'écriture & la tradition étoit regardée comme une chose serieuse.

Acta. Alex. Romuald. to. 10. conc. p.

Le dimanche quatorziéme jour d'Août veille de l'Assomption, le pape Alexandre tint un concile à Venise dans l'église de saint Marc avec ses évêques & ses cardinaux, les évêques & les abbez d'Allemagne, de Lombardie & de Toscane : l'empereur, le duc de Venise & les envoïez du roi de Sicile y assisterent avec une grande multitude de peuple. Après les litanies & les prieres accoûtumées & un long sermon sur la paix, le pape fit donner des cierges allumez à l'empereur & aux autres assistans tant clercs que laïques, puis il prononça excommunication contre quiconque troubleroit la paix qui venoit d'être faite : aussi-tôt on jetta & on éteignit les cierges en disant : Ainsi soit-il.

VII. Lettre du pape au prêtre Jean. *Alex. ep. 48.*

Tandis que le pape étoit à Venise il écrivit une lettre à un roi des Indes, à qui il dit en substance : Nous avons appris il y a long-temps par le rapport de plusieurs personnes, que vous faites profession de la religion Chrétienne, que vous vous appliquez aux bonnes œuvres & cherchez à plaire à Dieu. Mais le medecin Philippe notre ami, dit avoir appris sur les lieux vos dispositions par les grands de votre roïaume ; & que vous voulez être instruit de la doctrine catholique & n'avoir point d'autre foi que celle du S. siege. Il ajoûte, que vous desirez ardemment avoir une église à Rome, un

autel à S. Pierre, & un dans l'égliſe du S. Sepulchre: où des hommes ſages de votre roïaume puiſſent demeurer pour ſe mieux inſtruire de la doctrine catholique & vous en inſtruire enſuite, vous & les vôtres. C'eſt pourquoi nous vous envoïons le même medecin Philippe, homme habile & prudent; que nous vous prions de recevoir favorablement, d'écouter ce qu'il vous dira de notre part, & d'envoïer avec lui vers nous des perſonnes conſiderables chargées de vos lettres, qui nous expliquent amplement vos intentions. La lettre du pape eſt dattée du Ripalte le vingt-huitiéme de Septembre. Le roi auquel elle eſt écrite y eſt nommé le prêtre Jean ſuivant les hiſtoriens Anglois qui la rapportent, ce qui fait croire que c'eſt le même prince dont trente-deux ans auparavant Hugues évêque de Gabales racontoit les victoires ſur les Perſans, qui regnoit à l'extrémité de l'Orient, & étoit Chrétien, mais Neſtorien.

AN. 1177.

Rog. an. p. 581. Rad. de Dic. p. 908. Jo. Bromp. p. 1132.

Avant que de partir de Veniſe le pape & l'empereur nommerent chacun trois commiſſaires, pour la reſtitution des terres de l'égliſe dont l'empereur étoit en poſſeſſion; enſuite l'empereur prit congé du pape & retourna à Ceſene. Le pape partit après lui vers la mi-Octobre ſur quatre galeres Venitiennes, & arriva à Siponte le vingt-neuviéme du même mois, d'où il paſſa à Troïe, puis à Benevent, & enfin il arriva à Anagni le quatorziéme de Decembre, après une année entiere d'abſence. Le récit de ce voïage & de tout ce qui s'y paſſa eſt principalement tiré de deux originaux, des actes

Acta Alex.

AN. 1177.

du pape Alexandre écrits par un homme de sa suite, & de la chronique de Romuald archevêque de Salerne un des envoïez du roi de Sicile.

VIII. Ecrits de Hugues Etérien.

Alex. ep. 49.

Pendant que le pape étoit à Troïe il reçut l'ouvrage de Hugues Etérien contre les Grecs, que l'auteur lui avoit adressé par un de ses amis, & dont le pape le remercia par une lettre du treiziéme de Novembre; où il l'exhorte à travailler à la réünion de l'empereur de C. P. avec l'église Romaine. Hugues Etérien étoit de Pise en Toscane & demeuroit à C. P. avec son frere Leon interprete de la cour imperiale. L'empereur Manuel Comnene le fit venir un jour & lui demanda, si les Latins avoient quelques autoritez des peres, qui assûrassent que le saint Esprit procede du Fils. Hugues lui apporta des passages de saint Basile, de saint Athanase & de S. Cyrille qui prouvoient cette verité; & voïant que l'empereur s'appliquoit serieusement à l'examen de la question, il résolut de la traiter plus à fond. Il y fut encore exhorté par trois cardinaux Hubalde évêque d'Ostie, depuis pape sous le nom de Lucius III. Bernard évêque de Porto & Jean du titre de saint Jean & saint Paul. Il entreprit donc de réfuter les reproches des Grecs contre les Latins sur ce sujet, tant par raisonnement que par les passages des peres qu'il avoit recueillis pendant un long séjour à C. P. L'ouvrage est divisé en trois livres: la question du saint Esprit y est traitée fort au long & avec beaucoup de subtilité. L'auteur dans ses raisonnemens suit les principes d'Aristote; mais il seroit à désirer qu'il y eut plus

Bibl. PP. Paris. to. 3. p. 563.

d'ordre & de choix dans ſes preuves, plus de clarté & moins d'affectation dans ſon ſtile. AN. 1177.

Nous avons un autre ouvrage de Hugues fait à la priere du clergé de Piſe, touchant l'état de l'ame ſéparée du corps; contre l'erreur de quelques Piſans qui diſoient que les prieres ni les ſacrifices ne ſervoient de rien aux morts, & qui doutoient même de la réſurrection. Ce traité de Hugues eſt diviſé en vingt-ſept chapitres & compoſé du même ſtile que le précedent. *Ibid. p. 517.*

IX. Abſalom archevêque de Lunden.

La nouvelle de la fin du ſchiſme & de la reconciliation de l'empereur avec le pape, fut apportée en Danemarc par ceux qui avoient été envoïez en cour de Rome, pour ſolliciter la promotion d'Abſalom à l'archevêché de Lunden. L'archevêque Eſquil ſe voïant avancé en âge, déſiroit depuis long-temps de quitter ſa dignité & en fit un jour confidence au roi Valdemar. Ce prince l'en voulut détourner & lui repreſenta qu'il ne le pouvoit ſans l'autorité du pape; mais le prélat répondit, qu'il avoit obtenu du pape, non ſeulement la permiſſion de renoncer à l'archevêché, mais le pouvoir de le tranſferer à qui il voudroit, outre l'autorité qu'il en avoit en qualité de légat. Pour rendre ſa renonciation plus ſolemnelle il pria le roi d'aſſembler les évêques dans un mois, mais de tenir la choſe ſecrete de peur que quelqu'un ne s'abſentât craignant d'être élû archevêque. *Saxo Gram. liv. 14. p. 322.* *Ibid. p. 317.*

Cependant en un jour de fête il fit un ſermon à ſon peuple, où il repreſenta combien il les avoit aimez & combien il en avoit été aimé; & déclara

AN. 1177.

que ſon grand âge lui avoit fait prendre la réſolution de ſe retirer, qu'il les recommandoit à la providence, & déchargeoit tous ſes vaſſaux de leur ſerment : enfin il leur demanda leurs prieres. Ce diſcours attira les larmes de tous les aſſiſtans ; & Abſalom évêque de Roſchild qui vint alors loger chez lui, lui aïant demandé la raiſon de ſa retraite, il allegua outre ſa vieilleſſe un vœu qu'il avoit fait entre les mains de ſaint Bernard. Le lendemain les évêques étant arrivez s'aſſemblerent dès le matin dans l'égliſe de S. Laurent, & l'archevêque fit tirer les ornemens des armoires de la ſacriſtie, pour montrer combien la ſplendeur de l'office divin avoit augmenté par ſes liberalitez. Il ajoûta combien il avoit travaillé pour la paix de ſon troupeau, combien de peines & de périls il avoit eſſuïez pendant ſon pontificat ; & que ne ſe ſentant plus capable d'en faire les fonctions, il avoit réſolu de le quitter.

Le roi, qui craignoit que la renonciation de l'archevêque ne fut attribuée à quelque mécontentement & quelque reſſentiment contre lui ; ordonna de déclarer s'il renonçoit de ſon propre mouvement. Alors Eſquil étendant les mains vers l'autel, jura qu'il ne le faiſoit par aucun chagrin contre le roi, mais par le dégoût des honneurs periſſables & le déſir de la gloire éternelle. On lut enſuite la bulle du pape où il diſoit, qu'après avoir long-temps refuſé d'admettre la renonciation de l'archevêque ſçachant combien il étoit utile à ſon troupeau, il l'accordoit enfin à ſa perſeverance en conſideration de

de ſon grand âge & de ſes infirmitez. Le roi déclara qu'on ne pouvoit réſiſter à une telle autorité, & l'archevêque ſe levant de ſon ſiege mit ſa croſſe & ſon anneau ſur l'autel. Alors l'égliſe retentit de gémiſſemens, & le roi pria Eſquil de choiſir ſon ſucceſſeur, comme connoiſſant mieux que perſonne le clergé du roïaume. Le prélat fit lire une autre bulle, qui lui laiſſoit ce choix en qualité de légat : mais il déclara qu'il cedoit ſon pouvoir à ceux qui avoient droit de faire cette élection, & ceux-ci prierent le roi de dire ſon ſentiment ; il nomma comme parlant au nom du peuple, Abſalom évêque de Roſchild, & ce choix fut approuvé par une acclamation publique. AN. 1177.

Mais Abſalom ſe leva proteſtant que ce fardeau étoit trop peſant pour lui, & qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à quitter ſon égliſe, après l'avoir amenée par un grand travail, d'une extrême pauvreté à l'état floriſſant où elle ſe trouvoit. Ceux qui avoient droit d'élection excitez par Eſquil élurent Abſalom tout d'une voix ; & le prirent pour le mettre par force dans le ſiége. En même-temps le clergé commença à chanter, & le peuple le ſuivoit. Mais la réſiſtance d'Abſalom fut telle, qu'il fit tomber par terre quelques-uns de ceux qui le traînoient, & cette pieuſe violence ſe tourna preſque en querelle. Enfin aïant obtenu liberté de parler, il appella au pape. Nicolas doïen du chapitre de Roſchild appella auſſi de la violence que l'on faiſoit à ſon évêque ; & Eſquil proteſta qu'il ſoûtiendroit l'élection, & qu'Abſalom verroit qui d'eux deux ſeroit

AN. 1177.

plus écouté à Rome. Après la messe il voulut obliger Absalom à donner la benediction, mais il s'en défendit : aussi-bien que de recevoir l'hommage des vassaux de l'archevêché, ni de rien faire qui pût marquer le moindre consentement à son élection.

On envoïa donc de part & d'autre des députez en cour de Rome ; de la part du roi & de l'église de Lunden pour appuïer l'élection, de la part d'Absalom & de la part de l'église de Roschild, pour la combattre. Le pape trouva moïen de contenter les uns & les autres, en ordonnant à Absalom d'accepter l'archevêché de Lunden avec permission de garder l'évêché de Roschild. Il envoïa pour cet effet en Danemarc un légat nommé Galand, qui aïant appellé à Roschild le clergé de Lunden, fit lire la bulle qui ordonnoit à Absalom de se soumettre à l'élection, & le menaça de l'excommunier s'il resistoit encore. Il lui fit prêter serment pour son nouveau clergé ; ensuite il lui donna dans l'église de Lunden le pallium qu'il avoit apporté ; & le lendemain il assista au sacre qu'il fit d'Homer évêque de Ripen. Galand s'acquita de cette légation avec beaucoup d'intégrité, & aïant passé l'hiver en Danemarc il retourna à Rome. Quant à Esquil il se retira l'année suivante 1178. à l'abbaïe de Clairvaux où il prit l'habit monastique, & y finit saintement ses jours trois ans après en 1181.

Hist. Gent. Dan. 1178.

Chr. Claraval. 1181.

X. Guillaume de Paris abbé en Danemarc.

Quelques années auparavant Absalom avoit fait venir en Danemarc Guillaume chanoine regulier de sainte Geneviéve de Paris, pour y établir l'observance de cette communauté. Guillaume naquit

Vita ap. Boll. 6. Apr. to. 9. p. 625.

AN. 1177.

vers l'an 1105. & fut mis dès l'enfance à S. Germain des Prez, pour y être élevé ſous la conduite de l'abbé Hugues ſon oncle, qui lui procura une prébende dans l'égliſe de ſainte Geneviéve occupée alors par des chanoines ſéculiers. Guillaume fut un des plus zelez à embraſſer la réforme qui fut établie dans ce monaſtere par l'autorité du pape Eugene l'an 1147. & Abſalom étant venu étudier à Paris lia une amitié particuliere avec lui. Etant devenu évêque de Roſchild, il trouva dans une iſle de ſon dioceſe nommée Eſchil, un monaſtere de chanoines, qui n'avoient de régulier que le nom, & menoient une vie ſcandaleuſe; & il conçut le deſſein d'y rétablir l'obſervance, en y mettant pour abbé Guillaume de ſainte Geneviéve.

Sup. liv. LXIX. *n.* 2.

Pour cet effet il envoïa en France Saxon prevôt de ſon égliſe, ſurnommé le grammairien, qui a écrit l'hiſtoire de Danemarc d'un ſtile bien au deſſus du mauvais goût de ſon ſiécle & d'un latin très-élegant. Etant arrivé à Paris il rendit à l'abbé de ſainte Geneviéve les lettres de l'évêque Abſalom, par leſquelles il le prioit inſtamment de lui envoïer Guillaume avec trois autres de ſes religieux, ce que l'abbé lui accorda du conſentement du chapitre; c'étoit, ſuivant l'opinion la plus vraiſemblable, en 1171. Ils furent reçûs à bras ouverts par le roi Valdemart & par l'évêque Abſalom, qui peu de jours après fit élire Guillaume abbé d'Eſchil. Mais il trouva d'extrêmes difficultez en ce nouvel établiſſement, enſorte que ſes trois compagnons revinrent en France, ne pouvant s'accommoder de

V. Palebr. cognat. n. 20.

AN. 1177.

la pauvreté du lieu ni de la rigueur du froid. Guillaume vouloit auſſi revenir, ſi l'évêque ne l'eut retenu. Enfin par ſa patience & ſa perſéverance il établit la diſcipline réguliere dans ce monaſtere, & dans un autre dédié à S. Thomas qu'il fonda au voiſinage, Après avoir été trente ans abbé il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans en 1202. le ſixiéme d'Avril jour auquel l'égliſe l'honore entre les ſaints.

Martyr. R. 6. April.

XI. Pierre cardinal de S. Chryſogone légat en France.

Dès l'année 1176. le pape Alexandre avoit envoïé pour légat en France Pierre cardinal prêtre du titre de S. Chryſogone, qui avoit été élû évêque de Meaux, & garda long temps les revenus de cette égliſe. On voit le temps de ſa légation par la lettre que le pape écrivit aux archevêques de Lion & de Bourges & à leurs ſuffragans, dattée de Ferentino le douziéme d'Avril: par conſéquent avant ſon voïage de Lombardie, où il ordonne à ces prélats de lui obéir en cette qualité; & par une autre lettre tendante à même fin, adreſſée à tous les François, & dattée d'Anagni le vingt-deuxiéme du même mois. Pendant qu'il étoit à Ferrare pour le traité de paix avec l'empereur, il écrivit à ce légat de preſſer l'exécution du mariage accordé entre Richard ſecond fils du roi d'Angleterre & Alis fille du roi de France, enſorte que ſi dans quarante jours après ſon admonition le roi d'Angleterre n'y ſatisfait de ſa part, le légat prononce interdit ſur toutes les terres de ſon obéiſſance; & enjoigne aux archevêques de Cantorberi & de Bourdeaux & à l'évêque de Poitiers

to. 10. conc. p. 1294. ep. 9. ibid. ep. 10.

ep. 8.

de le faire obſerver. Le légat exécuta cet ordre & le roi Henri qui étoit en Angleterre l'aïant appris en appella au pape, & paſſa auſſi-tôt en Normandie ; où il eut une conference avec le roi Louis à Ivri le vingt-deuxiéme de Septembre 1177. en preſence du légat & des grands des deux roïaumes. Les deux rois y firent un traité de paix & d'alliance, avec promeſſe de ſe croiſer & faire emſemble le voïage de Jeruſalem ; mais ce projet n'eut point de ſuite.

AN. 1177.

Roger. Hoved. an. p. 570. Gervaſ. p. 1442.

XII. Manichéens à Toulouſe.

Cependant les Manichéens ſe fortifioient à Toulouſe & aux environs, comme on voit par une lettre du comte Raimond V. à l'abbé & au chapitre general de Cîteaux, où il dit : Cette hereſie a gagné juſques aux prêtres, les égliſes ſont abandonnées & ruinées, l'on refuſe le baptême, l'euchariſtie eſt en abomination, la pénitence mépriſée ; on rejette la création de l'homme, la réſurrection de la chair & tous les myſteres ; enfin on introduit deux principes. Perſonne ne ſonge à s'oppoſer à ces méchans. Pour moi je ſuis prêt à emploïer contr'eux le glaive que Dieu m'a mis en main ; mais je reconnois que mes forces ne ſont pas ſuffiſantes, parce que les plus nobles de mes états ſont infectez de cette erreur, & entraînent une très-grande multitude. J'ai donc recours à vous & vous demande votre conſeil, votre ſecours & vos prieres. Le glaive ſpirituel ne ſuffira pas, il y faut joindre le materiel ; & pour cet effet je voudrois que le roi de France vînt ici, eſperant que ſa preſence mettroit fin à ces maux. Je lui

Gervaſ. p. 1441.

AN. 1178.

ouvrirai les villes, je mettrai en ſon pouvoir les bourgs & les châteaux, je lui montrerai les heretiques, & je l'aiderai juſques à répandre mon ſang pour écraſer les ennemis de J. C.

Roger. p. 573. Rob. de Monte. ann. 1178.

Sur cet avis le roi de France & le roi d'Angleterre, après avoir fait leur paix, réſolurent en 1178. d'aller en perſonne pour chaſſer ces heretiques de la province de Toulouſe : mais quelque temps après ils jugerent plus à propos de ne pas commettre leur autorité, & d'envoïer des hommes ſçavans & capables de les convertir. Ils y envoïerent le légat Pierre cardinal du titre de S. Chryſogone, Guerin archevêque de Bourges, Pons archevêque de Narbonne, Renaud évêque de Bath en Angleterre, Jean évêque de Poitiers & Henri abbé de Clairvaux ; avec pluſieurs autres eccleſiaſtiques, pour ramener ces héretiques ou du moins les convaincre & les condamner. Et pour prêter main-forte aux prélats & exécuter leurs jugemens, les deux rois choiſirent Raimond, comte de Toulouſe, le vicomte de Turenne, Raimond de Caſtelnau & d'autres ſeigneurs.

Ep. H. Clarav. ap. Rog. p. 577.

Le légat & les autres prélats étant arrivez à Toulouſe, y trouverent que le chef des hérétiques étoit un nommé Pierre Moran homme avancé en âge, qui avoit deux châteaux, un dans la ville & l'autre dehors, de grandes richeſſes, beaucoup de parens & d'amis, & étoit diſtingué entre les plus conſiderables de la ville. Il ſe diſoit S. Jean l'évangeliſte, & ſéparoit le verbe qui étoit en Dieu au commencement d'avec un autre principe, comme

AN. 1178.

d'avec un autre Dieu. Quoiqu'il fut laïque & ignorant ils le regardoient comme leur docteur, ils s'assembloient chez lui les nuits & il les prêchoit revêtu d'une espece de dalmatique. Il étoit tellement craint que personne n'osoit lui resister, & les hérétiques étoient si insolens, que quand les prélats catholiques entrerent à Toulouse, ils se mocquoient d'eux publiquement dans les ruës, les montroient au doigt & les appelloient hautement apostats, hypocrites & hérétiques. Mais quelques jours après un des catholiques aïant eu ordre de prêcher devant le peuple, les hérétiques commencerent à se cacher; & ils résolurent entr'eux, que s'ils étoient interrogez juridiquement ils feindroient de croire tout ce que croïent les catholiques.

Ensuite par ordre du légat l'évêque de Toulouse, quelques-uns du clergé, les consuls & d'autres catholiques jurerent de dénoncer par écrit aux commissaires tous ceux qu'ils connoîtroient infectez de cette hérésie, sans épargner personne; & comme la liste grossissoit tous les jours, Pierre Moran s'y trouva entre les autres. Les commissaires résolurent de commencer leurs procedures par lui; & le comte de Toulouse envoïa des sergens l'appeller. Il mépriſa la premiere citation, mais le comte moitié par crainte moitié par douceur fit ensorte de l'amener. Alors un des commissaires lui dit: Pierre, vos concitoïens vous accusent d'être tombé dans l'héresie Arienne, car plusieurs nommoient ainsi ces Manichéens, & d'y entraîner les autres. Pierre Moran jettant un grand soupir, protesta

AN. 1178.

qu'il n'en étoit point, & comme on lui demanda s'il en feroit ſerment, il dit qu'il étoit homme d'honneur & qu'on devoit le croire ſur ſa ſimple affirmation. Toutefois on le preſſa tant, qu'il promit de jurer, craignant que le refus même qu'il en feroit ne fût une conviction de cette héréſie, qui condamnoit le ſerment. Auſſi-tôt on apporta des reliques avec grande ſolemnité, & comme on chantoit l'hymne du ſaint Eſprit, Pierre Moran pâlit & demeura tout interdit.

Il jura publiquement qu'il diroit la verité ſur tous les articles de foi dont on l'interrogeroit, & quelqu'un aïant ouvert le livre des évangiles ſur lequel il avoit juré, y trouva ces paroles : Qui a t'il entre vous & nous, Jeſus fils de Dieu ? vous êtes venu nous tourmenter avant le temps. Ce que l'on appliqua à ces hérétiques, par un reſte de ſuperſtition des ſorts des Saints. On demanda à Pierre Moran en vertu de ſon ſerment, ce qu'il croïoit touchant le S. ſacrement de l'autel ; & il ſoutint que le pain conſacré par le prêtre n'étoit point le corps de J. C. Alors les commiſſaires ſe leverent fondant en larmes & déclarerent au comte qu'ils le condamnoient comme hérétique ; & auſſi-tôt il fut mis dans la priſon publique ſous la caution de ſes parens. Le bruit s'en étant répandu les catholiques furent encouragez & reprirent le deſſus dans la ville. Cependant Pierre Moran voïant la mort preſente revint à lui, & promit de ſe convertir. On le fit venir nud en chemiſe ; il ſe reconnut publiquement hérétique, renonça à ſon erreur, & promit par

Matth. VIII. 29.

Sup. l. XXXIV. *n.* 31.

par ſerment & ſous caution au comte, à la nobleſſe & aux principaux bourgeois, de ſe ſoumettre à tous les ordres du légat. On avertit le peuple de ſe trouver le lendemain à ſaint Sernin pour voir la penitence de Pierre. AN. 1178.

Le concours y fut tel, qu'à peine y avoit-il de l'eſpace autour de l'autel pour y donner au légat la liberté de dire la meſſe. Pierre entra par la grande porte de l'égliſe au milieu de cette foule en chemiſe & nuds pieds, frappé d'un côté par l'évêque de Toulouſe, de l'autre par l'abbé de ſaint Sernin, juſques à ce qu'il vint aux pieds du légat ſur les dégrez de l'autel. Là il fit ſon abjuration & fut reconcilié à l'égliſe. Tous ſes biens furent confiſquez, & on lui donna pour penitence de quitter le païs dans quarante jours, pour aller ſervir les pauvres à Jeruſalem pendant trois ans. Cependant il devoit tous les dimanches parcourir les égliſes de Toulouſe nuds pieds & en chemiſe recevant la diſcipline, reſtituer les biens d'égliſe qu'il avoit pris & les uſures ; réparer les torts qu'il avoit fait aux pauvres, & abattre de fond en comble ſon château où ſe tenoient les aſſemblées des hérétiques.

XIII. Manichéens en Albigeois.

Henri abbé de Clairvaux obtint la permiſſion de s'en retourner, à cauſe du chapitre general de ſon ordre qui approchoit ; mais à condition de paſſer dans le dioceſe d'Albi avec Renauld évêque de Bath ; & d'admoneſter Roger de Beders ſeigneur du païs, de délivrer l'évêque d'Albi, qu'il tenoit priſonnier ſous la garde des hérétiques, & de les chaſſer de tout l'Albigeois. L'abbé de Clairvaux

AN. 1178

& l'évêque de Bath étant donc entrez dans cette province, qui étoit le principal refuge de l'héréſie, Roger ſe retira dans des lieux inacceſſibles ; mais l'évêque & l'abbé vinrent à un château très fort, où ſa femme demeuroit avec grand nombre de domeſtiques & de gens de guerre, & dont tous les habitans étoient hérétiques ou fauteurs. Les deux prélats leur prêcherent la foi, ſans qu'ils oſaſſent rien répondre & déclarerent Roger traître, hérétique & parjure, pour avoir violé la sûreté promiſe à l'évêque. Enfin ils l'excommunierent publiquement & le défierent, c'eſt-à-dire, lui déclarerent la guerre, de la part du pape & des deux rois, en preſence de ſa femme & de ſes chevaliers.

ep. Pet. Card. ap. Roger p. 575.

L'évêque de Bath accompagné du vicomte de Turenne & de Raimond de Caſtelnau trouva dans l'Albigeois deux autres chefs des hérétiques, nommez Raimond de Baimiac & Bernard de Raimond, qui ſe plaignoient d'avoir été proſcrits injuſtement par le comte de Toulouſe & les autres ſeigneurs ; & offroient de venir en preſence du cardinal légat, & y ſoutenir leur créance, ſinon leur donnoit sûreté pour aller & revenir. L'évêque & les deux ſeigneurs la leur promirent, pour ne pas ſcandaliſer les foibles ſi on refuſoit d'entendre ces deux prétendus docteurs. Ils vinrent donc à Toulouſe ; où le cardinal Pierre de ſaint Chryſogone & l'évêque de Poitiers auſſi légat du pape, avec le comte de Toulouſe & environ trois cens perſonnes tant clercs que laïques, s'aſſemblerent dans l'égliſe cathédrale de ſaint Etienne.

AN. 1178.

Les légats aïant ordonné aux deux hérétiques de déclarer leur créance, ils lûrent un papier où elle étoit écrite fort au long. Le légat Pierre y aïant remarqué quelques mots qui lui étoient ſuſpects, les invita à s'expliquer en Latin ; parce qu'il n'entendoit pas bien leur langue, & que les évangiles & les épîtres ſont écrits en Latin : or c'étoient les ſeuls textes dont les hérétiques prétendoient appuïer leur créance. Ils parloient la langue du païs, que le petit peuple y parle encore & que nous appellons Gaſcogne, au lieu que les légats & les autres prélats pour la plûpart parloient François. Mais ces hérétiques ne ſçavoient point de Latin, ce qui parut en ce qu'un d'eux l'aïant voulu parler pût à peine dire deux mots de ſuite & demeura court ; enſorte que pour s'accommoder à leur ignorance, il fallut parler en langue vulgaire des myſteres de la religion ; ce qui paroiſſoit abſurde. Car nos langues vulgaires venuës du Latin étoient encore ſi imparfaites, qu'à peine oſoit-on les écrire, ou les emploïer en des matieres ſérieuſes.

Raimond & Bernard renoncerent donc aux deux principes, & confeſſerent publiquement qu'il n'y a qu'un Dieu créateur de toutes choſes : ce qu'ils prouverent même par le nouveau teſtament. Ils confeſſerent qu'un prêtre, ſoit bon, ſoit mauvais, peut conſacrer l'euchariſtie ; & que le pain & le vin y ſont veritablement changez en la ſubſtance du corps & du ſang de J. C. Que ceux qui reçoivent notre baptême, ſoit enfans ſoit adultes, ſont

AN. 1178.

sauvez, & que personne ne peut être sauvé sans l'avoir reçû ; niant qu'ils eussent aucun autre baptême ou imposition des mains. Ils reconnurent encore que l'usage du mariage ne nuit point au salut : que les évêques, les prêtres, les moines, les chanoines, les hermites, les Templiers & les Hospitaliers se peuvent sauver. Qu'il est juste de visiter avec dévotion les églises fondées en l'honneur de Dieu & des saints ; d'honorer les prêtres, leur donner les dîmes & les prémices, & s'acquitter des autres devoirs paroissiaux. Enfin qu'il est loüable de faire des aumônes aux églises & aux pauvres. C'est qu'on les accusoit de nier tous ces articles.

Ensuite on les mena à l'église de S. Jacques, où en presence d'une multitude innombrable de peuple, on lut dans le même papier, leur confession de foi écrite en langue vulgaire ; & comme elle paroissoit catholique, on leur demanda encore si elle étoit sincere, & ils répondirent qu'ils croïoient ainsi & qu'ils n'avoient jamais rien enseigné de contraire. Alors le comte de Toulouse & plusieurs autres tant clercs que laïques s'éleverent contr'eux avec zele les accusant de mensonge. Les uns déclarerent leur avoir oüi dire, qu'il y avoit deux dieux un bon & un mauvais ; un bon, qui avoit fait seulement les choses invisibles, immuables & incorruptibles ; un mauvais, qui avoit fait le ciel, la terre, l'homme & les autres choses visibles. D'autres soutinrent leur avoir oüi prêcher, que le corps de Jesus-Christ n'est point consacré

par le miniſtere d'un prêtre indigne ou criminel. Pluſieurs témoignerent qu'ils leur avoient oüi dire, que l'homme & la femme ſe rendant le devoir conjugal ne pouvoient être ſauvez. D'autres leur ſoutenoient en face qu'ils avoient dit que le baptême ne ſert de rien aux enfans, & pluſieurs autres blaſphêmes abominables. AN. 1178.

Comme Raimond & Bernard diſoient que c'étoit de faux témoins, on les preſſa de confirmer par ſerment leur confeſſion de foi : mais ils le refuſerent, diſant que N. S. dans l'évangile défend abſolument de jurer. On leur repreſenta que ſaint Paul dit que le ſerment eſt la fin de toute diſpute; & qu'il releve le ſerment de Dieu touchant le ſacerdoce de ſon fils. On allegua pluſieurs autres paſſages de l'écriture, pour montrer qu'il eſt permis de jurer à cauſe de la foibleſſe de ceux que nous voulons perſuader. Enfin ces hérétiques ne s'appercevoient pas, qu'ils avoient eux-mêmes appoſé un ſerment dans la confeſſion de foi qu'ils avoient donnée par écrit, en diſant : Par la verité qui eſt Dieu nous croirons ainſi. Et ils ne ſçavoient pas que c'eſt jurer que d'appeller en témoignage de nos diſcours la verité & la parole de Dieu, comme fait l'Apôtre quand il dit : Nous vous diſons par la parole de Dieu, & ailleurs : Dieu m'eſt témoin. Ce ſont les refléxions du légat Pierre dans la lettre dont eſt tiré ce récit. Raimond & Bernard parurent ſuffiſamment convaincus par tant de témoins, & pluſieurs autres ſe préparoient encore à dépoſer contr'eux : toutefois pour uſer de mi-

Matth. v. 34. *Hebr.* VI. 16. *Pſ.* CIX.

1. *Theſſ.* IV. 14. *Rom.* I. 9.

AN. 1178.

fericorde ſuivant l'eſprit de l'égliſe, le légat les exhorta à abjurer leur héréſie, & à ſe faire abſoudre de l'excommunication prononcée contre eux par le pape, par les archevêques de Bourges & de Narbonne, l'évêque de Toulouſe & le légat lui-même. Mais ils le refuſerent & demeurerent dans leur endurciſſement. C'eſt pourquoi les deux légats les excommunierent de nouveau avec les cierges allumez, en preſence de tout le peuple furieuſement animé contre ces hérétiques, comme il le marquoit par ſes acclamations continuelles. C'eſt ce que témoigne le légat Pierre dans ſa lettre adreſſée à tous les fideles : où il leur enjoint d'éviter Raimond & Bernard & leurs complices, comme excommuniez & livrez à ſatan, & de les chaſſer de leurs terres. Le comte de Toulouſe & les autres ſeigneurs du païs promirent par ſerment devant tout le peuple de ne point favoriſer les hérétiques.

XIV. Fin de ſaint Anthelme évêque de Bellai.

Vita. ap. Sur. 26. Juin c. 18. Sup. liv. LXX. n. 65.

Cette année 1178. fut la derniere de S. Anthelme évêque de Bellai. Depuis ſon épiſcopat il ajoûta plûtôt à ſes auſteritez corporelles qu'il n'en diminua. Il faiſoit l'office divin non dans ſa chapelle, mais dans la cathédrale avec les chanoines, pour s'en acquitter avec plus de dignité. Il diſoit la meſſe preſque tous les jours, ce qui ne lui étoit auparavant permis que rarement. Ce ſont les paroles de l'auteur de ſa vie. C'eſt que chez les Chartreux il n'y avoit gueres, même le Dimanche, que la meſſe conventuelle, comme font entendre les

c. 7. n. 4. ſtatuts de Guigues. Anthelme eut grand ſoin de

purifier ſon clergé & après les exhortations charitables, il dépoſa ſix ou ſept prêtres concubinaires. *Vita G. 19.*

Humbert comte de Savoïe avoit fait empriſonner un prêtre, que le ſaint évêque fit délivrer malgré le prevôt; & comme il s'enfuïoit les gens du prevôt le tuerent. De plus le comte avoit des prétentions ſur quelques terres de l'égliſe, qu'il diſoit être de ſon domaine; Anthelme l'exhortoit à s'en déſiſter, & à faire ſatisfaction pour le meurtre du prêtre ſous peine d'excommunication; mais le comte le menaça de ſon côté, diſant qu'il avoit privilege du pape pour ne pouvoir être excommunié. Anthelme ne laiſſa pas de l'excommunier & en ſa preſence; ce qui le fit entrer en fureur, & les aſſiſtans diſoient qu'une telle témerité meritoit la mort. Mais le prélat loin de s'en effraïer repeta l'excommunication en termes plus forts; s'eſtimant heureux s'il eût ſouffert le martyre pour une ſi bonne cauſe. Le comte ſe plaignit au pape de l'infraction de ſon privilege, & le pape ordonna à ſaint Pierre de Tarentaiſe qui vivoit encore, & à un autre évêque de faire abſoudre le comte, ou de l'abſoudre eux-mêmes au refus de l'évêque de Bellai, dont il connoiſſoit la fermeté. Les évêques s'acquitterent de leur commiſſion & preſſerent Anthelme d'obéir au pape & d'appaiſer le prince; mais il répondit: Celui qui eſt lié juſtement ne doit point être délié qu'il n'ait ſatisfait par la penitence, à celui qu'il a offenſé. Saint Pierre lui-même n'a pas reçû le pouvoir de lier ou de délier ce qui ne le doit pas être. Soïez donc

c. 20.

c. 22.

assûrez que je ne me relâcherai point de la sentence que j'ai prononcée. Les deux prélats se retirerent sans oser passer outre ; mais le pape l'aïant appris, donna l'absolution au comte & le fit sçavoir à Anthelme.

Il en fut tellement touché, qu'il quitta son siege & se retira dans sa cellule de la Chartreuse ; mais sur les plaintes de tout le païs le clergé de Bellai obtint des lettres du pape en vertu desquelles il le fit revenir : & le comte de Savoïe ne se tint point absous & n'osa entrer dans l'église, jusques à ce que s'étant humilié devant le saint prélat, il reçut son absolution. Comme il ne se corrigeoit point & n'accompliſſoit pas ses promesses, ils se broüillerent encore ; & toutefois le comte dans le temps même qu'il haïssoit & menaçoit le prélat, ne laissoit pas de le respecter. En effet Anthelme s'étoit acquis par sa vertu une mer-
n.23. veilleuse autorité. Tout l'ordre des Chartreux le regardoit comme son superieur, & tous les prieurs étoient sous sa dépendance ; aussi veilloit-il avec un grand zele sur ce saint ordre pour y prévenir le
n.24. moindre relâchement. Quand il se trouvoit dans des conciles ou dans des assemblées pour affaires temporelles, il n'y avoit ni évêque ni autre de quelque rang qu'il fut qui ne lui cedât : la cour de Rome elle-même le respectoit. Aussi ne feignoit-il point de reprendre en qui que ce fut ce qui étoit repréhensible ; & comme on voïoit que ses corrections n'avoient pour principes que la charité, la plûpart les recevoient volontiers.

Mais

Mais il avoit une grande indulgence pour les pecheurs penitens, & mêloit ſes larmes avec les leurs. AN. 1178.

Pendant la maladie dont il mourut on l'exhortoit à pardonner au comte de Savoïe avec lequel il étoit encore en differend ; mais il répondit : Je n'en ferai rien, s'il ne ſe déſiſte de ſon injuſte prétention, s'il ne promet de ne jamais rien demander à cette égliſe, & ne ſe reconnoît coupable de la mort de ce prêtre. Perſonne n'oſoit rapporter ce diſcours au comte, qui étoit dans le même lieu ; il n'y eut que deux Chartreux qui s'en chargerent ; & le comte touché de Dieu fondit en larmes, vint trouver le ſaint homme, reconnut ſa faute, renonça à ſa prétention & demanda pardon. Anthelme lui impoſa les mains & pria Dieu de lui donner ſa benediction à lui & à ſon fils. Comme le comte n'avoit qu'une fillle, on crut que le prelat ſe méprenoit & on voulut lui faire dire la fille, mais il repeta pluſieurs fois le fils ; & en effet il en vint un au comte peu de temps après la mort d'Anthelme. Elle arriva le vingt ſixiéme de Juin 1178. la quinziéme année de ſon épiſcopat. Il avoit vécu plus de ſoixante & dix ans, & l'égliſe honora ſa memoire le jour de ſa mort. Son ſucceſſeur dans le ſiege de Bellai fut Rainald tiré comme lui de la grande Chartreuſe, qui ſix ans après eut pour ſucceſſeur Arnaud auſſi Chartreux.

c. 25.

Martyr. R. 26. Jun. Gall. Chr. to. 2. p. 364.

Environ trois mois après mourut ſainte Hildegarde abbeſſe du mont ſaint Rupert près de Mayence, dont les revelations avoient été approuvées par le pape Eugene III. trente ans auparavant. Elle

XV. Fin de ſainte Hildegarde. *Sup. liv.* LXIX. *n.* 37.

AN. 1178.

Vita ap. Sur. 17. Sept.

continua de les écrire avec un homme fidele qui lui aidoit à rendre ses pensées en Latin, suivant les regles de la grammaire, qu'elle ignoroit absolument. Ses revelations sont recueillies en trois livres & commencent d'ordinaire par quelque image sensible, qu'elle dit avoir vûë & dont elle explique les significations mysterieuses; puis elle en tire une morale pure & solide exprimée d'un stile vif & figuré, où elle reprend les vices de son temps & excite fortement à la penitence. Elle écrivit aussi plusieurs lettres pour répondre à ceux qui la consultoient; entre lesquelles il y en a une grande au clergé de Cologne, mêlée de plusieurs prédictions. Car on croyoit qu'elle avoit le don de prophetie, & Richer moine de Senones en Loraine, qui écrivoit environ trente ans après; dit qu'elle avoit parlé de l'ordre des Prêcheurs & des freres Mineurs. Car, ajoûte-t'il, elle a dit clairement, qu'il viendroit des freres portant une grande tonsure & un habit religieux, mais extraordinaire, qui dans leur commencement seroient reçûs du peuple comme Dieu: qu'ils n'auroient rien de propre & ne vivroient que d'aumônes, sans en rien reserver pour le lendemain; qu'ils iroient dans cette pauvreté prêchant par les villes & les villages, & seroient d'abord cheris de Dieu & des hommes; mais qu'étant bien-tôt déchûs de leur institut, ils tomberoient dans le mépris; & leur conduite a verifié cette prédiction. Ce sont les paroles de Richer.

ap. Alb. Stad. an. 1152. fol. 169.

Chr. Senon. lib. VI. c. 15. to. 3. Spicil.

Sainte Hildegarde avoit aussi le don des mira-

Lib. 3.

AN. 1178.

cles ; elle en fit une infinité, dont l'auteur de ſa vie rapporte en particulier juſques à vingt. Elle mourut le Dimanche dix-ſeptiéme de Septembre 1178. âgée de quatre-vingt ans. Sa vie fut écrite par Thierri abbé Benedictin quelque trente ans après ſa mort, ſur les memoires d'un nommé Godefroi, auſquels il ajoûta les revelations & les miracles. L'égliſe honore la ſainte le jour de ſa mort.

C. 27.

Præfat.

Martyr. R. 17. Sept.

XVI.
Alexandre III. rentre à Rome.
Acta Alex. ap. Bar. an. 1178. n. 1.

Cependant tout le clergé & le peuple de Rome voïant que l'empereur Frideric s'étoit ſoûmis au pape Alexandre & que le ſchiſme étoit fini : jurerent par deliberation commune de rappeler le pape pour faire ceſſer les maux que ſa longue abſence avoit cauſez, tant au temporel qu'au ſpirituel. Ils envoïerent donc à Anagni ſept des principaux citoïens Romains avec des lettres du clergé, du ſenat & du peuple, pour le prier de revenir : mais le pape conſiderant qu'après l'avoir rappellé de France ils avoient bien tôt recommencé à le maltraiter, ne crut pas devoir rentrer à Rome ſans avoir pris ſes ſûretez. Pour cet effet il envoïa avec les ſept deputez des Romains Hubalde évêque d'Oſtie, Rainier prêtre cardinal de S. Jean & S. Paul, & Jean diacre cardinal de S. Ange : qui après une longue negociation firent regler par deliberation de tout le peuple : que les ſenateurs à leur élection feroient foi & hommage au pape : que les Romains lui reſtitueroient l'égliſe de ſaint Pierre & les droits regaliens, dont ils s'étoient emparez : qu'ils obſerveroient inviolablement la paix & la ſûreté, tant à l'égard du pape, que des car-

Sup. liv. LXXI. n. 17.

AN. 1178.

dinaux, leurs biens & tous ceux qui viendroient vers le pape, ou qui en retourneroient.

Enſuite les ſenateurs vinrent trouver le pape avec les trois cardinaux; & après lui avoir baiſé les pieds, ils jurererent publiquement l'obſervation de toutes ces conventions. Alors le pape ſe prepara à retourner à Rome, & le jour de S. Gregoire douziéme de Mars qui cette année 1178. étoit le troiſiéme dimanche de Carême, il partit de Tuſculum après la meſſe. Le clergé de Rome vint bien loin au devant avec les banieres & les croix, ce qu'on ne ſe ſouvenoit point qui eût été fait à aucun pape : les ſenateurs & les magiſtrats venoient au ſon des trompettes, les nobles & la milice en bel équipage, le peuple à pied avec des rameaux d'olivier, chantant les acclamations ordinaires de loüanges. La preſſe étoit ſi grande à lui baiſer les pieds, qu'à peine ſon cheval pouvoit-il marcher, & ſa main étoit laſſe de donner des benedictions. On le conduiſit ainſi juſques à l'égliſe de Latran, où après avoir congedié le peuple & les cardinaux, il monta au palais & ſe mit au lit avant le repas, tant il étoit fatigué : car il étoit avancé en âge. Le lendemain il tint conſiſtoire & reçût au baiſer des pieds une multitude infinie de clercs & de laïques : puis il fit les ſtations ordinaires du carême, & le dimanche ſuivant qui étoit *Lætare*, il alla en proceſſion à ſainte Croix: Enfin le jour de Pâques il porta la tiare avec la couronne nommée le Regne.

Dès la fin de l'année precedente l'antipape Jean

de Strume autrement Calliſte aïant appris la reconciliation de l'empereur avec Alexandre, quitta ſecretement ſa reſidence de Viterbe & vint au mont d'Albane ſous la protection de Jean ſeigneur du château. Mais l'empereur pour montrer qu'il n'y prenoit point de part, defia & mit au ban de l'empire l'antipape & ſes deffenſeurs, s'ils ne venoient au plûtôt à l'obéïſſance du pape. Etant donc rétabli à Rome comme il étoit à Tuſculum, le jour de la Decolation de S. Jean vingt-neuviéme d'Août 1178. Jean de Strume vint le trouver avec quelques-uns de ſes clercs, & en preſence des cardinaux & de pluſieurs autres, confeſſa publiquement ſon peché, demanda pardon & abjura le ſchiſme. Le pape Alexandre ſuivant ſa douceur naturelle ne lui fit aucun reproche, & lui declara que l'égliſe Romaine le recevoit avec joïe pour ſon fils & lui rendoit le bien pour le mal. En effet le pape le traita toûjours depuis avec honneur dans ſa cour & le reçut même à ſa table. Toutefois le vingt-neuviéme de Septembre quelques ſchiſmatiques élurent encore pour antipape Lando Sitino de la famille des Frangipanes qu'ils nommerent Innocent III Un chevalier frere de l'antipape Octavien le prit ſous ſa protection en haine du pape Alexandre, & lui donna une fortereſſe qu'il avoit près de Rome.

ANN. 1177.

XVII. Soumiſſion de l'antipape Calliſte.

Acta. cad. ap. Bar. an. 1177.

Romu. Chr.

Jo. de Cecc. 1178. Acta. Aquicinct. an. 1179.

Le pape Alexandre voulant remedier aux abus qui s'étoient introduits ou fortifiez pendant un ſi long ſchiſme, indiqua un concile general à Rome pour le premier dimanche de Carême de l'année

XVIII. Convocation d'un concile general.

AN. 1179.

to. x, conc. p. 156.

suivante 1179. comme il paroît par la lettre à l'archevêque de Pise & à tous les évêques & les abbez de Toscane, dattée de Tusculum, pour appeller nommément à ce concile tous les évêques de l'église Latine & les principaux abbez; mais comme il s'en trouva plusieurs à qui il étoit impossible de faire le voïage, on les dispensa pour de l'argent. Ce qui donna lieu de croire que cette convocation étoit une invention interessée de la cour de Rome. C'est ainsi qu'en parle Guillaume de Neubrige auteur du temps.

G. Neubr. lib. III. c. 2.

Dès l'année precedente 1177. le pape avoit appellé au concile les prélats Latins d'Orient : qui partirent au mois d'Octobre de cette année 1178. cinquiéme du regne de Baudoüin IV. roi de Jerusalem. Il y avoit deux archevêques, Guillaume de Tyr, Heraclius de Cesarée ; & quatre évêques, Albert de Betlehem, Raoul de Sebaste, Josse d'Acre, Romain de Tripoli : avec Pierre prieur du S. Sepulchre député du patriarche de Jerusalem, & Rainald abbé du mont de Sion.

Guil. Tyr. XXI. c. 26.

XIX. Guillaume archevêque de Tyr.

Bongars. præf. in Gesta Deper. F. n. XI.

Le plus fameux de tous ces prelats est Guillaume de Tyr auteur de la meilleure histoire que nous aïons du roïaume Latin de Jerusalem. Il étoit né dans le païs, mais de parens François & avoit fait en France ses études. Frideric archevêque de Tyr le fit archidiacre de son église vers l'an 1167. à la priere du roi Amauri & de plusieurs autres personnes considerables. Aussi-tôt il fut envoïé en ambassade à l'empereur de C. P. touchant une entreprise sur l'Egypte ; & s'acquitta très-bien de

AN. 1179.

ſa commiſſion. Environ deux ans après il vint à Rome, tant pour ſes affaires particulieres, que pour éviter l'indignation de ſon archevêque ; que toutefois il n'avoit pas meritée. A ſon retour le roi Amauri le fit precepteur du prince Baudoüin ſon fils âgé de neuf ans ; puis de l'avis des ſeigneurs il le fit ſon chancelier. Au mois de Mai 1174. il fut élu archevêque de Tyr, par le conſentement unanime du clergé & du peuple & avec l'agrément du roi, & ſacré le huitiéme Juin dans l'égliſe du ſaint Sepulcre, par les mains d'Amauri patriarche de Jeruſalem.

L'empereur Manuel envoya auſſi à Rome George metropolitain de Corfou, pour aſſiſter au concile & enſuite aller de ſa part vers l'empereur Frideric ; mais il tomba malade à Otrante où il étoit arrivé le quinziéme d'Octobre 1178. & y demeura ſix mois, pendant leſquels ſe tint le concile. C'eſt pourquoi l'empereur Manuel le rappella, pour aſſiſter à un concile indiqué par le patriarche de C. P. & Nectaire abbé des Caſules aſſiſta pour les Grecs au concile de Latran.

Epiſt. ap. Bar. an. 1178. Collat. de Conſ. c. 11. n. 6.

XX.
Troiſiéme concile de Latran.

Il s'y trouva trois cens deux évêques ; ſavoir cinquante-un de la province de Rome, dont le premier étoit Hubalde évêque d'Oſtie, qui deux ans après fut le pape Lucius III. Tous les prélats d'Italie étoient au nombre de cent ſoixante-un : entre leſquels je remarque Romuald archevêque de Salerne, & deux Grecs de la province de Reggio. De France les plus diſtinguez étoient, Guillaume archevêque de Reims, Guerin archevêque

to. x. conc. p. 1530. to. 12. Spicil. p. 633. nota ad Guill. Neubrig. p. 737.

Patr. Bituric.

AN. 1179. de Bourges auparavant abbé de Pontigni, qui mourut deux ans après en 1181. Pons archevêque de Narbonne, Jean de Sarisberi évêque de Chartres, & ſon ami Jean évêque de Poitiers. De Normandie Gilles évêque d'Evreux fut le ſeul qui aſſiſta à ce concile, d'Angleterre il n'y en eut que quatre; car les Anglois ſoûtenoient qu'ils ne devoient pas en envoyer davantage pour le concile general. D'Irlande y furent ſaint Laurent archevêque de Dublin, Catholique archevêque de Tuam, & cinq ou ſix évêques. Il y eut auſſi pluſieurs prélats Ecoſſois. Entre ceux d'Allemagne on compte Arnold archevêque de Treves, Chriſtien de Mayence & Conrad de Salsbourg. Il y avoit un évêque de Danemarc, & un archevêque de Hongrie, qui eſt nommé le dernier.

Roger.

Ce concile ſe tint dans l'égliſe de Latran, où le pape étoit ſur un ſiege élevé avec les cardinaux, les prefets, les ſenateurs & les conſuls de Rome. Il y eut trois ſeſſions, dont la premiere fut tenuë le lundi de la troiſiéme ſemaine de Carême qui étoit le cinquiéme jour de Mars 1179. la ſeconde le mercredi de la ſemaine ſuivante quatorziéme de Mars; la troiſiéme le lundi de la Paſſion dix-neuviéme du même mois.

XXI. Canons du concile de Latran. *to. x. p. 1507.*

En ce concile on fit vingt-ſept canons, dont le premier porte en ſubſtance: Pour prevenir les ſchiſmes, ſi dans l'élection du pape les cardinaux ne s'accordent pas aſſez pour la faire unanimement; celui-là ſera reconnu pour le pape qui aura les deux tiers des voix. Et celui qui n'ayant

n'aïant que le tiers au moins des deux tiers en prendra le nom, ſera privé de tout ordre ſacré & excommunié : enſorte qu'on ne lui accordera que le viatique à l'extrémité de la vie. La même peine s'étendra à ceux qui l'auront reçû pour pape. Le tout ſans préjudice des canons, qui ordonnent que la plus grande & la plus ſaine partie doit l'emporter ; parce que dans les autres égliſes les difficultez peuvent être décidées par leurs ſuperieurs, au lieu que l'égliſe Romaine n'a point de ſuperieur. Nous déclarons nulles les ordinations faites par les antipapes Octavien, Gui & Jean de Strume, & nous ordonnons que ceux qui ont reçû d'eux des dignitez eccleſiaſtiques ou des benefices, en ſoient privez. Nous caſſons les aliénations par eux faites des biens eccleſiaſtiques ; & nous déclarons ſuſpens des ordres ſacrez & des dignitez, ceux qui volontairement ont fait ſerment de tenir le ſchiſme. AN. 1179. *Can. 2.*

Perſonne ne ſera élû évêque qu'il n'ait trente ans accomplis, qu'il ne ſoit né en légitime mariage & recommandable par ſes mœurs & ſa doctrine. Si-tôt que ſon élection aura été confirmée & qu'il aura l'adminiſtration des biens de l'égliſe, les benefices qu'il avoit pourront être librement conferez par celui à qui il appartiendra. Quant aux dignitez inferieures, comme doïennez, archidiaconez & autres benefices à charge d'ames, perſonne ne pourra en être pourvû qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-cinq ans ; & il en ſera privé, ſi dans le *c. 3.*

AN. 1179.

temps marqué par les canons il n'eſt promû aux ordres convenables : ſçavoir le diaconat pour les archidiacres & la prêtriſe pour les autres. Les clercs qui auront fait une élection contre cette regle, ſeront privez du droit d'élire & ſuſpens de leurs benefices pendant trois ans ; l'évêque qui aura conſenti, perdra le droit de conferer ſes dignitez.

c. 4. 1. *Theſſ.* III. 2. *Theſſ.* 51.

Puiſque l'apôtre ſe nourriſſoit lui & les ſiens du travail de ſes mains, pour ôter tout prétexte aux faux apôtres & n'être point à charge aux fideles ; nous ne pouvons ſouffrir que quelques-uns de nos freres les évêques, obligent leurs inferieurs par les grands frais de viſites, à vendre les ornemens des égliſes, & à conſumer en un moment ce qui auroit ſuffi pour les faire ſubſiſter long-temps. C'eſt pourquoi nous ordonnons que les archevêques dans leurs viſites auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres ſept, les doïens & leurs inferieurs deux. Ils ne meneront point de chiens ou d'oiſeaux pour la chaſſe, & ſe contenteront pour leur table d'être ſervis ſuffiſamment & modeſtement. Les évêques n'impoſeront ni tailles ni exactions ſur leur clergé ; ils pourront ſeulement en cas de

c. 5. beſoin, lui demander un ſecours charitable. Si un évêque ordonne un prêtre ou un diacre ſans lui aſſigner un titre certain, dont il puiſſe ſubſiſter, il lui donnera dequoi vivre juſques à ce qu'il lui aſſigne un revenu eccleſiaſtique, à moins que le

clerc ne puiſſe ſubſiſter de ſon patrimoine. C'eſt le premier canon que je ſçache qui parle du titre patrimonial, ou plûtôt de patrimoine au lieu de titre eccleſiaſtique. AN. 1179.

L'abus des appellations trop fréquentes en avoit attiré un autre, ſçavoir que pour les prévenir les évêques & même les archidiacres prononçoient des ſentences de ſuſpenſe ou d'excommunication ſans monitions précedentes. Le concile leur défend d'en uſer ainſi, ſi ce n'eſt pour les fautes qui de leur nature emportent excommunication ; mais il défend auſſi aux inferieurs d'appeller ſans grief, ni avant l'entrée en cauſe. Si l'appellant ne vient point pourſuivre ſon appel, il ſera condamné aux dépens envers l'intimé qui ſe ſera preſenté. Or ces dépens étoient grands, ſur tout pour les appellations à Rome, où on alloit ſe défendre en perſonne. Il eſt défendu en particulier aux moines & aux autres religieux, d'appeller des corrections de diſcipline impoſées par leurs ſuperieurs ou leurs chapitres. c. 6.

Le concile défend comme des abus horribles de rien exiger pour l'intronisation des évêques ou des abbez, pour l'inſtallation des autres eccleſiaſtiques, ou la priſe de poſſeſſion des curez : pour les ſepultures, les mariages & les autres ſacremens ; enſorte qu'on les refuſe à ceux qui n'ont pas dequoi donner. Et il ne faut point, dit le concile, alleguer la longue coûtume qui ne rend l'abus que plus criminel. Il défend auſſi aux évêques & aux abbez d'impoſer aux égliſes de nouveaux cens ou de s'ap- c. 7.

AN. 1179. proprier une partie de leurs revenus. Il leur défend
c. 15. d'établir à certain prix des doïens pour exercer leur
c. 8. juriſdiction. Défenſe de conferer ou de promettre les benefices avant qu'ils vaquent, pour ne pas donner lieu de ſouhaiter la mort du titulaire. Les benefices vacans ſeront conferez dans ſix mois ; autrement le chapitre ſuppléera à la négligence de l'évêque, l'évêque à celle du chapitre, & le métropolitain à celle de l'un & de l'autre.

c. 9. Il y avoit de grandes plaintes des évêques contre les nouveaux ordres militaires des Templiers & des Hoſpitaliers. Ils recevoient des égliſes de la main des laïques, & dans les leurs ils inſtituoient & deſtituoient des prêtres à l'inſçû des évêques ; ils recevoient aux ſacremens les excommuniez & les interdits, & leur donnoient la ſépulSup. liv. LXX. ture. Ils abuſoient de la permiſſion donnée à leurs
n. 13. freres envoïez pour quêter, de faire ouvrir une fois l'an les égliſes interdites & y faire celebrer l'office divin ; car ſous ce prétexte pluſieurs de ces quêteurs venoient aux lieux interdits. Ils s'aſſocioient des confreres en pluſieurs lieux à qui ils communiquoient leurs privileges. Ces abus venoient moins de l'ordre des ſuperieurs que de l'indiſcretion des particuliers ; & le concile les condamna tous, non ſeulement à l'égard des ordres militaires, mais de tous les autres religieux.

c. 10. Les religieux, de quelque inſtitut qu'ils ſoient, ne ſeront point reçûs pour de l'argent, ſous peine au ſuperieur de privation de ſa charge, & au par-

AN. 1179.

ticulier de n'être jamais élevé aux ordres ſacrez. On ne permettra point à un religieux d'avoir de pecule, ſi ce n'eſt pour l'exercice de ſon obédience; celui qui ſera trouvé avoir un pecule ſera excommunié, & privé de la ſépulture commune, & on ne fera point d'oblation pour lui. L'abbé trouvé negligent ſur ce point ſera dépoſé. On ne donnera point pour de l'argent les prieurez ou les obédiences; & on ne changera point les prieurs conventuels, ſinon pour des cauſes graves, ou pour les élever à un plus haut rang.

On renouvelle les reglemens pour la continence des clercs, & les défenſes à ceux qui ſont dans les ordres ſacrez, de ſe charger d'affaires temporelles, comme d'intendance des terres, de juriſdictions ſeculieres, ou de la fonction d'avocats devant les juges laïques. On défend la pluralité des benefices, qui dès-lors étoit venuë à tel excès, que quelques-uns en avoient juſques à ſix & poſſedoient pluſieurs cures; d'où il arrivoit qu'ils ne pouvoient reſider ni faire leurs fonctions, & que pluſieurs dignes miniſtres de l'égliſe manquoient de ſubſiſtance. On défend aux laïques ſous peine d'anathême, d'inſtituer ou deſtituer des clercs dans les égliſes ſans autorité de l'évêque; ou d'obliger les eccleſiaſtiques à comparoître en jugement devant eux. On regle le droit des patrons, enſorte que s'ils ſont pluſieurs, ils s'accordent à nommer un ſeul prêtre pour déſervir l'égliſe; ou que celui-là ſoit préferé qui aura la pluralité des ſuffrages. Autrement l'évê-

c. 11.
c. 12.
c. 13. 14.
c. 17.

AN. 1179. que y pourvoira ; comme auſſi en cas de queſtion pour le droit de patronage, qui ne ſoit pas termi-
c. 14. née dans trois mois. Défenſe aux laïques de tranſferer à d'autres laïques les dîmes qu'ils poſſedent au peril de leurs ames. C'eſt ſur ce fondement que l'on conſerve aux laïques les dîmes dont on juge qu'ils étoient en poſſeſſion dès le temps de ce concile, & que l'on nomme dîmes inféodées.

Conc. Lat. c. 15. Les biens que les clercs ont acquis par le ſervice de l'égliſe, lui demeureront après leur mort, ſoit qu'ils en aïent diſpoſé par teſtament ou non.
c. 16. Dans la diſpoſition des affaires communes on ſuivra la concluſion de la plus grande & plus ſaine partie du chapitre, nonobſtant tout ſerment ou
c. 18. coûtume contraire. Afin de pourvoir à l'inſtruction des pauvres clercs en chaque égliſe cathédrale, il y aura un maître, à qui on aſſignera un benefice ſuffiſant, & qui enſeignera gratuitement. Ce que l'on rétablira dans les autres égliſes & dans les monaſteres où il y a eu autrefois quelque fonds deſtiné à cet effet. On n'exigera rien pour la permiſſion d'enſeigner, & on ne la refuſera point à celui qui en ſera capable ; ce ſeroit empêcher l'utilité de l'égliſe.

c. 19. On défend ſous peine d'anathême aux recteurs, conſuls, ou autres magiſtrats des villes, d'impoſer aux égliſes aucunes charges, ſoit pour fournir aux fortifications ou expeditions de guerre, ſoit autrement ; ni de diminuer la juriſdiction des évêques & des autres prélats ſur leurs ſujets. J'entens ici

AN. 1179.

la juriſdiction temporelle. On permet toutefois au clergé d'accorder quelque ſubſide volontaire pour ſubvenir aux neceſſitez publiques, quand les facultez des laïques n'y ſuffiſent pas.

On renouvelle la défenſe des tournois, & l'injonction d'obſerver la treve de Dieu telle que je l'ai expliqué en ſon temps. On défend d'établir de nouveaux peages ou d'autres exactions ſans l'autorité des ſouverains. C'eſt que chaque petit ſeigneur s'en donnoit l'autorité. On renouvelle l'excommunication contre les uſuriers, avec défenſe de recevoir leurs offrandes, ni leur donner la ſépulture eccleſiaſtique. On condamne la dureté de quelques eccleſiaſtiques, qui ne permettoient pas aux lépreux d'avoir des égliſes particulieres, quoiqu'ils ne fuſſent pas reçûs aux égliſes publiques. Le concile ordonne donc, que par-tout où les lépreux ſeront en aſſez grand nombre vivant en commun pour avoir une égliſe, un cimetiere & un prêtre particulier, on ne faſſe point difficulté de le leur permettre, & il les exempte de donner la dîme des fruits de leurs jardins & des beſtiaux qu'ils nourriſſent. C'eſt la premiere conſtitution que j'aïe remarquée touchant les léproſeries.

c. 20.
c. 21. 22.
Sup. l. LX. *n.* 41.
c. 23.
c. 25.

On défend aux Chrétiens ſous peine d'excommunication de porter aux Sarraſins des armes, du fer, ou du bois pour la conſtruction des galeres; comme auſſi d'être patrons ou pilotes ſur leurs bâtimens. Cette excommunication doit être ſouvent publiée dans les égliſes des villes maritimes. Les

c. 24.

AN. 1179.

seigneurs & les consuls des villes sont exhortez à confisquer les biens des coupables, & on les déclare esclaves de ceux qui les prendront. On excommunie aussi ceux qui prennent ou dépoüillent les Chrétiens allant sur mer, pour le commerce ou pour d'autres causes légitimes ; ou qui pillent ceux
c. 26. qui ont fait naufrage. Défense aux Juifs & aux Sarrasins d'avoir chez eux des esclaves Chrétiens, sous quelque pretexte que ce soit. Les Chrétiens seront reçûs en témoignage contre les Juifs, comme les Juifs contre les Chrétiens. Les biens des Juifs convertis leur seront conservez ; & il est défendu, sous peine d'excommunication, aux seigneurs ou aux magistrats de leur en rien ôter.

XXII. Peines contre les heretiques.

Le dernier canon du concile de Latran, est conçû en ces termes : L'église, comme dit S. Leon,
c. 27. bien qu'elle rejette les executions sanglantes, ne laisse pas d'être aidée par les loix des princes Chré-
Leo. ep. 15. al. 3. ad Turib.
Sup. liv. XXVII. *n.* 10. tiens ; & la crainte du supplice corporel fait quelquefois recourir au remede spirituel. Or les heretiques que l'on nomme Cathares, Patarins ou Publicains se sont tellement fortifiez dans la Gascogne, l'Albigeois, le territoire de Toulouse & en d'autres lieux ; qu'ils ne se cachent plus, mais enseignent publiquement leurs erreurs. C'est pourquoi nous les anathématisons, eux & ceux qui leur donnent protection ou retraite ; & s'ils meurent dans ce peché, nous défendons de faire d'oblation pour eux, ni de leur donner la sépulture entre les Chrétiens.

Quant

AN. 1178.

Quant aux Brabançons, Artagonons, Navarrois, Basques, Cottereaux & Triaverdins, qui ne respectent ni les églises ni les monasteres, & n'épargnent ni veuves ni orphelins, ni âge ni sexe, mais pillent & désolent tout comme des payens; nous ordonnons pareillement, que ceux qui les auront soudoïez, retenus ou protegez, soient denoncez excommuniez dans les églises les dimanches & les fêtes, & ne soient absous qu'après avoir renoncé à cette pernicieuse societé. Or tous ceux qui s'étoient engagez à eux par quelque traité doivent sçavoir qu'ils sont quittes de tout hommage ou serment qu'ils pourroient leur avoir fait. Au contraire nous leur enjoignons à eux & à tous les fideles pour la rémission de leurs pechez, de s'opposer courageusement à ces ravages, & de défendre les Chrétiens contre ces malheureux, dont nous desirons que les biens soient confisquez, & qu'il soit libre aux seigneurs de les reduire en servitude. Quant à ceux qui mourront vraiment penitens en leur faisant la guerre, ils ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs pechez, & la récompense éternelle. Nous remettons aussi à tous ceux qui prendront les armes contre eux, deux années de leur penitence, laissant à la discretion des évêques de leur accorder selon leur travail, une plus grande indulgence; & cependant nous les recevons sous la protection de l'église; comme ceux qui visitent le saint sepulcre. Mais ceux qui mépriseront les exhortations des évêques pour prendre les armes

AN. 1172.

V. Marca VI hist. Bearn. c. 4. n. 7. Cang. Coterelli.

contre ces méchans, seront excommuniez. Ces Cottereaux ou Routiers, comme d'autres les nommoient, étoient des troupes ramassées de differentes nations, dont les seigneurs se servoient pour leurs guerres particulieres, & qui vivoient sans discipline & sans religion. On voit en ce canon le concours des deux puissances ecclesiastique & seculiere, suivant l'autorité de saint Leon rapportée en tête. L'église prononce de son chef l'excommunication, la défense d'offrir le sacrifice pour les coupables, & de leur donner la sepulture; mais elle emploïe le secours des loix & l'autorité des princes en dispensant du serment de fidelité en ordonnant de prendre les armes contre les coupables, de confisquer leurs biens & les réduire en servitude. Et elle use encore de son droit en appliquant les travaux de cette guerre pour la rémission des pechez, & y attachant deux années d'indulgence. C'est ce qu'il est important de distinguer, non seulement dans ce canon, mais dans les autres semblables.

XXIII. Erreur de Pierre Lombard.

Gualt. de sancto Vict. Ms. Duboulai, hist. univ. to. 2. p. 431.

En ce concile le pape Alexandre avoit dessein de condamner cette proposition de Pierre Lombard évêque de Paris: J. C. en tant qu'homme n'est pas quelque chose. Mais quelques cardinaux lui dirent: Seigneur, nous avons de plus grandes affaires à traiter. Au contraire, dit le pape, la premiere & la plus grande affaire est de traiter de la foi & des hérétiques. Alors ces cardinaux sortirent du consistoire; & un évêque Gallois nommé Adam, sortit avec eux, disant: Seigneur, je

défendrai la doctrine de mon maître, moi qui ai autrefois été prépoſé à ſes écoles. C'étoit Adam évêque de ſaint Aſaf, qui avoit été diſciple de Pierre Lombard, & maître de Jean de Sariſberi. La queſtion ne fut donc point agitée dans le concile; mais quelque temps après le pape Alexandre écrivit ſur ce ſujet à Guillaume archevêque de Reims & ſon légat, qui avoit aſſiſté au concile; lui ordonnant d'aſſembler les docteurs des écoles de Paris, de Reims & des autres villes d'alentour, & de défendre par l'autorité du pape, ſous peine d'anathême, que perſonne à l'avenir n'eût la hardieſſe de dire que J. C. en tant qu'homme n'eſt pas quelque choſe.

AN. 1179.

Sup. liv. LXX. *n.* 35. LXXII. *n.* 54.

Quelques années auparavant le pape avoit écrit ſur ce ſujet au même Guillaume, lorſqu'il étoit archevêque de Sens, lui ordonnant d'aſſembler à Paris ſes ſuffragans avec d'autres perſonnages pieux & prudens, pour défendre abſolument d'enſeigner cette doctrine. Or elle fut principalement combattuë par Gautier de ſaint Victor docteur fameux, ſixiéme prieur de cette abbaïe, & ſucceſſeur du celebre Richard, mort le dixiéme jour de Mars 1173. dont nous avons grand nombre d'écrits, la plûpart de pieté. Ceux de Gautier ne ſont pas imprimez, & il y a quatre livres qui portent ce titre: Contre les héreſies manifeſtes & condamnées même dans les conciles, que ſoutiennent les ſophiſtes Abaillard, Lombard, Pierre de Poitiers & Gilbert de la Poirée. Il les nomme les quatre labyrintes de la France, & dit qu'ils ſe ſont égarez en

Duboulai. p. 403. *& to.* X. *conc. p.* 1529. *Matth. Pariſ.*

AN. 1178.

suivant Aristote dans sa dialectique, & traitant avec la legereté scholastique les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. Il les combat par l'autorité de l'écriture & des peres.

XXIV. Evêques d'Allemagne. *Arnold. Chr. Slav.* II. *c.* 28.

Au concile de Latran vinrent plusieurs ecclesiastiques d'Allemagne ordonnez par les schismatiques, esperant obtenir grace du pape. Il y vint principalement des clercs & des moines de l'église d'Halberstat, que l'évêque Geron avoit déchirée. Le pape usa d'indulgence à leur égard, parce que Geron n'avoit pas été ordonné par un schismatique, mais par Hartuic archevêque de Breme catholique. Il fut donc permis à ceux qu'il avoit ordonnez, non seulement d'exercer leurs fonctions, mais de monter aux ordres superieurs. Geron obtint lui-même la liberté de faire par-tout les fonctions épiscopales. Christien archevêque de Maïence & Philippe de Cologne, aïant abjuré le schisme & quitté les palliums qu'ils avoient reçûs des antipapes, en reçurent de nouveaux de la main du cardinal Hyacinthe. Baudoüin archevêque de Breme étoit mort l'année précedente 1178. le jour même qu'il devoit recevoir les lettres de sa déposition. On élut à sa place le docteur Berthold; & le prevôt Otton fut le seul qui appella de cette élection. Bertold vint au concile de Latran; & demanda au pape d'être sacré, s'en tenant fort assuré. Mais la veille il s'étoit assis dans le concile entre les évêques, quoiqu'il ne fût pas prêtre; ce qui lui avoit attiré une grande indignation. Un docteur nommé Gerard parla pour lui, disant

Chr. Alberst. an. 1179.

AN. 1179.

qu'il étoit de bonnes mœurs,& qu'il ſçavoit les arts liberaux, l'écriture ſainte, les decrets & les loix, enfin qu'il avoit été élû tout d'une voix, & conclut en diſant au pape : Il vous prie de l'ordonner aujourd'hui prêtre & demain évêque. Le pape dit : Je crois bien ce que vous avancez ; mais il eſt dit : *1. Tim. v. 22.* Ne vous preſſez point d'impoſer les mains. J'en parlerai à nos freres, & nous examinerons la maniere de l'élection. Deux cardinaux interrogerent les deputez de Breme & ne les trouverent pas d'accord. Enſuite le pape en conſiſtoire prononça ainſi la ſentence. Mes freres, j'ai vû votre élû, je ſuis content de ſa perſonne, de ſa ſcience, de ſon éloquence, de ſes mœurs mêmes, autant que je le puis connoître ; mais la maniere de ſon élection me déplaît. Il a été élû n'étant pas encore dans les ordres ſacrez, enſorte qu'il eût pû contracter mariage. Nous avons appris auſſi qu'il y a eu appellation, dont on a contraint l'appellant à ſe deſiſter. Que votre élû s'eſt fait élire une ſeconde fois, caſſant ainſi ſa premiere élection. Enfin qu'il a reçû l'inveſtiture de l'empereur avant les ordres ſacrez. Il n'eſt pas facile de diſpenſer de tant d'irregularitez : c'eſt pourquoi nous jugeons votre élection nulle. Comme Berthold vouloit encore parler, les huiſſiers crierent en Italien : *Levate : andate, andate.* Levez-vous : allez, allez. Sifrid évêque de Brandebourg & fils du marquis Albert, fut élû enſuite archevêque de Breme.

En ce concile le pape ſacra deux évêques Anglois & deux Ecoſſois, dont l'un étoit venu à Ro- *Alb. Stad.*

AN. 1179.

me avec un seul cheval, l'autre à pied avec un seul compagnon. Il s'y trouva aussi un évêque Irlandois, qui n'avoit autre revenu que le lait de trois vaches; & quand elles manquoient de lait, ses diocesains lui en fournissoient trois autres. En ce même concile le pape fit deux nouveaux cardinaux, sçavoir Guillaume archevêque de Reims, beau-frere du roi de France, sous le titre de sainte Sabine, & Henri abbé de Clairvaux, qu'il fit évêque d'Albane. Il avoit été abbé de Hautecombe, d'où il fut transferé à Clairvaux en 1176. & quand il fut fait cardinal, Pierre abbé d'Igni fut élû abbé de Clairvaux.

Roger. Hoved.

Chr. Claravall.

XXV.

S. Laurent de Dublin.

Le pape fit aussi son légat en ce concile Laurent archevêque de Dublin en Irlande, dont l'histoire merite d'être rapportée. Il étoit né dans le païs même, de parens nobles au diocese de Glandelac, depuis uni à celui de Dublin; & il n'avoit encore que dix ans, quand son pere pria l'évêque de chercher par le sort, lequel de ses enfans il devoit donner à Dieu pour être élevé dans le clergé. Le jeune Laurent dit en riant, qu'il n'étoit pas besoin de sort, & s'offrit de lui-même: le pere y consentit, & le prenant par la main, l'offrit à Dieu & à saint Coëngin patron du diocese. C'est un saint abbé qui vivoit au sixiéme siecle dans le même lieu, & est honoré le troisiéme jour de Juin. Il y avoit fondé un monastere qui étoit beaucoup plus riche que l'église cathedrale; & Laurent en fut élû abbé à l'âge de vingt-cinq ans. Quelques années après l'évêque de Glandelac étant mort, il fut élû pour lui succeder; mais il le refusa, disant qu'il étoit encore

Vita ap. Sur. 14. Nov.

c. 4.

Boll. to. XV. p. 310.

c. 6.

c. 10.

trop jeune. Assez long-temps après Gregoire archevêque de Dublin mourut, & plusieurs aspiroient à ce siege, se fondant sur leur noblesse ou sur leur doctrine ; mais quand ce vint à l'élection, les avis partagez se réunirent, & l'abbé Laurent, malgré sa résistance, fut élû tout d'une voix. AN. 1179.

Au lieu des chanoines seculiers qu'il avoit trouvez dans sa cathedrale de Dublin, il en établit de reguliers de sa congregation d'Aroaise, abbaïe fondée quatre-vingt ans auparavant dans le dioceſe d'Arras. L'archevêque Laurent embrassa lui-même leur institut, où il joignit des austeritez particulieres, portant continuellement le cilice, & se faisant donner la discipline trois fois par jour. Tous les jours il faisoit manger en sa presence au moins trente pauvres. Etant allé en Angleterre pour les affaires de son église, il vint trouver le roi Henri à Cantorberi ; & aïant passé la nuit en prieres au tombeau de saint Thomas, il se prépara le lendemain à celebrer la messe solemnellement à la priere des moines. Comme il marchoit à l'autel revêtu de ses ornemens pontificaux, un homme extravagant entendant dire que c'étoit un saint, alla s'imaginer que ce seroit une œuvre meritoire de le rendre martyr comme saint Thomas. Dans cette pensée il prit un grand bâton, & perçant la foule il en frappa l'archevêque sur la tête de toute sa force. Il tomba au coin de l'autel, & les moines & les autres assistans le croïant blessé à mort, se prosternerent sur le visage fondant en larmes. Mais le saint prélat leva bien-tôt la tête, & aïant beni de l'eau

c. 11. 12.

Gall. Chr. to. 4. *p.* 95.

c. 15.

c. 19.

AN. 1179. il en fit laver ſa plaïe. Le ſang s'arrêta, & le prélat ſe trouva ſi-bien gueri, qu'il commença la meſſe & l'acheva. L'auteur de ſa vie dit avoir été témoin oculaire de ce fait. Le roi vouloit faire pendre le malheureux qui l'avoit frappé, mais le ſaint prélat obtint à force de prieres, qu'on ne lui fît point de mal.

c. 23. Etant revenu du concile de Latran avec le titre de légat, il ſe ſervit de ſon autorité pour retrancher les abus qui regnoient dans l'égliſe d'Irlande. Il ſignala principalement ſon zele contre l'incontinence des clercs; & quoiqu'il eût bien pû abſoudre les coupables, il les renvoïoit au pape, enſorte qu'une fois il envoïa à Rome pour ce ſujet juſques à cent quarante prêtres. Il ne vécut gueres que deux ans depuis le concile, & vint mourir en Normandie à cette occaſion. Il s'étoit élevé un c. 31. grand differend entre Henri roi d'Angleterre & Deronogue le plus puiſſant roi d'Irlande. L'archevêque voulant procurer la paix entre eux, paſſa en Angleterre; mais le roi Henri ne voulut point y entendre, & défendit de laiſſer retourner le ſaint prélat en Irlande. Le roi paſſa en Normandie, & l'archevêque l'aïant attendu trois ſemaines au monaſtere d'Abendon, réſolut de le ſuivre & s'embarqua à Douvres. Mais quand on fut arrivé à Guiſſand la fiévre le prit; & prévoïant ſa fin, il chercha un lieu ſur le chemin où il pût s'arrêter, & vint à l'abbaïe d'Eu, ſituée à l'entrée de la Normandie au dioceſe de Roüen. Elle avoit été fondée en 1119. pour des chanoines reguliers de la congregation de

Gall. Chr. to. 4. p. 195.

ſaint

saint Victor de Paris, & étoit gouvernée par Osbert son sixiéme abbé. Le saint archevêque le fit appeller, si-tôt qu'il fut arrivé & mis au lit ; & s'étant confessé à lui il reçut le viatique. Quelques jours après il reçut l'extrême-onction, & comme on l'avertissoit de faire son testament il répondit : Dieu sçait qu'il ne me reste pas un denier sous le soleil. Il mourut ainsi le samedi quatorziéme de Novembre 1181. & fut enterré dans l'église d'Eu. Le pape Honorius III. le canonisa quarante-quatre ans après en 1225. & l'église honore sa memoire le jour de sa mort.

AN. 1179.

Neustria pia. p. 694. Vita. c. 32.

Martyrol. R. 14. Nov.

Le roi de France Louis se sentant infirme & déja avancé en âge, car il avoit près de soixante ans, assembla à Paris en 1179. tous les prélats & les seigneurs de son roïaume dans le palais de l'évêque Maurice, où étant entré seul dans la chapelle, il commença par faire sa priere à Dieu comme il avoit accoûtumé en toutes ses actions ; puis appellant l'un après l'autre les prélats & les seigneurs, il leur communiqua le dessein qu'il avoit de faire couronner roi son fils Philippe le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, & tous approuverent sa resolution. Mais le temps de la ceremonie étant venu le jeune prince, qui n'avoit que quatorze ans, s'égara à la chasse, & s'étant trouvé seul dans le bois fut saisi d'une fraïeur qui lui donna la fiévre. La maladie devint considerable, & son sacre fut differé.

XXVI. Couronnement de Philippe fils du roi de France.

Rigor. de gest. Phil.

Cependant le roi Louis sensiblement affligé, fut averti en songe d'aller en pelerinage à saint Thomas de Cantorberi, s'il vouloit obtenir la guerison de

Roger. Hoved. p. 592.

AN. 1179.

son fils. Il envoïa donc demander au roi Henri la permission & la sûreté pour passer en Angleterre; & l'aïant obtenuë il se mit en chemin contre l'avis de plusieurs, accompagné de Philippe comte de Flandres, Baudoüin comte de Guines, Henri duc de Louvain & d'autres seigneurs. Il arriva à Douvres le mercredi vingt-deuxiéme d'Août 1179. & trouva sur le rivage le roi d'Angleterre, qui le reçut avec grande joïe & grand honneur comme son seigneur & son ami; & le défraïa magnifiquement lui & toute sa suite. Le lendemain veille de saint Barthelemi il le mena à Cantorberi jusques à la tombe de S. Thomas, où le roi Louis offrit une grande coupe d'or; & pour les moines cent muids de vin par an à perpetuité païables en France à Poissi; avec exemption de tous droits pour tout ce qui seroit désormais acheté en France à leur usage. Le roi Louis s'en retourna trois jours après & arriva à Guissand le dimanche vingt-sixiéme d'Août.

Il trouva le prince son fils guéri, & ordonna à tous les prélats & les seigneurs de son roïaume de se trouver à Reims à la Toussaints pour son sacre. Le nouveau cardinal Guillaume aux Blanches-mains archevêque de Reims légat du S. siege & oncle du jeune prince en fit la ceremonie, assisté des archevêques de Tours, de Bourges & de Sens, & de presque tous les évêques du roïaume. Le jeune Henri roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, porta devant Philippe depuis sa chambre jusques à l'église la couronne qu'il devoit recevoir. Philippe comte de Flandres portoit l'épée, & d'autres

seigneurs marchoient devant & après faisant d'autres fonctions. Mais le roi Louis ne pût assister au sacre de son fils ; car au retour d'Angleterre, comme il alloit à S. Denis il fut subitement frappé du froid & tomba en paralysie, qui lui fit perdre l'usage de la moitié du corps. Le dimanche d'après la Toussaints, qui étoit le quatriéme jour de Novembre, l'archevêque Guillaume tint à Reims un concile avec tous les évêques de sa province. AN. 1179. *Anct. Aquicinct. an. 1179.*

XXVII. Schisme en Ecosse.

En Ecosse il y eut un schisme dans l'église de saint André après la mort de l'évêque Richard ; les chanoines élurent le docteur Jean, mais le roi Guillaume choisit Hugues son chapelain & le fit sacrer par les évêques de son roïaume ; nonobstant l'appellation que Jean avoit interjettée au pape pour juger ce differend. Le pape Alexandre envoïa en Ecosse Alexis soudiacre de l'église Romaine, qui déposa Hugues, comme intrus par violence, confirma l'élection de Jean & le fit sacrer avec la permission du roi ; qui y consentit par le conseil des évêques, pour faire lever l'interdit que le légat avoit jetté sur le diocese de saint André. Mais aussi-tôt après le roi défendit à Jean de demeurer dans son roïaume. Hugues cependant se portoit pour évêque comme auparavant ; & partit pour aller à Rome emportant la chapelle épiscopale avec l'anneau & la crosse. Le légat Alexis l'excommunia, & le pape confirma la sentence par une lettre adressée aux prélats d'Ecosse & au clergé particulier de saint André. *Roger. Hoved. p. 597.* *Alex. III. ep. 55.* *Ep. 56.*

Le pape fit plus, il donna la légation d'Ecosse à

AN. 1180. Roger archevêque d'Yorc, lui ordonnant que conjointement avec Hugues évêque de Durham il excommuniât le roi d'Ecoſſe & mît ſon roïaume en interdit s'il ne laiſſoit l'évêque Jean en poſſeſſion paiſible de l'égliſe de S. André. Il défendit auſſi à ce prélat de quitter ce ſiege par crainte ou autre-
Ep. 7. ment, ou d'en accepter un autre, ſous peine de les perdre tous deux ; & il écrivit au roi d'Ecoſſe, le menaçant, s'il n'obéïſſoit, de remettre ſon roïaume en ſujettion, ſans doute roi d'Angleterre. Mais le roi d'Ecoſſe Guillaume ſans être touché de ces menaces chaſſa de ſon roïaume Jean évêque de ſaint André & ſon oncle Matthieu évêque d'Aberden. C'eſt pourquoi l'archevêque d'Yorc, l'évêque de Durham & le légat Alexis, executant leur commiſſion excommunierent le roi & mirent ſon roïaume en interdit.

XXVIII. L'antipape Lando ſe ſoumet.

Sup. n. 2. Auct. Aquicinct. an. 1175. V. Pag. 1180. n. 8.

Cette année 1180. le pape Alexandre réduiſit l'antipape Lando qui ſe faiſoit nommer Innocent III. Le pape plus indigné contre ce rebelle que contre les précedens, qui avoient l'empereur pour eux & un parti conſiderable, tint conſeil avec les cardinaux, & de leur avis fit ſa paix avec leurs confreres parens de l'antipape Octavien, dont le frere étoit le protecteur de Lando ; il acheta de lui pour une groſſe ſomme le château de Palombara, qui étoit la retraite de cet antipape ; & le prit ainſi par l'induſtrie de Hugues cardinal diacre autrement Huguccion, de la famille de Pierre de Leon. Lando vint ſe jetter aux pieds du pape, qui le fit enfermer à Cava avec ſes ſectateurs ; mais il en avoit ſi peu que

la plûpart des hiſtoriens n'ont fait aucune mention de lui. Ce n'eſt donc qu'à ſa priſe que le ſchiſme fut entierement éteint. AN. 1180.

En France le jeune roi Philippe épouſa Iſabelle fille de Baudouin comte de Hainaut & ſe fit couronner une ſeconde fois avec elle le jour de l'Aſcenſion vingt-neuviéme de Mai 1198. Cette ceremonie ſe fit à S. Denis par les mains de Gui archevêque de Sens : ce que Guillaume archevêque de Rheims trouva fort mauvais, & en porta ſes plaintes au pape. Il en étoit d'autant plus irrité que le jeune roi voïant ſon pere paralytique, s'étoit livré au comte de Flandres & aliené de la reine ſa mere & de l'archevêque de Rheims frere de cette princeſſe. Le roi Louis ne ſurvêcut que trois mois & demi, & mourut à Paris le jeudi dix-huitiéme de Septembre de la même année, âgé de ſoixante ans, dont il avoit regné quarante-trois depuis la mort de ſon pere. Il fut enterré à l'abbaïe de Barbeau de l'ordre de Cîteaux près de Melun, qu'il avoit fondé en 1147. On voit un témoignage de la pieté de ce prince dans une lettre que lui écrivit le pape Alexandre III. lorſqu'il reſidoit à Sens en 1164. car elle fait voir qu'il obſervoit trois Carêmes, le grand, l'Avent & celui de ſaint Martin depuis l'octave de la Touſſaints juſques à l'Avent, & qu'il faiſoit une abſtinence particuliere les vendredis. Philippe ſon fils commença donc à regner ſeul à l'âge de quinze ans & en regna quarante-deux. On lui donna dès ſon temps le ſurnom d'Auguſte ſous lequel il eſt connu.

XXIX. Mort de Louis VII. Philippe Auguſte roi.

Roger. Hoved. p. 593.
Rigord. an. 1. Anct. Aquicinct.

Gall. Chr. t. 4. p. 125.
Alex. ep. 33. t. 10. conc. p. 1326.

Rigord. prolog.

Jean de Sariſberi évêque de Chartres mourut la

XXX. Pierre de Celſe évêque de Chartres.

AN. 1180.

même année 1180. le vingt-cinquiéme d'Octobre après avoir tenu ce ſiege quatre ans & près de trois mois ; & fut enterré à l'abbaïe de Joſaphat près de Chartres. Outre les deux ouvrages dont j'ai parlé ſçavoir le Policratique & le Metalogue, il écrivit la vie de S. Thomas de Cantorberi ſon cher maître, & grand nombre de lettres dont il nous reſte plus de trois cens. On y voit pluſieurs particularitez remarquables des affaires de ſon temps, principalement de celles de ſaint Thomas.

Chr. Bod. S. Matth. Sup. liv. LXXII. *n.* 53.

Sup. liv. LXX. *n.* 35.

Son ſucceſſeur dans le ſiege de Chartres fut Pierre de Celle ſon ami particulier. Pierre dans ſa premiere jeuneſſe vécut quelque temps à S. Martin des champs près de Paris : vers l'an 1150. il fut abbé de Mouſtier-la-Celle au dioceſe de Troïes, dont le nom lui eſt demeuré, quoiqu'il ait été depuis abbé de S. Remi de Reims, où il paſſa en 1162. Enfin il fut élu évêque de Chartres en 1180. & tint ce ſiege ſept ans. Il étoit en grande réputation pour ſa doctrine & pour ſa vertu, & en relation avec tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'égliſe, comme il paroît par ſes lettres. Depuis qu'il fut abbé de ſaint Remi le pape Alexandre III. le commit ſouvent pour juge, non ſeulement en des affaires eccleſiaſtiques, mais entre les laïques pour cauſe d'uſures, ou de protection des pupiles ou des croiſez ; car l'égliſe étoit alors en poſſeſſion de juger de ces cauſes ; & par ces exemples on peut eſtimer ce qui ſe paſſoit dans les autres provinces.

Præf. edit. 1671. *Poſt. ep. Pet. Cel. & t.* 10. *conc. p.* 1247.

XXXI. Queſtion du Dieu de Mahomet.

L'empereur Manuel Comnene mourut peu de jours après le roi Louis le jeune. Il étoit tombé ma-

AN. 1180.

lade dès devant le mois de Mars de la même année 1180. indiction treiziéme, dans le temps qu'il agitoit une queſtion de théologie qui ne fut terminée que trois mois après. Il y avoit dans le catechiſme des Grecs un anathême contre le Dieu de Mahomet, qui n'engendre point & n'eſt point engendré, mais qui eſt diſent-ils *Holóſphiros*, comme qui diroit, ſolide & tout d'une piece; car c'eſt ainſi que les Grecs rendoient le mot Arabe *Elſemed*, qui eſt un des noms de Dieu ſelon les Muſulmans. L'empereur Manuel vouloit faire effacer cet anathême de tous les catéchiſmes; diſant que les Muſulmans qui ſe voudroient convertir, étoient ſcandaliſez de voir une malediction prononcée contre Dieu, de quelque maniere que ce fût. Pour ce ſujet Manuel appella le patriarche Théodoſe & les évêques les plus ſçavans & les plus vertueux qui ſe rencontrerent à C. P. & après un exorde magnifique, il leur expliqua ſa propoſition. Tous les prélats la rejetterent: aïant même peine à l'écouter, & lui expliquerent charitablement le ſens de cet anathême, qui ne tombe point ſur le vrai Dieu, mais ſur le fantôme que s'eſt forgé Mahomet, d'un Dieu qui n'engendre point: au lieu que les Chrétiens adorent un Dieu pere.

Nicet. liv. VII. p. 142. C.

Ibid. p. 139.

L'empereur ne laiſſa pas de ſuivre ſon deſſein & publia un écrit où traitant d'ignorans & d'imprudens les empereurs & les prélats précedens, qui avoient ſouffert cet anathême, il apportoit des raiſons ſpecieuſes pour l'abolir. Mais le patriarche ſe déclara hautement contre cet écrit, comme con-

AN. 1180.

tenant des nouveautez dangereuſes ; dequoi l'empereur déja chagrin par ſa maladie fut extrémement irrité. Il réduiſit donc ſon écrit en abregé & s'étant fait porter à Scutari, pour être en meilleur air & plus en repos, il y fit venir les prélats & les hommes les plus diſtinguez par leur ſçavoir. Mais ils furent à peine débarquez, qu'un de ſes ſecretaires les plus affidez nommé Théodore leur vint dire que l'empereur n'étoit pas alors viſible à cauſe de ſa maladie ; & qu'ils devoient entendre la lecture de deux papiers qu'il avoit en main ; l'un étoit l'écrit dont j'ai parlé, que l'empereur vouloit faire ſouſcrire aux prélats ; dans l'autre adreſſé au patriarche Theodoſe & aux évêques, l'empereur ſe plaignoit de leur reſiſtance, & les menaçoit d'aſſembler un plus grand concile, & même de faire examiner cette queſtion par le pape. Enfin après pluſieurs conteſtations, les prélats convinrent, quoi qu'avec peine, que l'on effaceroit des catéchiſmes l'anathême au dieu de Mahomet ; & que l'on mettroit ſeulement : Anathême à Mahomet, & à toute ſa doctrine & ſa ſecte. Ainſi fut terminée cette affaire au bout de trois mois.

Catalog. Jus G. R p. 303. Pagi. 1179.

Le patriarche Théodoſe avoit ſuccedé à Chariton mort en 1177. après avoir tenu le ſiege de C. P. quatorze mois. Théodoſe étoit originaire d'Antioche & avoit été long-temps moine au mont ſaint Auxence ; il tint ſix ans le ſiege de C. P. Nous avons de lui une conſtitution ſynodale dattée du trentiéme de Juillet indiction douziéme, qui eſt l'année 1179. portant qu'une fille peut épouſer le

Jus Gr. R. lib. 2. p. 231.

couſin

AN. 1180.

cousin de celui à qui elle a été fiancée avant l'âge de puberté, parce que ces fiançailles étoient nulles.

Ce patriarche voyant l'empereur dangereusement malade, lui conseilloit pendant qu'il étoit encore temps & qu'il avoit l'esprit sain, de donner ordre aux affaires de l'empire ; & de chercher un homme capable de conduire son fils qu'il laissoit en bas âge. Mais l'empereur lui répondit, qu'il étoit assuré de ne pas mourir de cette maladie, & de vivre encore quatorze ans. C'est qu'il croyoit à des astrologues, qui lui promettoient une prompte guerison & de grandes conquêtes. Toutefois la maladie augmentant toûjours, il vit enfin évanoüir ses esperances, & par le conseil du patriarche il signa un petit écrit contre l'astrologie. Ensuite s'étant lui même tâté le pouls, il se frappa la cuisse en jettant un grand soûpir, & demanda l'habit monastique. On en prit un tel qu'on le pût trouver dans cette surprise, & on l'en revêtit par dessus ses habits ordinaires, quoiqu'il se trouvât trop court & indecent. L'empereur Manuel mourut ainsi le vingt-quatriéme de Septembre 1180. selon les Grecs 6689. l'indiction quatorziéme commençant. Il avoit regné trente-sept ans & demi, & fut enterré à C. P. dans le monastere du Pantocrator, c'est-à-dire, du tout-puissant, fondé par l'imperatrice Irene sa mere, où étoient des moines de l'ordre de saint Antoine jusques au nombre de sept cens. On y transporta peu de temps après une pierre de marbre rouge de la grandeur d'un homme, que Manuel avoit fait apporter d'Ephe-

XXXII. Mort de Manuel. Alexis Comnene empereur. *Nicet. p.* 142. *D.*

Cang. C. P. IV. *n.* 3.

AN. 1180.

se ; & que l'on prétendoit être celle où le corps de J. C. avoit été embaumé à la descente de la croix.

Nicet. VII. *n.* 3. *p.* 134. *D.*

Manuel fonda lui-même à l'entrée du Pont Euxin un monastere en l'honneur de S. Michel, où il rassembla les moines estimez les plus parfaits ; & pour leur ôter tout sujet de dissipation, il ne leur donna ni terres labourables, ni vignes, ni autres immeubles, assignant tout leur revenu sur le trésor imperial. Aussi renouvella-t-il une constitution de Nicephore Phocas, qui défendoit aux monasteres d'augmenter leurs acquisitions ; & il blâmoit les fondations de son pere & de son ayeul, qui avoient donné aux monasteres quantité de terres fertiles & de belles prairies : disant, qu'ils n'avoient pas bien fait leurs bonnes œuvres, que les moines doivent habiter des cavernes, des deserts & des lieux écartez, puisqu'ils avoient renoncé au monde ; & ne se pas montrer dans les villes & les places publiques. Il se plaignoit aussi de la décadence de l'état monastique, qui ne consistoit presque plus que dans l'habit, la grande barbe & l'exterieur.

G. Tyr. XXII. *c.* 4. 5.

Guillaume archevêque de Tyr revenant du concile de Latran passa l'hiver à C. P. & n'en partit que le mercredi de Pâques vingt-troisiéme d'Avril de cette année 1180. Il loüe extrémement la magnificence de l'empereur Manuel, particulierement ses aumônes ; & dit que son ame est allée au ciel, & que sa memoire est en benediction. Ce qui montre que ce prélat, tout latin qu'il étoit,

AN. 1180.

le tenoit pour catholique. Auſſi avez-vous vû que Manuel entretenoit commerce avec le pape Alexandre; & on ne peut dire que de ſon temps le ſchiſme des Grecs fût encore formé. Son fils Alexis Comnene lui ſucceda âgé d'environ treize ans, ſous la conduite de ſa mere Marie fille de Raimond prince d'Antioche; qui étoit gouvernée elle-même par Alexis Comnene protoveſtiaire ou grand maître de la garderobe, couſin du défunt empereur.

Cang. famil. Byz. p. 186.

La même année 1180. mourut Amauri patriarche Latin de Jeruſalem, qui à cauſe de ſa ſimplicité avoit été peu utile à ſon égliſe. Son ſucceſſeur fut Heraclius auparavant archevêque Latin de Ceſarée, homme de ſi mauvais exemple, qu'il entretenoit publiquement une femme, que le peuple nommoit la patriarcheſſe, lorſqu'il la voyoit paſſer dans les ruës magnifiquement parée. A l'élection de ce prélat on diſoit tout haut: La croix ſera perduë ſous le patriarche Heraclius, comme elle a été recouvrée ſous l'empereur Heraclius; ce qui fut confirmé par l'évenement. Il tint le ſiege de Jeruſalem onze ans.

XXXIII. Egliſe Latine d'Orient.

Sanut. III. fidel. Cruc. par. 6. c. ult.

Les affaires de ce royaume deperiſſoient à vûë d'œil, par l'accroiſſement de la puiſſance de Saladin, qui après s'être rendu maître de l'Egypte s'étendoit dans la Syrie, avoit pris Damas & menaçoit tout le reſte de la ſucceſſion de Noradin. Ainſi les forces de infideles étoient réünies, au lieu que quatre vingt ans auparavant, quand les Francs entrerent dans le pays, elles étoient diviſées entre un grand nombre de ſeigneurs. Les Francs étoient

G. Tyr. XXI. c. 6. 7.

AN. 1180. d'ailleurs affoiblis en eux-mêmes par l'extrême corruption de leurs mœurs, & leur incapacité dans la guerre, & les exercices militaires. C'eſt ainſi qu'en parloit Guillaume de Tyr; prevoyant avec douleur
c. 5. la ruine prochaine de cet état. On en donna la regence pendant le bas âge du roi Baudoüin IV. à Raimond III. comte de Tripoli, deſcendu de Raimond comte de Touloufe & parent du jeune roi; & on reſolut de s'oppoſer avec toutes les forces du
c. 20. 23. royaume aux progrès de Saladin. En effet ce prince étant venu attaquer Aſcalon en 1177. le roi Baudoüin marcha contre lui; & il y eut une grande bataille, où Saladin fut entierement défait. Mais peu de temps après le comte de Tripoli, qui aſſiegeoit Harenc, c'eſt-à-dire, Harem, château dépendant
c. 25. d'Alep, leva le ſiege lorſque la place étoit prête à ſe
Vie de Salad. MS. rendre; & le fit pour de l'argent, qu'il reçût du jeune ſultan Saleh Iſmaël: ce qui confirma l'opinion que l'on avoit que le comte s'entendoit avec les Sarafins, & même avec Saladin.

c. 26. L'année ſuivante 1178. le roi Baudoüin entreprit de bâtir un château ſur le bord du Jourdain au lieu nommé le Gué de Jacob; pour s'oppoſer aux courſes des voleurs Arabes, & des garniſons des places
Gen. XXXII. voiſines. Ce lieu étoit ainſi nommé parce que l'on croyoit que c'étoit l'endroit où Jacob revenant de Meſopotamie avoit paſſé le Jourdain, & on le nommoit auſſi la maiſon de Jacob. Le château étant bati, le roi en donna la garde aux Templiers; mais ce prince croyant ſurprendre les ennemis, ils le ſur-
c. 27. prirent lui-même dans des rochers; le combat fut

rude, pluſieurs hommes de marque y furent tuez, & on eut bien de la peine à ſauver le roi. Cependant Saladin aſſiegea la nouvelle forteresſe ; & durant le ſiege il vint avec une partie de ſon armée vers Sidon, où il y eut encore un rude combat. Les croiſez y furent battus & pluſieurs pris, entre-autres Odon de ſaint Amand maître des Templiers, homme méchant, ſuperbe & arrogant, qui n'avoit ni crainte de Dieu ni égard pour les hommes, tant cet ordre avoit déja degeneré. Cette perte arriva le dixiéme d'Avril 1179. Enſuite Saladin prit la forteresſe du Gué de Jacob & la démolit.

AN. 1180. c. 28.

c. 29.

Le pape Alexandre ayant appris ces triſtes nouvelles, écrivit des lettres, l'une à tous les princes & à tous les fideles, l'autre à tous les prélats, l'une & l'autre dattée de Tuſculum le ſeiziéme de Janvier ; par leſquelles il repreſente l'extrême danger où ſe trouve le royaume de Jeruſalem, dont le roi Baudoüin affligé de la lepre eſt peu en état d'agir, & où l'on manque de braves gens & de bon conſeil. Il exhorte donc à marcher au ſecours, diſant que ce n'eſt pas être Chrétien, que de n'être pas touché des malheurs de la terre ſainte. Il promet à ceux qui feront le voyage l'indulgence accordée par Urbain II. & Eugene IV. & met ſous la protection de l'égliſe leurs femmes, leurs enfans & leurs biens. Il leur permet pour emprunter l'argent neceſſaire à ce voyage, d'engager leurs heritages aux eccleſiaſtiques, ou à d'autres, au refus des parens & des ſeigneurs de fief. La lettre aux prélats eſt pour leur enjoindre de prêcher la croiſade & de faire te-

Alex. epiſt. 59. 60.

AN. 1181. *Roger. Hoved. p. 613.*

nit par tout la lettre precedente. Les porteurs de ces lettres étoient des Templiers & des Hospitaliers qui les presenterent aux deux rois Philippe de France & Henri d'Angleterre, en une conference qu'ils eurent en Normandie le lundi vingt-septiéme d'Avril 1181. Les deux rois furent extrémement touchez de la desolation de la terre sainte ; & promirent d'y envoyer un prompt secours, & ainsi finit leur conference.

XXXIV. Eglise d'Angleterre. *Godwin. de præsul. Angl. p. 314. Rog. an. 1174. p. 537.*

L'église de Lincolne n'avoit point eu d'évêque depuis Robert du Chesnei mort le huitiéme de Janvier 1167. Il est vrai que sept ans après Geoffroi fils naturel du roi Henri, archidiacre de la même église en fut élû évêque ; mais il se contenta de joüir des revenus, sans se faire sacrer ni ordonner prêtre. Il y avoit déja sept ans qu'il en joüissoit ainsi, & quatorze ans que l'évêché vaquoit, quand le pape Alexandre ordonna expressément à Richard archevêque de Cantorberi d'employer les censures ecclesiastiques, pour obliger Geoffroi à renoncer à son élection, ou à recevoir incessamment les ordres. Geoffroi reconnoissant son incapacité aima mieux quitter l'évêché ; & par le conseil du roi son pere, des princes ses freres & de plusieurs évêques, il renonça à son élection entre les mains de l'archevêque. Le roi le fit son chancelier & lui donna de revenu mille marcs d'argent. Toutefois l'évêché de Lincolne vaqua encore deux ans.

Roger. p. 611.

Gervas. an. 1181. p. 1458.

Roger. p. 613.

Guillaume roi d'Ecosse s'opiniâtroit toûjours à ne point souffrir que Jean demeurât évêque de saint André, & le pape Alexandre à le soûtenir. Ce qui

fut cauſe que Roger archevêque d'Yorc & legat du pape excommunia le roi d'Ecoſſe & mit ſon royaume en interdit. Mais ce prélat mourut peu de temps après, ſçavoir le ſamedi vingt-uniéme de Novembre de la même année 1181. après avoir tenu le ſiege d'Yorc vingt-ſept ans. On l'accuſoit de s'être abandonné lorſqu'il étoit archidiacre de Cantorberi, aux plus infâmes débauches ; & de s'être vangé cruellement de celui qui s'en plaignoit. Il étoit ſçavant, éloquent & d'une prudence ſinguliere pour les affaires temporelles ; mais peu appliqué à ſes devoirs ſpirituels. Il augmenta conderablement les revenus de ſon égliſe & y fit de grands bâtimens, auſſi ne perdoit-il aucune occaſion de s'enrichir. Il donnoit les dignitez de ſon égliſe à des enfans, ſous pretexte de prendre ſoin d'eux juſques à ce qu'ils fuſſent en âge, il s'approprioit leurs revenus. Dans la diſtribution des benefices il tenoit pour regle de préferer toujours les clercs vivant licentieuſement aux plus reguliers. Il avoit une telle averſion pour les religieux, qu'il diſoit que Turſtain ſon predeceſſeur, n'avoit jamais fait une plus grande faute que de fonder le monaſtere de Fontaines ; & dans ſa derniere maladie il dit à un abbé, qui le prioit de confirmer les donations faites à ſon monaſtere : Je vais mourir, & parce que je crains Dieu, je n'oſe faire ce que vous me demandez. Tant il croyoit mal employé ce que l'on donnoit aux religieux. Il laiſſa en mourant onze mille marcs d'argent & trois cens marcs d'or, dont il diſtribua une partie aux pauvres & aux égliſes :

AN. 1181.

Coll. Lup. v. epiſt. 91.
Guill. Neub. l. 5. c. 5.

Matth. Pariſ. an. 1181.

AN. 1181.

mais après sa mort le roi se saisit de tout, sans avoir égard à son testament : disant que tous les tresors appartenoient au prince, & que ce prélat avoit porté lui-même un jugement contre lui, ayant obtenu du pape Alexandre un privilege pour s'approprier les biens des clercs de sa jurisdiction, qui seroient morts sans les avoir distribuez de leurs propres mains, quoiqu'ils eussent fait un testament. Après sa mort le siege d'Yorc vaqua dix ans.

On s'étoit plaint au pape Alexandre que quelques évêques d'Angleterre étoient toûjours à la cour, exerçoient mêmes des jugemens criminels, & n'offroient point le S. sacrifice, comme s'en trouvant indignes. On marquoit en particulier Richard de Vincheſtre, Geofroi Ridel évêque d'Eli & Jean d'Oxford évêque de Norvic ; tous deux fameux dans l'affaire de saint Thomas de Cantorberi. Le pape en écrivit avec indignation à l'archevêque Richard, menaçant de le punir lui-même s'il ne reprimoit cet abus. L'archevêque, c'est-à-dire, Pierre de Blois en son nom, écrivit au pape, que c'étoit des calomnies ; & après avoir relevé le merite personnel de ces trois évêques, il s'efforce de montrer en general, qu'il est avantageux que les évêques assistent aux conseils des rois. Ce n'est pas, dit-il, une nouveauté, car comme ils surpassent les autres en dignité & en sagesse, aussi sont-ils plus propres au gouvernement de l'état. Il raporte plusieurs exemples de l'ancien testament où les rois prenoient le conseil des prophetes & des prêtres, & ajoûte ;

Pet. Bles. ep. 84.

Vous

AN. 1181.

Vous devez ſçavoir que ſi les évêques n'étoient auprès des rois, le clergé ſeroit exceſſivement opprimé par les laïques ; car quand les cenſures eccleſiaſtiques ne ſuffiſent pas, ils font venir au ſecours l'autorité du prince. Si le roi, comme il arrive ſouvent, eſt irrité contre des innocens, les évêques l'adouciſſent par leurs prieres. Ils font moderer la rigueur des jugemens, écouter les plaintes des pauvres, ſoulager leur miſeres ; ils affermiſſent la liberté du clergé, le repos des monaſteres, la paix des peuples, l'autorité des loix, ils font obſerver les decrets du ſaint ſiege, ils augmentent la devotion des laïques & les domaines l'égliſe. A toutes les principales fêtes ils vont à leurs égliſes ; où par la diſtribution des aumônes, la conſolation des veuves & des orphelins, la correction de ceux qui leur ſont ſoumis & d'autres bonnes œuvres, ils reparent le ſejour qu'ils ont fait à la cour. Au lieu qu'à la cour de Sicile il y a des évêques qui ſont des ſept & des dix ans ſans en ſortir : ſi bien qu'il eſt indifferent qu'ils vivent ou qu'ils meurent, pour la conſervation des domaines de l'égliſe, ou le gouvernement des ames. Nous avons voulu quelquefois retirer nos évêques de cette aſſiduité à la cour, mais elle a été jugée utile par des gens ſages ; dont ils ont ſuivi le conſeil, malgré les incommoditez qu'ils y ſouffrent & qui leur feroient deſirer d'en ſortir. Je vous prie donc, ſaint pere, de peſer l'utilité de l'égliſe Anglicane avec les inconveniens qu'on vous a malicieuſement repreſentez, & quand vous nous aurez fait ſçavoir

AN. 1181.
XXXV.
Henri légat pourſuit les Albigeois.
Chr. Claraval. an. 1181.

vôtre volonté, nous l'executerons avec ſoumiſſion.

Henri, qui d'abbé de Clairvaux avoit été fait cardinal & évêque d'Albane, fut envoyé légat en Bourgogne par le pape Alexandre cette année 1181. En cette qualité il depoſa deux archevêques; celui de Lion & celui de Narbonne. On ne ſçait pas le nom de cet archevêque de Lyon qui avoit ſuccedé à Guichard mort en 1179. Pour celui de Narbonne on croit que c'étoit Pierre Aurele ſucceſſeur de Pons. A ſa place on élut archevêque de Narbonne Jean de Belles-mains évêque de Poitiers, prélat diſtingué pour ſon ſçavoir, & qui avoit été ami particulier de ſaint Thomas de Cantorberi.

Chr. Voſienſe. p. 326. to. 2. bibl. Læb.

Ce même prélat Henri marcha contre les Albigeois avec une grande armée. Il prit le château de Lavaur, aujourd'hui ville épiſcopale; & obligea Roger de Beziers & pluſieurs autres ſeigneurs à abjurer l'hereſie. Or elle conſiſtoit en ce qui ſuit, ſelon le témoignage du légat. Leurs docteurs, diſoit-il, ayant obtenu une pleine liberté par le conſeil des évêques & des ſeigneurs, ont confeſſé, qu'encore qu'ils prêchent l'évangile aux ſimples pour les tromper, toutefois il ne croyent pas que J. C. ait été vrai homme, qu'il ait bû, mangé, fait ou enduré le reſte de ce qui appartient à la nature humaine; qu'il ait ſouffert, qu'il ait été crucifié, qu'il ſoit mort ou reſſuſcité, mais que tout ce que l'évangile en raconte ne s'eſt paſſé qu'en apparence. Ils rejettent & condamnent abſolument tout ce que l'égliſe Romaine enſeigne & obſerve touchant le ſacrifice de l'autel, le baptême des en-

AN. 1181.

fans, le mariage & les autres ſacremens, & les offices divins : Ils ſoutiennent que le grand ſatan ou Lucifer eſt le créateur & le dieu des anges & de toutes les choſes viſibles & inviſibles ; & que c'eſt lui qui a donné la loi à Moïſe. Ils diſent que toute union des ſexes eſt également criminelle, ſoit entre parens ou autres. Les femmes qui ſont entre eux, font perir leur fruit, & quoique pluſieurs d'elles ſoient devenuës groſſes, on ne voit point leurs enfans. Ils ont confeſſé & abjuré publiquement ces erreurs & pluſieurs autres, en preſence de Geraud archevêque d'Auch, de Geraud évêque de Cahors, & de Goſſelin évêque de Toulouſe. Mais quand les catholiques ſe retirent, ces malheureux retournent à leurs erreurs. C'eſt qu'ils n'abjuroient que pour ceder à la force. Le légat Henri preſida au chapitre general de Cîteaux, & retourna l'année ſuivante à Rome, mais ſous un autre pontificat.

XXXVI. Mort d'Alexandre III. Lucius III. pape. *Pagi an.* 1181, *n.* 2.

Car le pape Alexandre III. ayant tenu le S. ſiege près de vingt-deux ans, mourut cette année 1181. le treiziéme jour d'Août fête de S. Felix & de ſaint Adaucte Il mourut à Città di Caſtello, & fut enterré à Rome dans l'égliſe de Latran. Il paſſoit pour un des plus ſçavans papes qui eut été depuis cent ans ; tant pour l'écriture ſainte que pour les decrets, les canons & les loix Romaines ; auſſi décida-t-il pluſieurs queſtions très-difficiles. Outre ſes conſtitutions que j'ai rapportées, il s'en trouve une de l'année précedente adreſſée à Caſimir duc de Pologne, par laquelle Alexandre, à la priere de ce prince, confirme l'ordonnance qu'il avoit faite par le conſeil de

Rob. de Monte. 1181.

Alex. ep. 58. *ex Longino.*

AN. 1181.

l'archevêque, des évêques & des seigneurs de Pologne, pour retrancher plusieurs abus ; mais principalement la confiscation des biens des évêques decedez. Il est remarquable que ce prince souverain demandât au pape la confirmation de ses ordonnances.

G. Tyr. XXII. c.7. chr. Vos. p. 327. V. Pagi. 1181. n.5. & 1185. 13.

Le saint siege ne vaqua qu'un jour après la mort d'Alexandre, le mardi premier jour de Septembre 1181. on élut pape Hubaud ou Ubalde évêque d'Ostie, homme fort âgé, mediocrement lettré, mais d'une grande experience dans les affaires. A cette élection on commença à mettre en pratique le decret du concile de Latran, qui demandoit les deux tiers des suffrages ; & les cardinaux commencerent à reduire à eux seuls le droit d'élire le pape, à l'exclusion du peuple & du reste du clergé. Hubaud fut couronné à Veletri le dimanche suivant sixiéme jour du même mois, par Theodin évêque de Porto & par l'archiprêtre d'Ostie, & nommé Lucius III. Il étoit de Lucques en Toscane & tint le saint siege quatre ans. Jean de Belles-mains évêque de Poitiers, élu archevêque de Narbonne, étant allé à Rome pour obtenir la confirmation de cette élection, le pape Lucius lui donna l'archevêché de Lion, & le fit son légat en France à cause de son rare sçavoir, la même année 1181. Estienne alors abbé de sainte Geneviéve de Paris, le felicita de cette translation, par une lettre où il dit : Le roi m'ayant envoyé depuis peu à Toulouse, j'ai vû en passant les églises brûlées & ruïnées jusques aux fondemens, & les habitations des hommes devenuës les retrai-

Rob. de M. an. 1181.

Steph. Tornac. ep. 95. al. 94.

tes des bêtes. J'avoue que j'ai été effrayé quand j'ai appris que vous étiez appellé en ces lieux où vous ne pouviez faire aucun fruit ; mais enfin j'ai été rempli de joye quand j'ai sçu que Lion vous appelloit. Ces désordres dans la province de Narbonne étoient l'effet de la fureur des Albigeois & des Cottereaux. AN. 1182.

Après la mort de Roger archevêque d'Yorc & du pape Alexandre, Guillaume roi d'Ecosse envoya en cour de Rome, & obtint du pape Lucius son absolution & la levée de l'interdit jetté sur son royaume, par une bulle expediée à Veletri le dix-septiéme de Mars. Quant à l'affaire de Jean évêque de S. André, le pape en chargea Roland élu évêque de Dol, qu'il envoya légat en Ecosse. *Roger Hoved. p. 615.*

A la mort de S. Laurent de Dublin le roi d'Angleterre avoit mis en sa main les biens de cet archevêché, & ensuite l'avoit donné à Jean de Cumin son clerc, qui s'étoit signalé contre S. Thomas de Cantorberi. Jean de Cumin étant venu à Rome en même temps que les deputez d'Ecosse, le pape Lucius l'ordonna prêtre à Veletri le samedi d'avant la passion treiziéme de Mars 1182. & le dimanche des Rameaux vingt-uniéme du même mois il le sacra archevêque de Dublin. Le legat Roland étant arrivé en Ecosse travailla long-temps à faire la paix entre le roi & Jean évêque de S. André ; mais il ne put y réussir. *p. 611.* *p. 614.* *p. 616.* *p. 617.*

Roland avoit été élû dès la saint Martin 1177. par les chanoines de Dol en Bretagne, pour remplir le siege de cette église, qui se prétendoit toujours mé-

XXXVII. Affaire de Dol en Bretagne. *Rob. ad Monte, an. 1177.*

AN. 1182.

Sup. liv. LXIX. *n.* 5. *Lobineau. hiſt. Bret. l.* VI. *n.* 4.

tropolitaine. Car encore que le pape Lucius II. eût jugé définitivement en faveur de l'archevêque de Tours, il avoit conſervé le pallium à Geofroi évêque de Dol ; ce qui lui donna prétexte de ſoutenir ſa prétention de métropolitain ; mais ſeulement ſur les deux évêques de Tréguier & de ſaint Brieu ; & les évêques de Dol ſes ſucceſſeurs ſoutinrent la même prétention. Roland étoit auparavant doïen d'Avranches, homme pieux & lettré ; à ſon élection ſe trouverent deux évêques, Henri de Bayeux & Richard d'Avranches, & l'abbé du mont-ſaint-Michel Robert de Torigni, qui nous a conſervé ce fait dans ſa chronique. Barthelemi qui étoit alors archevêque de Tours s'oppoſa au ſacre de Roland, prétendant le ſacrer lui-même comme ſon ſuffragant ; & le pape Alexandre écrivit pluſieurs lettres ſur ce ſujet, tant à Barthelemi qu'au roi Louis le jeune, qui toute ſa vie prit fortement la défenſe de l'archevêque de Tours. Car la Bretagne appartenant au roi d'Angleterre, le roi de France regardoit comme un avantage de ſa couronne, que les évêques de cette province dépendiſſent du ſiege de Tours.

Martenne. Coll. Nova. p. 102. 103. *Steph. Tornac. ep.* 39.

Le pape Alexandre ne décida rien ſur cette affaire, quoique l'archevêque de Tours & le prétendu archevêque de Dol, ſe fuſſent preſentez devant lui ; l'un pour obtenir la conſecration & le pallium, l'autre pour maintenir ſon droit ſur l'égliſe de Dol. Mais le pape ne trouvant pas le fait aſſez éclairci, du conſentement des parties donna commiſſion à Gui archevêque de Sens, Henri évêque

Martenne. p. 106.

de Bayeux, Eſtienne abbé de ſainte Genevieve de Paris & au doïen de Bayeux, de faire premierement leur poſſible pour accorder les parties ; & s'ils ne le pouvoient, entendre les témoins & en envoyer les dépoſitions à Rome ; afin que le pape pût juger définitivement en preſence des parties, qui devoient y revenir dans deux ans. AN. 1182.

Le roi Philippe étant venu à la couronne, ſoutint l'interêt du ſiege de Tours avec la même vigueur de ſon pere ; comme font voir les lettres qu'il fit écrire en ſon nom ſur ce ſujet par Eſtienne abbé de ſainte Genevieve, tant au pape Lucius III. qu'à Octavien & à Melior tous deux cardinaux, qui avoient grand credit à Rome. Mais le pape Lucius ne fit autre choſe en cette affaire que de donner encore une commiſſion, pour oüir des témoins ſur les lieux. Elle eſt dattée de Veronne le dix-huitiéme d'Août, & par conſequent l'année 1184. & cette même année le pape avoit fait Roland cardinal diacre. *Steph. Tornac. ep.* 107. 108. 109. *Marten. p.* 1113

XXXVIII. Fin d'Arnoul de Liſieux. *Rob. de Monte ann.* 1182.

Arnoul évêque de Liſieux chargé d'années & d'infirmitez & mal content du roi d'Angleterre ſon ſeigneur, avoit quitté ſon évêché pour vivre dans la retraite. Il avoit penſé à ſe retirer en l'abbaye de Mortemer de l'ordre de Cîteaux, au dioceſe de Roüen, comme il paroît par la lettre qu'il en écrivit à l'abbé de Cîteaux ; mais depuis il choiſit l'abbaye de ſaint Victor de Paris, & s'y fit bâtir un beau logement, où il ſe retira en 1181. On élut pour lui ſucceder dans le ſiege de Liſieux Raoul de Venneville archidiacre de Roüen, qui auparavant avoit été chancelier du roi d'Angleterre. *Arn. epiſt. fol.* 79. 80.

AN. 1182. *Gall. Chr. ex. Ord. Vitali.*

Arnoul avoit été élevé dans l'égliſe de Sées, dont il fut archidiacre ſous l'évêque Jean ſon frere aîné. Son oncle auſſi nommé Jean évêque de Liſieux étant mort en 1141. il lui ſucceda & tint ce ſiege quarante ans. Il alla à la ſeconde croiſade par ordre du pape Eugene IV. en 1146. Il fut en grand credit auprès du roi d'Angleterre Henri II. contribua beaucoup à le retenir dans l'obéiſſance du pape Alexandre, & travailla fortement à le reconcilier avec ſaint Thomas de Cantorberi, auquel toutefois il devint ſuſpect comme trop courtiſan. Après ſa retraite quelques chanoines de Liſieux étant allez à Rome, l'accuſerent devant le pape Lucius, d'avoir diſſipé les biens de ſon égliſe; & obtinrent pour juges l'évêque d'Avranches, l'abbé du Bec & l'abbé de Savigni. Arnoul à qui ces juges étoient ſuſpects, ſe plaignit au pape du jugement qu'ils avoient rendu contre lui; & en obtint la caſſation, comme il paroît par une lettre qu'il lui écrivit de ſa retraite. Il vêcut à ſaint Victor en ſimple chanoine, & y finit ſaintement ſes jours.

Sup. liv. LXIX. n. 14.

to. 1. Spicil. p. 482.

XXXIX. Scandale en l'abbaye de Greſtain.

Nous avons de lui pluſieurs lettres & quelques ſermons. Entre les lettres il y en a une au pape Alexandre III. qui merite une attention particuliere. L'abbaïe de Greſtain dans le diocéſe de Liſieux étoit alors gouvernée par Guillaume d'Exceſtre ſon quatriéme abbé; qui ſous pretexte de prendre ſoin des biens que ſon monaſtere poſſedoit en Angleterre, étoit le plus ſouvent dans ce royaume occupé à pourſuivre des procez & à ſe divertir; & l'évêque l'avoit inutilement averti de

Ep. p. 53. 97.

revenir

revenir à ſon devoir. Cependant le monaſtere étoit tombé dans un extrême déſordre ; il n'y avoit plus d'obſervance au-dedans, on ne faiſoit au dehors ni aumônes ni hoſpitalité : les moines ſe battoient & quelquefois à coups de couteau. Ils avoient répandu le bruit qu'il y avoit chez eux une eau miraculeuſe qui guériſſoit les malades, en les y plongeant ſept fois ; & une femme qui en fit l'experience y expira entre leurs mains. Un moine tua le cuiſinier, qui murmuroit des frequentes viſites qu'il rendoit à ſa femme. Enfin le procureur, que l'abbé avoit laiſſé pour prendre ſoin de la maiſon en ſon abſence, s'étant enyvré à ſouper, frappa deux moines à coups de couteau dans le refectoire, & ils le tuerent ſur le champ avec une perche.

AN. 1182.

L'évêque Arnoul écrivit donc ſur ce ſujet au pape Alexandre, le priant de mettre ordre à ce ſcandale, & d'ordonner que ces moines indociles ſeroient diſperſez un à un dans des monaſteres bien reglez, & que pour renouveller plus aiſément la maiſon de Greſtain, on y mettroit des chanoines reguliers. Auſſi-bien, dit-il, nous avons en cette province grand nombre de monaſteres fameux, mais peu d'abbaïes de chanoines, & elles ſont très-pauvres ; enſorte que ceux des nôtres qui veulent embraſſer cet ordre, ſont obligez, pour la plûpart, d'aller en des païs étrangers. Le pape toutefois ne changea point l'état de cette abbaïe ; mais Gautier archevêque de Rouen, qui aimoit l'abbé Guillaume, le transfera à S. Martin de Pontoiſe en 1185. & l'abbaïe de Greſtain demeura ſous la regle de

Neuſtria. pia. p. 533.
Rob. de Monte, vulg. an. 1185.

AN. 1182.

saint Benoît, comme elle est encore.

Le procureur de l'abbaïe de Grestain assommé par les moines, semble être le sujet d'un decret du pape Alexandre conçu en ces termes: Nous avons appris que quelques-uns d'entre vous honorent comme saint, un homme tué dans le vin & l'yvrognerie; quoique l'église permette à peine de prier pour ceux qui meurent en cet état. Car l'Apôtre dit, que les yvrognes ne possederont point le roïaume de Dieu. Cessez donc ce culte, puisque quand même ce mort feroit des miracles, il ne seroit pas permis de l'honorer comme saint, sans l'autorité de l'église Romaine.

C. 1. extra de Reliq.

1. Cor. VI. 10.

XL. Enfans tuez par les Juifs.

Le nouveau roi de France Philippe avoit une grande aversion pour les Juifs, qui étoient puissans dans son roïaume, & particulierement à Paris. Car il avoit souvent oüi dire aux seigneurs qui avoient été élevez à la cour avec lui, que ces Juifs de Paris tous les ans le Jeudi-saint ou quelque autre jour de la semaine sainte, égorgeoient un Chrétien comme en sacrifice, en des lieux souterrains. Plusieurs avoient été convaincus de ce crime du vivant du roi son pere & brûlez; & on comptoit pour martyr un enfant nommé Richard ainsi tué & crucifié par les Juifs, dont le corps reposoit à Paris en l'église de saint Innocent au lieu nommé Champeaux, où étoit le cimetiere de la ville, & que le roi Philippe fit fermer de murailles en 1185. On disoit qu'il s'étoit fait plusieurs miracles au tombeau de Richard, qui avoit été tué à Pontoise, & delà apporté à Paris, suivant le témoignage de Robert abbé du mont S. Michel.

Rigord. an. 1. p. 6.

Id. p. 21.

Rob. an. 1171.

AN. 1182.

Ce même auteur rapporte ſous l'an 1171. que Thibaut comte de Chartres fit brûler pluſieurs Juifs demeurant à Blois ; parce qu'aïant crucifié un enfant au temps de Pâques au mépris des Chrétiens, ils l'avoient mis dans un ſac & jetté dans la Loire, où il avoit été trouvé. Les Juifs convaincus furent brûlez, excepté ceux qui ſe firent Chrétiens. Il ajoûte qu'ils avoient fait la même choſe à Norvic en Angleterre du temps du roi Eſtienne en la perſonne d'un enfant nommé Guillaume ; & encore depuis à Gloceſtre ſous Henri II. Un auteur Anglois rapporte le martyre du jeune Guillaume à la neuviéme année du roi Eſtienne, qui eſt l'an 1144. & celui de l'enfant crucifié à Gloceſtre ſous la ſixiéme année de Henri II. qui eſt l'an 1160. Enfin on trouve encore un enfant nommé Robert tué en Angleterre par les Juifs à Pâques l'an 1181. & enterré dans l'égliſe de ſaint Edmond ; où l'on diſoit qu'il ſe faiſoit pluſieurs miracles. Je ne vois point que juſques-là on ait formé contre les Juifs de telles accuſations, qui devinrent très-frequentes depuis. Les Juifs prétendent que ce ſont des calomnies, mais pourquoi les Chrétiens les auroient-ils avancées en ce temps plûtôt qu'en un autre, s'il n'y avoit eu quelque fondement ?

Bol. 25. Mart. to. 8. p. 588.

Chr. Jo. Brom. p. 1043. 1050.

Gervaſ. Chr. 1181.

Cardoſo. excel. calomn. 10.

XLI. Juifs chaſſez de France.

Le roi Philippe étoit encore animé contre les Juifs, parce que l'antiquité de leur établiſſement à Paris, & la réputation de leurs docteurs les y avoient tellement enrichis, qu'ils poſſedoient près de la moitié de la ville ; qu'au mépris des loix & des

Rigord. p. 8.

AN. 1182.

canons ils avoient chez eux des eſclaves Chrétiens ; de l'un & de l'autre ſexe, qu'ils faiſoient judaïſer ; & qu'ils exerçoient des uſures ſans bornes avec les Chrétiens, nobles, bourgeois & païſans, dont pluſieurs étoient contraints de vendre leurs heritages, d'autres de demeurer dans les maiſons des Juifs comme priſonniers, leur étant engagez par ſerment. Si pour le beſoin des égliſes on leur empruntoit de l'argent, ils prenoient en gage le crucifix & les vaſes ſacrez, qu'ils profanoient, & buvoient dans les calices, ou les cachoient dans les lieux les plus infects de leurs maiſons. Le roi conſulta ſur ce ſujet un hermite nommé Bernard, qui vivoit dans le bois de Vincennes en réputation de ſainteté ; & par ſon conſeil il déchargea tous les Chrétiens de ſon roïaume de ce qu'ils devoient aux Juifs, en retenant à ſon profit la cinquiéme partie. Enfin au mois d'Avril 1182. il publia un édit portant, que tous les Juifs ſe tinſſent prêts à ſortir de ſon roïaume dans la S. Jean : leur donnant ce temps pour vendre leurs meubles, & confiſquant à ſon profit leurs maiſons, leurs terres & leurs autres biens immeubles. Quelques-uns ſe firent baptiſer & obtinrent la conſervation de leurs biens & de leur liberté ; d'autres gagnerent par preſens & par promeſſes des prélats & des ſeigneurs, pour ſolliciter le roi de révoquer ſon édit. Mais il demeura ferme dans ſa réſolution ; & les Juifs aïant réduit leurs meubles en argent ſortirent au mois de Juillet de la même année 1182. avec leurs femmes, leurs enfans & toute leur ſuite.

Guil. Armori. p. 72.

L'année ſuivante le roi fit dedier toutes les ſynagogues pour les changer en égliſes : ce qui lui attira la benediction de tout ſon peuple.

AN. 1182.

Auct. Aquicinct. an. 1183.

Au commencement de la même année 1183. Guillaume archevêque Rheims & Philippe comte de Flandres, eurent une conference à Arras pour leurs affaires ſecretes. Une femme des terres du comte y découvrit pluſieurs heretiques Patarins, c'eſt-à-dire Manichéens. Ils furent convaincus par leur propre confeſſion, de tenir une doctrine très-impure. Il y avoit des clercs, des gentilshommes, des païſans, des filles, des femmes mariées, & des veuves. L'archevêque & le comte les condamnerent au feu avec confiſcation de leurs biens.

XLII. Latins maſſacrez à C. P.

Guill. Tyr. XXII. *c.* 10.

L'empereur Manuel Comnene avoit été très-favorable aux Latins, & ne confioit qu'à eux les plus grandes affaires, y trouvant plus de fidelité & de vigueur que dans les Grecs. Il répandoit ſur eux abondamment ſes liberalitez, ce qui les attiroit auprès de lui de toutes parts : mais les Grecs, principalement les nobles & les parens de l'empereur, n'en étoient que plus indignez & plus confirmez dans la haine qu'ils avoient déja contre les Latins. Ils étoient encore échauffez par les differends de religion ; ne voulant point ceder à l'autorité de l'égliſe Romaine, & regardant comme heretiques tous ceux qui ne ſuivoient pas leurs traditions. C'eſt ainſi qu'en parle Guillaume archevêque de Tyr qui avoit été pluſieurs fois à C. P. & il ajoûte, qu'après la mort de l'empereur Manuel les Grecs cherchoient l'occaſion d'aſſouvir

AN. 1182.

leur haine, & d'exterminer les Latins dans tout leur empire. Ils ne la trouverent pas, tant que l'autorité fut entre les mains d'Alexis protovestiaire & protosebaste, qui gouvernoit l'imperatrice & le jeune empereur son fils. Car Alexis se servoit aussi du conseil & du secours des Latins.

Mais son arrogance & son avarice le rendirent bien-tôt odieux ; & les mécontens appellerent Andronic de la même famille des Comnenes, homme inquiet & perfide, qui sous l'empereur Manuel avoit été en prison, puis fugitif dans tout l'Orient. Enfin Manuel trois mois avant sa mort l'avoit rappellé pour le tenir dans un exil honorable, & lui avoit donné le gouvernement du Pont. Etant donc invité par les mécontens, il vint avec une armée camper sur l'Helespont en presence de
Nicet. p. 162. C. P. tout lui ceda, on prit le protosebaste, on le lui envoïa, & il lui fit crever les yeux. Ensuite il fit passer à C. P. des troupes contre les Latins, qui toutefois furent avertis du mauvais dessein des Grecs. Les plus vigoureux s'embarquerent sur quarante-quatre galeres & plusieurs vaisseaux qu'ils trouverent au port, emmenant leurs familles & ce qu'ils pouvoient emporter : les plus foibles & les plus negligens furent attaquez dans leur quartier par les troupes d'Andronic, & par le peuple de C. P. Le peu de ces pauvres Latins qui purent prendre les armes résisterent long-temps & vendirent cherement leur vie ; les autres, c'est-à-dire les femmes, les enfans, les vieillards & les

malades furent brûlez impitoïablement dans leurs maiſons, & tout le quartier réduit en cendre. Les Grecs n'épargnerent pas même les égliſes & les autres lieux de pieté, qui furent brûlez avec ceux qui s'y étoient refugiez; & ils ne diſtinguerent les prêtres & les moines d'avec les laïques, qu'en les traitant plus cruellement. AN. 1182.

Entr'eux ſe trouva Jean cardinal ſoudiacre, que le pape à la priere de l'empereur Manuel, avoit envoïé travailler à la réünion des deux égliſes. Comme il étoit dans ſon logis pendant ce maſſacre, quelques perſonnes pieuſes vinrent l'exhorter à ſe retirer. A Dieu ne plaiſe, dit-il, je ſuis ici pour l'union de l'égliſe, & par l'ordre du pape mon maître. Alors les Grecs entrerent, & lui couperent la tête qu'ils attacherent à la queuë d'un chien, & la traînerent ainſi par les ruës. Ils traînerent auſſi par la ville les corps des Latins déja morts, après les avoir déterrez : ils entrerent dans l'hôpital de ſaint Jean appartenant aux chevaliers hoſpitaliers de Jeruſalem, & égorgerent tous les malades qu'ils y trouverent. Les prêtres & les moines Grecs étoient les plus ardens à exciter le maſſacre ; ils cherchoient les Latins dans le fonds de leurs maiſons & dans les lieux les plus cachez, de peur que quelqu'un n'échapât ; & les livroient aux meurtriers, à qui même ils donnoient de l'argent pour les encourager. Les plus humains vendoient aux Turcs & aux autres infideles ceux qui s'étoient refugiez chez eux, & à qui ils avoient promis de les ſauver ; on en comptoit plus de

Rob. de Monte. an. 1182.

Cange. C. P. lib. IV. 163.

AN. 1182.

quatre mille de tout âge, de tout sexe, & de toute condition, réduits ainsi en esclavage. Tel fut le traitement que firent les Grecs aux Latins établis chez eux depuis long-temps, quoique plusieurs leur eussent donné en mariage leurs filles ou leurs parentes. Ce massacre arriva au mois d'Avril 1182.

G. Tyr. c. 13.

Les Latins qui s'étoient sauvez par mer en firent de cruelles represailles. Ils s'assemblerent près de C. P. & s'y arrêterent quelque-temps, attendant l'évenement du tumulte ; mais quand ils eurent appris ce qui s'étoit passé, ils partirent enflammez de colere, & faisant le tour de l'Helespont depuis l'embouchure de la mer Noire, jusques à celle de la Méditeranée, ils descendirent dans les villes & les places, & firent main-basse sur tous les habitans. Ils attaquerent aussi les monasteres de ces côtez & des isles voisines, tuerent les moines, & les prêtres & brûlerent les monasteres avec ceux qui s'y étoient réfugiez. Ils en enleverent des richesses immenses, dont ils réparerent leurs pertes & firent encore un grand profit. Car outre ce que les citoïens de C. P. avoient donné depuis long temps à ces monasteres, ils y avoient encore mis en dépôt une grande quantité d'or & d'argent, que les Latins emporterent ; & ils firent les mêmes ravages aux côtez de Thessalie & des autres provinces maritimes, pillant & brûlant les villes & les bourgades. Ils rassemblerent aussi les galeres qu'ils trouverent en divers lieux, & armerent une flotte formidable contre les Grecs.

Quelques

Quelques-uns aïant horreur de prendre part à ces violences, s'embarquerent ſur un vaiſſeau avec leurs femmes & leurs enfans & ſe retirerent en Syrie.

AN. 1182.

Cependant tout ce qu'il y avoit de grand à C. P. paſſoit le détroit pour aller ſaluer Andronic ; le patriarche Theodoſe y alla le dernier avec les principaux du clergé, & Andronic apprenant qu'il approchoit de ſa tente, alla au-devant vêtu d'un habit violet ouvert pardevant, qui lui deſcendoit ſeulement juſqu'aux genoux, avec un bonnet pointu de couleur brune. Il ſe proſterna devant le patriarche, qui étoit à cheval, puis s'étant relevé il lui baiſa les pieds, l'appellant le ſauveur de l'empereur, l'amateur du bien, le défenſeur de la verité, & un ſecond Crhyſoſtome pour l'éloquence. Le patriarche voïant alors Andronic, pour la premiere fois, le trouva tel que l'empereur Manuel le lui avoit dépeint, la taille au-deſſus de l'ordinaire, le regard farouche, les ſourcils d'un homme ſuperbe, caché, ſoucieux & toujours penſif ; la démarche fiere, les manieres artificieuſes & affectées. Leur converſation fut civile en apparence, & ils ſe dirent des veritez qu'ils feignoient de ne pas entendre. Andronic entra enſuite à C. P. où il étoit abſolument le maître, auſſi-bien que par tout l'empire. Il rendoit néanmoins tous les honneurs au jeune Alexis, qu'il fit couronner avec ſon épouſe Agnès ſœur du roi de France Philippe.

XLIII. Andronic appellé à C. P. *Nicet. p. 165. D.*

Le roïaume de Jeruſalem s'affoibliſſoit de plus en plus, tant au dedans par la diviſion des ſeigneurs, qu'au dehors par leur mauvaiſe conduite avec les

XLIV. Etat du roïaume de Jeruſalem. *G. Tyr. XXII. c. 1.*

AN. 1182.

Infideles. La maladie du roi Baudoüin IV. ſe déclarant plus ouvertement pour être la lépre, & le rendant incapable d'agir, il entra en ſoupçon contre Boëmond prince d'Antioche & Raimond comte de Tripoli, croïant qu'ils lui vouloient ôter le roïaume. Il réſolut donc de marier ſa ſœur Sibile veuve du marquis de Montferrat; & au lieu de la donner à un des plus puiſſans ſeigneurs du païs, il la maria précipitamment à un jeune François Gui de Luſignan, fils de Hugues le Brun comte de la Marche. Ce mariage ſe fit pendant l'octave de Pâques contre la coutume. D'un autre côté Arnaud de Châtillon étoit ſeigneur de Carac ville forte ſur la frontiere de Syrie, nommée par les anciens la Pierre du deſert, parce qu'elle eſt à l'entrée du deſert d'Arabie ſur une haute montagne, & érigée par les Latins en archevêché. Arnaud alloit ſouvent en parti hors de cette place, & ſans avoir égard aux tréves faites avec Saladin, il enleva pluſieurs caravanes de marchands qu'il mit aux fers, après avoir pillé les richeſſes dont ils étoient chargez. Il voulut même executer un deſſein qu'il avoit depuis pluſieurs années, de courir juſques aux portes de la Meque, & il en fit les preparatifs. Mais l'émir qui commandoit en Syrie en étant averti, ſe mit en campagne; & ſans vouloir combattre contre Arnaud, ſe contenta d'aſſurer le paſſage aux pelerins de la Meque. Quelques mois après un vaiſſeau portant quinze cens Chrétiens, fit naufrage auprès de Damiete; & Saladin fit mettre aux fers tous ceux qui s'en étoient ſauvez, & con-

Id. c. 28. *Vie de Saladin, MS. ann.* 1181.

AN. 1182.

fiſqua les marchandiſes, puis il envoïa demander au roi de Jeruſalem la liberté de tous les Muſulmans qu'Arnaud de Chaſtillon & les Templiers de Carac avoient enlevez, & ſatisfaction de toutes les hoſtilitez commiſes par les Chrétiens au préjudice de la tréve. A faute d'y ſatisfaire promptement Saladin lui déclaroit la guerre, & menaçoit de traiter les Chrétiens qu'il tenoit, comme les Templiers traiteroient leurs priſonniers. Le roi Baudoüin renvoïa avec mépris l'officier de Saladin, craignant de déplaire aux Templiers, qui faiſoient profeſſion de n'obéïr qu'au pape & aux ſuperieurs de leur ordre, & qui ne vouloient pas relâcher le butin qu'ils avoient fait ſur les caravanes. Ainſi ils obligerent le roi à faire la guerre, contre l'avis de tous les ſeigneurs; car il n'avoit que deux ou trois mille hommes de pied, & ſept cens chevaliers, au lieu que Saladin étoit à la tête de vingt mille hommes.

XLV. Boëmond prince d'Antioche excommunié. *Guill. Tyr.* XXII, c. 7.

Dès l'année précedente 1181. Boëmond prince d'Antioche avoit quitté ſa femme legitime pour une concubine, & le patriarche Aimeri après deux monitions qui furent inutiles, l'excommunia. Le prince irrité commença à perſecuter le patriarche, les évêques & les autres prélats du païs: mettant la main ſur eux avec violence, mépriſant les franchiſes des égliſes & des monaſteres, pillant leurs biens & deſolant leurs terres. Il aſſiegea même le patriarche avec ſon clergé dans une fortereſſe appartenant à l'égliſe. Quelques ſeigneurs du païs ne pouvant ſouffrir les emportemens du prince, ſe ré-

AN. 1182.

tirerent de ſon ſervice ; entre autres Renaud Manſuer, qui s'enferma dans un château imprenable qu'il avoit, & y donna retraite aux prélats chaſſez de leurs ſieges & aux autres qui étoient perſecutez pour la même cauſe. Cette diviſion fit craindre aux hommes les plus ſenſez, que les Infideles ne s'en prévaluſſent pour remettre le païs ſous leur obéïſſance. Le roi de Jeruſalem avec le patriarche, les prélats & les ſeigneurs du roïaume, s'aſſemblerent pour déliberer ſur ce ſujet ; & firent les reflexions que le patriarche d'Antioche auroit dû faire avant que d'emploïer les cenſures. Ils n'oſerent uſer de force pour reduire Boëmond, quoiqu'il l'eût bien merité ; de peur qu'il n'appellât à ſon ſecours les Turcs, qu'il n'auroit pas chaſſez enſuite quand il auroit voulu. Ils jugerent que les prieres & les avertiſſemens ſeroient inutiles avec un homme emporté & prévenu de paſſion, & conclurent qu'il falloit ſouffrir ce mal, de peur d'en attirer un plus grand, & attendre qu'il plût à Dieu de toucher le cœur du prince. D'autant plus qu'outre l'excommunication de ſa perſonne, tout le païs étoit en interdit ; enſorte qu'on n'adminiſtroit autre ſacrement que le baptême aux enfans.

On convint toutefois par déliberation commune, que le patriarche de Jeruſalem iroit à Antioche avec Renaud de Chaſtillon beau pere du prince, frere Arnaud de Toroge maître des Templiers, & frere de Roger de Molins maître des Hoſpitaliers, pour voir s'ils pourroient trouver quel-

que remede à ces maux. Car ils craignoient que le pape & les princes de deçà la mer ne les accusassent de negligence ou de malice, s'ils laissoient leurs voisins dans un si malheureux état, sans leur donner aucun secours, ni aucune marque de compassion. Le patriarche de Jerusalem prit encore avec lui l'archevêque élû de Cesarée, nommé Moine, Albert évêque de Bethléem, Renaud abbé du Mont de Sion, & Pierre prieur du saint Sepulchre, hommes prudens & discrets; puis ils prirent en passant le comte de Tripoli ami particulier du prince d'Antioche, & s'assemblerent à Laodicée, & ensuite à Antioche, où ils conclurent la paix pour un temps. Les conditions furent, que l'on rendroit au patriarche, aux évêques & aux églises tout ce qu'ils avoient perdu, & que l'interdit seroit levé; mais que le prince demeureroit excommunié s'il ne quittoit sa concubine. Après avoir ainsi un peu appaisé le mal ils se retirerent. Mais le prince continua dans son desordre, sans considerer le peril où il exposoit son état, il chassa ses meilleurs serviteurs, seulement parce qu'on disoit qu'ils n'approuvoient pas sa conduite; sçavoir, son connétable, son chambellan & trois autres seigneurs. Ils furent contraints de se retirer près de Rupin prince d'Armenie, qui les reçut magnifiquement, leur donnant d'abord de grands presens, & leur assignant à chacun une subsistance honnête. AN. 1182.

Aimeri qui étoit le troisiéme patriarche d'Antioche Latin, eut peu de temps après la consolation XLVI. Réunion des Maronites.

AN. 1183.

G. Ty. XXII. c. 8. Jac. de Vitr. hist. Hieros. c. 77. Sup. liv. XL. n. 18.

de réunir les Maronites à l'égliſe Romaine. Ils étoient Monothelites, attachez aux erreurs de Macaire patriarche d'Antioche, qui fut condamné au ſixiéme concile general en 681. & tellement connus pour être dans cette hereſie, que les Chrétiens Orientaux écrivant en Arabe n'ont pas d'autre nom pour ſignifier les Monothelites, que celui de Maronites. Cette nation étoit compoſée d'environ quarante mille ames, diſperſées ſur le mont Liban & aux environs, dans les dioceſes de Giblet, de Botron & de Tripoli. Comme ils étoient gens de guerre, braves & fort utiles aux Latins contre les Infideles, leur converſion cauſa une grande joie. Car ils embraſſerent non ſeulement la foi Catholique, mais encore les traditions de l'égliſe Romaine, à laquelle ils ſe réunirent avec leur patriarche, & quelques-uns de leurs évêques, qui pour ſe conformer aux Latins, prirent des mitres, des anneaux & des croſſes, & introduiſirent dans leurs égliſes l'uſage des cloches; car les Grecs & les Orientaux n'uſent que de tables de bois ſur leſquelles ils frappent pour appeller à l'office; à peu près comme nous faiſons le Vendredi ſaint. Auſſi les Orientaux pour exprimer cette réunion, diſent que les Maronites ſe rendirent Francs. Toutefois ils ſe ſervoient, comme ils font encore, de la langue Chaldaïque dans l'office divin, & de l'Arabe pour langue vulgaire.

XLVII. Archevêché de Montreal en Sicile.

Dès l'année 1174. Guillaume II. roi de Sicile avoit fondé un monaſtere de Benedictins à quatre milles de Palerme ſa capitale, en un lieu agréable

au pied d'une montagne que le ſéjour des rois fit appeller Montreal, & qui devint une petite ville. Le pape Alexandre III. accorda dès lors pluſieurs privileges à ce nouveau monaſtere, entre autres l'exemption, puis la dépendance immediate du ſaint ſiege. Enfin à la priere du même roi le pape Lucius III. érigea cette égliſe en métropole, nonobſtant la proximité de Palerme, & lui donna pour ſuffragans les évêques de Catane & de Syracuſe, quoique ces villes ſoient à l'autre extrémité de la Sicile. Ce fut le chancelier Mathieu, qui par jalouſie contre Gautier archevêque de Palerme, perſuada au roi de pourſuivre cette érection ſi contraire aux anciennes regles. Elle eſt du cinquiéme Février 1183. & Guillaume ſecond abbé en fut le premier archevêque, que le pape ſacra de ſa main, & ordonna que l'obſervance monaſtique demeureroit à perpetuité dans cette égliſe.

AN. 1183.

Faſel. 1. Dec. lib. VIII. p. 170. 2. Dec. VII. c. 5. p. 433. Bar. an. 1174. n. ult.

Ric. de S. Ger.

Le pape Lucius étoit à Veletri ne pouvant demeurer à Rome, à cauſe de la revolte des Romains. Leur differend venoit de quelques coutumes, qu'il jura de ne jamais obſerver, quoique les papes ſes prédeceſſeurs les euſſent gardées, & les Romains en furent tellement irritez, qu'ils pillerent & brûlerent les terres du pape, enſorte qu'il fut obligé de fuir de place en place dans ſes fortereſſes. Chriſtien archevêque de Maïence chancelier de l'empereur vint au ſecours du pape, avec une grande armée d'Allemans, & incommoda fort les Romains; mais il tomba malade à Tuſculum, & le pape qui étoit proche le vint voir. L'archevêque étoit ſi mal qu'il ne put

XLVIII. Mort de Chriſtien. Conrad archevêque de Maïence.

Roger. Hoved. p. 621.

Jo. de Ceu. chr.

Hiſt. ap. Ser. p. 816.

AN. 1183.

se lever pour le recevoir ; mais il se confessa à lui, reçut de sa main les sacremens & l'indulgence, & mourut ainsi au mois d'Août 1183. On prétendit que les Romains avoient procuré sa mort par l'eau d'une fontaine qu'ils avoient empoisonnée. Son armée se dissipa, & les Romains s'éleverent plus fortement contre le pape. Le siege de Mayence étant ainsi demeuré vacant, Conrad qui en avoit été pourvû avant Christien, y rentra, quittant celui de Salsbourg où il avoit été transferé ; & Albert de Boheme rentra dans le siege de Salsbourg, par ordre de l'empereur, & du consentement de cette église ; où il fut intronisé pour la seconde fois le dix-neuviéme de Novembre 1183.

Chron. Reicherſp. an. 1183.
Sup. liv. LXXII. n. 62.

XLIX. Subside accordé au pape.

Roger. p. 632.

Le pape voïant qu'il ne pouvoit resister aux Romains, envoïa des nonces aux rois & aux seigneurs tant laïques qu'ecclesiastiques, pour demander des secours d'argent. Ceux qui vinrent en Angleterre, aïant fait leur proposition, le roi consulta les évêques & le reste du clergé, qui lui conseillerent de donner le subside au pape tel qu'il le jugeroit à propos, tant pour lui que pour eux. Car, ajouterent-ils, nous aimons mieux vous rembourser, si vous le voulez, de ce que vous aurez donné, que de souffrir que le pape envoïe ses nonces en Angleterre, lever sur nous un subside ; ce qui pourroit tourner en coutume au préjudice du roïaume. Le roi suivit ce conseil, & envoïa au pape une grande somme d'argent, avec laquelle & celle qu'il reçut de toutes parts des autres princes, il fit sa paix avec les Romains.

La

AN. 1183.

La même année le pape étant à Veletry Jean & Hugues qui ſe diſputoient l'évêché de S. André en Ecoſſe furent entendus en conſiſtoire, & on jugea qu'ils n'y avoient droit ni l'un ni l'autre. Ils réſignerent entre les mains du pape purement & ſimplement ; & ſe retirerent de ſa cour, attendant ſa miſericorde. Peu de jours après il rendit à Hugues l'évêché de S. André, & donna à Jean celui de Donquelde avec tout ce que le roi d'Ecoſſe lui avoit ôté. Quand ils furent revenus en Ecoſſe, ils ſe mirent en poſſeſſion chacun de leur ſiege ; mais parce que le roi ne voulut pas faire à Jean la reſtitution que le pape avoit ordonnée, ce prélat diſputa encore à Hugues l'évêché de ſaint André.

Roger p. 621. Sax. n. 27.

L.
Mort du jeune roi d'Angleterre.

La même année mourut le jeune roi d'Angleterre Henri. Il faiſoit la guerre au roi ſon pere en Limouſin, & l'avoit pluſieurs fois voulu ſurprendre par de faux ſermens & des promeſſes trompeuſes. Enfin le chagrin de ne pouvoir réüſſir dans ſes mauvais deſſeins le fit tomber griévement malade à Martel en Quercy ; & ſe voïant près de ſa fin, il envoïa au roi ſon pere qui refuſa de l'aller trouver, ne s'y fiant pas. Le malade appella les évêques & les autres eccleſiaſtiques qui ſe trouverent près de lui ; & leur confeſſa ſes pechez premierement en ſecret, puis publiquement. Après avoir reçû l'abſolution, il donna à Guillaume Maréchal ſon ami, la croix qu'il avoit priſe pour aller en Jeruſalem, le chargeant d'accomplir ſon vœu ; puis aïant ôté ſes habits, il ſe revêtit d'un cilice, ſe mit une corde au cou, & dit aux évêques & aux autres eccleſiaſti-

Ibid. p. 620.

AN. 1183.

ques : Je me livre indigne pecheur que je ſuis, à vous qui êtes les miniſtres de Dieu ; priant N. S. J. C. qui pardonna au larron à la croix, d'avoir pitié de ma malheureuſe ame par vos prieres & par ſon ineffable miſericorde. Tous répondirent: *Amen;* & il ajoûta : Tirez moi de mon lit avec cette corde, & me mettez ſur ce lit de cendre. Ils le firent, & mirent deux groſſes pierres carrées l'une à ſa tête, l'autre à ſes pieds ; alors il reçut le viatique, & mourut âgé de vingt huit ans, le jour de ſaint Barnabé onziéme de Juin 1183. Il fut enterré à Nôtre-Dame de Roüen, comme il l'avoit ordonné.

Chr. Voſienſ. p. 290.

LI. Andronic empereur de C. P.

A C. P. Andronic qui avoit tout pouvoir entreprit de marier Irene ſa bâtarde avec Alexis bâtard du défunt empereur Manuel, quoique l'un & l'autre fuſſent nez d'inceſtes avec des parentes. Car Andronic prétendoit que les conjonctions illégitimes ne produiſoient point de parenté ; & il fit autoriſer cet avis par le concile & par le ſenat. Mais le patriarche Theodoſe s'oppoſa toûjours à ce mariage ; & demeura inébranlable contre l'autorité d'Andronic. Enfin voïant qu'il ne pouvoit plus faire aucun bien, & que le mal prévaloit ouvertement ; il renonça au ſiege de C. P. qu'il avoit rempli pendant ſix ans, & ſe retira à l'iſle de Terebinte où il s'étoit bâti un logement & un ſépulchre. Andronic ravi de ſa retraite, à laquelle il ne s'attendoit pas, fit celebrer le mariage entre Alexis & Irene par l'archevêque de Bulgarie, qui ſe trouvoit à C. P. & pour remplir le ſiege patriarcal, il choiſit Baſile Camatere, qui étoit cartophylax & hypertime,

Nicet. Alex. n. 15. p. 168.

On disoit que Basile s'étoit procuré le patriarcat, en promettant par écrit de se conformer entierement aux volontez d'Andronic dans l'exercice de son ministere. AN. 1183. *Catalog. Jus. Graco-R.*

Ce fut par les mains de ce patriarche qu'Andronic fit couronner l'empereur Alexis le jour de la Pentecôte dix-septiéme de Mai 1182. & pour témoigner plus de respect à ce jeune prince, il le porta sur ses épaules à la grande église pleurant à chaudes larmes. Mais quelque temps après il le fit consentir, quoiqu'à regret, de l'associer à l'empire; & ils furent couronnez ensemble au mois de Septembre où commençoit l'indiction seconde, l'an 6692. selon les Grecs, selon nous 1183. En cette ceremonie Andronic fut nommé le premier, sous pretexte qu'il étoit indecent de mettre un enfant avant un vieillard venerable. Quand ce vint à la communion, Andronic après avoir reçû le pain celeste étendant les mains pour prendre le calice, jura par les mysteres terribles qu'il n'acceptoit l'empire que pour soulager Alexis. Mais peu de jours après, son conseil aïant décidé qu'il étoit dangereux pour un état d'avoir plusieurs maîtres, la mort d'Alexis fut resoluë, on l'étrangla de nuit avec la corde d'un arc, & on porta le corps à Andronic; qui lui donnant des coups de pied dans les flancs fit plusieurs reproches à son pere & à sa mere. Ensuite il lui fit couper la tête, se la fit rapporter, & jetter le corps au fond de la mer enfermé dans un cercueil de plomb. Ainsi finit l'empereur Alexis Comnene fils de Manuel, n'aïant pas encore quin- *Roger. Hoved. p. 595.* *Nicet. n. 18.*

AN. 1183.

ze ans accomplis, après en avoir regné trois.

Il étoit fiancé avec Agnès sœur du roi de France Philippe Auguste, qu'Andronic épousa, tout vieux qu'il étoit, quoiqu'elle n'eut pas encore onze ans; puis il pria le patriarche Basile & le concile de l'absoudre du serment qu'il avoit fait à l'empereur Manuel & à son fils, lui & tous les autres qui avoient violé ce serment. Les prélats accorderent l'absolution par des decrets qu'ils publierent; & pour recompense l'empereur Andronic leur accorda quelques petites graces, dont la plus considerable fut d'être assis sur des bancs que l'on plaçoit auprès de son trône. Mais comme le regne d'Andronic ne fut que de deux ans; ils ne joüirent gueres de cet honneur.

LII. Entreprise de l'abbé de Fulde.

Arnold. Lubec. Chr. Slav. III. c. 9.

En Allemagne l'empereur Frideric tint une cour solemnelle à Maïence à la Pentecôte de l'année suivante 1184. pour faire chevalier son fils Henri, déja reconnu roi des Romains. En cette assemblée l'abbé de Fulde representa à l'empereur, que son monastere avoit cette prérogative, que quand la cour se tenoit à Maïence, l'archevêque devoit être assis à la droite de l'empereur, & l'abbé de Fulde à sa gauche. Or, ajoûta l'abbé, l'archevêque de Cologne nous prive de ce droit depuis long-temps, c'est pourquoi nous vous prions de nous rendre aujourd'hui notre place. Alors l'empereur dit à l'archevêque de Cologne: Vous avez oüi ce qu'a dit l'abbé; nous vous prions de ne pas troubler la joïe de cette fête, & de lui laisser la place qu'il dit lui appartenir. L'archevêque se leva disant: Seigneur

comme il plaira à votre ſerenité ; que l'abbé prenne la place qu'il deſire, mais trouvez bon que je me retire à mon logis. Comme il vouloit s'en aller, le comte palatin du Rhin frere de l'empereur ſe leva d'auprès de lui, & dit : Seigneur, je ſuis vaſſal de l'archevêque de Cologne, il eſt juſte que je le ſuive. Le duc de Brabant & pluſieurs autres ſeigneurs en dirent autant. Le jeune roi Henri voïant le déſordre qu'alloit cauſer leur retraite, ſe jetta au cou de l'archevêque, lui diſant : Mon cher pere, je vous prie de demeurer, pour ne pas changer en triſteſſe notre joïe. L'empereur Frideric l'en pria auſſi, aſſurant qu'il avoit ainſi parlé en ſimplicité ſans aucun deſſein de l'offenſer. Ainſi chacun reprit ſa place, & la fête ſe paſſa paiſiblement. Or l'archevêque prévoïant l'entrepriſe de l'abbé, étoit venu à cette cour accompagné de quatre mille hommes armez. Nous avons vû ſix vingt ans auparavant en 1063. une ſemblable querelle entre l'évêque d'Hildesheim & l'abbé de Fulde, dont les ſuites furent plus fâcheuſes.

AN. 1184.

Sup. liv. LIV. *n.* 9.

Enſuite l'empereur paſſa en Italie, & vint trouver le pape Lucius à Verone, où les inſultes des Romains l'avoient obligé de ſe retirer. La plus cruelle eſt qu'aïant trouvé pluſieurs de ſes clercs hors de la ville, ils leur creverent les yeux à tous hormis un, & les lui renvoïerent. Le pape anathématiſa ceux qui avoient commis ce crime, ſortit de la ville avec les ſiens, & vint à Verone, où il demeura juſques à ſa mort. Avec le pape & l'empereur s'y trouverent pluſieurs prélats & pluſieurs ſeigneurs, & il s'y tint un grand concile qui commença le premier jour

LIII. Concile de Verone.

Auct. Aquicinct. an. 1184. *Nang. an.* 1185.

AN. 1184.
Rub. lib. VI *p.* 355. *Rad. de Diceto. p.* 624.

LIV.
Decret contre les heretiques.

tom. 10. *conc. p.* 1737. *extra de haret. ad abol. c.* 9. *Decr. collect.* 1. *liv.* V. *tit.* 6.

d'Août 1184. & duroit encore le quatriéme de Novembre. En ce concile le pape Lucius fit une conſtitution où il parle ainſi :

La vigueur eccleſiaſtique doit s'exciter pour abolir les diverſes hereſies, qui ont commencé à pulluler de notre temps dans la plûpart des lieux ; vû principalement qu'elle ſe trouve appuïée de la puiſſance imperiale. C'eſt pourquoi en la preſence de notre cher fils l'empereur Frideric, de l'avis de nos freres les cardinaux, des patriarches, archevêques & évêques, & de pluſieurs ſeigneurs aſſemblez de diverſes parties du monde : nous condamnons par ce decret toutes les hereſies quelque nom qu'elles portent, entr'autres les Cathares & Patarins ; & ceux qui ſe diſent fauſſement, Humiliez ou Pauvres de Lion : les Paſſagins, Joſepins & Arnaudiſtes. Nous les ſoumettons tous à un anathême perpetuel. Et parce que quelques-uns ſous pretexte de pieté s'attribuent l'autorité de prêcher, nous comprenons ſous un pareil anathême tous ceux qui oſeront prêcher en public ou en particulier, ſans avoir miſſion & autorité de nous ou de l'évêque du lieu ; tous ceux qui penſent ou enſeignent autrement que l'égliſe Romaine touchant le ſacrement du corps & du ſang de N. S. J. C. le baptême, la rémiſſion des pechez, le mariage & les autres ſacremens. Et generalement tous ceux qui auront été jugez heretiques par l'égliſe Romaine, par chaque évêque dans ſon dioceſe, avec le conſeil de ſon clergé, ou par le clergé même, le ſiege vacant, avec le conſeil, s'il eſt beſoin, des évêques voiſins.

AN. 1184.

Nous condamnons de même tous ceux qui donneront retraite ou protection à ces heretiques ; ſoit qu'on les nomme Conſolez, Croïans, Parfaits ou de quelque autre nom ſupeſtitieux.

Et parce que la ſéverité de la diſcipline eccleſiaſtique eſt quelquefois mépriſée par ceux qui n'en comprennent pas la vertu, nous ordonnons que ceux qui ſeront manifeſtement convaincus des erreurs ſuſdites, s'ils ſont clercs ou religieux, ſoient dépoüillez de tout ordre & benefice, & abandonnez à la puiſſance ſéculiere, pour recevoir la punition convenable ; ſi ce n'eſt que le coupable ſi-tôt qu'il ſera découvert faſſe abjuration entre les mains de l'évêque du lieu. Il en ſera de même du laïque, & il ſera puni par le juge ſéculier s'il ne fait abjuration. Ceux qui ſeront ſeulement trouvez ſuſpects ſeront punis de même, s'ils ne prouvent leur innocence par une purgation convenable ; mais ceux qui retomberont après l'abjuration ou la purgation, ſeront laiſſez au jugement ſéculier, ſans être plus écoutez. Et les biens des clercs condamnez ſeront appliquez ſelon les loix aux égliſes qu'ils ſervoient. Cette excommunication contre tous les heretiques ſera renouvellée par tous les évêques aux grandes ſolemnitez ou quand l'occaſion s'en preſentera ; ſous peine d'être ſuſpens trois ans durant des fonctions épiſcopales.

Nous ajoûtons par le conſeil des évêques ſur la remontrance de l'empereur & des ſeigneurs de ſa cour, que chaque évêque viſitera une ou deux fois l'année, par lui-même, par ſon archidiacre, ou par

AN. 1184.

d'autres perſonnes capables, les lieux de ſon dioceſe, où le bruit commun ſera que des heretiques demeurent ; & il fera jurer trois ou quatre hommes ou plus de bonne réputation, & même s'il le juge à propos tout le voiſinage ; que s'ils apprennent qu'il y ait là des heretiques, ou des gens qui tiennent des conventicules ſecretes, ou qui menent une vie differente du commun des fideles, ils les dénonceront à l'évêque ou à l'archidiacre. L'évêque ou l'archidiacre appellera devant lui les accuſez ; & s'ils ne ſe purgent ſuivant la coûtume du païs, ou s'ils retombent, ils ſeront punis par le jugement des évêques. Que s'ils refuſent de jurer, ils ſeront dès-là jugez heretiques.

Nous ordonnons de plus que les comtes, les barons, les recteurs, & les conſuls des villes, & des autres lieux, promettent par ſerment ſuivant la monition des évêques, d'aider efficacement l'égliſe en tout ce que deſſus contre les heretiques & leurs complices, quand ils en ſeront requis ; & qu'ils s'appliqueront de bonne foi à executer ſelon leur pouvoir ce que l'égliſe & l'empire ont ſtatué ſur cette matiere ; ſinon ils ſeront dépoüillez de leurs charges, & ne ſeront admis à aucune autre : outre qu'ils ſeront excommuniez & leurs terres miſes en interdit. La ville qui réſiſtera à ce decret, ou qui étant avertie par l'évêque, negligera de punir les contrevenans, ſera privée du commerce des autres villes, & perdra la dignité épiſcopale. Tous les fauteurs d'heretiques ſeront notez d'infamie perpetuelle, & comme tels, exclus d'être avocats & témoins, & des

des autres fonctions publiques. Ceux qui ſont exemts de l'évêque & ſoûmis ſeulement au ſaint ſiege, ne laiſſeront pas pour ce que deſſus, de ſubir le jugement des évêques comme déleguez du ſaint ſiege, nonobſtant leurs privileges. AN. 1184.

On voit dans ce decret le concours des deux puiſſances pour l'extirpation des hereſies ; l'égliſe emploïe l'excommunication & les autres cenſures, l'empereur, les ſeigneurs & les magiſtrats employent les peines temporelles. Je croi de plus y voir l'origine de l'Inquiſition contre les heretiques : en ce que l'on ordonne aux évêques de s'informer par eux-mêmes ou par commiſſaires des perſonnes ſuſpectes d'hereſie, ſuivant la commune renommée & les dénonciations particulieres ; que l'on diſtingue les degrez de ſuſpects, convaincus, penitens & relaps, ſuivant leſquels les peines ſont differentes. Enfin qu'après que l'égliſe a employé contre les coupables les peines ſpirituelles, elle les abandonne au bras ſeculier, pour exercer encore contre eux les peines temporelles ; ayant reconnu par experience que pluſieurs Chrétiens, & particulierement ces nouveaux heretiques, n'étoient plus ſenſibles aux peines ſpirituelles. On reconnoiſſoit donc enfin, qu'outre la peine ſpirituelle, il étoit permis d'employer la temporelle contre la même perſonne pour le même crime ; ſans craindre de violer la maxime *Non bis in idem* : dont la défenſe fut vingt ans auparavant la principale cauſe de la perſecution que ſouffrit ſaint Thomas de Cantorberi. *Sup. liv. LXXI. n. 3.*

AN. 1184.

L V.
Origine des Vaudois.
V. Cang. gloss. Paterini.
Bonacurs. to. 13.
Spicil. p. 75.

Quant aux heretiques nommez en ce decret, les Cathares ou Paterins sont les nouveaux Manichéens dont nous avons si souvent parlé ; les Passagins ou Pasages vouloient que la loi Mosaïque fût observée à la lettre, & nioient la Trinité ; ils condamnoient les peres & toute l'église Romaine. Leur nom semble venir du Grec *Pasagios* Tout saint. Mais les Humiliez & les Pauvres de Lion meritent une attention particuliere ; car leurs commencemens avoient été bons. Les Humiliez parurent premierement en Lombardie : c'étoit des hommes & des femmes qui vivoient en commun dans une grande pauvreté, portoient des habits fort rudes ; & dans leur contenance, leurs discours & toutes leurs manieres d'agir témoignoient une grande humilité. Ils subsistoient principalement du travail de leurs mains, & ne possedoient rien en propre. Il y avoit entre eux des laïques presque tous lettrez, & ils disoient tout l'office canonial du jour & de la nuit ; plusieurs ne mangeoient point de chair s'ils n'étoient griévement malades, & ne portoient point de linge. Les femmes de cet institut étoient tellement éloignées des hommes qu'ils ne les voyoient pas même à l'église, & un mur les séparoit au sermon. Le pape avoit approuvé leur institut, & avoit permis aux clercs & aux laïques lettrez, de prêcher, non seulement dans leurs maisons, mais dans les places publiques & dans les églises du consentement des prélats. Ils avoient fait ainsi grand nombre de conversions, & s'étoient multipliez en

Ab. Ursperg. an. 1212. *Jac. Vitriac. hist. Occid. c.* 28. *Gang. gloss. Humil.*

AN. 1184.

peu de temps ; car outre ceux qui vivoient en commun, plusieurs à leur persuasion vivoient saintement dans le monde avec leurs femmes & leurs enfans. Ces humiliez étoient formidables aux Manichéens, qu'ils confondoient publiquement & découvroient leurs artifices ; & ils en convertissoient plusieurs. Ce n'est pas de ces Humiliez qu'il faut entendre le decret du pape Lucius, mais de ceux qui prenant faussement ce nom, s'ingeroient à prêcher sans mission, à entendre les confessions & diriger, entreprenant sur le ministere ecclesiastique.

Abb. Urperg. an. 1212. p. 318.

Les pauvres de Lion sont plus connus sous le nom de Vaudois, & leur secte commença en 1160. à cette occasion. Plusieurs notables bourgeois étant assemblez à Lion, un d'eux mourut subitement en leur presence : Pierre Valdo qui étoit de la compagnie, fut tellement frappé de cet accident, qu'il distribua aussi-tôt aux pauvres une grande somme d'argent ; ce qui en attira quantité à sa suite. Il les exhorta à embrasser la pauvreté volontaire à l'imitation de J. C. & des apôtres ; & comme il étoit un peu lettré il leur expliquoit le texte du nouveau testament en langue vulgaire. Les ecclesiastiques l'entreprirent, l'accusant de témerité ; mais il mépriſa leurs réprimandes & continua d'enseigner, disant à ses disciples, que le clergé corrompu dans ses mœurs envioit leur sainte vie & leur doctrine. On les nomma Vaudois du nom de leur maître, ou Leonistes à cause de la ville de Lion. ou Sabatés & Insabatés à cause de leur chaussure singuliere ; soit qu'ils por-

Reiner. cont. Vald. c. 5.

Cang. Sabbatati.

AN. 1184. *Ebrard. conc. Vald. c. 25.*

taſſent des ſabots, ou des ſouliers découpez en croix par deſſus. Il ne faut pas confondre ces nouveaux heretiques avec les Cathares ou Albigeois beaucoup plus anciens, & on ne voit pas que ceux-ci euſſent encore d'autre erreur que l'eſtime de la pauvreté oiſive, le mépris de l'autorité du clergé. J'ay parlé des Arnaudiſtes ; mais je ne trouve rien des Joſepins ou Moſopins, car ils ſe trouvent ainſi nommez en differens exemplaires.

LVI. Suite du concile de Verone. *Arnold. Lubec. III. c. 10.*

A l'occaſion de ce concile il vint à Verone des eccleſiaſtiques de divers pays, qui avoient été ordonnez par les ſchiſmatiques du temps du pape Alexandre. L'empereur pria inſtamment le pape Lucius de leur faire la grace de les réhabiliter, & le pape y condeſcendit d'abord ; enſorte qu'il leur permit de preſenter leurs requêtes, afin d'accorder à chacun la diſpenſe, ſelon la difference des cas. Mais le lendemain il changea d'avis & dit, que la ſuſpenſe contre ces eccleſiaſtiques ayant été prononcée à Veniſe dans le concile general en 1177. ne pouvoit être revoquée que dans un pareil concile; & il promit d'en tenir un à Lyon pour cette affaire. On attribua ce changement à Conrad archevêque de Mayence & à Conrad évêque de Vormes, & les Allemands s'en plaignirent hautement, enſorte que les cardinaux diſoient, qu'ils demandoient grace en menaçant.

Mag. Chr. Belg. p. 201.

On traita auſſi à Verone d'une autre affaire importante, ſçavoir l'élection de l'archevêque de Treves. Ce grand ſiege étant vacant par le decès de l'archevêque Arnold, le chapitre ſe trouva partagé entre l'archidiacre Volmar, & le prevôt Ro-

dolfe. On convint de ſe raſſembler à l'heure de none pour terminer ce ſchiſme ; mais Volmar prevint l'heure, & ſe fit élire & introniſer par une partie. Rodolfe venant avec les ſiens à l'heure marquée, proteſta de faire caſſer l'élection de Volmar. Sur quoi l'empereur Frideric ayant aſſemblé les ſeigneurs à Coblens, ils jugerent qu'en cette diviſion il pouvoit choiſir une perſonne capable. Il donna l'inveſtiture à Rodolfe, & Volmar ſe pourvût devant le pape. Le pape & l'empereur ſoûtenoient chacun celui dont ils avoient pris la protection, ils ſe ſéparerent ainſi ſans avoir pû convenir. Ce ſchiſme dans l'égliſe de Treves dura ſept ans. L'empereur Frideric vouloit encore que le pape couronnât empereur ſon fils Henri ; mais le pape le refuſa ; diſant que Frideric devoit donc quitter la couronne, & qu'il ne pouvoit y avoir deux empereurs enſemble. AN. 1184.

Pendant la tenuë du concile le quatriéme jour de Novembre, comme le pape, l'empereur, les cardinaux & la plûpart des évêques étoient aſſemblez dans la grande égliſe, Gerard archevêque de Ravenne expoſa publiquement le triſte état du royaume de Jeruſalem; exhortant toutes ſortes de perſonnes à le ſecourir pour la remiſſion de leurs pechez. Le roi Baudoüin IV. ſentoit ſon mal croître de jour en jour ; il avoit perdu la vûë, la corruption de la lepre lui ôtoit l'uſage des pieds & des mains, & de plus il fut attaqué d'une groſſe fievre à Nazareth. Il ne pouvoit toutefois ſe reſoudre à quitter la couronne ; mais en preſence des ſeigneurs, de la rei-

LVII. Ambaſſadeurs de Jeruſalem en France. *Rad. de Dic. to. 2. p. 634.*

G. Tyr. XXII.

AN. 1184. ne sa mere & du patriarche, il établit regent du roïaume Gui de Lusignan comte de Joppé & d'Ascalon ; se reservant la dignité royale, la seule ville de Jerusalem & une pension de dix mille écus d'or.

c. 29. Mais quelque temps après le roi connoissant l'incapacité de ce jeune seigneur, & d'ailleurs mal satisfait de lui, retira le pouvoir qu'il lui avoit donné ; & pour lui ôter même l'esperance de la succession à sa couronne, il fit couronner solemnellement Baudoüin son neveu fils de Sibile & du marquis de Montferrat son premier mari ; quoique ce ne fut qu'un enfant, qui avoit à peine cinq ans. Il fut couronné le vingtiéme de Novembre 1181. & les plus sages n'approuverent cette action, qu'entant qu'elle ôtoit l'autorité à Gui de Lusignan ; car le royaume demeuroit toûjours sans gouvernement, par la maladie du premier roi & le bas âge du

lib. XXIII. second. Gui de Lusignan s'enferma dans Ascalon, & refusa ouvertement d'obéïr au roi son beau-frere, qui donna la regence du royaume au comte de Tripoli.

Rad. de Dic. p. 623. 625. Alors ce pauvre roi voyant les progrès de Saladin & en craignant de plus grands, envoya en Occident Heraclius patriarche de Jerusalem, Arnaud maître des Templiers & Roger maître des Hospitaliers. Ils arriverent heureusement à Brindes & ayant appris que le pape & l'empereur étoient à Verone, ils s'y rendirent, mais ils ne reçûrent aucun secours effectif de l'un ni de l'autre. Seulement le pape leur donna des lettres de recommandation pour les rois de France & d'An-

gleterre. Le maître des Templiers mourut à Verone, le patriarche & le maître de l'hôpital paſſerent en France, & arriverent à Paris le ſeiziéme de Janvier 1185. Maurice évêque de Paris, les reçut en proceſſion avec le clergé & le peuple; & le lendemain le patriarche celebra la meſſe dans Nôtre-Dame, & y prêcha. Le roi Philippe Auguſte ayant appris l'arrivée des ambaſſadeurs quitta toutes ſes autres affaires, pour venir promptement les trouver. Il les reçut avec honneur, leur donna le baiſer de paix; & ordonna à ſes prevôts & à ſes intendans de les défrayer par tout ſur ſes terres. Ils lui preſenterent les clefs de la ville de Jeruſalem & du ſaint ſepulcre; & quand ils eurent expliqué le ſujet de leur voyage, le roi aſſembla à Paris un concile general des évêques & des ſeigneurs de ſon royaume; & par leur conſeil il ordonna à tous les prélats d'exhorter ſes ſujets par de frequentes prédications à faire le voyage de Jeruſalem pour la défenſe de la foi. Mais on ne lui conſeilla pas d'y aller en perſonne, parce qu'il n'avoit pas encore d'enfans. Il y envoya ſeulement à ſes dépens de braves chevaliers avec une grande multitude de gens de pied.

ANN. 1185.

Rigord p. 14.

LVIII. Ambaſſadeurs de Jeruſalem en Angleterre. *Roger. Hoved. p. 628.*

Les deux ambaſſadeurs de Jeruſalem paſſerent promptement en Angleterre, & y arriverent vers le commencement de Février 1185. Le roi Henri les reçût à Redingues; ils ſe jetterent à ſes pieds & lui preſenterent la banniere royale avec les clefs du S. ſepulcre, de la tour de David & de la ville de Je-

AN. 1185.

Epist. 2. to. 10. Conc. p. 1737.

rusalem. Ils le saluerent de la part du roi Baudoüin, des seigneurs & de tout le peuple de son royaume; & lui exposerent avec larmes le sujet de leur voyage. Ils lui rendirent aussi une lettre du pape Lucius, qui representoit l'état déplorable où la terre sainte se trouvoit réduite par les victoires de Saladin, & la maladie du roi de Jerusalem: recommandoit au roi d'Angleterre le patriarche & le maître de l'hôpital; & le faisoit souvenir de la promesse qu'il avoit faite de donner du secours à la terre sainte. C'est quand il reçut l'absolution du meurtre de S. Thomas de Cantorberi. Le roi répondit, que Dieu aidant la chose iroit bien, & donna terme aux ambassadeurs pour apprendre sa résolution au premier dimanche de Carême, qui cette année 1185. étoit le dixiéme de Mars.

Sup. liv. LXXII. *n.* 37.

Ce jour se trouverent à Londres le roi Henri, le patriarche Heraclius, les évêques, les abbez, les comtes & les barons d'Angleterre; Guillaume roi d'Ecosse avec David son frere & les seigneurs du pays. Huit jours après on délibera sur la proposition des ambassadeurs; & on mit en question lequel étoit plus à propos, que le roi allât en personne au secours de Jerusalem, ou qu'il demeurât en Angleterre, dont il avoit reçu la couronne en face d'église. Quelques-uns insistoient sur le serment qu'il avoit fait à son sacre; & soûtenoient qu'il étoit plus obligé à maintenir la paix dans son royaume, & le défendre contre les insultes des étrangers, qu'à marcher en personne à la défense de l'Orient. Car en quittant l'Angleterre

Rad. Dic. t. 626.

il

il avoit beaucoup à craindre & de la part des François & de la part des princes ſes enfans. Le roi Henri ſe rendit à cet avis, & répondit au patriarche de Jeruſalem qu'il n'iroit point, mais qu'il aideroit de ſon argent ceux qui voudroient y aller. Le patriarche mal content de cette réponſe, dit : Vous ne faites rien, ſeigneur, nous cherchons un prince & non de l'argent : on nous en envoïe de tous les païs ; mais nous demandons un homme. Il inſiſtoit que le roi envoïât au moins un de ſes fils ; mais le roi répondit qu'il ne pouvoit les engager au voïage en leur abſence. Le patriarche fruſtré de ſon eſperance le menaça que Dieu l'abandonneroit, & s'emporta juſqu'à lui reprocher ſes infidelitez envers le roi de France, & la mort de ſaint Thomas de Cantorberi ; & voïant le roi fort irrité de ce diſcours, il lui tendit le col en diſant : Faites de moi ce que vous avez fait de Thomas : j'aime autant que vous me faſſiez mourir en Angleterre, que les Sarraſins en Syrie, puiſque vous êtes pire qu'un Sarraſin.

AN. 1185.

Girard. II. Hib. exp. c. 25. &c. Jc. Brompt. chr.

Enſuite le roi Henri, le patriarche & le maître de l'hôpital paſſerent en Normandie, & firent à Roüen la fête de Pâques, qui cette année 1185. fut le vingt-uniéme d'Avril. Le roi de France aïant appris l'arrivée du roi d'Angleterre, vint en diligence le trouver à Vaude-de Reuil près de Roüen, où ils confererent pendant trois jours, & promirent d'envoïer à la Terre-ſainte un grand ſecours, tant d'hommes que d'argent. Comme le roi d'Angleterre avoit permis à tous ſes ſujets de ſe croiſer

Roger. p. 630.

AN. 1185.

Id. p. 629.

en cette occaſion, il y eut pluſieurs prélats & pluſieurs ſeigneurs qui le firent. Les plus remarquables entre les prélats furent les deux nouveaux archevêques Baudoüin de Cantorberi, & Gautier de Roüen.

LIX.

Baudoüin archevêque de Cantorberi.

Chr. Gervaſ. an. 1184.

Rad. Dic. p. 618.

Petr. Bleſ. ep. 5.

Richard archevêque de Cantorberi étoit mort l'année précedente 1184. le vendredi dix-ſeptiéme de Février, après plus de dix ans de pontificat. On l'accuſoit d'avoir plus de ſoin du temporel de ſon égliſe que du ſpirituel, & de ne pas profiter de la protection du roi qui l'aimoit tendrement, pour s'acquitter mieux de ſes devoirs. Après ſa mort le ſiege vacqua près de dix mois, par la conteſtation qui étoit entre les évêques de la province & les moines de la cathedrale, pour le droit d'élire l'archevêque: Baudoüin évêque de Vorcheſtre fût élû par les évêques dès le vingt-troiſiéme d'Octobre, & les moines l'élurent auſſi de leur côté le troiſiéme dimanche de l'Avent feiziéme de Decembre 1184. Enfin aïant reçû du pape Lucius la confirmation de ſon élection & le pallium, il fut ſolemnellement introniſé le jour de ſaint Dunſtan dix-neuviéme de Mai 1185. Baudoüin étoit né à Exceſter de parens pauvres, & aïant tenu quelque temps une école, il fut fait archidiacre pour ſon merite; mais il quitta bien-tôt cette dignité pour ſe rendre moine de l'ordre de Ciſteaux, & un an après on le fit abbé de Forden en Devonshire. On l'en tira en 1181. pour être évêque de Vorcheſtre. Il étoit extrémement ſobre, modeſte & doux; mais on l'accuſoit de manquer de

Rad. p. 628.

Goduin. p. 114.

Gervaſ. act. pontif. p. 675.

vigueur pour reprimer les crimes ; & on disoit qu'il avoit été meilleur moine qu'évêque. Il fut le premier de l'ordre de Cisteaux qui monta sur le siege de Cantorberi, & il le remplit environ six ans. AN. 1185.

Gautier de Coutances archevêque de Roüen avoit succedé à Rotrou, mort le vingt-cinquiéme de Novembre 1183. après avoir tenu ce grand siege près de vingt ans. Gautier avoit été chanoine de Roüen, puis archidiacre d'Oxford. Vers la fin de l'an 1183. il fut élû évêque de Lincolne, sacré à Angers par Richard archevêque de Cantorberi ; mais peu de temps après il fut transferé à Roüen, & intronisé le jour de saint Matthias vingt-quatriéme de Février 1185. Il tint ce siege vingt-deux ans. Or quoique ces prélats se fussent croisez, ils ne se presserent pas de partir ; & le patriarche de Jerusalem retourna sans rapporter grand effet de son voïage. Le roi Baudoüin IV. mourut la même année 1185. & comme la lépre dont il étoit affligé l'avoit empêché de se marier, il laissa pour successeur son neveu Baudoüin V. qu'il avoit fait couronner dès l'an 1181. fils de sa sœur Sibille & de Guillaume Longue-épée, marquis de Montferrat. Baudoüin V. étoit un enfant de neuf ans, & mourut l'année suivante 1186.

Gall. Chr. Chr. Albert. 1164. 1183. chr. Rot. hom. Lab. 1 bibl. p. 369.

Goduin. p. 344.

Saint. p. 172.

G. Tyr. p. 1004. G. Neubrig. 111. c 16.

Cependant Guillaume roi de Sicile excité par un certain Alexis Comnene parent de l'empereur Manuel, arma par mer & par terre, & entreprit la conquête de l'empire de C. P. ses troupes prirent Duras le jour de la saint Jean 1185. & Thessalo-

LX. Thessalonique prise par les Siciliens.

Nicet. 1. Andron. n. 7. Jo. Cec. chr. an. 1185.

AN. 1185.

Nicet. p. 194. p. 192.

nique le quinziéme d'Août de la même année, que les Grecs comptoient 6633. A la prise de cette grande ville les Siciliens commirent toutes sortes de cruautez & de sacrileges. Ils tuoient dans les églises ceux qui s'y étoient refugiez : ils fouloient aux pieds les saintes images, qui chez les Grecs ne sont que de platte peinture sur du bois ; ils les jettoient dans les ruës, & les brûloient pour faire leur cuisine. Il y en eut qui monterent sur la sainte table, y danserent en chantant, & pisserent dans le sanctuaire. Quoi que pussent faire les chefs pour reprimer ces insolences du soldat victorieux, elles continuerent les jours suivans : les Siciliens entrant dans les églises troubloient par leurs cris le service divin des Grecs, ou chantoient en même temps des chansons infames. Ainsi la haine reciproque des Grecs & des Latins s'allumoit de plus en plus.

L'archevêque de Thessalonique fut d'un grand secours à son troupeau en cette calamité. C'étoit le sçavant Eustath, si fameux par son commentaire sur Homere. Il ne voulut point se retirer, comme il eût pû faire avant le siege, mais il s'enferma volontairement avec son peuple pour le consoler & l'exhorter à la patience ; & après la prise de la ville, il alloit souvent trouver les comtes qui commandoient les troupes de Sicile pour les adoucir. Ils le respectoient, se levoient à son abord, l'écoutoient patiemment, & avoient égard à ses prieres.

LXI. Mort d'Andronic.

Après la prise de Thessalonique, les Siciliens marcherent à C. P. où l'empereur Andronic se

préparoit à ſe défendre ; mais il avoit au-dedans des ennemis plus dangereux, qu'il s'étoit attirez par ſes cruautez & ſes ſoupçons. Le plus terrible fut Iſaac l'Ange, dont l'aïeul Conſtantin natif de Philadelphie, avoit épouſé Théodora derniere fille de l'empereur Alexis Comnene ; ce qui commença à diſtinguer cette famille des Anges, obſcure juſques alors. Iſaac aïant tué celui qui voulut l'arrêter de la part d'Andronic, ſe ſauva dans ſainte Sophie, comme faiſoient ceux qui craignoient d'être pourſuivis pour un meurtre ; ce qui attira beaucoup de monde, pour voir ce qu'il deviendroit. Le peuple émû commença à le demander pour empereur ; on rompit les priſons, on en tira ceux qu'Andronic y retenoit ; & avant qu'Iſaac ſortît de ſainte Sophie on lui mit ſur la tête la couronne du grand Conſtantin, qui étoit ſuſpenduë ſur l'autel. Enſuite on le fit monter ſur un des chevaux de l'empereur, qui paſſoient par hazard, & on le promena ainſi par la ville, ſuivi même du patriarche Baſile Camatere, que le peuple y entraîna malgré lui. Iſaac l'Ange fut ainſi proclamé empereur & mis en poſſeſſion du palais, que le peuple pilla en cette occaſion ; même les ornemens des ſaintes images dans la chapelle imperiale, & le reliquaire où on prétendoit avoir la lettre de J. C. à Abgar.

Andronic s'enfuit par mer, mais il fut pris, chargé de chaînes & preſenté à Iſaac, qui permit de l'inſulter en toutes manieres. On lui donna des ſoufflets ; on lui arracha la barbe & les cheveux,

AN. 1185.

Iſaac l'Ange empereur de C. P. *Nicet. in Andron. n.* 12.

Cang. famil. Biz. p. 201.

Nicet. n. 10.

AN. 1185.

on lui caſſa les dents ; il fut le joüet du public, principalement des femmes, dont il avoit fait mourir ou aveugler les maris. Enſuite on lui coupa la main droite avec une hache & on le remit en priſon, ſans lui donner à boire ni à manger, ni aucun ſoulagement. Quelques jours après on lui arracha un œil, on le mit ſur un chameau galeux & on le promena dans la place publique, la tête nuë & pelée, le corps couvert d'un méchant haillon. La populace amaſſée à l'entour lui fit ſentir ſa fureur. Les uns lui déchargeoient ſur la tête des coups de maſſuë, d'autres lui empliſſoient le nez d'ordures, ou lui en couvroient le viſage avec des éponges. Ils diſoient des injures les plus infames à ſa mere & à ſes autres parens ; ils l'appelloient lui-même chien enragé, lui jettant des pierres & lui perçant les côtez avec des broches. Une femme perduë lui jetta au viſage une chaudiere d'eau boüillante ; c'étoit à qui pis lui feroit. Il ſoutint tous ces outrages avec une grande fermeté ; ne diſant autre choſe que *Kyrie eleyſon*, Seigneur, aïez pitié de moi ; & au peuple qui l'inſultoit : Pourquoi achevez-vous de rompre un roſeau briſé ? faiſant alluſion aux paroles de l'écriture. Car il la ſçavoit bien, particulierement les épîtres de ſaint Paul, quoiqu'il n'en eût pas fait uſage pour la correction de ſes mœurs. Enfin on le mena au théatre, où on le pendit par les pieds : ce qui donna occaſion à l'outrager de nouveau juſqu'à ce qu'il expirât. Ainſi finit ce malheureux Andronic, après environ deux ans de regne, le

Matth. XII. 20.

douziéme jour de Septembre 1185. l'an des Grecs 6794. commencé au premier jour du même mois avec la quatriéme indiction. Isaac l'Ange regna neuf ans & huit mois, & commença par reprendre ce que les Siciliens avoient pris. Il fit déposer le patriarche Basile Camatere, quoiqu'il eût beaucoup servi à le faire empereur ; & la cause de sa déposition fut d'avoir permis à quelques femmes nobles de quitter l'habit monastique, qu'Andronic leur avoit fait prendre malgré elles. Basile avoit tenu le siege de C. P. deux ans & demi. L'empereur Isaac fit mettre à sa place Nicetas Mountanés sacellaire de la grande église fort avancé en âge, qu'il n'y laissa que trois ans & demi.

AN. 1185.

Nic. II. Isaac. n° 4. p. 259.

Catal. to. 1. hist. Byz. p. 37.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIE'ME.

LE pape Lucius III. étoit toujours à Verone, où il mourut le vingt-quatriéme de Novembre 1185. après avoir tenu le saint siege quatre ans & près de trois mois. Il fut enterré le lendemain vingt-cinq ; & le même jour on élut pour lui succeder Hubert Crivelli natif de Milan. Il avoit été archidiacre de Bourges, d'où saint Thomas de Cantorberi le tira pour l'avoir auprès de lui. Etant revenu en Italie il fut archidiacre de Milan, puis le pape Lucius III. le fit cardinal du titre de saint Laurent *in Damaso* en 1182. Après la mort d'Algise il fut archevêque de Milan, & sept mois après il fut élû pape tout d'une voix par les cardinaux,

I.
Mort de Lucius. Urbain III. pape.

Papebr. conat. Pagi 1185. n. 12. 13. & 1186. n. 1. Radulph. Dic. p. 629. Ughell. Ital. sacr. to. 2. p. 232. Vita S. Th. p. 192.

AN. 1185.
Puricell. monum. Ep. I. to. 10. conc.

& couronné le dimanche ſuivant premier jour de Decembre, ſous le nom d'Urbain III. Il tint le ſaint ſiege un an & près d'onze mois, gardant l'archevêché de Milan. Il donna part de ſon élection à tous les évêques & les autres prélats par une lettre dattée de Verone le douziéme de Janvier 1186.

L'empereur Frideric étoit encore en Lombardie, & célebra à Pavie la fête de Noël 1186. Enſuite il fit les nôces du roi Henri ſon fils avec Conſtance fille poſthume de Roger roi de Sicile. & tante de Guillaume II. qui regnoit alors. Elle avoit plus de trente & un an, & Henri n'étoit que dans ſa vingt-uniéme année. Le mariage fut célebré à Milan dans l'égliſe de ſaint Ambroiſe le vingt ſeptiéme de Janvier 1186. & en cette cérémonie l'empereur Frideric fut couronné par l'archevêque de Vienne, le roi Henri par le patriarche d'Aquilée, & la reine Conſtance par un évêque Alleman. Dès ce jour le jeune roi prit le titre de Ceſar. Mais le pape Urbain le trouva mauvais: car il ſoutenoit comme Lucius ſon prédeceſſeur, que Frideric ne pouvoit donner à ſon fils la dignité imperiale; & il n'approuvoit point ce mariage, qui donnoit à Henri l'eſperance du roïaume de Sicile, parce que le roi Guillaume neveu de Conſtance n'avoit point d'enfans. Auſſi ſuſpendit-il de leurs fonctions tous les évêques qui avoient aſſiſté à cette céremonie.

Godefr. Viterb. Chr. par. 17. p. 513. 522.

Rad. de Dic. 629.

Auct. Aquicin. An. 1186.

II.
Chronique de Godefroi de Viterbe.
to. 2. Piſtorii an. 1186. p. 504.

C'eſt ici que Godefroi de Viterbe finit ſa chronique intitulée Pantheon. Il étoit prêtre & avoit été chapelain & ſecretaire de l'empereur Conrad III. & le fut enſuite de Frideric & de ſon fils Henri VI.

VI. il travailla pendant quarante ans à cette chronique composée de tout ce qu'il connoissoit d'histoire, & l'aïant achevée il la dédia au pape Urbain III. la soumettant à son examen, parce, dit-il, qu'aucun écrit n'est autentique s'il n'est approuvé par le saint siege. Il dit que son ouvrage sera utile aux princes, & qu'il est impossible qu'ils gouvernent bien s'ils sont ignorans; parce que ne devant rendre compte de leur conduite qu'à Dieu, ils doivent être instruits par les exemples de ceux qui les ont précedez. La chronique de Godefroi est divisée en vingt parties, dont la premiere & la seconde sont des traitez théologiques sur la nature divine, la création & l'état du premier homme. Il continuë dans les suivantes l'histoire de l'ancien testament depuis le déluge jusques aux Macabées, & y rapporte l'histoire profane suivant principalement la chronique d'Eusebe. La treiziéme partie est encore un traité théologique pour prouver par tous les prophetes la Trinité & l'Incarnation contre les Juifs & les heretiques.

Ensuite commence le nouveau testament & l'histoire ecclesiastique & temporelle depuis la venuë de J. C. En parlant de Constantin l'auteur dit : Alors l'empereur donna au pape Silvestre les marques de la dignité roïale; & pour procurer un plus grand repos aux églises, il transfera à Byzance la pompe & le tumulte de sa cour. Par cette donation nous voïons qu'il ceda Rome à l'église Romaine avec l'Italie & la Gaule. Toutefois les partisans de l'empire soutiennent que Constantin n'a

Par. 16. p. 385.

point ainſi donné le roïaume ; mais que ſeulement par reſpect pour la religion il a choiſi le pape pour ſon pere, & a voulu recevoir ſa benediction & le ſecours de ſes prieres. Ils ajoûtent cette preuve, que Conſtantin partageant le monde entre ſes enfans, donna à l'un d'eux l'Occident qui comprend l'Italie ; ce qu'il n'auroit pas fait s'il l'eût donnée à l'égliſe. Ils diſent auſſi que Théodoſe & pluſieurs autres pieux empereurs ont eu Rome pour leur partage avec les roïaumes d'Occident. Les défenſeurs de l'égliſe répondent, qu'il n'eſt pas croïable que Dieu l'ait tellement abandonnée à l'eſprit d'erreur, qu'elle poſſedât ce qui ne lui appartenoit point. Car pluſieurs perſonnages d'une vie exemplaire ont tenu juſques à preſent des droits roïaux, avec leſquels on croit qu'ils ont gagné le roïaume de Dieu. On peut auſſi prouver d'ailleurs que Conſtantin a juſtement accordé ſes droits à l'égliſe, & qu'elle les a reçûs licitement. Car ſi Dieu les a donnez juſtement aux rois, & a diſpoſé la volonté du peuple à ſe ſoumettre à eux, il a auſſi incliné la volonté des princes pour donner ces droits à l'égliſe.

Pour moi, ajoûte Godefroi, s'il faut dire mon ſentiment, j'avouë que j'ignore lequel eſt le plus agréable à Dieu, de la gloire & l'élevation preſente de l'égliſe, ou de ſon humiliation précedente. Pluſieurs eſtiment ce premier état plus ſaint, celui-ci plus heureux ; & moi je m'en tiens au ſentiment de l'égliſe Romaine notre mere fondée ſur la pierre qui eſt J. C. J'eſtime qu'elle doit poſſe-

AN. 1186.

der ce qu'elle poſſede, puiſqu'elle ne peut tomber dans l'erreur & que ſa foi ne peut manquer. Je laiſſe à ceux qui ſont au-deſſus de nous la ſolution des autres queſtions de cette nature. En parlant de l'excommunication de Henri IV. par Gregoire VII. il ajoûte : Avant cet empereur nous ne liſons point qu'aucun ait été excommunié ou privé de l'empire par le pape. Peu après il déclare qu'il a tiré ce qui précede des hiſtoires écrites, mais que ce qui ſuit eſt ce qu'il a appris de perſonnes dignes de foi, ou ce qu'il a vû lui-même. Il finit à l'an 1186. & au mariage de Henri VI. avec Conſtance ; mais tout ce corps d'hiſtoire eſt mêlé de beaucoup de fables, comme les autres du même temps.

Sup. liv. LXII. *n.* 29. *par.* 17. *p.* 499. *p.* 504.

III. Differends entre le pape & Frideric.

Le pape Urbain & l'empereur Frideric eurent pluſieurs conferences touchant les affaires que Lucius avoit laiſſé indéciſes ; & qui produiſirent bientôt des differends entr'eux. Car Urbain étoit zelé pour les droits de l'égliſe, & comme Milanois il avoit peine à oublier les maux que Frideric avoit faits à ſa patrie. Il ſe plaignoit que ce prince s'étoit emparé injuſtement des biens que la princeſſe Mathilde avoit donnez à l'égliſe Romaine, qu'il prenoit les dépoüilles des évêques morts, enſorte que leurs ſucceſſeurs trouvant les égliſes dénuées de tout, étoient réduits à faire des extorſions injuſtes : enfin que l'empereur avoit diſſipé pluſieurs monaſteres de filles, dont il avoit pris les revenus, ſous prétexte de la conduite déreglée des abbeſſes, ſans en mettre en leur place de plus régulieres. L'empereur de ſon côté fut fort irrité de ce que le pape

Arnold. Lubec. Chr. Slav. III. *c.* 16.

Sup. l. LXX. *n.* 55.

Sup. l. LXII. *n.* 48.

AN. 1186.

soutenant Volmar élû archevêque de Tréves, l'ordonna prêtre cardinal le samedi de la Pentecôte, qui cette année 1186. étoit le dernier jour de Mai ; & le lendemain le sacra archevêque. Or nous avons vû que l'empereur soutenoit Rodolfe competiteur de Volmar.

Sup. liv. LXXIII. n. 56.

Le roi Henri ne contribua pas peu par ses violences à fomenter la division entre le pape & l'empereur son pere. Car étant encore en Lombardie, il fit venir un évêque, à qui il demanda de qui il avoit reçû l'investiture. Du pape, répondit l'évêque. Le jeune roi lui fit trois fois la même question ; & l'évêque ajoûta : Seigneur, je ne possede ni régales, ni officiers, ni cours roïales ; c'est pourquoi j'ai reçû du pape le diocese que je gouverne. Alors le roi le fit battre à coups de poing par ses gens & traîner dans la bouë. Une autrefois aïant rencontré un serviteur du pape Urbain, qui portoit une grande somme d'argent, il la lui ôta & lui fit couper le nez.

Le pape cita l'empereur, menaçant de l'excommunier, & il avoit pour lui plusieurs des principaux évêques d'Allemagne ; sçavoir, Philippe archevêque de Cologne, fort mal content de ce qu'après la mort des évêques on confisquoit tous leurs meubles ; Conrad de Maïence ; Volmar de Tréves & douze évêques, dont le plus considerable étoit Bertold de Mets. C'est celui qui avoit été élû archevêque de Brême en 1178. & que le pape Alexandre III. avoit dépose. Etant ainsi dépoüillé & banni de chez lui, il vint trouver l'empereur, qui

Sup. liv. LXXIII. n. 24.

en aïant pitié, le reçût avec honneur & le retint à sa suite jusques à ce qu'il trouvât à le placer ; enfin l'évêché de Mets, étant venu à vaquer, il le lui donna. Bertold ne laissa pas en ce differend de prendre parti contre l'empereur ; & quand Volmar aïant été sacré par le pape revint en Allemagne pour prendre possession de l'archevêché de Tréves, Bertold alla au devant de lui, même hors de son dioceſe, & le reçût avec honneur. Dequoi l'empereur irrité le chassa de Mets, & le réduisit à s'enfuir à Cologne près l'archevêque Philippe, qui lui donna une prébende dans l'église des Apôtres. L'empereur empêcha aussi Volmar de joüir du temporel, ni du spirituel de l'archevêché de Tréves, & y maintint Rodolfe, que Volmar avoit excommunié à son retour. Le roi Henri de son côté, par ordre de son pere, dépoüilla les partisans de Volmar, & confisqua leurs maisons ; & ce prélat fut réduit à se refugier en Angleterre où il mourut. *Chr. Belg.*

AN. 1186.

IV. Plaintes de l'empereur contre le pape. *Arnold. c. 17.*

L'empereur Frideric étant de retour en Allemagne & voïant le pape resolu de le pousser, ferma tous les passages des Alpes & des païs voisins, pour empêcher que personne n'allât à la cour de Rome ; ce qui obligea le pape à établir son légat en Allemagne Philippe archevêque de Cologne. L'empereur fit venir ce prélat & lui demanda s'il lui seroit fidele. Le prélat répondit : Seigneur, vous n'en devez point douter, vous m'avez souvent éprouvé. Toutefois, pour vous parler au nom de tous les évêques, si vous vouliez nous traiter un peu plus doucement, nous vous serions plus dé-

AN. 1186.

voüez. Le pape croit ſe plaindre avec raiſon, de ce qu'après la mort des évêques on dépoüille les égliſes : on enleve tous les meubles & les revenus de l'année courante, enſorte que le ſucceſſeur ne trouve rien. Si vous voulez nous faire juſtice ſur ce point, nous ſerons les médiateurs entre vous & le pape, ſinon nous ne pouvons abandonner la verité. L'empereur repliqua : Nous ſçavons certainement que les empereurs nos prédeceſſeurs donnoient les inveſtitures des évêchez, & les rempliſſoient de perſonnes plus dignes, que l'on ne fait depuis qu'ils vous ont permis l'élection, que vous appellez canonique. Nous nous tenons à ce qu'ils ont reglé, mais nous voulons conſerver ce petit reſte de notre droit tel que nous l'avons trouvé. Cependant comme je voi que vous n'êtes pas de mon avis, je ne veux point que vous veniez à la cour que je dois tenir à Geilenhuſen.

c. 18. Il s'y aſſembla grand nombre d'évêques & de ſeigneurs, & l'empereur leur dit : Vous ſçavez comme je ſuis attaqué par le pape, ſans que je ſçache avoir jamais manqué à ce que je lui dois. Il dit qu'aucun laïque ne doit poſſeder les dîmes que le Seigneur a deſtinées à ceux qui ſervent l'autel. Mais nous ſçavons que l'égliſe étant attaquée a accordé les dîmes à perpetuité à des perſonnes nobles & puiſſantes, qui ont entrepris ſa défenſe, ſans quoi elle n'auroit pû conſerver ſes biens. Le pape dit encore, qu'il n'eſt pas juſte, que perſonne s'attribuë droit d'avouerie ſur les terres ou les vaſſaux de l'égliſe ; mais que les prélats doivent en joüir

librement, comme ils les ont reçûs d'abord. Or nous ne croïons pas que l'on puiſſe changer facilement ce qui eſt établi par une ancienne coûtume. Je demande donc aux prélats leurs avis ſur ce ſujet. Alors Conrad archevêque de Maïence ſe leva & dit : Cette affaire eſt importante, & il ne nous appartient pas de déterminer un ſi grand differend. Je ſuis d'avis que nous écrivions au pape, pour l'exhorter à faire la paix & à vous rendre juſtice. AN. 1186.

V. Lettre des évêques Allemands. *ap. Rad. de Dic. p. 632.*

Cet avis fut ſuivi, & on écrivit une lettre au nom de tous les évêques d'Allemagne & ſcellée de leurs bulles, c'eſt-à-dire, de leurs ſceaux, où ils diſoient : Nous ſommes ſenſiblement affligez de la diſcorde qui s'éleve entre l'égliſe & l'empire, & qui fait entre-choquer les deux glaives qui ſe devroient mutuellement ſecourir. L'empereur dans une cour ſolemnelle qu'il vient de tenir, s'eſt plaint que lorſqu'il vous témoignoit le plus d'amitié, & qu'il avoit envoïé ſon fils unique le roi des Romains s'expoſer à toutes ſortes de périls, pour la défenſe de l'égliſe Romaine, vous avez affecté d'exercer votre inimitié contre lui ; en recevant les Cremonois qu'il avoit déclarez ennemis publics de l'empire ; & détournant les villes d'Italie & particulierement les évêques, de lui prêter aucun ſecours. Il a ajoûté de grandes plaintes touchant l'affaire de Tréves. Car il n'y a point de memoire qu'aucun de vos prédeceſſeurs ait fait une telle injure à aucun des ſiens, de ſacrer un évêque du roïaume Teutonique avant qu'il eût reçû les régales par le ſceptre imperial ; & des perſonnes dignes

AN. 1186.

de foi témoignent que vous aviez promis fermement de ne point sacrer le seigneur Volmar. L'empereur s'est encore plaint des torts que vous avez faits depuis long-temps à l'empire dans l'archevêché de Milan, un des plus grands sieges d'Italie. Il a ajoûté, que toutes les églises de l'empire sont accablées des exactions de ceux qui viennent de votre part ; tant en argent qu'en repas & en logemens d'hommes & de chevaux ; & on traite ainsi des églises & des monasteres qui n'ont pas dequoi subsister. Les évêques finissent leur lettre en priant instamment le pape de satisfaire à ces plaintes, & de prendre confiance aux députez qu'ils lui envoïent.

Arnold. Le pape aïant reçû cette lettre fut surpris du changement des évêques ; car il lui sembloit avoir pris la défense de leur cause, qu'ils abandonnoient eux-mêmes. Il demeura donc ferme dans sa résolution, d'excommunier l'empereur après les citations légitimes ; mais les habitans de Verone où il étoit, lui dirent : Saint pere, nous sommes serviteurs & amis de l'empereur ; c'est pourquoi nous vous prions de ne le pas excommunier dans notre ville & en notre presence. Le pape aïant égard à leur priere sortit de chez eux ; mais lorsqu'il vouloit excommunier l'empereur, la mort le prevint.

VI. Eglise de Livonie.

Cependant s'élevoit une nouvelle église en Livonie, par les soins de Meinard chanoine de Sigeberg ; qui poussé d'un grand zele pour la conversion de ce peuple idolâtre, y fit plusieurs voïages pendant quelques années avec des marchands, s'appliquant

Arnold. Lub. Chr. VIII. *c.* 8.

s'appliquant à un plus heureux commerce. Quand il vit que Dieu benissoit son travail, & qu'il étoit écouté favorablement, il s'adressa à Hartuic archevêque de Brême, & au chapitre de la cathédrale, & leur exposa l'état des choses : pour ne pas continuer la prédication sans autorité & sans conseil. Ils lui donnerent mission pour cette bonne œuvre, dont ils esperoient un grand fruit ; & on l'ordonna évêque afin de l'autoriser davantage. Il établit son siege à Riga capitale du païs, où il fonda une église cathédrale sous l'invocation de la sainte Vierge en 1186. & par ses instructions accompagnées de douceur & de liberalitez, il convertit un grand nombre d'infideles. Bertold abbé de Luque en Saxe de l'ordre de Cîteaux, quitta son abbaïe pour aller travailler avec Meinard ; & se faisoit aimer des païens, principalement par son abstinence, sa modestie & sa patience. Il succeda depuis à Meinard, & tels furent les apôtres de la Livonie.

AN. 1186.

c. 9.

Cæsar. dist. VII, c. 27.

VII. S. Hugues évêque de Lincolne.

En Angleterre l'évêché de Lincolne vaquoit depuis près de dix-huit ans, après la mort de Robert du Chesnai arrivée au mois de Janvier 1167. Car Gautier de Coutances, qui fut placé sur ce siege à la fin de l'an 1183. ne le tint guere qu'un an, & fut transferé à Roüen, comme j'ai dit. Le roi Henri II. voulant pourvoir à cette église, fit venir devant lui à Egenesham Richard doïen de Lincolne, & la meilleure partie du chapitre le vingt-cinquiéme de Mai 1186. Après avoir long-temps déliberé, ils élurent pour leur évêque Hugues prieur de la Chartreuse d'Oüitham au comté de Sommerset, fon-

Vita S. Hug. ap. Sur. 17 No. c 9. Goduin. p. 345. Sup. n. 46.

Rad. de Diet. p. 631. Roger. p. 633.

AN. 1186.

Monaſt. Ang. to. 1. p. 959.

dée depuis peu par le même roi, & la premiere maiſon de cet ordre en Angleterre. Le roi eut une grande joïe de cette élection, l'archevêque de Cantorberi la confirma, & ils envoïerent l'un & l'autre au prieur Hugues l'exhortant à l'accepter. Hugues qui connoiſſoit les difficultez & les périls de l'épiſcopat, s'excuſa diſant, que l'élection étoit nulle, non ſeulement à cauſe de l'indignité de ſa perſonne, mais parce qu'elle avoit été faite par l'autorité du roi & de l'archevêque, hors de l'égliſe vacante ; & qu'il ne pouvoit y conſentir ſans la permiſſion du prieur de la grande Chartreuſe ſon ſuperieur. Il renvoïa ainſi les députez, exhortant le chapitre à faire un meilleur choix, & eſperant les rebuter par ces difficultez. Mais les chanoines, pour ne lui laiſſer aucune excuſe, s'aſſemblerent de nouveau dans l'égliſe de Lincolne, & l'élurent tout d'une voix ; puis ils envoïerent à la grande Chartreuſe des députez notables, qui rapporterent non ſeulement la permiſſion, mais le commandement d'accepter. Hugues fut donc tiré de ſon monaſtere de Oüitham ; mais en ſortant il portoit lui-même ſur ſon cheval ſes peaux de mouton & ſes habits monaſtiques ; ne voulant rien relâcher de ſon obſervance avant l'épiſcopat. Il fut ainſi amené à Londres, & ſacré à Oüeſtminſter dans la chapelle de ſainte Catherine, le jour de ſaint Matthieu vingt-uniéme de Septembre 1186.

Hugues étoit né en Bourgogne d'une famille noble ; ſon pere brave & vertueux chevalier aïant perdu ſa femme, l'offrit à Dieu dès l'âge de huit

Vita c. 1.

ans, le mettant dans un monaſtere de chanoines réguliers qui étoit proche de ſon château, où il ſe retira enſuite lui-même, & y ſervit Dieu le reſte de ſes jours. On mit d'abord le jeune Hugues ſous la conduite d'un ſage vieillard, qui l'inſtruiſant des bonnes lettres formoit auſſi ſes mœurs, l'accoûtumant dès-lors à une vie ſérieuſe. Il fut ordonné diacre à l'âge de dix-neuf ans, & quelque temps après on lui donna le gouvernement d'une paroiſſe, quoiqu'il ne fut pas encore prêtre. Son prieur allant par dévotion à la grande Chartreuſe le mena avec lui; & le jeune religieux fut tellement touché de la vie de ces ſaints ſolitaires, qu'il conçut un déſir ardent d'être admis en leur compagnie, & commença à les en ſolliciter ſecretement. Il retourna toutefois avec ſon prieur; & les chanoines ſes confreres aïant appris ſon deſſein, le preſſerent tellement qu'il leur promit par ſerment de ne les point quitter. Mais il ne put réſiſter à l'attrait d'une vie plus parfaite; il s'enfuit ſecretement, & vint à la Chartreuſe, où il fut reçû & ſes ſcrupules s'appaiſerent. Cette ſainte maiſon étoit alors gouvernée par Baſile ſon huitiéme prieur ſucceſſeur de S. Anthelme. Le temps étant venu d'ordonner Hugues prêtre, l'ancien qu'il ſervoit lui demanda s'il le vouloit. Il répondit avec ſimplicité, qu'il n'y avoit rien en cette vie qu'il deſirât davantage. Et comment, dit le vieillard, oſez-vous deſirer ce que les plus parfaits même ne reçoivent que lorſqu'ils y ſont contraints? Hugues épouvanté de ce reproche, ſe proſterna à terre de tout

AN. 1186.

c. 2

c. 3

c. 4

AN. 1186. le corps, demandant pardon avec larmes. Le vieillard lui dit : Levez-vous, mon fils, ne vous troublez point : je ſçai par quel eſprit vous avez parlé. Vous allez être prêtre, & vous ſerez évêque quand
c. 5. le temps preſcrit de Dieu ſera venu. Après qu'il eut paſſé dix ans dans ſa cellule, le prieur de la Chartreuſe lui donna la charge de procureur ; dont il s'acquitta ſi dignement, que ſa réputation s'étendit même hors la province.

Le roi d'Angleterre avoit déja fondé la Chartreuſe de Oüitham ; mais les deux prieurs qui y avoient été n'avoient pû faire aucun bien, à cauſe de l'inſolence des gens du païs. Le roi aïant oüi parler du mérite de Hugues, envoïa à la grande Chartreuſe le demander, pour gouverner cette maiſon. Le prieur & les moines eurent grande peine à le donner, & lui encore plus à y conſentir. Car, leur diſoit-il, puiſque depuis tant d'années je n'ai pas profité de vos inſtructions & de vos exemples pour me conduire moi-même, comment pourrai je gou-
c. 6. verner une nouvelle communauté ? Etant allé à Oüitham il trouva les moines dans une grande pauvreté ; & les conſola, les exhortant à la patience & à la douceur ; mais il ne laiſſa pas d'augmenter bientôt cette maiſon tant en bâtimens qu'en meubles : aïant gagné l'affection du roi & du peuple, quoique cette nation n'aimât pas les étrangers. Il parloit au roi avec tant d'inſinuation & de pieté, que ce prince, tout habile qu'il étoit, ne lui pouvoit rien refuſer, & avoüoit qu'il avoit trouvé ſon maître. En une grande tempête il crut avoir étéco n-

AN. 1186.

ſervé par les prieres de Hugues & redoubla depuis ce jour ſa véneration pour lui.

VIII. Concile de Dublin.

Girald. Camb. 11. geſt.

A la mi-Carême de l'année 1186. Jean archevêque de Dublin tint avec ſes ſuffragans un concile dans l'égliſe de la ſainte Trinité. Le premier jour il y prêcha lui-même ſur les ſacremens ; le ſecond jour Aubin abbé de Balguinglas, qui fut depuis évêque de Fernes, fit un long ſermon ſur la continence des clercs, où il rejetta ſur les étrangers la corruption qui s'étoit introduite à cet égard : c'eſt-à-dire, ſur les eccleſiaſtiques venus de Galles & d'Angleterre, montrant quelle étoit auparavant la pureté du clergé d'Irlande. Après le ſermon les clercs du comté de Vexford s'accuſerent l'un l'autre en preſence de l'archevêque & du concile touchant les concubines, qu'ils avoient épouſées ſolemnellement, & menées publiquement chez eux: produiſant ſur le champ les témoins. L'archevêque les y excitoit lui-même par le conſeil de l'archidiacre Girauld, afin d'en faire juſtice auſſi-tôt ; ce qui cauſa une grande dériſion de la part du clergé d'Irlande qui leur inſultoit. L'archevêque pour réprimer ces inſultes, & montrer combien ces impuretez lui déplaiſoient, prononça auſſi-tôt ſa ſentence contre ceux qui en étoient convaincus ; & les ſuſpendit des fonctions eccleſiaſtiques & de la joüiſſance de leurs benefices. Le troiſiéme jour l'archidiacre Girauld prêcha par ordre de l'archevêque ſur les devoirs des paſteurs. Il ne diſſimula pas ce que l'on pouvoit dire véritablement à la loüange du clergé d'Irlande ; mais il reprit auſſi

AN. 1186.

leurs vices, particulierement l'ivrognerie ; puis ſe tournant vers leurs ſuperieurs, il les convainquit de négligence par des raiſons ſans replique.

Dès l'année précedente le roi d'Angleterre Henri II. avoit envoïé des députez au pape Urbain, & obtenu de lui pluſieurs graces auſquelles le pape Lucius reſiſtoit fortement ; entr'autres de faire couronner roi d'Irlande celui qu'il voudroit de ſes trois fils. Urbain lui en donna une bulle, & pour marque de ſon conſentement lui envoïa une couronne de plumes de paon tiſſuë d'or. Après Noël de l'an 1186. le pape envoïa en Angleterre Octavien cardinal diacre & Hugues de Nonant évêque de Coventri, à qui il donna la légation en Irlande pour en couronner roi Jean fils du roi Henri ; car c'étoit celui qu'il avoit choiſi ; mais il differa ce couronnement, à cauſe des affaires qu'il avoit avec le roi de France.

Roger. p. 631.

Id. p. 634.

Gall. Chriſt. Præfat. edit. 1671. Stph. Torn. epiſt. 118. & ibi Molin.

Pierre évêque de Chartres auparavant abbé de Celles, fameux par ſes écrits, mourut le vingtiéme de Février 1187. après avoir rempli ce ſiege ſept ans, & réparé les murs & le pavé de ville. Il fut enterré dans l'abbaïe de Joſaphat, & eut pour ſucceſſeur Renaud de Bar, neveu par ſa mere de Guillaume archevêque de Reims ; qui tint le ſiege de Chartres trente ans durant.

IX. Gui de Luſignan roi de Jeruſalem.

En Orient Arnaud de Chaſtillon ſeigneur de Carac continuant ſes courſes contre les Muſulmans, enleva une grande caravane qui paſſoit d'Egypte en Arabie, & fit mettre aux fers tous les paſſagers, ſans avoir égard à la tréve qui ſubſiſtoit alors. Sala-

Vie Ms. de Salad. an. 1185.

din l'aïant appris envoïa demander la liberté de ces priſonniers, menaçant de traiter de même les Chrétiens qui paſſeroient ſur ſes terres. Arnaud ſuivant la coûtume des Templiers, dont ſa place étoit pleine, refuſa de rendre les priſonniers, & s'emporta juſques à dire mille indignitez contre Mahomet. Ce qui mit Saladin en telle colere, que prenant Dieu à témoin de la perfidie de ſes ennemis, il jura ſur le champ de leur faire la guerre de tout ſon pouvoir, déclara la tréve rompuë, & fit vœu de tuer Arnaud de ſa main. Saladin étoit alors maître de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie & de la Méſopotamie ; & les places qui reſtoient aux Chrétiens, ſe trouvoient enfermées dans ſes états.

AN. 1187

Leur roi Baudoüin IV. mourut l'an 1185. & le petit roi ſon neveu l'année ſuivante. Alors Gui de Luſignan ſe fit couronner roi de Jeruſalem par le credit de ſa femme Sibile heritiere du roïaume ; & pouſſant ſon reſſentiment contre Raimond comte de Tripoli, il voulut lui faire rendre compte de l'adminiſtration des finances pendant ſa regence : de quoi le comte irrité fit un traité particulier avec Saladin, & ſe mit ſous ſa protection. Les choſes étoient en cet état quand les Chrétiens refuſerent de faire ſatisfaction au ſultan de l'infraction de la tréve, & des plaintes qu'il faiſoit particulierement contre les Templiers. Saladin entra donc ſur leurs terres en 1187. avec une armée de plus de cinquante mille hommes ; dont un corps avancé rencontra vers Tabarie qui eſt Tiberiade, Girard de Bideford maître des Templiers & Roger des Moulins

Roger. p. 634. Auct. Aquicinct. an. 1187. G. Neubr. III. c. 16.

G. Nang. Chr. an. 1186. 1187.

AN. 1187.

maître de l'hôpital. Il les surprit le premier jour de Mai 1187. & les battit : Girard s'enfuit, Roger fut tué, plusieurs Templiers pris, soixante tuez. Saladin encouragé par ce succès, assiegea Tiberiade qui appartenoit au comte de Tripoli, mais ce prince cedant aux prieres de la reine de Jerusalem avoit renoncé à son traité avec Saladin. La ville de Tiberiade fut d'abord emportée de force, mais la citadelle fit une telle resistance qu'elle arrêta l'armée ennemie pendant plusieurs jours.

Roger. p. 635. Vie M. S.

X. Bataille de Tiberiade.

Cependant le roi Gui de Lusignan & toûs les princes Chrétiens qui venoient au secours, aïant assemblé leurs forces, camperent auprès d'Acre. Les deux armées se trouverent en presence le jeudi second jour de Juillet 1187. & commencerent à combattre le vendredi, jour heureux & sacré selon les Musulmans. Le combat dura deux jours, & fut très sanglant ; mais enfin les Chrétiens accablez par le nombre & abbatus par la soif & la fatigue, furent entierement défaits. Tous ceux qu'on trouva les armes à la main, furent taillez en pieces : les principaux prisonniers furent le roi Gui de Lusignan, Arnaud de Chastillon, le maître du Temple & celui des Hospitaliers ; mais la perte qui fut estimée la plus considerable fut celle de la vraïe croix. On l'avoit portée en cette bataille selon la coûtume, & c'étoit l'évêque d'Acre qui la tenoit ; après qu'il fut tué un officier de l'église de Jerusalem la releva, & elle fut prise entre ses mains. Les Chrétiens Orientaux & schismatiques n'en furent pas moins affligez que les Latins, & les Musulman

Epist. in Chr. Reicherſp. an. 1187.

AN. 1187.

Mufulmans regarderent cette conquête comme le fruit le plus precieux de leur victoire. Le comte de Tripoli après avoir fait des prodiges de valeur, fe fauva l'épée à la main au travers des ennemis, & fe retira à Tyr où il mourut quelque temps après déteſté des uns & des autres. Les Chrétiens attribuoient à fa trahiſon la perte de la bataille, & les Muſulmans l'accuſoient de perfidie, pour avoir rompu ſon traité.

Auſſi-tôt après la bataille Saladin fit dreſſer ſa tente ; on lui preſenta les principaux priſonniers, puis ayant fait retirer tout le monde, il fut quelque tems en priere pour remercier Dieu ; reconnoiſſant que cette victoire étoit moins l'effet de ſa valeur, que des crimes des Chrétiens. Il fit ramener en ſa preſence le roi Gui de Luſignan, Arnaud de Chaſtillon & les autres ſeigneurs. Il les fit aſſeoir à ſes côtez, & comme ils étoient extrêmement alterez, il fit apporter du ſorbet rafraîchi dans la neige dont il preſenta au roi. Ce prince après avoir bû, donna la taſſe à Arnaud ; mais le ſultan lui fit dire par un interprete : C'eſt à toi que j'ai donné à boire, & non pas à cet homme maudit, qui ne doit pas eſperer de quartier. C'eſt que les Arabes avoient une ancienne coûtume obſervée encore à preſent par ceux du deſert, tout voleurs qu'ils ſont, de ne jamais faire mourir leurs priſonniers quand ils leur ont donné à boire ou à manger ; c'eſt un droit d'hoſpitalité inviolable entre-eux.

G. Nang.

Vie MS.

Saladin envoya donc manger les princes François dans un lieu ſéparé, & quand on les eut amenez,

AN. 1187.

il s'adreſſa à Arnaud, & lui fit de grands reproches de la cruauté avec laquelle il avoit traité les Muſulmans, ſur tout des paroles injurieuſes qu'il avoit dites contre Mahomet, & des efforts qu'il avoit faits pour piller la Meque & Medine. Il faut donc, ajoûta-t-il, que je vange notre prophete & notre religion : toutefois ſi tu la veux embraſſer je ſuis prêt à te pardonner tout le mal que tu nous as fait Arnaud répondit avec fermeté, qu'il vouloit mourir Chrétien, & ne témoigna que du mépris, tant pour les offres avantageuſes que lui fit le ſultan, que pour les tourmens dont il le menaça : Alors Saladin ſe levant en colere lui déchargea un coup de ſabre ſur la tête : ceux de ſa ſuite acheverent auſſi tôt de le tuer, & jetterent le corps hors de la tente où il demeura juſqu'au ſoir. C'eſt ainſi que Saladin accomplit ſon vœu, & qu'Arnaud de Chaſtillon expia ſes fautes par un glorieux martyre ; dont les ſeuls écrivains Mahometans nous ont conſervé les circonſtances. Je compte entre ſes fautes, que l'on ne peut excuſer, d'avoir ſi ſouvent violé la foi des traitez. Tous les Templiers & les Hoſpitaliers pris en cette journée furent égorgez, & on comptoit juſqu'à deux cens trente Templiers ainſi mis à mort. Saladin en donnant cet ordre, dit qu'il rendroit un grand ſervice au pays s'il pouvoit le purger entierement de ces aſſaſſins ; c'eſt qu'ils ne faiſoient quartier aux Muſulmans ni en paix ni en guerre.

Epiſt. ap. Rog. p. 637.

Saladin ayant pris la citadelle de Tiberiade vint aſſieger Acre qui eſt l'ancienne Ptolemaïde, voulant

chaſſer les Chrétiens de toutes les places maritimes, pour leur ôter la communication avec la Grece & le reſte de l'Europe. Acre ſe rendit au bout de deux jours ; & le ſultan permit aux Chrétiens d'y demeurer, ou de ſe retirer avec leurs femmes & leurs enfans, & ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens. Il prit enſuite Jaffa, Naplouſe, Sebaſte, Nazareth, Sefouriet, Ceſarée qui fut priſe de force, brûlée & ſaccagée. Hifa que nos auteurs nomment Caïfa & Arſouf qu'ils nomment Aſſur ſe rendirent : Saïde ou Sidon ſe rendit ſans reſiſtance, Beryte ou Beruit après trois ſemaines de ſiege. Aſcalon fut renduë pour ſervir de rançon au roi Gui de Luſignan. AN. 1187.

XI. Jeruſalem priſe par Saladin.

Enfin le dix-neuviéme de Septembre Saladin commença le ſiege de Jeruſalem, qui étoit le principal objet de ſon entrepriſe. Elle eût pu tenir longtems ; mais les aſſiegez étoient effrayez par la bataille de Tiberiade & de la priſe de leurs chefs & de tant de places ; & ce qui acheva de les conſterner, c'eſt qu'ils découvrirent une conjuration formée dans la ville par un officier de Saladin, Chrétien Melquite, avec ceux du même rite qui y étoient en très-grand nombre, & qui haïſſoient les Latins pour les mauvais traitemens qu'ils en avoient reçûs. Le ſulan aſſuré qu'ils lui livreroient une porte, rejetta avec mépris les propoſitions des aſſiegez, à la tête deſquels étoit la reine Sibille, le patriarche Heraclius & pluſieurs ſeigneurs. Il dit qu'il étoit obligé en honneur de les traiter comme leurs predeceſſeurs avoient traité les habitans de Jeruſa-

Sup. liv. LXIV, n. 66.

AN. 1187.

lem, & de vanger le ſang de ſoixante & dix mille Muſulmans maſſacrez ſans miſericorde. La reine & les ſeigneurs manderent au ſultan que s'il ne leur accordoit une capitulation honorable, ils ſe défendroient juſqu'à la derniere extrémité ; on ne lui conſeilla pas de les reduire au deſeſpoir, & il accorda la capitulation aux conditions ſuivantes. Qu'ils rendroient la ville en l'état où elle étoit ſans rien démolir ; que la nobleſſe & les gens de guerre ſortiroient en armes, & avec eſcorte pour aller à Tyr, ou en telle autre ville qu'ils voudroient ; que le reſte du peuple ſortiroit en payant par tête une certaine taxe, & emportant leurs meubles, & ſeroient de même conduits en ſûreté.

Ainſi Jeruſalem fut renduë à Saladin le vendredi ſecond jour d'Octobre 1187. qui n'étoit que le quatorziéme jour du ſiege. Le patriarche Heraclius enleva tous les ornemens de ſon égliſe, l'argenterie du ſaint ſepulcre, les lames d'or & d'argent dont il étoit couvert ; & plus de deux cent mille écus d'or ; mais les officiers du ſultan s'y oppoſerent, diſant que la capitulation ne permettoit d'emporter que les biens des particuliers. Sur quoi Saladin répondit : Il eſt vrai que nous pourrions conteſter ſur cet article ; mais puiſque nous avons permis aux Chrétiens d'emporter leurs biens ſans excepter ceux des égliſes, il ne faut pas leur donner ſujet de ſe plaindre, ni de décrier notre religion. Les vertus que l'on a le plus louées en ce prince, ſont la fidelité à garder ſa parole & la liberalité. Il paya à ſes ſoldats la rançon de tous les ſoldats Chrétiens, & les ren-

AN. 1187.

voya comblez d'honneur & de careſſes, & les émirs en uſerent de même à ſon exemple. Il traita fort civilement la reine & le patriarche. Il déchargea pluſieurs milliers de pauvres de la taxe portée par la capitulation, & donna de ſon treſor de quoi ſubvenir aux malades pendant quelque tems. Il permit aux chevaliers de l'hôpital de ſaint Jean d'y laiſſer dix d'entre-eux pour garder leurs malades pendant un an. *Ep. ap. Roger. p. 645.*

Auſſi-tôt que les Chrétiens Latins furent ſortis de Jeruſalem, les Muſulmans jetterent de grands cris, & donnerent toutes les marques d'une extrême joye. Ils commencerent par abattre les croix élevées par les premiers croiſez en pluſieurs quartiers de la ville, dont la plus remarquable étoit une grande croix de cuivre doré, poſée ſur le dôme de l'égliſe des Templiers. En la voïant abattre les Chrétiens Orientaux reſtez dans la ville ne purent retenir leurs larmes; & Saladin l'envoya depuis au calife de Bagdad, qui la reçut comme un hommage rendu au ſucceſſeur du prophete, la fit traîner par les ruës, fouler au pieds, couvrir de bouë; & enfin enterrer au lieu où on portoit les immondices de la ville. Saladin fit briſer les cloches de toutes les égliſes de Jeruſalem; quant à l'égliſe patriarcale qui avoit été la grande moſquée bâtie à la place du temple de Salomon, après en avoir ôté toutes les marques du Chriſtianiſme, il la fit laver d'eau roſe par dedans & par dehors avant que d'y entrer, & y rétablit le ſervice de la religion le vendredi ſuivant. Il y fit placer une chaire magnifi-

AN. 1187.

que que Nouradin avoit autrefois commencée dans Alep, & à laquelle ce prince travailloit souvent de ses mains, ayant fait vœu de la mettre dans l'église de Jerusalem, quand il en auroit chassé les Chrétiens comme il esperoit. Saladin executa donc ce vœu de Nouradin. Au frontispice de cette grande mosquée, on mit l'inscription suivante: Le serviteur de Dieu Joseph fils de Job victorieux, le roi Nacer Salah-eldin mit cette inscription lorsque Dieu prit cette ville par ses mains l'an 583. en action de graces, après lui avoir demandé le pardon de ses pechez & continuation de sa misericorde.

Toutes les autres églises furent aussi changées en mosquées, excepté celle du saint sepulcre que les Chrétiens Syriens racheterent. Dans les autres on contraignit les esclaves Chrétiens à effacer les images & les peintures dont elles étoient ornées, en laver les murailles & froter le pavé par un penible travail. Saladin retablit à Jerusalem les colleges fondez autrefois par les califes & les sultans ses predecesseurs; & y fit recommencer les exercices publics de théologie & de jurisprudence Musulmane. Quelques zélez Musulmans lui conseillerent de ruiner l'église du S. sepulcre & toutes les autres des lieux saints; disant qu'en les laissant on favoriseroit l'idolâtrie des Chrétiens & l'injure qu'ils font au Messie, en honorant les marques de sa passion. Car les Musulmans croyent que ce ne fut pas Jesus qui fut crucifié, mais Judas à sa place. Ils ajoûtoient qu'en ôtant aux Chrétiens cet

objet de leur devotion, on leur ôteroit le pretexte de leurs croisades. Mais les plus habiles théologiens Musulmans furent d'avis contraire. Ils dirent à Saladin, qu'il ne devoit pas être plus scrupuleux que le calife Omar, qui avoit conservé cette église, que les lieux saints étant ruinez, la ville de Jerusalem souffriroit un grand préjudice de la cessation des pelerinages, d'où venoit toute sa richesse; enfin que cette injure qu'on vouloit faire aux Chrétiens d'Occident ne seroit pas moins sensible à ceux d'Orient, qu'elle pourroit exciter à la révolte, & à se joindre aux autres pour l'interêt commun de la religion. Saladin se rendit à ces raisons; & permit comme auparavant de visiter les saints lieux, pourvû que l'on y vînt sans armes, & que l'on payât certains droits. AN. 1187.

C'est ainsi que Jerusalem retomba sous la puissance des infideles, après avoir été sous celle des Chrétiens Latins pendant quatre-vingt huit ans. Ils furent les seuls qui en sortirent; car les Chrétiens Syriens, Georgiens, Armeniens & Grecs y demeurerent. La reine Sibille & le patriarche Heraclius se retirerent à Antioche avec les Templiers, les Hospitaliers & quantité de peuple. Plusieurs autres se retirerent à Tripoli, où le comte & ses gens leur ôterent ce que les Sarasins leur avoient laissé: dequoi une femme dépouillée de tout entra en un tel desespoir, que n'ayant plus dequoi nourrir son enfant elle le jetta dans la mer. Quelques-uns de ces Chrétiens chassez de Jerusalem passerent à Alexandrie & en Sicile. Il ne resta aux La- *ep. ap. Roger. p. 645.* *Jac. Vitr. c. 95.*

AN. 1187.

tins en Orient que trois places considerables, Antioche, Tyr & Tripoli.

XII. Mort d'Urbain. Gregoire VIII. pape.

Ces tristes nouvelles vinrent si promptement en Italie que le pape Urbain III. en mourut dans le même mois. La paix ayant été faite entre lui & l'empereur Frideric d'une maniere qui paroissoit honorable à l'église, il quitta Verone & vint à Ferrare ; où il apprit la perte de la terre sainte, & comme il étoit déja consumé de vieillesse il tomba malade & mourut le dix-neuviéme d'Octobre 1187. après avoir tenu le S. siege un an & près d'onze mois. Il fut enterré le lendemain dans l'église cathedrale de Ferrare, & le vingt-uniéme du même mois on élut pape Albert natif de Benevent prêtre cardinal du titre de saint Laurent en Lucine, & chancelier de l'église Romaine, qui fut nommé Gregoire VIII. & sacré le dimanche vingt-cinquiéme. Il étoit sçavant & éloquent, d'une vie pure & austere & d'un grand zele ; mais il ne tint le saint siege qu'environ deux mois.

Gervas. Chr. p. 507. 510. V. Pagi ann. 1187. n. 13.

Hugo Autis.

Dans ce peu de tems il fit ce qui lui fut possible pour animer les fideles au recouvrement de la terre sainte ; comme on voit par une grande lettre donnée à Ferrare le vingt-neuviéme d Octobre, où il les exhorte à appaiser la colere de Dieu par la penitence & les bonnes œuvres, & promet à ceux qui feront le voyage les mêmes graces que ses predecesseurs, c'est-à-dire, l'indulgence pleniere de leurs pechez, &la protection de l'église pour leurs biens temporels. Par une autre lettre de la même datte, il marque en particulier la penitence que l'on

to. 10. conc. Greg. ep. 1.

ep. 2.

l'on doit faire ſur ce ſujet. Nous ordonnons, dit-il, par le conſeil de nos freres, c'eſt-à-dire, des cardinaux, & avec l'approbation de pluſieurs évêques, que tous pendant cinq ans jeûnent au moins les vendredis en viandes de Carême ; & que la meſſe ne ſe diſe qu'à none. Tous ceux qui ſe portent bien s'abſtiendront de manger de la chair le mercredi & le ſamedi ; pour nous & nos freres, nous nous en abſtiendrons encore le lundi avec nos domeſtiques ; & quiconque y manquera, ſera traité comme s'il avoit rompu l'abſtinence du Carême. Un auteur du temps ajoûte, que les cardinaux promirent entre-eux de renoncer à toutes les richeſſes & les délices ; de ne plus recevoir aucun preſens de ceux qui avoient des affaires en cour de Rome ; de ne point monter à cheval, tant que la terre ſainte ſeroit au pouvoir des infideles, mais de ſe croiſer tous les premiers, & d'aller demandant l'aumône à à la tête des pelerins.

AN. 1187.

Roger. p. 636.

Comme, ſelon les regles du droit, les commiſſions ceſſent par le decès du commettant ; le pape Gregoire craignit que ceux qui avoient obtenu à grands frais des lettres du pape Urbain, pour faire juger leurs affaires ſur les lieux, ne fuſſent obligez d'en obtenir de nouvelles. C'eſt pourquoi deux jours après ſon ſacre, il fit expedier une lettre adreſſée à tous les prélats de l'égliſe, pour valider toutes les commiſſions de cette nature accordées par ſon prédeceſſeur trois mois avant ſa mort.

ep. 3.

G. Neubr. III. c. 22.

Il y avoit une ancienne inimitié entre les Piſans & les Genois, dont les villes étoient alors

XIII. Mort de Grere. Clement III. pape.

AN. 1187.
Chr. Piſ. to. 3. Ital. Sac. p. 889. V. Pagi 1187. n. 16. 1188. n. 1.

très-riches & très-puiſſantes par terre & par mer. Le pape Gregoire entreprit de les reconcilier, afin de les faire agir enſemble pour le recouvrement de la terre ſainte. Pour cet effet il ſe rendit à Piſe, où il fut reçû avec grand honneur le neuviéme jour de Decembre, & y ayant fait venir les premiers d'entre les Genois, il parla aux uns & aux autres avec tant de ſageſſe, qu'ils commençoient à s'adoucir, & la paix étoit en bon chemin, quand la fievre le prit, & après avoir été malade très-peu de jours, il mourut le ſeiziéme du même mois; n'ayant occupé le ſaint ſiege qu'un mois & vingt-ſept jours. Trois jours après, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme de Decembre 1187. on élut à Piſe pour lui ſucceder Paul ou Paulin Romain de naiſſance cardinal évêque de Paleſtrine, qui fut nommé Clement III. & couronné le lendemain dimanche vingtiéme de Decembre. Il tint le ſaint ſiege trois ans & trois mois.

Gervaſ. an. Ann. Maillroſ.

XIV.
Traité du pape avec les Romains.
Roger. p. 689.

Auſſi-tôt après ſon couronnement, il envoya des députez aux Romains ſes concitoyens, pour établir avec eux une paix ſolide. L'occaſion de la diſcorde étoit la ville de Tuſculum à dix milles ou trois lieuës de Rome appartenant au pape, à laquelle les Romains faiſoient une guerre implacable, pour ſe la ſoûmettre; ce qui cauſoit une cruelle diviſion entre eux & le pape depuis le temps d'Alexandre III. Les députez de Clement III. étant arrivez à Rome, exhorterent les Romains à le recevoir comme leur pere, & ſe réünir à lui. Nous le ſouhaitons plus que lui, répondirent-ils, à condition toutefois qu'il

AN. 1188.

nous aidera à reparer la perte & la honte que nous avons reçûë à l'occaſion de la guerre de Tuſculum ; & qu'il fera marcher ſes troupes, s'il eſt beſoin, contre cette ville, en cas que nous ne puiſſions faire avec elle une paix honorable. Enfin qu'il nous la livrera, s'il en eſt un jour le maître, pour en diſpoſer à nôtre volonté.

ap. Baron. an. 1188.

A ces conditions fut fait le traité, où le ſenat & le peuple Romain adreſſant la parole au pape, diſent en ſubſtance : Nous vous rendons dès-à-preſent le ſenat, la ville & la monnoye. Nous vous rendons quittes l'égliſe de S. Pierre & les autres, qui étoient engagées pour la guerre ; à condition que vous cederez au ſenat le tiers de la monnoye, ſurquoi l'on déchargera tous les ans une partie de la ſomme pour laquelle les égliſes étoient engagées, juſques à ce qu'elle ſoit entierement acquitée, & dont les interêts diminueront à proportion du principal. Nous vous jurerons la fidelité tous les ans, nous & les ſenateurs nos ſucceſſeurs ; & vous donnerez aux ſenateurs & à leurs officiers les diſtributions ordinaires ; auſſi-bien qu'aux juges, aux avocats & aux ſcriniaires que vous aurez établis.

De quelque maniere que Tuſculum ſoit détruit, l'égliſe Romaine y gardera tous ſes domaines & ſes mouvances ; mais vous nous donnerez dans ſix mois tous les murs de la ville & de la fortereſſe, pour les détruire ſans que vous les puiſſiez jamais rétablir. Et ſi Tuſculum ne tombe pas entre nos mains d'ici au premier de Janvier, vous en excommunierez les habitans, & les contraindrez par

AN. 1188.

vos vaſſaux de Campanie & de Romagne avec nôtre ſecours, d'accomplir touchant leur ville ce qui a été dit. Moyennant ce que deſſus, nous jurerons de vous donner ſûreté, à vous, aux évêques, aux cardinaux, à toute votre cour, & à ceux qui y viendront, y ſéjourneront ou s'en retourneront, ſauf les droits des Romains qu'ils demanderont de bonne foi. Si vous les appellez pour la défenſe du patrimoine de ſaint Pierre, ils iront en les défraïant de vôtre part, comme leurs predeceſſeurs ont accoûtumé de l'être. Ce ſont les principales clauſes de ce traité : dont la datte eſt du dernier de Mai indiction ſixiéme, qui eſt cette année 1188. Il eſt auſſi datté de la quarante-quatriéme année du ſenat : ce qui fait voir que les Romains en remontoient le rétabliſſement à l'an 1144. ſeulement, & au pontificat de Lucius II. quoiqu'ils euſſent commencé cette entrepriſe dès l'année précedente ſous Innocent II. Le pape Clement III. étoit à Rome dès le treiziéme de Mars.

Sup. liv. LXIX. *n.* 1. 4. 6. *ep.* 6.

Avant que de partir de Piſe, il exhorta le peuple aſſemblé dans la grande égliſe, à travailler au recouvrement de la terre ſainte ; & pour les y conduire, il donna l'étendart de ſaint Pierre à leur archevêque Ubalde, avec le titre de légat. Ce prélat partit à la mi-Septembre de la même année 1188. avec une flotte de cinquante vaiſſeaux, paſſa l'hiver à Meſſine, & arriva à Tyr le ſixiéme d'Avril de l'année ſuivante. Ce fut apparemment à Piſe que le pape Clement ordonna des prieres particulieres par toute l'égliſe pour la paix, la délivrance de la terre ſainte

Chr. Piſ. to. 3. *Ita. Sac. p.* 888.

Roger. p. 652.

& des Chrétiens retenus captifs chez les Sarrasins.

Cependant les deux rois de France & d'Angleterre eurent une conference entre Gisors & Trie, depuis la sainte Hilaire treiziéme de Janvier, jusques à la sainte Agnès qui est le vingt-un; où assisterent les évêques & les seigneurs des deux royaumes. Là se trouva Guillaume archevêque de Tyr, le même qui dix ans auparavant, étoit venu pour le concile de Latran. Il parla si fortement en cette assemblée de la désolation de l'église d'Orient, & des maux dont elle étoit encore menacée, que les deux rois laissant leurs differends, qui étoient le sujet de la conference, se reconcilierent & reçurent la croix de sa main. Avec eux se croiserent Gautier archevêque de Rouen & Richard de Cantorberi, ou plûtôt ils renouvellerent le vœu qu'ils en avoient déja fait. Les évêques de Beauvais & de Chartres se croiserent aussi, avec Hugues III. duc de Bourgogne, Richard comte de Poitou fils aîné du roi d'Angleterre, Philippe comte de Flandres, Thibaud comte de Blois & plusieurs autres seigneurs. Pour se distinguer, le roi de France & ses sujets prirent la croix rouge, le roi d'Angleterre & les siens prirent la croix verte.

AN. 1188.
XV.
Decime Saladine.
Rigord. p. 25.
Roger. p. 641.
G. Neub. III. c. 23. to. 10. conc. p. 1759.

Ensuite le roi d'Angleterre vint au Mans, où il ordonna que chacun donneroit pendant cette année 1188. la dîme de ses revenus & de ses meubles pour le secours de la terre sainte: excepté les armes, les chevaux, les habits des chevaliers; les chevaux, les livres, les habits & les chapelles des clercs, & les pierreries des uns & des autres. On

Roger. p. 642.

AN. 1187.

publia des excommunications contre ceux qui ne païeroient pas cette decime ; pour en faire la collecte en chaque paroisse on établit des commissaires, entre lesquels étoient un Templier & un Hospitalier, un sergent du roi & un clerc de l'évêque. Les croisez étoient exempts de cette decime & recevoient celle de leurs vassaux ; mais les bourgeois & les païsans qui se croisoient sans la permission de leurs seigneurs ne païoient pas moins la décime.

On défendit les juremens énormes, les dez ou autres jeux de hazard, les fourrures de verd, de petit gris ou de martes zebelines, l'écarlate & les habits découpez ; de se faire servir à table plus de deux mets achetez, & de mener en voyage des femmes, sinon quelques lavandieres à pied, hors de soupçon. Celui qui avant de se croiser a engagé ses revenus, ne laissera pas de jouir du revenu de cette année ; & la perte ne portera point d'interêt pendant tout le voyage depuis la croix prise. Tous les croisez peuvent engager pour trois ans leurs revenus, même ecclesiastiques. Ceux qui mourront dans le voyage disposeront de l'argent qu'ils auront avec eux pour leurs domestiques, pour le secours de la terre sainte & pour les pauvres. C'est l'ordonnance que le roi d'Angleterre fit au Mans de l'avis des prélats & des seigneurs.

Après avoir établi les commissaires pour recevoir la decime deça la mer, il passa en Angleterre où il arriva le trentiéme de Janvier, & l'onziéme de Février il tint à Gaintingon près Northampton une grande assemblée de prélats & des sei-

Gervas. p. 1522.

gneurs, où il fit lire l'ordonnance faite aux Mans : ensuite Baudoüin archevêque de Cantorberi & Gilbert évêque de Rocheſtre ſon vicaire, prêcherent la croiſade, & pluſieurs ſe croiſerent. Alors le roi envoya ſes officiers par tous les comtez pour lever la decime; ce qui fut executé avec rigueur à l'égard des bourgeois, juſques à empriſonner ceux qui reſiſtoient. On leva même ſur les Juifs; & le roi amaſſa par ce moyen des ſommes immenſes. Il envoya Hugues évêque de Durham pour faire la même levée en Ecoſſe, dont le roi offrit pour s'en racheter cinq mille marcs d'argent; mais le roi d'Angleterre ne s'en contenta pas. AN. 1188.

Le roi de France Philippe de ſon côté tint à Paris une grande aſſemblée des prélats & des ſeigneurs de ſon royaume le dimanche de la mi-Carême, qui cette année 1188. fut le vingt-ſeptiéme de Mars. On y fit une ordonnance ſemblable à celle du roi d'Angleterre, portant que tous ceux qui n'étoient pas croiſez, donneroient cette année au moins la dîme de tous leurs meubles & de tous leurs revenus; excepté les trois ordres de Cîteaux, des Chartreux & de Fontevraud, & les Lepreux. On accorde aux croiſez un repit pour le païement de leurs dettes, en donnant les ſûretez qui ſont ſpecifiées. La decime ſe levera avant les dettes. On nomma cette ſubvention la decime Saladine. *Rigord. p. 52. 160. 10. conc. p. 1763.*

Pierre de Blois écrivit ſur ce ſujet à Henri de Dreux évêque d'Orleans, couſin germain du roi Philippe Auguſte, l'exhortant à remontrer à ce prince, que les eccleſiaſtiques devoient être exempts

AN. 1188.

de cette ſubvention. Il eſt temps, dit-il, de parler ; & vous ne devez pas ſuivre l'exemple des autres évêques qui flattent votre roi. Si le reſpect vous retient, prenez avec vous quelques-uns de vos confreres, qui ſoient pouſſez par l'eſprit de Dieu, & parlez avec force mêlée de douceur. Si le roi veut faire ce voïage, qu'il n'en prenne pas les frais ſur les dépoüilles des égliſes & des pauvres, mais ſur ſes revenus particuliers, ou ſur les dépoüilles des ennemis, dont on devroit enrichir l'égliſe, loin de la piller elle même ſous prétexte de la défendre. Le prince ne doit exiger des évêques & du clergé, que des prieres continuelles pour lui. Repreſentez au vôtre qu'il a reçû le glaive des mains de l'égliſe pour la proteger, & que s'il a maintenant beſoin de ſes prieres, il en aura encore plus grand beſoin après ſa mort, à laquelle s'évanoüira toute ſa puiſſance. Mais on ne voit pas que cette remontrance ait eu d'effet, non plus que ce que Pierre écrivit ſur le même ſujet à Jean de Coutances doïen de l'égliſe de Roüen, & neveu de l'archevêque Gautier. Il l'exhorte d'emploïer le crédit qu'il avoit auprès du roi d'Angleterre pour maintenir la dignité de l'égliſe. Elle eſt libre, dit-il, par la liberté que J. C. nous a acquiſe ; mais ſi on l'accable d'exactions, c'eſt la réduire en ſervitude comme Agar. Si vos princes, ſous prétexte de ce nouveau pelerinage, veulent rendre l'égliſe tributaire, quiconque eſt fils de l'égliſe doit s'y oppoſer, & mourir plûtôt que de la ſoumettre à la ſervitude. On voit ici les équivoques ordinaires en

Ep. 121.

Gal. VI. 31.

AN. 1188.

ce temps là ſur les mots d'égliſe & de liberté, comme ſi l'égliſe délivrée par J. C. n'étoit que le clergé, ou qu'il nous eût délivré d'autre choſe que du peché, & des cérémonies légales.

Pierre de Blois dit encore un mot contre la decime Saladine, dans le traité du voïage de Jeruſalem. Les ennemis de la croix, dit-il, qui devroient être ſes enfans, anéantiſſent leur vœu par leur avarice, ſous prétexte d'une damnable collecte, & tournent la croix en ſcandale. Ce traité tend principalement à hâter le départ des croiſez; & à blâmer les ſeigneurs qui differoient pour leurs interêts particuliers. *p. 428.*

Le même jour que le roi Philippe tenoit ſon parlement à Paris, l'empereur Frideric tint à Maïence une diette ſolemnelle, c'eſt-à-dire, le dimanche de la mi-Carême vingt-ſeptiéme de Mars. A cette aſſemblée ſe trouva le cardinal Henri évêque d'Albane; on y lut publiquement la relation de la priſe de Jeruſalem, & l'empereur ſe croiſa avec ſon fils Frideric duc de Souabe, & ſoixante-huit des plus grands ſeigneurs tant eccleſiaſtiques que ſéculiers. On exhorta generalement tout le monde à la croiſade; & on fixa le rendez-vous pour le départ à Ratiſbonne à la ſaint George vingt troiſiéme d'Avril de l'année ſuivante. Pour éviter la trop grande multitude, l'empereur fit défendre ſous peine d'excommunication à ceux qui ne pouvoient pas faire la dépenſe de trois marcs d'argent, de marcher avec ſon armée. De Maïence le légat Henri vint à Liege, où il prêcha ſi fortement contre les

Chr. Reicherſp. an. 1188. Chr. Claraval. cod. Otto. à S. Blaſ. c. 32.

Anon. tom. 3. Caniſ.

Chr. Claraval. an. 1187. Ægid. Aur. val. de epiſc. Leod. c. 56.

AN. 1188.

vices du clergé, particulierement la ſimonie, que ſoixante-ſix chanoines reſignerent leur prébende, & il les pourvût en d'autres égliſes. L'évêque Raoul ſe croiſa pour l'expiation de ſes pechez & partit en 1190.

XV. Fin du ſchiſme d'Ecoſſe.

to. 10. conc. ep. I. 2. 3. 4. 5. Roger. Hoved. p. 646. Sup. l. LXXIII. n. 27.

Dès le commencement de cette année 1188. le pape Clement III. voulant finir le differend entre Jean évêque de S. André en Ecoſſe, & Hugues ſon competiteur, avoit écrit ſur ce ſujet aux prélats du païs, aux rois d'Ecoſſe & d'Angleterre, & au clergé de l'égliſe de ſaint André. Les lettres ſont toutes dattées de Piſe le ſeiziéme de Janvier, & portent en ſubſtance : Hugues ne s'étant point preſenté au ſaint ſiege ſuivant l'ordre du pape Urbain III. nous l'avons déclaré déchu de l'évêché de ſaint André, & ſuſpens de toutes fonctions épiſcopales, & ſes vaſſaux abſous du ſerment de fidelité. Et parce que les canons ne permettent pas que les égliſes demeurent long-temps vacantes, nous voulons que le chapitre de S. André éliſe un digne paſteur ; & s'il ſe peut l'évêque Jean, dont nous connoiſſons le mérite. Il exhorte le roi d'Ecoſſe à recevoir cet évêque en ſes bonnes graces, & le roi d'Angleterre à y contraindre ce prince, par l'autorité qu'il a ſur lui. Ces lettres furent apportées par Jean évêque de Durham, qui revint de la cour du pape après la Chandeleur ; & le roi d'Ecoſſe en aïant oüi la lecture, ſe laiſſa enfin perſuader de rendre ſes bonnes graces à l'évêque Jean, il lui laiſſa la paiſible poſſeſſion de l'évêché de Dunquelde avec la reſtitution des fruits, à condition que ce prélat renon-

Rog. p. 649.

ceroit à toute prétention ſur l'évêché de S. André. L'évêque Jean ſe ſoumit à la volonté du roi, pour le bien de la paix. Hugues alla à Rome, & obtint une abſolution du pape; mais il mourut peu de jours après à Rome même, d'une maladie cauſée par la corruption de l'air, qui emporta pluſieurs des cardinaux, & des plus riches de la ville, avec une grande multitude de peuple. Le roi d'Ecoſſe donna l'évêché de S. André à ſon chancelier Robert, fils de Robert comte de Leiceſtre; en preſence de Jean évêque de Dunquelde, & ſans oppoſition de ſa part. Ainſi finit cette affaire qui duroit depuis huit ans.

AN. 1188.

Le roi d'Ecoſſe aïant ſatisfait le pape, voulut à l'avenir ſe mettre à couvert contre les cenſures des prélats d'Angleterre, que cette affaire lui avoit attirées. Pour cet effet il obtint du pape un privilege, par lequel il ordonne que l'égliſe d'Ecoſſe ſera déſormais ſoumiſe au ſaint Siege ſans moïen: il nomme les neuf évêchez qui la compoſoient alors, ſçavoir S. André, Glaſcou, Dunquelde, Dumblain, Brechim, Aberdon, Maurai, Roſſe & Catne. Il ne ſera permis, ajoûte-t'il, qu'au pape ou à ſon légat *à latere*, de publier interdit ou excommunication ſur le roïaume d'Ecoſſe, à peine de nullité. Perſonne ne pourra y exercer la fonction de légat, s'il n'eſt Ecoſſois, ou tiré du corps de l'égliſe Romaine. Les differends pour les biens ſituez dans le roïaume ne pourront être tirez à aucun tribunal du dehors, ſinon à Rome par appel. La bulle eſt du treiziéme de Mars 1188. Juſques là les évêchez d'Ecoſſe étoient ſuffragans de la métropole d'Yorc,

Ep. 6. Rog. p. 652.

AN. 1189.

dont on ne voit point que l'archevêque ait été appellé pour consentir à cette diminution si notable de sa province ; & l'Ecosse demeura près de trois cens ans sans archevêque, jusques à ce que le pape Sixte IV. érigea S. André & Glascou en métropoles l'an 1471.

XVII. Conference de La Ferté-Bernard.

Le voïage des deux rois de France & d'Angleterre pour la croisade, fut retardé par une guerre qui survint entr'eux ; où Richard fils aîné du roi d'Angleterre se mit sous la protection du roi de France. Pour les accorder le pape envoïa le légat Henri cardinal évêque d'Albane, qui y travailloit quand il mourut à Arras le premier jour de l'an 1189. son corps fut porté à Clairvaux dont il avoit été abbé, & il y fut enterré entre S. Malachie & S. Bernard. Le pape aïant appris sa mort, envoïa pour la même négociation le cardinal Jean d'Anagni ; qui fit si bien, tant par la douceur que par la force de ses discours, qu'il fit promettre aux deux rois de s'en rapporter au jugement des archevêques de Rheims, de Bourges, de Roüen & de Cantorberi ; & ils marquerent le lieu de la conference à la Ferté-Bernard, & le jour de l'octave de la Pentecôte. Aussi-tôt le cardinal & les quatre archevêques prononcerent sentence d'excommunication contre tous ceux qui mettoient obstacle à la paix, tant clercs que laïques, excepté les seules personnes des rois.

Roger. p. 651

Chr. Clara.

Le jour de la conference étant venu, les deux rois se trouverent près de la Ferté-Bernard, avec le comte Richard, le cardinal, & les quatre arche-

vêques, & les ſeigneurs des deux roïaumes. Le roi de France demanda l'accompliſſement du mariage promis entre ſa ſœur Alix & Richard comte de Poitiers ; que ce prince lui fît hommage de ſes terres, & que Jean ſon frere prît la croix. Le roi d'Angleterre le refuſa, offrant ſeulement de faire épouſer Alix à ſon fils Jean, qu'il ne craignoit pas comme Richard. Ainſi on ne pût s'accorder ; & le cardinal Jean d'Anagni proteſta que ſi le roi de France ne convenoit entierement avec le roi d'Angleterre, il mettoit l'interdit ſur toutes ſes terres. Le roi de France répondit, qu'il ne craignoit point ſa ſentence & ne l'obſerveroit pas, parce qu'elle n'étoit pas juſte. Car, ajoûta-t'il, il n'appartient pas à l'égliſe Romaine de porter aucune cenſure contre le roïaume de France, quand le roi ſe met en devoir de réprimer ſes vaſſaux rebelles, & de vanger ſes injures & les mépris de ſa couronne. Il dit auſſi que le cardinal avoit déja ſenti les ſterlins du roi d'Angleterre. Ce ſont les paroles de Roger de Hoveden auteur Anglois. *p. 652.*

AN. 1189.

XVIII. Mort de Henri II. roi d'Angleterre.

Le roi Henri fut toutefois réduit peu de temps après, c'eſt-à-dire, vers la fin de Juin, à faire avec le roi Philippe un traité, par lequel il ſe mit à ſa diſcretion ; & ils convinrent entr'autres choſes de ſe rendre à Vezelai à la mi-Carême de l'année ſuivante, afin de partir pour la croiſade. Mais le roi Henri fut ſi vivement touché de ſe voir abandonné par ſes enfans, qu'il tomba malade à Chinon en Touraine, & leur donna ſa malediction, qu'il ne voulut jamais révoquer quelque inſtance que *Rog. p. 654.*

AN. 1189.

lui en puſſent faire les évêques & les autres perſonnes pieuſes. Se voïant à l'extrémité il ſe fit porter à l'égliſe devant l'autel, où il reçût devotement la communion du corps & du ſang de N. S. confeſſant ſes pechez, & après avoir reçû l'abſolution des évêques du clergé, il mourut le jeudi ſixiéme jour de Juillet 1189. jour de l'octave de ſaint Pierre après avoir regné trente-quatre ans & ſept mois. Il fut enterré à Fontevraud dans le chœur des religieuſes.

XIX. Richard I. roi d'Angleterre.

Roger. p. 656. Rad. Dic. p. 646. Jo. Brompt. p. 1155.

Richard comte de Poitiers ſon fils aîné, lui ſucceda en tous ſes états & regna dix ans. Auſſi tôt après la mort de ſon pere, il alla à Roüen ſe faire reconnoître duc de Normandie ; & cette cérémonie ſe fit le jeudi jour de ſainte Marguerite vingtiéme de Juillet 1189. dans l'égliſe de N. Dame, en preſence des évêques, des comtes & des barons du païs. Richard prit ſur l'autel l'épée ducale, que l'archevêque Gautier lui ceignit, & il reçut de ſa main l'étendart.

Roger. p. 655.

Enſuite le nouveau duc paſſa en Angleterre le dimanche avant l'Aſſomption treiziéme jour d'Août. L'archevêché d'Yorc avoit déja vaqué huit ans depuis la mort de l'archevêque Roger ; & le duc Richard le donna à Geofroi ſon frere bâtard, qui avoit été élû pour l'évêché de Lincolne, ſans être ſacré. Il fût élû par les chanoines d'Yorc, nonobſtant l'oppoſition de Barthelemi agent de Hubert Gautier doïen de la même égliſe ; qui appella au pape devant & après l'élection, à cauſe de l'abſence de ceux qui devoient y avoir les premieres

Sup. liv. LXXIII. n. 34.

AN. 1189.

voix, ſçavoir l'évêque de Durham & le doïen d'Yorc. Les chanoines ne laiſſerent pas de paſſer outre ; mais le duc Richard ordonna, que toutes choſes demeureroient dans l'état où elles étoient à la mort du roi ſon pere ; c'eſt-à-dire, que le ſpirituel ſeroit gouverné par le doïen, & le temporel par les officiers du duc.

Le duc Richard, car on ne lui donnoit que ce titre avant ſon ſacre, vint enſuite à Londres, où ſe trouverent les prélats & les ſeigneurs du roïaume ; & il y fut ſacré ſolemnellement dans l'égliſe de Oüeſtminſter le dimanche troiſiéme jour de Septembre, par Baudoüin archevêque de Cantorberi, aſſiſté de trois archevêques, Gautier de Roüen, Jean de Dublin & Volmar de Tréves. Ce dernier étoit chaſſé de ſon ſiege par l'empereur Frideric, qui ſoutenoit Rodolfe ſon competiteur, comme j'ai dit. Volmar mourut en Angleterre cette même année, & fut enterré à ſaint André de Northampton. Au ſacre de Richard aſſiſterent auſſi quatorze évêques, & preſque tous les abbez & les prieurs d'Angleterre. Il fit ſerment devant l'autel de conſerver toute ſa vie la paix & l'honneur de l'égliſe, de rendre bonne juſtice à ſon peuple, d'abolir les mauvaiſes loix & les mauvaiſes coûtumes, & en établir de bonnes. Enſuite l'archevêque Baudoüin lui fit les onctions, & après qu'il fut revêtu des habits roïaux, il lui donna l'épée pour réprimer les ennemis de l'égliſe. Le roi prit lui-même la couronne ſur l'autel & la remit à l'archevêque qui la lui mit ſur la tête.

Sup. n. 3. Rioult. p. 648.

AN. 1189.

XX. Sedition contre les Juifs.

Matth. Pariſ. p. 128.

Après la meſſe ſuivit le feſtin ſolemnel, où les évêques étoient à table avec le roi ſelon leur rang, & les ſeigneurs ſervoient. Il avoit fait publier par la ville, que ce jour il n'entrât dans ſon palais ni Juifs ni femmes, pour éviter les malefices dont on les ſoupçonnoit. Toutefois pendant le repas les premiers d'entre les Juifs vinrent apporter au roi des preſens : dequoi un Chrétien indigné, donna un ſoufflet à un Juif pour l'empêcher d'entrer. D'autres à ſon exemple commencerent à repouſſer les Juifs avec inſulte; le peuple y accourut, & croïant qu'on le faiſoit par ordre du roi, ils ſe jetterent ſur les Juifs qui étoient en grand nombre à la porte du palais ; on commença par les coups de poing d'où l'on vint aux pierres & aux bâtons, il y en eut de tuez & de laiſſez pour morts. Un d'entr'eux nommé Benoît le Juif d'Yorc fut ſi maltraité, qu'on deſeſperoit de ſa vie ; & la crainte de la mort le fit réſoudre à recevoir le baptême de la main du prieur de N. Dame d'Yorc. Cependant le bruit ſe répandit par toute la ville de Londres, que le roi avoit commandé d'exterminer tous les Juifs ; ce qui fit accourir en armes une infinité de peuple, tant de la ville que de ceux qui étoient venus des provinces pour le ſacre. On tuoit donc les Juifs, & comme ils ſe retiroient dans les maiſons fortes on y mettoit le feu. Le roi qui étoit encore à table aïant appris ce déſordre, envoïa pour l'appaiſer quelques-uns des principaux ſeigneurs ; mais n'étant point écoutez par le peuple en furie, ils furent contraints de ſe retirer.

Jo. Brompt. p. 1159.

Le

AN. 1189.

Le lendemain le roi fit prendre quelques-uns des coupables, dont trois furent pendus pour avoir mis le feu, dont des maiſons de Chrétiens avoient été brûlées. Puis il ſe fit amener le Juif qui avoit été baptiſé, & lui demanda s'il étoit Chrétien. Celui-ci répondit que non, mais que pour éviter la mort, il s'étoit laiſſé faire par les Chrétiens ce qu'ils avoient voulu. Le roi demanda à l'archevêque de Cantorberi, en preſence de pluſieurs autres évêques, ce qu'il falloit faire de cet homme; & le prélat répondit en colere: S'il ne veut pas être à Dieu, qu'il ſoit au diable. Benoît retourna donc au Judaïſme, & mourut peu de temps après: mais ni les Juifs ni les Chrétiens ne voulurent l'enterrer parmi eux. Enſuite le roi envoïa ſes lettres par toutes les comtez d'Angleterre, pour défendre que l'on fît aucun mal aux Juifs; mais avant que cet ordre fût publié, pluſieurs villes avoient ſuivi l'exemple de Londres, plûtôt par avidité du gain, que par zele de religion. Pluſieurs Juifs, pour éviter ces violences, reçûrent le baptême, & épouſerent leurs femmes à la maniere des Chrétiens. Tous les Juifs d'Yorc périrent au mois de Mars de l'année ſuivante 1190. Le vendredi avant le dimanche des Rameaux, qui étoit le ſeiziéme du mois, ces Juifs au nombre de cinq cens, ſans compter les femmes & les enfans, par la crainte des Chrétiens, s'enfermerent dans la tour malgré le capitaine & le vicomte, à qui ils refuſerent de la rendre; & ceux-ci exciterent le peuple à les attaquer. Les Juifs ſe voïant preſſez jour & nuit, offrirent une grande

Roger. p. 657. Jo. Brompt.

Roger. p. 665. Radulf. Dic. p. 658.

AN. 1189.

somme d'argent pour se retirer la vie sauve; & comme le peuple ne voulut pas le permettre, un d'entre eux leur conseilla de se tuer les uns les autres, ce qui fut executé. Chaque pere de famille prit un rasoir dont il coupa la gorge à sa femme, à ses enfans, ensuite à ses domestiques, & enfin se la coupa lui-même. Quelques-uns jetterent les corps morts dehors sur le peuple, d'autres les enfermerent dans la maison du roi, où ils les brûlerent avec les bâtimens. Ceux qui resterent après avoir tué les autres, furent tuez par le peuple. Cependant quelques Chrétiens pilloient & brûloient les maisons des Juifs. Ainsi périrent tous les Juifs d'Yorc, & leurs papiers étant brûlez, les Chrétiens se crurent quittes de ce qu'ils leur devoient.

XXI. Evêques d'Angleterre.

Le roi Richard après son sacre vint à l'abbaïe de Pipevel, & y assembla un grand concile, où se trouverent Baudoüin archevêque de Cantorberi, Gautier de Roüen, Jean de Dublin, Volmar de Treves, qui mourut la même année en Angleterre, & presque tous les évêques, les abbez & les prieurs du roïaume. En ce concile qui se tint à la mi-Septembre, le roi donna plusieurs évêchez & plusieurs dignitez ecclesiastiques; entr'autres à Richard archidiacre d'Eli & grand trésorier du roïaume, l'évêché de Londres vacquant depuis deux ans & demi par le décès de Gilbert Foliot, mort le dix-huitiéme Février 1187. Le roi donna encore l'évêché d'Eli à Guillaume de Long-champ son chancelier, & l'évêché de Sarisberi à Hubert Gautier doïen d'Yorc, pour le démouvoir de l'opposition

to. 10. conc. p. 1766. ex Rog.

Jo. Brompt. p.

Godwin. p. 237.

qu'il avoit formée à l'élection de Geofroi frere naturel du roi pour l'archevêché d'Yorc. Mais Baudoüin archevêque de Cantorberi s'oppoſa au ſacre de Geofroi, prétendant qu'il n'appartenoit qu'à lui, comme primat d'Angleterre, de le ſacrer ; & il produiſit une charte du roi Guillaume le bâtard, par laquelle il paroiſſoit qu'il avoit été ainſi jugé entre Lanfranc archevêque de Cantorberi, & Thomas archevêque d'Yorc, & le jugement confirmé par Alexandre II. Cependant le roi Richard envoïa au pape Clement, & obtint de lui des lettres par leſquelles tous ceux qu'il voudroit laiſſer pour la garde de ſes terres, ſeroient diſpenſez de la croiſade ; ce qui lui donna moïen d'amaſſer des ſommes immenſes. Il en amaſſa encore de grandes par les terres qu'il vendit à des évêques, & par ſes droits & ceux d'autrui qu'il vendit à quiconque les vouloit acheter. C'eſt ainſi que ce prince ſe préparoit à la croiſade.

AN. 1189.

Jo. Brompt. p. 1161.

Sup. liv. LXI. n. 35.

Rog. p. 659.

L'empereur Friderie partit dès la même année 1189. incontinent après Pâques, qui fut le neuviéme d'Avril. Il étoit accompagné de ſon fils Friderie duc de Suaube, & s'étant embarqué ſur le Danube, il arriva à Preſbourg où il tint une cour ſolemnelle le jour de la Pentecôte vingt-huitiéme de Mai, & y raſſembla ſon armée. Il fut parfaitement bien reçû par Bela III. roi de Hongrie, qui mourut l'année ſuivante le mardi premier jour de Mai, après avoir regné vingt-trois ans. L'empereur Friderie traverſa enſuite la Bulgarie, où il fut ſouvent obligé de s'ouvrir le paſſage l'épée à la

XXII. Voïage de l'empereur Friderie, *Otto. S. Blaſ. c. 32. Arnold. Lub. Reicherſp. an. 1189.*

Chr. Jo. Thevarez. c. 69.

AN. 1189.

main. Il trouva auſſi beaucoup de réſiſtance ſur les terres de l'empereur de C. P. Iſaac l'Ange, qui toutefois lui avoit promis la liberté du paſſage ; mais il s'imaginoit que Frideric venoit dans le deſſein de le dépoüiller lui-même, & de faire ſon fils Frideric empereur de C. P.

Nicet. Iſaac, lib. II. n. 4. p. 258.

Il avoit reçû cette impreſſion de Doſithée en qui il avoit une particuliere confiance. C'étoit un moine de Stude, qui étant ami d'Iſaac avant ſon élevation, lui prédit l'empire : & l'accompliſſement de cette prédiction lui acquit une telle eſtime, qu'il le fit patriarche de Jeruſalem après la mort de Leonce homme de mœurs agréables & de grandes vertus. Car les Grecs n'avoient point ceſſé d'avoir des patriarches à Jeruſalem & à Antioche depuis qu'elles avoient été priſes par les Latins. Doſithée avoit donc perſuadé à l'empereur Iſaac que Frideric en vouloit à C. P. il lui avoit même prédit par quelle porte il y entreroit, & les deſordres qu'il y feroit ; ajoûtant que Dieu en feroit une punition exemplaire. On diſoit encore parmi les croiſez qu'Iſaac avoit fait un traité avec Saladin pour partager entre eux la Paleſtine, après en avoir chaſſé les Latins ; on ſpecifioit les conditions du traité, & on faiſoit en détail le dénombrement des preſens qu'ils s'étoient envoïez de part & d'autre.

Chr. Reicherſp. p. 267.
Radul. Dic. p. 642.

Nicet. ibid.

L'empereur Frideric ſe voïant ainſi trompé par Iſaac, fit le dégât ſur ſes terres, & prit Philippopoli qu'il trouva abandonnée & déſerte, à la reſerve de quelques Armeniens qui y reſterent, n'aïant pas pour les Latins la même averſion que les Grecs.

Nicetas gouverneur de cette ville dit dans ſon hiſtoire, que les Armeniens & les Allemans communiquent enſemble & s'accordent ſur la plûpart de leurs opinions. Car, ajoûte-t-il, les Armeniens & les Allemans rejettent également l'adoration des ſaintes images : les uns & les autres emploïent le pain ſans levain au ſaint ſacrifice, & obſervent comme legitimes quelques autres pratiques rejettées par les Chrétiens orthodoxes. Je ne vois pas ce que veut dire Nicetas touchant les images, ſi ce n'eſt que quelques ſoldats Allemans euſſent profané celles des Grecs, comme avoient fait les Siciliens à la priſe de Theſſalonique. Frideric prit Philippopoli le vingt-cinquiéme d'Août ; & le vingt-deuxiéme de Novembre il vint à Andrinople où il paſſa l'hyver.

AN. 1190.

Sup. liv. XXXIII. *n.* 60.

Il en partit l'année ſuivante 1190. & paſſa l'Helleſpont ou détroit des Dardanelles le mercredi de Pâques vingt-huitiéme de Mars. Il entra ſur les terres du ſultan d'Iconie ou Cogni, qui étoit Keligé-Arſlam fils de Mashou quatriéme des Seljouquides. Or quoique ce prince eût promis paſſage à l'empereur Frideric, il ne laiſſa pas de le faire attaquer dans les défilez des montagnes ; mais l'empereur battit deux fois les Turcs, puis il aſſiegea le ſultan dans Cogni ſa capitale qu'il prit d'aſſaut le dix-huitiéme de Mai. Il paſſa enſuite ſur les frontieres d'Armenie pour ſe rendre à la Terre-ſainte. Mais le dimanche dixiéme de Juin, la chaleur l'aïant invité à ſe baigner dans une petite riviere de Cilicie, ou la Caramanie, nommée dans le païs la riviere de Fer, il s'y noïa après avoir regné trente-ſept ans. Fri-

XXIII. Mort de Frideric. Henri IV. empereur.

Abulfarage. p. 276. Bibl. Or. p. 81.

AN. 1190.
Vie Salad. MS.

deric duc de Suaube ſon ſecond fils prit la conduite de l'armée : mais il mourut ſix mois après devant Acre, ſçavoir le vingtiéme de Janvier 1191. Henri VI. fils aîné de l'empereur Frideric étoit demeuré en Allemagne & déja reconnu roi. Ce prince dès la même année 1190. fit élire archevêque de Treves Jean ſon chancelier, & termina ainſi le ſchiſme qui duroit depuis ſept ans dans cette égliſe. Jean tint le ſiege de Treves vingt-trois ans.

Chr. Reicherſ.

Magn. Chr. Belg. p. 204.

Sup. l. LXXIII. n. 43.

XXIV. Concile de Roüen.

Le roi Richard partit d'Angleterre au mois de Decembre 1189. laiſſant le gouvernement du roïaume à Guillaume de Long-champ évêque d'Eli ſon chancelier ; & pour lui donner plus d'autorité, il obtint pour lui du pape Clement la légation d'Angleterre. Gautier archevêque de Roüen, qui devoit accompagner le roi Richard au voïage de la croiſade, tint avant que de partir ſon concile provincial dans ſon égliſe métropolitaine le onziéme de Février 1190. lorſque l'on comptoit encore 1189. commençant l'année au vingt cinquiéme de Mars. Tous les évêques ſes ſuffragans y aſſiſterent avec pluſieurs abbez, & on y publia trente-deux canons, la plûpart repetez des conciles précedens ; entr'autres du concile general de Latran tenu ſous Alexandre III. en 1179. On ordonne premierement, que toutes les égliſes ſuffragantes ſe conformeront à l'uſage de la métropole dans les lectures & la pſalmodie, c'eſt-à-dire, dans l'office divin. Que les calices ſeront d'or ou d'argent & non d'étain ; que l'on ne portera point le corps de N. S. ſans luminaire, croix & eau benite, & ſans qu'il

Roger. p. 663.

p. 665.

Rad. Dic. p. 655.

Poſt. Petr. Bleſ. p. 799.

Sup. liv. LXXIII. n. 29.

c. 2.

c. 3.

y ait un prêtre presfent, sinon en cas d'extréme neceſſité. On pouvoit donc abſolument s'en paſſer. Les clercs qui pour éviter l'examen de leurs évêques se font ordonner outre mer, ou hors de la province, ne seront point admis par leurs évêques aux fonctions de leurs ordres. Le droit de procuration des archidiacres eſt réduit en argent à une ſomme modique. On défend les ſocietez ou ligues de clercs ou de laïques, qui s'engagent par ſerment à une défenſe mutuelle pour toutes ſortes d'affaires. On ordonne d'excommunier ſolemnellement dans toutes les égliſes pluſieurs coupables, entre autres, ceux qui par de faux ſermens font perdre les droits de l'égliſe, ou qui détournent frauduleuſement les revenus de l'archevêque. Il y a même des cas où l'on renvoïe le coupable à Rome pour l'abſolution.

AN. 1190.

c. 7.

c. 12.

c. 25.

c. 26.

c. 31.

c. 26. 32.

XXV. Voïage des rois de France & d'Angleterre.

Le roi Richard aïant fait quelque ſéjour en Normandie, vint à Tours où il reçut la gibeciere & le bourdon de pelerin de la main de l'archevêque Guillaume ; mais le bourdon ſe rompit comme le roi s'appuïoit deſſus ; & il en prit un autre à Vezelai, où l'on croïoit avoir le corps de ſainte Marie Magdelaine. C'étoit-là que les deux rois de France & d'Angleterre s'étoient donné le rendez-vous, & où ils ſe trouverent en effet. Le roi Philippe laiſſa le gouvernement du roïaume de France à la reine Adele ſa mere, & à ſon oncle Guillaume archevêque de Reims, & légat du ſaint ſiege. Il y fit une ordonnance de ce qu'ils devoient ſuivre pour gouverner pendant ſon abſence, qui por-

p. 1666. Jo. Brompt. p. 1173.

Rigord. p. 29.

p. 30.

AN. 1190.

te entre-autres cet article. S'il vient à vacquer un évêché ou une abbaïe roïale, nous voulons que les chanoines ou les moines viennent trouver la reine & l'archevêque, comme ils viendroient devant nous, & leur demandent l'élection libre, qui leur sera accordée sans difficulté. Or la reine & l'archevêque tiendront la regale en leur main jusqu'à ce que l'élû soit sacré ou beni, & alors elle lui sera renduë. Si une prébende ou autre benefice vient à vacquer pendant que la regale sera en notre main, la reine & l'archevêque les confereront à des hommes vertueux & lettrez par le conseil de frere Bernard. J'entens l'hermite du bois de Vincennes, & c'est le premier témoignage exprès que j'aïe trouvé du droit de conferer les benefices en regale. Il est maqué ensuite que les évêques avoient accoutumé de donner au roi des secours d'argent aux occasions.

Sup. liv. LXXXIII. *n.* 41.

Le jour de la saint Jean le roi Philippe vint à saint Denis bien accompagné, prendre l'étendart nommé l'Oriflame, suivant la coutume des rois ses prédecesseurs quand ils alloient à la guerre ; car on étoit persuadé que la vûë de cet étendart avoit souvent mis en fuite les ennemis. Le roi prosterné sur le pavé devant les corps des saints martyrs, se recommanda à Dieu, à la sainte Vierge, à eux & à tous les saints ; puis il se releva de l'oraison trempé de larmes, & reçut la gibeciere & le bourdon des mains de l'archevêque de Reims. Ensuite il prit deux étendarts dessus les corps des saints martyrs ; il se recommanda aux prieres des moines, reçut

AN. 1190.

reçût la benediction du cloud, de la couronne d'épines & du bras de saint Simeon. Après quoi il partit & se rendit à Vezelai avec le roi Richard le mercredi après l'octave de la S. Jean quatriéme de Juillet 1190. On croïoit alors avoir à saint Denis la couronne d'épines de N. S. que l'on disoit y avoir été donnée par Charles le Chauve, comme porte son épitaphe. *Felib. hist. de Denis.*

Les deux rois se séparerent à Lion & allerent s'embarquer, Philippe à Genes, Richard à Marseille, & se rejoignirent à Messine. Le roi Richard côtoïant l'Italie vint à l'embouchure du Tibre, où le cardinal Octavien évêque d'Ostie vint le trouver. Le roi lui fit de grands reproches sur la simonie des Romains, se plaignant qu'ils avoient reçû sept cens marcs d'argent pour le sacre de l'évêque du Mans, quinze cens pour la légation de l'évêque d'Eli, & une grande somme pour empêcher la déposition d'Elie de Malemort évêque de Bordeaux, accusé par son clergé. Le huitiéme de Septembre le roi Richard vint à Palerme, & y fit un long séjour attendant que sa flotte fût à Messine; où le roi Philippe arriva le dimanche seiziéme de Septembre, & le roi Richard le vingt-troisiéme. Ils y passerent l'hiver, & Richard y fit son traité avec le nouveau roi de Sicile. *Rog. p. 668.* *Rog. p. 675.*

XXVI. Mort de Guillaume. Tancrede roi de Sicile.

Guillaume le Bon étoit mort au mois de Novembre de l'année précedente 1189. à l'âge de trente-six ans, après en avoir regné vingt-cinq. Comme il ne laissoit point d'enfans, le roïaume devoit appartenir à Constance sa tante, par consequent *Chr. Rit. de S. Germ. to. 3. Ital. Sac. p. 955.*

AN. 1190.

au roi des Romains Henri VI. qui l'avoit épousée à cette condition ; & tous les comtes du roïaume de Sicile l'avoient promis par ſerment. Mais ce mariage avoit été fait par le conſeil de Gautier archevêque de Palerme, contre l'avis de Mathieu chancelier du roïaume, qui partageoit avec lui l'autorité dans cet état ; & qui après la mort de Guillaume eut le credit de faire déclarer roi Tancrede comte de Liche, fils naturel de Roger premier roi de Sicile, aïeul de Guillaume le Bon. On fit venir Tancrede à Palerme, où le chancelier le couronna roi du conſentement de la cour de
Rog. p. 676. Rome. Ce fut donc avec lui que le roi Richard traita pour le doüaire de Jeanne ſa ſœur, veuve du dernier roi Guillaume, & pour les autres differends ; & fit confirmer le traité par le pape Clement.
p. 681. Pendant ce ſéjour de Meſſine le roi Richard aſſembla dans une chapelle tous les évêques qui l'accompagnoient, ſe proſterna à leurs pieds nud en chemiſe, confeſſa ſes débauches & ſa vie débordée ; témoignant une grande contrition, & reçut la penitence qu'ils lui impoſerent.

XXVII. Joachim abbé en Calabre.

Roger, ibid.

Durant ce même ſéjour, le roi Richard entendit parler de Joachim abbé de Curace en Calabre, de l'ordre de Cîteaux ; qui étoit en grande réputation pour ſa ſcience & ſa vertu, & paſſoit pour avoir le don de prophétie. Richard le fit venir à Meſſine & l'écoutoit avec plaiſir, principalement en ſes explications ſur l'Apocalypſe. L'abbé Joachim
Apoc. XII. diſoit que la femme revêtuë du ſoleil eſt l'égliſe, que le dragon qui l'attaque eſt le diable, & ſes ſept

têtes les ſept principaux perſécuteurs, Herodes, Neron, Conſtantius, Mahomet, Melſemut, Saladin & l'Antechriſt. On ne ſçait qui eſt ce Melſemut. Les cinq premiers étoient, ſelon lui, ceux que ſaint Jean dit qui ſont tombez, Saladin celui qui ſubſiſte, & l'Antechriſt celui qui n'eſt pas encore venu. Il ajoûte que Saladin perdroit bien-tôt Jeruſalem & la terre ſainte. Le roi Richard lui demanda quand ce ſeroit. L'abbé Joachim répondit : Sept ans après la priſe de Jeruſalem par Saladin : Pourquoi donc, reprit le roi, ſommes-nous venus ſi-tôt? Votre arrivée, dit l'abbé, eſt fort neceſſaire : Dieu vous donnera la victoire ſur ſes ennemis, & rendra votre nom celebre ſur tous les princes de la terre. Il ajoûta que l'Antechriſt étoit déja né à Rome, & qu'il ſeroit élevé ſur le ſaint ſiege, & donna pluſieurs autres explications ſur cette partie de l'Apocalypſe. Toutefois Gautier archevêque de Roüen, Girard d'Auch, & pluſieurs autres prélats & ſçavans eccleſiaſtiques, contredirent ce qu'il avançoit touchant l'Antechriſt, & s'éforcerent de prouver le contraire. C'eſt ainſi que cette converſation eſt rapportée par Roger d'Hoveden dans ſa relation du voïage de Richard, qui paroît d'ailleurs très-exacte. Il eſt vrai qu'on ne trouve rien de ſemblable dans l'explication de l'Apocalypſe donnée par l'abbé Joachim, ni dans ſes autres écrits ; mais il peut les avoir compoſez depuis & s'être corrigé, voïant que les évenemens ne répondoient pas à ſes prédictions.

AN. 1190.

Apocal. XVII. 10.

V. Boll. to. 1. *p.* 173.

Joachim étoit né en Calabre à Celique près de Coſence, & en ſa jeuneſſe avoit fait le voïage de

Vita ap. Boll. c. 1. *to.* 18. *p.* 951.

AN. 1190. Jeruſalem en habit de religieux ; au retour étant encore en Syrie, il logea chez une veuve qui le voulut corrompre ; mais s'étant apperçû de ſon mauvais deſſein, il laiſſa le lit qu'elle lui avoit préparé, & aïant paſſé la nuit en priere s'enfuit dès qu'il fut jour : auſſi eut-il toute ſa vie un grand zele
c. 2. pour la pureté. Etant revenu en Calabre il entra dans le monaſtere de Sambucine de l'ordre de Cîteaux, ſans y faire profeſſion, & la fit enſuite dans
c. 3. celui de Curace du même ordre. Il en fut élû abbé, & aïant inutilement voulu ſe cacher, il accepta cette charge par les inſtances de l'archevêque de Coſence, de l'abbé de Sambucine & des perſon-
c. 4. nes les plus conſiderables du païs. Mais comme il avoit un attrait tout ſingulier pour s'appliquer à la méditation & à l'explication des ſaintes écritures ; il alla trouver le pape Lucius III. la ſeconde année de ſon pontifitat qui étoit l'an 1182. & en obtint la permiſſion d'expliquer l'écriture ſainte, & quelque temps après lui preſenta ſon ouvrage de la concorde de l'ancien & du nouveau teſtament. Il travailla auſſi dès-lors à l'explication de l'Apocalypſe, & continua ſes ouvrages par l'autorité du pape. Enfin Clement III. l'exhorta à les achever, & à venir enſuite les lui apporter & les ſoumettre à l'examen du ſaint ſiege. C'eſt ce qui paroît par la lettre du pape du dix-huitiéme de Juin, la premiere année de ſon pontificat, qui eſt l'an 1188. Il déchargea même Joachim de l'abbaïe de Curace, & lui permit de ſe retirer où il voudroit pour vaquer plus librement à la compoſition de ſes livres.

Alors l'abbé Joachim se retira avec Rainier son disciple dans les montagnes de Calabre, aux environs de Cosence en un lieu nommé Flore, où d'abord il se bâtit un oratoire & une cellule ; puis le nombre de ses disciples étant augmenté, il y fonda vers l'an 1189. un nouveau monastere, dont l'observance étoit plus étroite que celle de Cîteaux, & qui devint chef d'une congrégation particuliere. Ce monastere fut d'abord protegé par le roi Guillaume le Bon ; mais ensuite l'abbé Joachim fut inquieté par Tancrede, dont les officiers prétendoient que le lieu appartenoit au domaine. Tancrede lui offrit le monastere de Matine près la ville épiscopale de S. Marc ; mais Joachim le refusa, ne voulant pas profiter du travail des autres ; & le roi défendit de l'inquiéter davantage. *c. 6. Boll. p. 123.*

Luc depuis archevêque de Cosence, qui avoit connu particulierement l'abbé Joachim en a rendu ce témoignage : La seconde année du pontificat de Lucius, c'est-à-dire, l'an 1183. je vis la premiere fois à Casemaire un homme nommé Joachim alors abbé de Curace. Il étoit moine de la maison de Sambucine fille de Casemaire ; c'est pourquoi il y étoit aimé & honoré, mais encore plus à cause du don de sagesse & d'intelligence qu'il avoit reçû de Dieu. Alors il commença de découvrir au pape, & à son consistoire la connoissance qu'il avoit des écritures & la concorde des deux testamens ; il en obtint la permission d'écrire, & commença à le faire. Or je m'étonnois de voir qu'un homme d'un si grand nom & si puissant en parole, portoit de vieux habits très- *Ital. Sac. to. 9. p. 179. & Boll. to. 18. 73.*

pauvres & brûlez par les bords ; mais je connus depuis, que pendant toute sa vie il n'eut aucune attention à la maniere dont il étoit vêtu. Il demeura à Casemaire environ un an & demi, dictant & corrigeant ensemble le livre sur l'Apocalypse & la Concorde. Et il commença en même temps le livre du psalterion à dix cordes.

L'abbé me donna à lui pour lui servir de secretaire ; & j'écrivois jour & nuit dans des cahiers ce qu'il dictoit & corrigeoit sur des broüillons, avec deux autres moines ses écrivains. Je lui servois aussi la messe, admirant toutes ses manieres ; car quand il beniſſoit l'hostie il levoit la main plus haut que les autres prêtres, & faisoit toutes les ceremonies avec plus d'attention. En cette action son visage ordinairement pâle changeoit de couleur & paroissoit angelique. Il disoit la messe tous les jours pendant les octaves de Pâques & de la Pentecôte. Il avoit grand soin de la propreté de l'autel. Son visage s'animoit de même quand il nous prêchoit en chapitre, ce qu'il faisoit souvent par commission de l'abbé. Il commençoit d'un ton assez bas, l'élevoit peu à peu, continuoit avec force & vivacité ; faisant une telle impression qu'on ne le trouvoit jamais trop long. Il passoit les nuits à écrire & à prier, sans manquer à l'office de la communauté, ni s'y endormir. Il ne se mettoit point en peine de la qualité ni de la quantité de la nourriture. Il avoit un zele merveilleux pour la chasteté, dequoi plusieurs évêques & plusieurs moines lui rendoient témoignage. Je l'ai vû quelquefois à genoux les

mains & les yeux levez au ciel parlant à J. C. comme s'il l'eût vû face à face. J'ai passé avec lui un Carême pendant lequel, hors les dimanches & les fêtes, il ne prenoit tous les jours qu'un peu de pain & d'eau ; & plus il faisoit d'abstinence, plus il paroissoit avoir de force & de gaïeté.

Etant abbé de Curace il alloit souvent nettoïer lui-même l'infirmerie, faire les lits, visiter la cuisine & pourvoir à tous les besoins des malades. En voïage il descendoit quelquefois de cheval, & y faisoit monter son valet pour le délasser ; dans un grand hiver il donnoit aux pauvres jusques à ses habits. Il exerçoit l'hospitalité liberalement ; il n'y avoit que ses parens à qui il étoit dur, & ne leur donnoit jamais rien. Il se plaisoit au travail des mains principalement en commun, & s'en acquittoit avec une force incroïable, aïant un corps robuste, qui souffroit aisément le froid, le chaud, la faim & la soif. Tel étoit l'abbé Joachim, suivant le témoignage de l'archevêque de Cosence.

XXVIII. Mort de Clement III. Celestin III. pape.

Arnold. Lubec. IV. c. 4. Chr. Richard. de S. Germ. Chr. Reicherſ. ann. 1191.

Cependant le nouveau roi d'Allemagne Henri VI. vint en Italie pour se faire couronner empereur & soutenir les droits de la reine Constance son épouse sur le roïaume de Sicile. Mais comme il approchoit de Rome le pape Clement III. mourut le vingt-huitiéme de Mars 1191. après avoir tenu le S. siege trois ans & deux mois. Deux jours après on élut en sa place le cardinal Hyacinte diacre du titre de sainte Marie en Cosmedin, qui fut nommé Celestin III. Il avoit été diacre soixante & cinq ans, & par consequent n'en avoit guere moins

AN. 1191.

de quatre-vingt-cinq. Il fut élû le ſamedi avant la Paſſion, qui étoit le trentiéme de Mars : mais ſon ſacre fut differé pendant quinze jours. On obſerva ſans doute en cette élection les ceremonies décrites par le camerier Cencio, dans l'ordre Romain qu'il écrivoit alors, & qui ſont peu differentes de celles que j'ai rapportées à l'élection de Paſcal II. en 1099.

Petr. Bleſ. ep. 123. ſub. fin.

Sup. l. LXV. n. 1.

Mabill. Muſ. Ital. to. 2. p. 210.

Cencio dit que le pape étant élû, le premier des cardinaux diacres le revêt auſſi-tôt de la chape rouge & lui donne le nom. Le pape élû ſe proſterne devant l'autel pendant que l'on chante le *Te Deum :* puis les cardinaux évêques le conduiſent à ſon ſiege derriere l'autel ; là ils viennent à ſes pieds & il leur donne le baiſer de paix. On le mene enſuite à une chaire de pierre poſée devant le portique de la Baſilique du Sauveur de Latran. Cette chaire étoit nommée dès-lors *Stercoraria*, parce qu'elle eſt percée au fonds ; mais l'ouverture eſt petite, & les antiquaires jugent que c'étoit pour égoûter l'eau, & que cette chaire ſervoit à quelque bain. Le pape y commençoit ſes largeſſes en jettant quelques poignées de monnoïe ; puis on le conduiſoit devant la baſilique de ſaint Silveſtre, où on le faiſoit aſſeoir dans un ſiege de porphyre, & on lui mettoit en main la ferule pour marque du gouvernement, & les clefs de la baſilique & du palais de Latran. Enſuite il s'aſſeoit dans un autre ſiege ſemblable, & on lui mettoit une ceinture de ſoïe rouge où pendoit une bourſe de pourpre contenant douze cachets de pierres précieuſes & du muſc

AN. 1191.
2. *Cor.* II. 15.

musc. Ce que Cencio explique ainsi. La ceinture signifie la continence, la bourse marque l'aumône, les pierres précieuses les douze apôtres, le musc la bonne odeur de J. C.

XXIX.
Couronnement de l'empereur Henri VI.
Arnold. IV. *c.* 4.

Comme le pape Celestin vit que le roi Henri étoit venu avec des troupes, se tenant assuré de la couronne imperiale, il differa son sacre pour differer celui de ce prince ; mais les Romains allerent trouver le roi & lui dirent : Faites amitié avec nous, traitez-nous comme ont fait vos predecesseurs, & nous faites justice de vos châteaux de Tusculum qui ne cessent point de nous inquieter ; & nous obtiendrons du pape qu'il vous couronne. Le roi leur ayant promis ce qu'ils demandoient, ils s'adresserent au pape & lui dirent : Vous voyez comme ce roi occupe nos terres avec son armée, & ravage nos moissons, nos vignes & nos oliviers. Nous vous prions de ne pas differer plus long-temps son sacre ; puisqu'il dit qu'il n'a dessein que d'honorer nôtre ville & d'obéir à vôtre paternité. Le pape se rendit à leur priere ; il fut ordonné prêtre le samedi veille de Pâques, le dimanche qui étoit le quatorziéme d'Avril il fut sacré évêque par Octavien évêque d'Ostie ; & le lundi il couronna empereur Henri VI. & Constance sa femme imperatrice. Dans le serment que le pape Celestin fit faire à Henri avant que de le couronner, il lui fit promettre de lui rendre Tusculum. Ensuite étant assis dans sa chaire pontificale il pousa du pied la couronne imperiale qu'il tenoit entre ses pieds, & la fit tomber à terre, pour montrer qu'il avoit le pouvoir de dépoſer

Roger. Hoved. *p.* 689.

AN. 1191.

l'empereur, s'il le meritoit. Mais auſſi-tôt les cardinaux prirent la couronne & la mirent ſur la tête de l'empereur. C'eſt Roger auteur Anglois qui rapporte cette ceremonie, que nous n'avons encore vûë en aucun couronnement.

Id. p. 690. Le lendemain, c'eſt à-dire, le mardi de Pâques, l'empereur donna au pape la ville de Tuſculum comme il avoit promis; & le mercredi le pape la

Rad. Dicet. p. 659. livra aux Romains, ſuivant le traité fait avec eux par Clement III. ſon predeceſſeur. Les Romains la détruiſirent enſorte qu'il n'y reſta pas pierre ſur pierre, & elle n'a jamais été rétablie. Les habitans ſe diſperſerent dans les lieux voiſins, & quelques-uns firent des feuillées dans les ruines d'un des fauxbourgs, d'où eſt venu le nom de Fraſcati au bourg qui eſt à preſent la reſidence de l'évêque. L'empereur paſſa enſuite dans la Pouille, malgré la défenſe du pape, qui vouloit ſoûtenir le roi Tan-

Ric. S. Germ. ann. 1391. crede. L'empereur y prit pluſieurs places, entr'autres Salerne, qui en étoit la capitale, & où il laiſſa l'imperatrice Conſtance; mais ſon armée étant ruinée par les maladies, il fut contraint de ſe retirer

Chr. Reicherſ. vers le mois de Novembre. Entre ceux qui moururent à ſa ſuite on marque ſon chancelier & Philippe archevêque de Cologne. Auſſi-tôt Tancrede reprit la plûpart des places, & on lui livra Conſtance qu'il envoya en Sicile.

XXX.

Priſe d'Acre par les croiſez.

Le roi de France partit de Meſſine vers la fin du mois de Mars, & arriva la veille de Pâque cloſe vingtiéme d'Avril 1191. devant Acre en Paleſtine, que les croiſez aſſiegeoient depuis près de deux ans.

Roger. p. 672.
Rigord. p. 32.

Car après la priſe de Jeruſalem le roi Gui de Luſignan n'ayant plus aucune place où il pût demeurer en ſûreté, voulut ſe retirer à Tyr : mais le marquis Conrad de Montferrat qui en étoit le maître, refuſa de l'y recevoir, & lui donna des troupes avec leſquelles il lui conſeilla de faire quelque entrepriſe. Gui de Luſignan entreprit donc par deſeſpoir le ſiege d'Acre en 1189. & cette entrepriſe parut d'abord ſi téméraire à Saladin, qu'il ne ſe preſſa pas de venir au ſecours. Toutefois pluſieurs croiſez vinrent à ce ſiege, entr'autre une flotte de Flamans & de Brabançons ; & le roi de France y étant arrivé mit les choſes en tel état qu'il eût pû donner l'aſſaut & emporter la place, s'il n'eût voulu obſerver religieuſement ſa parole & attendre le roi d'Angleterre. Ce prince ne partit de Meſſine que le mercredi ſaint dixiéme d'Avril, & ayant été jetté par la tempête en l'iſle de Chipre, il la conquit en paſſant ſur Iſaac Comnene, qui s'étoit revolté contre l'empereur Iſaac l'Ange. Quand le roi Richard fut arrivé devant Acre, on en preſſa tellement le ſiege qu'elle ſe rendit à compoſition le treiziéme de Juillet 1191. & fut depuis la plus importante place des Latins en Paleſtine.

AN. 1191.
Jacob. de Vitr. hiſt. Hieroſ. c. 98. p. 1120.

Roger. p. 690.

Id. p. 696.

Les principaux articles de la capitulation furent que les émirs s'obligeroient au nom de Saladin leur maître, à rendre la vraye croix priſe à la journée de Tiberiade, & délivrer mille Chrétiens captifs & deux cens chevaliers, de ceux qui ſe trouvoient dans ſes états. Après la reddition de la place, les Chrétiens firent nettoyer par leurs priſon-

Rigord. p. 34. Vie Salad. MS.

Rog. p. 696. Jo. Brompt. p. 1206.

AN. 1191.

niers les égliſes changées en moſquées, & elles furent reconciliées le ſeiziéme de Juillet par Alard évêque de Verone cardinal & légat du ſaint ſiege, aſſiſté des archevêques de Tyr, de Piſe & d'Auch, avec les évêques de Sarisberi, d'Evreux, de Baïone, de Tripoli, de Chartres & de Beauvais. Les deux rois avoient ordonné que tous les Muſulmans qui ſe feroient baptiſer ſeroient mis en liberté : mais comme on vit qu'ils ne le faiſoient que par la crainte de la mort, & qu'ils alloient auſſi-tôt trouver Saladin renonçant au Chriſtianiſme ; on défendit d'en baptiſer davantage. Le roi de France ſe contenta de cet exploit, ſe trouvant malade, & d'ailleurs mal ſatisfait du roi d'Angleterre avec lequel il avoit eu pluſieurs differends dès Meſſine. Il s'embarqua donc le dernier jour de Juillet, laiſſant la conduite des croiſez François à Hugues III. duc de Bourgogne, qui mourut à Tyr l'année ſuivante 1192. Le roi Philippe aborda à Otrante le jeudi dixiéme d'Octobre 1191. & vint à Rome, où le pape Celeſtin le reçut avec honneur & le défraya pendant huit jours. Il fit de grandes plaintes contre le roi d'Angleterre, & ſe fit abſoudre de ſon vœu lui & les ſiens, parce qu'ils n'en avoient pas accompli le temps ; le pape leur donna même des palmes & des croix penduës au cou, les declarant pelerins. Le roi Philippe arriva en France vers la fête de Noël, qu'il celebra à Fontainebleau.

Rog. p. 697. p. 702.

Rigord. p. 35.

XXXI. Chevaliers Teutoniques.

Chr. Pruſſ. c. 1.

Pendant le ſiege d'Acre quelques Allemans de Brême & de Lubec touchez de compaſſion pour les malades de l'armée qui manquoient de tout,

établirent un hôpital ſous une tente qu'ils firent d'un voile de vaiſſeau, où ils ſervoient charitablement les malades. Il y avoit déja auparavant à Jeruſalem un hôpital de la nation Teutonique. Car depuis que la ville fut habitée par les Chrétiens Latins, les Allemans qui venoient en grand nombre n'entendant point la langue qui s'y parloit, c'eſt-à dire, le François, ne ſçavoient à qui s'adreſſer. Mais Dieu inſpira à un vertueux Alleman qui y étoit établi avec ſa femme, de bâtir à ſes dépens un hôpital, pour les pauvres & les malades de ſa nation, enſuite du conſentement du patriarche il y joignit une oratoire en l'honneur de la ſainte Vierge. Il y entretint longtemps cette bonne œuvre tant de ſes biens que de ſes quêtes qu'il faiſoit ; & quelques autres touchez de ſon bon exemple ſe donnerent à cet hôpital, & quittant l'habit ſéculier s'engagerent par vœu au ſervice des pauvres. A la ſuite du temps il s'y joignit des chevaliers & des nobles, qui crurent plus agréable à Dieu de prendre auſſi les armes pour la défenſe de la terre ſainte.

AN. 1191.

Jac. Vitr. hiſt. Hieroſol. c. 66.

Cette devotion s'étant donc renouvellée au ſiege d'Acre, à l'occaſion de l'hôpital dreſſé dans le camp; on prit la reſolution de former un troiſiéme ordre militaire à l'imitation des Templiers & des Hoſpitaliers de ſaint Jean. Ce deſſein fut approuvé par le patriarche, les archevêques de Nazareth, de Tyr & de Ceſarée, & les évêques de Bethléem & d'Acre : par les maîtres du temple & de l'hôpital ſaint Jean, par le roi Henri de Jeruſalem & les autres ſeigneurs du pays. Les prélats & les ſeigneurs Allemans qui

AN. 1191.

se trouvoient à la terre sainte y donnerent aussi les mains ; & d'un commun consentement Frideric duc de Suaube, qui étoit à leur tête, envoya des ambassadeurs à son frere Henri roi des Romains, pour le prier d'obtenir du pape la confirmation de ce nouvel ordre. Le pape Celestin III. l'accorda par sa bulle du vingt-troisiéme de Février 1192. Le nouvel ordre fut nommé l'ordre des chevaliers Teutoniques de la maison de sainte Marie de Jerusalem; leur habit étoit un manteau blanc chargé d'une croix noire. Le pape leur donna tous les privileges des Templiers & des Hospitaliers de saint Jean, dont ils imiterent l'institut ; mais ils étoient soûmis au patriarche & aux autres prélats, & payoient la dîme de tous leurs biens. Leur premier maître fut Henri Valpot, qui fut élû pendant le siege d'Acre, & après la prise de la ville par les Chrétiens, y acheta un jardin où il bâtit une église & un hôpital. Il gouverna l'ordre dix ans, & mourut en 1200.

Auct. Aquicinct. ann. 1189.

Jac. Vitr.

Chr. Pruss. c. 2.

XXXII. Eglise d'Alexandrie.

Chr. Orient. hist. patr. Al. Sollerii.
Vie de Salad. MS.
Ann. 1192.

Le patriarche Jacobite d'Alexandrie Marc fils de Zaraa, étoit mort dès le premier jour de Janvier 1189. après avoir tenu ce siege près de vingt-trois ans. Les évêques, les moines & le peuple s'étant assemblez, élurent en sa place Aboul-Meged moine de saint Macaire dans la vallée d'Habib, fils d'un riche marchand Syrien, qui lui avoit laissé depuis peu une grande succession. Il avoit lui-même exercé le commerce & fait plusieurs fois le voyage des Indes; il fut ordonné au Caire le dimanche vingt-neuviéme de Janvier, & prit le nom de

Jean ; mais il avoit obtenu auparavant l'agrément du ſulan, qui étoit une condition neceſſaire ſuivant les canons de cette égliſe. Il employa ſes richeſſes en aumônes & en autres bonnes œuvres, & tint une conduite bien differente de ſon predeceſſeur ; s'appliquant à la priere, à la lecture, à la predication & à toutes les autres fonctions épiſcopales. Il ne mangeoit aux depens de perſonne, & ne recevoit point de preſens. Mais il étoit attaché aux pratiques des Coptes ; il renouvella à la tête de ſon concile l'excommunication contre le prêtre Marc fils d'Elconbar, abolit la confeſſion, recommanda la circonciſion, & s'efforça de ramener à ſa communion ceux qui avoient embraſſé celle des Melquites. AN. 1191.

Abas roi d'Ethiopie & ſa mere Maſcal Cabri, lui écrivirent des lettres contre Cilus leur patriarche ; ſe plaignant de ſa mauvaiſe conduite, de ſon luxe & de ſes débauches ; & le priant de le depoſer, & d'en ordonner un autre à ſa place. Jean ayant examiné les informations envoyées contre ce prélat, le priva de toute dignité eccleſiaſtique, & envoya un autre métropolitain en Ethiopie. Car cette égliſe dépendoit entierement du ſiege d'Alexandrie, & étoit dans les mêmes erreurs des Jacobites ; ſon autorité s'étendoit auſſi dans la Nubie, ſur le reſte de l'Afrique & dans la province de Jeruſalem. Le patriarche Jean Aboul-Meged tint le ſiege d'Alexandrie vingt-ſept ans. Les Melquites étoient alors très-pauvres & très foibles, ce qui fait que la ſucceſſion de leurs patriarches eſt moins connuë ; car enco-

AN. 1191.

re que les princes Muſulmans euſſent en averſion tous les Chrétiens, ils étoient plus favorables aux Jacobites, qui n'avoient aucune communication avec les Grecs ni les Latins ; au lieu que la liaiſon des Melquites avec le patriarche de C. P. les rendoit odieux & les mettoit ſouvent en peril. Pendant les premieres croiſades ils ſe rendirent favorables aux évêques Latins, & s'attirerent leur protection qui leur fut utile tant que le royaume de Jeruſalem ſubſiſta ; mais elle leur fut enſuite très-préjudiciable ; & à la priſe de la ville ils auroient été cruellement maltraitez, ſans la negociation qu'ils firent avec l'officier de Saladin pour la faire rendre. Depuis ce temps ils ſe declarerent hautement contre les Latins, pour ſe délivrer des accuſations des Jacobites, qui ne cherchoient qu'à faire fermer leurs égliſes. Saladin laiſſoit vivre chacun dans ſa religion & prenoit ſous ſa protection les Chrétiens de quelque ſecte qu'ils fuſſent.

XXXIII. Combat d'Arſouf. *Vie Salad. MS.*

Depuis le départ du roi Philippe, le roi Richard fut attaqué par Saladin près d'Arſouf, que nos auteurs nomment Aſſur ; & quoiqu'avec des forces très-inégales il le combattit & le défit le ſamedi ſeptiéme de Septembre. Il manda cette victoire à l'abbé de Clairvaux, lui déclarant qu'il ne pourroit demeurer en Syrie que juſques à Pâques ; & que le duc de Bourgogne, le comte de Champagne & les autres croiſez ne pourroient non plus y ſubſiſter s'ils n'étoient ſecourus. C'eſt pourquoi, ajoûte le roi Richard, je prie votre ſainteté à genoux d'exhorter tous les princes, les nobles & le reſte du

Roger. p. 658.

du peuple par toute la Chrétienté à venir après Pâques défendre l'heritage du Seigneur, comme vous nous y avez excité vous même. La lettre eſt dattée du premier d'Octobre à Jaffe. L'abbé de Clairvaux à qui elle eſt adreſſée étoit Garnier auparavant abbé d'Auberive, qui l'année ſuivante 1192. fut élû évêque de Langres.

Chr. Claraval. an. 1186. & 1192.

Pluſieurs perſonnes conſiderables moururent pendant ce voïage du roi d'Angleterre, tant au ſiege d'Acre qu'après. Sçavoir Sibile reine de Jeruſalem femme de Gui de Luſignan, Heraclius patriarche de Jeruſalem, Baudoüin archevêque de Cantorberi, Thierri archevêque de Beſançon, pluſieurs autres prélats & grand nombre de ſeigneurs. Heraclius avoit porté onze ans le titre de patriarche de Jeruſalem; & le pape Celeſtin III. lui donna pour ſucceſſeur Albert l'Ermite évêque de Bethléem. Il étoit arriere petit fils de Pierre l'Ermite auteur de la premiere croiſade, & il avoit aſſiſté au concile de Latran en 1179. Thierri de Montfaucon archevêque de Beſançon avoit ſuivi l'empereur Frideric à la croiſade, & mourut de peſte le vingt-troiſiéme de Novembre 1191.

Roger. p. 685. Jo. Brompt. p. 1141.

Sup. liv. LXXIII. n. 18.

Auct. Aquicinct. an. 1191. Guill. Tyr. XXI. c. 26. Gal. Chr. to. 3. p. 117.

XXXIV. Mort de Baudoüin archevêque de Cantorberi.

Baudoüin archevêque de Cantorberi étoit mort au ſiege d'Acre l'année précedente le dix-neuviéme de Novembre, après avoir rempli ce ſiege environ ſix ans, pendant leſquels il fut continuellement en differend avec les moines de l'égliſe de Chriſt ſa cathédrale, au ſujet d'une nouvelle collegiale qu'il vouloit établir par le conſeil du roi Henri, pour faire paſſer aux chanoines le droit d'élire l'archevê-

Gervaſ. p. 1566. 1569. Sup. liv. LXXIII. n. 59.

Godwin de præſul. Angl.

AN. 1191.

que ; car on eſperoit qu'ils ſeroient plus traitables que les moines. La fondation étoit déja faite à Haquinton, l'égliſe bâtie & dediée à S. Thomas de Cantorberi, & quelques chanoines inſtallez ; mais à la pourſuite des moines le pape Urbain III. caſſa tout, & fit même abattre les bâtimens. L'archevêque eſpera mieux réuſſir ſous Gregoire VIII. ſon ſucceſſeur, & recommença la fondation à Lameth ſur la Tamiſe près de Londres ; mais la mort ne lui permit pas de l'achever. Il laiſſa un grand nombre d'écrits, dont ceux-ci ſont imprimez ; ſeize traitez ou ſermons ſur divers ſujets, un livre ſur la foi ou ſur le S. Sacrement de l'autel, dedié à Barthelmi évêque d'Oxford alors ſon patron. Ces ouvrages, comme la plûpart de ceux du même temps, ſont pleins de lieux communs, de ſens figurez de l'écriture, de diſcours vagues & inſipides, qui n'attirent le lecteur ni par l'utilité ni par l'agrément.

Bibl. Ciſterc. to. 5. init.

Gervaſ. Chr. p. 1569.

Le roi Richard apprit la mort de l'archevêque Baudoüin à Meſſine, d'où il écrivit le vingt-cinquiéme de Janvier 1191. au chapitre de Cantorberi, les priant d'élire pour leur archevêque Guillaume archevêque de Montreal en Sicile. Mais les moines ne voulant point de cet étranger qui leur étoit inconnu, s'excuſerent ſur ce qu'ils vouloient avoir des nouvelles plus certaines de la mort de Baudoüin. Enſuite ſur un nouvel ordre du roi, les moines s'aſſemblerent le vingt ſeptiéme de Novembre, & élurent archevêque de Cantorberi Renaud évêque de Bath ſurnommé Fitz Jocelin, parce qu'il étoit fils de Jocelin évêque de Sariſberi. Son élec-

Id. p. 1579. Roger. p. 712.

tion fut confirmée par le pape, & il lui envoïa le pallium ; mais cependant Renaud tomba malade, & ſe voïant à l'extrémité il prit l'habit monaſtique ſous le titre de l'égliſe de Cantorberi, & mourut le lendemain de Noël vingt-ſixiéme de Decembre la même année 1191. AN. 1191.

XXXV. L'évêque d'Eli chaſſé d'Angleterre.

L'abſence du roi Richard cauſa de grands troubles en Angleterre ; car ſes deux freres Jean comte de Mortain, & Geofroi archevêque d'Yorc y retournerent, nonobſtant le ſerment qu'ils lui avoient fait, de demeurer en ſes états de deça la mer ; & ils formerent un puiſſant parti contre Guillaume évêque d'Eli, chancelier du roïaume & légat du S. ſiege, à qui le roi avoit laiſſé toute l'autorité, & qui s'en ſervoit pour s'oppoſer à leurs entrepriſes. L'archevêque d'Yorc en vertu d'une commiſſion du pape ſe fit ſacrer à Tours par l'archevêque Barthelemi, aſſiſté de ſes ſix ſuffragans & de Henri évêque de Baïeux. Ce ſacre ſe fit le dimanche dix-huitiéme d'Août dans l'égliſe de S. Maurice métropolitaine : ſans avoir égard à l'oppoſition du clergé & des ſuffragans de Cantorberi, qui ſoutenoient que l'archevêque d'Yorc ne pouvoit être ſacré que par leur archevêque. Auſſi lorſque Geofroi voulut entrer en Angleterre, ſçavoir le quinziéme de Septembre, il fut arrêté à Douvres par ordre de l'évêque d'Eli, traîné indignement par les ruës & mis en priſon.

Roger. p. 700.

Rad. Dic. p. 663.

Gervaſ. p. 1573.

Le comte de Mortain ſon frere le fit délivrer, & prit occaſion de cette violence pour exciter contre l'évêque d'Eli les prélats & les ſeigneurs d'Angleterre déja aigris de la hauteur avec laquelle il

AN. 1191.

Radolph. p. 639.

exerçoit ſon autorité. Gautier archevêque de Roüen étoit revenu en Angleterre dès le vingt-ſeptiéme d'Avril, avec une lettre du roi Richard, par laquelle il mandoit à l'évêque d'Eli & aux autres à qui il avoit donné autorité, d'agir de concert avec lui en toutes les affaires du roïaume. En vertu de cet ordre le comte de Mortain fit tenir à Londres une

Id. p. 654. aſſemblée le mardi huitiéme d'Octobre, où ſe

Roger. p. 701. trouverent les deux archevêques de Roüen & d'Yorc, & preſque tous les évêques, entr'autres ſaint Hugues de Lincolne & les comtes d'Angleterre. Là d'un commun conſentement le chancelier évêque d'Eli fut deſtitué de la regence du roïaume, & on mit en ſa place l'archevêque de Roüen qui ne voulut rien faire ſans le conſeil de ceux qui

Jo. Brompt. p. 1226. lui avoient été aſſociez par le roi. Le chancelier fut contraint de ceder ; il rendit la tour de Londres où il s'étoit retiré, & promit de ne point ſortir du roïaume, qu'il n'eût remis les autres places qu'il tenoit. Toutefois il voulut s'embarquer à Douvres déguiſé en femme ; mais il fut reconnu & arrêté. Les évêques l'aïant fait délivrer, il paſſa en France & fut reçû à Paris proceſſionnellement par l'évêque Maurice, à qui il donna ſoixante marcs d'argent pour recevoir cet honneur. De-là il ſe retira en Normandie, & envoïa des députez au pape Celeſtin demander juſtice contre le comte de Mortain & ſes complices.

XXXVI. Pourſuites à Rome contre l'évêque d'Eli.

Ses adverſaires envoïerent auſſi à Rome, & Hugues évêque de Coventri publia un écrit contenant toutes leurs plaintes contre le chancelier, exa-

gerées avec aigreur : sa déposition, sa fuite, & la maniere dont il fut découvert à Douvres, décrite d'une maniere très-indecente. Il conclut en demandant que l'église Romaine punisse de tels excès, & que le roi d'Angleterre pourvoïe au gouvernement de son roïaume. Mais le pape plus touché des plaintes du chancelier son légat, écrivit une lettre aux évêques d'Angleterre, où il dit : Le roi Richard étant absent pour le service de Dieu, nous sommes obligez de prendre la protection de son roïaume. Aïant donc appris que Jean comte de Mortain, & quelques autres ont attenté contre ce roïaume & contre notre venerable frere Guillaume évêque d'Eli, légat du saint siege ; nous vous ordonnons, s'il est ainsi, de vous assembler & de dénoncer excommuniez au son des cloches & les cierges allumez, le comte & tous ceux qui se trouveront ses complices, pour avoir mis la main sur cet évêque, l'avoir pris ou détenu en prison, ou changé le gouvernement du roïaume établi par le roi. Vous interdirez aussi tout office divin dans les terres des coupables, jusques à ce qu'ils viennent s'en faire absoudre par nous, avec les lettres du légat & les vôtres, qui témoignent qu'il est en liberté & le roïaume en son premier état. La lettre est du second jour de Decembre 1191. L'évêque d'Eli l'envoïa à S. Hugues évêque de Lincolne pour la faire executer ; mais on n'eut aucun égard en Angleterre à cette lettre du pape, ni à celles de l'évêque d'Eli, que l'on n'y regardoit plus ni comme légat ni comme chancelier.

AN. 1191.

Rog. p. 702.

Id. p. 706.

Cœlest. ep. 1.

Roger. p. 770.

AN. 1192.

Roger. p. 718. Jo. Bromp. p. 1232.

Cependant l'archevêque de Roüen envoïa des députez à Rome, qui l'année ſuivante 1192. lui écrivirent en ces termes : Nous ne parlons point des perils & des fatigues du voïage, & de ce qu'après avoir évité pluſieurs embûches, nous avons enfin rencontré des voleurs, qui nous ont tout ôté hors nos chevaux & nos lettres ; ainſi nous ſommes arrivez ſans argent en cette ville où la dépenſe eſt grande. C'étoit le onziéme de Février, & la cour logeoit à ſaint Pierre. Nous y trouvâmes les députez du chancelier, qui ſe vantoient fort, & paroiſſoient bien en leurs affaires ; car ils ſe préparoient à partir, après avoir fait confirmer ſa légation dont les bulles étoient déja ſcellées. Nous trouvâmes le pape & ceux qui ont le plus de part à ſa confiance tout à fait penchans du côté du chancelier ; toutefois à notre arrivée les bulles furent retenuës.

Aïant obtenu audience, nous rapportâmes devant le pape & tous les cardinaux vos lettres avec celles des évêques, des autres prélats & des juſticiers d'Angleterre, y ajoûtant ce que nous crûmes convenables à vos intentions. Les députez de l'évêque d'Eli aïant propoſé leurs réponſes & leurs objections, le pape parla long-temps avec indignation & amertume contre votre cauſe, & dit : Nous ſçavons que le roi d'Angleterre a laiſſé le gouvernement de tout ſon roïaume à l'évêque d'Eli, ſans lui donner de ſuperieur ni d'égal. Nous en avons vû les lettres du roi, & nous n'en avons point vû qui les aïent révoquées. Il eſt vrai que pluſieurs perſonnes

venerables nous écrivent contre le chancelier, mais nous avons auſſi reçû en ſa faveur des lettres de pluſieurs perſonnes conſiderables. Celles que vous apportez ſont de ceux qui l'ont chaſſé, & nous ne nous étonnons pas qu'ils écrivent pour eux-mêmes. Nous ſçavons que le roi n'a jamais témoigné à perſonne tant d'amitié, ni fait tant d'honneur qu'à cet évêque. Non content de lui avoir donné le très-riche évêché d'Eli, la chancellerie & la regence de ſon roïaume; il a encore demandé pour lui la légation au pape Clement de bonne memoire & à nous; & nous l'avons accordée à ſes inſtantes ſollicitations. Nous ne pouvons croire ſans voir ſes lettres & ſon ſceau, qu'il ait ſi promptement ôté ſes bonnes graces à un homme qu'il a tant aimé; & nous ne pouvons ſans nous démentir nous-mêmes ſuſpendre ni révoquer la légation de l'évêque d'Eli accordée à la priere du roi & de tous les évêques d'Angleterre; nous en avons les lettres & même de votre maître l'archevêque de Roüen. Tous écrivoient pour lui quand il étoit en proſperité, aucune égliſe alors, aucun monaſtere, aucun particulier ne ſe plaignoit à nous qu'il fit aucune exaction; à preſent qu'il eſt malheureux tout le monde crie contre lui.

AN. 1192.

Ces raiſons ne pouvoient être que d'un grand poids, étant propoſées par celui qui n'a point de ſuperieur, qui eſt le pontife & le juge ſouverain, à la volonté duquel perſonne ne reſiſte. Quelques-uns trouvoient encore fort contre vous, la priere que le roi a faite au pape en revenant, de vous don-

AN. 1192.

ner la légation en Normandie & dans ſes autres états d'outremer. Il ne paroiſſoit croïable à perſonne qu'il voulût que vous euſſiez en même temps la regence en Angleterre & la légation en Normandie; puiſqu'un même homme réſidant en cette province ne peut exercer l'une & l'autre. Enfin le pape étant un peu revenu, tant par nos inſtances que par celles de quelques cardinaux, que nous avions attirez à favoriſer votre parti, a pris les avis de tous les cardinaux aſſemblez, & après une longue délibération il a prononcé ſa ſentence, par laquelle il a déchargé le chancelier de votre dénonciation, & reciproquement il a déclaré nulle la ſentence que le chancelier avoit renduë contre vous. De plus il lui a enjoint de ſe purger ſur la violence faite à l'archevêque d'Yorc; il ne lui a pas ôté l'exercice de ſa légation; mais il l'a reſtraint, en lui défendant de prononcer interdit, ſuſpenſe ou excommunication contre vous, les évêques, le juſticiers ou les grands d'Angleterre.

Le pape a ajoûté, que de concert avec les parties il envoïeroit ſur les lieux des perſonnes capables d'être médiateurs de la paix entre vous & le chancelier, du moins pour ôter l'aigreur des eſprits. Au reſte nous eſperons faire révoquer les lettres du pape adreſſées à tous les évêques d'Angleterre, en vertu deſquelles le chancelier vous a dénoncé excommunié avec pluſieurs autres. Et comme nous nous en plaignions en plein conſiſtoire, les lettres aïant été lûës, le pape proteſta hautement qu'il n'avoit point eu connoiſſance de ces lettres; les

cardinaux

AN. 1192.

cardinaux en dirent autant avec admiration ; & le pape n'écouta point la remontrance des députez du chancelier. Mais la nuit ſuivante ils vinrent trouver le pape, lui reprocherent d'avoir nié publiquement ſon propre fait, lui repreſenterent les ſervices que leur maître lui avoit rendus, & le conjurerent pour l'honneur de l'égliſe Romaine & ſa propre gloire, de rendre témoignage à la verité. Le pape cedant à ces remontrances fit le lendemain cette déclaration publiquement à l'audience en preſence des cardinaux, du clergé & du peuple : Mes freres, je confeſſe que j'ai fait une grande faute contre l'évêque d'Eli & ſes députez. Car je me ſuis ſouvenu que les lettres par leſquelles j'ai confirmé ſa ſentence d'excommunication contre le comte de Mortain, l'archevêque de Roüen & leurs complices, ont été expediées par mon ordre, je les approuve encore & ordonne qu'elles ſoient executées. Telle eſt la lettre des députez de l'archevêque de Roüen.

XXXVII. Légats refuſez en Normandie.

Le pape Celeſtin envoïa en effet cette année 1192. deux cardinaux légats en Normandie, Octavien évêque d'Oſtie & Jourdain abbé de Foſſeneuve, prêtre du titre de ſainte Anaſtaſie, pour terminer les differends entre le chancelier Guillaume évêque d'Eli, & Gautier archevêque de Roüen. Mais quand ils furent arrivez à Giſors, les chevaliers qui gardoient le château & les bourgeois de la ville, leur fermerent les portes par ordre du ſénéchal de Normandie, diſant que le roi Richard n'étoit pas encore revenu de ſon pelerinage ; qu'il

Roger. p. 720. Jo. Brompt. p. 1238.

AN. 1192.

avoit mis tous ſes états ſous la protection du pape, & qu'il n'avoit point laiſſé d'ordre d'y recevoir aucun légat. Les cardinaux repreſenterent qu'ils venoient apporter la paix ; mais on n'écouta ni leurs prieres ni leurs menaces, & on les contraignit à main armée de retourner ſur leurs pas. Le cardinal Octavien jetta interdit ſur la Normandie, & excommunia le ſénéchal & tous ſes complices ; mais le cardinal Jourdain qui aimoit le roi Richard ne porta aucune cenſure. Ces nouvelles aïant été portées en Angleterre, la reine Alienor, le comte Jean, l'archevêque de Roüen & les autres juſticiers, envoïerent en Normandie Hugues évêque de Durham, pour faire révoquer les cenſures & rendre aux cardinaux l'honneur convenable. Ce prélat paſſa en France & vint à Paris, où il trouva les cardinaux qu'il appaiſa ; & avec bien de la peine & de l'induſtrie, il les fit convenir que l'évêque d'Oſtie révoqueroit ſa ſentence ; à condition que le ſénéchal & ſes complices jureroient de ſe ſoumettre au jugement de l'égliſe, pour l'injure faite aux cardinaux ; & qu'il leur permettroit d'aller librement juſques à Roüen, non comme cardinaux, mais comme étrangers ; à condition encore que le clergé de Normandie leur fourniroit la dépenſe de dix jours pour cinquante hommes & quarante chevaux. A ces conditions ils ſe ſoumettoient pour faire leur paix, à l'arbitrage de l'évêque de Durham & du doïen de Roüen. Mais le ſénéchal ne voulant point accorder que les cardinaux vinſſent en Normandie ſans la permiſſion

du roi ; ils s'en retournerent ſans lever leurs cenſures ; quoique l'évêque de Durham les ſuivit juſques à Vezelai. Toutefois le pape leur fit lever l'interdit, leur défendant en même temps d'entrer en Normandie. AN. 1192.

Raoul évêque de Liege revenant de la croiſade mourut de poiſon le cinquiéme d'Août 1191. comme il étoit prêt à rentrer chez lui. Il y eut partage pour l'élection du ſucceſſeur, la plûpart élurent Albert de Louvain premier archidiacre de Liege, frere de Henri duc de Lorraine & de Louvain ; quelques-uns par la faction de Baudoüin comte de Namur, élurent un autre Albert frere du comte de Rhetel auſſi archidiacre de Liege, homme ſans lettres & ſans eſprit, qui n'avoit autre mérite que ſa naiſſance. Ils s'adreſſerent l'un & l'autre à l'empereur Henri pour recevoir l'inveſtiture ; mais ce prince qui avoit choiſi un autre ſujet, & haïſſoit depuis long-temps le duc de Lorraine, ſoutint que quand il y avoit partage, l'élection étoit caduque & lui appartenoit à lui ſeul ; ainſi il donna l'inveſtiture à Lothaire prevôt de Bonne, homme riche & déja pourvû de pluſieurs dignitez eccleſiaſtiques, frere du comte d'Horſtade, qui avoit rendu de grands ſervices à l'empereur. Les chanoines appellerent au pape, ſoutenant que l'élection d'Albert de Louvain étoit canonique ; mais Lothaire vint à Liege & ſe mit en poſſeſſion de l'évêché & des fortereſſes qui en dépendoient.

XXXVIII. Saint Albert évêque de Liege.

Ægid. de epiſc. Leod. c. 56. 57. 58. c. 59. c. 60.

Albert fit le voïage de Rome avec de grandes difficultez, parce que l'empereur lui avoit fermé

AN. 1192.

tous les paſſages. Il fut obligé de prendre des chemins détournez & de ſe déguiſer en valet ; & on
c. 61. le preſenta en cet équipage au pape Celeſtin, qui en fut touché juſques aux larmes. Il l'embraſſa & le conſola, le connoiſſant déja de réputation. Albert arriva à Rome aux fêtes de Pâques, qui cette année 1192. fut le cinquiéme d'Avril, & y demeura juſques après l'octave de la Pentecôte. Il produiſit les preuves de la régularité de ſon élection : mais quelques cardinaux étoient d'avis de ceder à la violence des Allemands & à la haine implacable de l'empereur. Enfin le pape aïant pris jour pour le jugement, il fut rendu publiquement dans le palais de Latran, l'élection d'Albert jugée canonique, & confirmée par le pape ; qui même le fit cardinal, l'ordonna diacre le ſamedi des quatre-temps de la Pentecôte, & lui fit chanter l'évangile à la meſſe.
c. 62. Il lui donna toutes les bulles neceſſaires, entr'autres une pour ſe faire ſacrer par Guillaume archevêque de Rheims, en cas que Brunon archevêque de Cologne ſon métropolitain le refuſât par la crainte de l'empereur, & il lui fit délivrer toutes ces expeditions gratis.

Albert étant venu à Rheims fut parfaitement bien
c. 64. reçû par l'archevêque Guillaume, qui l'ordonna prêtre le ſamedi des quatre-temps de Septembre ; & le dimanche ſuivant vingtiéme du même mois il le ſacra ſolemnellement évêque de Liege. Le lendemain on apprit que l'empereur étoit à Liege extrémement irrité, & reſolu de perdre tous ceux qui adheroient à l'évêque Albert. Le duc d'Ardenne

AN. 1192.

oncle de ce prélat qui l'avoit amené à Rheims, lui proposoit de se soutenir par la force avec le secours de leurs amis, mais Albert lui déclara, qu'il ne vouloit point user de tels moïens, & qu'il espéroit appaiser l'empereur par son humilité & sa patience. Peu de temps après arriverent à Rheims trois che- c. 67.
valiers Allemands & quatre écuïers, qui se disoient chassez de la cour de l'empereur à l'occasion d'une querelle. Ils vinrent saluer l'évêque de Liege & s'insinuerent si bien dans son amitié, qu'ils l'accompagnoient ordinairement, & mangeoient souvent à sa table; plusieurs personnes les soupçonnoient de quelque mauvais dessein, mais l'évêque ne s'en défioit point. Enfin l'aïant tiré hors de c. 83.
la ville sous prétexte d'une promenade, suivi seulement d'un chanoine & d'un chevalier : quand ils furent à cinq cens pas, les deux qui marchoient à ses côtez lui percerent la tête par les temples, & tous ensemble lui donnerent tant de coups d'épée & de couteau, qu'on lui trouva treize grandes plaïes. Aussi-tôt ils piquerent leurs chevaux, & quoique c. 84.
la nuit fut proche ils firent telle diligence, qu'ils arriverent à Verdun à neuf heures du matin; puis ils allerent trouver l'empereur, de qui ils furent très-favorablement reçûs.

L'évêque Albert fut ainsi tué le mardi vingt- c. 86.
quatriéme de Novembre 1192. & enterré solemnellement dans l'église métropolitaine de Rheims : on le regarda comme martyr de la liberté ecclesiastique, & on lui en donna le titre dans son épitaphe. On rapporte quelques miracles faits à son

AN. 1192.

tombeau ; enfin plus de quatre cens ans après, ſçavoir, l'an 1612. l'archiduc Albert & l'infante Iſabelle ſon épouſe, du conſentement du roi Louis XIII. obtinrent du cardinal de Guiſe archevêque de Rheims la permiſſion d'enlever ſon corps, & le firent transferer ſolemnellement à l'égliſe des Carmelites qu'ils venoient de fonder à Bruxelles. Il eſt marqué dans le martirologe Romain au vingt-uniéme de Novembre.

Marlot. to. 2. p. 431.

XXXIX. Eſtienne évêque de Tournai.

Evrard d'Avenes évêque de Tournai étant mort en 1191. on élut pour lui ſucceder Pierre chantre de l'égliſe de Paris, docteur fameux : mais cette élection ne fut pas agréable à Guillaume archevêque de Rheims métropolitain de Tournai, & regent du roïaume en l'abſence du roi Philippe Auguſte. Eſtienne abbé de ſainte Geneviéve à Paris étoit du conſeil de ce prélat, & avoit grande part à ſa confiance. Il lui écrivit en faveur de Pierre le chantre ; & comme on accuſoit le clergé de Tournai d'avoir manqué dans la forme de l'élection, il dit que cette faute ne doit pas nuire à Pierre qui étoit abſent & n'en ſçavoit rien. Il ajoûte que le roi avoit déclaré expreſſément, qu'il vouloit que Pierre fût évêque de Tournai. Ainſi, continuë-t'il, il ſeroit à craindre que s'il étoit rejetté, ce jeune prince à ſon retour ne témoignât ſon indignation.

Vita per. Cl. du Molinet.

epiſt. 175.

Loin d'écouter les raiſons de l'abbé Eſtienne, l'archevêque de Rheims le propoſa lui-même pour être évêque de Tournai, ce qui fut reçû avec un grand applaudiſſement de tout le monde ; mais

avec une grande ſupriſe de la part d'Eſtienne quand il apprit ſon élection. C'eſt ce qu'il témoigne dans ſa lettre à Barthelemi de Vendôme archevêque de Tours; où il dit qu'il compte de paſſer vers Pâques à l'égliſe qui l'appelle, pour être ſacré le jour de l'octave; c'étoit en 1191. Le pape Celeſtin n'approuvoit pas cette élection; mais Eſtienne lui écrivit une lettre fort ſoumiſe, & ſon oppoſition n'eut pas de ſuite. Eſtienne fut donc évêque de Tournai & gouverna cette égliſe onze ans.

AN. 1192.

ep. 177.

ep. 179.

Il avoit cinquante ſept ans quand il y fut appellé, étant né en 1135. à Orleans, où il fit ſes premieres études à l'école de la cathédrale, & les continua dans celle de Chartres. Il y avoit une telle inclination qu'il devint un des plus ſçavans hommes du temps, écrivoit très-élegamment en proſe & en vers ſuivant le goût de ſon ſiecle, où l'on aimoit les rimes & les jeux de mots. Il embraſſa la vie des chanoines reguliers, ſuivant la réforme de S. Victor établie à S. Euverte d'Orleans en 1158. & S. Thomas de Cantorberi aïant connu ſon mérite pendant qu'il étoit en France, le mit au nombre de ſes plus intimes amis. Eſtienne fut enſuite élu abbé de ſaint Euverte; & pendant qu'il gouvernoit cette communauté, il fut conſulté avec Maurice évêque de Paris par Ponce évêque de Clermont, ſur la validité du baptême conferé en diſant ſeulement: Au nom du Pere, & du Fils & du ſaint Eſprit: ſans ajoûter: Je te baptiſe, & en plongeant l'enfant dans l'eau. L'évêque Maurice répondit que le baptême étoit nul, & qu'il falloit baptiſer l'enfant:

Ap. Steph. ep. 3.

ep. 4.

AN. 1192.

mais l'abbé Eſtienne fut d'un autre avis. Il dit que dans l'inſtitution du baptême J. C. n'a pas dit : Allez, baptiſez en diſant : Je te baptiſe & le reſte ; & qu'un baptême donné avec les trois immerſions & l'invocation de la Trinité, ne doit point être declaré nul. Ce qu'il confirme par pluſieurs autoritez des peres, qui ont reçû par cette raiſon même le baptême des heretiques. Je reçois toutefois, dit-il, avec grand reſpect la formule ordinaire : Je te baptiſe, & je la regarde comme étant de la ſolemnité du baptême ; mais non de ſa ſubſtance. Autrement nous déclarerons damnez ceux que les laïques baptiſent en cas de neceſſité. Car ils ne diſent autre choſe en ondoïant les enfans ſinon : *En nome Patres, & Files & Eſpirites Santes.* On voit ici & dans la lettre de l'évêque Ponce, que le mot d'ondoïer étoit dès-lors en uſage, pour ſignifier l'adminiſtration du baptême ſans les ceremonies de l'égliſe. Eſtienne conclut, que l'enfant eſt valablement baptiſé ; mais il propoſe ſon ſentiment avec grande modeſtie & grand reſpect pour l'évêque de Paris, qui avoit autrement décidé. Depuis le pape Alexandre III. décida comme avoit fait l'évêque de Paris ; & les théologiens ont ſuivi cette déciſion, & déclaré que ces paroles : Je te baptiſe, ſont neceſſaires pour exprimer l'intention du miniſtre, & diſtinguer le baptême de toute autre ablution.

ep. 5.

C. 1. ext. de bapt.

S. Th. 3 par. 9. 66. n. 5. ad. 2.

En 1177. Eſtienne fut élû abbé de ſainte Geneviéve de Paris au grand regret des chanoines de S. Euverte d'Orleans, qui toutefois lui accorderent

une

une penſion ſur une de leurs terres. A ſainte Geneviéve outre les écoles exterieures qu'il y trouva, il en établit d'interieures pour les religieux : afin qu'ils n'euſſent point occaſion de ſe corrompre par le commerce avec les écoliers externes. L'abbaïe de ſainte Geneviéve n'étoit pas encore bien rétablie des ravages que les Normans y avoient faits quand ils aſſiegerent Paris, trois cens ans auparavant ; mais Eſtienne la repara entierement, il bâtit l'égliſe telle que nous la voïons encore, & tous les lieux reguliers ; enſorte qu'il eſt comme le ſecond fondateur de ce celebre monaſtere, dont il augmenta conſiderablement les biens temporels. En 1178. Eſtienne ſuivit en Languedoc Gautier cardinal évêque d'Albane, qui y fut pris par Roger de Bediers protecteur des Albigeois.

AN. 1194.

Sup. l. LII. *n.* 54.

V. Ep. 148.

Ep. 173.
Roger. Hov. p. 575.
Sup. l. LXXII. *n.*

Le roi Philippe Auguſte avoit une telle eſtime pour l'abbé Eſtienne, qu'il l'envoïa au pape pour négocier une affaire importante ; & le prit en 1187. pour un des parrains de Louis ſon fils & ſon ſucceſſeur. Pendant que le roi Philippe étoit au voïage d'Outremer, ſon oncle Guillaume archevêque de Reims qu'il avoit laiſſé régent du roïaume, mit dans ſon conſeil l'abbé Eſtienne, dont il connoiſſoit la capacité & l'experience. Tel étoit cet abbé quand il fut appellé à l'évêché de Tournai.

XL.
Ordre du Val des Choux.
Mem. MS.

Vers le même temps commença l'ordre du Val des Choux. Dans la chartreuſe de Louvigni au dioceſe de Langres vivoit en 1188. un frere convers nommé Viard, qui ſe ſentit appellé à une vie plus auſtere & plus éloignée des ſoins temporels, que

AN. 1192.

ne permettoit ſon état. Il ſe retira donc avec la permiſſion de ſes ſuperieurs dans un bois à deux lieuës de Louvigni, & y demeura quelque temps caché dans une caverne, pratiquant des auſteritez extraordinaires. Enfin il fut découvert par les peuples du voiſinage, & vint même à la connoiſſance du duc de Bourgogne, qui le viſita ſouvent. Ce prince étant prêt à donner un combat dangereux, promit à Viard que s'il en revenoit vainqueur, il lui fonderoit un monaſtere dans le même lieu. Il remporta la victoire & executa ſa promeſſe ; & le nouveau monaſtere garda le nom du lieu, qu'on nommoit le Val des Choux. Une ancienne inſcription de l'égliſe porte que Viard y entra le ſecond jour de Novembre 1192.

Hiſt. Occ. c. 17.

Il donna à ſes diſciples des conſtitutions fort ſemblables à celles des Chartreux, qui furent depuis confirmées par le pape Honorius III. Voici comme en parle Jacques de Vitri auteur du temps, qui toutefois s'eſt trompé en ce qu'il a crû qu'ils ſuivoient l'inſtitut de Ciſteaux. Ils logent, dit-il, dans de petites cellules, pour vacquer plus tranquillement à la lecture, la priere & la méditation. Pour retrancher les ſoins exterieurs ils n'ont ni troupeaux ni terres labourables, & ſe ſont marqué des bornes hors l'enclos du monaſtere, au-delà deſquelles il ne leur eſt pas permis de s'éloigner. Il n'y a que le prieur qui puiſſe ſortir, & encore avec quelqu'un des freres, pour viſiter les monaſteres qui lui ſont ſoumis, ou pour quelqu'autre cauſe neceſſaire. Ils ont dans leurs limites des jardins

fruitiers & potagers ; & ils ſortent à certaines heures pour les cultiver & manger le fruit de leur travail. Pour ſuppléer au reſte de leurs beſoins ils ont des revenus annuels qu'ils reçoivent ſans grande peine. Et de peur qu'une exceſſive pauvreté ne les détourne de leurs occupations ſpirituelles, ou ne les oblige à mandier, ils ne reçoivent en chaque maiſon qu'autant de ſujets qu'elle en peut entretenir de ſes revenus.

AN. 1192.

XLI. Le roi Richard pris par le duc d'Autriche. *Roger. p. 717. Neubr. 4. c. 19 31. Vie Salad. MS.*

Le roi Richard inſtruit des troubles excitez en Angleterre à l'occaſion de ſon abſence, ſe preſſa de faire avec Saladin une tréve de trois ans ; par laquelle Jaffa, Ceſarée, Arſouf, Hiffa & Acre demeurerent aux Chrétiens. Saladin jura en mettant la main ſur l'Alcoran, & Richard dit qu'en ſon païs on ſe contentoit de la parole des rois : c'eſt pourquoi les Muſulmans lui toucherent la main ſans exiger d'autre céremonie. Enſuite il s'embarqua au port d'Acre le jeudi huitiéme jour d'Octobre 1192. Il évita la route de la Poüille, où l'empereur avoit des troupes & prit celle de Dalmatie : mais aïant fait naufrage au fond du golfe de Veniſe, il fut obligé de marcher ſur les terres de Leopold duc d'Autriche, qu'il avoit ſenſiblement offenſé pendant le ſiege d'Acre. Richard, quoique déguiſé en Templier, fut reconnu & mené au duc, qui le retint à Vienne en une étroite priſon, & le livra enſuite à l'empereur ſon ennemi. Le roi Richard fut arrêté le vingtiéme de Decembre 1192. & demeura priſonnier pendant toute l'année ſuivante. La nouvelle en étant venuë en Normandie, l'ar-

Chr. Reichersp. p. 290.

AN. 1193.

chevêque de Roüen & ſes ſuffragans en écrivirent au pape Celeſtin : ſe plaignant que ce prince eût été pris en revenant du pelerinage de Jeruſalem, contre le privilege de la croiſade, qui mettoit les croiſez ſous la protection ſpeciale du ſaint ſiege; & exhortant le pape à emploïer en cette occaſion le glaive de ſaint Pierre. La lettre fut compoſée par Pierre de Blois, qui écrivit auſſi en ſon nom à Conrad archevêque de Maïence, avec lequel il avoit contracté amitié pendant ſes études : le priant de travailler de tout ſon pouvoir à la délivrance du roi Richard. La reine Alienor mere de ce prince emploïa le même ſecretaire pour écrire au pape en ſon nom juſques à trois fois ſur le même ſujet. Dans ces lettres Pierre de Blois fait dire à la reine :

Petr. Bleſ. ep. 64.

Ep. 143.

Ep. 144. 145. 146.

Ep. 144. Ce qui contriſte l'égliſe & ne nuit pas peu à votre réputation, c'eſt qu'en une occaſion ſi preſſante vous n'avez pas même envoïé un nonce à ces princes. Souvent pour des affaires médiocres vos cardinaux vont en légation, même chez les nations barbares ; & pour celle-ci vous n'avez pas encore envoïé un ſoudiacre ou un acolyte. C'eſt qu'aujourd'hui l'interêt fait les légats, non l'honneur de

Ep. 145. l'égliſe, ou le ſalut du peuple. Et ailleurs : Quelle excuſe peut couvrir votre negligence, puiſque vous avez le pouvoir de délivrer mon fils ſi vous en aviez la volonté ? Dieu ne vous a-t'il pas donné en la perſonne de ſaint Pierre le pouvoir de gouverner tous les roïaumes ? Il n'y a ni duc, ni roi, ni empe-

Ep. 146. reur exempt de votre juriſdiction. Et encore : Vous direz que cette puiſſance vous eſt donnée ſur les

ames & non ſur les corps. Soit : il nous ſuffit que vous liez les ames de ceux qui tiennent mon fils en priſon : il vous eſt facile de le délivrer, pourvû que la crainte de Dieu chaſſe la crainte des hommes.

AN. 1193.

XLII. Hubert archevêque de Cantorberi. *Gervaſ. p. 1582.*

Cependant le roi Richard ſçachant que le ſiege de Cantorberi étoit toujours vacant, & n'eſperant plus y faire transferer l'archevêque de Montreal : écrivit ainſi de ſa priſon à la reine ſa mere : Nous vous mandons d'appeller nos juſticiers avec l'évêque de Londres & les autres ſuffragans de Cantorberi, de vous rendre au plûtôt en perſonne à Cantorberi près le prieur & les moines, & faire enſorte que Hubert évêque de Sariſberi ſoit élû archevêque, s'il ne l'eſt déja. Car nous ſommes perſuadez que ſa promotion ſera agréable à Dieu & utile à la paix de notre roïaume & à notre délivrance. En conſequence de cette lettre, la reine & l'archevêque de Roüen manderent aux moines de Cantorberi de ſe rendre à Londres le dimanche trentiéme de Mai, pour élire un archevêque. Ce qui fut executé : mais les moines, pour conſerver leur prétendu droit de faire ſeuls l'élection, la firent dès le ſamedi, & les évêques le dimanche : enfin les uns & les autres élurent Hubert ſuivant l'intention du roi. Hubert ſurnommé Vautier avoit été premierement doïen d'Yorc, puis évêque de Sariſberi en 1189. à la recommandation principalement de Baudoüin archevêque de Cantorberi, qui l'aimoit uniquement. Dès qu'il fut élû archevêque il envoïa à Rome demander le pallium, & cepen-

Radul. p. 669.

Gerv. p. 1675. Goduin. de præſul. p. 118.

AN. 1193.

dant pour se mettre bien avec les moines de Cantorberi, il prit l'habit monastique.

XLIII. Le roi Philippe épouse Ingeburge & la quitte. *Rigord. p. 29. n. 35. 37. Gesta Inn. III. 48. 49. 50.*

Le roi de France Philippe Auguste avoit perdu sa premiere femme Isabelle de Hainaut morte le quinziéme de Mars 1190. dont il avoit un fils nommé Loüis. Philippe voulant se remarier, envoïa Estienne évêque de Noyon à Canut III. roi de Danemarc, lui demander sa sœur Ingeburge, que ce prince lui accorda volontiers, & la fit conduire en France par Pierre évêque de Roschild avec une suite convenable. Le roi Philippe la reçut à Amiens où il l'attendoit; & ne pouvant souffrir un plus long délai, il l'épousa le jour même qui étoit le samedi quatorziéme d'Août 1193. & le lendemain jour de l'Assomption de N. Dame il la fit couronner par Guillaume archevêque de Reims & ses suffragans, avec quantité de seigneurs de France. Mais pendant cette céremonie le roi regardant la princesse, commença à en avoir horreur: il trembla, il pâlit & fut si troublé qu'à peine put-il attendre la fin de l'action. On parla dès lors de les séparer, sous prétexte de parenté: mais d'autres conseillerent au roi d'essaïer à vaincre son aversion. Il fit amener la reine à saint Maur près de Paris, où elle prétendit qu'ils avoient consommé leur mariage: mais le roi n'en convenoit pas, & avoit un tel éloignement d'elle, qu'à peine pouvoit-il souffrir qu'on en parlât en sa presence: ce que l'on attribua à quelque malefice: car la princesse étoit belle & vertueuse, & le roi l'avoit long-temps desirée. Deux mois & trois semaines après ce mariage, il tint

Auct. Aquicinct. an. 1193.

un parlement à Compiegne avec les évêques & les seigneurs de son roïaume, où présidoit l'archevêque de Reims légat du saint siege. Là se trouverent des témoins, qui assurerent par serment qu'il y avoit parenté entre la défunte reine Isabelle & Ingeburge; & cette parenté se prenoit du chef de Charles le Bon comte de Flandres fils de saint Canut roi de Danemarc. Les prélats jugerent cette parenté suffisante pour empêcher le mariage, & l'archevêque de Reims prononça la sentence, par laquelle il fut déclaré nul. La reine ne sçavoit ce qui se passoit, parce qu'elle n'entendoit point le François; & aïant renvoïé les Danois qui l'avoient accompagnée, elle étoit demeurée presque seule. Mais un interprete lui aïant fait entendre ce que l'on venoit de faire, elle fut extraordinairement surprise, & toute en pleurs s'écria comme elle put en François: Male France, male France: & elle ajoûta: Rome, Rome. Voulant dire qu'elle appelloit au saint siege. Le roi la quitta aussi-tôt, & la vouloit renvoïer en Danemarc; mais elle ne voulut pas y retourner, & demanda à s'enfermer dans un monastere, aimant mieux passer le reste de sa vie en continence que de contracter un autre mariage; & le roi l'envoïa dans une communauté de religieuses hors de son roïaume.

AN. 1193.

Sup. liv. LXVII, *n.* 53.

Elle fut gardée quelque temps à Cisoin abbaïe de chanoines réguliers au diocése de Tournai, où l'évêque Estienne aïant été la voir, il écrivit ainsi à Guillaume archevêque de Reims: Je plains le sort de cette princesse, & je laisse à Dieu l'évenc-

Epist. 262.

AN. 1194.

ment de ſa cauſe. Car quel ſeroit le cœur ſi dur qui ne fût touché de l'adverſité d'une jeune perſonne du ſang roïal, plus recommandable par ſa vertu que par ſa naiſſance ? Elle paſſe les journées à prier, à lire, ou à travailler de ſes mains, & ne connoît point le jeu. Elle prie avec larmes depuis le matin juſques à midi, moins pour elle que pour le roi. Jamais elle n'eſt aſſiſe dans ſon oratoire, mais toujours debout ou à genoux. La pauvreté l'oblige à vendre pour ſubſiſter le peu qu'elle a d'habits & de vaiſſelle. Elle demande des alimens, & dit que vous êtes ſon unique refuge, & que depuis le commencement de ſa diſgrace vous l'avez nourrie & ſecouruë liberalement : ſoïez touché de ſes larmes vous qui donnez abondamment à tant de pauvres.

XLIV. Retour du roi Richard. *Gerv. p. 158.*

Les députez de Hubert archevêque de Cantorberi revinrent de Rome au mois d'Octobre 1193. avec un nonce du pape qui lui apportoit le pallium. Hubert le reçut le ſeptiéme de Novembre, & fut introniſé le même jour. Quelque temps après il fut déclaré régent du roïaume à la place de l'archevêque de Roüen, qui alloit en Allemagne au-devant du roi Richard délivré par l'empereur ; & ce prince étant enfin arrivé en Angleterre le douziéme de Mars 1194. Hubert vint au-devant de lui près de Cantorberi. Le roi deſcendit de cheval & ſe mit à genoux devant le prélat, qui en fit autant de ſon côté, & ils s'embraſſerent tendrement. Par le conſeil des évêques le roi Richard réſolut de ſe faire couronner ſolemnellement comme à un renouvellement de ſon regne ; ce qui fut executé à

Vincheſtre

Vincheſtre ; le dimanche de l'octave de Pâques dix-ſeptiéme d'Avril. Depuis ce tems-là l'archevêque Hubert eut en Angleterre la principale autorité après le roi, qui le fit ſon chancelier, ſon grand juſticier, regent du royaume en ſon abſence ; & obtint pour lui du pape Celeſtin, la légation d'Angleterre.

AN. 1194.

Roger. p. 738.

Godwin.

XLV. Plaintes contre Geofroi archevêque d'Yorc. *Celeſt. ep. 5. ap. Roger. p. 749.*

Le pape avoit reçu de grandes plaintes contre Geofroi archevêque d'Yorc, frere naturel du roi Richard ; tant de la part du chapitre de la cathedrale, que de pluſieurs abbez, dont il y en avoit deux de l'ordre de Prémontré. On accuſoit l'archevêque de negliger ſes fonctions, pour s'appliquer à la chaſſe & aux autres amuſemens de la nobleſſe ; de n'avoir fait depuis ſa promotion ni ordination des clercs, ni dédicaces d'égliſes, ni benedictions d'abbez, ni tenu de ſynodes. De medire volontiers des clercs & des abbez, & de les excommunier legerement. De ruiner les libertez & les bonnes coûtumes de ſon égliſe. De mépriſer les appellations à Rome, & avoir fait mettre en priſon pluſieurs perſonnes pour y avoir appellé ; d'avoir excommunié ou privé de leurs benefices des chanoines après leur appel. On diſoit encore, que ce prelat n'avoit aucun égard aux privileges des papes, & qu'au contraire, ils nuiſoient à ceux qui les produiſoient devant lui. Que loin d'executer les jugemens des déleguez du ſaint ſiége, il s'en offenſoit ; & chaſſoit avec violence ceux que ces juges avoient remis en poſſeſſion. Qu'il refuſoit les perſonnes capables preſentées pour remplir les égliſes

AN. 1194.

vacantes, & y mettoit de sa seule autorité des enfans ou des personnes décriées; ou s'en appliquoit les fruits sans qu'elles vacassent. Que souvent en conferant les benefices il les coupoit ou les chargeoit de pensions à son profit, & qu'il faisoit payer l'absolution des censures.

Sur ces plaintes le pape donna commission à saint Hugues évêque de Lincolne, avec un archidiacre & un prieur, d'aller à Yorc & d'en faire des informations exactes. S'il se presente, dit-il, des accusateurs legitimes, vous les écouterez & nous envoyerez leurs dépositions closes sous vos sceaux; assignant aux parties un terme competant pour se presenter au saint siege. S'il n'y a point d'autres accusateurs contre l'archevêque que la commune renommée, vous lui prescrirez la purgation canonique, avec trois évêques & trois abbez; & s'il ne peut y satisfaire, vous le suspendrez de ses fonctions, & nous l'envoyerez pour être instruit de ses devoirs. S'il propose quelque reproche contre ses accusateurs, vous nous l'envoyerez aussi sous vos sceaux. Mais si pour éluder nôtre mandement avant que d'avoir reçû votre citation, il appelle ou se met en chemin pour venir à Rome, vous lui donnerez un terme de trois mois, pour se presenter en personne devant nous; à faute de quoi vous le déclarerez dés lors suspens de toute fonction. La lettre est dattée de Rome le huitiéme de Juin 1194.

Roger p. 749. 750.

L'évêque de Lincolne & ses deux collegues s'acquitterent fidelement de leur commission. Ils

vinrent à Yorc le dimanche aprés l'épiphanie huitiéme Janvier 1195. & ayant aſſemblé dans la cathedrale les abbez & tout le clergé du dioceſe, ils informerent ſur tous les articles contenus dans leur commiſſion, en preſence des clercs de l'archevêque, qui dirent, qu'il avoit appellé & pris le chemin de Rome. Les commiſſaires y envoyerent les informations, donnant à l'archevêque un delai de ſix ſemaines au-delà des trois mois accordez par le pape; & marquant à ſes adverſaires pour terme de leur comparution devant le pape pour le premier jour de Juin de la même année 1195. AN. 1195.

XLVI. Fermeté de S. Hugues de Lincolne.

Il n'y avoit perſonne en Angleterre plus capable d'executer une telle commiſſion que S. Hugues de Lincolne, dont la vertu étoit connuë de tout le monde, particulierement ſon attachement inviolable à la juſtice, ſon zele pour la défenſe des opprimez & ſon courage intrepide pour reſiſter aux puiſſances. Auſſi les papes ſous leſquels il vêcut lui délegguerent les affaires les plus importantes de toute la province, comme dit l'auteur de ſa vie; & il ajoûte, que le ſaint prélat avoit reçû de Dieu une telle grace pour diſcerner le juſte de l'injuſte, que les plus habiles juriſconſultes diſoient, n'avoir jamais vû ſon pareil pour la déciſion des cauſes les plus difficiles, quoiqu'il n'eût point étudié cette ſcience. Ceux qui avoient de bonnes cauſes étoient ravis de l'avoir pour juge, ne craignant de ſa part ni negligence, ni foibleſſe pour ſe laiſſer ébranler aux menaces ou aux preſens. *Vita c. 23. ap. Snr. 17. Nov.*

Le roi Richard aprés ſon retour en Angleterre *c.* 18.

AN. 1195. passa en Normandie & fit la guerre au roi Philippe, qui étoit entré sur ses terres. Ayant besoin d'argent pour soûtenir cette guerre, il envoya en Angleterre l'archevêque, j'entens Hubert de Cantorberi, avec ordre d'assembler les évêques & les autres prélats, & leur demander un subside. Saint Hugues ayant examiné l'affaire attentivement, & trouvant qu'elle tourneroit à la charge du pauvre peuple, répondit qu'il ne consentiroit point à l'execution de cet ordre; & il se trouva un autre évêque, qui ayant oüi les raisons qu'il déduisoit amplement, se rangea à son avis. L'archevêque le trouva fort mauvais, & retourna promptement porter ses plaintes au roi; qui outré de colere dit à un de ses courtisans: Autant que tu aimes ma vie, je te commande de ruiner entierement Hugues & l'évêque qui s'est attaché à lui. Ce dernier évêque fut donc chassé de son siége, tous ses biens confisquez, & il demeura quelque temps banni du roïaume. Enfin par le secours de ses amis, il fut reçû à se jetter aux pieds du roi, implorant sa clemence & promettant de ne jamais s'opposer à ses volontez.

Mais quand il vint des gens armez pour traiter de même l'évêque de Lincolne, avant qu'ils eussent touché rien, il les fit tous dénoncer excommuniez au son des cloches dans les paroisses voisines. Sa magnanimité les étonna, & ils se retirerent sans rien faire; car on craignoit terriblement les censures du prélat, qui souvent étoient
1123. suivies de morts subites affreuses, de possessions

AN. 1195.

du demon, ou d'autres marques ſenſibles de la vengeance divine. Toutefois craignant en cette occaſion d'attirer ſur ſon troupeau les effets de l'indignation du roi, il alla le trouver, quoiqu'éloigné, prenant le peril ſur lui. Comme il approchoit de la cour quelques gens de bien vinrent au-devant, le priant de ſe retirer, & ne ſe pas preſenter au roi, de peur que ſa mort n'attirât la colere de Dieu ſur le royaume, comme la mort de ſaint Thomas. Mais il n'acquieſça pas à cette propoſition; & comme un de ceux qui la faiſoit s'offroit pour médiateur, il lui répondit: Quoi, vous voulez que je m'épargne pour vous mettre en danger, vous & vos enfans? Auſſi-tôt il entra chez le roi, & ſçachant qu'il entendoit la meſſe à la chapelle, il y alla, & s'approchant du roi, il lui dit hardiment: Donnez-moi un baiſer. Vous ne l'avez pas merité, répondit le roi. Je l'ai merité, réprit l'évêque, parce que je ſuis venu de loin vous trouver. Vous me devez un baiſer; & il le tiroit avec force par ſon manteau. Le roi ſe baiſſa en ſe ſoûriant & lui donna le baiſer.

Les évêques & les autres aſſiſtans, voyant Hugues triompher ainſi du roi, étoient hors d'eux-mêmes d'étonnement; & le roi voyant ſa fermeté, & que laiſſant la place des évêques, il s'étoit mis près de l'autel pour prier avec plus de liberté; commença à le reſpecter du fond du cœur, & quand on lui preſenta l'inſtrument de paix, il le fit premierement porter à l'évêque de Lincolne. On attribua à cet honneur qu'il avoit rendu au ſaint prélat

AN. 1195. une insigne victoire, qu'il remporta peu de tems aprés. La messe étant finie, Hugues mena le roi derriere l'autel, pour lui parler avec plus de liberté ; & s'étant assis auprés de lui, il lui dit : Dites-moi comment va votre conscience, car vous êtes de mon diocese, & je rendrai compte de vous au jugement de Dieu. Le roi répondit : Ma conscience est en assez bon état, si ce n'est la jalousie qui me tourmente contre les ennemis de mon roïaume. Que dites-vous ? reprit Hugues d'un ton de reproche. N'opprimez-vous pas chaque jour les pauvres ? n'affligez-vous pas les innocens ? ne chargez-vous pas votre peuple d'exactions ? De plus, le bruit court que vous avez violé la foi conjugale. Ces pechez vous paroissent-ils legers ? A ces paroles de l'évêque, le roi fut tellement épouvanté, qu'il n'osa ouvrir la bouche ; & le prélat ayant continué de lui faire une forte reprimande, il s'excusa humblement sur quelques articles, demanda pardon des autres & promit de s'en corriger. Ensuite il representa au roi devant toute l'assemblée qu'étant pasteur il n'avoit pû consentir à la vexation de ses oüailles ; & le roi reçût sa justification, se tenant encore heureux, qu'il ne poussât pas plus loin la correction. Quand il fut parti le roi se tournant vers les siens, dit : Si tous les évêques étoient tels, les rois ni les seigneurs n'auroient aucun pouvoir contre-eux.

c. 16. Le saint évêque défendit severement à ses archidiacres, & aux autres superieurs d'éxiger des pecheurs des amendes pecuniaires ; & comme ils lui

AN. 1195.

repreſentoient que les méchans craignoient plus la perte de leur argent, que la honte de l'excommunication, il répondit : C'eſt votre faute, vous negligez de leur faire accomplir leurs penitences, & n'avez ſoin que de leur faire payer les ſommes qu'ils ont promiſes. Ils lui alleguerent l'exemple de ſaint Thomas de Cantorberi, qui en avoit ainſi uſé ; & il leur répondit : Croyez-moi, ce n'eſt pas ce qui l'a rendu ſaint. Il ôta entierement toutes les exactions, que ſes predeceſſeurs avoient introduites ſous des prétextes ſpecieux. Ils étoient convenus avec le roi de lui donner tous les ans un manteau fourré de martes Zibelines, à condition d'en lever le prix ſur le peuple ; & s'il y avoit de l'excedant le garder pour eux, comme pour la peine de la collecte, ce qui avoit paſſé en coûtume depuis pluſieurs années : mais Hugues délivra ſon dioceſe de cette ſervitude, moyennant mille marcs d'argent qu'il donna au roi. *Roger p. 758.*

En faiſant ſa viſite dans les maiſons religieuſes de ſon dioceſe l'an 1191. il vint à l'abbaye des filles de Godeſtove, & étant entré dans l'égliſe pour faire ſa priere, il vit au milieu du chœur devant l'autel un tombeau élevé, couvert de tapis de ſoye, & entouré de lampes & de cierges. Il demanda de qui c'étoit ; on lui dit que c'étoit la tombe de Roſemonde maîtreſſe du roi Henry II. qui pour l'amour d'elle avoit fait de grands biens à cette égliſe. Hugues répondit : c'étoit une proſtituée, ôtez-la d'ici & l'enterrez hors l'égliſe avec les autres, de peur que la religion Chrétienne ne tourne *Roger p. 712.*

AN. 1195.

à mépris, & afin que les autres femmes apprennent par cet exemple à fuir la débauche & l'adultere. Et ſon ordre fut executé.

XLVIII. Punition du duc d'Auſtriche.

Le pape Celeſtin avoit excommunié Leopold duc d'Auſtriche, pour avoir pris le roi Richard, qui comme croiſé, étoit ſous la protection du ſaint ſiege; & en avoit exigé une groſſe rançon, & pour ſûreté, des ôtages. Le duc témoigna vouloir ſatisfaire, & le pape écrivit ainſi à l'évêque de Verone ſon legat: Nous voulons que vous preniez ſerment du duc d'Auſtriche, qu'il obéïra en tout à nos ordres; puis vous lui commanderez de délivrer tous les ôtages du roi d'Angleterre, de le décharger des conditions qu'il a exigées de lui, & de reſtituer tout ce qu'il a reçû de ſa rançon, & de ſatisfaire entierement pour l'injure & le dommage qu'il lui a cauſé. Alors vous lui donnerez l'abſolution, à lui & aux ſiens, & leverez l'interdit jetté ſur ſes terres. Vous leur ordonnerez de plus, d'aller au plûtôt à la terre ſainte & d'y faire le ſervice de J. C. autant de tems que le roi a été en priſon. A faute de quoi, vous les remettrez dans l'excommunication. La lettre eſt du ſixiéme de Juin 1194.

Rad. Dicet. p. 675.

Roger. p. 748.

Le duc d'Auſtriche aima mieux demeurer excommunié, à quoi on attribua les malheurs qui lui arriverent cette année. Toutes les villes de ſon duché furent brûlées ſans qu'on en ſçût la cauſe: le Danube en inonda une partie, où plus de dix mille perſonnes furent noyées: il y eut pendant l'été une ſechereſſe extraordinaire, & des

vers

vers conſumerent les herbages ; les plus nobles du païs moururent de la maladie. Tous ces fleaux ne le toucherent point ; & il jura qu'il feroit mourir les ôtages du roi d'Angleterre, s'il n'accompliſſoit au plûtôt tout ce qu'il lui avoit promis. Mais la même année 1194. le lendemain de Noël jour de ſaint Eſtienne, le duc d'Auſtriche étant ſorti, ſon cheval tomba ſur lui & lui rompit le pied, en ſorte qu'il le lui fallut couper ; & comme perſonne n'oſoit faire cette operation, il la fit lui-même aidé par un valet de chambre, mais ſi mal qu'on deſeſpera de ſa vie. Alors il fit appeller les évêques & les ſeigneurs qui étoient venus celebrer avec lui la fête, & demanda aux prélats l'abſolution des cenſures portées contre lui par le pape. Tout le clergé lui répondit, qu'il ne ſeroit point abſous, s'il ne promettoit par ſerment de ſe ſoumettre au jugement de l'égliſe pour les faits dont il s'agiſſoit, & ſi les grands de ſon duché ne faiſoient avec lui le même ſerment, & ne promettoient de l'accomplir pour lui ſi la mort le prévenoit. *p. 749.*

AN. 1194.

Aïant reçû l'abſolution à ces conditions, il commanda de délivrer les ôtages du roi d'Angleterre, & lui remit l'argent qu'il lui devoit. Il mourut ainſi ; mais le duc ſon ſucceſſeur, s'oppoſa avec quelques ſeigneurs à l'execution de ſes ordres ; c'eſt pourquoi le clergé ne permit point que ſon corps fût enterré, & il demeura huit jours ſans ſépulture juſques à ce qu'on eût délivré tous les ôtages. On leur offrit même quatre mille marcs d'argent pour reporter en Angleterre, de ce qui avoit été païé de

AN. 1194.

la rançon : mais il n'oſerent s'en charger à cauſe des périls du voïage.

XLVIII. Monaco patriarche de Jeruſalem.

Papebr. to. 14. *p.* 51.

Après Heraclius mort au ſiege d'Acre en 1191. on donna le titre de patriarche Latin de Jeruſalem à Sulpice, qui ne le porta que trois ans ; & en 1194. on élut à ſa place maître Michel doïen de l'égliſe de Paris. Le titre de Maître, qui ſignifie Docteur, & qui s'eſt avili dans les derniers temps, étoit alors très-honorable, & ſe donnoit aux évêques mêmes & aux cardinaux. Michel ſurnommé de Corbeil, étoit un profeſſeur celebre dans Paris, qui fut premierement chanoine & chancelier de la cathédrale, puis doïen de l'égliſe de Meaux, puis de Laon & enfin de Paris ; & comme le chapitre de Laon ſe plaignoit qu'on le leur eût ôté, Eſtienne abbé de ſainte Genevieve & depuis évêque de Tournai leur écrivit pour les conſoler, leur repreſentant que les égliſes doivent exercer ce commerce charitable de ſe donner l'un à l'autre leurs meilleurs ſujes. Michel de Corbeil fut donc élû doïen de Paris en 1191. après la mort de Matthieu de Montmorenci ; & il étoit renommé pour ſa vertu & ſa capacité, principalement dans la théologie. Il fut élû patriarche de Jeruſalem le vingt-quatriéme d'Avril 1194. mais quinze jours après le clergé de Sens l'élut pour ſon archevêque du conſentement du roi Philippe & de tout le peuple de la ville. Ce grand ſiege étoit vacant par le decès de Gui de Noyers mort le vingtiéme Decembre 1193. & Michel le tint ſix ans.

Rigeard. p. 37.

Ep. 158. *al.* 175. *& ibi not.*

Gall. Chr. to. 1. *p.* 635.

A ſa place on élut patriarche de Jeruſalem un

Florentin nommé Monaco, c'eſt-à-dire, moine, ſçavant en théologie, en droit canon & en medecine, que le patriarche Heraclius avoit choiſi pour ſon chancelier ; & qui depuis avoit été élû archevêque de Ceſarée par tous les ſuffragans & par le chapitre. Après la priſe de Jeruſalem par Saladin, Monaco revint à Florence & y demeura environ deux ans ; mais aïant appris que les Chrétiens avoient conquis Acre, il y retourna, & peu de temps après il fut élû patriarche de Jeruſalem, par le ſuffrage des archevêques, des évêques, du chapitre & la permiſſion du roi. Monaco tint ce ſiege neuf ans.

AN. 1194.

Hiſt. tranſl. br. S. Ph. Boll. to. 12. p. 16.
Gio. Villani liv. v. c. 13.

Cependant Doſithée patriarche Grec de Jeruſalem avoit été transferé à C. P. car l'empereur Iſaac l'Ange ôta de ce ſiege en 1192. Nicetas Montanes, que lui même y avoit mis, & l'en ôta malgré lui, ſans avoir autre reproche à lui faire que ſa trop grande vieilleſſe : mais en effet il avoit reconnu ſa ſimplicité & ſa legereté. A ſa place l'empereur mit un moine nommé Leonce ; après avoir aſſuré par ſerment publiquement ſur ſon tribunal, qu'il ne le connoiſſoit point auparavant ; mais que la ſainte Vierge le lui avoit montré de nuit, lui faiſant connoître ſon mérite, ſa figure & le lieu où il demeuroit. Mais nonobſtant les loüanges qu'il lui avoit données, le repreſentant comme un homme divin, il ne le laiſſa pas un an ſur le ſiege de C. P. & en 1193. il y transfera Doſithée de Jeruſalem.

XLIX. Doſithée patriarche de C. P.

Sup. liv. LXXIII. *n.* 61.
Nicet. p. 259.

Or comme il ſçavoit que cette tranſlation étoit contre les canons ; il conſulta artificieuſement Theodore Balſamon patriarche Grec d'Antioche, *p.* 260.

AN. 1194.

qui resïdoit à C. P. & étoit le plus habile jurisconsulte du temps. L'empereur l'aïant pris en particulier, lui dit avec de grandes démonstrations de douleur : Il est bien triste que l'église soit tellement dépourvûë d'hommes distinguez par la science & par la vertu même chez les moines, que nous ne puissions en trouver un digne de remplir le siege de C. P. Il y a long-temps, ajoûta-t'il, que je voudrois vous y placer comme une lumiere éclatante par la science des loix ; mais je suis retenu par la severité des canons contre les translations. Si par la profonde connoissance que vous en avez vous pouvez montrer & persuader aux autres que cette translation est permise ; je la regarderois comme un grand avantage & ne differois pas à l'executer. Theodore répondit que la chose étoit faisable ; & depuis ce jour il y eut plusieurs conferences entre les évêques, pour examiner la question de la translation, qui fut aussitôt jugée permise, l'empereur en fit un decret ; mais ce fut Dosithée qui fut transferé de Jerusalem à C. P. & Theodore Balsamon demeura patriarche titulaire d'Antioche.

Cette translation de Dosithée se fit en 1193. & comme il étoit à C. P. il fut introniſé en grande ceremonie & avec une espece de triomphe. Mais les prélats trompez en leur faisant violer les canons pour un si indigne sujet ; ne pûrent s'empêcher de témoigner leur mépris, & tinrent des assemblées secretes avec les principaux du clergé de C. P. où Dosithée fut traité d'usurpateur & chassé du siege. L'empereur ne voulant pas en avoir l'af-

front le fit rétablir, & remettre en poſſeſſion accompagné de ſes gardes pour le garantir de la violence du peuple, à qui ſon ambition l'avoit rendu odieux. Enfin l'empereur fut contraint de l'abandonner ; & il ſe trouva exclus de ſes deux ſieges ; car on avoit donné à un autre celui de Jeruſalem. A ſa place on fit patriarche de C. P. en 1194. Georges Xiphilin grand treſorier ou ſcevophilax de la même égliſe, qui tint ce ſiege trois ans & dix mois. AN. 1194.

V. Pagi an. 1191. n. 16. Catalog Jus Græco. R. p. 303.

C'eſt à ce patriarche que Theodore Balſamon dédia ſon commentaire ſur les canons. Il y avoit long-temps qu'il avoit commencé cet ouvrage & ſon expoſition ſur le nomocanon de Photius par ordre de l'empereur Manuel Commene, & du patriarche Michel Anchiale. Theodore étoit né à C. P. & dès lors nomophylax & cartophylax, c'eſt-à-dire garde des loix & des chartes de ſainte Sophie, & premier prêtre des Blaquernes ; mais il n'étoit pas encore patriarche d'Antioche. En cette expoſition il marque les loix qui étoient en vigueur de ſon temps, & celles qui étoient abrogées ; n'aïant pas été miſes dans les Baſiliques compoſées après la mort de Photius, qu'il nomme toûjours très-ſaint patriarche. Il montre auſſi en quel endroit des Baſiliques ſe trouvent les loix que Photius cite ſelon les titres du code & du digeſte ; il réſout les antinomies, & ajoûte les déciſions des conciles ou des empereurs ſurvenuës depuis les Baſiliques.

L. Theodore Balſamon & ſes écrits.

Verſ. ini. libri. Præf. in Nom.

Sup. l. LIV. n. 16.

Sur le texte de Photius qui dit que C. P. a les privileges de l'ancienne Rome, Theodore pour

AN. 1194.

faire voir en quoi consistent ces privileges, rapporte tout au long la prétenduë donation de Constantin, comme une piece autentique. Photius toutefois n'en avoit point parlé, quoi qu'elle fut connuë de son temps, comme il paroît par l'écrit d'Enée évêque de Paris contre les Grecs. Theodore Belsamon a aussi commenté toutes les autres parties du droit canonique des Grecs; sçavoir les canons des apôtres, ceux des sept conciles generaux, du concile de Carthage, c'est-à-dire le code des canons de l'église d'Afrique, des cinq conciles particuliers & des épitres canoniques des peres. Nous avons plusieurs autres ouvrages de Theodore sur les mêmes matieres, entre lesquels est une méditation ou réponse à une consultation au sujet des patriarches.

Imp. liv. II. n. 14.

V. Cave. p. 477.

Jus Greco. R. lib. VII. init.

Il donne le premier rang pour l'antiquité à celui d'Antioche, parce que saint Evode fut ordonné par saint Pierre, ce qu'il suppose sans le prouver. Peu de temps après, continuë-t'il, le même apôtre fit S. Marc évêque d'Alexandrie, S. Jacques de Jerusalem, & S. André de Thrace. Environ trois cens ans après, saint Silvestre fut nommé pape de l'ancienne Rome par Constantin qui venoit de se convertir; comme nous apprend l'histoire ecclesiastique. On voit par-là combien Theodore en étoit instruit, & quelle étoit sa critique. Car il repete encore ensuite que S. Silvestre fut le premier pontife de Rome. Il continuë: La petite ville de Byzance n'avoit qu'un évêque soumis à celui de Perinthe, qui est Heraclée de Thrace; mais le siege de l'empire y aïant été transferé de l'ancienne Ro-

p. 450.

me ; Métrophane qui en étoit alors évêque prit le titre d'archevêque. C'eſt pourquoi le premier concile œcumenique, il veut dire le premier de C. P. lui donna des privileges de l'ancienne Rome, comme étant la nouvelle. Ce que le concile de Trulle a confirmé, déclarant le ſiege de C. P. le ſecond après celui de Rome, & mettant enſuite ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jeruſalem. C'eſt pourquoi les évêques de ces grands ſieges ſont ainſi honorez par toute la terre juſques à preſent. Car encore que le pape de l'ancienne Rome ait été retranché des égliſes, c'eſt ſans préjudice du bel ordre établi par les canons. Nous ne voïons point de quelle autorité ni par quel decret avoit été fait ce prétendu retranchement, & c'eſt ici le premier témoignage que j'en trouve, & la premiere preuve formelle du ſchiſme des Grecs. Or on ne ſçait point la datte de cet écrit, & Theodore a vécu juſques à la priſe de C. P. par les Latins. Il ajoûte peu après que cette ſéparation lui déchire le cœur, & qu'il attend tous les jours la converſion du pape.

AN. 1194.

Sup. liv. XVIII. *n.* 7.

p. 446.

Il s'étend ſur les marques exterieurs de la dignité des patriarches, le flambeau qu'ils faiſoient porter devant eux, l'habit ſemé de croix & leurs autres ornemens, dont il rapporte les ſignifications myſterieuſes. Il ſoutient que les deux patriarches qui par les incurſions des Gentils ſont réduits à reſider hors de leurs ſieges, ſçavoir celui d'Antioche & celui de Jeruſalem ne perdent rien pour cela de leur dignité & des honneurs qui leur ſont dûs.

p. 444.

p. 646.

p. 449.

AN. 1194. Il dit que le titre de patriarche eſt propre à l'égliſe d'Antioche, ſuivant l'ancienne tradition, qui a donné le nom de pape aux évêques de Rome & d'Alexandrie, & celui d'archevêque à ceux de C. P. & de Jeruſalem, & que ce ſeroit faire injure à Antioche de les nommer tous patriarches; n'étoit que tous enſemble tiennent la place d'un ſeul chef de tout le corps de l'égliſe, & repreſentent les cinq ſens raſſemblez dans la tête. Car il inſiſte fort ſur cette comparaiſon.

p. 451. Il propoſe enſuite la queſtion, pourquoi l'on donne le titre d'œcumenique au pape de Rome & au patriarche de C. P. & dit: Mais puiſque le demon de l'amour propre a ſeparé le pape de la compagnie des autres patriarches, & l'a renfermé dans les bornes étroites de l'Occident, & que le patriarche de C. P. ne ſe pare d'aucun des privileges du pape, & ne prend point dans ſes ſouſcriptions le titre d'œcumenique: je laiſſe cette queſtion comme inutile, & je réponds à ceux qui oſent ſoutenir qu'on doit refuſer les honneurs de patriarches à celui d'Antioche & à celui de Jeruſalem. Car, diſent-ils, il eſt ordonné par les canons de ne pas même compter pour évêques ceux qui ne s'expoſent pas à toutes ſortes de périls pour ſe rendre à leurs ſieges occupez par les barbares & gagner la couronne du martyre. A quoi il oppoſe le trente-ſeptiéme canon du concile de Trulle, qui porte, que les incurſions des barbares ne porteront point de préjudice aux évêques, qu'elles empêchent de prendre poſſeſſion des ſieges, pour leſquels ils auront

p. 452.

Sup. liv. XI n. 51.

été

été ordonnez ; & qu'ils ne laiſſeront pas de faire valablement les ordinations & les autres fonctions épiſcopales. Il rapporte auſſi la conſtitution d'Alexis Comnene de l'an 1093. qui conſerve à ces évêques *in partibus* non-ſeulement les droits épiſcopaux, mais leurs abbayes & leurs penſions. Il eſt remarquable que les Grecs ne comptoient point le patriarche d'Alexandrie entre ceux qui étoient dépoſſedez par les infideles, quoique toute l'Egypte fût au pouvoir des Muſulmans; mais ſeulement les patriarches d'Antioche & de Jeruſalem, dont les ſieges depuis près d'un ſiecle avoient été occupez par les Latins, qui leur étoient plus odieux que les Arabes ou les Turcs. Ceci ſemble auſſi montrer que tant que les Latins furent maîtres de Jeruſalem, le patriarche Grec de cette ville demeura à C. P. comme celui d'Antioche.

AN. 1195.

Sup. liv. LXII *n.* 54.

LI. Alexis l'Ange empereur.

L'empereur Iſaac l'Ange après avoir évité pluſieurs conjurations, qu'il s'attiroit par ſa mauvaiſe conduite, mépriſa les avis qu'on lui donnoit contre ſon frere Alexis. Mais celui ci s'étant fait proclamer empereur, fit prendre Iſaac à Stagire, où il s'en étoit fui, & lui fit arracher les yeux ; puis il le mit en priſon, où on lui donnoit du pain & du vin par meſure comme au moindre particulier. Iſaac fut ainſi dépoſſedé le dixiéme d'Avril 1195. après avoir regné neuf ans & ſept mois, n'ayant pas encore quarante ans. Il avoit fait bâtir des égliſes & des hôpitaux, mais au dépens du peuple qu'il accabloit d'impoſitions, & des autres égliſes qu'il pilloit pour orner les ſiennes. Alexis prit le

Nicet. p. 289.

p. 198.

AN. 1195.

furnom de Comnene comme plus illuſtre que celui de l'Ange, & regna huit ans.

LII. Concile d'Yorc.

La même année le pape Celeſtin accorda à la priere du roi Richard & des prélats d'Angleterre la légation en ce roïaume pour Hubert nouvel archevêque de Cantorberi; comme il paroît par ſes lettres dattées du palais de Latran le dix-huitiéme Mars, la quatriéme année de ſon Pontificat qui eſt l'an 1195. En cette qualité de légat, l'archevêque Hubert vint à Yorc le jour de ſaint Barnabé qui étoit le dimanche onziéme de Juin, & y fut reçu en proceſſion par le clergé & mené à la cathedrale. Le lendemain il fit tenir par ſes officiers les aſſiſes pour les affaires du roi, car il étoit grand juſticier d'Angleterre; & tint par lui même les plaids de Chrétienté, c'eſt-à-dire, la juriſdiction eccleſiaſtique. Le mardi il alla à l'abbaye de ſainte Marie d'Yorc, où il fut reçû proceſſionnellement par les moines : puis il entra dans leur chapitre, & ſur leurs plaintes de ce que Robert leur abbé ne pouvoit plus être utile à la maiſon à cauſe de ſes infirmitez, le légat le dépoſa, quoiqu'il reclamât & appellât au pape. Les deux jours ſuivans, c'eſt-à-dire, le mercredi & le jeudi, le légat tint un concile dans l'égliſe de ſaint Pierre d'Yorc, où l'on ne voit point d'autre évêque que lui, mais ſeulement le doïen, le chantre, les archidiacres & le chancelier de la même égliſe avec quelques chanoines, preſque tous les abbez, les prieurs & les curez du dioceſe. Le legat préſidoit à ce concile aſſis ſur un ſiege élevé, & y publia douze canons; di-

Cœleſt. ep. 7. 8. Roger. p. 753.

To.10.conc.p 1791. Roger p. 755. G. Neubr. v. c.12.

viſez en dix-huit, ſelon une autre édition.

AN. 1195.

On recommande premierement ce qui regarde le ſaint Sacrement de l'autel; que le prêtre ne celebre point la meſſe ſans avoir un homme lettré pour la ſervir; qu'il porte lui-même la communion aux malades en habit clerical étant précedé de lumiere. c. 1.
Que le canon de la meſſe ſoit écrit liſiblement & correctement. c. 2.
Que le prêtre n'impoſe point pour penitence de faire dire des meſſes; & ſe contente pour retribution de ce qui lui ſera offert à la meſſe, c. 4.
ſans faire aucune convention. Il n'y aura au batême que deux parrains & une marraine, ou deux marraines & un parrain. On batiſera les enfans expoſez, quoiqu'on trouve du ſel avec eux, ſans craindre de réïterer le batême. Un diacre ne batiſera, ne donnera le corps de J. C. on n'impoſera la penitence qu'en cas d'extrême neceſſité. On croyoit c. 5.
donc encore qu'il le pouvoit faire en ce cas. Si les titulaires negligent de reparer les égliſes & de les fournir d'ornemens, il y ſera pourvû par ordre du legat ſur le revenu des égliſes. La juſtice ſera ren- c. 7.
duë gratuitement dans les cauſes eccleſiaſtiques. La dîme que l'on dit être ici de precepte divin, ſera c. 8.
priſe avant les frais de la moiſſon.

Les moines & les chanoines reguliers ne prendront point à ferme leurs obediences, n'iront point c. 9.
en pelerinage, & ne ſortiront que pour cauſe & en compagnie. Les religieuſes ne ſortiront de l'enclos du monaſtere qu'avec l'abbeſſe ou la prieure. Les c. 11.
faux témoins ſeront excommuniez trois fois l'année & dénoncez tous les dimanches. S'ils ſe repen-

AN. 1195.

tent, on les renvoyera à l'évêque, ou en ſon abſence au confeſſeur general du dioceſe, pour recevoir la penitence. Par ce confeſſeur general j'entens le prêc. 12. tre nommé depuis penitencier. Les clercs concubinaires publics, ſeront punis premierement d'infamie, puis de ſuſpenſe de leurs fonctions & des fruits de leurs benefices. S'ils ſont ſeulement ſuſpects, après les admonitions ſecretes & publiques, on leur impoſera la purgation canonique, pour laquelle on n'exigera au plus que douze perſonnes qui jurent avec eux. Tels ſont les decrets de ce concile d'Yorc.

LIII. Geofroi archevêque d'Yorc ſuſpens. *Roger. p. 751.*

Cependant les adverſaires de Geofroi archevêque d'Yorc ne manquerent pas de ſe preſenter à Rome devant le pape au jour marqué par l'évêque de Lincolne, c'eſt-à-dire, au premier Juin de cette année 1195. afin de pourſuivre leur accuſation; mais Geofroi ne s'y trouva point, & les clercs qui étoient à Rome de ſa part, propoſerent ſes excuſes; ſçavoir que le roi ſon frere lui avoit défendu de venir, & qu'il craignoit le mauvais air de Rome pendant l'été. Sur cette remontrance ils obtinrent la caſſation de tout ce qui avoit été fait contre l'archevêque depuis l'appel; & le pape lui donna terme pour venir à Rome dans l'octave de la S. Martin. Et comme il ne comparut pas même alors, *p.* 759. les chanoines d'Yorc qui en étoient bien avertis, ſolliciterent ſaint Hugues de Lincolne de prononcer contre lui ſentence d'interdit & de ſuſpenſe; mais le ſaint prélat leur répondit, qu'il aimeroit mieux être ſuſpendu lui-même que de l'avoir fait. Les

chanoines envoïerent donc à Rome ſe plaindre au pape Celeſtin, que l'évêque & les autres juges déleguez n'executoient point ſon mandement ; & enfin le pape preſſé par leurs ſollicitations, ayant attendu plus d'un mois au-delà du terme preſcrit, prononça contre Geofroi ſa ſentence ; par laquelle il le ſuſpendit de l'uſage du pallium, de toute fonction épiſcopale, de l'adminiſtration du ſpirituel & du temporel, & de la proviſion des benefices de l'égliſe, & de la province d'Yorc. Le pape manda à l'évêque de Lincolne & aux deux autres commiſſaires de dénoncer cette ſuſpenſe par tout le dioceſe & la province ; faiſant défenſe à tous, tant clercs que laïques, de répondre à l'archevêque ou à ſes officiers, ſoit pour le temporel, ſoit pour le ſpirituel, juſques à ce que le pape en eût autrement ordonné. Commettant cependant Simon doïen d'Yorc avec le conſeil des chanoines reſidens pour le jugement des cauſes eccleſiaſtiques ; & confirmant au ſurplus le pouvoir des commiſſaires. Le pape ajoûte : Nous vous ordonnons encore de déclarer nulle l'excommunication publiée par l'archevêque contre quelques chanoines & autres depuis l'appel interjetté à nous, à la charge toutefois que vous abſoudrez ces perſonnes par l'autorité du S. ſiege, pour plus grande ſûreté : *ad majorem cautelam*. C'eſt la premiere fois que j'ai remarqué cette forme d'abſolution, nommée par nos praticiens, abſolution à cautele. Le pape écrivit ſur le même ſujet au clergé & au peuple de la province d'Yorc, & au doyen Simon en particulier ; & ces trois let-

AN. 1195.

p. 760.

Ep. 13. *to.* I. *c* 280 *p.* 1786.

Ep. 11. 122

AN. 1195.

tres ſont dattées du même jour vingt-troiſiéme Decembre 1195.

Roger. p. 768.

Quelque tems après un clerc de l'archevêque d'Yorc nommé Raoul de Vigetot, étant tombé malade à Rome, & ſe voyant à l'extremité, confeſſa devant le pape Celeſtin & tous les cardinaux, qu'il avoit fait expedier en cour de Rome pluſieurs lettres fauſſes, tant pour l'affaire de l'archevêque ſon maître que pour la ſienne, & qu'il les avoit déja envoyées en Angleterre. C'eſt pourquoi le pape donna commiſſion à Hubert archevêque de Cantorberi, de retenir les lettes qu'il trouveroit contraires à la juſtice touchant l'affaire de l'archevêque d'Yorc. On trouva à Londres un clerc chargé de ces lettres & de poiſon pour faire perir Simon doyen d'Yorc, & quelques autres chanoines: le poiſon fut brûlé publiquement & le porteur mis en priſon: & les adverſaires de Geofroi archevêque d'Yorc le chargerent encore de crime.

LIV. L'empereur Henri roi de Sicile. *G. Neubr. v. c. 26.*

Vers la S. André, c'eſt-à dire, la fin de Novembre 1195. l'empereur Henri tint à Vormes une diete avec les prélats & les ſeigneurs, dans l'égliſe cathedrale pendant huit jours. Là ſe trouverent le cardinal Gregoire légat du pape Celeſtin envoyé pour prêcher la croiſade; & les plus éloquens de l'aſſemblée parlerent auſſi chaque jour ſur le même ſujet; & ſi efficacement qu'un grand nombre de prélats, de ſeigneurs & d'autrer braves gens ſe croiſerent. L'empereur vouloit auſſi prendre la croix; mais on lui repreſenta qu'il étoit plus avantageux pour l'entrepriſe même qu'il demeurât

AN. 1195.

chez lui, & qu'il pourvût à la ſubſiſtance de l'armée des croiſez & aux recruës. Ainſi on préparoit une grande croiſade d'Allemans & d'Italiens. L'empereur envoïa en Poüille à Conrad évêque de Virſbourg ſon chancelier, qui y étoit pour les affaires de l'empire; & lui manda de travailler avec tout le ſoin poſſible à tenir toutes choſes prêtes pour l'année ſuivante: l'argent, les vivres, les vaiſſeaux. L'empereur paſſa lui-même en Poüille pour y donner ſes ordres; mais la guerre qu'il fut obligé d'y ſoûtenir le détourna de la croiſade.

Arnold. Lubec. v. c. 1.

Tancrede roi de Sicile perdit ſur la fin de l'année 1193. Roger ſon fils aîné, qu'il avoit fait couronner roi, & fit couronner à ſa place Guillaume ſon ſecond fils. Mais Tancrede ne ſurvêcut pas long-tems à cette perte; & étant tombé malade d'affliction, il mourut avant le mois de Mai de l'an 1194. laiſſant pour ſucceſſeur Guillaume III. encore enfant. L'empereur Henri, qui avoit toûjours regardé Tancrede comme uſurpateur, entra l'été même en Poüille, paſſa en Sicile où il ſe fit reconnoître roi, & fut couronné à Palerme le dimanche vingt-troiſiéme d'Octobre. Ainſi finit le regne des Normans en Sicile, après avoir duré cent ans depuis la conquête du comte Roger, & trente-quatre depuis que Roger II. prit le titre de roi. A Noël 1194. l'empereur tint une cour generale à Palerme, où il fit arrêter la reine Sibile veuve de Tancrede le jeune, Guillaume ſon fils & pluſieurs autres tant évêques que comtes, qu'il accuſoit de trahiſon; dont il fit aveugler les uns, brûler ou

Chr. Ric. de S. Germ. ann. 119. V. Pagi. 1194. n. 5.

Rad. Dicet. p. 678. Supl. l. LXIV. n. 14. LXVIII. n. 3.

Richard an. 1194.

AN. 1195.

pendre les autres, & envoya les autres en exil en Allemagne. L'empereur y revint lui-même l'année suivante 1195. emmenant Sibille & son fils, qu'il tint l'un & l'autre en prison perpetuelle; & fit creVer les yeux au jeune prince.

Jo. de Ceu. an. 1195.

LV. Croisade publiée. *Vita. MS.*

Ce qui excitoit le pape Celestin à faire prêcher la croisade, étoit la mort de Saladin arrivée à Damas le treiziéme jour de Mars 1193. En parlant de ce prince & de ce qui arriva de son tems en Orient, j'ai rapporté plusieurs faits qui ne se trouvent point dans nos auteurs Latins, & j'ai cité sa vie manuscrite composée il y a plusieurs années par Monsieur l'abbé Renaudot sur les auteurs originaux, la plûpart Arabes & manuscrits; entre autre sur la vie de Saladin écrite par Hamad son secretaire. L'auteur n'a pas jugé à propos de donner encore au public cet ouvrage si curieux; mais il a bien voulu me le communiquer, en consideration de l'utilité publique & de notre ancienne amitié. Quand on eut appris en Italie la mort de Saladin & la division qui s'étoit élevée entre ses enfans & son frere, on crut que jamais les Chrétiens n'auroient une occasion plus favorable de reprendre Jerusalem & le reste de la terre sainte. Le pape envoya pour ce sujet deux cardinaux en France, où il y eut une grande multitude de croisez; & il est à croire qu'il écrivit aux prélats des autres roïaumes comme il fit à Hubert de Cantorberi & aux évêques d'Angleterre; leur mandant de prêcher la croisade aux conditions ordinaires d'indulgence & de protection du saint siege, & d'exhorter le roi à y envoyer ses

Roger. p. 727. Auct. Aquicinct. an 1193.

Ann. Godefr. mon. 1195.

Epist. 10. ex Matth. Paris. p. 150.

ſes ſujets. Et comme l'archevêque de Cantorberi avertit le pape que pluſieurs croiſez manquoient à leur vœu, quoiqu'ils puſſent l'executer ; & que d'autres ne le pouvoient, ſoit par pauvreté, maladie, ou autrement : le pape lui ordonna de contraindre ceux qui le pouvoient, à accomplir leur vœu, par cenſures eccleſiaſtiques. Quant à ceux, ajoûte-t'il, qui ſont retenus par pauvreté ou maladie, vous leur permettrez de demeurer, en leur impoſant une penitence convenable ; à condition de partir auſſitôt qu'ils le pourront. Et pour ceux à qui il eſt abſolument impoſſible d'y aller en perſonne, à cauſe de leur mauvaiſe ſanté, ils envoïeront à leurs dépens une ou pluſieurs perſonnes ſuivant leurs facultez ; pour faire le ſervice de J. C. pendant une année ou plus à votre diſcrétion. La lettre eſt du douziéme de Janvier 1196.

AN. 1195.

Ep. 15. ex Rog. p. 784.

En Eſpagne Alfonſe IX. roi de Caſtille excité par Martin archevêque de Tolede qui commandoit ſes troupes, preſſa tellement les Mores, qu'ils appellerent d'Afrique à leur ſecours l'Emir-Almoumenin, ou prince des fideles, Jacob chef des Almohades reſidant à Maroc. Il paſſa en Eſpagne avec une armée immenſe, & défit les Chrétiens à la bataille d'Alarcos vers la Sierra Morena, le dix-huitiéme de Juillet 1195. de l'here Eſpagnole 1233. de l'hegire 591. Le roi Alfonſe ne vouloit pas ſurvivre à ſa défaite ; mais il fut ſauvé malgré lui par les ſiens, & ſe retira en France. On croit que cette défaite fut l'occaſion pour laquelle le pape Celeſtin envoïa en Eſpagne le docteur Michel, notaire

LVI. Concile de Montpellier.

Radovic. VII c. 29. v. Pagi. an. 1195. n. 6. Rigord. p. 39.

An. Godofr. mon. 1195.

de l'égliſe Romaine, en qualité de légat.

AN. 1195.

Inn. III. l. ep. 99. tom. 10. conc. p. 1796.

Il paſſa à Montpellier, où il tint un concile avec pluſieurs prélats de la province de Narbonne, au mois de Decembre de la même année 1195. & de leur conſentement y publia les reglemens ſuivans. On obſervera la paix ou tréve de Dieu, ſelon les anciens decrets; & le légat ajoûte cette clauſe remarquable. Que les ſujets de celui qui rompra la paix, ſeront abſous du ſerment de fidelité qu'ils lui ont fait. On excommunie les pillards Arragonois & leurs maynades ou compagnies, avec ceux qui leur donnent retraite ou protection. On donne ce privilege à ceux qui marcheront en Eſpagne contre les infideles, qu'ils ſont déchargez eux & leurs cautions des uſures qu'ils ont promiſes ſuivant un decret du pape Gregoire VIII. en faveur de la croiſade pour Jeruſalem; & ils peuvent même répeter les uſures qu'ils ont païées.

Sup. liv. LXXII. n. 7.

On recommande la ſûreté de toutes les perſonnes qui voïagent ſans armes, particulierement pelerins. L'égliſe prend ſous ſa protection les Juifs ou autres infideles convertis, pour empêcher qu'on ne leur faſſe aucun tort en leurs biens. On recommande aux clercs la modeſtie en leurs habits & la frugalité dans leurs tables, pour appaiſer la colere de Dieu, principalement en ce temps, dit le concile, où les Sarraſins ſont les maîtres de la terre ſainte, & ravagent l'Eſpagne plus cruellement qu'à l'ordinaire. On confirme l'excommunication prononcée contre ceux qui avoient pris & rançonné Raimond évêque de Lodeve. Et parce qu'il y avoit

des heretiques, c'eſt-à-dire, des Albigeois, en pluſieurs endroits de la province ; on laiſſe à la diſcretion des évêques d'uſer des interdits comme ils jugeront à propos, de peur que les interdits generaux & de longue durée ne donnent occaſion à ces heretiques de ſéduire les ſimples. On commençoit à reconnoître l'inconvenient de ces interdits inconnus à la bonne antiquité ; qui laiſſant le peuple ſans exercice de vraïe religion, l'expoſoient à la tentation d'en prendre une fauſſe. AN. 1196.

LVII. Le roi Philippe ſe remarie. *Rigord. p. 37.*

Cependant le pape Celeſtin aïant appris comment le mariage du roi Philippe avec Ingeburge, avoit été déclaré nul ; & touché des plaintes du roi de Dannemarc frere de cette princeſſe, envoïa en France deux légats, Melior prêtre cardinal, & Cencio ſoudiacre, qui étant arrivez à Paris y aſſemblerent un concile de tous les évêques & les abbez du roïaume, pour examiner la validité de ce mariage ; mais la crainte les aïant empêché d'agir avec liberté, leur légation fut ſans effet. Après leur retour le pape écrivit à Michel archevêque de Sens, ſe plaignant qu'avant de décider une affaire de cette importance, on n'eût pas conſulté le ſaint ſiege ; quoiqu'on doive lui rapporter toutes les cauſes majeures ſuivant la maxime établie par les canons, & toujours obſervée par l'égliſe Gallicane. Il cite l'exemple du mariage de Lothaire & de Thietberge ; & continuë ainſi : Nous avons exhorté le roi Philippe par le ſoudiacre Cencio envoïé exprès, & par nos lettres, à traiter maritalement la princeſſe ſon épou- *Ap. Radulf. Dic. p. 681.* *Sup. liv. x. n. 61.*

AN. 1196.

se, sans écouter les mauvais conseils ; mais il n'a pas reçû ce légat avec la devotion convenable. C'est pourquoi aïant égard à l'acte public qui nous a été envoïé par l'archevêque de Lunden & ses suffragans, touchant la généalogie de la princesse & la commune renommée ; nous cassons & annulons de l'avis de nos freres, cette sentence de divorce renduë contre la forme de droit ; vous mandant & ordonnant, que si le roi du vivant de cette princesse, en vouloit épouser une autre, vous lui défendiez expressément de notre part. La datte est du treiziéme de Mars 1196. mais le roi Philippe ne laissa pas d'épouser la même année au mois de Juin Marie fille du duc de Meranie & de Boheme. Ingeburge s'en plaignit au pape Celestin par une lettre où elle dit, qu'il y a trois ans que Philippe l'a épousée & qu'il la retient en prison dans un château ; mais Celestin ne fit plus de poursuites sur ce sujet ; soit qu'il se fût relâché, soit que son grand âge & le peu qu'il vécut depuis, ne lui permissent pas d'agir plus vigoureusement.

Rigord. p. 40. Gesta Inn. III. n. 50. Ap. Balu. I. Miscel. p. 422.

LVIII. Mort de Maurice. Eudes de Sulli évêque de Paris.

Rigord. p. 40. Sup. l. LXX. n. 33.

La même année le onziéme de Septembre Maurice évêque de Paris mourut après avoir rempli ce siege trente-six ans. C'étoit le pere des pauvres, & entre les grands biens qu'il fit, il fonda quatre abbaïes dans son diocese ; deux de chanoines réguliers Herivaux & Hermieres, deux de filles, Hiere & Gif. Il laissa aux pauvres tout ce qu'il avoit en fonds de terres. Et comme il étoit informé que de son temps plusieurs sçavans doutoient de la re-

AN. 1196.

Job. XIX. 25.

ſurrection des corps, il fit écrire ſur un rouleau ce fameux paſſage de Job : Je ſçai que mon redempteur eſt vivant, & qu'au dernier jour je me leverai de terre, & le reſte. Il ordonna en mourant que l'on mît ſur ſa poitrine ce rouleau étendu : afin que tous les hommes de lettres qui viendroient à ſes funerailles, fuſſent confirmez dans la foi de la reſurrection. Il fut enterré à S. Victor au milieu du chœur.

Son ſucceſſeur dans le ſiege de Paris fut Eudes fils d'Archambaud, ſeigneur de Sulli, & frere de Henri archevêque de Bourges. Pierre de Blois, qui étoit alors en Angleterre, écrivit ainſi ſur cette élection à l'abbé de Gloceſtre, qui lui avoit demandé ce qu'il en ſçavoit : Après la mort de Maurice, le chapitre de Paris délibera ſur le choix du ſucceſſeur. Il y avoit pluſieurs vieillards, qui depuis long-temps avoient amaſſé de l'argent pour l'emploïer en cette occaſion, & qui par leurs agents faiſoient des propoſitions honteuſes ; mais cette ſage compagnie éluda leurs artifices, & choiſit tout d'une voix & malgré lui Eudes le chantre de Bourges. Je l'ai connu à Paris & cheri tendrement pendant le temps de ſes études : où l'onction ſpirituelle l'inſtruiſoit plus que les leçons de ſes maîtres. Son precepteur, qui étoit mon diſciple, m'a ſouvent rapporté avec quel ſoin, quelle dévotion & quel ſecret il s'appliquoit dès-lors, tout jeune qu'il étoit, aux œuvres de pieté, particulierement à l'aumône. Aïant atteint l'âge de puberté il alla à Rome, dans le temps que Gre-

epiſt. 114.

AN. 1197.

Sup. liv. LXXIII. *n.* 58.

goire VIII. ſucceda à Urbain. J'y étois alors, & je vis avec plaiſir que le pape & les cardinaux lui rendirent des honneurs peu inferieurs à ceux des évêques. S'étant conſervé dès l'enfance dans une grande pureté, il travailla pendant la force de ſa jeuneſſe à réprimer l'inſolence de la chair, par les veilles, les jeûnes & les diſciplines. Il diſtribuoit aux pauvres un grand revenu qu'il avoit en Angleterre, & entretenoit trois écoliers pauvres, mais ſtudieux & vertueux. Depuis qu'il eſt ſacré évêque, on dit publiquement qu'il s'applique ſans relâche à ſes de-

5. not. p. 745. voirs. Il eſt frere de l'archevêque de Bourges, deſcendu de princes très-illuſtres ; parent d'un côté du roi d'Angleterre, & de l'autre encore plus proche parent du roi de France.

LIX. Queſtion ſur l'Euchariſtie.

L'année ſuivante 1197. mourut Pierre le Chantre docteur fameux par ſa ſcience & ſa vertu. Il avoit été chantre de l'égliſe de Paris, dont le ſurnom lui eſt demeuré ; mais la derniere année de ſa vie il ſe retira dans l'abbaïe de Long-pont, ordre de Cîteaux dioceſe de Soiſſons, où il mourut avant la fin de ſon noviciat. Il laiſſa pluſieurs ouvrages, dont il n'y a que la ſomme d'imprimée. Quoiqu'il fut un des plus celebres théologiens de ſon temps, il n'a pas été ſuivi toutefois dans une opinion qu'il avoit de l'euchariſtie. C'eſt qu'il croïoit que la conſecration des deux eſpeces étoit indiviſible ; & que le pain n'étoit changé au corps de Jeſus-Chriſt qu'après la conſécration du vin. D'où il s'enſuivoit, que ſi le prêtre mouroit ſubitement après la conſécration du pain, il n'y avoit rien de fait ; & ſi après la

Nang. Chr. an. Alberic. Chr. 1197. *Jac. Vitr. hiſt. Occid. c.* 8.

consécration du calice il s'appercevoit qu'il n'y eût que de l'eau, il devoit recommencer & consacrer les deux especes.

Cesaire d'Heisterbac moine de Cîteaux, qui vivoit dans le même temps, attribuë cette opinion à Pierre le Chantre & à ses sectateurs; mais il dit que suivant la coûtume de son ordre, on étoit obligé de croire que la consécration de chaque espece se faisoit séparément. Car, ajoûte-t'il, si après la benediction du pain il ne se trouve point de vin dans le calice, nous ne la répetons point, mais seulement celle du calice. Cette question n'auroit pas eu lieu si l'usage eût été dès-lors d'adorer & élever l'hostie avant la consécration du calice: aussi n'aije trouvé jusqu'ici aucun vestige de cette cérémonie; & on peut croire qu'elle a été introduite pour empêcher qu'on ne doutât à l'avenir de la conversion du pain au corps de N. S. avant celle du vin. Toutefois Jacques de Vitri qui mourut l'an 1244. en parle comme d'une coûtume déja établie dans l'église.

Dist. IX. c. 27.

Hist. Occ. c. ult. p. 444. edit. 1596.

LX. Prison de Philippe évêque de Beauvais.

Philippe de Dreux évêque de Beauvais, petit-fils du roi Loüis le Gros, aïant plus d'égard à sa naissance qu'à sa profession, étoit un prélat guerrier. Il fut pris par les Anglois au mois de Mai 1196. dans une course que fit le comte de Mortain avec le chef des Brabançons. Car ils vinrent piller jusques aux portes de Beauvais, & l'évêque sortit pour les repousser, accompagné de plusieurs nobles & du peuple armé. Peut-être croïoit-il pouvoir prendre les armes contre ces Brabançons ennemis pu-

Roger. p. 768. G. Neubr. V. c. 30.

AN. 1197.

Sup. l. LXXIII. *n.* 7.
Reg. p. 770. *to.* 10. *conc. p.* 1779.

blics & excommuniez au concile de Latran ſous Alexandre III. Il fut pris & traité durement dans ſa priſon ; & il s'en plaignit au pape Celeſtin par une lettre dont il chargea l'évêque d'Orleans ſon frere, & qui avoit été précedée de pluſieurs autres. Il ne manque pas d'y relever la circonſtance des Brabançons emploïez par le roi d'Angleterre ; & prétend que ce prince a encouru les cenſures eccleſiaſtiques en le faiſant prendre. Il en demande juſtice au pape & lui fait entendre que s'il ne la rend, il

ep. 15. ſe rendra lui-même complice. Le pape lui répondit, qu'il n'avoit que ce qu'il méritoit, pour avoir voulu faire le guerrier contre le devoir de ſa profeſſion, & avoir pris part à la guerre injuſte que le roi

Jo. Brompt. p. 1273. de France faiſoit au roi d'Angleterre, pendant qu'il étoit abſent pour la croiſade. Je ne laiſſe pas, ajoûte-t'il, d'écrire en votre faveur au roi d'Angleterre ; mais je ne puis en cette occaſion que le prier, & non lui rien commander. Le roi Richard aïant reçû la lettre du pape, où il le prioit de délivrer ſon cher frere l'évêque de Beauvais, lui envoïa la cotte de mailles, avec laquelle le prélat avoit été pris ; & luï

Gen. XXVII. 32. fit dire : Voïez ſi c'eſt la robe de votre frere : faiſant alluſion à une parole de l'écriture, ſuivant l'uſage du temps. L'évêque ne fut délivré qu'en 1202. la ſixiéme année de ſa priſon.

LXI. Croiſade des Allemands.

Les croiſez Allemands ſe trouverent en ſi grand nombre qu'ils compoſerent trois armées ; dont la premiere que commandoit Conrad archevêque de

Otto. à S. Blaſ. c. 42. *Roger. p.* 771. Maïence alla par terre à C. P. & de-là par mer à Tyr ; la ſeconde s'embarqua d'abord, côtoïa la France

France & l'Eſpagne, prit en paſſant ſur les Maures Silves en Portugal & la ruïna, puis ſe rendit par le détroit en Paleſtine à Acre. La troiſiéme armée, qui étoit la plus forte, ſuivit l'empereur Henri en Italie, pour achever de lui ſoumettre la Poüille & la Sicile : après quoi il l'envoya au Levant, ſous la conduite de Conrad évêque de Virsbourg ſon chancelier. Cette flotte arriva au port d'Acre le vingt-deuxiéme de Septembre 1196. Mais le chancelier s'arrêta en l'iſle de Chipre, pour en couronner roi Gui de Luſignan ; qui pour montrer qu'il ne dépendoit plus de l'empereur de C. P. avoit demandé avec empreſſement à l'empereur d'Allemagne de lui envoyer la couronne. Il reçût donc le chancelier avec grand honneur & le retint long-temps, après quoi le prélat ſe rendit à Acre.

AN. 1197. *Arnold. Lub. v. c. 2.*

Cependant Leon ou Livon roi d'Armenie, pour s'attirer le ſecours des croiſez envoya aux ſeigneurs des ambaſſadeurs, avec des preſens & des lettres, par leſquelles il declaroit qu'il étoit prêt de ſe ſoûmettre à l'empereur, s'il vouloit lui faire l'honneur de lui envoyer la couronne qu'il deſiroit depuis long-temps. D'abord on deſtina le chancelier à cette ambaſſade ; mais comme il étoit à Barut, on y envoya l'archevêque de Mayence, qui couronna le roi d'Armenie au nom de l'empereur Henri. Il fit plus, & travailla par ſes inſtructions à ramener ce prince & tous ſes ſujets à l'obéïſſance de l'égliſe Romaine, & batiſa Rupin ſon petit neveu, fils d'Alis ſa niece, & de Raimond prince d'Antioche. Il reconcilia même ce prince avec le roi, & appaiſa

Inno. III. lib. 11. epiſt. 252.

AN. 1197.

pour lors leur diviſion qui apportoit un grand trouble dans l'égliſe d'Orient.

Quand les croiſez Allemans arriverent en Paleſtine, ils trouverent que Valeran comte de Limbourg, qui étoit arrivé devant, avoit déja rompu la treve que le roi Richard avoit faite avec les Sarraſins; & Safadin frere de Saladin, qui avoit la principale autorité ſur eux, avoit aſſiegé Jaffa, qu'il prit & ruïna. Les chrétiens toutefois gagnerent une
Roger. 773. bataille près de Sidon, & reprirent pluſieurs villes; mais s'étant attachez au ſiege de Toron, ils y perdirent beaucoup de temps, & leverent enfin le ſiege par la trahiſon de quelques Templiers & de
Otto. c. 42. l'évêque de Virsbourg, qui ſe laiſſerent corrompre moyennant une grande quantité d'or, encore ſe trouva t'il faux.

Les croiſez Allemans étant à Acre, étoient extrémement ſcandaliſez de la vie déreglée des Templiers & des ſeigneurs Chrétiens du pays; & d'ailleurs ils étoient perſuadez que ceux-ci les trahiſſoient & s'entendoient avec les infideles. Car ces Francs Levantins ne cherchant que leurs intereſts, ſe contentoient de la côte, dont les terres ſont très-fertiles, & ne ſe ſoucioient ni de Jeruſalem ni du S. Sepulcre. Les Allemans donc ſe ſeparerent d'eux; & conduits par leurs propres chefs, eurent en divers rencontres quelques avantages ſur les infideles. Enſuite dequoi on leur rapporta, que les Levantins de concert avec les Sarraſins, avoient reſolu de les faire perir; & que Henry comte de Champagne & roi titulaire de Jeruſalem, étoit de la conſpiration.

AN. 1197.

Auſſi les Allemans regarderent-ils comme une punition divine la mort funeſte de ce jeune prince. Car étant à Acre appuïé à une fenêtre, l'appui rompit, il tomba & ſe caſſa la tête. Iſabelle ſa veuve épouſa en quatriéme nôces Aimeri de Luſignan roi de Chipre, après ſon frere Gui, & lui porta le titre de roi de Jeruſalem Les Allemans s'étant ſeparez, ſe retirerent à Jaffa, qu'ils s'efforçoient de rétablir, & eurent quelque avantage ſur les Sarraſins; mais quand ils apprirent la mort de l'empereur Henri, & la diviſion qu'elle cauſoit en Allemagne, ils ne ſongerent plus qu'à revenir au plûtôt chez eux. Ainſi cette grande croiſade fut ſans fruit.

LXII.
Mort de Henri IV. Philippe & Otton rois des Romains.
Roger. p. 773.

L'empereur Henri étoit retourné en Sicile, & mourut à Meſſine la veille de S. Michel vingt-huitiéme de Septembre 1197. extrêmement haï des gens du païs, même de l'imperatrice Conſtance ſa femme, à cauſe des cruautez qu'il avoit exercées contre eux. Le bruit courut même qu'elle l'avoit fait empoiſonner. Il avoit regné ſept ans depuis la mort de ſon pere. Comme il étoit encore excommunié à cauſe de la priſe du roi Richard, & de la rançon qu'il en avoit exigée, le pape défendit de l'enterrer, & l'archevêque de Meſſine fut obligé d'aller à Rome en demander la permiſſion. Le pape ne l'accorda qu'à condition que le roi d'Angleterre y conſentiroit, & que l'argent ſeroit rendu. L'archevêque de Meſſine demandoit encore le conſentement du pape pour faire couronner roi de Sicile Frideric fils de l'empereur Henri Le pape répondit qu'il le permettoit ſi les cardinaux y conſentoient; &

Sup. n. 5.

Roger. p. 774.

AN. 1197.

pour cette permiſſion, on donna mille marcs d'argent au pape, & autant aux cardinaux. Il fallut auſſi que l'imperatrice jurât ſur les évangiles, que Frideric étoit fils de l'empereur & d'elle Ce petit prince n'avoit pas encore trois ans, étant né le vingt-ſixiéme Decembre 1194. On lui donna pour tuteur ſon oncle Philippe duc de Suaube frere de l'empereur Henri, qui fut élû roi des Romains par la haute Allemagne, & par la Poüille & la Sicile; mais la baſſe Allemagne élût Otton duc de Saxe, & cette diviſion dans l'empire en attira une grande dans l'égliſe.

Al. Stad. an. Ric. & S. Ger.

Auct. Aquicinct. an. 1198.

LXIII. Egliſe du Nord.

La même année 1197. mourut en Livonie Bertold ſecond évêque de Riga. Après la mort de Meïnard fondateur de cette égliſe, Bertold, dont le merite étoit connu de tout le monde, fut élû d'un commun conſentement du clergé & du peuple; & étant venu à Brême, y fut ſacré évêque. On lui donna même un revenu juſques à la valeur de vingt marcs d'argent. Par ſes exhortations quelques ſeigneurs ſe croiſerent pour marcher contre les infideles, & quelques eccleſiaſtiques promirent de les accompagner; mais comme il n'y avoit point alors de croiſade pour Jeruſalem, le pape Celeſtin permit à ceux qui avoient fait vœu d'y aller, de ſe joindre à ceux qui alloient en Livonie, leur promettant la même indulgence. Il ſe fit donc de toute la Saxe, la Veſtphalie & la Friſe, une grande aſſemblée de prélats, de clercs, de chevaliers & de marchands; qui s'étant pourvûs à Lubec de vaiſſeaux, d'armes & de vivres, arriverent

Auct. Aquicinct. an 1197. *Arnold. Lub. l.* VII. *c.* 9.

jusques en Livonie. Mais l'évêque Bertold s'étant mis à leur tête pour marcher contre les infideles, il tomba entre leurs mains, accompagné seulement de deux autres, & ils le tuerent. On le tint pour martyr, & ce qui confirma l'opinion de sa sainteté, c'est que deux jours après, comme on cherchoit les morts, on trouva son corps sans corruption, quoi que les autres fussent pleins de mouches & de vers. On l'enterra à Riga, & on lui donna pour successeur Albert chanoine de Breme, jeune homme, mais qui dans ses mœurs avoit déja une grande maturité.

AN. 1197.

Quelque temps auparavant étoit mort Bernon premier évêque de Suerin. Car du temps des Ortons la residence des évêques de cette province, étoit à Meclebourg, & Bernon lui-même y avoit resídé du temps du pape Adrien; mais la crainte des Sclaves, qui avoient souvent insulté ces évêques, fit transferer le siege à Suerin. Bernon y fut donc établi le premier par Henri de Lion duc de Saxe. Il ne laissa pas d'être maltraité par les barbares; il fut battu, soufletté & souvent mené avec dérision aux sacrifices des idoles. Toutefois il persevera avec tant de fermeté, qu'il abolit l'idolâtrie, coupa les bois consacrez aux faux dieux; & au lieu du culte de Genedract, établit celui de saint Godehard évêque de Hildesheim. Après la mort de Bernon, on élût évêque de Suerin Bernard doïen de la même église. Henri de Lion mourut vers le même temps, c'est-à-dire en 1195.

Arnold. IV. c. 24.

Helm. liv. c. 88.

Sup. liv. XIX. n. 2.

Chr. Citiz.

A Cremone en Lombardie vivoit un citoyen

AN. 1197.

LXIV.
Saint Homobon de Cremone.
Vita. ap. Sur. 13. Novemb.

nommé Homobon, d'une famille ancienne, mais d'une fortune mediocre. Son pere qui étoit marchand, l'éleva dans la même profeſſion & le maria. Homobon vêcut avec ſa femme dans une grande pureté, & exerça ſon negoce avec une droiture & une fidelité parfaite. Se trouvant plus libre après la mort de ſon pere, il reſolut de ne plus travailler à s'enrichir ſur la terre & à n'amaſſer des treſors que pour le ciel; il ſe retira de la compagnie des hommes & s'appliqua aux jeûnes, aux veilles & à la priere. Il commença à diſtribuer aux pauvres ce qu'il avoit gagné par le trafic; & il n'attendoit pas qu'ils lui demandaſſent l'aumône, il alloit lui-même au devant, & exerçoit toutes les œuvres de charité corporelles & ſpirituelles. Sa femme moins détachée que lui des biens du monde, trouvoit très-mauvais qu'il les menageât ſi peu. Des prieres elle en vint aux reproches & aux injures: mais le ſaint homme ſans s'en émouvoir, lui repreſentoit doucement, que ce que l'on donne à Dieu n'eſt jamais perdu.

Il alloit ſouvent même la nuit à l'égliſe de ſaint Gilles, dont ſa maiſon étoit proche; & Obert qui en étoit curé, voyant ſa devotion, lui en ouvroit la porte toute les nuits aprés que l'on avoit ſonné matines: Mais il le trouva pluſieurs fois dans l'égliſe avant qu'il l'eût ouverte, quoi qu'il l'eût fermée le ſoir, ce qu'il regarda comme un miracle. On voit ici que deſlors le peuple n'aſſiſtoit plus aux offices de la nuit. Homobon y venoit toutes les nuits, & demeuroit enſuite devant le crucifix

AN. 1187.

prosterné en oraison jusques à la messe. Il eut même le don des miracles, & sa réputation s'étendit au loin ; ensorte qu'il convertit plusieurs heretiques, qui furent plus touchez de ses vertus que des disputes avec les hommes les plus doctes. J'entends par ces heretiques les Manichéens répandus en Lombardie.

Un jour Homobon ayant assisté à Matines, & prié jusques à la messe à son ordinaire, se prosterna au *Gloria in excelsis* les mains étenduës en croix. Comme on vit qu'il ne se levoit point à l'évangile, on crut qu'il s'étoit endormi, on voulut l'éveiller, & on trouva qu'il étoit mort. C'étoit le treiziéme de Novembre 1197. on l'enterra dans la même église, il se fit plusieurs miracles à son tombeau, & deux ans après il fut canonisé par le pape Innocent III. sur la relation de Sicard évêque de Cremone, & du prêtre Obert. L'église honore sa memoire le jour de sa mort. *Martyr. R. 13. Nov.*

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

Fin du quinziéme Tome.

TABLE DES MATIERES.

A

ABEN Ezra Rabin fameux p. 386
Abſalom évêque de Roſchild. 280 transferé au ſiege de Lunden. 441
Abſolution pour le ſang répandu en guerre juſte. 15. Abſolutions données par ſurpriſe à ceux que S. Thomas avoit excommuniez. 272. Abſolution *à cautele*. 653
Acerbo Morena hiſtorien. 256
Acre en Paleſtine aſſiegée & priſe par les croiſez. 603
Adam Docteur Ariſtotelicien. 69 Diſciple de Pierre Lombard. 475. Evêque de S. Aſaf. 403
Adrien IV. pape. 4. 6. Fait chaſſer de Rome les Arnaudiſtes, & y eſt reçû. 7. Son entretien avec Frideric Barberouſſe. 9. Excommunie Guillaume Roi de Sicile. 17. Fait avec lui une paix deſavantageuſe. 24. Ses entretiens avec Jean de Sariſberi. 27. Appaiſe l'empereur Frideric. 50. Se broüille de nouveau avec lui. 57. Ses prétentions contre l'empereur. 73. Sa mort. 74. Laiſſe ſa mere pauvre. *ibid.*
Agnés de Meranie troiſiéme femme de Philippe Auguſte. 660
Aimeri patriarche d'Antioche. 515. Réünit les Maronites. 518
Aimeri de Luſignan frere de Gui Roi de Chypre & de Jeruſalem 667
Abſalon fils du Roi de Boheme, archevêque de Salſbourg. 282. Reſigne entre les mains de l'empereur Frideric. 293. Puis du pape. 434. Rentre dans ſon ſiége. 520.
Albert, chancelier de l'égliſe Romaine, légat pour l'abſolution du roi d'Angleterre. 371.
Albert l'Ermite évêque de Bethléem, puis patriarche de Jeruſalem. 609.
S. Albert évêque de Liege. 609. Sa mort. 621.
Albi. Concile en 1176. touchant les Manichéens. 413.
Albigeois. Ordonné de les rechercher. 148. Vrais Manichéens convaincus & condamnez au concile d'Albi. 419. Leurs erreurs. 498. Leurs ravages. 500.
Alexandre III. pape. 76. Son ſacre. 78. Ses premieres lettres. 79. Cardinaux pour lui. *ibid.* Il refuſe d'aller au concile de Pavie. 85. Il envoie des légats de tous les côtez. 87. Il excommunie l'empereur Frideric, & abſout ſes ſujets du ſerment. 96. Lettre pour la défenſe d'Alexandre. 99. Raiſons pour lui. 106. 107. 124. Reconnu publiquement en France & en Angleterre. 112. 122. Reconnu en Paleſtine,

Paleſtine. 116. Se retire en France. 129. Sejourne à Clermont en Auvergne. 136. Puis au Bourg-Dieu. 138. Puis à Tours. 144. A Paris 145. A Sens 149. Rapellé à Rome. 177. Part pour y retourner. 207. Sejourne à Montpellier 211. Arrive à Rome. 214. S'afflige de la mort de S. Thomas. 357. Accepte la paix propoſée par Frideric. 422. Vient à Veniſe. 424. Revient à Anagni. 437. Rapellé à Rome. 459. Publie la croiſade. 493. Mort d'Alexandre. III. 499.

Alexandrie de la Paille. Sa fondation. 277. érigée en évêché. 406.

Alexis l'Ange Comnene empereur de C. P. 649

Alexis Comnene le jeune empereur de C. P. 491. couronné, puis étranglé. 523

Alfonſe VIII. roi de Caſtille, ſe dit empereur des Eſpagnes. 31

Algiſe de Pirovane archevêque de Milan. 420

Alienor reine d'Angleterre. 4

Amauri patriarche de Jeruſalem. 117. Sa mort. 491

Amauri roi de Jeruſalem. 117. Ne peut avoir juſtice des Templiers. 379. Sa mort. *ibid.*

Anaſtaſe IV. pape, ſa mort. 4

Ancone aſſiegée par l'empereur Frideric. 242

Andronic Comnene appellé à C. P. 510. Y eſt reçû. 513. Couronné empereur. 523. Maſſacré. 542

Anſelme évêque d'Havelsberg transferé à Ravenne. 7. Sa mort. 56

S. *Anthelme* Chartreux. Ses commencemens. 156. Attire ſon ordre à Alexandre III. 122. Elû évêque de Bellai. 154. Sacré par le pape 155. Ses vertus. 454 Excommunie le comte de Savoïe. 455. Se retire à la Chartreuſe. 456. Son autorité. *ibid.* Sa mort. 457

Appellations reſtraintes en Angleterre. 168

Argentan. Conference pour l'affaire de S. Thomas de Cantorberi. 263

Argenteüil. On y garde la robe de N. S. 31

Ariſtote. Son autorité pendant le douziéme ſiécle. 67. 73. 388.

Armeniens. Leurs erreurs. 317 Leurs pratiques particulieres. 323. 324. Moins éloignez des Latins que les Grecs. 389

Arnauld de Breſſe à Rome. 6. Pris & brûlé. 4

Arnaud ou Renaud de Châtillon ſeigneur de Carac inſulte aux Muſulmans. 514. 558. Sa mort. 562

Arnold archevêque de Maïence tué 126. Sa mort vengée par l'empereur. 163

Arnoul évêque de Liſieux ſoûtient le pape Alexandre auprès du roi d'Angleterre. 100. Prêche à l'ouverture du concile de Tours. 145. Conſeille au roi d'Angleterre de diviſer les évêques. 162. Ses conſeils à S. Thomas de Cantorberi. 215. Conſeille au roi d'appeller. 222. Se retire à S. Victor, & y meurt. 504

Comte d'*Arondel* parle ſagement devant le pape. 193

Arſouf. Victoire du roi Richard ſur Saladin près cette ville. 608

Aſſaſſins Carmatiens en Battenis, ſecte des Muſulmans. 380

Aſile de l'égliſe de ſainte Sophie reſtraint. 250

Avent. Abſtinence & jeûne. 375

Averroës philoſophe Arabe. 387

Avranches. Concile en 1172. *p.* 375.

B

BAYEUX. Conference pour l'affaire de S. Thomas de Cantorberi. 295
Batême. S'il faut dire : Je te batise, &c. 623
Basile d'Acride archevêque de Thessalonique. Le pape Adrien lui écrit 18
Basile Camatere patriarche de C. P, 522. Déposé. 543
Baudouin archevêque de Cesarée 23
Baudouin archevêque de Brême, schismatique 281. Sa mort. 476
Baudouin abbé de Cîteaux, évêque de Vorchestre, puis archevêque de Cantorberi. 538. Sa mort. 609. Ses écrits 610
Baudouin III. roi de Jerusalem. sa mort. 117
Baudouin IV. roi de Jerusalem. 379. 492. Lepreux & incapable de gouverner 533. Sa mort. 539
Baudouin V. enfant, roi de Jerusalem. 534. Sa mort. 539. 559
Beguines filles devotes aux pais-bas. Leur institution. 400
Benefice Explication de ce mot. 50
Benjamin Juif. Ses voïages 381. Son jugement du pape & du patriarche de C. P. 382. Du Calife de Bagdad. 383. Ses erreurs & ses fictions. 384 Son retour. 385
S. Bernard canonisé. 392
Bernard hermite au bois de Vincennes. 508. 592.
Bernard évêque de Nevers commis par le pape pour l'affaire de S. Thomas. 312
Bernard du Coudrai moine de Grandmont emploïé par le pape en l'affaire de S. Thomas. 304
Bernon premier évêque de Suerin. 669
Berthold abbé en Saxe, puis second évêque de Riga 553. Sa mort. 669
Biens des églises vacantes pillez en Orient 18. 19. en Catalogne. 30. en Hongrie. 307
Boëmond prince d'Antioche excommunié par le patriarche, le persecute. 315. Paix entre eux 517.
Bons Hommes, noms des Albigeois. 413
Boulogne en Lombardie. Ecole fameuse. 53. Alexandre III. lui fait part de son élection. 79
Boulogne sur mer se prétend évêché. 118
Bulgare, Martin Jacques & Hugues, docteurs fameux de droit à Boulogne. 52

C

CAEN Conference touchant l'affaire de S. Thomas de Cantorberi. 296
Calatrave en Castille. Ordre militaire y commence. 63
Calcedoine. Définition de foi de ce concile tirée des expressions des peres. 325
Cantorberi. Son église cathedrale interdite pour le meurtre de S. Thomas. 355. Reconciliée. 371
Captivité. Chef de la Captivité selon R. Benjamin. 384
Caraïtes. Secte de Juifs. 382
Cassel en Irlande. Concile general du pais. 369
Casimir roi de Pologne demande au pape la confirmation d'une ordonnance. 500
Ceinture. Chrétiens obligez à la porter chez les Musulmans. 367

Celeſtin III. pape. 599
Cencio camerier du pape. Son ordre Romain. 600
Chapelains des châteaux à quoi obligez. 147
Chariton patriarche de C. P. Sa mort. 488
Charlemagne. Sa canoniſation. 219
Chartreux déclarez pour Alexandre III. 122. Suite de leurs prieurs. 157. Trois Chartreux de ſuite évêques du Bellai. 457
Chinon. Conference touchant l'affaire de S. Thomas de Cantorberi. 222
Chipre conquiſe par Richard roi d'Angleterre. 603
Chrétiens en Egypte nôtaires & écrivains du Divan. 365. Saladin leur ôte ces emplois. 366. les protege d'ailleurs. 608
Chriſtien élu archevêque de Maïence. 127. Mis en poſſeſſion. 163. confirmé dans l'archevêché. 435. 476. Sa mort. 520
Cîteaux. Cet ordre déclaré pour Alexandre III. 121
Civitot près de C. P. monaſtere de Cluni. 37
Clarendon. Aſſemblée pour les coutumes d'Angleterre. 165
Clement III. pape 370. Son traité avec les Romains. 571. Sa mort. 599
Clercs. Défenſe à eux de ſe charger d'affaires temporelles. 250
Cluni. Grandeur de cette abbaïe & ſes dépendances. 36. Chûte de l'ordre. 37
Premiere *Collecte* pour le ſecours de la terre ſainte. 221
Sainte *Colombe* de Sens. Retraite de S. Thomas de Cantorberi. 236
Concours des deux puiſſances pour l'extirpation des hereſies. 529
Conferer. Explication de ce mot. 50
Concile general III. de Latran. Sa convocation crûë intereſſée. 462 Evêques qui y aſſiſterent. 463. Ses ſeſſions. 464
Conrad archevêque de Salsbourg. Sa mort. 281
Conrad de Vittelſpach archevêque de Maïence. 127. Embraſſe l'obédience d'Alexandre III. & eſt chaſſé. 163. Se retire près du pape. 206. Transferé à Salsbourg. 435. Rétabli à Maïence. 520
Conſtance fille de Roger roi de Sicile, épouſe Henri VI. roi des Romains. 544. heritiere de la Sicile. 594
Conſtantin de Bulgarie métropolitaine de Corfou. Son erreur ſur l'égalité du pere & du Fils. 247
Conſtantinople. Concile ſur la queſtion de l'égalité du pere & du Fils. 245. Ses canons theologiques. 246.
Cotteraux & aûtres brigans excommuniez au concile de Latran. 473
Coûtumes d'Angleterre. Le roi veut obliger les évêques à les obſerver. 161. 165. On les redige par écrit. 166. Le pape refuſe de les confirmer. 172. Les rejette. 196
Croiſade d'Allemans & d'Italiens en 1195. 655. Croiſade prêchée en France. 656

D

DAVID Kimhi grammairien. 388
Decime Saladine ordonnée pour l'Angleterre. 573. Pour la France. 575
Demetrius de Lampé théologien temeraire. 244
Denier S. Pierre en Angleterre. 207

S. Denis en France. Conference pour l'affaire de S. Thomas. 301
Diacre en cas de neceſſité donnoit l'euchariſtie & la penitence. 651
Diſmes infeodées laiſſées aux laïques. 470. Diſmes. Revolte en Holſace pour ne les payer 164. Diſme établie en Irlande. 270
Dol prétendu archevêché. Suite de cette conteſtation ſous Lucius. III. 502
Domfrons. Conference du roi d'Angleterre avec les nonces Gratien & Vivien. 293
Donation de Conſtantin crûë veritable. 59. Ce qu'en croïoit Godefroi de Vitterbe. 456. Rapportée par Theodore Balſamon.
Doſithée moine de Stude, puis patriarche de Jeruſalem 588. Transferé à C. P. 644. depoſé. 645
S. Drauſin invoqué par les champions. 223
Druſins peuple ſans religion. 382
Dublin. Concile en 1186. ſur l'incontinence du Clergé. 557

E

S. EBERARD abbé de Bibourg, puis archevêque de Salsbourg. 93. 96. 97. Sa mort. 98
Eberard évêque de Bamberg. Sa lettre ſage au pape Adrien IV. 60. Lettre ſur le concile de Pavie. 94
Echert chanoine de Bonne, puis abbé de Schonauge frere de ſainte Eliſabeth. 33. Ses écrits. 35
S. Edouard confeſſeur canoniſé. 119
Elections. Regles pour l'élection du pape. 464. des évêques. 465. Conſentement du roi neceſſaire. 169
S. Eliſabeth de Schonauge. 32. Ses viſions. 33. Quelle eſt leur autorité. 35. Sa mort. *ibid.*
Empire. Les Romains prétendoient que c'étoit un don des papes. 44. 45
Ecoſſe. Prétentions des archevêques d'Yorc & de Cantorberi ſur les égliſes de ce roïaume. 408. Clement III. les ſoûmet immediatement au ſaint ſiege. 579. Schiſme entre Jean & Hugues pour le ſiége de S. André. 483. 495. 501. Adjugé à Hugues. 521. Fin du ſchiſme. 578
Eſquil archevêque de Lunden arrêté en Allemagne. 43. Legat en Dannemarc. 281. Renonce à chevêché de Lunden. 440. Sa mort. 442
Eſtiene abbé de ſainte Genevieve de Paris. 500. Evêque de Tournai. 622
Eſtiene roi d'Angleterre. Sa mort. 3
Eſtiene III. roi de Hongrie. Son ordonnance en faveur de l'égliſe. 307. Sa mort. 308
Eſtiene chancelier de Sicile & archevêque de Palerme. 308
Ethiopie ſoûmiſe au patriarche Jacobite d'Alexandrie. 607
Etudes. Leur état pendant le douziéme ſiécle. 67. 68.
Etudians. Loi de Frideric I. en leur faveur. 53
Euchariſtie. Défenſe de la tremper. 402. Origine de l'élevation après la conſecration. 663
Eudes de Sully évêq. de Paris. 661
Evêchez. Abus de les laiſſer vaquer pour joüir des revenus. 150. 307. Ces revenus acquis au roi. 169
Evêques. Leur promeſſe d'aller à Rome de temps en temps. 105. Défenſe du ſortir du royaume

ſans permiſſion du roi. 167. Ne doivent renoncer à leur dignité au gré des princes. 180. Evêques d'Angleterre députez au pape contre S. Thomas 188. Viennent devant le roi de France. 190. Devant le pape. 192. Se retirent. 195. Evêques de France ſe plaignent au pape du roi d'Angleterre. 300. Evêques mépriſez & rejettez par les Albigeois. 415. Evêques courtiſans: leur appologie par Pierre de Blois. 496. Evêques *in partibus* juſtifiez par Theod. Baſalmon. 649

Euſtache archevêque de Theſſalonique commentateur d'Homere. 540

Excommunication. Prive les ſouverains de leur puiſſance, ſelon S. Thomas de Cantorberi & Jean de Sarisberi. 257

Exemptions blâmées. 70. Plaintes de Richard de Cantorberi au pape ſur ce ſujet. 404

F

FASTREDE abbé de Clairvaux. Sa lettre à l'évêque de Verone ſur la reconnoiſſance d'Alexandre III. 123

Fatimites. Califes d'Egypte. Leur fin 305

Ferrare. Conference du pape Alexandre avec les Lombards pour la paix. 426

Fêtes. Conſtitution de Manuel Comnene. 243. Ponthon ſe plaint de nouvelles Fêtes. 244

Fils de Dieu. Queſtion à C. P. ſur ſon égalité avec le Pere. 245

Finlandois mauvais Chrêtiens. 364

S. Florin confeſſeur à Coblents. 32

Foucher patriarche de Jeruſalem. 19. Ses plaintes contre les Hoſpitaliers. 22. Son voïage en Italie ſans fruit. 24. Sa mort. 117

Foulques moine de la Celle, puis évêque d'Eſtione. 361. Lettres du pape Alexandre III. en ſa faveur. 362

France a toujours pris le parti des papes legitimes. 102. 106. Ses rois protecteurs des exilez. France n'eſt ſujette aux cenſures de Rome pour affaires temporelles. 581

Fraſcati bourg bâti ſur les ruines de Tuſculum. 602

Frideric archevêque de Cologne. 52. Sa mort. 56

Frideric Barberouſſe roi des Romains couronné à Pavie roi des Lombards. 7. Tient l'étrier au pape Adrien IV. 10. Sa réponſe à la harangue des Romains. *ibid.* Couronné par le pape Adrien 12. Se retire d'Italie 16. s'offenſe d'une Lettre du pape Adrien. 44. Sa reconciliation. 50. Autre lettre du pape Adrien dont il s'offenſe. 57. Ses griefs contre ce pape. 74. Frideric ne veut reconnoître Alexandre III. 79. Le cite au concile de Pavie. 84. Son édit en faveur d'Octavien. 96. Son projet pour la monarchie univerſelle. 10. Vient à la conference de S. Jean de Laune. 139. Prétend juger ſeul l'égliſe Romaine. 140. 143. Vient en Italie pour mettre à Rome Gui de Crême. 241. Le veut faire renoncer au Pontificat avec Alexandre. 255. Frideric feint de vouloir quitter le ſchiſme & s'en dédit. 276. Il feint une ſeconde fois. 337. S'y reſout tout de bon. 421. Vient à Veniſe. 429. Se reconcilie avec le pape. 430. Sans

être rehabilité à l'empire. 435
Ses plaintes contre Urbain III. 550. 551 Se croise pour la terre sainte. 577. Son départ. 587. Sa mort. 589
Frideric roi de Sicile fils d'Henri VI. & de Constance. 667
Fulde. Entrepriſe de l'abbé pour la preſeance. 524

G

GALAND legat du pape en Danemarc. 442
S. Galdin cardinal achevêque de Milan. 253. Sa mort. 420
Gaucelin évêque de Lodeve convainc les Albigeois. 414. Les refute & les condamne' 416
Gautier archevêque dePalerme. 310
Gautier de S. Victor. Ses écrits. 475
Gautier évêque de Lincolne, puis archevêque de Roüen. 539
Geofroi Ridel évêque d'Eli. 389
Geofroi fils naturel du roi Henri II. élû évêque de Lincolne, non sacré. 390. Y renonce. 494. Nommé archevêque d'Yorc. 582. Sacré 611. Plaintes contre lui 633 Suſpens par les deleguez du pape. 653
Geofroi Artus évêque de S. Aſaph, auteur d'une hiſtoirefabuleuſe des anciens Bretons. 403
Geometrie negligée au douziéme ſiecle. 72
George Xiphillin patriarche de C. P. 645
Gerard cardinal bleſſé par les Arnaudiſtes 6. Envoïez à l'empereur Frideric. 7
Girboh abbé de Reicherſperg. Sa mort. 293
Gerlac abbé de Duits près Cologne. 32
Gerold chapelain du Duc de Saxe, élû évêqe d'Oldembourg. 14. Sacré par le pape 15. Transfere ſon ſiege à Lubec. 163. Sa mort. 165
Gerold élû archevêque de Brême rejetté au concile de Latran. 477
Gilbert Foliot évêque d'Herfort, transferé à Londres. 150. Conſeille à ſaint Thomas de ceder. 179. Appelle de ſon ordonnance. 182. L'accuſe devant le pape. 192. Sa ſoûmiſſion au pape. 220. Ses griefs contre S. Thomas, & ſon appel au pape. 166. 268.
S. Gilbert de Sempringam. Sa fermeté à ſoûtenir la cauſe de ſaint Thomas 200. Sa mort. 201
Giſors Conference pour l'affaire de ſaint Thomas de Cantorberi. 261
Glaives. Allegorie des deux glaives alleguée par l'empereur. 46
Godefroy de Viterbe. Sa cronique. 544
S. Godric hermite en Angleterre. 313. Conſulté par S. Thomas. 315. Sa mort. *ibid.*
Grandmont. Moines de cet ordre n'écrivoient point des lettres. 305
Gratien moine de Boulogne. Son decret ou reçüeil de canons. 54
Gratien nonce dAlexandre III. près le roi d'Angleterre. 291
Graveline. S. Thomas y eſt reconnu par ſon hoſte. 186
Grecs prétendoient en 1155. avoir la même foi que les Latins. 18
Gregoire VII. a le premier depoſé les princes. 257. 247
Gregoire VIII. pape. 568. Sa mort. 570
Greſtain. Scandale arrivé en cette abbaye. 504

Gué de Jacob, château sur le Jourdain. 492. pris par Saladin. 493
Gui de Blandrate élû archevêque de Ravenne. 36. maintenu malgré le pape. 57
Gui de Creme cardinal legat d'Adrien IV. 52. Antipape après Octavien, sous le nom de Pascal. III. 176. Couronne l'empereur Frideric. 255. Sa mort. 277
Gui de Lusignan épouse Sibille sœur du roi de Jerusalem. 514. Fait regent, puis destitué. 534. Se fait couronner roi de Jerusalem. 559. Couronné roi de Chipre. 665
Guibald abbé de Corvei, envoïé à C. P. 16
Guigues prieur de la Chartreuse. Sa mort. 157
S. Guillaume archevêque d'Yorc, rétabli. Sa mort. 3
S. Guillaume de Malaval. 38
Guillaume le mauvais, roi de Sicile. 16. Fait la guerre au pape, puis il lui offre une paix avantageuse. 17. Lui fait hommage. 26. Sa mort. 242
S. Guillaume de Pavie cardinal. 73 Legat en France 103. Renvoié pour la cause de S. Thomas de Cantorberi. 240. Suspect à S. Thomas. 241. 260
S. Guillaume de Paris abbé d'Eschil en Dannemarc. 443
Guillaume aux Blanches-mains, évêque de Chartres. 212. Archevêque de Sens. 298. Puis de Rheims. 411. cardinal. 478
Guillaume archidiacre de Tyr, chancelier du roi de Jerusalem, puis archevêque de Tyr, 463. Excite à la croisade les rois de France & d'Angleterre. 573
Guillaume le Bon roi de Sicile. 242. Sa mort. 593
Guillaume de Long-Champ chancelier du roi Richard, évêque d'Eli. 586. Regent & legat en Angleterre. 590. Chassé. 612. Soutenu par le pape. 613
Guillaume III. roi de Sicile. 655. Pris & aveuglé. 656
Gunther, son poëme Ligurinus. 95

H

HARTUIC archevêque de Brême. 14. Sa mort. 281
Hebert archevêque de Besançon, schismatique. 120. Sa mort. 121
Hebert de Boscham, docteur attaché a saint Thomas de Cantorberi. 136
Helmond. Sa cronique des Sclaves. 280
Henri, de Murdac archevêque d'Yorc. Sa mort. 1
Henri cardinal de S. Nerée, mediateur de la paix entre le pape & l'empereur. 49. Sa lettre à Eberar évêque de Bamberg. 59
Henri de Pise cardinal legat. 103
Henri frere de Loüis le Jeune archevêque de Reims. Soûmet les bourgeois revoltez 173. Sa mort. 411
Henri évêque de Vincheftre, frere du roi Estienne, se retire à Cluni. 36. Sa mort. 368
Henri abbé de Hautecombe, puis de Clairvaux. 393. Envoïé à Toulouse pour les Albigeois. 446. évêque d'Albane & cardinal. 478. Legat en Bourgogne, puis en Languedoc. 498. Puis en Allemagne. 577. Sa mort. 580
Henri comte de Champagne veut détourner le roi Loüis le Jeune de l'obéissance d'Alex. III. 137

Henri comte de Champagne roi de Jeruſalem. Sa mort. 667
Henri le Lion duc de Saxe. 13. Sa mort. 669
Henri VI. roi des Romains. 292. Vient en Italie. 599. Eſt couronné empereur par Celeſtin III. 601. Couronné roi de Sicile. 655. Sa mort. 667
Henri II. roi d'Angleterre. 3. Il vient à Paris invité par Loüis le Jeune. 60. Reconnoît le pape Alexandre. 100 Rejette Octavien. 103. Viſite Alexandre. 144. Veut obliger les évêques à obſerver les coutumes d'Angleterre. 161. Irrité contre S. Thomas de Cantorberi. 172. Tenté d'embraſſer le ſchiſme. 202. Sa juſtification. 235. Il ſollicite les villes d'Italie contre S. Thomas. 289. Son ordonnance contre le pape & S. Thomas. 299. Sa reconciliation avec S. Thomas 332. Mal executée 341. Ses emportemens de colere. 350. Demande vengeance de S. Thomas. *Ibid.* S'afflige de ſa mort. 355. Envoïe à Rome pour s'en juſtifier. 357. Ses ſoûmiſſions & ſon abſolution. 373 Se reconnoît vaſſal du pape. 391. Sa penitence au tombeau de S. Thomas. 395. Sa mort, 582
Henri fils de Henri II. roi d'Angleterre, accordé avec Marguerite fille du roi Loüis le Jeune. 104. Sacré roi par l'archevêque d'Yorc. 327. Plaintes de ſaint Thomas ſur ce ſujet. 328. & du roi de France 330. Henri le Jeune roi d'Angleterre ſe revolte contre ſon pere 391, Se reconcile 397. Sa mort. 522
Heraclius archevêque de Lion, ſe refugie à la Chartreuſe des Portes. 159
Heraclius archevêque Latin de Ceſarée, puis patriarche de Jeruſalem, ſcandaleux. 491. Envoïé en Occident. 534. Reçû à Paris. 535. A Londres. 536. Inſulte au roi d'Angleterre. 537. Sa mort. 609
Heretiques réprimez par les peines temporelles. 472. 527. Heretiques de divers noms condamnez au concile de Latran *ibid.* Condamnez au concile de Verone. 526
Hiacynthe cardinal v. Celeſtin III. 599
Hilaire évêque de Chicheſtre affectionné au pape Alexandre. 112
Sainte *Hildegarde*. Ses revelations. 458. Ses miracles & ſa mort. 459
Hildelin premier abbé de Schonauge. 32
S. Homobon de Cremone. 670
Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem. Leur origine. 19. Leurs privileges. 20. Trois ſortes de perſonnes en cet ordre. 21
Hoſpitalité des Arabes. 561
Hubaud ou Humbaud cardinal de ſainte Praxede. 24. Puis évêque d'Oſtie. S. Thomas lui écrit contre le roi d'Angleterre. 290. v. Lucius III.
Hubert de Pirovane archevêque de Milan. 52. Attaché à Alexandre III. 125. Sa mort. 253
Hubert Crivelli cardinal & archevêque de Milan. v. Urbain III. 543
Hubert. Vautier évêque de Sarisberi, puis archevêque de Cantorberi. 629. Legat en Angleterre. 650
Hugucion cardinal de S. Ange, legat

legat en Angleterre. 407
Hugues de Champfleuri chancelier de Loüis le Jeune. Le pape lui procure plusieurs benefices. 60. évêque de Soissons. 64. 137
Hugues archevêque de Roüen. Sa mort. 178
Hugues Eterien & ses écrits. 438
Hugues Falcand. Son histoire de Sicile. 308
S. Hugues Chartreux évêque de Lincolne. 554. Sa fermeté à l'égard du roi Richard. 635
Humbaud cardinal. v. Hubaud.
Humiliez bons & mauvais. 530

I

JACOB roi de Maroc gagne contre les Chrêtiens la bataille d'Alarcos. 657
S. Iacques. Ordre militaire en Espagne. 406
Iconie. Instruction d'Alexandre III. au sultan d'Iconie sur la religion Chrêtienne. 310
Jean Aboul Meged patriarche Jacobite d'Alexandrie. 606
Jean de Belles mains évêque de Poitiers, puis archevêque de Lion & legat. 500
Jean archevêque de Tolede. 62
Jean cardinal legat en Palestine. 115
S. *Jean* de Laune. Conference indiquée en ce lieu entre Frideric & Loüis le Jeune. 137. Rompuë. 148
Jean Catholique des Armeniens. Son écrit contre les Monophysites. 325
Jean Irenique moine. Ses erreurs. 24
Jean d'Oxford envoyé du roi d'Angleterre en Allemagne. 202. Excommunié par saint Thomas. 223. Sa négociation à Rome 237
Jean de Sarisberi. Ses études & ses maîtres. 68. Chapelain & secretaire de l'archevêque Thibaud. 26. 69. 105. Ses entretiens avec le pape Adrien. 27. Ses écrits 69. 71. Ses lettres pour Alexandre III. contre le concile de Pavie. 107. Evêque de chartres. 411. Sa mort. 486
Jean de Strum antipape Calliste III. 277. se soûmet à Alexandre III. 461
Jean archevêque de Treves. 590
Jean comte de Mortain frere du roi d'Angleterre. 611
Jerusalem prise par Saladin. 564
Imar cardinal schismatique. 78
Impenitens ne peuvent être absous même par le pape. 455
Impositions sur le clergé défenduës. 471
Incarnation. Explication de cette expression de saint Cyrille: Une nature du Verbe incarnée. 318
Ingeburge de Dannemarc seconde femme du roi Philippe Auguste. 630. Le pape Celestin maintient la validité de son mariage. 660
Inquisition. Son origine. 529
Interdits de trop longue durée: leurs inconveniens. 659
Joachim abbé de Curace en Calabre. Ses prédictions. 595. Ses écrits & ses vertus. 597
Josaphat, monastere de Cluni 36
Irlande. Le pape Adrien la donne au roi Henri II. d'Angleterre. 30. Lui est soûmise. 368. Desordres en ce pays contre la religion. 369. Pauvreté d'un évê-

que Irlandois. 478
Isaac l'Ange proclamé empereur à C. P. 541. Dépolé. 649
Jugemens de ſang défendus aux clercs. 401
Juifs accuſez de tuer des enfans le jeudi ſaint. 506. Chaſſez de France par Philippe Auguſte. 508. Maſſacrez à Londres. 584. A Yorc. 586
Juriſdiction eccleſiaſtique. Sujet de diviſion entre le roi d'Angleterre & S. Thomas. 160. Mal entenduë par une mépriſe de Gratien. 174

L

LAMBERT le Begue prêtre zelé à Liege. 369
Lando antipape Innocent III. 461. Se ſoûmet au pape Alexandre. 484
Langues vulgaires imparfaites au douziéme ſiecle. 451
Latins haïs par les Grecs. 509. Maſſacrez à C. P. 510. S'en vangent. 512. Latins de Levant Leur corruption. 666
S. Laurent archevêque de Dublin. 479. Sa mort. 481
Legat. Le pape pour lui faire exercer ſes pouvoirs en France demande le conſentement du roi & des ſeigneurs. 259. Legats du pape Celeſtin III. Refuſez en Normandie. 617
Leon roi d'Armenie ſe fait couronner au nom de l'empereur d'Allemagne. 665
Leonce patriarche de C. P. 643
Leopold duc d'Autriche excommunié pour avoir pris le roi Richard. 640. Sa mort. 641
Lepreux. On leur permet d'avoir des égliſes. 471
Livonie. Commencement de cette égliſe. 553
Lodi. Concile de l'antipape Octavien. 125
Logique fort eſtimée & mal étudiée. 72
Loix civiles. Défenſes aux moines de ſortir pour les étudier. 147
Lombers. Retraite des Albigeois. 413
Londres Prétention qu'elle doit être métropole d'Angleterre. 301. Concile de Londres en 1175. 401
Louis le Jeune roi de France va en pelerinage à ſaint Jacques. 31. Détourné par le pape Adrien d'aller faire la guerre en Eſpagne. 61. Se repent d'avoir reconnu Alexandre III. 131. Se laiſſe engager à la conference de S. Jean de Laune. 138. S'en dégage 141. Reçoit bien les députez de S. Thomas. 191. Le reçoit lui-même. 195. Lui donne retraite à Sens. 235. Le blâme à Montmirail. 284. Lui demande pardon. 286. Le ſoutient contre le roi d'Angleterre. 288. Va en pelerinage à ſon tombeau. 481. Mort de Loüis le Jeune. 485. Obſervoit trois carêmes. *ibid.*
Luc Chryſoberge patriarche de C. P. 19. 245. Ses conſtitutions. 249. 250. Sa mort. 251
Lubec devient ſiege épiſcopal. 263
Lucius III. pape. 500. Chaſſé de Rome. 519. Obtient des ſubſides des princes. 520. Se retire à Verone. 525. Y meurt. 543

M

MAHOMET. En quel ſens ſon Dieu peut être anathematiſé. 487

Maître pour les pauvres clercs en chaque cathedrale. 470. Maître, titre d'honneur; docteur. 642

Manichéens en Allemagne. 35

Manuel. Comnene empereur de C.P. envoye en ambassade à l'empereur Frideric. 16. Et au pape Adrien. 17. Défend de prendre le bien des églises vacantes. 18. Reconnoît Alexandre III. pour le pape legitime. 213. Lui envoye une autre ambassade. 242. Et une troisiéme. 278. Mort de Manuel. 489. Blame les fondations de ses peres, 490. Loüé par Guillaume de Tyr. *ibid.*

Marc Aboulfarage patriarche Jacobite d'Alexandrie. 251. Sa mort. 606

Marc fils d'Elcombar prêtre Jacobite d'Alexandrie. S'oppose aux desordres de cette église. 251

Maronites réunis à l'église Romaine. 518

S. Martin de Bel abbaye. Dispute touchant son exemption. 40

Mathilde imperatrice mere du roi d'Angleterre. Jean d'Oxford l'excite contre S. Thomas de Cantorberi. 238. Conference de Mathilde avec les deputez de saint Thomas. *Ibid* Sa mort. 240

Maurice de Sulli évêque de Paris. 68. Sa mort. 660

Medecine. Défenses aux moines de l'exercer. 147

Meinard chanoine de Sigtberg, apôtre de la Livonie & premier évêque de Riga. 553

Melier cardinal legat en France 659

Melquites favorables aux Latins, puis leurs ennemis. 608

Messe. S'il est à propos de la dire tous les jours. 152. Messes rares chez les Chartreux. 454

Messie attendu des Juifs. 385

Messine. Lieu d'embarquement pour Jerusalem. 385

Métalogique, ouvrage de Jean de Sarisberi. 71

Metropole. Les églises suffragantes doivent s'y conformer pour l'office divin. 590

Metropolitain ne peut être jugé par ses suffragans, selon saint Thomas de Cantorberi. 235

Milan ruïné par Frideric Barberousse. 127. & rebâti. 252

Milon évêque de Terovane. Sa mort. 117

Michel patriarche Jacobite d'Antioche. 252

Michel legat en Espagne. 658

Michel Anchiale patriarche de C. P. 251

Michel de Corbeil docteur de Paris, puis archevêque de Sens. 642

Moïse fils de Maïmon Rabih fameux. 387. Sa doctrine cause un schisme entre les Juifs. 388

Monaco Florentin patriarche Latin de Jerusalem. 643

Monitions necessaires avant les censures. 467

Montpellier. Entrée d'Alexandre III. en cette ville. 129. Concile en 1195. par le legat Michel. 658

Montmirail au Maine. Conference entre le roi de France & le roi d'Angleterre. 282

Montreal abbaye en Sicile, érigée en archevêché. 519

N

NATAN auteur du livre Aroüc. 386
Nectaire abbé assiste au concile de Latran pour les Grecs. 463
Nicetas Mountanés patriarche de C. P. 543. Dépose. 643
Nicolas Brecipere chanoine, puis abbé de saint Ruf. 5. Cardinal évêque d'Albane, puis pape. 6. v. Adrien IV.
Noël. Dispense de l'abstinence à cette feste. 349
Norsesis catholique des Armeniens, écrit à l'empereur Manuel. 316. Ses conferences avec Theorien. 317 318. &c. Promet de se réünir à l'église Grecque. 326
Northampton. Concile pour juger S. Thomas. 178
Nouradin sultan resident à Halep, 364. 383.

O

OCTAVIEN cardinal de sainte Cecile, legat d'Adrien IV. 73. Elû antipape Victor III. 77. Son sacre. 78. Lettres pour lui. 80. Cardinaux de son parti. 81. Reconnu par l'empereur Frideric. 87. Reproches contre lui. 106. contre son élection. 109. Vient à la Conference de saint Jean de Laune. 139. Sa mort. 175
Ordination. Attention de saint Thomas de Cantorberi. 153. Consentement du seigneur necessaire à l'ordination des paisans. 170
Otton évêque de Frisingue. Sa mort, & ses écrits. 51
Otton cardinal legat en la cause de S. Thomas de Cantorberi. 240
Otton duc de Saxe élû roi des Romains. 668

P

PAIX entre Alexandre III. & Frideric proposée. 422. Concluë à Ferrare. 429. Jurée à Venise. 431
Palatin du Rhin, vassal de l'archevêque de Cologne. 525
Pape obligé à suivre l'avis des cardinaux. 18. Nul évêque dépose sans sa permission 41. Pape de qui tient le droit de juger seul les évêques 42. Le pape n'est soûmis aux canons, selon Gratien. 56. Ni au jugement de personne, selon Alexandre III. 85. Pape par qui doit être jugé 99. 108. 140. 143. Reconnu pour seigneur temporel par les Chrêtiens Latins de Palestine. 116. Ceremonie de son ordination. 600
Parens de saint Thomas bannis d'Angleterre. 169
Paris. Le roi d'Angleterre veut prendre pour arbitre l'école de Paris. 303. Juifs de Paris estimez. 385
Patarins brûlez à Arras. 509
Pavie. Concile de schismatiques. 87. Dépositions de témoins. 88. 89. &c. Jugement en faveur de l'antipape Octavien. 91. Letre synodale. 92. Souscription. 93. Reproche contre le concile de Pavie. 99. 107. 124
Pauvres de Lion. 131. v. Vaudois
Pecule défendu aux religieux. 469
Peinture du palais de Latran injurieuse à l'empereur. 45

Pelegrin patriarche d'Aquilée ſchiſmatique. 125
Penitence. Amendes pecuniaires exigées pour l'abſolution. 638
Confeſſeur general. 652
Peres Grecs traduits en Syriaque & en Armenien. 320
Philippe Auguſte fils du roi Loüis le Jeune. Sa naiſſance. 213. Son couronnement. 482. Commencement de ſon regne. 485. Il part pour la croiſade. 592. Il revient en France. 604. Epouſe Ingeburge & la quitte. 630
Philippe abbé de l'Aumône ordre de Cîteaux. Travaille pour le pape Alexandre III 98
Philippe élu archevêque de Cologne. 405. confirmé par le pape. 476. Sa mort. 602
Philippe de Dreux évêque de Beauvais pris en guerre par les Anglois. 664
Philippe de Suabe élû roi des Romains. 668
Pierre de Blois precepteur du roi de Sicile. 309. Se retire. *ibid.* Ses plaintes contre la decime ſaladine. 576
Pierre le Chantre docteur fameux. 622. Sa mort. 662
Pierre Comeſtor auteur de l'hiſtoire ſcolaſtique. 412
Pierre Moran chef des Manichéens de Toulouſe. 446. Son abjuration. 449
Pierre Lombard dit le maître des ſentences, évêque de Paris. 65. Sa methode pour traiter la theologie. 66. Sa mort. 68. Il diſoit : J. C. en tant qu'homme n'eſt pas quelque choſe. Cette propoſition condamnée. 475
Pierre Valdo auteur des Vaudois. 531
Pierre le venerable abbé de Cluni. Sa mort & ſes écrits. 36
Pierre archevêque Latin de Ceſarée. 23
S. Pierre archevêque de Tarantaiſe ſe retire. 119. Ramené à ſon ſiege; ſe declare pour Alexandre III. 120. Ses miracles. 393. Sa mort. 394
Pierre cardinal de ſaint Chryſogone legat en France. 444. Va à Toulouſe avec d'autres prelats pour les Manichéens. 446
Pierre abbé de Mouſtier-la Celle, puis de S. Remi de Reims. 361. évêque de Chartres. 486, Sa mort. 558
Pluralité des benefices défenduë. 469
Policratique. Ouvrage de Jean de Sarisberi. 69
Pontigni abbaye de Cîteaux. Saint Thomas s'y retire. 198. En eſt chaſſé. 234
Poplicains ou *Publicains*, ſorte de Manichéens en Angleterre. 113. En Flandres. 274. à Vezelai. 275
Pothon moine de Prum ſe plaint des nouvelles devotions. 244
Predication ſans miſſion défenduë. 526
Prefaces de la meſſe. 402
Prelats chanceliers de l'empereur. 159
Prêtre-Jean roi des Indes. Le pape Alexandre III. lui écrit. 436
Prince inferieur au prêtre. 70
Publicains, v. Poplicains.

R

RABBANISTES ſecte de Juifs. 282

Rabins fameux, en quels tems ont vêcu. 285
Radnic. continuateur de l'hiſtoire d'Otton de Friſingue. 52. Fin de la ſienne. 95
Raimond abbé de Fitere, fondateur de l'ordre de Calatrave. 62
Raimond & Bernard heretiques Albigeois. 450. Convaincus & excommuniez. 454
Raimond comte de Tripoli, ſoupçonné d'intelligence avec Saladin. 492. Traité avec lui. 559. Sa mort. 561
Raimond V. comte de Toulouſe écrit à l'abbé de Cîteaux contre les Manichéens, 445
Regales ou droits regaliens, en quoi conſiſtoient. 52. Evêques de Lombardie y renoncent. 53. Le pape s'en offenſe. 57. Regale du roi de France ſur les évêchez. 64. Droit de conferer les benefices en regale. 592
Regne, ornement du pape. 78
Reims. Revolte des Bourgeois contre l'archevêque. 272
Reinold archevêque de Cologne & chancelier de l'empereur. 128. Engage l'empereur Frideric dans le ſchiſme. 203. Sa mort. 256
Renaud & trois autres chevaliers conjurent de tuer ſaint Thomas. 350. arrivent à Cantorberi. 351. Le tuent. 353. Leur penitence. 377
Richard I. roi d'Angleterre, 582. Se prepare à la croiſade. 587. Son départ. 591. Eſt pris au retour par le duc d'Autriche. 627. Revient en Angleterre. 632
Richard prieur de Douvre élû archevêque de Cantorberi. 390. Sacré par le pape. 395. Reçu à Cantorberi. 397. Tient un concile à Londres. 401. Sa mort. 538
Richard. de S. Victor. Sa mort & ſes écrits. 475
Robert de Melun docteur fameux. 68 Evêque d'Herford. 150
Robert Foliot évêque d'Herford. 589
Robert de Torrigni abbé du mont S. Michel. Sa chronique. 502
Rodolfe élû archevêque de Treves. 533. Soûtenu par l'empereur. 549
Roger abbé du Bec refuſe l'archevêché de Cantorberi. 389
Roger archidiacre de Cantorberi. 2. Puis archevêque d'Yorc. 3. 135. Legat en Angleterre. 173. Conſpire contre ſaint Thomas avec les évêques de Londres & de Sarisberi. 438. Diſpute la préſeance à l'archevêque de Cantorberi. 409. Sa mort & ſes mœurs. 495
Roger roi de Sicile. Sa mort. 16
Rois. Tranſlation des corps des trois Rois de Milan à Cologne 127. Leurs noms. 128
Rois ne peuvent dépoſer les clercs 191
Roland évêque de Dol. 501. Cardinal. 503
Roland chancelier de l'égliſe Romaine. 24. Envoyé par Adrien IV. à l'empereur Frideric. 43. blâmé à Rome. 46. Elû pape. 76. v. Alexandre III.
Rome Plainte contre l'égliſe Romaine. 27. 28. 329. Egliſe Romaine par qui jûgée. 99. 107
Romains. Leur harangue à Fride-

ric Barberouſſe. 10. Battus par les Allemans. 13. Rappellent Alexandre III. 177
Romuald archevêque de Salerne. 25. Député pour la paix. 422. Sa chronique. 438
Roncaille en Lombardie aſſemblée celebre en ce lieu. 52
Roſemonde maîtreſſe du roi d'Angleterre déterrée. 629
Rotrou évêque d'Evreux envoyé à Rome. 61. archevêque de Roüen. 178. Commis par le pape pour l'affaire de S. Thomas. 311. Sa mort. 539
Rouen. Concile ſous l'archevêque Gautier. 590
Rugen, iſle de la mer Baltique. Converſion de ſes habitans Sclaves de nation. 278

S

SAFADIN frere de Saladin. 666
Saladin. ſe rend maître de l'Egypte. 365. Y abaiſſe les Chrêtiens. 366. Etend ſes conquêtes en Syrie. 491. 559. Jure de tuer Arnoud de Châtillon. *ibid.* L'execute. 562. Ses conquêtes en Paleſtine. 563. Ses vertus. 564. Sa mort. 656
Salomon Jarchi Rabin fameux. 386
Sanſon archevêque de Reims. 118. Sa mort. *ibid*
Sarraſins. Défenſe de leur porter des armes, &c. 471
Saxon le Grammairien. Son hiſtoire. 443
Schiſmatiques ſe réünifſent après l'abſolution de l'empereur Frideric. 433. Fin du ſchiſme. 485
Schiſmes de l'égliſe Romaine terminez par l'autorité des princes. 86. Schiſmes des Grecs. Premiere preuve. 677
Schonauge, monaſtere double au dioceſe de Treves. 32
Seigneurs oppoſez aux eccleſiaſtiques. 217
Sel mis avec les enfans expoſez. 651
Sentences. Corps de Theologie de Pierre Lombard. 65. Reçu avec applaudiſſement. 68
S. Sepulcre. Pourquoi conſervé par les Muſulmans. 567
Sermens. Les ſouverains les faiſoient faire par d'autres en leur nom. 433
Sicile. Etat de l'égliſe en ce royaume. 25. Ses deſordres ſous Guillaume II. 308. Fin du regne des Normans en Sicile. 655
Simon prieur de la Chartreuſe du Mont Dieu, employé par le pape en l'affaire de ſaint Thomas 304
Simonie de diverſes ſortes défendue. 467. 468
Stercoraria, chaire ainſi nommée dans le palais de Latran. 600
Suantovit, idole des Rugiens, originairement S. Vitus. 279
Subſide au pape Alexandre pour ſon retour. 177
Suede. Deſordres des Chrétiens de ce royaume. 362

T

TANCREDE roi de Sicile. 574. Sa mort. 655
Templiers tuent l'envoyé du prince des aſſaſſins. 378. Leurs crimes. 379. Plaintes contre eux & contre les Hoſpitaliers. 468
Chevaliers *Teutoniques* ordre mi-

litaire. Son origine. 605
Thabor monaſtere de Cluni. 36
Theodore Balſamon patriarched'Antioche trompé par l'empereur Iſaac. 644. Ses écrits. 645. Le pape, ſelon lui, retranché de l'égliſe. 647
Theodoſe patriarche de C. P. 488. Se retire. 522
Theoduin cardinal, legat pour l'abſolution du roi d'Angleterre. 371
Theorien Philoſophe envoyé par l'empereur Manuel pour la réünion des Armeniens. 316. Ses conferences avec le catholique Norſeſis 317. 318. &c. Son retour à C. P. 327
Theſſalonique priſe par les Siciliens. 540
Thibaud évêque de Paris. Sa mort. 64
Thibaud archevêque de Cantorberi, & legat. 3. Ecrit au roi ſur le ſchiſme. 105. Sa mort. 132
S. Thomas Becquet Ses commencemens 34. Chancelier. du roi d'Angleterre. 40. Elû archevêque de Cantorberi. 133. Sacré. 134. Sa converſion. 136. Aſſiſte au concile de Tours. 149. Sa vie édifiante dans l'épiſcopat. 151. Renonce à la chancellerie. 159. Diviſion entre le roi d'Angleterre & lui. 160. La plûpart des évêques l'abandonnent. 162. 182. Promet d'obſerver les coûtumes d'Angleterre. 165. S'en repent. 171. Cité au concile de Northampton. 178. Proteſte qu'il n'y peut être jugé. 181 185. Entre avec ſa croix à la main. 183. eſt condamné par les ſeigneurs 185. S'enfuit d'Angleterre. 187. Arrive en France. 188. Vient trouver le pape. 195. Renonce à ſa dignité. 197. La reprend. 198. Sa vie auſtere à Pontigni. 201. Le pape le fait ſon legat en Angleterre. 219. Plaintes des évêques contre lui. 227. Sa réponſe. 229. Il prédit ſa mort. 235. Ses plaintes contre le pape. 259. 329. contre le roi d'Angleterre. 269. contre les cardinaux. 270. il eſſaie de ſe reconcilier avec le roi à Montmirail. 283. Il employe les cenſures eccleſiaſtiques. 288. Il les renouvelle. 306. Il ſe reconcilie avec le roi Henri. 333. Son retour en Angleterre. 344. Il refuſe d'abſoudre les excommuniez. 347. Son martyre. 359. Sa ſepulture. 355. Ses miracles. 372. ſa canoniſation. 376
Tiberiade ou Tabarie. Saladin la prend & gagne auprès une ſanglante bataille. 560
Tibur cedé au pape par l'empereur Frideric. 16
Titre patrimonial pour l'ordination reçû dés le douziéme ſiecle. 467
Topiques fort eſtimez au douziéme ſiecle. 72
Toulouſe. Concile pour la reconnoiſſance ſolemnelle d'Alexandre III. 122
Tours. Concile en 1163. Alexandre III. preſident. 145. Ses canons. 146
Treves. Schiſme en cette égliſe entre Volmar & Rodolfe. 533. Fin du ſchiſme. 590
Trinité. Fête de ce myſtere inſtituée à Cantorberi par ſaint Thomas. 134

Tuſculum attaqué par les Romains, défendu par les Allemans. 254
ruiné par les Romains. 602
Tyrans. Permis de les tuer, ſelon Jean de Sarisberi. 70

V

VAL-DES-CHOUX, abbaye chef d'Ordre. 625
Valdemar roi de Dannemarc vient en Allemagne voir l'empereur Frideric. 142. S'en retire mécontent. 144. Procure la converſion des Rugiens. 278
Vaudois heretiques. Leur origine. 531. Leurs erreurs. 532
Veniſe. Le pape Alexandre y arrive. 424. & l'empereur Frideric. 429. Concile en 1176. 436
Verone. Concile ſous Lucius III. 525
Vicelin évêque d'Oldembourg. Sa mort. 13
Victor III. antipape. v. Octavien.
Virsbourg. Aſſemblée ou dietre en 1163. pour autoriſer le ſchiſme. 201. 202. &c. le pape Alexandre s'en plaint. 207
Viſites des évêques. Les frais en ſont moderez. 466
Vivien nonce d'Alexandre III. près le roi d'Angleterre. 291
Cardinal legat en Ecoſſe mal reçu en Angleterre. 410
Volmar élû archevêque de Tréves. 533. Fait cardinal, & ſacré par le pape. 548. Se retire en Angleterre. 549. Y meurt. 586
Urbain III. pape. 541. Ses plaintes contre l'empereur Frideric. 547. Sa mort. 568.
Sainte *Urſule* & ſes compagnes. Leurs reliques trouvées à Cologne. 32. Leur hiſtoire fabuleuſe. 34

Y

YORC, concile en 1195. par Hubert de Cantorberi. 650.

Z

ZARA en Dalmatie, archevêché ſoumis au patriarche de Grade. 39. Le pape Alexandre y arrive. 424.

Fin de la Table des Matieres.

Approbation de M. COURCIER, *Docteur de la Faculté de Sorbonne, & Theologal de Paris.*

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit qui eſt le *quinziéme volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury*. Fait à Paris le 25. Novembre 1710.

COURCIER, Theologal de Paris.

Approbation de M. PASTEL, *Docteur & Profeſſeur de Sorbonne.*

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit qui a pour titre, *le quinziéme volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Monſeigneur l'Abbbé Fleury*; je n'y ai rien trouvé qui ne ſoit conforme à foi catholique, & aux bonnes mœurs; & j'ai continué a y admirer la ſincerité & l'exactitude de l'auteur, & le fond d'érudition qu'on admire dans les volumes précedens. Fait à Paris le 25. Novembre 1710.

PASTEL, Profeſſeur de Sorbonne.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la Grace de Dieu Roi de France & de Navarre: à nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requeſtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé Pierre Emery, pere, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant trés-humblement fait remontrer que dans les Lettres de Privilege que Nous lui avons accordées le deuxiéme de Fevrier dernier pour *trente années*, pour l'impreſſion de tous les Ouvrages du ſieur abbé Fleury notre Confeſſeur, il n'y eſt fait mention que de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, qui ne fait qu'une partie de tous les Ouvrages; ayant encore compoſé ceux intitulez, le Cathechiſme Hiſtorique & ſon Abregé; les Mœurs des Iſraëlites, les Mœurs des Chrétiens, l'Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique; le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & le Devoir des Maîtres & des Domeſtiques; & que comme notre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit ſieur Abbé Fleury, il ſe trouvoit neanmoins privé de cette grace, par la ſeule omiſſion des titres dans noſdites Lettres deſdits Livres, du deuxiéme Fevrier dernier: ce qu'il ne peut faire ſans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il nous a trés-humblement fait ſupplier de lui vouloir accorder. A CES CAUSES, Voulant favorable-

ment traiter ledit Emery pere, & le recompenſer de ſon application à Nous avoir donné depuis quarante ans l'impreſſion de plus de ſoixante Volumes, tant *in-folio* qu'*in-quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eu tout le ſuccés qu'il avoit eſperé. Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces preſentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit ſieur abbé Fleury, intitulez: *Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury, ſon Cathechiſme Hiſtorique avec ſon Abregé & en toutes langues, les Mœurs des Iſraëlites, & des Chrêtiens, l'Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & ſon traité du Devoir des Maîtres & des Domeſtiques, Commentaire Litteral ſur tous les Livres de l'Ecriture ſainte, avec des Diſſertations ou Prolegomenes par le Pere Calmet, avec ſon Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & le Dictionnaire Hiſtorique, Géographique Chronologique, Critique & Litteral de la Bible, du même Auteur*; en tels volumes, forme, marge caractere, en tout ou en partie, conjointement ou ſeparement, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *trente années conſecutives*, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons défenſe à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance, *à peine de trente livres pour chaque volume* deſdits Ouvrages qui ſe trouveront contrefaits, Comme auſſi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre faire vendre, debiter, ni contrefaire aucun deſdits Ouvrages ci-deſſus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque pretexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que Nous entendons être ſaiſis en quelque lieu qu'ils ſoient trouvez, ſans le conſentement & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion deſdits Livres ci-deſſus ſpecifiez, ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs; en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de l'expoſer en vente, les manuſcrits ou imprimez qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits, ſeront remis dans le même état où les approbations y auront été données, és mains de nôtre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de notredit trés-cher & féal

Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon; le tout à peine de nullité des Préſentes: Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenuë pour duëment ſignifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Secretaires, foy ſoit ajoûtée comme à l'Original commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil ſept cens dix-neuf, & de nôtre Regne le quatriéme. *Signé*, par le Roi en ſon Conſeil. DE SAINT-HILAIRE.

J'ai fait part à M. Mariette de la moitié du preſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de M. l'Abbé Fleury ſeulement, & de l'autre moitié deſdits Ouvrages, comme auſſi de la totalité du preſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. Calmet, à Emery mon fils, Saugrain & Martin mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, ſuivant l'accord fait entre nous, à Paris le vingt May. 1729.

Signé, P. EMERY.

Regiſtré le preſent Privilege, enſemble les ceſſions ci-deſſus, ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 48. N°. 525. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêſt du Conſeil du 13. Aouſt 1703. A Paris le 16. Juin 1720. *Signé*, DELAULNE, *Syndic.*